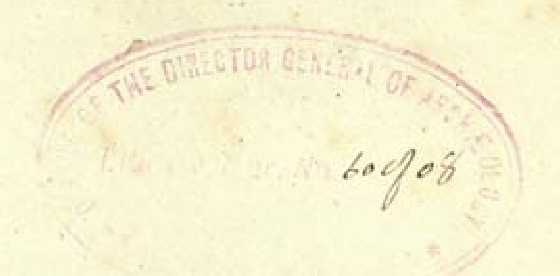
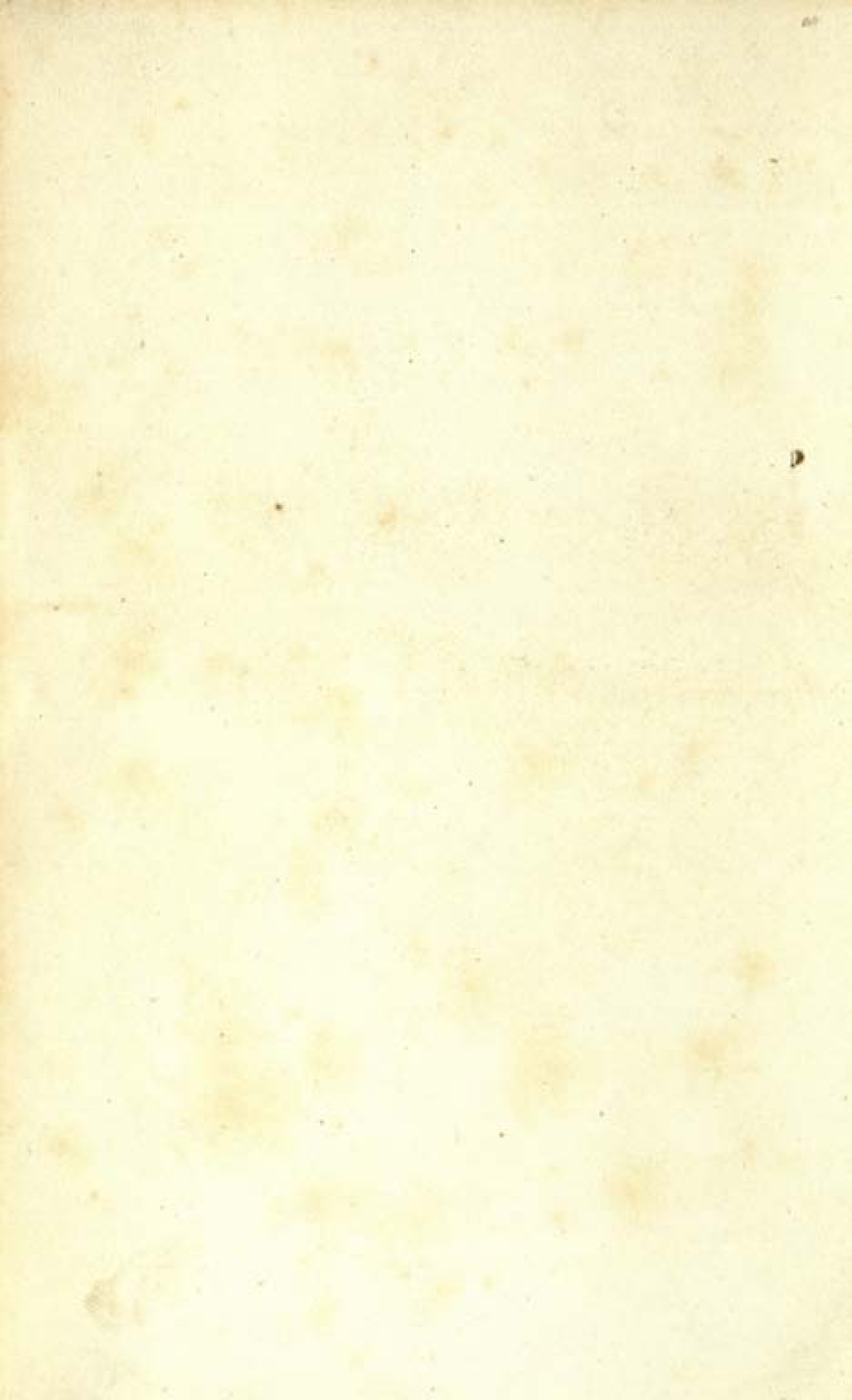


THE DIRECTOR GENERAL OF
60908



JOURNAL ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME II



JOURNAL ASIATIQUE

OU

RECUEIL DE MÉMOIRES

D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS A L'HISTOIRE, A LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES ET A LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX

RÉDIGÉ

PAR MM. BAZIN, BIANCHI, BOTTA, CAUSSIN DE PERCEVAL, CHERBONNEAU, D'ECKSTEIN C. DEFRÉMERY, L. DUBEUX, DULAURIER, FRESNEL GARCIN DE TASSY, GRANGERET DE LAGRANGE, DE HAMMER-PURGSTALL STAN. JULIEN, MIRZA A. KASEM-BEG, J. MOHL, S. MUNK REINAUD, L. AM. SÉDILLOT, DE SLANE, ET AUTRES SAVANTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME II



PARIS

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DU GOUVERNEMENT

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

M DCCC LIII





JOURNAL ASIATIQUE.

JUILLET 1853.

LETTRE DE M. FRESNEL

A M. MOHL.

(FIN.)

Après la question de l'ancien cours de l'Euphrate, la première qui se présente à l'esprit, dans un essai de restauration de l'antique Babylone, est celle du fameux mur d'enceinte qui embrassait la vieille et la nouvelle ville, celle de Nabopolassar, et celle de Nabuchodonosor, son fils. Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant qu'il n'en reste pas trace. « Mais comment se peut-il faire, » se demandait Rich, après l'avoir cherché en vain de tous côtés, « comment se peut-il faire qu'il ne reste rien d'un mur aussi prodigieux de hauteur, d'épaisseur et de périphérie? »

Il est certain qu'aujoud'hui il n'y a pas trace d'un grand mur d'enceinte, non plus que d'un fossé correspondant, soit à l'est, soit à l'ouest de l'Euphrate, soit dans une direction quelconque et à une distance quelconque des deux points irrévocablement déterminés, le nouveau palais et la tour de Bélus. Donc, et nonobstant les témoignages concordants d'Hérodote et de Diodore, ce mur, qui devait avoir au

moins vingt[1] lieues de tour, eu égard à la distance qui sépare nos deux points fixes, ce mur, qui, après tout, n'était rien comparé au mur de la Chine, n'avait pas pu être construit en briques cuites au four et cimentées avec le bitume; car, même en supposant que toutes les briques cuites, tant du mur que du revêtement du fossé dont il était sorti, eussent été enlevées jusqu'à la dernière, et sans laisser un fragment sur place (ce qui n'est pas mathématiquement impossible dans l'hypothèse d'un ciment de bitume ou asphalte, peu adhérent de sa nature), l'immense tranchée, dont toutes ces briques cubées et additionnées égalaient à peine la capacité (vu le retrait de l'argile dans la cuisson), aurait dû, de toute nécessité, laisser une dépression considérable sur toute la ligne qu'elle occupait, et nous venons de dire qu'autour de Babylone, et dans un rayon quelconque, on n'aperçoit pas plus de dépression que d'éminence continue ou quasi-continue, figurant un fossé ou un mur d'enceinte, en un mot, un retranchement quelconque; et j'ajoute ici : point de bitume ailleurs que dans les tumulus formés par l'écroulement ou la démolition d'anciens édifices.

Mais supposons que le mur de Babylone fût fait de *lébèn*, c'est-à-dire de briques crues séchées au soleil, comme la tour de 'Akerkouf, ou le perron de la rampe de la tour de Bélus, ou le perron de la rampe de la tour de l'Ohaymir (l'un et l'autre au nord-est

[1] J'écrivais ceci avant de connaître le chiffre d'Hérodote, quatre cent quatre-vingts stades, qui équivaut précisément à vingt lieues.

ou à l'est-nord-est de leurs tours respectives), alors on concevra, non-seulement qu'il n'y ait plus trace d'enceinte, mais qu'il ne peut pas en rester; et, en effet, celui qui aura voulu que le mur fût rasé, n'aura eu qu'à le faire jeter en entier dans le fossé d'où il était sorti, pour qu'il se confondît de nouveau avec le sol environnant et rétablit le niveau général.

J'avoue qu'il est pénible de ne pouvoir expliquer le fait de l'absence des traces qu'en donnant un démenti formel au témoignage d'Hérodote, appuyé de celui des autres historiens qui ont décrit ce mur extraordinaire; mais ne pourrait-on pas tout concilier, de la manière la plus naturelle, en admettant un mur de briques crues, revêtu de briques cuites, et en bornant l'emploi du bitume aux assises inférieures du revêtement? Car nulle part je n'ai vu le bitume employé ailleurs que dans les fondations et le voisinage du sol, et, en général, dans les lieux exposés à l'humidité; et, en effet, l'usage de ce ciment, d'ailleurs peu adhérent, ne pouvait avoir d'autre objet que de préserver la maçonnerie de l'humidité qui vient d'en bas, et se propage par voie d'infiltration capillaire. Et, comme il n'est jamais appliqué qu'à des briques de première qualité ou de parfaite cuisson (les seules qui soient timbrées), il est évident que, lors de la destruction du mur, les briques de revêtement durent être enlevées jusqu'à la dernière; et, quant au corps même de la muraille, il aura servi à combler le fossé; car je le suppose toujours de briques crues, toute autre supposition étant inad-

missible (vu l'absence des traces); et, si l'on veut un exemple de construction de briques crues d'une solidité parfaite, on n'a qu'à voir la tour de 'Akerkouf, construite sur le même plan que celle de Bélus (le Birs) et celle de l'Oḥaymir, et sur laquelle tant de siècles ont passé.

Je ne reproduirai pas ici les objections très-solides de Rich contre l'emploi du bitume dans la construction d'un édifice d'une grande élévation, et en général contre l'usage de cette substance à Babylone, où il fallait la faire venir d'assez loin, de Hît, au temps d'Hérodote comme à présent, tandis qu'ici la chaux et le plâtre sont, pour ainsi dire, sous la main. L'on n'emploie pas autre chose à Hillah dans les constructions modernes, et l'usage du bitume est presque restreint à ces légères nacelles, en forme de corbeilles hémisphériques que l'on nomme *couffes* (*koufaf*, sing. *kouffah*), et dans lesquelles on se fait porter sur l'Euphrate et le Tigre, aujourd'hui comme autrefois (témoins les bas-reliefs du Koyoundjik). Il est encore appliqué à d'autres embarcations, qui vont, comme les nôtres, à la rame ou à la voile, et, en général, à tous les cas où nous appliquons le goudron. Mais, ainsi que Rich l'a fait observer le premier, l'emploi du bitume comme ciment, chez les anciens Babyloniens, n'était pas, à beaucoup près, aussi étendu qu'on se l'est figuré en Europe, sans doute sur la foi des historiens grecs, et même de la Vulgate.

Et, à cette occasion, j'avouerai que j'ai eu peine à comprendre une évidente contradiction de l'auteur

anglais, dans son premier mémoire sur les ruines de Babylone, et dans deux passages qui ne se trouvent qu'à la distance d'une page l'un de l'autre. A la page 98 (édition 1839), Rich veut qu'on lise *ḥémar* חֵמָר « bitume », au lieu de *ḥômer* חֹמֶר « limon, vase, terre délayée », dans le texte de la *Genèse* (chap. XI, v. 3), d'où il résulterait que, dans la construction de la tour de Babel, les premiers architectes, dont le plus ancien livre du monde fasse mention, n'auraient employé d'autre mortier que le bitume; et puis, à la page 100, il reconnaît qu'on s'est fort exagéré, dans l'Occident, l'extension de l'application du bitume à l'architecture babylonienne; il aurait pu ajouter : a commencer par saint Jérôme, qui a lu *ḥémar* « bitume », au lieu de *ḥômer* « terre rouge délayée », dans le texte biblique (*l. l.*). C'est qu'à la page 98, où il approuve la version de saint Jérôme, et rejette, sans la moindre hésitation, celle des traducteurs de la Bible anglicane, Rich était préoccupé de l'idée que les briques cuites ne sont jamais unies avec le simple mortier de terre délayée, et que l'usage de ce mortier est restreint aux constructions en briques crues, ou briques séchées au soleil (p. 103, l. 3 et suiv.); en d'autres termes, Rich était persuadé que, dans les anciennes constructions en briques cuites, le ciment est toujours ou de chaux, ou de plâtre, ou de bitume.

C'est une erreur qui provient, d'abord de ce qu'il n'a pas reconnu la nature *purement argileuse* du mortier rouge dont il parle à la première ligne de la page 103,

et qui unit pourtant des briques cuites, aussi bien que le mortier de chaux ou de plâtre, dans les plus anciennes constructions babyloniennes; et ensuite de ce qu'il a réuni toutes les briques cuites au four dans une seule catégorie. En fait de briques babyloniennes, il y a :

1° Les briques cuites de première qualité, avec ou sans timbre royal, avec ou sans empreinte (de quelque nature qu'elle soit), dont l'épaisseur est constante, huit centimètres et demi, ou environ trois pouces et demi, le côté des deux faces carrées étant de trente-trois à trente-quatre centimères ou douze pouces et demi, et qui offrent un grand nombre de nuances diverses, parmi lesquelles domine le jaune paille, ou pâle;

2° Les briques cuites, de seconde qualité, qui ne sont réellement qu'à demi-cuites, qui ne portent jamais d'inscription ni d'empreinte, dont l'épaisseur est quelquefois de quinze centimètres et la couleur constamment rouge : ce sont, je crois, les plus anciennes de toutes; il y en a de fort minces, qui alternent avec les autres;

3° Les énormes briques de terre crue, séchées au soleil.

Or, avec les premières, c'est-à-dire avec les briques cuites de première qualité, on employait toujours le mortier de chaux ou de plâtre dans le corps et le faîte d'un édifice, et le bitume dans les fondations, ou le pavage d'un rez-de-chaussée. Il est bon d'observer que la chaux coûte le double du plâtre.

Avec les secondes, briques cuites de seconde qualité, on se servait toujours d'une terre rouge purement argileuse, ductile et tenace, parfaitement identique avec celle qui se nomme *rougeas* dans nos villages de basse Normandie, et y est encore appliquée au même usage que le *ḥómer* חמר de la Genèse, dont le nom, dérivé d'une racine qui veut dire *rouge*, signifie précisément *rougeas*.

Enfin, avec les briques crues, on n'employait que de la boue, c'est-à-dire de la terre grise délayée, de la nature de ces mêmes briques, sans ténacité à l'état pâteux ou humide, sans consistance à l'état solide ou sec.

Ainsi donc, selon le texte biblique, la tour de Babel fut construite avec des briques cuites au four, et du rougeas pour ciment; mais, selon ce même texte biblique, l'ouvrage commencé ne fut point achevé. Il fut interrompu par une cause quelconque, qu'il ne m'appartient point de rechercher.

Il faut avouer qu'ici la concordance est frappante entre le témoignage de la Genèse et celui de nos yeux; car j'ai constaté, en présence de MM. Oppert et Brühl, que tout le soubassement, ou premier étage du Birs, est une maçonnerie compacte (sauf les *aérodues*, dont l'usage se perd dans la nuit des temps) de briques rouges communes, de quinze centimètres d'épaisseur, unies par d'épaisses couches d'une terre argileuse de la même couleur que les briques, et qui semble avoir acquis, avec le temps, une dureté égale. Au-dessus de ce soubassement, qui ne s'élève guère que jus-

qu'à la moitié ou aux trois cinquièmes du cône proprement dit, commence un travail, incomparablement plus précieux, de briques de première qualité, unies par un mortier de chaux d'une ténacité désespérante, et dont un grand nombre portent une estampille, qui est invariablement celle de Nabuchodonosor. Ainsi, non-seulement ce dernier des grands rois chaldéens *embellit* le temple de Bélus (selon l'expression de Bérose), mais il le rebâtit en entier à partir du soubassement. Il est bien entendu que je ne fais pas deux monuments de la tour de Babel et du temple de Bélus.

En contemplant ce reste gigantesque (le Birs), M. Brühl, qui n'est ni archéologue, ni enthousiaste, mais, en revanche, profondément versé dans l'étude de la Bible et du Talmud, ne peut s'empêcher de déclarer que « s'il reste quelque chose de la tour de Babel, ce doit être cela. »

La tour de l'Oḥaymir (Heimar), du même genre que celle de Bélus, et visiblement construite dans un but analogue, est, dans tout ce qui en reste, en mauvaises briques cuites et rougeas; et il est bien digne de remarque que la plus ancienne brique connue, parmi celles qui portent un timbre royal, fut trouvée dans son voisinage. Je dois ce renseignement à M. le colonel Rawlinson, de qui je tiens également que l'auteur de la découverte fut Ker-Porter.

Je reviens à l'objet particulier de cette dissertation, qui est la recherche de l'espace occupé, d'un côté, par l'ancienne Babylone, celle de la rive droite,

celle de Bélus et de l'ancien palais (le plus petit des deux), et, de l'autre, par la Babylone que Nabuchodonosor *ajouta à l'ancienne*, selon l'expression pittoresque de Bérose, c'est-à-dire par celle de la rive gauche, celle du palais neuf et des jardins suspendus. A cet effet, nous avons dû attaquer deux questions fondamentales, 1° celle de l'ancien cours de l'Euphrate, et 2° celle du grand mur, ou mieux, des deux grands murs d'enceinte, puisque Babylone était partagé en deux par l'Euphrate, et que l'ancienne ville avait son mur particulier, dont les deux extrémités aboutissaient au fleuve, avant que Nabuchodonosor fît bâtir la seconde.

La question des murs est vidée : il ne faut pas espérer d'en trouver des traces; ils ont disparu pour toujours. Quant à celle du cours de l'Euphrate, je crois avoir fait un grand pas vers la solution désirée en constatant ce fait, d'ailleurs évident, à mon sens, que, de temps immémorial, le fleuve appuie de droite à gauche, d'occident en orient, et que, par ses empiétements progressifs sur la Mésopotamie babylonienne, il ne tardera pas à faire disparaître tout ce qui reste du palais de Nabuchodonosor. Aussi n'ai-je pu me défendre d'un sentiment d'étonnement en lisant le mémoire du major Rennel, qui voulait faire passer l'antique Euphrate au milieu des tumulus de la rive gauche, c'est-à-dire au travers des bâtiments qui dépendaient de la résidence royale de Nabuchodonosor, et trouver, dans le petit espace d'une demi-lieue[1]

[1] Très-approximativement *trois quarts de lieue* du nord au

occupé par les ruines, tous les monuments babyloniens, sans exception, dont les anciens ont perpétué le souvenir. Je trouve même de la faiblesse dans la réfutation de Rich (second mémoire, *On the ruins, etc.*).

Ainsi que Rich l'a observé lui-même, le mot *ville*, appliqué à Ninive ou Babylone, ne représente pas du tout la même idée que le même mot appliqué à Rome antique ou Londres moderne. Il ne s'agit pas ici d'un assemblage de maisons antiques, mais, ainsi que nous le savons par un passage très-explicite de Quinte-Curce, il s'agit d'une campagne fortifiée, d'un district retranché, contenant, outre des jardins et des terres de labour, des temples et des habitations particulières, isolées ou groupées; et ce qui reste aujourd'hui sur la rive gauche, après tous les empiétements de l'Euphrate, bien loin de pouvoir suffire à une restauration intégrale de Babylone, ne suffirait pas même à celle de la ville neuve, de cette moitié de Babylone, où Nabuchodonosor avait fixé sa résidence. Aussi ne saurais-je concevoir comment il se fait que Rich, qui avait, dit-il, l'expérience des déviations d'un fleuve comparable à l'Euphrate sous quelques rapports, se soit borné, dans sa réfutation, d'ailleurs très-remarquable, du major Rennel, à soutenir (pages 146-148) que l'Euphrate n'a point changé de cours, d'autant que cette assertion est complétement fausse. L'Euphrate a changé et change continuellement de lit; mais dans un sens diamétralement

sud. On sait que l'enceinte extérieure des bâtiments royaux était de soixante stades ou onze kilomètres.

opposé à celui qui aurait pu donner raison au major Rennel, si sa topographie était acceptable sous tous les autres rapports. Comment se fait-il que Rich n'ait pas reconnu le fait patent d'une *déclinaison orientale* du fleuve, et ne s'en soit pas prévalu? On ne voit pas tout!.....

Maintenant je sais positivement que je dois chercher le lit, autrefois encaissé, et magnifiquement encaissé, de l'ancien Euphrate, à une certaine distance de la rive droite de l'Euphrate moderne, et sous les alluvions de cette rive droite; mais à quelle distance et à quelle profondeur[1]?

Dans une excursion au nord-ouest de Hillah, sur la rive droite, j'ai rencontré, à un peu plus d'une lieue après la ville, après avoir passé le canal de Tahmasia, en deçà et tout près d'un ancien canal nommé aujourd'hui Mouḥayzim (محيزم), des ṣakhârah, qui exploitaient un massif fort ancien de briques rouges, non timbrées, unies avec du plâtre. Ce massif est situé sous une couche d'alluvions de deux mètres de puissance, et offre à sa base une particularité remarquable. Sur une première assise de briques couchées à plat sur le tuf, ou sol primitif des fondations, se dresse une rangée de briques po-

[1] J'ai déjà dit, je crois, que toutes les briques appliquées à la construction des quais, et, en général, à toutes les constructions hydrauliques, avaient dû être enlevées de bonne heure, parce que dans ces travaux on avait nécessairement employé le bitume comme ciment, et que le bitume, peu adhérent aux briques, ne s'oppose pas à leur séparation.

sées de champ, c'est-à-dire sur l'une de leurs quatre faces étroites, et serrées l'une contre l'autre, avec la seule interposition du plâtre. Sur ce rang de briques posées debout sont régulièrement couchées ou posées à plat, selon la règle universelle, toutes les assises supérieures du massif, jusqu'à la hauteur de deux mètres et plus. Le point dont il s'agit est nord-nord-ouest de Hillah, et à environ une demi-lieue du bord du fleuve, à peu près en face de Djumdjumah. Les six pieds de terre qui recouvrent ce massif, et qui ne contiennent que fort peu de débris, sont six pieds de bonne terre d'alluvion, laissée par le fleuve lorsqu'il passa sur ce point [1], comme sur tant d'autres,

[1] Ceci a été écrit dans l'hypothèse où Schetaytèh serait le plus oriental de tous les tumulus de la rive droite, où plutôt de la plaine occidentale; mais j'ai reconnu depuis, dans le voisinage immédiat de *'Annânèh* عَنَّانَه, petit village situé sur le bord du fleuve, en face de Djumdjumah, des monticules de terre nitreuse, évidemment antique, et qui, ce semble, auraient dû être balayés par l'Euphrate s'il fût parti d'un point aussi éloigné que Schetaytèh, situé à une demi-lieue ou trois quarts d'heure à l'ouest de ces monticules nitreux (que l'on nomme aujourd'hui *Abou Ghozeylât* أَبُو غُزَيْلَات). L'opinion reçue chez les riverains de l'Euphrate est que « la ligne tracée par le bord occidental ou intérieur de la lisière de dattiers, qui accompagne la rive droite, marque distinctement l'ancien cours du fleuve. »

Cette opinion me paraît très-rationnelle, ou au moins très-digne d'attention. La lisière de dattiers qui borde le fleuve a une profondeur variable, que nous devrons déterminer plus tard très-exactement. A mesure que l'Euphrate se porte vers l'est, les terres qu'il abandonne à l'ouest sont transformées en jardins *palmeta* (φοίνικα). En Orient (où rien ne change), cette opération se continue depuis des siècles. Donc, le bord occidental de cette lisière de dattiers mar-

en se portant, selon sa tendance séculaire et constante, d'occident en orient; car le sol où nos sakkharah ont creusé fait partie d'une plaine parfaitement unie de terre de labour. Il n'y avait pas là le moindre tumulus, seulement quelques rares et imperceptibles fragments de plâtre et de briques rouges. Il ne leur a pas fallu d'autres indices pour les engager à entreprendre une excavation sur cette jachère. Nous voici donc descendus dans la plaine, dans la plaine en culture réglée, et obligés de reconnaître que la charrue passe aujourd'hui sur des ruines. Ainsi, quoi qu'en dise Fraser, le plus judicieux des voyageurs dont j'aie consulté les relations, la culture n'est pas impossible sur l'emplacement des anciennes habitations. Sans doute une terre entièrement formée de

querait les premières plantations, et par conséquent le point de départ ou l'ancien lit du fleuve; et, alors, cet ancien lit se trouverait beaucoup plus rapproché du lit actuel que je ne le suppose en plaçant à Schetaytèh la tête (occidentale) du pont.

Cette hypothèse, ou cette notion des riverains de l'Euphrate, a un grand mérite à mes yeux; nommément, elle ne s'éloigne pas autant que l'autre de l'opinion de Rich, suivant laquelle l'Euphrate n'aurait pas sensiblement changé de lit. Je n'ai garde, toutefois, d'accepter cette opinion telle qu'il l'a émise (second mémoire, p. 146), puisque, aujourd'hui, je sais de science certaine, et pour l'avoir vu de mes yeux, que le fleuve moderne, à la hauteur du Kasr, a pour lit des substructions, des massifs de maçonnerie en briques et bitume, qui se rattachent au palais de Nabuchodonosor, c'est-à-dire au Kasr.

Ce fait est inattaquable.

Il nous faudrait un arpenteur géologue pour fixer l'ancien lit d'une manière précise sur une carte qui donnerait à la fois l'ancien et le nouvel état de choses. Malheureusement M. Thomas s'en va sans nous laisser de plan.

décombres, et nécessairement fort riche en salpêtre, ne peut convenir qu'à un très-petit nombre de plantes parfaitement connues, telles que le câprier, le tamarin, le dattier, etc.; mais là où le fleuve a passé et laissé une épaisse couche de limon, il est évident que les anciennes substructions, recouvertes par ce limon, ne peuvent affecter en rien la végétation supérieure. Il y a mieux : on peut, à force d'irrigation, fertiliser des terres nitreuses; et Ibrahim-Pacha l'a bien prouvé lorsqu'il a transformé en jardins et en *oliveta* des monceaux de décombres aux portes du Caire.

Il ne faut donc pas dire que les parties cultivées autour des principales ruines sont précisément celles que les anciens habitants avaient laissées en jardins et terres de labour; nous sommes en droit d'affirmer aujourd'hui que Babylone n'est pas seulement dans les groupes de décombres qui s'élèvent plus ou moins au-dessus de la surface du sol, mais encore, et probablement en grande partie, sous les champs et les jardins de la rive droite et de la rive gauche.

On sait, depuis l'exploration de Ker-Porter, que cette vaste plaine de la rive droite, basse et uniforme, annuellement inondée en partie par le fleuve, et d'où les voyageurs qui nous ont précédés ont cru que les carriers de Hillah ne tiraient point de briques, on sait cependant que cette plaine n'est pas entièrement dépourvue de tumulus, puisque Ker-Porter lui-même a cru y trouver l'emplacement de l'ancien palais. Il est vrai que ces tumulus sont trop loin, et de Hillah

et du fleuve, pour que l'exploitation en devienne avantageuse. De mon côté, je crois aussi avoir reconnu un reste de l'ancien palais dans le tumulus de *Schetaytèh* شتيتة, à une heure et demie, ou même plus, de Hillah, au nord-ouest, ainsi que dans le tumulus voisin, mais plus bas, de *Ghazâlèh* عزالة, à une demi-heure au sud-sud-est (?) de Schetaytèh, l'un et l'autre couverts de fragments de briques rouges (sans inscription; ce sont les plus anciennes), de fragments de plâtre, de cette pierre noire qui ressemble à du mâchefer, et dont on faisait des bassins, des meules à bras, etc. de morceaux de verre blanc ou coloré, entre autres, une anse de burette, et un petit fragment du plus beau bleu. A partir de Ghazâlèh, une longue levée, qui court du nord-est au sud-ouest, semble marquer la place d'un ancien mur en briques crues.

Or il est difficile d'admettre que l'Euphrate passât autrefois à l'ouest de ces tumulus; car alors il les eût nécessairement balayés en se portant vers l'est. N'est-il pas plus naturel de considérer Schetaytèh comme la limite occidentale ou le point de départ des variations de l'Euphrate, ou sa déclinaison orientale? Diodore nous représente les deux palais comme situés, l'un d'un côté de l'Euphrate, l'autre de l'autre; aux deux extrémités d'un pont qui établissait la communication entre les deux palais et les deux cités. Je ne parlerai point du passage souterrain où *tunnel*, dont la recherche serait oiseuse. Le tumulus occidental de Schetaytèh, situé à une lieue environ du

bord du fleuve, peut donc être considéré provisoirement comme l'extrémité occidentale du pont, d'autant mieux qu'il fait face au Kaṣr, à très-peu près, et se trouverait exactement à la même hauteur, en supposant que le fleuve courût, non pas droit au midi (selon une grossière approximation de Ctésias), mais bien du nord-est au sud-ouest, au moins pour la partie de son cours dont nous nous occupons, de manière à rejoindre le lit actuel à une heure environ de Hillah et à l'amont de cette petite ville, dont le sol est élevé, là où l'escarpement de la rive droite est égal à celui de la rive gauche.

Quant à la tour de Bélus, située à plus de deux lieues du fleuve actuel, nous savons, et par le témoignage d'Hérodote et par celui de Ctésias ou de Diodore, qu'elle s'élevait au milieu de la vieille cité ou à peu près. Rien de plus naturel. Les peuples se sont toujours groupés autour de leurs dieux nationaux, ne fût-ce que pour les défendre contre toute attaque éventuelle, de quelque point de l'horizon que l'ennemi pût venir; ils devaient mettre l'habitation des dieux au milieu d'un camp retranché, formé de toutes les habitations particulières.

Or les deux points fixes que nous avons déterminés, et auxquels nous devrons désormais tout rattacher, la tour de Bélus et le palais neuf, ne sont pas à moins de quatre heures de distance l'un de l'autre (au pas ordinaire d'un bon cheval), soit quatre lieues communes de France, de vingt-cinq au degré. De l'*ischân* (tumulus) de Schetaytèh au Birs (tour de

Bélus), il peut y avoir deux heures et demie, et du même point au Kaṣr (le palais neuf), une heure et demie; cela fait quatre heures. On sait d'ailleurs que le palais neuf, avec ses dépendances et sa triple enceinte, couvrait une surface de soixante stades ou onze kilomètres de pourtour, et touchait au quai de la rive gauche du côté de l'ouest, qui sans doute était celui des jardins suspendus, aujourd'hui remplacés par de très-humbles jardins[1]; car le groupe de débris que nous sommes convenus d'appeler Kaṣr avec nos prédécesseurs, les gens du pays le nomment, à bon droit, *Moudjélibeh* (la bouleversée), à l'exclusion du grand tumulus septentrional, qui n'a pas ici d'autre nom que *Bâbel* (Babylone). Ce tumulus du Kaṣr ne représente pour moi que les parties centrales et orientales de la citadelle royale et des jardins suspendus, la partie occidentale ayant disparu depuis longtemps sous le fleuve et les alluvions de la moderne rive droite, dans la direction de Schetaytèh.

Abstraction faite de la largeur du fleuve et des quais, non interrompus par les bâtiments royaux, on peut donc dire que Nabuchodonosor résidait à deux lieues et demie ou trois lieues du temple de son dieu. Or cette distance est, à très-peu de chose près, en harmonie avec les mesures données par les

[1] Le texte de Diodore semble accuser une situation inverse; mais quelle valeur peut-il avoir contre le témoignage de nos yeux? Et quelle confiance pouvez-vous accorder aux renseignements géographiques ou topographiques d'un historien qui place Ninive sur l'Euphrate?.....

anciens, et particulièrement avec celles qu'Hérodote nous a transmises pour la longueur totale des murs d'enceinte de la ville. En ce qui touche cette longueur, les historiens grecs ne sont point unanimes. Je n'ai pas en ce moment leurs textes sous les yeux; mais je trouve dans le mémoire de Rich les chiffres suivants : quatre cent quatre-vingts et trois cent soixante (maximum et minimum); et, dans un extrait de Diodore, le chiffre trois cent soixante-cinq. Il s'agit ici de stades olympiques.

A priori, et indépendamment de toute vérification, de tout arpentage, les deux derniers chiffres, et singulièrement le dernier des trois, me sont suspects. Ils me sont suspects, précisément par la raison que Diodore allègue en faveur du dernier, sur la foi de Clitarque, nommément « parce qu'ils rappellent le nombre des jours de l'année. » Encore à présent, dans leurs descriptions des grandes villes du moderne Haḍramaut, les négociants de Djeddah, originaires de cette contrée mystérieuse, ne craignent pas de vous dire que l'on compte, à Schibâm ou à Têrîm, jusqu'à trois cent soixante mosquées. Lorsque Mahomet abolit à la Mecque le culte des idoles, il y avait nécessairement dans la ka'bah et ses dépendances, en un mot, dans le ḥaram [1], trois cent soixante *sanam* (صنم « idole, ») ni plus, ni moins, entre autres

[1] Le mot *harem*, qui a passé du turc dans notre langue avec le sens de *gynécée musulman*, signifie en arabe « lieu sacré, lieu inviolable. » En pays arabe, ce mot s'entend toujours du territoire sacré de la Mecque et de Médine : *el-haramayn* « les deux inviolables. »

(dit l'Azraky), un groupe de la vierge Marie, avec l'enfant Jésus. L'amour de ce chiffre a gagné l'Occident. On m'a assuré, mais cela est plus croyable, qu'il y avait à Rome autant d'églises que de jours à l'an.

Donc le chiffre quatre cent quatre-vingts (qui est celui d'Hérodote), bien qu'il soit encore plus élevé que les deux autres, déjà énormes relativement à nos idées préconçues, ce chiffre doit, au premier aspect, nous inspirer plus de confiance, d'abord parce qu'il ne représente pas le nombre des jours de l'année, et ensuite parce qu'il ne représente pas un nombre rond. J'avoue cependant qu'il a un tort à mes yeux; mais ce n'est pas celui que tout le monde lui reproche: c'est précisément le tort contraire. Je le trouve un peu trop faible. Tel qu'il est, toutefois, on peut à la rigueur s'en accommoder.

Quatre cent quatre-vingts stades (480) font un peu plus de quatre-vingt-huit kilomètres, ou environ vingt lieues communes de France, à raison de quatre kilomètres quatre dixièmes par lieue, périphérie qui suppose un diamètre de plus de six lieues, ou de cinq lieues de côté, si la ville était carrée, comme Hérodote nous le donne à entendre très-distinctement; or, puisque nous avons deux lieues et demie du Birs au tumulus de Schetaytèh (supposé la tête du pont sur la rive droite de l'Euphrate), on voit qu'il nous reste encore plus d'une demi-lieue entre le temple et le mur d'enceinte occidental, dans l'hypothèse où la vieille ville n'aurait eu qu'un peu plus

de trois lieues de rayon, le milieu du quai étant pris pour centre. Mais rien ne prouve que les deux grandes divisions de Babylone fussent parfaitement égales, il y a même tout lieu de croire que la ville neuve (bâtie par le dernier grand roi des dynasties babyloniennes, c'est-à-dire, dans un seul règne), il y a tout lieu de croire, dis-je, que cette ville neuve, celle de la rive gauche, ne couvrait point un espace de terrain égal à celui qu'occupait la vieille ville, celle de la rive droite; et si cette vieille ville était plus grande que la nouvelle, le temple de Bélus pouvait se trouver au milieu, sans rien ajouter au chiffre d'Hérodote. Rien ne prouve non plus (selon une observation de Rich, page 145) que le mot *μέσος*, employé par Hérodote, signifie nécessairement le « centre mathématique » de chacune des deux divisions de Babylone, sans compter que cela serait absolument inadmissible pour la citadelle, du milieu de laquelle s'élevaient les jardins suspendus du palais neuf, attendu que ces jardins ne pouvaient point se passer du voisinage de l'Euphrate. J'emprunte ici à Rich le passage d'Hérodote relatif à la situation du temple et du seul palais dont il ait fait mention, lequel, bien évidemment, devait être le plus grand des deux, c'est-à-dire le palais neuf, si admirablement décrit par Ctésias; car ma confiance dans les descriptions de Ctésias est en raison directe de l'ignorance dont il a fait preuve en fait d'histoire et de géographie anciennes. Les ignorants ont des yeux comme les savants, et ils s'en servent beaucoup mieux : « Ἐν δὲ φάρσεϊ ἑκατέρῳ τῆς

πόλιος ἐτετείχιστο ἐν μέσῳ, ἐν τῷ ἦεν τὰ βασιλήϊα, περιβόλῳ τε μεγάλῳ τε καὶ ἰσχυρῷ· ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ, Διὸς Βήλου ἱρὸν χαλκόπυλον, κ. τ. λ. » Assurément le τε μεγάλῳ τε καὶ ἰσχυρῷ ne peut convenir qu'au plus grand des deux palais décrits par Ctésias, et d'après lui par Diodore de Sicile; mais il est bien clair qu'il ne pouvait pas se trouver au milieu géométrique de l'une des deux grandes divisions de Babylone; car alors il y aurait eu des habitations particulières entre ce palais et le fleuve, ce qui est absurde. Ainsi, pour ce qui concerne le palais neuf, le milieu d'Hérodote, ou son μέσος, ne peut s'entendre que du milieu du quai, et comme l'enceinte extérieure du palais n'avait pas plus de trois kilomètres ou trois quarts de lieue de diamètre, il est difficile de croire qu'elle atteignît le milieu de la ville neuve, puisque la ville neuve n'aurait eu dans cette hypothèse qu'une lieue et demie de diamètre, ce qui établirait une trop grande disproportion entre les deux divisions principales de Babylone.

Dans ce même passage d'Hérodote, le mot μέσος, appliqué au temple de Bélus, n'a pas dû signifier le milieu des quais ou d'un quai, mais le milieu de la plus ancienne moitié de Babylone, celle de la rive droite. Or, ce que je puis certifier, pour l'avoir vu de mes yeux, en décembre dernier, à mon retour d'un pèlerinage au tombeau d'Ézéchiel, c'est qu'outre les tumulus de Schetaytèh et de Ghazâlèh, à la hauteur et à une heure du Kaṣr, outre ceux qui partent d'Ibrahîm el-Khalil, et, de près ou de loin, se rat-

tachent au Birs, et qui tous ont cela de commun que, relativement au fleuve ancien comme au fleuve moderne, ils restent en deçà de la tour de Bélus, c'est qu'outre ces tumulus, reconnus avant moi par Ker-Porter, j'ai découvert, à une heure environ au sud-ouest du Birs, et par conséquent au delà du même Birs, relativement à Hillah et au fleuve, plusieurs espaces jonchés de débris antiques, au milieu d'un fourré ou taillis beaucoup plus haut qu'aucun de ceux que j'aie encore rencontrés dans mes excursions. Cette découverte, toute fortuite, est uniquement due à mon impatience d'arriver au Birs, et de voir de près cette ruine grandiose, la seule de toutes les ruines babyloniennes à laquelle il soit permis d'appliquer cette ambitieuse épithète, mais qui, certes, y a bien droit. En revenant du tombeau d'Ézéchiel (que l'on nomme ici *El-Kefil* «l'avocat, l'intercesseur)», j'avais quitté la grande route et mes compagnons, MM. Oppert et Brühl, pour marcher droit sur le Birs au travers des broussailles et des canaux d'irrigation, et, chemin faisant, je rencontrai de la manière la plus inattendue ces restes d'une haute antiquité, qui témoignent que le Birs est un centre de ruines, comme autrefois la tour de Bélus fut un centre d'habitations florissantes. Il n'est donc pas nécessaire, pour faire entrer dans l'enceinte de Babylone le premier et le plus ancien de tous les monuments chaldéens, de le reléguer dans un angle ou dans un coin de la grande cité; car si les ruines nouvellement découvertes faisaient partie de Babylone, et il n'est pas possible d'en

douter, la tour de Bélus devait se trouver à plus d'une lieue du mur d'enceinte occidental, ce qui est plus que suffisant pour justifier le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote.

Au surplus, je profite de la saison froide pour parcourir dans tous les sens cette portion arabique de l'ancienne Babylone, qui n'a pas encore été bien étudiée. J'en relèverai soigneusement tout ce qui est *sub dio;* mais je vous prie de ne pas perdre de vue qu'au moins dans cet espace dont tous les points furent successivement occupés et abandonnés par l'Euphrate, il y eut des édifices dont les substructions sont aujourd'hui couvertes de sept pieds de terre labourable, et dont quelques débris, imperceptibles à nos yeux, peuvent à peine révéler l'existence au ṣakkhâr le plus exercé. Et d'ailleurs, puisque l'on a retiré cette année du lit même de l'Euphrate des briques frappées au coin de Nabuchodonosor, et non pas tombées ou jetées dans le fleuve, mais faisant partie de massifs énormes, construits dans toutes les règles de l'art babylonien, et si près du palais neuf (le Kaṣr), que l'on est forcé de les y rattacher; qui oserait prononcer que ces substructions s'arrêtent au lit du fleuve, et ne se continuent pas sous les alluvions et les jardins de la moderne rive droite?.....

En réfléchissant à ces massifs de maçonnerie chaldéenne, qui servent aujourd'hui de lit au fleuve paradisiaque, dont nous ignorons encore la *puissance*, et dont la surface est à soixante et quinze ou quatre-

vingts pieds au-dessous de la surface générale des décombres du tumulus voisin, M. Thomas, architecte, se demandait, avec l'accent du désespoir : « Où donc faudra-t-il aller chercher l'ancien sol dans les excavations du Kaṣr? »

Je ne donnerai à cette question d'autre réponse que celle de Rich, confirmée par l'assentiment de toute la colonie archéologique de Bagdad, et le non succès de M. Layard en 1850. A l'époque où Rich visita les ruines du Kaṣr (1811), une tranchée de cinquante pieds de profondeur au-dessous de la surface générale des débris, avait été ouverte par les ṣakkhârah dans le cœur même du tumulus, et avait conduit à un passage souterrain de sept pieds de hauteur, recouvert ou plafonné de grandes pierres calcaires d'un mètre d'épaisseur, sur plusieurs mètres de longueur. Ce fut dans les dernières profondeurs (*in the greatest depth*, pag. 163) de cette tranchée à ciel ouvert (qui existait déjà lors de la visite de Beauchamp, mais qui est aujourd'hui en partie comblée), que Rich trouva des gâteaux de terre cuite avec figures et inscriptions cunéiformes. Cette profondeur extrême peut donc, selon les données du savant anglais, être estimée à environ cinquante-cinq pieds français au-dessous de la surface générale du Kaṣr, et c'est vraisemblablement d'après ce renseignement de Rich, que la colonie anglaise (et plus ou moins archéologique) de Bagdad a rendu cet oracle vrai, en un sens, pour ce qui concerne le Kaṣr, mais heureusement démenti par les résultats obtenus sur d'au-

tres points : « Que, sur le site de l'antique Babylone, il n'y avait rien à espérer d'une excavation qui ne serait pas poussée jusqu'à soixante pieds (anglais) de profondeur. »

Si les archéologues de Bagdad avaient eu connaissance des massifs de l'Euphrate, massifs dont les fondations sont encore à déterminer, ils n'auraient pas craint d'exiger un déblaiement de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix de leurs pieds.

Vous comprenez, Monsieur, qu'il n'y a pas de galeries possibles dans un tas ou un mont de cailloux; or le tumulus, ou soi-disant tumulus du Kaṣr, n'est pas autre chose. Là il faut absolument travailler *sub dio*, à ciel ouvert, et transporter fort loin les déblais, si l'on veut échapper d'une part à l'encombrement, et d'autre part au danger de rendre inaccessibles, par la création d'une nouvelle montagne artificielle, les substructions qui peuvent se trouver cachées sous le sol de la plaine et au plus bas du vallon que l'on aura choisi pour déversoir. Les massifs du lit de l'Euphrate, et ceux de la plaine arabique, prouvent l'existence de ce danger d'une manière irréfutable; mais il en existe un autre, et encore plus grave. Si l'on essaye de mettre à nu ce qui reste au Kaṣr de maçonnerie compacte (je n'ose ajouter et *intacte!*), on reconnaîtra bientôt que des galeries furent autrefois percées dans le corps même du Kaṣr proprement dit, et aussi bas que possible, là où règne une constante humidité, défavorable à l'extraction des briques; car, dans les parties expo-

sées à l'air et au soleil, le mortier de chaux est invincible; on ne peut en détacher les briques que par fragments; et c'est uniquement à cette circonstance que nous sommes redevables de leur conservation. Ce qui reste de l'édifice antique est donc miné, perforé en tous sens. Par suite de ces dégradations, des blocs énormes s'en sont détachés, qui ne reposent aujourd'hui que sur des décombres; c'est dire que l'on ne pourra enlever les décombres sans provoquer leur chute, qui d'ailleurs n'aura aucun inconvénient si elle est ménagée avec prudence; malheureusement le danger n'est pas toujours évident; il y a telle partie de l'édifice qui semble tenir et ne tient à rien. Au commencement de ce siècle, de pauvres ouvriers furent ou écrasés ou enterrés vifs dans leurs propres galeries, et l'exploitation de ce point, jadis si tourmenté, si déchiré, semble aujourd'hui abandonnée. En résumé, l'œuvre inintelligente des anciens démolisseurs, et la témérité stupide de leurs enfants, que nous sommes bien forcés d'employer pour nos fouilles, rendront toujours extrêmement dangereuse toute tentative de déblaiement du Kaṣr. Nous l'avons reconnu, en août dernier, par notre propre expérience, alors qu'un bloc de maçonnerie de sept à huit mètres cubes se détacha subitement de la face septentrionale du Kaṣr, sur laquelle il semblait faire corps avec le reste de l'édifice [1], et faillit écraser six ou sept hommes d'un coup.

[1] Je viens d'apprendre de M. Thomas qu'il avait remarqué une

On m'a assuré que le bloc tomba à l'instant même où les ouvriers quittaient l'ouvrage, et qu'il s'en fallut de bien peu que nous n'eussions à déplorer un malheur affreux. Dans une tranchée ouverte à 'Amrân, j'ai perdu un ouvrier, dont l'épine dorsale avait été mortellement lésée par la chute d'une masse de décombres en surplomb. Avant de mourir, il a reconnu, devant moi et ses parents, qu'il avait été distinctement averti du danger, et n'avait tenu aucun compte de l'avertissement, à ce point qu'il était couché à l'ombre de la voûte suspecte, lorsque l'écroulement en eut lieu.

Des difficultés de cette nature, des dangers aussi réels, et que je me ferais conscience de dissimuler, paraîtront-ils assez graves pour faire renoncer à un déblaiement intégral ou partiel du Kaṣr? J'ose espérer que non; car il s'agit ici du palais d'un prince qui a été pour son siècle ce qu'Auguste fut pour le sien, et nous devons désirer ardemment de voir à nu tout ce qui en résulte et tout ce qui s'y rattache; mais ces difficultés, ces dangers bien évidents, nous font un devoir de solliciter l'adjonction d'un maître maçon, d'un homme pratique dans toute la force du terme. Un architecte dessinateur qui ne serait qu'artiste (ce mot étant pris dans le sens le plus relevé), ne remplirait pas les conditions d'un succès que nous devons souhaiter exempt de funérailles avec la même anxiété que nous le souhaitons éclatant et complet

lézarde et fait avertir les ouvriers, qui, selon leur usage, ne tinrent aucun compte de son avertissement.

sous le point de vue de la moisson archéologique et des résultats scientifiques. Je reviens à mon sujet, le plan topographique des principaux monuments de Babylone.

Diodore termine la description de cette vaste enceinte par un paragraphe entièrement consacré à l'obélisque, que, selon lui, ou plutôt selon Ctésias, « Sémiramis avait fait élever dans la rue la plus belle et la plus fréquentée de la ville, où il devint l'objet de l'admiration de tous les voyageurs. » Diodore range cet obélisque au nombre des sept merveilles.

Les deux principaux édifices de Babylone, le palais neuf et la tour de Bélus, étant déterminés et fixés, il serait naturel, dans la donnée des idées modernes, de considérer la ligne qui unit ces deux points, comme ayant dû coïncider avec la plus belle rue, ou l'artère majeure de la ville antique, en observant toutefois que cette rue devait appartenir en entier à la vieille cité, puisque le palais de Nabuchodonosor touchait par une extrémité à la rive gauche de l'Euphrate, tandis que la tour de Bélus était à une assez grande distance du fleuve, et de l'autre côté. Cependant, comme cette ligne, ou une ligne voisine, devait coïncider avec la route que suivait le roi quand il se rendait au temple, c'était, sans doute, sinon la rue, dans le sens moderne, du moins l'avenue la plus fréquentée de toute la ville. Ce serait donc sur un de ces points que, d'après le texte de Diodore, il faudrait chercher l'obélisque de Sémiramis. (La ligne de jonction du Kaṣr et du Birs court nord-

nord-est et sud-sud-ouest, d'où l'on peut conclure que l'Euphrate babylonien courait anciennement du nord-ouest au sud-est, approximativement). Mais l'obélisque ayant été renversé, on ne peut guère douter qu'il ne soit fracturé ; et alors on devrait rencontrer, sur la plaine de la rive droite, quelques débris d'une roche quelconque; or tous les débris de ce genre se trouvent sur l'autre rive et dans la ville de Nabuchodonosor. Cela ne doit point étonner.

Nous savons, par le témoignage de Bérose, que Nabuchodonosor, et non Sémiramis, éleva les jardins suspendus. Nous avons acquis, au Birs, par le témoignage de nos yeux, la certitude d'un fait bien autrement important, à savoir que la tour de Bélus fut reconstruite en entier par ce même roi chaldéen, à la seule exception du soubassement, ou premier étage, qui est en briques rouges communes, non timbrées. Or il n'est pas croyable que celui qui bâtit le palais neuf, c'est-à-dire l'ensemble des bâtiments royaux, dont l'enceinte extérieure avait soixante stades, ou onze kilomètres de pourtour, ainsi qu'une tour d'un stade ou cinq cent soixante-neuf pieds de hauteur; il n'est pas croyable, dis-je, que celui qui fit de si grandes choses, et qui, d'ailleurs, avait étendu fort loin ses conquêtes, eût négligé d'en éterniser la mémoire par le monument triomphal de son temps, je veux dire par l'obélisque. Nabuchodonosor ne pouvait pas ne pas avoir son obélisque, aussi bien que les autres conquérants, égyptiens ou assyriens, antérieurs à son siècle.

Grâce aux progrès des études historiques, Sémiramis, à laquelle des Grecs ignorants firent honneur de toutes les merveilles de l'Orient, n'est plus aujourd'hui qu'un personnage mythique qui, dans la nuit des temps, se confond avec la Vénus asiatique ou céleste, Vénus-Uranie, tout comme la reine de Saba, à laquelle les Arabes ont attribué les grands travaux hydrauliques de Mareb, se confond avec Diane, Isis ou la lune. Dans la Géographie de Ptolémée, *ad Dianam* est un nom d'étape ou *diversorium* que l'on retrouve partout en Arabie. Sans aucun doute, des femmes d'un grand renom régnèrent autrefois, et dans l'Arabie méridionale, et en Chaldée. Vers l'époque d'Auguste, une femme régnait à Saba, et un poëte latin (que je ne puis citer, faute de mémoire), avait fait de ce cas particulier une règle générale, une loi constitutionnelle des Ṣabéens, qui, selon le sens du vers qu'il nous a laissé, étaient nécessairement gouvernés par des femmes; je me rappelle le sens, mais non le vers, non plus que le nom du poëte. Je me rappelle encore très-distinctement que les Arabes de Hédjâz faisaient autrefois de cette particularité la matière d'un reproche adressé à leurs voisins du Yaman. Il y a donc eu parité, non-seulement de religion, le ṣabéime, mais encore le gouvernement accidentel (le gouvernement féminin), entre les Arabes du midi et les Chaldéens du midi, entre les Chusites de l'Arabie et les Chusites de la Chaldée. Mais il ne s'ensuit pas nécessairement que les merveilles de

Babylone fussent l'œuvre de la Sémiramis grecque, ou que la digue de Mareb fût celle de la Bilkîs arabe *maàddique*. Si donc l'obélisque unique qui ornait Babylone au temps de Ctésias fut l'œuvre de Nabuchodonosor, il est naturel de supposer qu'il en fit une des principales décorations de sa ville de prédilection, de la nouvelle Babylone de la rive gauche. Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer sur la rive gauche, à l'exclusion de la rive droite, tous ces fragments de roches monumentales, étrangères au sol de la Chaldée méridionale, et qui ont dû être apportées ici des montagnes de l'Arménie, comme le dit expressément Diodore d'après Ctésias, et comme le prouve péremptoirement le témoignage irrécusable de nos yeux. En sa qualité de médecin, Ctésias avait le droit d'ignorer l'histoire ancienne; mais il était tenu d'avoir de bons yeux, et il ne lui était pas permis d'être mauvais observateur.

Il faudrait donc chercher les fragments de l'obélisque, soit sur la rive gauche moderne et dans un rayon d'une lieue à partir du Kasr, soit dans le voisinage de la moderne rive droite et sous les alluvions de l'Euphrate; car, ainsi que je l'ai exposé, une grande partie de ce qui est aujourd'hui Arabie devait être Mésopotamie à l'époque de Nabuchodonosor.

Ici, comme ailleurs, comme en Égypte, par exemple, la capitale de l'empire a marché. En Égypte, Babylone (de saint Pierre) a succédé à Memphis, Fostât à Babylone de saint Pierre, et le Caire à Fos-

tât. Ici, comme en Égypte, la capitale a progressé du nord, et de l'ouest à l'est.

De toutes les villes chaldéennes, Warkâ, en basse Chaldée, dont les ruines sont indiquées sur la carte du colonel Chesney (feuille IX), avec cette étiquette : « *'Irák, 'Irkáh, or el-Asáyiah,........ supposed to be the primeval city of* ERECH, » Warkâ serait la plus ancienne, selon le colonel Rawlinson. C'est effectivement quelque part de ce côté-là qu'Arrien place les tombeaux de certains anciens rois assyriens (c'est son *gentilium*), près desquels Alexandre passa, dans sa navigation du bas Euphrate. Après Warkâ, parfaitement reproduite dans les *Orchoeni* de Pline (*Hist. nat.* VI, 30), s'éleva Niffar, beaucoup plus près d'ici, et que M. Oppert et moi retrouvons dans le même passage de Pline (dont je lui dois la connaissance), sous la forme *Hippareni*. Le même nom se rencontre, avec un Σ, *sigma* initial, au lieu de H romain, ainsi que M. Oppert me l'a encore fait observer dans un passage d'Abydenus (*ad calcem Berosi*), où il est question d'un λάκκος Σιππαρήνων. On ne peut pas douter que le nom grec et le nom latin ne se rapportent aux habitants d'une seule et même ville; or, nous ne voyons, en Babylonie et en Chaldée, que les ruines de Niffar auxquelles on puisse appliquer ce nom, et cela indépendamment de toute analogie lexicographique; et n'est-il pas bien remarquable que M. Oppert lise ces deux noms (de *Warkâ* et *Niffar*), outre celui de *Babel*, sur nos estampilles royales? (Au surplus, le colonel Rawlinson n'approuwe pas cette lecture.)

La troisième capitale, dans l'ordre chronologique, fut Babylone. Or, à Babylone, le vieux palais du sud-ouest fut déserté après la mort de Nabopalassar. Un palais neuf et une ville nouvelle s'élevèrent sur la rive gauche du fleuve, au nord-est de la vieille ville, et Nabuchodonosor y fixa sa résidence. Ce fut dans ce palais neuf, dans ce Παράδεισος ou paradis, qu'Alexandre termina sa carrière.

La tour de Oumm-Ghayr (*Makiar tower*, Chesney, f. IX), au nord-ouest et à peu de distance de Soûk-es-Schoyoûkh, située en Arabie, aussi bien que la tour de Bélus (le Birs), est encore plus méridionale que Warkâ, et paraît, ou de la même date, ou d'une époque antérieure. Selon la loi de translation, cette tour de Oumm-Ghayr (ou *Moughayyér*[1]) devrait être la plus ancienne de toutes, et par conséquent la vraie tour de Babel. Celle du Birs n'a d'antique ou véritablement antique que le soubassement; tout le reste est marqué au coin de Nabuchodonosor, c'est-à-dire comparativement moderne. Les tours ou temples observatoires, situés en Mésopotamie, comme El-Ohaymir et 'Akerkoûf, sont de proportions bien inférieures à celles du Birs ou de Moughayyér (Oumm-Ghayyér), qui, l'un et l'autre, doivent remonter à une très-haute antiquité. Observez que la loi de translation est double : la progression des capitales a eu constamment lieu, d'une part, du midi au nord, et, d'autre part, d'occident en orient. Ainsi, le Birs,

[1] Le véritable nom de l'endroit est *Moukayyar* مقيّر (cimenté avec le bitume).

quoique relativement septentrional, peut, comme occidental, remonter à une époque très-reculée, tandis qu'une ville telle que Niffar, par exemple, dont la situation est plus orientale que celle de Babylone, peut cependant prétendre à une plus haute antiquité, parce qu'elle est plus au sud.

Je viens de dire que le dernier grand roi des dynasties chaldéennes transféra sa résidence du vieux palais au palais neuf, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est.

Après la conquête persane, ce palais neuf fut, pendant une partie de l'année, la résidence des Achéménides. Ils passaient le reste de l'année en Perse, à Suse ou à Ecbatane, et ne furent jamais tentés, que je sache, d'aller s'établir en Arabie.

Après la mort d'Alexandre, Babylone, ancienne et nouvelle, fut abandonnée pour Séleucie, Séleucie pour Ctésiphon ou Madâïn, et Madâïn pour Bagdad; enfin, et toujours selon la même loi, Bagdad de la rive droite du Tigre, pour Bagdad de la rive gauche. Les califes arabes, qui s'étaient d'abord établis à Koûfah, près d'un canal occidental de l'Euphrate, ont procédé et progressé dans le même sens que Nemrod et ses Chusites l'avaient fait deux ou trois mille ans plus tôt. Ce parallélisme des deux marches ne suffirait-il pas, à défaut des textes bibliques, pour indiquer, sinon une même origine, du moins deux points de départ très-voisins l'un de l'autre? Et n'est-il pas bien naturel que l'itinéraire des Ismaëlites, qui venaient de la Mecque, reste au nord de celui des

Chusites, qui étaient venus du Hadramaut, ou du pays de Mahrah? Dans l'hypothèse des Chusites arabes, il y a une loi évidente, à laquelle les deux marches furent assujetties. Dans l'hypothèse des Chusites persans, il n'y a pas de loi saisissable; et l'on ne peut plus rendre raison de l'emplacement du temple de Bélus, ou de celui dont les ruines sont à Moughayyér. Comment concevoir, en effet, que des Cosséens, partis de la Susiane, aient voulu bâtir, au delà de l'Euphrate et en Arabie, les plus fameux temples de leur dieu national? (Je dis au delà de l'Euphrate relativement à Suse.)

Quant au passage de la *Genèse* (XI, 2) qui semble donner gain de cause à l'hypothèse des Chusites du Khouzistân, *cumque proficiscerentur de Oriente, invenerunt campum in terra Sennaar*, je ne pense pas que l'écrivain sacré ait voulu y exprimer la direction ou le sens de la marche des petits-fils de Noé; mais, autant que j'en puis juger, il a voulu dire que ces premiers voyageurs, ou ces premiers nomades, partirent d'un point situé à l'orient de celui où il écrivait, c'est-à-dire d'un point quelconque plus oriental que Jérusalem ou l'Arabie-Pétrée, par conséquent un point quelconque des deux Arabies, déserte et heureuse, en sorte que, dans ce célèbre passage, le sens le plus large serait en même temps le plus exact[1]. Très-riche de détails pour ce qui concerne les peuples et les tribus répandus autour de la Palestine, mais

[1] Il y a mieux : selon Gesenius, *mikkédèm* מִקֶּדֶם ne signifierait pas *de oriente*, mais bien *versus orientem*, *gegen ost.*

surtout les tribus arabes, l'ethnographie biblique de la *Genèse* ne s'étend pas, du côté de l'orient, au delà de Élam, la Perse, contrée qu'elle se borne à nommer, mais sur laquelle elle ne nous donne aucun renseignement particulier. De son point de vue mythique, Élam est l'aîné des enfants de Sem; mais tandis qu'elle enregistre les noms des enfants d'Aram, son frère, et ceux de tous les descendants d'Arphakad, son autre frère, d'un côté jusqu'aux Joctanides du Yaman, et, de l'autre, jusqu'aux Abrahamides, elle ne nomme ni les fils d'Élam, ni ceux d'Assur, ce qui veut dire qu'elle n'a rien à nous apprendre sur les villes ou les provinces, ou les différentes peuplades de la Perse ou de l'Assyrie. Il n'y a donc pas lieu à chercher dans la *Genèse* les Cosséens de la Susiane.

Mais j'ai d'autres considérations à faire valoir en faveur des Chusites arabes.

Dans la langue du Mahrah, qui n'est point l'arabe, comme vous le savez, quoiqu'elle se parle en Arabie, puisque les Arabes du Hédjâz, et même ceux du Yamân et du Hadramaut, ne la comprennent pas; dans la langue du Mahrah, le *schîn* (ش) est l'affixe de la troisième personne du singulier masculin. Or il se trouve que c'est aussi le cas pour l'ancienne langue babylonienne, en tant qu'on a pu la déchiffrer jusqu'à ce jour.

Veuillez rapprocher ce fait, qui, pour un philologue, a une grande portée ethnographique, des généalogies bibliques, suivant lesquelles Nemrod était

fils de Chus, et Saba (écrit avec un *schîn*), fils de Regma, fils de Chus. Remarquez bien que je ne parle pas ici de l'aîné des fils de Chus, dont le nom s'écrit avec un *samech* (ס), et dont la résidence est controversée, celui-là peut être Africain, comme il peut être Arabe. Je parle du Saba qui est très-souvent concomitant de Dedân, dont le nom doit se prononcer (en hébreu) *Schevâ* ou *Schebâ*, et qui s'enrichit par le commerce de l'encens et de la myrrhe. L'un et l'autre figurent parmi les Chusites au verset 7 du chap. x. Il est vrai que, selon le verset 27 du même chapitre, ce même Saba (ou Schebâ) écrit avec un *schîn* est présenté, non plus comme petit-fils de Chus, mais comme fils de Joctan, et par conséquent hébreu, c'est-à-dire Sémite de la tige d'Héber, de la même tige qu'Abraham. Mais cette contradiction apparente est une précieuse donnée historique, qui se traduit de la manière la plus simple par la superposition des Joctanides sur les Chusites de l'Arabie méridionale, ou l'immigration des enfants de Joctan dans l'Yémen et le Hadramaut, à une époque bien antérieure à la migration d'Abraham. A dater de cette colonisation, Saba (ou Schebâ), qui, dans l'origine, était purement Chusite, devint moitié Chusite et moitié Sémite. Quant au verset 3 du chap. xxv, d'après lequel Saba et Dedân eussent été, l'un et l'autre, petits-fils d'Abraham par Céthura, c'est une opinion à part, que le compilateur sacré a bien voulu accueillir, soit au même titre que celle du chap. x, v. 27, et pour indiquer une colonisation postérieure

à celle des Joctanides, soit conformément à l'usage presque universel et apparemment fort ancien des écrivains orientaux, de présenter *ex æquo*, et indépendamment de toute critique, les opinions appuyées d'une autorité quelconque, au sujet de la question particulière qu'ils se trouvent dans le cas de traiter. En général, ils ne donnent point de solution nouvelle à la question proposée; mais ils vous donnent le choix entre toutes les solutions préexistantes, et quelquefois se permettent de le diriger en manifestant une préférence décidée pour l'une ou pour l'autre. En ce qui touche l'écrivain sacré, il est évident qu'il a dû se borner à l'enregistrement des opinions qui avaient cours de son temps, sans se préoccuper aucunement des contradictions apparentes ou réelles. Le génie souverainement dogmatique du livre par excellence repoussait toute discussion.

Pour nous, nous sommes appelés à faire un choix; mais, quand il s'agit de Nemrod, pouvons-nous hésiter entre le plus ancien texte et les textes postérieurs? Et n'est-il pas évident que nous devons donner la préférence au verset 7 du chap. x, suivant lequel Saba et Dedân sont neveux de Nemrod?

Outre ce personnage, qui, en sa qualité de personnage historique très-réel, a eu les honneurs d'une mention particulière au chap. x de la Genèse (*porro Chus genuit Nemrod*), outre son nom et celui des villes qu'il fonda, la Bible nous donne la liste de ses frères, au nombre de cinq, et les noms de deux de ses neveux, Saba et Dedân. Mais il ne s'agit plus ici

d'existences individuelles; car les sept derniers noms représentent autant de villes ou de tribus, appartenant, pour la plupart, à l'Arabie méridionale, et dont deux seulement peuvent être cherchés et trouvés sur la côte d'Afrique qui la regarde. Or, si toute la famille de Nemrod, tous ses frères et tous ses neveux se trouvaient en Arabie et en Afrique, comment Nemrod serait-il parti de la Perse pour venir en Babylonie?....

Il faut donc, ou rejeter entièrement le témoignage historique de la Bible, ou renoncer à chercher les Chusites dans la Susiane; et, d'ailleurs, ainsi que je l'ai observé, la Susiane était une province de la Perse, de cette contrée que la Genèse nomme *Élam*, et qu'elle déclare purement et simplement Sémite, sans autre explication. Élam est l'aîné des fils de Sem, frère aîné de Japhet, et la Bible ne nomme pas ses enfants.

Je me résume en ces termes : « S'il reste encore aujourd'hui quelque chose de la langue que parlaient les anciens Babyloniens, c'est chez leurs frères du pays de Mahrah qu'il faut aller chercher ce reste. » Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est aux Anglais d'Aden, ou aux missionnaires allemands, qu'il appartient de nous doter d'une grammaire et d'un dictionnaire de la langue de Mahrah. Le savant et courageux docteur Krapf a déjà eu occasion d'attaquer cette langue mystérieuse, et il est permis d'espérer qu'il achèvera ce qu'il a si bien commencé.

Les noms de Saba et Dedân se trouvant très-sou-

vent en concomitance dans la sainte Écriture, et Saba désignant une ville de Yaman, qui fut autrefois la plus riche de toute l'Arabie et la capitale de la *reine du midi*, comme l'Évangile l'appelle, il est naturel de supposer que Dedân, qui ne figure point à côté de Saba dans le dénombrement des enfants de Joctan, représente, non pas tout le nord de l'Arabie, relativement aux Joctanides (qui avaient la position la plus méridionale possible), mais une grande partie de la région située au nord du Yaman proprement dit, et qui est connue de nos jours sous le nom très-élastique de Hédjâz. Le double *daleth* de Dedân, qui est dans la Bible nom d'homme et de peuple ou peuplade, se retrouve dans *Oudd* et *Oudad*, noms de deux ancêtres de Mahomet, antérieurs à 'Adnân, son vingtième aïeul, dans lesquels le double *dâl* a pour *fulcrum* ou point d'appui un *alif*, dont l'absence est compensée en hébreu par la désinence adjective *ân* (ָן). Or le passage relatif aux enfants de Céthura est extrêmement précieux, en ce qu'il nous donne la composition ou les parties constituantes de la grande peuplade de Dedân, assez importante du moins pour se trouver en concomitance avec Saba, comme aujourd'hui le Hédjâz avec le Yaman. *Filii Dedan fuerunt Assarim, et Latusim, et Loommim.* (*Genèse*, XXV, 3.) On a remarqué depuis longtemps que les deux derniers noms représentent deux anciennes tribus, évanouies bien avant l'époque de Mahomet, mais dont les historiens arabes ont gardé le souvenir; ce sont *Tasm* طَسْمٌ et *Oumayyém*

أمّمُ, noms qui ne peuvent se rapporter qu'à la zone centrale de la péninsule arabique, puisque, dans la plus haute antiquité arabe, tout le midi de la péninsule était occupé par la tribu de 'Aad; ils appartiennent, d'ailleurs, bien évidemment à la langue du Hédjâz, et non au dialecte yamanique. Enfin, M. Oppert a appelé mon attention sur deux passages d'Ézéchiel (XXVII, 15 et 20), relatifs au commerce de Dedân avec Tyr. Ce commerce consistait en ébène et ivoire pour une certaine fraction de la race de Dedân, et en tapis pour une autre. Encore à présent, tous les Arabes nomades font eux-mêmes leurs tapis; c'est un des nombreux travaux dont leurs femmes sont chargées. Quant à l'ivoire et à l'ébène, les habitants de la côte occidentale d'Arabie n'avaient qu'un golfe étroit à traverser pour se transporter sur la côte d'Afrique, où ils pouvaient se procurer ces deux articles, depuis Sawâkin jusqu'au détroit, et sans sortir de la mer Rouge. On peut donc dire que Saba et Dedân représentent très-bien par leur réunion le territoire compris aujourd'hui sous les deux noms de Yaman et Hedjâz, et cela dans le sens large comme dans le sens étroit.

Je crois vous avoir dit que M. Oppert lit le nom de *Nibrod*, précédé du signe idéographique qui veut dire *fils*, sur la plupart de nos briques, et particulièrement sur celles de Nabuchodonosor. Mais il ne faudrait pas conclure de ce qui précède, que je considère les Chaldéens ou Khasdim comme Chusites; car je les crois Sémites, soit de la tige d'Assur, soit

plutôt, comme les Hébreux, de la tige d'Arpaxad, d'après ce passage si remarquable de Judith (v, 6 et 7): *Populus iste ex progenie Chaldæorum est. Hic primum in Mesopotamia habitavit, etc.* Mais la famille régnante devait appartenir à une autre race, et avoir une langue particulière, du moins à l'époque de l'invasion.

Je m'étais demandé toute ma vie si le zodiaque était d'invention égyptienne ou chaldéenne. J'ai enfin trouvé la réponse à cette question dans le premier courant d'eau douce que je rencontrai en sortant d'Alep, et dans tous ceux que j'ai traversés depuis, y compris l'Euphrate. Le crabe ou cancre (en latin *cancer*, en arabe *saratân*, ou *abou djenayb*, « qui va de côté »), le crabe est un des signes du zodiaque, signe que nous avons très-mal à propos confondu avec l'écrevisse, ou plutôt que nous avons transformé en écrevisse. Or ce crustacé ne se rencontre point dans le Nil, et certes les prêtres égyptiens n'auraient pas été chercher un symbole dans la mer, qu'ils détestaient à l'égal du désert. Donc le zodiaque, par cela seul qu'il contient le signe du cancer (je ne parle pas du scorpion, commun à l'Égypte et à la Chaldée), est nécessairement d'origine chaldéenne. Il n'y a pas plus de crabes que de chameaux sur les bas-reliefs égyptiens, tandis que ce coquillage alterne avec les poissons dans les fleuves figurés sur les bas-reliefs de Nimroud. *Pauca intelligenti!* C'est à vous et non à moi que j'applique l'épithète.

Depuis le fatal événement du 8 septembre, mais

surtout depuis l'expédition des derniers comptes rendus, tant au ministère qu'à l'Académie, des résultats matériels et spéculatifs de notre campagne archéologique, j'ai cru devoir donner toutes mes pensées à la recherche de l'ancien site de Babylone, qui, non-seulement n'a point encore été déterminé d'une manière précise, mais ne me paraît pas même avoir été indiqué avec une approximation tant soit peu satisfaisante. L'incertitude sur ce sujet intéressant se prolonge tellement, qu'encore à présent, après les études de Rich, Ker-Porter, et B. Fraser, l'opinion de Rennel, qui voulait faire tenir Babylone dans une enceinte plus étroite que celle de Paris, trouve des partisans parmi les autorités les plus compétentes et les plus respectables. N'étant pas dessinateur, je ne puis pas remplacer M. Thomas pour l'exécution d'un plan. Mais comme nous possédons une carte à grands points du cours de l'Euphrate, celle du colonel Chesney, dressée sur une échelle d'un quart de pouce pour mille anglais, il me sera facile, en vous référant à cette carte, de déterminer, de la manière la plus précise et la plus intelligible, les points par lesquels je fais passer l'ancien mur d'enceinte, et, par cela même, toute la surface de terrain que j'assigne à l'aire de Babylone antique.

Les mesures qu'Hérodote nous a transmises, pour la périphérie du mur ou des murs d'enceinte, sont, ainsi que nous l'avons reconnu, dignes de toute notre confiance; d'autant plus que ce grave historien ne se borne pas à nous donner la longueur totale du

mur d'enceinte; il nous le détaille : « C'est, dit-il, un tétragone dont chaque côté a cent vingt stades de longueur, ce qui fait en tout quatre cent quatre-vingts stades » (olympiques). On ne peut pas être plus explicite, et, à moins de refuser toute espèce de confiance au père de l'histoire, il faut accepter cette donnée, qui se trouve d'ailleurs en parfaite harmonie avec les dimensions de Ninive, fournies par Diodore de Sicile, et reconnues exactes par M. Layard. (*Nineveh and its remains*, vol. II, p. 247.)

Or cent vingt stades font, à très-peu près, quatorze milles anglais, et très-exactement cinq lieues communes de France de vingt-cinq au degré, le stade olympique étant reconnu égal à cent quatre-vingt-quatre mètres huit décimètres. Sur la carte de Chesney, cent vingt stades (cinq lieues ou quatorze milles) sont représentés par une longueur d'environ neuf centimètres, ou un peu plus de trois pouces un quart, longueur bien suffisante pour la vision distincte des points de l'aire de Babylone, dont nous avons à étudier les positions relatives.

Pour la partie du cours de l'Euphrate qui va nous occuper, nous avons un point à peu près central (Hillah, d'où je vous écris), dont la position est fixée astronomiquement par les ingénieurs anglais, et, quoique leur nomenclature arabe des lieux fourmille d'erreurs, je ne vois aucune raison plausible de suspecter *a priori* l'exactitude de leur tracé.

Cela posé, Hérodote nous enseigne que la ville était partagée en deux par l'Euphrate, et que les prin-

cipaux édifices dont elle s'énorgueillissait à bon droit, le temple de Bélus et le palais du roi, étaient situés chacun *au milieu* d'une de ses deux divisions naturelles. Nous avons reconnu d'autre part, et fixé sur les lieux, la position du temple et celle du palais; mais la distance qui les sépare sur la carte anglaise est précisément de dix milles (dix) en ligne directe, d'où l'on peut déduire immédiatement que le *milieu* d'Hérodote n'est point un milieu géométrique, mais simplement un point dans l'intérieur de chaque division.

D'un autre côté, comme le *grand palais* ou *palais neuf* (le seul dont Hérodote ait parlé, puisqu'il ne fait mention que d'un seul palais), comme ce grand *palais neuf*, du milieu duquel s'élevaient par gradins les jardins suspendus, devait nécessairement se trouver dans le voisinage du fleuve, tant pour l'agrément du site, que pour les besoins d'un arrosement continuel, il est bien naturel de supposer que le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote, appliqué à cet édifice, doit s'entendre d'un point voisin du milieu du quai de la rive gauche, et, par conséquent, peu éloigné du centre général de Babylone, en sorte que, du haut de son *paradis*, le roi chaldéen pût observer ce qui se passait dans les différents quartiers de sa capitale, comme le dit Ctésias de cette *Sémiramis* à laquelle les Grecs voulaient tout rapporter.

Ces données suffisent pour *construire*, sur la carte, les murs d'enceinte, ou, ce qui revient au même, l'aire de Babylone antique, telle qu'Hérodote la vit

moins de cinquante ans après les dévastations de Xerxès, et telle, à peu près, que la put voir Daniel, puisque le Παράδεισος, ou jardin aérien, subsistait encore au temps d'Alexandre, qui, comme vous le savez, y termina sa carrière. Il ne nous reste, en effet, qu'à prendre un carré de cinq lieues ou quatorze milles anglais de côté, réduit à l'échelle de notre carte, c'est-à-dire, à un peu moins de neuf centimètres, et à chercher quelle sera, de toutes les positions qu'on peut lui donner autour de nos deux points fixes (le temple et le palais), celle qui satisfait avec la plus grande approximation possible à la double donnée d'Hérodote, le *μέσος* du palais, qui ne doit pas être trop éloigné du milieu du quai, et le *μέσος* de la tour, qui ne doit pas être trop rapprapproché des murs d'enceinte.

A cet effet, je me suis servi d'un carré de papier transparent d'un peu moins de neuf centimètres de côté (correspondant à quatorze milles de l'échelle de Chesney), et, en parlant de cette appréciation, hypothétique à la vérité, mais rationnelle, *ni fallor*, « que, pour justifier le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote, appliqué à la tour de Bélus, il fallait concevoir cette tour à une distance d'au moins trois milles anglais, ou une lieue de France, du mur d'enceinte le plus rapproché, » j'ai tracé dans un des angles de mon carré transparent un petit carré de trois milles anglais de côté, et, posant le sommet de l'angle intérieur de ce petit carré sur le point culminant du Birs de la carte anglaise, j'ai fait tourner mon transparent autour de

ce point, jusqu'à ce que je rencontrasse la situation qui mettait le palais le plus près possible du centre des quais, sans établir toutefois (eu égard au cours actuel de l'Euphrate) une trop grande disproportion entre les deux divisions naturelles de Babylone, entre la ville arabique et la ville mésopotamique.

Cette position trouvée, et, par elle, satisfaites les conditions que nous impose le texte d'Hérodote, en tant que ces conditions sont compatibles entre elles (eu égard à nos deux points fixes et au cours actuel de l'Euphrate), j'ai tracé mon carré babylonien sur la carte anglaise, ... et la seule inspection de ce tracé m'a révélé un fait aussi frappant qu'il était imprévu, je l'avoue, à savoir : que les quatre angles, non pas les quatre côtés, mais les quatre angles du tétragone d'Hérodote, représenté par un carré, regardaient les quatre points cardinaux de la sphère, avec une précision rigoureusement égale à celle de l'orientation de la carte de Chesney, de telle sorte qu'en procédant humblement par la voie des tâtonnements, j'ai obtenu, sans l'avoir cherché, un résultat géométrique qui est pour moi de la plus haute importance, ainsi que vous pourrez en juger par la suite de cette lettre.

Avant toutes choses, je dois vous dire, pour fixer la position de mon carré sur la carte anglaise, que sa diagonale nord et sud part de *Moḥâwîl khân* (مُحاويل خان), en d'autres termes : le sommet de l'angle septentrional du grand carré babylonien coïncide avec le khân (caravansérail) de Moḥâwîl, qui est, comme

vous le savez, le point où tous les voyageurs, venant de Bagdad, s'accordent à faire commencer la série des tumulus.

Maintenant, veuillez observer que la situation, ou, pour mieux dire, l'orientation de mon carré, est inverse de celle qu'on se représente ordinairement d'après les descriptions antiques, en faisant couler le fleuve droit au sud, et en supposant, avec d'Anville, qu'il partageait la grande cité en deux parallélogrammes égaux, l'un oriental, l'autre occidental. Dans l'état actuel du cours de l'Euphrate, l'aire de Babylone se trouve divisée en deux parties, l'une au nord-est, l'autre au sud-ouest, la première à peine égale à la moitié de la seconde, l'une et l'autre terminées, d'ailleurs, par quatre lignes, dont trois droites, et la quatrième, dessinée par les sinuosités de l'Euphrate, au nombre de douze ou quinze.

Si, comme je n'en doute pas, l'Euphrate coulait autrefois plus à l'ouest, au moins dans la partie septentrionale de son cours *intra muros*, les deux divisions de l'antique Babylone étaient peut-être alors un peu moins inégales; la cité arabique n'aurait peut-être pas eu, dans cette hypothèse, une aire double de la cité mésopotamique; mais d'une part, cette hypothèse place le point où nous avons recueilli nos briques émaillées, et qui est nécessairement le point central du palais de Nabuchodonosor, le site de la citadelle et des jardins suspendus, à plus de deux milles du bord du fleuve; et, d'autre part, comme la rive droite, pour une bonne demi-heure à l'amont

de Hillah, et jusques à environ une heure et demie à l'aval de cette ville, est plus escarpée que la rive gauche, il est évident que, au moins dans ces derniers siècles, les empiétements de l'Euphrate ont eu lieu, pour toute cette longueur, en sens inverse de la déclinaison ou variation orientale, dont j'ai parlé à propos des ruines de la rive gauche, celles du Kaṣr. Il est donc impossible d'admettre que l'ancien lit de l'Euphrate fût très-éloigné du lit actuel; mais il est bien digne de remarque que l'opposition des escarpements des deux rives, considérées *intra muros* dans leurs moitiés septentrionale et méridionale, nous conduit sans effort et le plus naturellement du monde à cette conclusion historique : « que l'encaissement de l'Euphrate était rectiligne, et parallèle à deux des murs de la ville; que, par conséquent, il divisait Babylone en deux rectangles. » Et je considère encore ce résultat comme une confirmation de mon tracé de l'aire de Babylone, bien qu'assurément les deux rectangles n'aient pas pu être égaux en surface, ou, ce qui revient au même, en largeur. Les mesures d'Hérodote étant acceptées pour la périphérie totale de l'enceinte et la longueur de chaque côté de son tétragone, l'Euphrate n'aurait pu diviser la ville en deux rectangles égaux, ou presque égaux, que dans deux hypothèses également inadmissibles, soit à la condition de reléguer le temple de Bélus vers le sommet de l'angle méridional du carré babylonien, ou de l'adosser au mur d'enceinte du sud-ouest, et le *ἐν μέσῳ* d'Hérodote s'y oppose, quelque élasticité que

l'on accorde à ce terme, soit à la condition de faire couler le fleuve à une distance du centre du Kaṣr égale à quatre milles anglais, c'est-à-dire plus considérable que le diamètre de l'aire des bâtiments royaux, dont l'enceinte extérieure n'avait que soixante stades, ou onze kilomètres, de pourtour.

De ce dernier point de vue, qui est celui que j'avais adopté dans le principe, le lit de l'Euphrate aurait été, dans les temps anciens, beaucoup plus occidental que de nos jours, au moins pour toute la partie de son cours qui avait été encaissée et se prolongeait fort loin *extra muros*, tant à l'amont qu'à l'aval de Babylone. Alors les deux rectangles, arabique et mésopotamique, se trouvant égaux, la tour de Bélus y aurait gagné une position un peu plus centrale dans le premier, en ce sens qu'elle eût été moins éloignée du fleuve; mais, en échappant à une difficulté secondaire, nous nous créons, par cette hypothèse, une difficulté majeure, puisque, alors, le palais neuf, le grand palais, et son paradis, se seraient trouvés, comme je viens de le dire, à quatre milles du fleuve. Or cette distance est inadmissible pour le site d'un lieu de plaisance, dont les plateformes devaient en dominer toute la nappe, dont la citadelle devait en commander le cours, selon la description de Ctésias, qui place les deux palais aux deux extrémités du pont unique jeté entre les deux rives. Il ne faut point oublier que le paradis occupait le centre du palais-citadelle, ou grand palais; je ne parle pas d'un arrosement quotidien, ni de la

masse d'eau qu'il fallait faire monter journellement à plusieurs centaines de pieds de hauteur verticale, au moyen d'une machine hydraulique, parce que cette machine pouvait puiser l'eau du fleuve dans un canal souterrain, et que ce canal a dû exister de toute nécessité, attendu que la citadelle, et le paradis qui la couronnait, étaient environnés d'une triple enceinte dont la plus extérieure devait atteindre le quai vis-à-vis de la tête orientale du pont; mais on ne peut pas admettre une plus grande distance (de la prise d'eau à la base des jardins) que celle qui résulte de cette donnée. La description de Ctésias et sa localisation du grand palais sont ici d'accord avec la raison, à part la situation de ce palais relativement à l'autre, ou sa position sur la rive droite, qui n'est peut-être, après tout, qu'une erreur de Diodore, ou de ses copistes, comparable à cette autre erreur si célèbre, selon laquelle Ninive aurait été baignée par l'Euphrate.

Mais, indépendamment de ces considérations, qui, je l'avoue, me paraissent complétement suffisantes pour justifier ma circonscription de l'aire de Babylone, il en est une qui se rattache au fait inattendu de l'orientation exacte des angles du carré babylonien, et qui me paraît bien digne de fixer votre attention. Je m'explique sommairement, et par anticipation, en vous annonçant que, sans sortir des murs de Babylone, j'ai eu l'occasion de constater un fait, non encore observé, et géométriquement parallèle au premier.

Sans donner ici (ce que je devrai faire plus tard) une description complète de la tour de Bélus, et, en général, des tours de Bélus [1], je me bornerai à vous rappeler, pour le besoin de ma thèse, que ces singuliers monuments religieux sont des massifs de maçonnerie, les uns en briques cuites, les autres en briques crues, massifs que je déclarerais compactes, absolument parlant, et dans toute la force du terme, s'ils n'étaient perforés d'outre en outre dans deux directions horizontales et perpendiculaires entre elles, et percés à jour de petites ouvertures rhomboïdales d'un diamètre qui varie selon les proportions de l'édifice, mais toujours assez petit pour que la solidité de la masse n'en soit nullement compromise.

Dans le Birs, c'est-à-dire dans la tour babylonienne et métropolitaine, ces ouvertures sont de dix-sept centimètres de hauteur sur douze centimètres de largeur, disposées en quinconce ou à peu près, et à deux mètres quarante centimètres d'intervalle (horizontal et vertical). Niebuhr, qui les observa le premier, en devina la destination, avec sa

[1] Telles que le Moukayyar, situé à cent vingt-cinq milles au sud-est du Birs, comme le Birs, en Arabie, et, après le Birs, tout ce que nous avons de plus gigantesque (deux cents pieds de hauteur) en fait de ruines chaldéennes, telles que l'Oḥaymir (Heimar), à dix milles nord-est de Hillah, telles que 'Akerkoûf, près de Bagdad, telles enfin que le Mokhaṭṭaṭ, dont le nom seul était connu depuis Rich, et que je pense avoir vu le premier dans une de mes excursions à plus de quatre lieues et demie au sud-sud-est de Hillah, sans compter celles qui n'ont pas encore été reconnues, ou bien définies, entre Bagdad, Séleucie et Babylone.

sagacité ordinaire, en indiquant que ce devaient être des conduits à air, ménagés, dès l'origine, tant pour accélérer la dessiccation du massif encore frais, que pour le préserver de l'humidité à venir pendant toute la durée de son existence. S'il pouvait rester un doute à cet égard, je dirais que, dans le Mokhaṭṭaṭ, construit en briques crues, bien plus exposées que les autres aux ravages de l'humidité, ces ouvertures sont aussi beaucoup plus rapprochées que dans le Birs-Nemroûd, et que le but évident de ce rapprochement a été de multiplier les courants d'air; mais, en revanche, comme la matière des briques crues est beaucoup moins cohérente que celle des briques cuites, les aérodues, ou ventilateurs du Mokhaṭṭaṭ, sont beaucoup plus étroits que ceux du Birs, et ne pourraient admettre que des rats ou des chauve-souris, tandis que ceux du Birs constituent un véritable colombier sauvage. Il fallait d'ailleurs que les proportions fussent observées : or le Mokhaṭṭaṭ est au Birs comme une petite église de votre banlieue est à Notre-Dame de Paris. L'Ohaymir, construit en briques rouges, de qualité inférieure, et qui tient le milieu entre le Birs et le Makhaṭṭaṭ, est, aussi bien que ce dernier, en dehors des limites du carré babylonien : c'était le temple d'une ville voisine de Babylone, dont j'ai visité les ruines, connues aujourd'hui sous le nom de *Bender*. Ce nom est inscrit sur la carte de Chesney.

Cela posé, nous savons, par les descriptions antiques les plus dignes de foi, que le plan de la base

du Birs était un carré d'un stade de côté, et que la tour ou pyramide chaldéenne, haute elle-même d'un stade, se composait de huit massifs rectangulaires, en retrait l'un sur l'autre, de la largeur voulue pour les terrasses successives et les rampes qui conduisaient d'une terrasse à la terrasse supérieure. J'exposerai tout à l'heure les raisons qui me déterminent à repousser l'idée d'une rampe continue; mais je ne me donnerai pas la peine d'écarter l'hypothèse d'une hélice conique, quoique appuyée de cette expression *ἐν κύκλῳ* du texte d'Hérodote, et d'une gravure de la Bible de Royaumont, parce que cette hypothèse est en opposition flagrante avec le génie carré des Chaldéens. Le couronnement de l'édifice était une chambre qui contenait, pour tout mobilier, un lit d'or et une table d'or.

La base de chacun des huit massifs rhomboïdaux ou parallélipipè des rectangles qui composaient la tour de Bélus étant un carré, nos prédécesseurs auraient bien dû mettre tous leurs soins à en déterminer l'orientation. Or c'est ce qu'ils n'ont pas fait, et, pourtant, rien n'était plus facile. Comment n'ont-ils pas vu que les aéroducs, dont je parlais tout à l'heure, se divisent, pour chaque édifice, en deux séries horizontales qui règnent sur toute la hauteur des parties conservées, et qui, se coupant à angles droits, accusent évidemment, de la manière la plus exacte et la plus intelligible, l'orientation de l'édifice antique, c'est-à-dire l'orientation des huit massifs rhomboïdaux et rectangulaires dont il se composait, puisqu'il est

impossible de supposer la direction des aéroducs oblique aux façades des massifs, ou ces massifs diversement orientés?...

Faute d'avoir fait cette observation, nos devanciers paraissent avoir considéré tous ces monuments, et bien d'autres encore, comme ayant leurs quatre faces tournées vers les quatre points cardinaux; or, en ce qui concerne le Birs, c'est précisément le contraire qui est la vérité, puisque les aéroducs de ce géant des édifices humains sont dirigés, les uns au nord-est, les autres au nord-ouest. Donc, une des faces ou façades de la tour de Bélus regardait le nord-ouest, la suivante le nord-est, la troisième le sud-est, et la quatrième le sud-ouest. Je trouve effectivement, dans mes notes, pour la direction d'un aéroduc du Birs, pris au hasard : *nord-ouest cinq ou six degrés est* (de l'aiguille aimantée de ma boussole). Or la déclinaison étant ici occidentale (comme chez vous), et justement de six degrés, nous pouvons en conclure légitimement que l'orientation exacte des quatre faces de la tour de Bélus était nord-ouest et sud-est, dans un sens, et nord-est et sud-ouest dans l'autre, ou, ce qui revient au même, que ses quatre angles regardaient les quatre points cardinaux, les quatre régions de l'univers rapporté à l'axe de notre petite terre. Remarquons, à cette occasion, que, pour la pyramide de l'Oḥaymir, l'orientation était toute différente. Ainsi, *l'une des faces de l'Oḥaymir regardait l'orient d'été pour la latitude du lieu.* Cela résulte de plusieurs observations faites en octobre

(1852) par M. Oppert et par moi, et, subséquemment, du calcul astronomique qu'il a exécuté pour vérifier mon opinion. L'édifice étant carré, l'orientation d'une des faces détermine celle des autres.

Mais, pour en revenir à la tour métropolitaine de Bélus, ou Birs babylonien, pouvez-vous ne pas être frappé du parallélisme exact de son orientation avec celle des quatre murs d'enceinte de Babylone, tels que je les ai tracés d'après des considérations étrangères à toute orientation présupposée? Ce parallélisme peut-il être fortuit? N'est-il pas bien plus vraisemblable que la même intelligence sacerdotale, qui orienta le temple du dieu national, et tourna ses quatre angles vers les quatre points de notre sphère terrestre, orienta aussi les murs d'enceinte de la ville totale, et les voulut parallèles à ceux du temple? Enfin, dans ce parallélisme, dans cette coïncidence qu'assurément je n'ai point cherchée, et que je ne pouvais pas deviner *a priori*, ne voyez-vous pas, avec moi, une nouvelle confirmation de mon tracé?....

Dans l'état actuel des choses, la direction générale de cette partie de l'Euphrate, qui partage en deux mon grand carré babylonien, est nord-ouest et sud-est jusqu'au point central où l'escarpement de la rive droite devient sensiblement égal à celui de la rive gauche, et sud-sud-est pour toute la partie inférieure, à partir du point où l'escarpement change *de signe*, et accuse une déviation occidentale du fleuve, tout comme l'escarpement septentrional de la rive gauche accuse une déviation orientale. Si l'Euphrate

fut jadis encaissé selon deux droites perpendiculaires aux murs d'entrée et de sortie, il coulait, entre ces deux droites, non du nord au sud, comme on se le figure toujours d'après la description de Ctésias, mais du nord-est au sud-est.

L'immense espace arabique, compris entre le fleuve moderne et les murs sud-ouest et nord-ouest de la ville, est, ainsi que je m'en suis convaincu, parsemé de ruines, les unes apparentes, comme celles qui ont été reconnues avant moi par Ker-Porter, mais dont il a omis les noms [1], les autres cachées sous un épais dépôt d'alluvion, aujourd'hui en culture réglée. Quelques-unes de ces dernières, comme le massif du Moḥayzim (ancien canal), à une bonne heure au nord-nord-ouest de Hillah, ont été devinées sur de légers indices par les extracteurs de briques (*sakhkhârah* صخّارة); mais le plus grand nombre est encore à deviner. En sortant de Hillah par la porte du *Maschhad*

[1] En partant du village de *'Annaneh* (عنّنة), sur la rive droite, les tumulus en question se prolongent dans la direction du Birs, mais plutôt à droite de cette direction. Le premier est *Abou Ghozeylât* ابو غزيلات (le seul que Rich ait reconnu sur la rive droite, et qu'il nomme *Anana*); le deuxième, *Schetaytèh* شتيتة; le troisième, *El-Ghazâlèh* الغزالة; le quatrième, les *Masâlib* المصاليب (lieux de crucifiement), qui n'offrent point, comme les premiers, des débris antiques de toute nature, mais seulement des efflorescences nitreuses. A une heure et demie au nord-ouest d'Abou Ghozeylât, après avoir passé un grand canal, nommé *Elkhawâṣṣ* الخواصّ, on trouve un groupe considérable de tumulus (naguère une carrière de briques), nommé *Elbêḥḥ* البحّ au singulier, ou, au pluriel, *Elbaḥoûḥ*, ou *Elabḥâḥ*, groupe ignoré jusqu'à ce jour.

(مشهد, sous-entendu عَلِى), et, tournant aussitôt à gauche, on marche une heure dans une direction sud-sud-est, au milieu d'un *palmetum* indiqué par la carte de Chesney, après quoi l'on débouche sur un vaste espace désert et inculte, couvert de tumulus et de débris antiques, espace appelé ici *les Adwâb* (آلادواب), d'où les fellâḥs tirent encore aujourd'hui des briques rouges d'assez mauvaise qualité (ce sont les plus anciennes) pour la construction des murs de soutenement de leurs *kerds* ou *tcherds* (كَرْد, pl. *kouroûd* كُرود), appareils hydrauliques fort simples, au moyen desquels on puise l'eau de l'Euphrate pour l'irrigation des champs. Au delà du tombeau de Nabi-Ayyoûb, et toujours dans la même direction, il y a encore d'autres carrières de briques; enfin, un peu à l'amont de ce tombeau, on rencontre, sur le bord immédiat du fleuve, ou, pour mieux dire, dans le lit qu'il s'est creusé nouvellement aux dépens du sol arabique, et au pied de l'escarpement occidental qu'il va toujours dégradant (du côté du sud), on trouve, dis-je, enterrées dans la vase, de ces grandes jarres funéraires, mais non cinéraires, où, selon l'opinion de quelques savants anglais, tout ou partie d'un cadavre humain était plongé dans l'huile, conformément à un rite des anciens Chaldéens. Eu égard à la profondeur de leur gisement, il est, en effet, très-naturel de les rapporter aux plus anciens habitants du pays, et comme les sarcophages de M. Thomas se trouvaient précisément dans les mêmes circons-

tances locales que les jarres en question, il est très-possible que j'aie accepté une erreur en épousant l'opinion du capitaine Jones, qui les avait déclarés *Parthes*, sur la seule description de M. Thomas. Dans une des notes de la *Ninive* de M. Layard, je lis (vol. II, p. 220) : « Qu'au rapport d'Élien (Claudius Ælianus), lorsque Xercès, ce grand profanateur, fit ouvrir le tombeau de Bélus, il trouva le corps du roi, devenu dieu, dans un cercueil ou sarcophage, presque entièrement plein d'huile. » Le gâteau de terre cuite à trois pointes, dont j'ai parlé à propos des sarcophages de M. Thomas, était-il un symbole (à l'usage du pauvre) de cette trinité dont Diodore nomme et décrit fort au long les trois *personnes*, Jupiter, Junon et Rhéa, dans sa description du temple et de la tour de Bélus? Et d'abord, faisait-il partie (comme je l'ai cru en écrivant mon second rapport), du contenu des sarcophages? Ce que je puis affirmer, c'est que ce symbole se rencontre très-fréquemment dans les mêmes localités que les grandes jarres et les sarcophages de M. Thomas. Il se trouve, comme ces derniers, dans le lit moderne de l'Euphrate, au pied des escarpements; et attendu que les sarcophages, aussi bien que les jarres, sont toujours dépourvus de couvercles, on peut supposer qu'il en est sorti. Je puis en dire autant de la *statuette équestre*, qui paraît concomitante du *gâteau à trois pointes*, mais dont il m'est impossible de deviner le sens, et dont nos prédécesseurs n'ont pas dit un mot, sans doute par dédain de ces misérables symboles (d'un

travail extrêmement grossier), qui, aussi bien que les petites lampes, sont multipliés à l'infini, et ont dû, ce me semble, continuer une partie essentielle du mobilier des tombeaux de la classe inférieure. Le vaste groupe des monticules de 'Amrân ibn Ali est rempli de ces symboles et de ces lampes, et nous savons aujourd'hui, de science certaine, que ce groupe de 'Amrân ibn Aly (marqué B sur le plan de Rennell) n'est autre chose qu'une immense nécropole (*intra muros*) à l'usage de toutes (?) les races qui se sont succédé sur le sol babylonien, sinon de toutes, au moins du plus grand nombre.

Un groupe de la vieille ville, ou ville arabique, qui ne le cède en rien à celui de 'Amrân (عمّران), et me paraît devoir contenir un trésor de monuments écrits, est l'ensemble des monticules ou tumulus d'Ibrahim elkhalil, dans le voisinage immédiat du Birs; car ces ruines représentent nécessairement la ville des prêtres ou desservants de Bélus, en deux mots, *l'université chaldéenne*, et non-seulement l'ancienne université, celle de Nabuchodonosor; mais encore celle dont parle Strabon, celle de Borsippa, et des derniers Chaldéens, qui devait être, sinon au sud, du moins dans le sud de Babylone, selon toutes les données antiques; car le ΒΑΡΣΙΤΑ de Ptolémée ne peut être que le ΒΟΡΣΙΠΠΑ de Strabon et de Josèphe (puisque le *tau* et le *pi* ne diffèrent que par l'addition ou la suppression d'un seul trait vertical). Et à toutes les excellentes raisons données par M. Oppert pour identifier le Birs avec Borsippa de Strabon,

j'ajouterai que le nom moderne n'est point arabe, et ne peut pas l'être, attendu que, dans cette langue, il ne présente aucun sens convenable, ce qui n'est jamais le cas pour les dénominations imposées par des Bédouins. J'avais d'abord été séduit, comme Rich le fut avant moi, par la signification du mot Birs, écrit avec un *sâd* ص; mais depuis que je connais la véritable et universelle prononciation du nom moderne de la tour de Bélus, je suis certain que ce nom doit s'écrire avec un *sin* س. Pour des oreilles arabes, dans un dialecte donné, il n'y a pas de confusion possible entre le ص et le س; et, comme aucun nom appellatif de la racine برس ne peut fournir un sens qui convienne au Birs, à la racine existante, on peut en conclure hardiment que son nom est d'origine chaldaïque, ou même babylonienne antique, s'il est vrai qu'on le lise sur les inscriptions babyloniennes, comme l'affirment MM. le colonel Rawlinson et Oppert, dont (pour ma part) j'accepte les lectures sans la moindre hésitation. Sur la grande inscription de la compagnie des Indes, il est écrit (selon M. Oppert) ברשף *Bôrschif* (*la tour des langues*, c'est-à-dire, *de la confusion des langues*). Le Bédouin, qui se refuse obstinément à prononcer les mots étrangers à son d c-tionnaire, et y fait entrer tout ce qui n'est pas arabe, en l'*arabisant* de gré ou de force, a dû tronquer le groupe Bor-schif, et le réduire à Bors ou Birs, parce que, après tout, Bours ou Birs (avec un *sin*) est un mot de la langue arabe, qui signifie *des dattes vertes*, et que le Bédouin a pu s'en accommoder, comme

d'un terme étranger qui rentrait dans son dictionnaire, quoiqu'il ne convînt pas à la localité (sous le point de vue de sa signification); il suffisait que le son ne fût pas absolument étranger à l'oreille du Bédouin.

J'ai dit ailleurs qu'en revenant du tombeau d'Ézéchiel, et me dirigeant sur le Birs, j'avais passé sur des ruines cachées dans un fourré, un lieu boisé, et jusqu'alors inaperçues des voyageurs qui nous ont précédés. Je ne peux pas dire encore si ces ruines, que je reverrai incessamment, restent en dehors ou en dedans de nos limites occidentales, ou pour mieux dire, de la limite sud-ouest de mon grand carré babylonien; mais ce qui est certain, c'est que du côté de l'ouest, et vers le désert de l'Arabie, ma reconnaissance devra être poussée jusqu'à douze milles de Hillah, dans la direction du sommet de l'angle occidental. En revanche, nous n'aurons plus à explorer, sur la rive gauche, que la moitié méridionale de l'angle oriental de notre grand carré, sur une profondeur de sept milles anglais au plus. Ce quartier n'a point encore été visité, que je sache, attendu que les voyageurs les plus accrédités, Rich, Ker-Porter et Fraser, l'ont tous considéré comme situé en dehors de la limite méridionale de Babylone, limite qui, dans leur pensée, comme l'a fort bien exprimé Ritter, serait une ligne tirée de la tour de Bélus-Birs à la tour de Bélus-Oḥaymir-Heimar.

Puisque j'ai été amené, par une nécessité de mon sujet, à vous donner de nouveaux renseignements

sur la tour de Bélus, permettez-moi de profiter de l'occasion pour ajouter quelque chose à ce que j'ai écrit dans le principe touchant la destination de cet édifice gigantesque, et de tous ceux du même ordre, édifices qui n'avaient rien de commun avec nos modernes observatoires; et, sauf la hauteur et la masse, rien de commun avec les pyramides de Memphis.

J'ai lieu de craindre que mes conclusions sur l'objet principal, mais non avoué, de ces constructions mystérieuses, n'aient paru outre-passer l'idée la plus exagérée que l'on puisse se faire de l'omnipotence d'un grand roi ou d'un grand prêtre, en rapportant d'aussi prodigieux travaux aux convenances privées d'un ou deux individus, bien qu'assurément l'histoire universelle ne manque point d'exemples d'un tel usage de l'autorité souveraine. Pour ne citer que trois faits du même ordre, il est bien certain, 1° que la pyramide insensée dite *de Chéops* fut, ainsi que sa sœur, la pyramide de Chephren, construite dans le seul but de loger un ou deux cadavres; et 2° que les jardins suspendus, qui ne furent point une folie, mais bien une merveille rationnelle en harmonie avec les besoins du climat de Babylone, n'eurent, comme chacun sait, d'autre objet, réel et avoué, que l'agrément d'un grand prince et de sa compagne...... légitime selon Bérose,....... illégitime selon Ctésias (Diod. Sic. *Bibl. hist.* lib. II, cap. x). Mais comme les monuments dont j'ai recherché la véritable destination possédaient, au plus haut degré, le caractère religieux et scientifique, c'est-à-dire le ca-

ractère le plus grave et le plus sacré que nous puissions concevoir, je me félicite d'avoir reconnu dernièrement qu'un observateur tel que Niebuhr porta, sur la destination de l'un de ces monuments, nommément sur celle de la tour de 'Akerkoûf, près de Bagdad, un jugement tout à fait analogue au mien, et d'autant plus précieux pour ma thèse, qu'il fut indépendant de toute donnée historique, puisque l'on ne sait pas encore à quelle localité antique doit se rapporter la tour de 'Akerkoûf, que les juifs ignorants de Bagdad identifient avec la tour de Babel. Niebuhr ne vit, non plus que moi, dans la tour de 'Akerkoûf, véritable tour de Bélus, dont les ruines s'élèvent encore à plus de cent vingt pieds de hauteur, qu'un moyen architectural d'échapper à l'excessive chaleur de la région la plus basse de l'atmosphère. (Voyez Ritter's, *West. As.* III, *Abtheil*, p. 848.) C'est qu'en vérité, pour quiconque a passé un été à Bagdad ou à Babylone, cette destination, assignée par Niebuhr au monument de 'Akerkoûf, est la plus rationnelle; c'est que, pour pouvoir se livrer à l'étude sous ce climat dévorant, il fallait, à tout prix, se soustraire aux chaleurs atroces de la plaine. Pour une race septentrionale (et les Chaldéens venaient du nord), c'était une impérieuse nécessité. Croyez que si la race anglo-saxonne parvient à s'établir solidement dans ce pays, elle nous donnera une seconde édition des tours de Bélus et des jardins suspendus, et cela dans un but très-peu religieux et très-peu astronomique.

En ce qui touche la tour de Bélus, je suis aujourd'hui bien éloigné de croire que le seul *pontifex maximus* fût appelé à en jouir. Il y occupait la première place entre dix mille, et voilà tout.

Selon les descriptions antiques, cette tour avait huit étages en retrait l'un sur l'autre, et, à chaque étage (que l'on peut se représenter comme une terrasse ou plate-forme régnant sur trois côtés, avec une rampe sur le quatrième), on avait établi un véritable *reposoir*, garni de fauteuils ou lits de repos, *pour la commodité de ceux qui montaient à la tour*, selon le texte de l'historien grec, auquel je demande la permission d'ajouter ce peu de mots : *et pour la commodité de ceux qui y passaient les nuits d'été*. La tour ou pyramide était haute de cent quatre-vingt-cinq mètres ou cinq cent soixante-neuf pieds. Sur le huitième étage s'élevait, non pas le temple de Bélus, mais bien la *chambre de Bélus*, et je ne sais en vérité à quoi il tient que je n'aie pas écrit : *la chambre à coucher*, puisque un lit et une table en composaient tout le mobilier. Le temple proprement dit, ou, plus exactement, le lieu des images sacrées, des offrandes, des sacrifices, en un mot du culte divin, était au bas de la rampe par laquelle on montait à la tour. Assurément, les objets précieux rassemblés sur ce point ne pouvaient pas rester *sub dio*, et il est bien clair que l'édifice destiné à les conserver, ainsi que la première rampe ou rampe inférieure, qui partait de ce temple, devait rester en dehors du premier massif ou soubassement de la tour, lequel avait un stade en long

et en large. L'on remarque, en effet, à l'est, au nord-est et au nord de ce cône gigantesque, qu'on nomme le Birs (et qui ne représente pas, dans son état actuel, la moitié de la tour de Bélus), un monticule raviné faisant corps avec la base du cône, et terminé par une plate-forme de cinquante ou soixante pieds de hauteur. Ce monticule est formé de plusieurs massifs de briques crues, entre lesquels se trouvent épars des fragments de briques cuites de première qualité, au timbre de Nabuchodonosor, avec les restes du bitume qui les reliait aux briques immédiatement supérieures, et qui n'adhère, comme vous le savez, qu'à la face non timbrée, laquelle, dans les constructions babyloniennes, était toujours en dessus. Adossé à la base du cône, le monticule dont il s'agit en altère la forme et en détruit la régularité, en prolongeant la masse totale dans la direction de l'ouest à l'est, ou, plus exactement, de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, en sorte que la projection horizontale de la totalité du Birs a été assimilée à un tétragone allongé dont la plus grande dimension serait à la plus petite dans le rapport de neuf à sept.

Or, la saillie *maxima* du tumulus de *lèbèn*, adossé au soubassement de la tour, étant tournée à l'est-nord-est, il s'ensuit évidemment que nous devons y reconnaître les ruines du temple proprement dit, que, par conséquent, ce temple était situé à l'angle oriental de la tour, et adossé à la face nord-est du soubassement, sur toute la longueur de laquelle régnait la première rampe. Et veuillez observer que

cette exposition était précisément la plus favorable de toutes, puisque le temple se trouvait garanti par une montagne artificielle de l'action immédiate des vents chauds du désert, que les statues des dieux pouvaient y faire face au soleil levant, et qu'enfin celui qui montait les degrés de la tour n'avait jamais le soleil dans les yeux, toutes les rampes étant dirigées du sud-ouest au nord-ouest dans le sens ascensionnel et accolées aux faces nord-est de leurs étages ou rhomboïdes respectifs, qui les préservaient encore d'un soleil latéral, celui de l'après-midi, plus fâcheux que celui du matin. Indépendamment des ruines de la première rampe, les débris des sept rampes supérieures ont dû prolonger considérablement la base du Birs dans le sens du nord-est, à part ce que les dix mille ouvriers d'Alexandre purent enlever de décombres dans l'espace de deux mois, décombres qui, sans doute, n'ont pas peu contribué à l'élévation du groupe voisin et annexe d'Ibrahim-el-Khalil.

J'ai dit ailleurs que, dans la construction de la tour proprement dite, dont les ruines forment un cône escarpé du côté du sud et de l'ouest, il n'entrait ni *lèbèn* (brique séchée au soleil), ni bitume. Rien ne m'oblige à modifier cette opinion, et, au contraire, toutes mes observations tendent à la confirmer. Je considère, avec Rich, les massifs de briques crues de l'est-nord-est comme les restes d'un ouvrage avancé non *postérieur*, mais extérieur à la tour proprement dite, c'est-à-dire comme les ruines du temple et de la rampe inférieure. On remarque un massif homo-

logue à l'angle nord-est de la tour de l'Oḥaymir, dont le corps est en briques rouges cuites au four, ainsi que je m'en suis assuré en y ouvrant deux tranchées, dont l'une a été poussée presque jusqu'au cœur du massif. Mais je reviens à l'objet principal de cette description, que je ne donne pas, à beaucoup près, comme complète.

Pensez-vous que les sept terrasses et les sept reposoirs par lesquels on passait pour arriver à la *chambre haute*, la chambre de Bélus, restassent inoccupés durant les nuits d'été? N'est-il pas évident que; dans ce long développement de surfaces de plus en plus élevées, de plus en plus fraîches, qui se superposaient avec un rétrécissement nécessaire et graduel autour du noyau central et vertical de la tour, il y avait place pour tout le collége sacerdotal, quelque nombreux qu'on puisse le supposer, et pour tous les serviteurs du temple et de la tour, et de la chambre haute? L'espace, resserré au sommet et proportionné au petit nombre de hauts dignitaires qu'il devait recevoir, s'élargissait à mesure que l'on descendait en grade, en raison du nombre de dormeurs qu'il devait contenir. Enfin, le terre-plein du plus bas étage, qui pouvait encore avoir soixante et onze pieds de hauteur (le huitième d'un stade), offrait aux étudiants et à la plèbe chaldéenne une terrasse en fer à cheval de cinq cent cinquante-cinq mètres de longueur sur une largeur inconnue, en supposant que l'on y montât par une rampe extérieure ou soubassement, ce qui est l'hypothèse la plus naturelle.

Se peut-il rien de mieux entendu, de plus conforme au but, que ces larges terrasses et ces rampes successives, dont l'atmosphère, d'inégale température, se rafraîchissait hiérarchiquement à mesure qu'on montait les degrés?

J'ai dit, dans les pages précédentes, que les murs d'enceinte de Babylone avaient dû être construits, non en briques cuites au four, mais en briques séchées au soleil, lesquelles, lors de la destruction des murs, furent rejetées dans le fossé d'où elles étaient sorties, et se confondirent de nouveau avec le sol ambiant; ce qui explique, de la manière la plus satisfaisante, l'absence de toute trace des murs d'enceinte décrits par Hérodote et les historiens d'une époque plus récente. Cependant, comme Hérodote et Ctésias avaient vu ces murs, et affirment qu'ils étaient construits de terre cuite, j'ai cherché à rendre compte de l'erreur (d'ailleurs évidente) dans laquelle ils sont tombés par l'hypothèse d'un simple revêtement de briques cuites au four, recouvrant un corps ou massif de briques crues, et qui, n'étant unies qu'avec l'asphalte ou le bitume dans les assises inférieures, et avec le *ḥômer* חמר, ou *argile rouge* pour tout le reste, auraient été enlevées par les Babyloniens eux-mêmes, avec la plus grande facilité et sans aucun déchet (eu égard au peu de ténacité de ces deux ciments), de telle sorte qu'il n'en serait pas resté le moindre fragment.

Or je dois aux recherches de M. Layard sur les antiquités ninivites la connaissance d'une autre mé-

prise antique, exactement parallèle à celle d'Hérodote et de Ctésias : et de qui cette erreur? Du plus judicieux des historiens grecs, de Xénophon.

Voici le passage de la *Nineveh and its remains*, relatif à cette méprise : « On the western face of the mound of Nimroud, at the foot, I discovered many large square stones, which probably cased the lower part of the building, or rather of the mound itself. Xenophon, describing the ruins, says that the lower part of the wall *was of stone*, to the height of twenty feet, the upper being of brick. » (*Anab.*, lib. III, c. IV, p. 7.) « The stones he saw were *merely the casing*, the interior or *body* of the walls being built of *sun-dried* bricks. » (*Nineveh, etc.* vol. II, p. 270.)

Vous voyez qu'il ne manque rien à la parité, et que l'erreur de Xénophon, bien reconnue et bien expliquée par un juge compétent, explique celle d'Hérodote et de Ctésias de la manière la plus satisfaisante.

Tout cela est assez agréable à écrire, comme vérification d'une hypothèse que j'avais émise, ou plutôt de l'exactitude d'un fait dont je ne doutais pas; car, bien certainement, s'il reste encore pour les yeux quelque chose de Babylone antique, c'est à la ténacité du mortier de plâtre que nous en sommes redevables. J'ai reconnu, en effet, que, sous ce climat, il acquiert la même solidité que le mortier de chaux des Romains, là où il est exposé à l'insolation, et il paraît que les anciens Babyloniens n'en ont point employé d'autre dans leurs constructions les plus

soignées. Aujourd'hui on se sert ici du mortier de chaux (*nourah*, نورة) pour tout ce qui est exposé à l'humidité, là où les anciens employaient le bitume, et du mortier de plâtre (*djeuss*, جص « gypse ») pour tout le reste. (Je ne parle pas de la terre délayée, qui est le mortier du pauvre.)... L'impossibilité de disjoindre les briques unies par le mortier de plâtre dans les massifs exposés à l'air libre, comme ceux du Kaṣr et du Birs, a sauvé ce qui nous reste de ces deux monuments.

Mais voici un erratum qui n'est pas, à beaucoup près, aussi agréable à publier, et qu'il faut pourtant mettre en lumière, pour l'acquit de nos consciences.

M. Oppert et moi avions cru voir une *femme à queue de poisson*, par conséquent une *derceto*, dans une petite figure en or, faisant partie d'un pendant d'oreille, et représentant une femme nue, les poings sur les hanches, l'abdomen projeté en avant, les jambes symétriquement torses, en deux mots, dans une attitude à la fois obscène et forcée. La coiffure en cheveux est babylonienne; ce sont les jambes torses que nous avions prises pour une queue de poisson, les pieds en dehors imitant une nageoire en queue d'aronde... (*dove-tail*).

M. Thomas nous a fait apercevoir notre méprise. Je dois encore à M. Thomas de savoir que nous possédons une poupée antique. Elle est décrite dans l'inventaire comme Vénus grecque, de vingt-quatre centimètres, en marbre (ou albâtre (?), et à tête rapportée au moyen d'un tenon en fer. Tout cela est

exact; mais j'ai omis de dire que les bras sont coupés, non pas cassés, mais tronqués à dessein par l'artiste, entre les coudes et les épaules de la statuette, et percés, tant au-dessus qu'au-dessous de la surface d'amputation, de trous destinés à recevoir les cordons au moyen desquels les parties amputées pouvaient se rattacher aux tronçons des épaules. Grâce à cette double troncation, la jeune fille, dans le tombeau de laquelle les trois statuettes d'albâtre (Vénus poupée, Junon et Adonis) se sont rencontrées, pouvait habiller aisément sa Vénus manchotte, et lui rendre ses bras après la toilette finie. Elle pouvait ensuite faire mouvoir les bras à son gré, ou les fixer, avec de la cire, dans la position qui lui semblait la plus gracieuse. Je ne connais pas les autres poupées de ce genre qui se trouvent, dit-on, dans les collections italiennes, mais si elles ressemblent à la mienne, elles ne donnent pas une haute idée de l'ingéniosité de l'artiste grec ou babylonien, puisqu'elles seraient privées du jeu des articulations. De nos deux avant-bras mobiles, qui se prolongent jusqu'à la moitié des bras proprement dits, l'un est ployé au coude comme le bras droit de la Vénus de Médicis, l'autre étendu comme son bras gauche, en sorte que le mouvement peut avoir lieu, non à partir des articulations des épaules ou des coudes, mais à partir du milieu des bras, chose contraire à la nature.

Depuis que cette lettre est commencée, j'ai acheté un scarabée babylonien, une petite bouteille d'une substance que je ne connais pas, divers fragments de

poterie vernissée, avec des caractères évidemment alphabétiques, mais de systèmes ou styles tous différents les uns des autres. L'un d'eux présente de grandes lettres phéniciennes du genre de celles qui ont été trouvées en Algérie et que M. Judas a publiées. Les autres systèmes me sont parfaitement inconnus; et je vous avoue qu'à la vue de tant d'écritures différentes, se rapportant, sinon à la même époque, du moins à la même localité, j'éprouve une sorte de découragement qui balance, et au delà, le plaisir des découvertes. Que ferez-vous de ces fragments, dont les plus riches ne contiennent pas plus d'une douzaine de caractères, et qui se rapportent tous à des systèmes différents, sinon à des langues différentes?.... Je parle des lettres en émail ou vernis, des lettres cuites au four, car, ainsi que je vous l'ai dit depuis longtemps, nous possédons une cinquantaine de fragments de poterie commune, trouvés dans les ruines du Kaṣr, et couverts de caractères cursifs tracés à l'encre, de cette écriture bien connue de nos savants et que je regarde avec eux comme l'écriture usuelle des Babyloniens dès l'époque de Nabuchodonosor; du moins je ne sache pas que l'on ait encore trouvé des monuments ou documents cunéiformes tracés avec l'encre, avec l'*atramentum* des anciens. Les caractères cunéiformes sont toujours ou gravés sur la pierre ou toute autre substance dure, ou en émail blanc sur fond bleu dans les briques vernies, ou imprimés ou tracés sur la terre molle, que les Babyloniens mettaient ensuite dans la fournaise, pour en solidifier et pétrifier la substance.

Tant que l'on n'aura pas découvert des documents cunéiformes tracés à l'encre, on est en droit de considérer le système cunéiforme comme analogue au système hiéroglyphique égyptien (quant à l'emploi, non pas quant au principe), et l'écriture, chaldaïque ou phénicienne des fragments de poterie commune comme analogue à l'écriture démotique des papyrus égyptiens. Le premier système est monumental et lapidaire; le second est usuel et purement relatif aux besoins de la vie quotidienne.

Parmi les objets acquis, j'ai oublié de signaler une barque en terre cuite, qui pourrait bien être un symbole de l'arche de Noé ou Xisuthrus. On vient de m'en montrer une autre, dont il ne reste que la moitié, avec beaucoup de fragments de ces grossières figurines dont j'ai eu si souvent occasion de parler, et qui paraissent avoir été à l'usage de la plèbe chaldéenne. Je n'ai pas pu m'entendre avec le propriétaire pour le prix de ce dernier lot.

Fulgence Fresnel.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

LETTRE A M. GARCIN DE TASSY,

SUR

LA GRAMMAIRE PERSANE DE M. A. CHODZKO.

Saint-Pétersbourg, le 14 février 1853.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu dernièrement l'article de M. Quatremère sur la Grammaire persane de M. Chodzko [1], et je désire vous soumettre à ce sujet quelques observations, que je vous serai obligé de publier dans le Journal asiatique. Je suivrai pas à pas M. Quatremère, en faisant connaître mon opinion lorsque l'intérêt du sujet me portera à le faire.

1° M. Quatremère remarque avec raison que la prononciation rude du *ch* allemand dans *doch*, et du *jota* espagnol dans *Badajoz*, appartient plutôt au خ *khé* qu'au ح *hé*. En effet, on s'aperçoit difficilement, en persan, d'une différence entre le son de ه et de ح, surtout dans la conversation. Toutefois quelques savants, et ceux qui veulent les imiter, tâchent de faire entendre le son guttural qui appartient, en arabe, à la lettre ح, et ils la prononcent ainsi comme deux *h*; mais sans l'aspiration rude qui appartient au خ ou au *ch* allemand.

2° M. Chodzko assure que « les Persans n'ont dans leur langue aucun son identique avec celui de notre *a* ». Cette

[1] *Journal des savants*, novembre 1852, p. 696 et suiv.

observation me paraît juste s'il ne s'agit que de l'*alif* médial ou final, et non de l'*alif* initial, qui répond tout à fait à l'*a* français, comme dans اگر *aguer* « si », از *az* « de », اسب *asb* « cheval », اندر *ander* « dedans ». Si l'auteur veut parler de l'*alif* de prolongation, il faut remarquer que cette lettre, devant un ن final, est généralement prononcée *o*, et quelquefois, surtout par les Persans du Fars et du Mazenderan, *ou*, comme قلیان *calyoune* « pipe », نان *none* ou *noune* « du pain », آن *on* ou *oun* « cela ». Mais, au milieu ou à la fin d'un mot, l'*alif* est prononcé *o* par les habitants du Fars, du Mazendèran et du Guilan, et comme l'*a* anglais dans *all* « tout », par les habitants de Téhéran, de Cazvin et de tout l'Aderbijan, qui modifient beaucoup la prononciation du Fars, même dans les mots terminés par ان. Ainsi l'on dit شما *schumâ* ou *schumo* « vous », mais jamais *schumou*; خدا *khudâ* ou *khudo* « Dieu », mais jamais *khudou*; مارا *mârâ* ou *moro* « à nous », mais jamais *mourou*. A Téhéran et à Tauriz, on ne dit jamais زندان *zindoune* (prison) ou طهران *Tihroune*, خاندان *khonédoune* (famille); mais *zindone*, *Tihrone*, *khonédone*; et à Tauriz, on modifie même cet *o*, et on le prononce comme *â*.

3° Le *waw* و est toujours prononcé comme *u* ou *ou*, par exemple dans خوردن *khurdene* « manger », خوش *khusch* « beau », خوب *khoub* « bon », چوب *tchoub* « du bois ». Le son d'*o*, que M. Chodzko donne au *waw* dans خوش *khosch*, est particulier aux tribus turques de l'Aderbijan, qui parlent persan.

4° L'observation de M. Quatremère sur les noms verbaux terminés en نده est juste. افریننده خواننده کردنده کننده, etc. ne sont pas des participes, mais des adjectifs fréquentatifs répondant à ceux des formes arabes فَعيل فَعُول, ou même فَعَّال, qui expriment « celui qui fait habituellement une chose ». Dans le turc, cette forme se termine par جى ou چى; en anglais, par *er* « singer, writer, speaker »; en français, par *eur*, etc.

5° Les négations مه et ن peuvent être également em-

ployées à l'impératif sans distinction de nombre, mais la négation مر est préférable devant les lettres ب, ن, ك, گ, ل, ط, ت, د, خ, ج, ی.

6° Il y a, en effet, une différence entre les particules می et همی. La première, employée dans les temps passés, indique simplement que l'action n'était pas terminée lorsqu'une autre la suivit ou continua en même temps; elle équivaut à l'imparfait français. Exemple : وقتی که شما داخل شدید من مینوشتم « J'écrivais quand vous entrâtes ». وقتی که شما مینوشتید من میخواندم « Je lisais quand vous écriviez. »

La seconde (همی) indique la continuation de l'action ou sa répétition *sans aucun rapport avec aucune autre.* Cette dernière est presque toujours employée en vers et en prose; mais je ne l'ai jamais entendue dans la conversation, si ce n'est par pédanterie. Dans le temps présent, les deux particules می et همی sont employées, mais avec cette différence, que la seconde indique toujours la continuation ou la fréquence de l'action, et qu'elle est rarement employée dans la conversation. Nos anciens poëtes, surtout Firdauci, emploient quelquefois همی pour می, pour avoir la mesure; mais nous pouvons mieux apprendre, dans Saadi, la différence qui existe entre ces particules.

7° Le futur persan, formé par خواستن « vouloir », est composé en réalité, comme le remarque le savant M. Quatremère, de l'aoriste de ce verbe, non devant le prétérit, mais devant l'infinitif *contracté* du verbe qu'on veut conjuguer. Quoique cet infinitif contracté ait la même forme que la troisième personne singulière du prétérit, toutefois l'étymologie ne permet pas d'attribuer la dérivation du futur au *prétérit.* De plus, les exemples donnés par M. Quatremère prouvent évidemment la dérivation primitive.

8° L'observation de M. Quatremère concernant la différence qui existe entre خواهم خوابید « je dormirai » et میخواهم بخوابم « je veux que je dorme », est parfaitement juste; car très-certainement ces deux formes ne sont pas identiques.

La première est le *futur* « je dormirai »; la deuxième est une phrase composée de میخواهم « je veux », et بخوابم, ou plus exactement که بخوابم « que je dorme », c'est-à-dire « je veux dormir ». De même, فردا میخواهم بروم, ou میخواهم که فردا بروم, ou encore فردا میخواهم که بروم, signifient : « je veux m'en aller demain, j'ai l'intention de m'en aller demain, c'est demain que je veux m'en aller. » Par l'analyse de ces exemples et de ceux qui ont été donnés par M. Quatremère, nous voyons clairement que le *second verbe* est un *optatif* subjonctif, qui doit *ici* avoir toujours devant lui un که « que » exprimé ou sous-entendu; seulement dans l'exemple tiré du *Zinet uttawârikh* que donne ce savant, خواستند شهر درآیند « ils voulurent entrer dans la ville », il s'est glissé une faute, probablement d'impression; car il faut lire : خواستند در شهر درآیند.

9° Les mots بگریخته بگذرانیده, dans les passages du *Zinet uttawârikh*, ne sont pas des participes présents; mais des participes passés, et ils doivent se rapporter à un verbe suivant, exprimé ou sous-entendu. Ainsi cette phrase چند روزی از عمر را در آنولایت بگذرانیده (dans laquelle la désinence du cas accusatif را est tout à fait superflue) signifie : « ayant passé quelques jours de (sa) vie dans ce pays, etc. » De même, از محبس بگریخته signifie : « s'étant enfui de la prison, etc. » Le ب additionnel indique simplement l'*accomplissement* de l'action; mais s'il n'y a pas de liaison entre ce participe et un autre verbe suivant, exprimé ou sous-entendu, cette forme indique alors le *prétérit indéfini*, qui se forme, en persan, en mettant le participe passé devant le présent indicatif de بودن « être ». Exemple : گریخته است ou بگریخته است « il a fui ». L'addition de می à cette forme indique toujours que la nature de l'action qui est faite n'a été connue qu'*après*. Ainsi, la phrase : این بیت میخوانده است signifie : « il lisait, ou il avait coutume de lire ce distique (à ce qu'on dit, le narrateur ne l'ayant su qu'après) ». De la même manière, میگفته

است signifie : « il avait l'habitude de dire (à ce qu'on prétend). » La différence qu'il y a entre میگفت et میگفته است (différence qui est du reste la même qu'entre les deux expressions turques دیر ایدی et دیر ایمش), consiste en ce que le premier میگفت signifie : « il avait l'habitude de dire, il disait » (le narrateur étant supposé avoir entendu ou connaître lui-même ce qui était dit, au même moment). Le second میگفته است signifie aussi : « il disait, il avait l'habitude de dire » ; mais le narrateur n'a certainement ni entendu, ni connu ce qui était dit au même moment.

Une différence analogue existe entre les deux formes گفته بود et گفته بوده است. J'ai appelé ce mode *explicatif* dans ma Grammaire turque[1].

La phrase citée p. 705 du *Journal des savants*, از چه میگفته, offre une forme qu'on peut appeler *suppositive*, et qui est toujours composée du participe passé et du verbe باشد, Saadi dit :

تا مرد سخن نگفته باشد عیب وهنرش نهفته باشد etc.

Or ce distique signifie *littéralement* : « Tant qu'un homme *est* n'ayant pas parlé (est silencieux), son défaut et sa vertu *est* ayant été caché (est caché). »

10° Dans le distique de Firdauci, qui est inséré, d'après M. Chodzko, quelques lignes plus bas, il manque la particule به qu'exige la mesure, laquelle se compose des pieds فعولن فعولن فعولن فعل. Il faut le lire ainsi :

شبی بر برت گر بیاسودمی سر فخر بر آسمان سودمی

La traduction que M. Quatremère donne de ce vers est, du reste, la véritable : « Si je reposais une seule nuit sur ton sein, j'en serais fier au point d'élever jusqu'au ciel ma tête[2].

[1] Voyez *Allgemeine Grammatik der türkisch-tatarischen Sprache*, herausgegeben von Dr J. T. Zenker, p. 136.

[2] Je me suis permis de modifier un peu la traduction de M. Quatremère, sans en changer le sens, pour la rendre moins littérale.

G. T.

11° Ce que dit M. Quatremère des participes en ا , qu'il considère comme des adjectifs verbaux, ne me paraît pas certain. Il en est de même de son explication sur l'expression ناتوان « impuissant », qui est formée de la négation نا et du participe contracté توان. Nous avons de même نادان « ignorant », au lieu de نادانا. Quoique ces participes négatifs soient formés comme des mots composés, et que leur signification suggère cette idée, toutefois on découvre facilement la forme du participe contracté dans آدم كُش « tueur d'hommes », دُرد كش « buveur jusqu'à la lie », خونريز « meurtrier », à la lettre : « répandant le sang », بُت پرست « idolâtre », à la lettre : « adorateur d'idole », etc. Hâfiz dit :

ترسم اين قوم كه بر دُرد كشان ميخندند
آخر كار خرابات كنند ايمانرا

« Je soupçonne que ceux mêmes qui se moquent des buveurs qui épuisent jusqu'à la lie du vin, ne finissent par échanger leur foi contre des tavernes [1]. »

Quelques-uns de nos grammairiens considèrent cette forme comme un infinitif contracté; mais ils sont dans l'erreur.

12° Je ne connais pas le verbe سختن cité, erronément sans doute par M. Chodzko. Certainement سنج est, comme le dit M. Quatremère, l'impératif de سنجيدن « mesurer, peser »,

[1] Il est bon de faire observer, pour l'intelligence de ce vers, que les poésies de Hâfiz ont une signification *extérieure* ظاهر, qui est réprouvée par *les gens de la loi* اهل شريعة, c'est-à-dire les musulmans qui s'attachent à la lettre de la religion; et une signification mystique ou *intérieure* باطن, comprise des contemplatifs عرفا. Ainsi le vers de Hâfiz, qui est ici cité, signifie en réalité : « Je pense que les personnes qui font consister la religion en des pratiques extérieures, mais qui en méconnaissent l'esprit et tournent ainsi en ridicule les sofis, qui voient dans le vin l'image

et de là « critiquer »; mais je ne crois pas que سخیدن soit dérivé de سنکیدن. On lit dans Jâmi : چنین گفت آن سخن دان سخن سنج, etc. « Ainsi dit ce savant qui connaît et pèse les mots, etc. »

Agréez, etc.

MIRZA A. KASEM BEG.

De philosophia peripatetica apud Syros commentationem historicam scripsit E. RENAN. Paris, A. Durand; in-8° de 74 pages.

La philosophie arabe, M. Renan le reconnaît dans une préface substantielle et bien écrite, n'a plus rien à faire avec nous. « S'il ne fallait chercher, dit-il, dans l'histoire de la philosophie, que des résultats positifs et immédiatement applicables aux besoins de notre temps, on devrait reprocher au sujet de ces recherches d'être à peu près stérile. Bien que les problèmes qui préoccupent aujourd'hui l'esprit humain soient au fond identiques à ceux qui l'ont toujours sollicité, la forme sous laquelle ces problèmes se posent de nos jours est si particulière à notre siècle, que très-peu des anciennes solutions sont encore susceptibles d'y être appliquées. » Chez les Arabes, la philosophie n'a été d'ailleurs qu'une imitation factice de la philosophie grecque; Aristote est leur maître.

de l'amour de Dieu, finiront par connaître l'*ésotérisme* de la religion, et par fréquenter eux-mêmes les tavernes. »

Quant au mot دُرْد, voici un vers où il est l'objet d'une double *allitération* تجنیس :

دَرْدا که دُرْدِ دُرْدم درمان ندارد امروز

فردا که دُرْد بردم دَردی نماند آنروز

Hélas ! la maladie que la lie du vin m'a occasionnée n'a pas aujourd'hui de remède ; mais demain (dans l'autre vie), alors que cette lie m'aura fait parvenir à *l'objet de mes vœux*, il n'y aura plus pour moi de maladie *à redouter*.

leur oracle; mais ils ne l'ont point choisi : ils l'ont reçu; ils ont accepté la culture grecque telle qu'elle leur a été transmise, et ils n'ont connu Aristote lui-même que par des traductions faites en général sur des traductions syriaques. Mais M. Renan pense avec raison que l'intérêt de l'histoire de la philosophie réside moins dans les enseignements positifs qu'on peut en tirer, que dans le tableau des évolutions de l'esprit humain; au lieu de demander des doctrines au passé, il lui demande des faits, et, à ce point de vue, les époques de décadence, de syncrétisme, de transmission, méritent, sans contredit, d'être étudiées.

« Il est, en un sens, plus important de savoir ce que l'esprit humain a pensé sur un problème, que d'avoir un avis sur ce problème; car, lors même que la question est insoluble, le travail de l'esprit humain, pour le résoudre, constitue un fait expérimental qui a toujours son intérêt; et en supposant que la philosophie soit condamnée à n'être jamais qu'un éternel et vain effort pour définir l'infini, on ne peut nier, au moins, qu'il n'y ait là, pour les esprits curieux, un spectacle très-digne de leur attention. »

M. Renan a donc entrepris avec courage l'étude de la philosophie des Syriens et des Arabes, et les deux livres que nous annonçons en ont été le fruit. Content d'être historien, il s'est interdit, et nous l'en félicitons, d'exprimer son sentiment sur les problèmes que le sujet l'amenait à toucher, ou, du moins, il l'a fait aussi sobrement que possible, ne cherchant qu'à représenter avec exactitude l'originalité des caractères et la physionomie des écoles.

« Les écoles, dit-il, sont en philosophie ce que les partis sont en politique; le système personnel de l'historien ne sert presque toujours qu'à fausser son jugement et à gâter l'effet de son tableau. Qui sait si la finesse d'esprit ne consiste pas à s'abstenir de conclure? Ce n'est là, remarquez-le bien, ni l'indifférence ni le scepticisme; c'est la critique : on n'est historien qu'à condition de savoir reproduire à volonté en soi-même les différents types de la vie du passé, pour en com-

prendre l'originalité, et pour les trouver tour à tour légitimes et défectueux, beaux et laids, dignes d'amour et de haine. »

C'est aux Syriens que les Arabes sont redevables de leurs connaissances philosophiques, et M. Renan a retracé l'histoire de la philosophie chez les Syriens dans une thèse latine, dont nous donnerons d'abord l'analyse.

D'un caractère doux et docile, les Syriens ont obéi facilement à des dominateurs étrangers, dont ils acceptèrent sans répugnance les mœurs et la langue. Depuis l'époque d'Alexandre le Grand, tout est grec dans la Syrie à l'ouest de l'Euphrate. A l'est de ce fleuve, la nationalité syrienne est plus marquée; le syriaque y était non-seulement la langue des classes inférieures de la société, c'était aussi la langue dont se servaient les savants dans leurs livres, conjointement avec le grec; et, à partir du IIIe siècle, il s'y développe une littérature composée d'éléments grecs et chrétiens. Lorsque, à partir du IVe siècle, les Alexandrins abandonnèrent Platon pour s'attacher exclusivement à Aristote, les nestoriens de la Syrie subirent leur ascendant, acceptèrent Aristote comme précepteur de la logique, et, vers le milieu du siècle suivant, Ibas, évêque nestorien d'Édesse, Cumas et Probus traduisirent en syriaque quelques livres d'Aristote; les travaux de Probus se sont conservés dans un manuscrit du Musée britannique que M. Renan a examiné. Chassés d'Édesse par l'empereur Zénon, dans l'année 489, les nestoriens cherchèrent un asile dans la Perse. Favorisés par les Sassanides, ils fondèrent des écoles à Nisibe et à Djondischapour; le manuscrit du Musée britannique dont nous avons parlé contient, entre autres choses, un abrégé de la logique péripatéticienne, dédié à Khosroès par le nestorien Paul le Persan. Les jacobites, autre secte syrienne, étudièrent Aristote un peu plus tard, mais avec non moins d'ardeur, et Jean de Damas leur reproche le respect qu'ils ont pour leur « saint Aristote, leur treizième apôtre, pour ce païen qu'ils préfèrent aux docteurs inspirés par le Saint-Esprit. » Sergius, qui fut médecin et en même temps évêque de Résaïn, et dont

M. Renan a trouvé plusieurs ouvrages dans le Musée britannique, traduisit des auteurs grecs et composa des livres de logique et de médecine. D'autres suivirent son exemple; mais la domination musulmane fut fatale aux écoles de Résaïn et de Kinnesrin, et, au VIIIe siècle, on trouve à peine un jacobite qui s'occupe d'Aristote. Les nestoriens, au contraire, continuèrent ces études et eurent l'honneur de faire connaître aux Arabes la philosophie péripatéticienne.

Jusqu'alors les Syriens, loin d'embrasser l'ensemble de la philosophie d'Aristote, n'avaient traité que l'Organon, et même ils ne l'avaient traité qu'en partie. Pour eux, de même que pour les scolastiques de la première époque, tels qu'Alcuin et Abélard, Aristote n'est qu'un dialecticien. Sous les califes Abbasides, qui devaient le trône aux Persans, l'élément arabe disparaît de plus en plus, pour faire place aux principes persans; poussés par un amour extraordinaire de la science, ces princes, Al-Mamoun surtout, la cherchent chez les Indiens, les mages, les Grecs, les Syriens, et ces derniers, médecins de la cour, furent chargés de traduire les auteurs grecs en arabe. D'après M. Renan, ils les traduisirent presque toujours, d'abord du grec en syriaque, puis du syriaque en arabe. Ce fut sous Al-Mamoun (813-833) qu'Aristote fut traduit en arabe. On ne se borna plus à l'Organon; la curiosité, fortement éveillée, voulait connaître Aristote dans son entier, et ce fut surtout l'école du nestorien Honaïn-ibn-Ishak qui se chargea de ce travail. Il ne nous reste aucune traduction syriaque de cette époque, et M. Renan réfute l'opinion d'Évodius Assemani, qui, dans son catalogue des manuscrits de Florence, a cru avoir eu entre les mains des traductions syriaques d'Aristote, faites par Honaïn. L'examen de ces manuscrits a montré à M. Renan qu'ils contenaient autre chose. Même les traductions arabes de cette école devinrent si rares, qu'au Xe siècle des nestoriens traduisirent de nouveau Aristote du grec en syriaque et du syriaque en arabe; c'est de ces dernières traductions que se sont servis Al-Farabi, Avicenne, Averroès et les autres philosophes

arabes, qui finirent par éclipser entièrement les Syriens, leurs maîtres en philosophie. A partir du IXe siècle, les écoles syriennes languissent; au XIIIe, Grégoire Barhebræus, primat des jacobites, se distingue encore par sa vaste érudition, qui embrassait aussi la philosophie; mais il fut le dernier qui représentât dignement les anciennes études de sa nation.

Tel est le sujet de la thèse latine de M. Renan, composée avec soin, curieuse sous beaucoup de rapports, et contenant plusieurs faits nouveaux; car l'auteur a eu le moyen de consulter, outre les manuscrits syriaques de la Bibliothèque impériale, ceux du Vatican, de Florence, et surtout ceux du Musée britannique, maintenant la collection la plus riche en ce genre. Il est curieux de voir comment les Syriens ont conservé, étudié et expliqué la philosophie péripatéticienne et l'ont transmise aux Arabes, qui, à leur tour, l'ont communiquée à l'Europe du moyen âge. Mais ces manuscrits syriaques, ces traductions d'Aristote, auxquelles la critique du texte grec n'a rien à gagner; ces traités philosophiques surannés, qui, à ce qu'il paraît, ne renferment aucune idée originale, méritent-ils une étude plus approfondie, méritent-ils d'être publiés et traduits? Nous posons cette question, parce que M. Renan annonce l'intention de retourner à Londres et de publier quelques-uns de ces manuscrits. Nous savons qu'il est de rigueur d'applaudir à des desseins de cette nature, et peut-être hésiterions-nous moins à le faire, s'il ne s'agissait pas de M. Renan. Nous nous permettrons d'être franc avec lui, et nous lui dirons que les talents peu communs qu'il a montrés dans son article sur Mahomet, inséré dans la *Revue des deux mondes*, et dans son livre sur Averroès, l'appellent à des entreprises plus importantes qu'à celle de publier des textes syriaques oubliés depuis longtemps, et qui, maintenant qu'il en a tiré les faits les plus essentiels, peuvent reposer dans le Musée britannique, sans que l'Europe savante montre une trop vive impatience de les lire. Ce que ne possèdent pas tous les philologues, le don de généraliser, la supériorité de vue et de lumières, le talent d'ap-

précier et de peindre nettement et vivement les mœurs, les idées d'un peuple, M. Renan le possède à un très-haut degré, témoin surtout son article sur Mahomet. Nous voudrions le voir donner à ses études une direction en harmonie avec sa riche nature, et nous regretterions de le voir s'ensevelir sous des textes d'un intérêt contestable, et qu'en tout cas une autre personne pourrait publier tout aussi bien.

Averroès et l'Averroïsme. Essai historique, par E. RENAN. Paris, A. Durand; in-8° de XII-367 pages.

Le livre sur Averroès et l'averroïsme est, en quelque sorte, la continuation de la thèse latine de M. Renan.

L'auteur consacre d'abord six pages, un peu superficielles, à l'histoire de la philosophie dans l'Espagne arabe avant l'époque d'Ibn-Roschd (Averroès); puis il donne la biographie de ce dernier, qui a recueilli presque seul la gloire de ses devanciers, de sorte que le nom d'averroïsme est devenu, mais à tort, le synonyme de philosophie arabe. Pour composer cette biograhie, M. Renan s'est aussi servi d'un article étendu et inédit, qu'Al-Ançrâi, dans son Dictionnaire biographique, a consacré à Ibn-Roschd. Nous regrettons que M. Renan n'ait pas publié le texte de cet article dans un appendice, car ce qu'il en dit sert plutôt à exciter notre curiosité qu'à la satisfaire. Il paraît qu'on y lit, entre autre choses, qu'Ibn-Roschd était de race juive, et nous croyons que M. Renan a eu tort de rejeter cette tradition. Ce qui la rend très-vraisemblable, c'est non-seulement la circonstance qu'en Espagne presque tous les médecins et les philosophes étaient d'origine juive ou chrétienne; mais c'est surtout le fait qu'aucun des biographes arabes ne cite le nom de la tribu arabe à laquelle Ibn-Roschd aurait appartenu; renseignement qu'ils manquent rarement de donner s'il s'agit d'un Arabe pur sang.

Après avoir donné des détails intéressants sur les causes

de la disgrâce d'Ibn-Roschd (sujet qui cependant ne nous paraît pas encore suffisamment éclairci); sur ses connaissances en philosophie, sur les sources où il les avait puisées, sur ses ouvrages et sur les traductions qui en ont été faites, M. Renan passe à la partie philosophique de son travail. D'abord il fait remarquer très-justement que le véritable mouvement philosophique de l'islamisme doit se chercher dans les sectes théologiques, non dans les doctrines des philosophes. Nous ne pouvons mieux faire que de citer les judicieuses paroles qu'il dit à ce sujet, et qui nous semblent indiquer avec précision le point de vue auquel il faut se placer pour juger les travaux philosophiques des Arabes en général.

« Les musulmans n'ont jamais songé à donner à cet ordre de discussion (les discussions des sectes théologiques) le nom de *philosophie*. Ce nom ne désigne pas chez eux la recherche de la vérité en général, mais une secte, une école particulière, la *philosophie grecque* et ceux qui l'étudient. Quand on fera l'histoire de la philosophie arabe, il sera très-important de ne pas se laisser égarer par cet équivoque. Ce qu'on appelle *philosophie arabe*, n'est qu'une section très-restreinte et des moins intéressantes du mouvement philosophique dans l'islamisme, à tel point que les musulmans eux-mêmes en ignorent presque l'existence. Gazali donne comme une preuve de la curiosité de son esprit, d'avoir voulu connaître cette rareté. « Je n'ai connu, dit-il, aucun docteur qui ait donné quelque soin à cette étude. » Autant les Arabes ont imprimé leur caractère national à leurs créations religieuses, à leur poésie, à leur architecture, à leurs sectes théologiques, autant ils ont montré peu d'originalité dans leur tentative de continuer la philosophie grecque. Disons plutôt que ce n'est que par une très-décevante équivoque, que l'on applique le nom de *philosophie arabe* à un ensemble de travaux entrepris par réaction contre l'arabisme, dans les parties de l'empire musulman les plus éloignées de la péninsule, Samarkand, Bokhara, Cordoue, Maroc. Cette philosophie *est écrite en arabe*, parce que cet idiome était devenu la langue sa-

vante et sacrée de tous les pays musulmans; voilà tout. Le véritable génie arabe, caractérisé par la poésie des Moallakat et l'éloquence du Coran, était absolument antipathique à la philosophie grecque. Renfermés, comme tous les peuples sémitiques, dans le cercle étroit du lyrisme et du prophétisme, les habitants de la péninsule arabique n'ont jamais eu la moindre idée de ce qui peut s'appeler science ou rationalisme. C'est lorsque l'esprit persan, représenté par la dynastie des Abbasides, l'emporte sur l'esprit arabe, que la philosophie grecque pénètre dans l'islam. Aussi est-ce à Bagdad, la ville abbaside par excellence, qu'est le centre de ce mouvement nouveau; ce sont des Syriens chrétiens et des affiliés du magisme, qui en sont les instigateurs et les instruments. C'est un khalife, représentant éminent et passionné de la réaction persane, Al-mamoun, qui y préside. La tentative des Abbasides rappelle, à beaucoup d'égards, le mouvement qui a porté les peuples germaniques, convertis au christianisme, à chercher en Grèce leur inspiration philosophique et littéraire. Mais des causes extérieures arrêtèrent ce développement, et voilà pourquoi la philosophie est toujours restée chez les musulmans une intrusion étrangère, un essai avorté et sans conséquence pour l'éducation intellectuelle des peuples de l'Orient.

Plus loin, M. Renan parle des motecallimîn, qu'il considère comme des théologiens scolastiques, dont le rôle consistait à défendre les dogmes de l'islamisme contre les attaques des philosophes. A l'appui de cette opinion, il cite un passage du *Tarîfât;* mais nous nous permettrons de faire observer qu'à la fin du xe siècle, les écoles des motecallimîn, à Bagdad, étaient ouvertes pour chacun, quelle que fût sa religion, que les dogmes n'y étaient nullement discutés « d'après le canon de l'islamisme », comme le dit l'auteur du *Tarîfât.* Ce qui le prouve, c'est un passage du Dictionnaire biographique des Arabes espagnols, par Al-Homaidi, auteur du xie siècle. Ce passage, resté inconnu jusqu'à présent, nous paraît mériter d'être reproduit ici, parce qu'il montre avec

quelle liberté les questions philosophiques et théologiques se traitaient à Bagdad.

Al-Homaidi raconte donc (ms. d'Oxford, fol. 47 r. et v.) qu'un pieux théologien espagnol, nommé Abou-Omar Ahmed ibn-Mohammed ibn-Sadi, visita Bagdad vers la fin du x[e] siècle, et qu'ayant rencontré plus tard le célèbre docteur malékite d'Al-Kairawân, Abou-Mohammed ibn-abi-Zaid, celui-ci lui demanda si, pendant son séjour à Bagdad, il avait assisté aux séances des motecallimîn. « J'y ai assisté deux fois, répondit l'Espagnol; mais je me suis bien gardé d'y retourner. — Et pourquoi? lui demanda Ibn-abi-Zaid. — Vous allez en juger, répliqua Abou-Omar. A la première séance à laquelle j'assistai, se trouvaient non-seulement des musulmans de toutes sectes, orthodoxes et hétérodoxes, mais aussi des mécréants, des guèbres, des matérialistes, des athées, des juifs, des chrétiens, bref, il y avait des incrédules de toute espèce. Chaque secte avait son chef, chargé de défendre les opinions qu'elle professait, et chaque fois qu'un de ces chefs entrait dans la salle, tous se levaient en signe de respect, et personne ne reprenait sa place avant que ce chef se fût assis. La salle fut bientôt comble, et lorsqu'on se vit au complet, un des incrédules prit la parole. « Nous nous sommes réunis pour raisonner, dit-il; vous connaissez tous les conditions : vous autres, musulmans, vous ne nous opposerez pas des raisons tirées de votre livre ou fondées sur l'autorité de votre prophète; car nous ne croyons ni à l'un, ni à l'autre. Chacun de nous se bornera donc à des arguments tirés de la raison humaine. » Tous applaudirent à ces paroles. Vous concevez, continua Abou-Omar, qu'ayant entendu de telles choses, je ne retournai pas dans cette assemblée. On me proposa cependant d'en visiter une autre. Je m'y rendis; mais c'était le même scandale. »

Une des parties les plus difficiles du travail entrepris par M. Renan était, sans contredit, celle où il avait à exposer dans ses détails la doctrine philosophique, si étrangère à nos

idées, que professait Ibn-Roschd. C'est un de ses plus grands mérites de l'avoir fait avec une parfaite clarté.

La deuxième partie du livre n'est pas moins intéressante que la première. Adopté par les juifs de l'Espagne, de la Provence et du Languedoc, l'Averroïsme s'introduit dans la philosophie scolastique. Michel Scot, aidé par un juif, traduisit à Tolède deux ouvrages d'Averroès, et vers le milieu du XIII[e] siècle, presque toutes les œuvres importantes du grand commentateur avaient été traduites en latin. Ses doctrines comptèrent bientôt dans l'Occident de nombreux partisans. Pour eux, pour l'école franciscaine et pour l'Université de Paris, il est « le grand interprète d'Aristote, autorisé et respecté comme un maître »; pour d'autres, et surtout pour l'école dominicaine, il est « le fondateur d'une damnable doctrine, le représentant du matérialisme et de l'impiété, un hérésiarque. » C'est une page très-curieuse dans l'histoire du moyen âge que celle de ces discussions philosophiques, de ces doctrines hardies qui s'agitaient à Paris au milieu du XIII[e] siècle, lorsque la foi était ouvertement traitée de fable par les averroïstes, et que pour eux la religion chrétienne était une religion comme les autres, mêlée de fables comme les autres. Aussi Averroès devient-il bientôt le représentant de l'incrédulité matérialiste, et son rôle se résume dans le blasphème des trois imposteurs. « Ce ne fut, il faut l'avouer, dit M. Renan, ni un hasard, ni un caprice de l'imagination populaire, qui établit une étroite connexité entre cette incrédulité et la philosophie musulmane. » En effet, nous ne pouvons nous défendre de soupçonner que la doctrine du parallèle des trois religions fût ouvertement professée dans les écoles des motecallimin de Bagdad. Quand des docteurs qui appartiennent à des religions différentes mettent de côté les livres sacrés pour s'attacher uniquement à des arguments rationnels (et c'est ce que nous les voyons faire dans le passage d'Al-Homaidi que nous avons cité), ils n'ont plus qu'un pas à faire pour mettre les livres sacrés des différentes reli-

gions sur la même ligne, ce qui revient à traiter de fable toutes les révélations.

La fin du travail de M. Renan contient l'histoire de l'Averroïsme dans l'école de Padoue, où cette doctrine traîne son existence jusqu'en plein XVII[e] siècle. « Cette école n'a rien laissé qui supporte la lecture, ou puisse être de quelque valeur dans l'état actuel de l'esprit humain », dit M. Renan. Nous admettons volontiers la justice de ce jugement; mais nous oserons demander si, dans ce cas, l'auteur n'a pas été entraîné, par quelques documents inédits qu'il possédait, à consacrer plus d'espace à cette partie de son sujet qu'elle n'en mérite. C'est peut-être une impression toute personnelle; mais nous nous voyons forcé d'avouer que les cent dernières pages du livre nous ont quelquefois paru un peu trop consciencieuses. On suit avec intérêt les discussions philosophiques du XIII[e] et du XIV[e] siècle, quelque futiles qu'elles soient souvent en elles-mêmes, parce qu'à cette époque l'averroïsme représentait la liberté de penser; mais après la renaissance des lettres classiques et après la réforme, l'histoire de cette « insipide philosophie » (c'est l'expression de l'auteur lui-même, p. 255) ne nous intéresse plus. Il n'est que juste cependant d'ajouter que l'auteur a traité cette partie ingrate avec un talent très-réel, et que c'est là précisément que se trouvent quelques-uns des plus beaux passages de son livre. Nous devons signaler surtout le paragraphe sur Pétrarque, et la comparaison entre la philosophie de Venise et celle de Florence; ces morceaux, et d'autres encore, sont écrits avec une finesse et une verve très-remarquables.

Cette courte analyse suffira, nous l'espérons, pour donner quelque idée du travail de M. Renan, où l'on trouvera un grand nombre de résultats nouveaux, d'aperçus ingénieux. C'est un livre fait avec conscience, bien arrangé, bien écrit, et qui mérite d'être lu et étudié par tous ceux qui s'intéressent au mouvement de l'esprit humain pendant le moyen âge. Maniant la langue avec un rare bonheur, l'auteur a su

exposer avec clarté les questions les plus compliquées et les plus obscures de l'averroïsme, et a su rendre intéressant et plein d'attraits un sujet qui semble menacer de lourdes et pédantes dissertations. Certains détails, il est vrai, ne sont pas à l'abri de la critique. Les traductions de textes arabes sont la partie la plus faible du livre, et l'on remarque, par exemple, des erreurs assez graves dans la traduction d'un curieux passage d'Abdo-'l-Wâhid (p. 174 de mon édition). Ce sont des fautes de détail, que l'auteur évitera sans doute une autre fois.

R. Dozy.

JOURNAL ASIATIQUE.

AOUT 1853.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

TENUE LE 13 JUIN 1853.

La séance est ouverte par M. Reinaud, président.

Le procès-verbal de la séance de l'année dernière est lu, et la rédaction en est adoptée.

M. Enis Efendi, membre de l'Académie de Constantinople, est présenté et reçu membre de la Société.

On donne lecture d'une lettre de la Société orientale de Constantinople, qui désire entrer en rapports d'échange, de renseignements et de publications avec la Société de Paris.

Sont présentés les ouvrages suivants :

Les Séances de Hariri, avec un commentaire choisi, par Silvestre de Sacy. Deuxième édition, revue sur les manuscrits et augmentée d'un choix de notes historiques et explicatives en français, par MM. Reinaud et Derenbourg, in-4°.

Literaturgeschichte der Araber von Hammer-Purgstall, IVe vol. Wien, 1853, in-4°.

Zendavesta or the religious books of the Zoroastrians, edited and interpreted by N. L. Westergaard, professor of the oriental languages in the university of Copenhagen. Vol. I, the zend texts. Copenhagen, 1852, in-4°.

A century of persian ghazals, from unpublished Diwans. London, 1851, in-4°. Edited by N. Bland.

Libri arabici فاكهة الخلفاء ومفاكهة الظرفا seu fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum, auctore Ahmede filio Mohammedis, cognominato Ebn-Arabschah a G. G. Freytag Dr. Pars posterior. Bonnæ, 1852, in-4°

Joannis Augusti Vullers *Lexicon persico-latinum etymologicum*. Fasciculus I. Bonnæ, 1853.

Notice sur Abou-Iousouf Hasdaï ibn-Schaprout, médecin juif du xe siècle, par Philoxène Luzzatto (de Trieste). Paris, 1852, in-8°.

Notice sur quelques inscriptions hébraïques du xiiie siècle, découvertes dans les ruines d'un ancien cimetière israélite de Paris, par Philoxène Luzzatto. (Extrait du XXIIe volume des Mémoires de la Société des antiquaires de France.)

Les Tsz'po, ou deux cent quatorze clefs chinoises en quelques tableaux, etc. à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales. Paris, 1853. Benjamin Duprat, in-8°.

Du dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises, et en général de la langue polynésienne, par P. L. J. B. Gaussin. Paris, Firmin Didot, 1853, in-8°.

Article sur le DICTIONNAIRE PERSAN ARABE ET ANGLAIS *de M. Fr. Johnson*, par GARCIN DE TASSY.

Extrait du journal d'un voyage de Paris à Erzeroum, par M. BELIN. (Extrait du Journal asiatique.)

Fetoua relatif à la condition des zimmis et particulièrement des chrétiens, en pays musulmans, etc. par M. BELIN. (Extrait du Journal asiatique.)

Études sur le traité de médecine d'Abou Djàfar Ah'mad, intitulé : زاد المسافر, par M. G. DUGAT. (Extrait du Journal asiatique, avril-mai 1853.)

Extrait d'un ouvrage sur les Sabéens, par le docteur Joseph CHWOLSOHN, in-8°.

Grammaire polyglotte, ou Tableaux synoptiques comparés des langues française, allemande, anglaise, italienne, espagnole et hébraïque, etc. par S. JOST. 1852, in-8°.

Journal des Savants, mai et juin 1853. Paris, 1853, in-4°.

Journal of the American oriental Society. Second volume. New-York and London, 1851, in-8°.

Journal of the American oriental Society. Third volume. N° 11, in-8°.

Bulletin de la Société de Géographie, rédigé par M. CORTAMBERT, etc. 4e série, tome V. Mars et avril 1853, in-8°.

Journal of the asiatic Society of Bengal, edited by the Secretaries, n° VII. Calcutta, 1852.

Plusieurs numéros du *Mobâcher*, journal algérien.

Notice sur la médaille offerte au bailli de Suffren par

la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales, in-8°. Amiens, 1853.

Zeitschrift der Deutschen morgenländischen Gesellschaft. Siebenter Band. Leipzig, 1853, in-8°.

Verzeichniss der im Buchhandel befindlichen Druckschriften der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Wien, 1852, in-8°.

Fontes rerum Austriacarum. Œsterreichische Geschichts-Quellen, herausgegeben von der historischen Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. Zweite Abtheilung. V Band. Cod. Wangianus, in-8°.

Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen, herausgegeben von der zur Pflege vaterländischer Geschichte aufgestellten Commission der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. 2 vol. in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe. Band VIII et IX, in-8°.

M. Mohl donne lecture de son rapport annuel sur les travaux du Conseil.

M. Bianchi donne lecture du rapport de la Commission des censeurs sur la comptabilité de la Société pendant l'année passée. La Commission a trouvé les comptes en ordre parfait, et propose des remercîments à la Commission des fonds, et à MM. Bernard et Malo, agents de la Société.

M. Defrémery lit une partie de la préface desti-

née à l'édition des *Voyages d'Ibn Batoutah*, qu'il publie avec M. Sanguinetti.

M. Renan lit un fragment d'un ouvrage sur la *Grammaire comparée des langues sémitiques*.

On procède au dépouillement du scrutin pour le renouvellement du Conseil de la Société. Ce dépouillement donne le résultat suivant :

Président : M. Reinaud.

Vice-présidents : MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

Secrétaire : M. Mohl.

Secrétaire adjoint : M. Bazin.

Trésorier : M. Lajard.

Commission des fonds : MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

Membres du Conseil : MM. de Longpérier, Dulaurier, Ampère, de Saulcy, Lenormant, Stanislas Julien, Sédillot, Dubeux.

Bibliothécaire : M. Kazimirski de Biberstein.

Censeurs : MM. Bianchi, Marcel.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 1853.

PRÉSIDENT.

M. Reinaud.

VICE-PRÉSIDENTS.

MM. Caussin de Perceval, le duc de Luynes.

SECRÉTAIRE.

M. Mohl.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

M. Bazin.

TRÉSORIER.

M. Lajard.

COMMISSION DES FONDS.

MM. Garcin de Tassy, Mohl, Landresse.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. de Longpérier.
Dulaurier.
Ampère.
de Saulcy.
Lenormant.

MM. Stanislas Julien.
Sédillot.
Dubeux.
Pavie.
Defrémery.

MM. MARCEL.
L'abbé BARGÈS.
Noël DESVERGERS.
PERRON.
RENAN.
DERENBOURG.
FOUCAUX.
TROYER.

MM. BIANCHI.
HASE.
LANGLOIS.
GRANGERET DE LAGRANGE.
DE SLANE.
BAZIN.

CENSEURS.

MM. BIANCHI, MARCEL.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. KAZIMIRSKI DE BIEBERSTEIN.

AGENT DE LA SOCIÉTÉ.

M. BERNARD, au local de la Société, rue Taranne, n° 12.

N. B. Les séances de la Société ont lieu le second vendredi de chaque mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n° 12.

RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1852-1853,

FAIT À LA SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ,

LE 13 JUIN 1853,

PAR M. JULES MOHL.

Messieurs,

C'est aujourd'hui le trente et unième anniversaire de la fondation de la Société. L'année qui vient de s'écouler a été une de ces années de prospérité et de progrès réguliers qui donnent lieu à peu de remarques, mais qui sont les plus heureuses pour une institution comme la nôtre, parce que nous avons le droit de voir, dans ce soutien constant du monde savant, un signe d'approbation qui nous permet d'espérer que nous ne faisons pas fausse route, que nous contribuons en quelque chose à la reconstruction de l'histoire du monde oriental, qui est l'objet de toutes nos études.

La Société a terminé à la fin de l'année dernière la quatrième série de son Journal. Nous aimons à croire que le Journal est en progrès, et que cette der-

nière série contient un plus grand nombre de travaux importants qu'aucune des précédentes; mais il n'appartient pas à la Société d'énoncer une opinion sur un sujet qui la touche de si près. Il y a pourtant une observation à faire qui ne peut échapper à personne en parcourant les soixante et un volumes dont se composent les quatre séries, c'est que le caractère de votre Journal a peu à peu changé; il était au commencement plus littéraire, et il est devenu exclusivement historique. Ce changement s'est produit graduellement, sans aucune intention et par aucune influence exercée systématiquement. Nous n'avons fait que suivre la tendance générale qui domine aujourd'hui toutes les études du même genre. L'histoire même de notre Société, dans le temps relativement court qu'elle a parcouru, nous donne le moyen de juger de l'étendue de cette espèce de révolution qui s'est produite dans l'esprit de nos études. Quelques-uns de vous se souviennent sans doute d'une discussion qui s'est élevée au sein du Conseil, dans les premières années de l'existence de la Société; d'une discussion sur le mérite relatif des études historiques et des études littéraires. Nous avons aujourd'hui quelque difficulté à comprendre qu'un débat sur ce sujet ait pu être assez passionné pour ébranler un instant la Société et mettre en danger son existence même. Nous ne le comprenons plus, parce que notre point de vue a changé; nous ne poserions plus ainsi la question, parce que nous n'entendons plus mettre en opposition ces deux

choses; parce que nous ne repoussons aucun produit de l'esprit humain, quel que soit son sujet ou sa forme, et que nous croyons qu'ils doivent tous contribuer à nous faire connaître des faits qui nous aident à acquérir l'intelligence des temps reculés et des nations qu'une civilisation différente sépare de nous. L'histoire a élargi son cercle; elle ne s'attache plus de préférence aux faits matériels, aux successions des règnes, aux conquêtes et aux faits d'armes, à l'organisation des pouvoirs publics; elle ne se contente plus des faits politiques; elle cherche à pénétrer plus profondément dans la vie des peuples, et à reconstituer leur état moral et social sous tous les aspects. Pour accomplir cette nouvelle et immense tâche, elle a besoin de toutes les traces que les nations ont laissées de leur existence dans leurs religions, leurs lois, leur poésie, leurs arts, et jusque dans leur grammaire; tout est devenu pour nous document historique et souvent document d'autant plus important qu'il a été, à l'origine, moins destiné à retracer un fait.

Il y a peu de temps, un homme d'une illustration littéraire méritée et incontestée, qui venait de lire le premier volume de la traduction du Rigvêda, disait devant moi : « Mais que peut-on tirer d'un livre qui ne contient pas un seul fait? » J'ai été très-frappé de cette parole d'un homme d'esprit et de savoir, qui me faisait sentir si nettement le changement profond qui s'est produit insensiblement dans la direction des études historiques, et combien ce

qu'on appelait autrefois un fait était plus restreint que ce que nous comprenons aujourd'hui sous ce terme; car je n'ai point besoin de dire dans cette assemblée qu'il n'y a aucun de nous qui ne regarde les Védas comme un des documents historiques les plus riches et les plus importants qui existent.

Autrefois, quand on s'occupait de la comparaison des grammaires de différentes langues, c'était pour étudier les procédés philosophiques par lesquels les peuples parviennent à exprimer leurs pensées, et pour établir sous le titre de grammaire générale les règles logiques du langage français. Le dernier grand représentant de cette tendance était M. Guillaume de Humboldt[1]; il aimait à prendre une forme grammaticale comme un problème philosophique, comme une des faces de l'esprit humain, à l'analyser comme telle, à lui assigner sa valeur absolue, et à l'étudier comme un physiologiste étudie la forme et les fonctions des cellules d'une plante ou des organes d'un animal. Il a laissé en Allemagne une école qui suit cette route; mais le courant général des études d'aujourd'hui fait de la grammaire un auxiliaire de l'histoire dont on tire les faits les plus anciens, les plus certains et les plus précis sur des temps antérieurs à toute chronique et même à toute écriture; faits relatifs à l'origine et aux migrations des

[1] Je sais bien que M. de Humboldt ne se bornait point à la philosophie du langage : c'était un esprit vaste qui embrassait une quantité d'études différentes, et je ne parle ici que d'un côté de ses travaux.

peuples, à leur mélange et à leurs influences réciproques. Quand M. Hodgson[1] ou M. Stevenson[2] étudient les dialectes des tribus aborigènes de l'Inde, ce n'est pas pour découvrir quelle aptitude leurs formes grammaticales peuvent avoir pour exprimer des idées, mais pour y trouver l'identité ou la diversité des races qui ont occupé l'Inde avant l'arrivée des Brahmanes; et lorsque M. Castrén a parcouru toutes les tribus finnoises et nous a rapporté leurs grammaires, ce n'est pas la philosophie du langage qui l'a préoccupé, mais l'origine et la migration de ces tribus dispersées et les faits historiques qui ont laissé des traces dans leur langue.

Il en est de même de la poésie. Lorsque sir W. Jones et Herder écrivaient sur la poésie orientale, ils en discutaient les beautés, ils cherchaient à savoir quels genres les Orientaux avaient cultivé et quels autres ils négligeaient; ils considéraient la poésie comme une chose qui a de la valeur en elle-même, indépendemment de toute aide qu'elle peut fournir à d'autres études. Certainement quand Sacountala fut traduite pour la première fois, elle fut lue et admirée pour sa beauté poétique, pendant qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui la lisent sont probablement plus attentifs au tableau de mœurs que la pièce nous présente et aux indices qu'elle fournit

[1] *On the Aborigines of India. Essay the first, on the Kocch, Bodo and Dhimal tribes*, by Hodgson; Calcutta, 1847, in-8° (200 p.).

[2] Voyez ses Mémoires dans le Journal de la Société asiatique de Bombay.

sur l'état de la civilisation indienne du temps de Kalidasa, que frappés de la grâce singulière de ce chef-d'œuvre.

Je pourrais parcourir toutes les branches de la littérature orientale et montrer partout la même tendance. L'histoire, en agrandissant son cadre, en élargissant son point de vue, s'est emparée de tout et fait contribuer tout à son but. Il est possible que l'orgueil d'une civilisation plus avancée nous porte à ne voir dans les produits de l'esprit oriental, que des matériaux pour réédifier l'histoire et nous rendre compte du passé de ces peuples. Il n'en sera certainement pas toujours ainsi, car ces religions, ces poésies, ces langues, ces systèmes de morale et de politique, ont leur valeur absolue, et quand on les connaîtra mieux, on voudra les juger en eux-mêmes et leur assigner leur place relative dans la série des efforts de l'esprit humain; mais dans l'état actuel de nos connaissances sur l'Orient, il est naturel que le point de vue historique prédomine dans nos études, car avant de juger il faut savoir, et nous ne sommes qu'à l'entrée de cette étude presque infinie, où tant de formes de civilisation, tant de langues, tant de religions, tant d'événements politiques, tant et de si diverses manifestations de la pensée humaine, nous sollicitent, et où un matériel déjà immense s'accroît tous les jours par la découverte de monuments, de livres et d'inscriptions. C'est un monde à débrouiller et une histoire à refaire, plus ancienne, plus grande, plus variée et infiniment plus difficile que celle de l'Occident.

Cette tâche ne peut être accomplie que par le travail de générations successives de savants et à l'aide de tous les secours que l'intelligence du public peut leur prêter et qui, jusqu'à présent, restent bien audessous des besoins croissants de la science. C'est le sentiment de ces besoins qui a amené la Société à entreprendre, à côté de son Journal, une nouvelle série d'ouvrages sous le titre de *Collection d'auteurs orientaux*. Vous savez que votre Conseil a décidé que la collection commencerait par les *Voyages d'Ibn Batoutah*, les *Prairies d'or de Masoudi* et la *Biographie de Mahomet par Ibn Hischam*. Les Voyages d'Ibn Batoutah, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti, sont sous presse; vous en trouverez sur la table dix-huit feuilles imprimées, de sorte que le premier volume sera prochainement entre vos mains. L'ouvrage complet d'Ibn Batoutah formera quatre volumes, dont l'impression sera continuée sans interruption. Le premier volume de Masoudi pourra être mis sous presse vers la fin de l'année et le premier volume d'Ibn Hischam dans le courant de l'année prochaine. Vous savez tous que le but de la Société, en entreprenant cette collection, est de contribuer pour sa part, et autant que le permettent ses ressources, à rendre accessibles des ouvrages importants et inédits; d'en publier le texte et la traduction dans la forme la plus modeste, de façon à en faciliter l'acquisition à tous ceux qui s'intéressent aux langues, aux littératures et à l'histoire de l'Orient, à tous ceux à qui des études historiques quelconques rendent

désirable la connaissance des faits qui sont relatés dans ces auteurs, et en même temps de fournir aux populations orientales des moyens d'apprendre le français dans la traduction d'ouvrages tirés de leur propre littérature.

La Société est en mesure de continuer cette collection dans tous les cas, mais il est à désirer que les volumes se succèdent rapidement, et cela ne dépend qu'en partie de nous. Les matériaux abondent; on offre à la Société des ouvrages en grand nombre; elle emploiera toutes ses ressources disponibles à accélérer ses publications; mais le nombre des volumes qu'elle fera paraître tous les ans ne peut être qu'en proportion de l'intérêt que le public y prendra et de l'accueil qu'il fera à ces ouvrages. Nous en appelons donc à tous les savants, à toutes les bibliothèques, à toutes les sociétés orientales et à toutes les écoles, en les priant de nous aider à leur tour, comme nous voulons les aider en leur fournissant des matériaux pour leurs travaux. La plus grande récompense que la Société pourrait obtenir de la réussite de son plan, serait de voir son exemple imité, quand elle aura prouvé qu'il n'est pas nécessaire d'exiger pour des ouvrages orientaux ces prix insensés qu'on demande aujourd'hui, et qui forment un des plus grands obstacles que rencontrent nos études.

Les autres sociétés asiatiques paraissent avoir suivi, pendant les deux dernières années, le cours de leurs

travaux avec beaucoup de zèle, et la plupart d'entre elles nous ont fait parvenir des preuves de leur activité.

La Société asiatique de Calcutta continue à publier ses deux recueils, son Journal et sa *Bibliotheca indica*. Son Journal[1] est une preuve très-honorable du zèle scientifique des employés civils et militaires de la Compagnie des Indes, qui, au milieu de devoirs accablants et sans être encouragés par leur gouvernement ou par l'opinion publique en Angleterre, ne cessent de remplir cet excellent recueil de recherches sur les antiquités, la littérature, l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle de l'Inde. La *Bibliotheca indica*[2], publiée par la Société aux frais de la Compagnie des Indes et rédigée avec beaucoup de zèle et d'habileté par M. Roer, élargit graduellement son cadre. Elle paraissait, au commencement, ne devoir contenir que des textes sanscrits, mais depuis quelque temps elle commence à nous donner aussi des ouvrages arabes et persans, et la plupart des nouveaux volumes sont accompagnés de traductions ou d'analyses détaillées, ce qui est une inno-

[1] *Journal of the asiatic Society of Bengal;* Calcutta, in-8°. Le dernier numéro qui est arrivé à Paris est le n° CCXXXIII (cahier II de 1853).

[2] *Bibliotheca indica*, a collection of oriental works, published under the patronage of the Hon. Court of Directors of the E. I. C. and the superintendance of the asiatic Society of Bengal. Edited by Dr Roer; Calcutta, in-8°. (Le prix de chaque cahier a été réduit récemment par la Société à 1 fr. 60 c. et chaque ouvrage se vend à part.)

vation excellente. Sept volumes de cette collection sont achevés et huit autres sont commencés et publiés en partie. J'aurai plus tard à dire quelques mots sur leur contenu.

La Société asiatique de Bombay continue lentement, mais régulièrement, son Journal[1], qui s'occupe des antiquités du côté occidental de l'Inde, des langues des tribus aborigènes de ces provinces, de la géographie et de l'histoire de l'Arabie et de la Mésopotamie.

Nous avons reçu de la Société géographique de Bombay le volume X de ses Transactions[2], qui contient une description de Peschawer, un mémoire très-curieux sur le Tigre, par le commandeur Jones; un mémoire sur les volcans de l'Inde, par M. Buist; une description géologique de Bombay, et un rapport sur les pluies dans le Sindh.

Nous n'avons reçu de la Société chinoise à Hongkong que quelques fragments[3] du troisième volume de ses Transactions, qui sont relatifs à la date des flacons de porcelaine chinois, qu'on trouve quelquefois dans des tombeaux égyptiens, et qui avaient donné lieu à d'extravagantes conjectures historiques. M. Med-

[1] *The journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society*; Bombay, in-8°. (Le dernier numéro qui est arrivé à Paris est le numéro XVI, juillet 1852.)

[2] *Transactions of the Bombay geographical Society*; Bombay, in-8°, vol. X, 1852 (CXI et 291 p.).

[3] Au moment de mettre sous presse, je suis parvenu à voir un cahier de ce journal : *Transactions of the China branch of the royal asiatic Society*, part. III, 1851-1853; Hong-kong, 1853, in-8° (116 pages).

hurst confirme entièrement et met hors de doute le résultat auquel M. Stanislas Julien était arrivé de son côté, que ces flacons sont modernes et ne prouvent absolument rien sur les anciennes communications entre la Chine et l'Égypte. On ne comprend pas qu'une Société comme celle de Hong-kong, qui pourrait nous instruire sur tant de points, et dont les travaux trouveraient tant de sympathie néglige à ce degré de se mettre en communication avec l'Europe et de rendre accessibles ses publications. Il est pourtant certain que tout travail littéraire ne peut exercer son influence réelle et recevoir sa consécration et sa récompense qu'en Europe. Autrefois on sentait cela bien plus vivement, et la Société de Bombay est allée si loin, qu'elle a fait imprimer à Londres la première série de ses Transactions. C'est plus qu'il n'en faut et qu'il ne serait aujourd'hui nécessaire ni même utile; mais est-ce trop demander que de désirer qu'une société savante en Orient ait un dépôt de ses ouvrages en Angleterre?

La Société asiatique de Londres a publié le treizième volume de son Journal[1], rempli de mémoires sur différents sujets; elle a commencé la publication du volume XIV, qui contient le texte de la partie babylonienne de l'inscription de Bisitoun et la première partie de l'interprétation par M. Rawlinson; enfin, elle a fait paraître la première partie du volume XV, qui contient le texte médique de cette inscription

[1] *The Journal of the royal asiatic Society;* Londres, in-8°, vol. XIII, part. I et II, 1853; vol. XIV, part. I, 1851; vol. XV, part. I, 1853.

avec un commentaire par M. Norris, de sorte que le monde savant possède à la fin ce magnifique monument dans toutes ses parties. J'aurai à revenir sur tous ces travaux publiés par la Société de Londres.

La Société orientale de Leipzig a fait paraître les volumes V et VI de son Journal [1], qui se distingue par la variété et l'intérêt des matières, et par la richesse de la correspondance littéraire qu'il donne. Cet organe des lettres orientales en Allemagne fournit la preuve incontestable des progrès que nos études ont faits dans ce pays, progrès plus généraux et plus rapides que nulle autre part. Le nombre et l'organisation des universités allemandes et l'éducation savante que le clergé y reçoit, parviennent à balancer les avantages que donnent à la France les ressources de Paris [2] et les encouragements du gouvernement, et à l'Angleterre ses grandes possessions en Asie. La publication d'un journal comme celui de la Société orientale de Leipzig eût été impossible en Allemagne il y a trente ans.

La Société orientale américaine a fait paraître le

[1] *Zeitschrift der Deutschen morgenlændischen Gesellschaft*; Leipzig, in-8°, vol. V, 1851; vol. VI, 1852.

[2] Une voix éloquente et savante vient de faire récemment, en France, un appel à l'opinion publique, pour demander que l'enseignement des langues et des littératures orientales soit joint, dans les facultés de province, à l'étude des lettres occidentales, et que des chaires d'arabe et de sanscrit soient créées auprès de ces facultés. (Voy. *l'Orientalisme rendu classique*, par P.G. de Dumast; Nancy, 1853, in-8°.) Je ne puis ici que signaler cette proposition importante, et en recommander l'examen aux lecteurs du Journal asiatique.

second et le troisième volume de ses Transactions[1]. La plus grande partie des mémoires dont ils se composent est due au zèle des nombreux missionnaires que l'Amérique entretient sur les côtes de l'Orient et qui, plus peut-être que ceux des autres nations, s'appliquent à l'étude des langues et des religions des peuples avec lesquels ils sont en contact; mais le goût pour les lettres asiatiques dans les États-Unis ne se borne plus aux missionnaires, et des hommes comme MM. Robinson, Salisbury, Brown, Whitney et autres promettent à la littérature orientale des promoteurs ardents en Amérique.

La dernière Société asiatique dont nous ayons reçu les publications est la Société de Syrie, qui siége à Beyrouth et qui est la seule qui fasse paraître ses actes dans une langue asiatique. Elle en a publié la première partie[2], qui contient la liste des membres, ses statuts, un discours du président, M. Eli Smith, et une série de notices sur la littérature, l'histoire et la géographie des pays arabes. Ce recueil est entièrement écrit en arabe.

Enfin, il a été fondé une nouvelle Société asiatique, celle de Constantinople. Elle s'est constituée sous la présidence de M. Mordtmann, le savant chargé d'affaires des villes anséatiques en Turquie, et il est probable qu'elle continuera le Journal asiatique que

[1] *Journal of the American oriental Society*: New-York, in-8°, vol. II, 1851, vol III, 1852.

[2] اعمال الجمعية السورية, Beyrouth, 1852, 8° (99 p.).

M. Cayol avait commencé à Constantinople, mais dont il ne paraît avoir publié qu'un premier numéro.

J'arrive à l'énumération des ouvrages orientaux qui ont paru depuis deux ans, puisque des circonstances douloureuses ne m'ont pas permis l'année dernière de remplir cette partie de mes devoirs envers la Société. Mais ce long intervalle a produit un si grand nombre d'ouvrages, que je demande d'avance votre indulgence, si vous trouviez que ma liste est encore plus incomplète qu'à l'ordinaire.

Je commence par les Arabes et par un ouvrage qui frappe le lecteur d'étonnement par la grandeur du plan et par les difficultés de l'exécution ; c'est l'*Histoire de la littérature arabe*, par M. de Hammer [1]. L'auteur s'était proposé de terminer sa longue et laborieuse carrière littéraire par où il l'avait commencée il y a cinquante ans, par une encyclopédie des sciences des Arabes. Mais, pendant qu'il se livrait à ce grand travail, il sentait de plus en plus la nécessité de le faire précéder par une histoire des lettres arabes ; il ajourna donc l'achèvement de son histoire des sciences, et entreprit l'histoire littéraire des Arabes. Quand on pense à la variété et à l'étendue d'une littérature qui a régné près de mille ans sur une grande partie du monde, à la manière dont les ouvrages de ces mil-

[1] *Literaturgeschichte der Araber, von ihrem Beginne bis zu Ende des zwölften Jahrhunderts der Hidschret*, von Hammer-Purgstall ; Vienne, 4°, vol. I, 1850 (ccxxiv et 631 p.) ; vol. II, 1851 (750 p.) ; vol. III, 1852 (985 p.) ; vol IV, 1853 (914 p.).

liers d'auteurs sont dispersés dans les bibliothèques de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, à la difficulté de savoir quels manuscrits existent encore, et à l'impossibilité de lire dans une vie d'homme même ceux qui sont facilement accessibles; quand on réfléchit sur le petit nombre d'auteurs arabes dont les Européens se sont occupés jusqu'ici et sur lesquels ils ont fait des travaux critiques propres à faciliter la besogne de l'historien, on s'explique parfaitement que jusqu'ici on n'ait tenté en Europe que de faibles essais d'histoire littéraire des Arabes. M. de Hammer ne s'est pas laissé décourager; quand les ouvrages des auteurs lui font défaut, il s'adresse aux bibliographies, aux collections de biographies, aux anthologies, aux histoires des villes savantes, aux collections de pièces, enfin à cette quantité de travaux que les Arabes eux-mêmes ont faits sur l'histoire de leur littérature; et là encore la masse des matériaux devient presque un obstacle, car M. de Hammer énumère sept cent cinquante-huit ouvrages de ce genre, dont quelques-uns sont d'une étendue très-considérable; ainsi, une seule histoire littéraire de la ville de Bagdad se compose, si ma mémoire ne me trompe pas, de cent quatorze volumes.

La première section de l'ouvrage est devant vous, en quatre volumes in-quarto; elle traite des origines de la littérature arabe et de son développement jusqu'à l'an 333 de l'hégire, et contient des notices sur près de quatre mille auteurs. M. de Hammer commence par diviser toute la durée de la littérature

arabe en trois grandes époques; il subdivise celles-ci de nouveau et distribue ensuite les auteurs qui rentrent dans chacune de ces divisions chronologiques dans un assez grand nombre de chapitres, selon les matières dont ils traitent, ou selon le rang qu'ils occupaient pendant leur vie. Chacune de ces divisions et la plupart des chapitres sont précédés d'introductions plus ou moins considérables, qui donnent un aperçu des tendances littéraires d'une époque ou d'une classe d'auteurs; ensuite viennent les biographies des auteurs, qui sont toujours suivies d'un choix de traductions quand il s'agit d'un poëte, de sorte que l'ouvrage contient une histoire littéraire proprement dite, une biographie générale des auteurs et une anthologie poétique. C'est à peu près la même méthode que l'auteur avait déjà suivie dans ses histoires de la poésie persane et de la poésie turque; elle porte un peu la trace des habitudes d'esprit des Orientaux et de l'influence des matériaux qui ont servi à l'auteur; mais, dans l'état actuel des choses, il était difficile de procéder autrement. On fera probablement d'autres critiques de ce livre; car il est impossible que dans une œuvre aussi difficile et aussi étendue, il ne se soit glissé des erreurs et des omissions, et qu'il ne s'y trouve des traductions qui seront refaites un jour à l'aide d'autres manuscrits ou d'autres secours; il est certain que bien des parties de ce cadre immense seront remplies plus tard avec plus de détails, quand la critique européenne aura eu le temps de s'occuper des principaux auteurs arabes;

mais il ne peut y avoir qu'une opinion sur le mérite général d'un livre qui remplit aussi hardiment une lacune que l'on ne pouvait espérer voir comblée si tôt, qui ajoute tant à nos connaissances sur la littérature, l'histoire et les mœurs des Arabes, et qui certainement contribuera puissamment à sauver de la destruction beaucoup d'ouvrages aujourd'hui inconnus ou négligés parce qu'on ne se rendait pas compte du rang qu'ils occupent dans les lettres arabes. Puisse le temps ne pas manquer à l'auteur pour conduire à sa fin une entreprise aussi belle, commencée dans un âge si avancé et continuée si courageusement!

M. de Hammer a publié, de plus, trois mémoires sur la démonologie des Arabes, sur les noms chez les Arabes, et sur les arcs et les flèches des peuples musulmans. Le premier[1] est une mythologie musulmane, traitant de l'origine des croyances démonologiques et des noms, qualités et subdivisions des anges, des divs, des djins et des ghouls. Le second[2] traite de l'origine et de la composition des noms des personnes et des noms symboliques d'objets naturels, sujet compliqué qui fait naître des difficultés perpétuelles dans l'étude des auteurs arabes. Enfin le dernier[3] traite de la forme, de la fabrica-

[1] *Die Geisterlehre der Moslimen*, von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (42 p. et 1 pl.).

[2] *Ueber die Namen der Araber*, von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (72 p.).

[3] *Ueber Bogen und Pfeil, den Gebrauch und die Verfertigung der-*

tion et des noms des arcs et des flèches, avec une nomenclature très-étendue des nombreux termes techniques qui se rattachent à ce sujet, et qui fait de ce mémoire un supplément important pour les dictionnaires arabes.

MM. Reinaud et Derenbourg ont terminé la nouvelle édition des *Séances de Hariri*[1], accompagnée du commentaire arabe de M. de Sacy. C'est la cinquième édition complète des Makamats, et elle témoigne de la faveur constante dont jouit ce livre remarquable. Hariri est le dernier poëte d'une originalité réelle que les Arabes aient produit; il a vécu dans un temps de décadence politique et littéraire, qui a donné à son style et à sa pensée cette tournure raffinée et factice qui marque toujours des époques pareilles; mais son esprit vif et charmant a su mettre de la grâce jusque dans la pédanterie grammaticale et une sorte de vigueur jusque dans les futilités que lui imposait le goût pervers de son siècle. Pour nous, ce livre est un sujet d'études morales, littéraires et grammaticales, mais, pour les Arabes, c'est une source intarissable de jouissances qui prouvent autant la vivacité naturelle de leur esprit que le vide de leur éducation actuelle. Les

selben bei den Arabern und Türken., von Dr Freiherrn Hammer-Purgstall; Vienne, 1852, in-4° (36 p. et 3 pl.).

[1] *Les Séances de Hariri*, publiées en arabe, avec un commentaire choisi par Silvestre de Sacy; deuxième édition, revue sur les manuscrits et augmentée de notes historiques et explicatives par MM. Reinaud et Derenbourg. Tome II; Paris, 1853, in-4° (780 et 216 p.).

nouveaux éditeurs ont naturellement reproduit en entier l'édition de M. de Sacy, en introduisant seulement quelques variantes dans les passages cités dans le commentaire, quand ils ont pu remonter aux sources d'où étaient tirés ces passages, généralement des vers isolés, dont tous les commentateurs arabes se servent comme de preuves de la nuance d'un mot ou de l'emploi d'une forme grammaticale. Ensuite ils ont ajouté, dans le deuxième volume, des notes concises sur les difficultés principales que le lecteur peut trouver, soit dans le texte, soit dans le commentaire arabe, et une longue et curieuse introduction sur la vie de Hariri. Les éditeurs ont découvert, à la Bibliothèque impériale, des documents nouveaux et authentiques qui leur ont permis de donner une vie détaillée de Hariri, et de constater avec beaucoup de précision les circonstances qui lui ont fourni l'idée de ses Séances et le caractère du personnage principal.

L'histoire politique des Arabes a été l'objet de travaux très-importants. M. Tornberg a fait paraître, à Upsal, un volume de la grande chronique d'Ibn al Athir[1], connue sous le titre de *Kamil al Tewarikh*. Abul Hassan Azzeddin Ibn al Athir était un homme d'État et un savant de Mossoul, dans le XIIIe siècle de notre ère. Il s'occupa jusqu'à la

[1] *Ibn al Athiri Chronicon*, quod perfectissimum inscribitur. Volumen undecimum. Annos H. 527-583 continens, ad fidem codicis Upsaliensis, collatis passim Parisinis edidit C. J. Tornberg; Upsal. 1851, in-8° (373 p.).

fin de sa vie de sa grande chronique, dont le treizième et dernier volume ne s'arrête que deux ans avant sa mort, et qui est restée, depuis ce temps, une des sources principales dans lesquelles les chroniqueurs postérieurs ont puisé leurs renseignements, et qu'ils ont pillée avec l'étrange naïveté avec laquelle les historiens musulmans ont l'habitude de se copier les uns les autres. Il est vrai qu'Ibn al Athir lui-même n'en a pas usé autrement envers ses prédécesseurs. La simplicité avec laquelle se font ces plagiats a quelque chose d'irritant et presque de ridicule; mais, après tout, cela vaut encore mieux que si l'étiquette littéraire avait obligé les auteurs à déguiser les emprunts qu'ils se faisaient, ce qui aurait conduit à la falsification graduelle des faits et aurait exigé une critique historique bien autrement laborieuse et souvent sans résultat possible. Mais je reviens à Ibn al Athir. La grande étendue de sa chronique en a rendu les manuscrits fort rares, et je ne sais s'il s'en trouve en Europe un autre exemplaire complet que celui que M. de Slane a acquis à Constantinople pour la Bibliothèque impériale. M. Tornberg a fait imprimer le onzième volume de l'ouvrage, qui comprend les années 527-583, mais sans l'accompagner d'une préface ou d'une traduction, ou d'éclaircissements d'aucun genre, si ce n'est de quelques variantes. Il est vrai que le style de l'auteur est très-simple; mais il me paraît, néanmoins, que l'édition de tout texte oriental qui n'est pas destinée exclusivement aux écoles devrait être

accompagnée d'une traduction. En agissant autrement, les éditeurs restreignent par trop le nombre des personnes qui peuvent profiter de leur travail, et contribuent à perpétuer cette espèce de mur chinois qui sépare, aux yeux du public lettré, l'Orient du reste de l'humanité. La littérature orientale n'a pas d'intérêt plus pressant que de détruire ce préjugé, de solliciter l'attention de tous ceux qui ont besoin de faits historiques de quelque nature qu'ils soient, et de les accoutumer à accorder à l'Asie la place qu'elle doit occuper dans la pensée humaine. Je suis entraîné à faire cette remarque en voyant que le nombre de textes orientaux publiés sans traductions s'accroît de plus en plus, pendant que tous nos efforts devraient tendre à en faciliter l'usage à tout le monde, d'autant plus qu'un sacrifice de temps, comparativement léger, suffit pour traduire un ouvrage dont on a assez étudié le texte pour en donner une édition.

L'attention des orientalistes se tourne, avec raison, depuis quelques années, vers les voyageurs arabes qui nous ont laissé des récits de leurs pérégrinations. Malheureusement leur nombre n'est pas aussi grand qu'on devrait le croire, quand on pense à la facilité que les savants et les marchands musulmans avaient de parcourir une grande partie du monde, facilité dont ils ont usé et abusé au dernier degré. Leurs récits nous conservent une foule de renseignements que les chroniqueurs négligent et qui sont extrêmement précieux pour nous.

M. Wright a publié, à Leyde, le texte des Voyages d'Ibn Djobeir[1], Arabe-Espagnol du XIIe siècle de notre ère, d'après le manuscrit unique de la bibliothèque de Leyde. M. Dozy est, je crois, le premier qui ait appelé l'attention sur cet auteur, qu'il avait l'intention de comprendre dans sa collection d'*Auteurs arabes*. Les circonstances l'ayant fait renoncer à ce projet, M. Wright s'est chargé de l'ouvrage et a exécuté cette tâche, qui était pleine de difficultés, d'une manière très-satisfaisante. Ibn Djobeir est un bel esprit qui aime la prose rimée, ce qui ne contribue ni à la clarté, ni à la précision de son récit; mais c'est un homme sincère, qui a fait son pèlerinage à une époque très-intéressante, et pendant que la lutte entre les croisés et les musulmans était dans sa plus grande ardeur. Les lecteurs du Journal asiatique ont pu juger de l'intérêt de l'ouvrage par le fragment que M. Amari en a publié il y a quelques années, et qui se rapporte au séjour qu'Ibn Djobeir a fait en Sicile. M. Wright nous promet la traduction de l'ouvrage.

M. Alphonse Rousseau, à Tunis, a trouvé deux manuscrits du Voyage du scheïkh al Tidjani dans la partie de l'Afrique qui forme aujourd'hui les régences de Tunis et de Tripoli, et en a publié une traduction dans votre Journal[2]. Le scheïkh al Tidjani était se-

[1] *The Travels of Ibn Djobeir*, edited by William Wright; Leyde, 1852, in-8° (38 et 360 p.).

[2] *Voyage du scheïkh et-Tidjani dans la régence de Tunis*, traduit par M. Alphonse Rousseau. (*Journal asiatique*, 1852, vol. XX, p. 57-203, et 1853, vol. I, p. 354-425.)

crétaire du prince hafside Abou'Abdallah Moh'ammed, qu'il accompagna au commencement du XIIe siècle de notre ère, dans un voyage qui dura deux ans et dont il nous a laissé un récit fort intéressant, grâce aux nombreux détails historiques qui s'y trouvent. Enfin, M. Cherbonneau a fait paraître la traduction de la partie des Voyages d'Ibn Batoutah qui se rapportent à l'Afrique septentrionale et à l'Égypte[1].

M. de Slane a fait paraître, à Alger, le premier volume de sa traduction de l'*Histoire des Berbers*, par Ibn Khaldoun, dont le texte avait paru il y a quel-

[1] *Voyage du scheikh Ibn Batoutah à travers l'Afrique septentrionale et l'Égypte au commencement du XIVe siècle*, tiré de l'original arabe, traduit en français et accompagné de notes, par M. A. Cherbonneau; Paris, 1852 (88 pages), tiré des *Nouvelles annales des voyages*.

Je profite de cette occasion pour mentionner ici les titres de quelques ouvrages publiés récemment, par le même auteur, dans l'intention de faciliter l'enseignement du français aux Arabes et de l'arabe aux Français.

Éléments de la phraséologie française, avec une traduction en arabe vulgaire (idiome africain), à l'usage des indigènes; Constantine, 1851, in-12.

Exercices pour la lecture des manuscrits arabes, comprenant des actes, des circulaires, des lettres et des historiettes; Paris, 1851, in-8° (autographié).

Le même ouvrage, avec une traduction française, la transcription du texte en lettres françaises et l'explication de plusieurs mots usités dans le dialecte d'Algérie; Paris, 1852, in-8.

Leçons de lecture arabe, comprenant l'alphabet, la lecture courante, les noms de nombre et les chiffres arabes; Paris, 1852, in-12.

Histoire de Nour-ed-dine et Schems-ed-dine, tirée des Mille et une Nuits; le texte arabe, ponctué à la manière française, et suivi d'un appendice où l'on a expliqué les difficultés grammaticales, les arabismes et les étymologies; Paris, 1852, in-12.

[2] *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique sep-*

ques années. C'est une entreprise hérissée de difficultés, et il est heureux qu'elle ait été confiée à un homme aussi profondément versé dans la langue, et à qui sa position à Alger permit de s'éclairer dans le pays même sur tout ce que le texte, souvent obscur, de son auteur, pouvait laisser de douteux; car Ibn Khaldoun, changeant perpétuellement de place, privé quelquefois de ses livres, pressé par l'impatience du sultan Aboul-Abbas, ne paraît pas avoir eu le temps de revoir cette dernière partie de son grand ouvrage historique, et livra ainsi à ses lecteurs un écrit plein d'inégalités et d'un style tantôt très-travaillé et très-recherché, tantôt plein de négligence. Ces défauts ne pouvaient guère arrêter des lecteurs contemporains, auxquels les complications infinies de leurs tribus et de leurs dynasties étaient familières; mais un éditeur européen, et à cette distance de temps, avait à lutter contre des difficultés incessantes et que rien ne pouvait le mettre en état de vaincre que la connaissance intime du pays, et de toutes les ramifications de cette histoire confuse. M. de Slane a eu soin de fournir au lecteur les renseignements dont il a besoin, dans une introduction qui contient une analyse de l'ouvrage entier, une liste généalogique des dynasties arabes maghrébins, la vie d'Ibn Khaldoun et une table alphabétique de noms géographiques, et il se propose d'adjoindre aux volumes suivants des excursions semblables sur les

tentrionale, par Ibn Khaldoun, traduit de l'Arabe, par M. le baron de Slane. Tome I; Alger, 1852, in-8° (cxii et 480 p.).

tribus berbères et sur d'autres matières générales. Il termine le volume par un appendice contenant deux pièces relatives à la conquête de l'Afrique par les Arabes, l'une tirée de l'Histoire de l'Égypte par 'Abderrahman ibn 'Abd el-Hakim, l'autre du grand ouvrage de Noweiri.

Un travail qui se rattache par le sujet au précédent, est la traduction de l'Histoire des rois de Tlemcen, par M. l'abbé Bargès[1]. Les Beni Zeian sont une de ces nombreuses familles d'origine berbère, qui se sont élevées sur les ruines du khalifat d'Occident; ils s'emparèrent de Tlemcen et se maintinrent avec une fortune variée, du XIIIe au XVIe siècle de notre ère. L'auteur, que M. Bargès nous fait connaître, est un courtisan de la famille des Zeian, très-homme de lettres, mais très-médiocre historien. Il nous donne une idée imparfaite et incomplète, mais assez curieuse, de cette cour de princes berbères, demi-barbares et demi-lettrés qui s'entr'assassinent et puis fondent des colléges, assistent aux débats scolastiques de leurs savants, et font eux-mêmes des livres en prose et en vers. On ne saurait avoir trop de ces histoires locales, car, si médiocres qu'elles soient, elles fournissent toujours quelques traits qui aident à donner de la vie aux personnages innombrables qui remplissent ce grand drame de l'histoire

[1] *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, par l'imam Cidi Abou 'Abdallah Moh'ammed Ibn Abd el-Djelyl et-Tenessy, ouvrage traduit de l'arabe par l'abbé J. J. L. Bargès; Paris, 1852, in-12 (LXXXVI et 172 p.).

musulmane, et qui, en grande partie, sont si mal peints par les historiens, qu'ils ont l'air plutôt de figures de marionnettes que d'acteurs vivants, ayant leur caractère propre et leurs passions individuelles.

Aucune partie de l'histoire des Arabes n'a été, de notre temps, l'objet de plus de recherches que celle des origines de l'Islam, et les excellents travaux qui ont paru dans les dernières années en ont à leur tour provoqué de nouveaux dont il faut tenir compte. M. Sprenger a fait imprimer à Allahabad la première partie d'une biographie de Mahomet [1], pour laquelle il s'est servi de sources nouvelles et importantes, surtout d'un ouvrage considérable de Wakidi, auquel il attribue une haute autorité, et qu'il ne faut pas confondre avec les romans historiques qui ont cours sous ce nom. On ne peut encore bien juger de l'ouvrage de M. Sprenger; mais ce qui en a paru annonce une fort belle étude, faite avec une critique sévère et dans un véritable sentiment historique, et qui ajoute plusieurs faits nouveaux ou rectifiés à ce que nous savions de la vie du prophète arabe. M. Sprenger est l'homme qui connaît le mieux les bibliothèques musulmanes de l'Inde et la discussion des sources de l'histoire de Mahomet à laquelle il se livre, nous fait entrevoir des trésors de manuscrits arabes et persans qui se sont encore conservés dans l'Inde, et qui nous font espérer des

[1] *The life of Mohammed*, from original sources by A. Sprenger; Allahabad, 1851, in-8°, t. I (210 p.).

additions considérables à ce que nous possédons en Europe.

Il est naturel que je mentionne ici un ouvrage sur le même sujet, quoiqu'il ne soit pas tiré de sources arabes; c'est la vie et la religion de Mahomet, d'après le *Heyat al Koloub*, par le révérend James Merrick [1].

L'auteur est un de ces laborieux missionnaires qui croient que leur premier devoir est de connaître les croyances qu'ils viennent combattre, et ne craignent pas de se livrer à de longues et savantes recherches sur les langues et les religions des pays qu'ils veulent convertir. Ayant trouvé, pendant un long séjour en Perse, que la forme schiite de l'Islam n'était qu'imparfaitement connue, il entreprit d'en donner une représentation impartiale d'après le *Heyat al Koloub* de Mohammed Baker, fils de Mohammed Taky. Cet auteur est un des écrivains les plus estimés en Perse; il mourut à un âge très-avancé à Isfahan, l'an 1697 de notre ère, et son tombeau est encore respecté comme asile. Ses ouvrages sont extrêmement volumineux; ils forment à peu près une centaine de volumes, dont moitié en arabe, moitié en persan, et traitent presque sans exception de la religion et de la législation schiite. Les plus populaires de ses ouvrages sont le *Hakk al Yakin*, qui est un exposé des dogmes et de la législation des schiites

[1] *The Life and Religion of Mohammed* as contained in the Sheeah tradition of the Hyat ul Kuloob, translated from the persian by the Rev. J. L. Merrick; Boston, 1850, in-8° (IX et 483 p.).

et dont il a paru une édition imprimée à Teheran [1], et le Heyat al Koloub, qui contient, en trois volumes, l'histoire des prophètes antérieurs, celle de Mahomet et celle des imams; il en a paru une édition lithographiée à Tebriz [2]. M. Merrick nous donne une traduction abrégée du second volume, qu'il réduit à peu près de moitié, en élaguant des répétitions et des traditions trop peu importantes pour un lecteur chrétien. Il n'essaye pas de donner une histoire critique de Mahomet, comme M. Sprenger, mais un exposé fidèle de la tradition schiite, selon les *Hadits* reconnus par cette secte. C'est la première fois qu'on nous fait connaître ces *Hadits*, qui sont fort curieux, mais qui paraissent avoir besoin d'une critique au moins aussi sévère que ceux des sunnites. Ces traditions orales sur Mahomet, qui se sont transmises avec la généalogie régulière de tous ceux qui les ont successivement enseignées, et qui ont été fixées par l'écriture à des époques très-différentes, forment un fait unique dans l'histoire littéraire du monde. La grande importance qu'on a attachée à ces souvenirs dès le commencement, et l'influence considérable qu'ils ont exercée depuis le moment de la mort du prophète, sur la formation du dogme et de la législation musulmane, ont forcé les Arabes, dès les premiers temps du khalifat, à prendre des précautions pour en garantir l'exactitude. Comme il y avait

[1] حق اليقين Teheran, 1241 de l'hégire (2 et 273 feuillets).
[2] حيات القلوب Tebriz, 3 vol. in-4°.

cent vingt mille hommes qui avaient le droit de répéter ce qu'ils avaient entendu de la bouche de Mahomet, il a fallu mettre un certain ordre, et appliquer une certaine sévérité dans la classification de ces témoins trop nombreux et de valeur très-différente, pour ne pas tomber dans une confusion inextricable. Mais ces précautions ne peuvent rassurer entièrement l'historien, et le moment paraît être venu où la critique européennne aura à contrôler à son tour, et, autant que les siècles en ont laissé les moyens, à rectifier les résultats de la critique des Arabes. Jusqu'à présent la traduction du *Mischkat al Masabih*, par Matthews, était la seule collection de traditions sunnites accessible au public savant, mais je vois, par des communications de M. Sprenger, que les six principales collections de *Hadits* [1] sunnites ont été récemment lithographiées à Lucknau, Dehli et Calcutta; et M. de Chanikoff, à Tiflis, m'informe qu'il a paru à Tebriz une édition lithographiée d'une des collections de *Hadits* schiites, de sorte qu'on peut espérer que peu à peu ces importants documents seront à la disposition des savants de l'Europe.

M. Juynboll, à Leyde, a continué la publication

[1] Ce sont le *Sahih* d'Abou Abdallah Muhammed ben Ismaïl, de Bokhara; le *Sahih* d'Aboul Hoseïn Moslim, de Nischapour; les *Sunan* d'Abou Abdallah Mohammed ben Yezid ben Madjah, de Kazwin; le *Sunan* d'Abou Daoud Soleiman, du Seistan; le *Djama'* d'Abou Isa Muhammed, de Tirmid; et le *Djama'* d'Abou Abdurrahman Ahmed, de Nasa.

du Dictionnaire de géographie[1] qu'il avait commencé il y a quelques années, et a entrepris une édition des volumineuses Annales d'Égypte par Aboul Mahasen[2]. L'auteur vivait au Caire, au xve siècle de nore ère, disciple et émule de Makrisi. On sait peu de sa vie, mais on connaît un assez grand nombre d'ouvrages de lui qui traitent surtout de l'histoire politique et littéraire de l'Égypte sous les musulmans. Aboul Mahasen était évidemment un homme qui avait passé sa vie dans le mouvement savant du Caire, qui de son temps était très-considérable, et il développe la partie biographique et littéraire de son sujet avec beaucoup de prédilection. L'ouvrage complet doit former douze volumes de texte arabe, et M. Juynboll annonce qu'il s'occupe de l'accompagner d'une traduction.

M. Dozy a continué à accumuler des matériaux pour une Histoire future des Arabes d'Espagne. Il a terminé son histoire des Abbadides par un second volume[3], contenant des extraits de divers auteurs arabes qui se rapportent à l'histoire de cette dynastie. Chaque extrait est précédé d'une notice sur l'ouvrage et les manuscrits dont il est tiré et accompagné de notes historiques, critiques et philologiques.

[1] *Lexicon geographicum* cui titulus est مراصد الاطّلاع, e duobus codicibus arabice editum. Fasc. V. Edidit Juynboll; Leyde, 1853 (A et 224 p.), in-8°.

[2] *Abul Mahasin Ibn Tagri Bardii annales* e codicibus nunc primum arabice editi. Tom. I, partem priorem, ediderunt T. G. J. Juynboll et B. F. Matthews; Leyde, 1852, in-8° (54 et 360 p.).

[3] *Scriptorum arabum loci de Abbadidis*, nunc primum editi à R. P. A. Dozy. Vol. alterum; Leyde, 1852, in-4° (VI et 288 p.).

M. Dozy a terminé aussi les deux volumes de ses *Auteurs arabes*, qui contiennent des portions de deux chroniques relatives aux Arabes d'Espagne et d'Afrique[1]. La plus ancienne des deux se trouve dans un manuscrit de Gotha qui avait été attribué à Masoudi et qui contient l'histoire de l'Espagne, des khalifes abbasides et de l'Afrique, entre les années 290-320 de l'hégire. M. Dozy prouve qu'elle est composée par Arib ibn Sad, de Cordoue, secrétaire de Hakem II. Ce volume ne contient qu'une partie de l'ouvrage entier, dont on ne connaît pas d'exemplaire plus complet. L'autre ouvrage que M. Dozy publie est le *Bayano'l-Moghrib*, par Ibn Adhari al Marekoschi, auteur de la fin du VIIe siècle de l'hégire et compilateur laborieux. M. Dozy indique, dans l'introduction de ces deux volumes, les moyens qu'il a employés pour découvrir la date et les noms des auteurs des deux chroniques; mais cette introduction est de plus un charmant morceau d'histoire littéraire dans lequel l'auteur caractérise les historiens arabes-espagnols, expose leurs tendances et leurs défauts, et indique les ouvrages qu'il importerait de retrouver. Rien ne saurait donner d'avance une meilleure idée de l'Histoire des Arabes d'Espagne, que M. Dozy nous fait espérer, dans sa préface des Abbadides, que cet échantillon de sa critique incisive et spirituelle.

M. Kosegarten a fait paraître le troisième volume

[1] *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, intitulée *Al bayan ol-Moghrib*, par Ibn Adhari de Maroc, et Fragments de la Chronique

de Tabari. Vous savez que ce chroniqueur a suivi dans son ouvrage, autant qu'il a pu, le plan des collections de traditions sur Mahomet, et lui a donné la forme d'une succession d'anecdotes, dont chacune commence par la liste de ceux qui l'ont transmise et remonte jusqu'au témoin oculaire. Cette disposition rend naturellement l'ouvrage très-diffus et la conséquence a été que la traduction abrégée persane a peu à peu usurpé la place de l'original, qui a longtemps passé pour perdu, jusqu'à ce que M. Kosegarten en eût découvert des parties considérables, qu'il a entrepris de publier. Le volume qui vient d'être achevé [1] se compose entièrement d'anecdotes relatives à la bataille de Kadesia, qui a livré la Perse aux Arabes. On a trouvé, depuis la première découverte de M. Kosegarten, quelques autres parties de l'original de Tabari, mais tout ce que l'on en connaît jusqu'ici est loin de faire un ouvrage complet, et il est extrêmement désirable que de nouvelles recherches nous mettent en possession des Annales entières de Tabari.

M. Haarbrücker [2], à Halle, a achevé la traduction

d'Arib de Cordoue, par R. P. A. Dozy. 2 vol. Leyde, 1848-1851, in-8° (117, 327; 48 et 321 p.).

[1] *Taberistanensis, sive Abu Dschaferi Mohammed ben Dscherir Annales regum et legatorum Dei*, arabice edidit et in latinum transtulit J. G. L. Kosegarten. Vol III; Greifswald, 1853, in-4° (IV, 164 et 87 p.). Ce très-mince volume coûte 24 francs!

[2] *Abu-l-Fath Muhammed asch-Scharastanis Religionspartheien und Philosophenschulen* zum ersten Male vollständig aus dem Arabischen übersetzt und mit erklärenden Anmerkungen versehen, von Dr Theodor Haarbrücker; Halle, vol. II (x et 464 p.).

du livre des religions et des sectes de Scharistani. Le premier volume contenait l'exposé des doctrines des *peuples du livre*, ou des nations qui croient à une révélation; le second traite des philosophes et des idolâtres, c'est-à-dire des Sabéens, des Grecs, des philosophes arabes, des anciens Arabes et des Indiens. Les chapitres sur les Grecs et les Indiens n'ont pas une grande importance pour nous, mais les chapitres sur les Sabéens et les Arabes contiennent des renseignements d'une grande valeur pour une histoire future des religions. Le chapitre sur les philosophes arabes consiste presque uniquement dans un exposé détaillé du système d'Avicenne, qui présente de l'intérêt, parce qu'il embrasse le système complet d'un des grands scolastiques arabes. Au premier abord, il y a peu de plaisir à s'occuper de la philosophie arabe; elle est la contre-partie exacte de notre philosophie au moyen âge; on y voit l'esprit humain enchaîné par un système de formules et s'épuisant dans une lutte séculaire contre des subtilités qu'il avait créées lui-même. L'Europe est parvenue à rompre ces chaînes, le monde musulman y est resté, et c'est là ce qui a décidé la supériorité de l'un et la décadence de l'autre. La grandeur de ces conséquences donne de l'intérêt à l'étude de la scolastique arabe, et, quand on y pénètre plus profondément, on retrouve, comme dans la scolastique chrétienne, sous cette couche stérile de formules, l'individualité et la force du talent de quelques grands esprits, qui ont posé et discuté, sous la seule forme

que leur temps admettait, toutes les questions philosophiques.

On ne pouvait donner une meilleure preuve de cet intérêt que ne l'a fait M. Renan, dans le savant travail qu'il a publié sur Averroës et sa philosophie [1]. Averroës est le dernier grand scolastique arabe; il précède la décadence des études philosophiques chez les musulmans et ses ouvrages ont eu un retentissement infiniment plus grand en Occident qu'en Orient. Ses œuvres furent traduites en hébreu et en latin et ont été, jusqu'au moment de la renaissance, l'objet d'études et de discussions ardentes dans toute l'Europe, discussions qui ne furent pas facilitées par l'obscurité de ces traductions presque inintelligibles. Mais il faut suivre, dans l'ouvrage même de M. Renan, toutes les vicissitudes des doctrines d'Averroës; le rôle étrange que son nom a joué et tout ce qui s'y est rattaché, depuis que l'empereur Frédéric II l'a fait connaître aux chrétiens. C'est une belle étude, pleine d'esprit et de saine érudition, que personne ne lira sans un vif intérêt.

Il a paru encore quelques autres matériaux pour la philosophie des Arabes. M. Poper a publié deux écrits métaphysiques de Bahmanyar ben el Marzaban [2], aristotélien de l'école d'Avicenne, dans les-

[1] *Averroës et l'Averroïsme*, essai historique par E. Renan; Paris, 1852, in-8° (VII et 361 p.).

[2] *Behmenjar ben el Marzuban, der persische Aristoteliker aus Avicenna's Schule.* Zwei metaphysische Abhandlungen von ihm, arabisch und deutsch herausgegeben von Dr Salomon Poper; Leipzig, 1851, in-8°.

quels il traite de l'existence et des degrés des êtres existants. C'est un ouvrage de pure scolastique, pendant qu'un extrait du *Khaliset* de Farabi, rédigé par l'imam Ali de Badakschan, dont le texte arabe a été publié à Kazan[1], paraît être plutôt un manuel de morale et de piété. Je ne connais ces deux livres que par leurs titres.

M. Perron a terminé sa traduction du Précis de jurisprudence par Khalil ibn Ishak[2]. C'est le travail le plus étendu et le plus complet qu'on ait fait sur la législation arabe. Khalil ibn Ishak est un jurisconsulte du rite malékite et son autorité est immense dans tous les pays où ce rite prédomine. Son livre forme un système complet de jurisprudence religieuse et civile; il est écrit dans un style bref et concis, presque comme un ouvrage d'algèbre. Il est destiné à être appris par cœur pour servir de point de départ à l'enseignement, et pour fournir les principes et les formules du droit aux juges. La difficulté de traduire ce livre était excessive, tant à cause de ce style d'une concision presque oraculaire, qu'à cause de la foule de termes techniques auxquels rien ne répond dans nos langues et qui n'admettent pourtant pas de traduction vague, parce qu'ils ont été définis

[1] كتاب خلاصة الخلاصة للامام العلامة على بن محمود الرائض البدخشاني. Kasan, 1851 (64 p.).

[2] *Précis de jurisprudence musulmane ou principes de législation musulmane civile et religieuse, selon le rite malékite, par Khalil ibn Ishak*, traduit de l'arabe par M. Perron. Vol. IV-VI; Paris, 1851-1852, in-4° (686, 581 et 507 p.). Cet ouvrage fait partie de l'*Exploration scientifique de l'Algérie*, dont il forme les vol. X-XV.

par les légistes arabes avec la précision la plus grande et sont employés dans le sens le plus strict. M. Perron a surmonté ces difficultés avec beaucoup de talent et de bonheur, en insérant dans des crochets, au milieu de chaque phrase, tout ce qu'il fallait pour compléter l'expression de l'auteur, et en renvoyant les définitions à une série de notes qui terminent les volumes. Ce travail est de la plus haute importance, non-seulement pour les légistes et particulièrement pour les tribunaux d'Algérie pour lesquels il a été entrepris, mais pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de l'état social des musulmans. Cette législation si complète et si conséquente avec elle-même, que l'effort d'une série de grands jurisconsultes a fait sortir d'un code religieux aussi informe et aussi incomplet que le Coran, est une chose belle en elle-même. Leur législation est peut-être le meilleur résultat que les Arabes aient tiré de l'étude incessante d'Aristote et de la discipline mentale, assez stérile d'ailleurs, à laquelle ils se sont soumis pendant des siècles et avec tant de patience dans leurs écoles de philosophie.

La législation musulmane selon le rite des Hanifites a été, jusqu'à présent, à peu près la seule connue en Europe. Mouradja d'Ohsson, dans son *Tableau de l'Empire Ottoman*, et Hamilton dans sa traduction de l'*Hedaya*, en ont exposé les principes et la pratique, et elle continue à être l'objet des recherches des savants. Vous avez trouvé, dans le Journal asiatique, une série d'articles intéressants sur ce sujet, par M. Ducaurroy,

et M. Baillie vient de publier deux ouvrages sur des parties importantes de la législation musulmane, dont l'un traite des lois sur les ventes[1], l'autre de l'impôt foncier, selon la loi hanifite[2]. Ce sont deux sujets de beaucoup d'importance pour l'administration anglaise dans l'Inde, où la superposition de la loi musulmane sur la loi indienne a produit la plus grande confusion dans le droit et donné lieu à une grande oppression dans la pratique. Dans les cas où la contestation ne peut, d'après la nature des choses, naître que parmi des membres de la famille ou des coreligionnaires, il y a peu de difficulté à appliquer la loi musulmane ou la loi indienne, selon la religion des parties; mais quand il s'agit de rapports qui peuvent avoir lieu entre des hommes de religion différente, comme les ventes ou l'impôt, il s'élève des obstacles presque insurmontables pour l'administration équitable de la justice. C'est surtout la loi musulmane sur les impôts, qui n'est pas le côté brillant de cette législation, qui a été funeste à l'Inde, en minant la constitution municipale indigène, qui était d'une grande perfection, et en ébranlant graduellement la propriété foncière. M. Baillie rend un véritable service par ses deux ouvrages, parce que la première condition, dans une réforme, est de connaître exactement

[1] *The Moohummudan law of sale*, according to the Huneefeea code, from the Futawa Alumgeeree, by Neil B. E. Baillie; Londres, 1850, in-8°.

[2] *The land-tax of India*, according to the Moohummudan law, translated from the Futawa Alumgeeree, by Neil Baillie; Londres, 1853, in-8°.

l'état des choses, et il est probable que l'effet de son travail sera de confirmer la tendance actuelle des Anglais dans l'Inde pour le rétablissement des institutions indiennes, partout où elles ont conservé encore quelque vitalité.

On peut voir, dans un ouvrage de M. Morley [1], combien les embarras de la justice sont grands dans l'Inde, par suite de ce mélange de races et de lois. Ce livre forme une collection de cas jugés dans les cours suprêmes dans l'Inde, ou par voie d'appel en Angleterre. Le but de l'auteur est tout pratique, mais quelques parties de son travail, surtout la bibliographie des ouvrages de loi musulmans et indiens, et les glossaires de termes techniques arabes et sanscrits, ont de l'intérêt pour la science.

M. Flügel a publié le sixième volume du Dictionaire bibliographique de Hadji Khalfa [2], qui paraît aux frais du Comité de traductions de Londres. C'est un livre si connu et si apprécié de tous ceux qui ont à faire des recherches sur la littérature arabe, qu'il est peut-être inutile de parler ici de sa grande importance. On ne peut que féliciter M. Flügel et le Comité d'avoir mené à fin avec tant de persévérance cette difficile et utile entreprise, qui n'attend

[1] *An analytical Digest of all the reported cases decided in the supreme courts of judicature in India*, etc. with illustrative and explanatory notes, by William Morley. New series, vol. I; Londres, in-8°, 1852 (XVIII et 465 p.).

[2] *Haji Khalfæ Lexicon bibliographicum et encyclopædicum*, primum a latino vertit et commentario indicibusque instruxit G. Flügel. T. VI; London, 1852, in-4° (VIII et 679 p.).

plus qu'un appendice, par lequel M. Flügel se propose de compléter Hadji Khalfa en y ajoutant des notices sur des ouvrages arabes plus modernes.

M. Freytag a terminé les éditions de deux ouvrages de littérature arabe, dont l'un appartient aux origines et l'autre à la décadence des lettres arabes. Le premier est le *Hamasa* d'Abou Temam, dont M Freytag a commencé, il y a bien des années, la publication du texte et de la traduction, et qu'il vient d'achever[1]. Abou Temam Habib ben Aous était un poëte du commencement du IIIe siècle de l'hégire. Les hommes de lettres de ce temps, qui n'étaient pas théologiens et légistes, n'avaient point de position reconnue, ni de public pour acheter leurs ouvrages, et étaient réduits à vendre leurs louanges aux grands personnages, ce qui fit naître une classe de poëtes qui flattaient leurs patrons aussi longtemps qu'ils recevaient des largesses, et leurs lançaient des satires quand ils cessaient d'en obtenir de l'argent. Abou Temam appartenait à cette classe; mais au milieu de sa vie errante, il eut le bonheur d'être arrêté par les neiges à Hamadân, où il passa l'hiver chez Aboul Wefa et occupa ses loisirs à faire, dans la bibliothèque de ce personnage, cinq collections de poésies, dont une, le *Hamasa*, a survécu et a sauvé de l'oubli le nom d'Abou Temam. C'était

[1] *Hamasæ Carmina*, cum Tebrisii scholiis integris edita, versione latina commentarioque illustravit et indicibus instruxit G. G. Freytag; Bonn, in-4°, vol. I, 1828 (932 p.); vol. II, 1847-1852 (651 et 746 p.).

l'époque la plus brillante des Arabes; la nation était jeune, prospère, pleine d'espérance et capable d'un développement mental que le fanatisme a éteint plus tard. On cultivait son esprit par l'étude des sciences grecques et indiennes, et son goût et son langage par celle des poésies anciennes du désert, dans lesquelles les sentiments nationaux étaient exprimés dans la langue la plus pure et la plus idiomatique. On recherchait pour cela avec le plus grand soin les poésies des différentes tribus, et l'on s'explique parfaitement le succès que devaient avoir des collections comme celle d'Abou Temam, qui est composée en grande partie de poëmes et de fragments de poëmes antérieurs à Mahomet ou contemporains. Ces anthologies ont eu l'inconvénient de faire tomber en oubli et disparaître la plus grande partie des collections originales auxquelles elles sont empruntées; mais elles forment pour nous les sources les plus précieuses pour l'étude de la langue et de l'état social des Arabes avant l'Islam. M. Freytag a eu soin d'accompagner le texte du commentaire entier de Tebrizi et la traduction de notes savantes, dont un livre de ce genre ne peut se passer.

Le second ouvrage de M. Freytag est une édition du *Fakihet el Kholafa* d'Ibn Arabschah, auteur du xve siècle de notre ère et très-connu par sa vie de Timour, qui a été publiée plusieurs fois. Il écrit en prose rimée, dans le goût de son temps et de façon à faire disparaître le sens sous les allusions, les allitérations, les métaphores et le bruit des phrases

brillantées. L'histoire de Timour a de l'importance historique, mais le Fakihet n'est qu'un moyen d'étude pour la langue; c'est un ouvrage de morale politique sous forme de fables d'animaux, qui sont liées entre elles par l'histoire fictive d'un prince qui désire échapper aux soupçons de son frère. M. Freytag en avait publié le texte il y a longtemps, et il termine maintenant l'ouvrage par un petit volume de notes indispensables[1].

M. Amari a publié la traduction d'un livre sur un sujet analogue, le *Solwan*[2] d'Ibn Zafer, musulman sicilien du XII[e] siècle de notre ère. Ibn Zafer paraît avoir joui d'une grande considération parmi les savants et les beaux esprits de son temps, ce qui donne de l'intérêt à la biographie que M. Amari est parvenu à tirer de différentes sources. Nous trouvons en lui encore un de ces savants musulmans que les besoins de leurs études, les malheurs de leur temps, le caprice ou l'espoir de trouver un protecteur généreux poussaient à travers le monde, et que nous voyons tantôt hommes d'état, tantôt professeurs, tantôt flatteurs des princes, écrivant en vers et en prose sur toutes les sciences, et dont l'existence est un phénomène si curieux de cette époque,

[1] *Fructus imperatorum et jocatio ingeniosorum,* auctore Ahmede filio Mohammedis, cognominato Ebn-Arabschah, edidit et annotationibus instruxit G. G. Freytag; Bonn, in-4°, vol. I, 1832 (XXXVIII. 69 et 252 p.); vol. II, 1852 (183 p.).

[2] *Solwan or Waters of comfort* by Ibn Zafer, a Sicilian Arab of the twelfth century, from the original manuscript, by Michel Amari; London, 1852, in-8°, 2 vol. (342 et 350 p.).

mais presque incompréhensible pour nous, accoutumés à une existence plus stable et à des études plus spéciales. Le peu qui nous reste de la vie d'Ibn-Zafer le montre presque toujours malheureux; quittant la Sicile pour fuir les maîtres chrétiens du pays, errant en Afrique et en Orient, établi tantôt à Alep, tantôt à Hamah; persécuté par le fanatisme des sectes religieuses, se réfugiant de nouveau en Sicile, quêtant des pensions par ses dédicaces, abandonné de ses patrons et terminant sa vie dans la misère et dans les plus grands malheurs domestiques. Le *Solwan* est une collection d'anecdotes plus ou moins authentiques et de fables d'animaux, dont le but est d'exhorter le lecteur à l'exercice de différentes vertus. La valeur de ces recueils, dont il existe un grand nombre, dépend pour nous avant tout de l'exactitude historique des faits cités, qui sont souvent empruntés à des ouvrages perdus. Sous ce rapport l'intérêt qu'offre le *Solwan* est peu considérable, car l'auteur ne paraît pas scrupuleux sur les sources auxquelles il puise; son but n'est en aucune façon de fournir au lecteur des matériaux historiques, mais de lui inculquer des leçons de morale sous une forme élégante et frappante. Cette classe de livres a, du reste, en Orient, une importance réelle, non-seulement comme enseignement moral, mais comme une des formes les plus faciles et les plus sûres de protestations contre les vices de ces princes absolus, auxquels on ne pourrait sans danger en adresser d'autres. On en voit un exemple frap-

pant dans un ouvrage de cette espèce que M. Brown, interprète de la légation américaine à Constantinople, a fait paraître récemment à New-York. Ce sont les *Merveilles des accidents remarquables*, par Ahmed Hamdan Soheili[1], écrivain turc du XVII[e] siècle. L'auteur distribue, selon l'habitude, les anecdotes qu'il raconte dans des chapitres destinés à mettre en lumière les différentes vertus qu'il veut recommander. Il se sert d'une de ces anecdotes pour exposer l'origine de la vente des places en Turquie et pour combattre avec beaucoup de force cet abus. Nous savons tous que cette remontrance n'a produit aucun effet; mais l'histoire moderne de la Turquie prouve combien elle était sage. Probablement bien des anecdotes qui sont insérées dans ces recueils, avec un air de parfaite innocence, sont au fond des remontrances et peut-être des satires adressées aux princes auxquels ces livres étaient dédiés ou destinés. Le travail de M. Brown a subi à New-York une révision qui ne paraît pas avoir été heureuse, et dont on trouve les traces dans de nombreuses erreurs de transcription des noms propres, erreurs que le savant auteur n'a certainement pas commises.

M. Dieterici, à Berlin, a publié une traduction allemande du commentaire d'Ibn Akil sur la gram-

[1] *Turkish evening entertainments, the wonders of remarkable incidents and the rarities of anecdotes*, by Ahmed Ibn Hemdem the Ketkhoda called Sohaylee, translated from the turkish by John P. Brown; New-York, 1850, in-8° (378 p.).

maire d'Ibn Malik[1], dont il avait fait imprimer le texte il y a quelques années. Il ne viendra, je pense, dans l'esprit de personne, de vouloir apprendre l'arabe dans la traduction d'une grammaire indigène, si grande qu'en soit l'autorité et si parfaite qu'en puisse être la méthode. Ce serait du temps et de la peine perdus; mais un ouvrage comme celui de M. Dieterici n'est pas pour cela sans une utilité fort réelle, car il sert à acquérir la langue technique des grammairiens, dont la connaissance est indispensable, non-seulement pour l'intelligence de classes entières d'ouvrages, comme les commentaires du Coran et des poëtes, les collections de proverbes, etc. mais encore pour le sens d'une foule de passages qui se trouvent, souvent quand on s'y attend le moins, au milieu d'ouvrages historiques et de tout genre. L'étude des grammairiens arabes offre même un intérêt plus général encore. Aucun peuple n'a attaché plus d'importance à l'étude de la grammaire que les Arabes, qui lui ont probablement sacrifié plus de temps qu'à aucune autre science. Le résultat de ces travaux a été une théorie grammaticale fondée sur une analyse profonde de la langue, à côté de laquelle on ne peut citer que la grammaire sanscrite, qui a été formée de la même manière, mais en partant d'un autre point de vue. Ceux qui s'occupent de la philosophie des langues ne peuvent se passer de l'étude de ces deux sys-

[1] *Ibn Akil's Commentar zur Alfijja des Ibn Malik* aus dem arabischen zum ersten Male übersetzt von F. Dieterici; Berlin, 1852, in-8° (XXVII et 408 p.).

tèmes grammaticaux, les plus beaux, les plus philosophiques et les plus précis qu'il y ait eu dans le monde. Le livre de M. Dieterici sera pour eux d'un grand secours.

C'est à la même classe d'ouvrages qu'appartient l'édition et la traduction de l'*Adjroumieh*, que M. Perowne a fait imprimer à Cambridge[1]. L'Adjroumieh est un très-court abrégé de la syntaxe, que les élèves, dans presque toutes les écoles en Orient, apprennent par cœur. M. Perowne le publie avec les voyelles et le traduit aussi intelligiblement que la matière le permet; fournissant ainsi au lecteur le moyen d'acquérir les connaissances des principaux termes techniques des grammairiens arabes.

Enfin, il me reste à annoncer la publication très-prochaine d'un nouveau travail de M. Woepcke sur les mathématiques arabes. On sait que les Arabes se sont occupés avec beaucoup d'ardeur des mathématiques; qu'ils ont adopté d'abord les sciences des Indiens, plus tard celles des Grecs; qu'ils ont fait des voyages en Grèce pour se procurer des manuscrits, et que quelques œuvres capitales des mathématiciens grecs n'ont été conservées que dans des traductions arabes; mais on n'apprend que graduellement quels ont été les progrès réels des Arabes dans ces sciences. M. Woepcke est du petit nombre d'hommes qui réunissent les connaissances nécesaires pour ces études

[1] *Al Adjrumieh*, the arabic text with the vowels and an english translation by the Rev. J. J. S. Perowne; Cambridge, 1852, in-8° (10 et 12 p.).

ardues. Il avait déjà découvert et publié dans le Journal asiatique la traduction arabe d'un traité perdu d'Euclide et fait imprimer l'algèbre d'Alkhayyami, et le Comité des traductions de Londres annonce que ce savant lui a offert la traduction arabe d'un commentaire grec sur le dixième livre d'Euclide, qu'il a découvert récemment, et dont l'original est perdu. Dans ce moment, il publie à Paris une analyse d'un traité d'Alkarkhi [1], mathématicien arabe du XI[e] siècle de notre ère, par laquelle il se propose de prouver, que les Arabes ont connu l'algèbre indéterminée, que leurs travaux sur ce sujet sont basés sur Diophante, qu'ils ont ajouté aux travaux de Diophante de nouvelles méthodes et des problèmes plus élevés, enfin que les progrès de l'algèbre, qu'on avait attribués à Fibonacci, sont empruntés à Alkarkhi. Ce dernier point, bien établi, fera disparaître une lacune considérable dans l'histoire des mathématiques et fixera la véritable position des Arabes entre les Grecs et les Italiens de la renaissance, position qui a été longtemps incertaine et discutée.

En nous tournant vers la Mésopotamie, nous trouvons que, depuis deux ans, les découvertes en Assyrie et en Babylonie ont fait les plus grands progrès. Le gouvernement français a chargé M. Place, consul à Mossul, de la continuation des fouilles de

[1] *Extrait du Fakhri*, traité d'algèbre par Abou Bekr Mohammed ben Alhaçan Alkarkhi; précédé d'un mémoire sur l'algèbre indéterminée chez les Arabes, par M. F. Woepcke; Paris, 1853, in-8°.

Ninive, et a envoyé une expédition, composée de MM. Fresnel, Oppert et Thomas, dans la basse Mésopotamie. Malheureusement, cette expédition n'a pas pu aller faire des fouilles à Warka, Senkerah et Niffar, parce que les tribus arabes étaient en guerre avec le pacha de Bagdad. Elle a dû se contenter d'explorer les ruines de Babylone, qui ont été tant dévastées depuis deux mille ans, qu'il faudrait des excavations immenses pour atteindre les parties intactes de ces ruines, qui, sans aucun doute, recèlent encore de grandes richesses archéologiques. Au reste, je puis m'abstenir de parler en détail des recherches de M. Fresnel et de ses collaborateurs, parce que vous trouverez dans le Journal asiatique une relation détaillée de leurs travaux topographiques à Babylone. M. Place a été plus heureux à Ninive; il a trouvé que M. Botta n'avait pas épuisé les trésors de Khorsabad; il a découvert de nouvelles salles, des souterrains voûtés, des corridors en briques émaillées, des statues assyriennes, la cave du château, encore garnie de cruches, dans lesquelles le vin était desséché; des bas-reliefs, des inscriptions, des objets en ivoire et en métal, et, tout récemment, un dépôt d'instruments de fer et d'acier, et une porte de la ville ou du palais, entièrement conservée, fermée en haut par une voûte reposant sur deux taureaux, et construite en briques émaillées et figurées. Ces deux dernières découvertes sont particulièrement intéressantes; le dépôt de fer et d'acier, non-seulement parce qu'il nous fournit des instruments de

toute sorte, des socs de charrue, des pics, des chaînes, des marteaux et autres, mais parce qu'il nous montre l'emploi de l'acier dans un temps où l'on ne devait pas croire que cette matière fût connue hors de l'Inde. La découverte de la porte voûtée nous éclaire sur une partie très-curieuse de l'architecture assyrienne; car on n'avait jusqu'ici aucune idée exacte sur la manière dont ces grands et profonds portails étaient recouverts; et l'on peut voir, dans l'ouvrage récent de M. Layard, que lui-même n'a pas su deviner la vérité sur ce point[1]. Au reste, je ne puis rendre compte que très-imparfaitement des découvertes de M. Place; car ses envois d'antiquités ne sont pas encore arrivés, et je n'ai qu'une connaissance très-partielle des rapports qu'il a faits; mais ce que j'en connais suffit pour prouver qu'il a rempli sa mission avec autant de zèle que de bonheur, et que ses envois rétabliront un peu plus d'égalité entre nos collections du Louvre et celles du British Museum. On prétend que le Gouvernement a ordonné l'abandon de ces fouilles; mais je ne puis croire qu'il renonce à faire suivre jusqu'au bout la plus belle découverte archéologique de ce siècle; une découverte que la France a faite, et qui sera pour

[1] J'avoue que je suis étonné que M. Layard ait placé à la tête de ses ouvrages récents la restauration d'un palais assyrien que lui a fournie M. Ferguson, et qui me paraît incompatible avec ce qui nous reste de ces palais et avec les matériaux dont ils étaient construits. Nous ne savons pas encore comment ils étaient recouverts; mais on peut être à peu près sûr que ce n'était pas comme l'a imaginé M. Ferguson.

elle un honneur éternel. L'Angleterre n'abandonne pas si facilement ses entreprises, et il se forme en ce moment à Londres une société sous le titre de *Assyrian fund Society*, dont le but est de poursuivre la recherche des antiquités de la Mésopotamie.

M. Loftus n'a pas encore publié ses découvertes. Il a envoyé à Londres les antiquités qu'il a trouvées à Warka et qui consistent en sarcophages chaldéens en terre cuite, colorée en bleu, dont la forme est à peu près celle d'un soulier colossal dans lequel on aurait placé un corps embaumé et dont on aurait fermé l'entrée par un couvercle, aussi en terre cuite. Ces étranges sarcophages portent des ornements, mais pas d'inscriptions. Malheureusement les Arabes y trouvent quelquefois des objets d'or, de sorte que les nécropoles de Warka et de Niffar sont devenues un champ régulier d'exploitations pendant le peu de mois durant lesquels l'inondation et les fièvres ne rendent pas inabordables ces contrées marécageuses. Plus tard, M. Loftus est allé à Suse, où il a trouvé les restes d'un palais achéménide semblable à ceux de Persépolis, et des inscriptions du système persépolitain, datées d'Artaxerce. Je ne crois pas qu'on ait encore rien publié sur ces découvertes.

M. Layard, au contraire, a fait paraître les résultats de sa seconde exploration [1], qui avait pour but principal d'achever les fouilles commencées à Nim-

[1] *Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon*, being the result of a second expedition undertaken for the trustees of the British Mu-

roud et dans le Koyoundjik, l'un des deux grands palais de l'enceinte intérieure de Ninive. Ces fouilles ont mis au jour des monuments aussi variés que curieux; des bas-reliefs, des inscriptions; un dépôt de vases en bronze; des ustensiles en ivoire, en verre, en différents métaux, en poterie, en pierre; des armes, des cloches, des trônes, enfin une quantité infinie d'antiquités, qui toutes contribueront à compléter le tableau surprenant de l'ancienne Assyrie, que nous voyons renaître de nos jours par suite des découvertes de M. Botta et de ceux qui ont suivi son exemple. Pendant que ces fouilles s'exécutaient à Mossul, M. Layard alla explorer une grande partie de la Mésopotamie, les bords du Khabour, les ruines d'Arban, de Wan, de Babylone, de Niffar, et à son retour celles de Kala Scherghat, et recueillit partout des restes de l'antiquité. Mais s'il est impossible d'indiquer dans une page les résultats d'une pareille exploration, il est heureusement facile de consulter les ouvrages de M. Layard. Les Anglais nous ont donné à cette occasion un exemple qui doit nous faire réfléchir sur la manière dont on procède en France en pareil cas. La France et l'Angleterre ont, je crois, dépensé depuis dix ans des sommes à peu près égales pour les antiquités assyriennes. La

seum, by Austen H. Layard, with maps, plans and illustrations; Londres, 1853, in-8° (686 p.).

The palace of Sennacherib, being a second series of the monuments of Nineveh, including bas-reliefs and bronzes from the ruins of Nimroud, by Austen H. Layard: London, 1853, in-fol. (70 pl.)

France avait le grand avantage d'avoir fait la découverte; mais on a tardé; on a accordé avec parcimonie les encouragements pour les fouilles, et puis on a prodigué l'argent pour la publication des résultats dans des volumes d'un format et d'un prix également formidables, pendant que les Anglais ont fouillé hardiment et avec persévérance et ont publié dans une forme qui permettait aux libraires d'entreprendre les ouvrages et au public de les acheter. Le résultat est que leur collection d'antiquités est infiniment plus riche que la nôtre et que les ouvrages de M. Layard sont dans les mains de tout le monde, dans tous les pays, tandis que celui de M. Botta est resté une curiosité qu'on montre aux voyageurs dans les grandes bibliothèques, mais qui est à peu près inaccessible aux hommes qui en feraient usage. Permettez-moi de prouver cette assertion par un seul fait. S'il y a deux hommes qui doivent désirer d'avoir à leur disposition l'ouvrage de M. Botta, ce sont certainement M. Rawlinson et M. Layard; mais ni l'un ni l'autre ne le possèdent. En vérité, ce n'est pas là de la publicité.

Le déchiffrement des inscriptions assyriennes paraît avoir marché bien moins rapidement que la découverte des antiquités, comme on devait s'y attendre; car, non-seulement il est plus aisé de faire des fouilles que de découvrir un alphabet et une langue, mais la quantité même des monuments découverts est un obstacle, non pas à l'étude, mais à la publication des résultats. Il n'est pas facile d'in-

diquer le point exact auquel se trouve aujourd'hui cette étude. M. Rawlinson a publié le texte assyrien de la grande inscription de Bisutoun [1]; il y a joint une transcription et une traduction du monument, une liste de caractères et le commencement d'un mémoire explicatif. C'est un grand service rendu à tous ceux qui s'occupent de cette matière, car cette inscription, quoique très-fruste, est encore le monument trilingue le plus considérable que nous ayons, et donne, par le nombre de noms propres qu'il contient, plus de secours qu'aucun autre pour la fixation de l'alphabet assyrien, qui est un si grand et si difficile problème.

Personne n'a encore osé proposer un alphabet assyrien complet; mais on a fait des progrès incontestables dans la découverte de la valeur des lettres et des groupes, et un certain nombre de noms propres est à peu près hors de contestation, ce qui permet de fixer la date de bien des monuments et le nom de beaucoup de localités. M. Rawlinson a fait lui-même l'application de ces résultats dans un mémoire [2] contenant une esquisse de l'histoire assyrienne d'après les inscriptions; c'est un essai écrit à la hâte et de mémoire sous une tente, mais rempli de données neuves et curieuses, et conçu avec cette

[1] *Memoir on the babylonian and assyrian inscriptions*, by lieutenant-colonel H. C. Rawlinson. Ce mémoire formera le vol. XIV du Journal de la Société asiatique de Londres; la première moitié en a paru.

[2] Ce mémoire est imprimé dans le *Twenty ninth annual report of the royal asiatic Society*; Londres, 1852, in-8° (13 p.).

admirable faculté de combinaison qui est en même temps l'instrument et l'écueil des inventeurs, et que M. Rawlinson possède à un haut degré. Ce petit écrit n'est pas présenté comme le résultat définitif de l'auteur; c'est l'expression de son opinion d'alors et l'indication du point où il était arrivé, et qui, probablement, depuis ce temps, aura changé dans beaucoup de détails par de nouvelles découvertes et de nouvelles combinaisons; mais rien n'est plus propre que cet aperçu rapide pour faire entrevoir ce que toute l'histoire de l'Asie antique peut attendre de la lecture des inscriptions assyriennes.

M. Rawlinson a trouvé récemment un de ces grands cylindres en terre cuite qui paraissent avoir été destinés à la publication officielle des annales des rois. Ce nouveau cylindre contient huit cents lignes d'écriture et date de Tiglatpilesar, le cinquième roi de la dynastie assyrienne dont il donne la généalogie ascendante jusqu'au premier roi. M. Hinks paraît avoir publié l'interprétation d'un cylindre semblable du même roi, mais je n'ai pas réussi à voir son mémoire. M. Rawlinson annonce encore la découverte de deux nouveaux obélisques, différents de celui que M. Layard avait trouvé à Nimroud, et sur lequel M. Grotefend vient de publier deux mémoires[1],

[1] *Erläuterung der Keilinschriften babylonischer Backsteine*, von Dr G. F. Grotefend; Hannovre 1852, in-4° (31 p.).

Die Tributverzeichnisse des Obelisken aus Nimrud, nebst Vorbemerkungen über den verschiedenen Ursprung und Charakter der persischen und assyrischen Keilschrift, von G. F. Grotefend; Göttingen 1852, in-4° (106 p. et 2 pl.).

dont l'un a été lu par lui à la Société royale de Göttingen au cinquantième anniversaire de la séance où il avait lu son mémoire sur l'alphabet persépolitain, mémoire qui a été le point de départ de tous les progrès qui ont été faits depuis ce temps dans l'interprétation des inscriptions cunéiformes de toute espèce.

Il se prépare en Europe de nombreux travaux sur les inscriptions assyriennes, depuis que la publication de la grande inscription de Bisutoun a fourni aux savants de nouveaux matériaux, et les a délivrés de la crainte de cet inconnu qui pesait sur eux. Vous trouverez, dans un des prochains cahiers du Journal asiatique, une interprétation de la colonne assyrienne de cette inscription par M. de Saulcy.

La seule partie de la grande inscription de Bisutoun qui n'était pas encore publiée vient de paraître. M. Norris l'a fait lithographier avec beaucoup de soin d'après les empreintes sur papier prises par M. Rawlinson[1]. Cette partie est écrite dans le caractère qu'on était accoutumé à appeler médique, et que M. Rawlinson et après lui M. Norris appellent scythique, parce qu'ils croient qu'il représente la langue des tribus pastorales de la Perse d'alors. Cette supposition n'a pas l'air très-vraisemblable, car les tribus errantes sont en général peu lettrées, et l'on ne voit pas *a priori* pourquoi les rois de Perse, en

[1] *Memoir on the scythic version of the Behistun inscription*, by E. Norris. Ce mémoire forme la première partie du vol. XV du Journal de la Société asiatique de Londres, 1853.

voulant reproduire leurs inscriptions dans les langues principales de l'empire, auraient préféré un dialecte de tribus pastorales à la langue des Mèdes, à moins que celle-ci ne se trouve suffisamment identique avec l'assyrien ou le persan pour n'avoir pas besoin d'être représentée séparément. Mais il serait assez inutile de discuter un pareil point, puisque nous ne savons pas quelle langue parlaient les Mèdes, que nous n'avons qu'une idée vague de ce que pouvait être la langue des Scythes, et que nous ne comprenons pas la langue des inscriptions en question, malgré tous les efforts qu'on a faits jusqu'ici. La description que donne M. Norris de la famille de langues à laquelle il rattache le scythique me fait croire qu'il suppose que c'était une langue finnoise plutôt qu'une langue tartare, mais je puis être dans l'erreur là-dessus. Ce difficile problème n'acquerra une importance réelle que quand nous posséderons un certain nombre d'inscriptions dans cette écriture, qui ne se seraient pas conservées dans d'autres langues et d'autres caractères, pendant que jusqu'ici il n'y en a qu'une seule qui se trouve dans ce cas.

Les inscriptions persanes n'ont été l'objet d'aucun travail récent, et les nouveaux matériaux que les inscriptions de Suse nous promettent ne sont pas encore accessibles; mais la publication des textes zends a fait des progrès considérables. M. Westergaard, à Copenhague, et M. Spiegel, à Erlangen, ont tous les deux commencé leurs éditions de ce qui nous reste des livres de Zoroastre. Les deux parties du

premier volume du *Zend-Avesta* de M. Westergaard[1] comprennent le texte du *Yasna*, du *Vispered* et de onze *Ieschts*, accompagné des variantes de tous les manuscrits de ces textes, accessibles en Europe. La fin du premier volume doit contenir le reste des livres sacrés des Zoroastriens; le second volume, un dictionnaire et une grammaire de la langue; le troisième une traduction des livres et une histoire de la Perse jusqu'au renversement de la monarchie par les Arabes. M. Westergaard a publié une édition autographiée du *Bundehesch*[2], d'après un manuscrit de Copenhague. Il n'est entré à cette occasion dans aucun détail, ni sur ce livre curieux, ni sur le pehlewi, langue sur laquelle il se propose de revenir dans son appréciation des traductions anciennes du Zend-Avesta, en se contentant de nous donner maintenant un *fac-simile* du manuscrit, pour faciliter l'étude de ce dialecte, dans lequel jusqu'alors on n'avait publié que des fragments insuffisants.

M. Spiegel, de son côté, a commencé l'édition du Zend-Avesta par le *Vendidad*, dont le texte est suivi d'une très-abondante collection de variantes et de la traduction en pehlewi[3]. M. Spiegel a fait pa-

[1] *Zend-Avesta, or the religious books of the Zoroastrians*, edited and interpreted by N. L. Westergaard. Vol. I. The zend texts; part. 1 et 2; Copenhague, 1852, in-4° (216 p.).

[2] *Bundehesh liber pehlvicus*, e vetustissimo codice Havniensi descripsit, duas inscriptiones regis Saporis primi adjecit N. L. Westergaard; Copenhague, 1851, in-4° (84 p.).

[3] *Avesta, die heiligen Schriften der Parsen*, zum ersten Male im Grundtext sammt der Huzvaresch Uebersetzung, herausgegeben von Spiegel, vol. I der Vendidad; Vienne, 1853, in-8° (323 et 227 p.).

raître en même temps le premier volume de sa traduction[1], qui est précédée d'une introduction et suivie d'*excursus* très-curieux sur l'ensemble de l'histoire religieuse de la Perse et sur queiques points spéciaux de ce grand sujet. Le principe adopté par M. Spiegel pour son interprétation des textes, et qu'il avait déjà énoncé il y a plusieurs années, est de suivre, autant que possible, la tradition persane, telle que les traductions en pehlewi et en pazend la donnent, sauf à pénétrer plus tard davantage dans le sens antique de ces livres par les moyens que l'étude des Védas et la grammaire comparée nous fourniront. Je crois que c'est une manière sage de procédér; on a fait ainsi dans le cas analogue des Védas, et M. Burnouf, qui a rendu le premier le Zend-Avesta intelligible, n'a pas procédé autrement, car il a partout pris pour guide la traduction de Nerioseng, sans s'interdire de la soumettre à une critique sévère. M. Spiegel a acquis la conviction que la traduction de Nerioseng est basée sur la traduction pehlewie et par conséquent il s'attache de préférence à celle-ci, malgré les difficultés additionnelles que lui opposent l'obscurité de cette version et la nature du dialecte dans lequel elle est écrite, et quoiqu'il reconnaisse parfaitement que le sens antique du Zend-Avesta était déjà obscurci en maints points lorsque cette traduction fut faite. Il ne s'est écarté de la tradition

[1] *Avesta, die heiligen Schriften der Parsen*, aus dem Grundtexte übersetzt mit steter Rücksicht auf die Tradition, von Dr F. Spiegel; Leipzig, 1852, in-8° (295 p.).

guèbre que lorsqu'il ne pouvait avoir un doute sur son inexactitude, ou lorsqu'il ne parvenait pas à la comprendre. On obtient ainsi un fond homogène, qui a pour lui une certaine présomption d'exactitude, et sur lequel on pourra s'appuyer pour remonter ensuite plus haut dans l'intelligence de ces textes obscurs; car il est certain que plus l'étude des Védas avancera, plus on parviendra à préciser le point où les deux races ariennes, leurs langues et leurs croyances se sont séparées. C'est en descendant de ce point plus élevé, qu'on obtiendra le vrai sens de beaucoup de parties du Zend-Avesta, et déjà nous l'entendons sur quelques points mieux que ne pouvaient l'entendre les traducteurs du temps des Sassanides[1]. Il s'ouvre là, pour le savoir moderne, une série de travaux aussi curieux qu'attrayants, mais qu'il eût été impossible d'entreprendre il y a trente ans, car c'est depuis cette époque que la grammaire comparée a été perfectionnée au point où nous la trouvons aujourd'hui.

Ceci me rappelle que j'ai à annoncer la publication de la sixième et dernière livraison de la Grammaire comparée des langues anciennes, par M. Bopp[2],

[1] L'étude du zend a fait assez de progrès en Allemagne pour qu'il soit devenu utile de faire imprimer des textes pour servir aux cours publics dans les Universités. C'est ainsi que M. Lassen a publié: *Vendidadi capita quinque priora* emendavit Ch. Lassen; Bonn, 1852, in-8°, (VI et 62 p.).

[2] *Vergleichende Grammatik des Sanskrit, Zend, Griechischen, Lateinischen, Litthauischen, Altslawischen, Gothischen und Deutschen*, von Franz Bopp; Berlin, 1852, in-4° (1511 p.).

ouvrage commencé il y a vingt ans. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu de livre qui ait contribué autant à l'avancement des sciences historiques que celui-ci. M. Bopp n'est pas l'inventeur de la méthode dont il a su faire un si bel usage; il faut en laisser l'honneur à M. Grimm, qui, le premier, a fixé les lois d'après lesquelles les langues de cette famille se changent et se transforment; mais, entre les mains de M. Bopp, et par l'application ingénieuse qu'il en a faite à toutes les langues de cette race, par la délicatesse des procédés qu'il a employés, par la sagesse avec laquelle il a évité le grand écueil de son sujet, un trop grand raffinement, cette méthode est devenue un instrument d'une puissance et d'une précision incomparables. Au reste, la science a marché pendant que l'ouvrage s'achevait, sous l'impulsion même qu'il communiquait, et M. Bopp s'occupe maintenant de revoir les premières parties de sa Grammaire comparée; les lois qu'il a établies n'ont pas été ébranlées, seulement le cercle qu'elles embrassent a gagné en surface et en profondeur.

La littérature persane ne paraît pas avoir été cultivée en Europe avec beaucoup de zèle. La plus considérable, et probablement la plus utile des additions qu'elle a reçues, est la nouvelle édition du Dictionnaire qui portait autrefois le nom de Richardson[1], mais qui avait subi, sous la main de dif-

[1] *A Dictionary persian, arabic and english,* by Francis Johnson. London, 1852, in-4° (1420 p.). Il faut savoir gré à la Compa

férents éditeurs, des changements tels, qu'il était réellement devenu un autre ouvrage. M. Johnson, qui en avait déjà donné, en 1829, une troisième édition considérablement augmentée, assume aujourd'hui, avec toute raison, la responsabilité entière de l'œuvre en la republiant sous son nom seul, et se justifie, dans la préface, en annonçant que la nouvelle édition contient trente mille mots de plus que la précédente, qui elle-même était déjà beaucoup plus complète que les éditions antérieures. Il faut pourtant dire, à l'honneur de M. Johnson lui-même que son édition précédente n'était pas assez mauvaise pour qu'on eût trouvé trente mille mots persans à y ajouter. La plus grande partie de ces mots nouveaux consiste en mots arabes qui, disposés alphabétiquement selon leurs nombreuses formes grammaticales, permettent d'ajouter à un dictionnaire, même raisonnablement ample, un nombre presque illimité de mots. Je suis loin de blâmer ces additions; mais le véritable mérite du livre consiste dans le soin plus grand avec lequel M. Johnson s'est servi des dictionnaires persans originaux, qui forment la véritable base de son ouvrage. On commence l'étude de toutes les littératures par la traduction des dictionnaires que les nationaux ont composés pour eux-mêmes; ils renferment les matériaux les plus exacts, et l'on n'est jamais en danger de se tromper de plus d'une nuance en fai-

gnie des Indes, aux frais de laquelle ce Dictionnaire a paru, d'avoir réduit le prix du livre, de 260 francs, prix de la troisième édition, à 100 francs, prix de la nouvelle.

sant passer la signification d'un mot d'une langue dans une autre. D'un autre côté, ces erreurs, en apparence minimes, sont presque inévitables, parce que l'auteur du dictionnaire original, est obligé de se servir de synonymes qui ne peuvent pas rendre l'emploi précis du mot qu'ils sont destinés à expliquer. Ce n'est donc que dans un *thesaurus*, où le mot se trouve cité avec des passages qui en indiquent les différentes significations, qu'on peut le suivre avec exactitude dans toutes ses nuances, en définir toute l'étendue et l'usage précis, et se rendre compte des changements qu'il peut avoir éprouvés dans le cours des temps. Je ne crois donc pas que le Dictionnaire de M. Johnson, si utile et si bien fait qu'il soit réellement, suffise dans l'état actuel de la science, et je fais des vœux pour que le *Thesaurus* de M. Quatremère, cette œuvre de quarante ans de travail, puisse à la fin voir le jour.

M. Chodzko, que son long séjour en Perse a parfaitement familiarisé avec la langue parlée, nous a donné une Grammaire persane [1], dans laquelle il tire un grand parti de sa connaissance de la langue moderne, et c'est là ce qui distingue cette nouvelle Grammaire. Elle rendra service, non-seulement aux personnes qui ont besoin de savoir la langue actuelle de la Perse, mais encore aux savants qui désirent suivre les procédés de la décomposition grammati-

[1] *Grammaire persane*, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de *fac-simile* pour servir de modèles d'écritures et de style; par Alex. Chodzko; Paris, 1852, in-8° (VI, 212 et 5 planches).

cale des langues; ils y trouveront des formes de langage très-curieuses et ample matière à observations sur les changements délicats et en partie presque insensibles, mais continuels et caractéristiques, que le persan a subis depuis quelques siècles.

M. Chodzko a encore publié la première livraison d'un ouvrage qu'il intitule *Répertoire du théâtre persan*[1]. C'est le commencement d'une collection de *taziehs*, ou représentations dramatiques de la mort d'Ali, qui se jouent pendant le mois de moharrem dans tous les pays où la secte des schiites est au pouvoir. Tout le monde connaît les descriptions que les voyageurs donnent de ces fêtes, des émotions frénétiques dans lesquelles elles jettent la population, et des désordres sanglants qu'elles occasionnent dans les villes où la population est mêlée de schiites et de sunnites. M. Chodzko nous apprend que le manuscrit qu'il possède vient de la bibliothèque de Feth Ali-Schah et contient trente-deux drames; lui-même a publié autrefois un mémoire sur les *taziehs* et la traduction de quelques-unes de ces pièces, mais je crois que jamais le texte d'aucune d'elles n'avait été publié. C'est peut-être la meilleure chrestomathie que M. Chodzko puisse ajouter à sa Grammaire, car le style de ces pièces est naturellement tenu dans un ton assez populaire pour que la multitude ras-

[1] *Djungui Chehadet, le Cantique des martyrs*, ou Recueil des drames religieux que les Persans du rite *cheia* font annuellement représenter dans le mois de moharrem, publié pour la première fois par A. Chodzko; Paris, 1852, in-8° (VIII et 30 p.).

semblée puisse comprendre, ou à peu près, ce qui se dit, quoiqu'il soit un peu plus littéraire et plus pur que quelques-unes des formes citées dans la grammaire. On comprend que le tragique du sujet et la solennité de la représentation détournent les auteurs de l'emploi d'expressions entièrement vulgaires. L'ouvrage est publié par voie d'autographie; la première livraison contient deux drames dans une écriture peu élégante, mais parfaitement lisible. M. Chodzko annonce une traduction de la collection entière.

M. de Schlechta, à Constantinople, a fait paraître la traduction, en vers allemands, de deux ouvrages de poésie persane, dont l'un est le *Bostan* de Sadi, l'autre les *Makathaat*, ou fragments, d'Ibn Iemin. La traduction du Bostan[1] n'est pas complète; c'est un abrégé un peu librement, mais fort élégamment rendu. M. de Schlechta a un talent de style très-remarquable et paraît chercher à rendre populaire la poésie persane, en choisissant ce qu'il trouve de plus gracieux et en lui donnant une forme très-agréable. Les *Fragments* d'Ibn Iemin[2] sont l'œuvre d'un poëte persan du XIVe siècle à peu près inconnu jusqu'ici, l'émir Mahmoud, fils d'un premier ministre du sultan Khodabendeh. Son frère Alaeddin

[1] *Der Fruchtgarten von Saadi*, aus dem persischen auszugsweise übertragen durch Ottokar Maria Freiherrn von Schlechta Wssehrd; Vienne, 1852 (234 p.).

[2] *Ibn Jemin's Bruchstücke*, aus dem persischen von Ottokar Maria Freiherrn von Schlechta; Vienne, 1852, in-8° (191 p.).

périt en voulant fonder une souveraineté pour lui-même; mais l'Émir Mahmoud paraît s'être contenté de vivre sur ses terres, de jouir de la vie et de rire de l'ambition des autres. M. de Schlechta a traduit à peu près la moitié de ses Fragments en éliminant les panégyriques. Ce qui reste sont les poésies agréables d'un homme insouciant, dont la gaieté naturelle est tempérée par ce sentiment de la brièveté de la vie, qui ne paraît jamais quitter un Persan.

M. de Schack a publié à Berlin trois volumes d'épisodes tirés de Firdousi et traduits en vers allemands[1]. Il fait précéder ses traductions d'une longue introduction sur l'épopée persane, dans laquelle il adopte l'opinion que Firdousi a puisé les matériaux de son poëme dans la tradition populaire, telle qu'elle a été fixée par l'écriture sous les Sassanides, avec quelques additions tirées des traditions encore vivantes de son temps, opinion qui, je crois, n'est plus contestée. Il a essayé d'éclaircir la partie la plus ancienne de cette tradition par les résultats des recherches modernes sur le Zend-Avesta, et il n'y a aucun doute que l'étude plus approfondie des livres de Zoroastre ne mette de plus en plus en évidence le véritable caractère de ces souvenirs antiques, qui ont pris en Perse, d'une façon si curieuse, la place de l'histoire. Ce sujet est entouré d'obscurités, comme

[1] *Heldensagen von Firdusi*, zum erstenmale metrisch aus dem persischen übersezt, von A. F. von Schack. Berlin, 1851, in-8° (537 p.).

Epische Dichtungen aus dem persischen des Firdusi, von A. F. von Schack. Berlin, 1853, in-12, 2 vol. (xxv, 563, et 448 p.).

l'est nécessairement l'origine de toute poésie épique réellement nationale; mais la plus grande partie de ces difficultés cédera devant les efforts de la critique européenne, aidée d'un côté par l'étude des antiquités persanes, de l'autre par la comparaison des épopées des autres nations. M. de Schack a choisi pour ses traductions les épisodes les plus poétiques du Livre des Rois, jusqu'à la mort d'Isfendiar, avec laquelle se termine, selon lui, la partie vraiment épique du poëme. Il s'adresse moins aux savants qu'au grand public; sa versification est facile, sa traduction presque aussi littérale que le comporte une version en vers, et le succès de son livre montre qu'il y a, dans le public allemand, un intérêt pour la littérature orientale qui manque en France et en Angleterre.

M. Nathanaël Bland a eu la modestie de faire imprimer anonymement un petit volume destiné à nous faire connaître quelques autres poëtes persans, dont jusqu'à présent rien n'avait été publié en Europe. Il a choisi, dans les diwans de dix poëtes, dix ghazels dans chacun, et il fait précéder ces pièces de courtes biographies de leurs auteurs [1]. On sait que M. Bland s'est voué, depuis nombre d'années, à la composition d'une histoire de la poésie persane, la plus complète possible; il s'est entouré, dans ce but, d'une magnifique bibliothèque de manuscrits, dont il nous donne ici un échantillon très-bien choisi.

[1] *A century of persian Ghazals*, from unpublished diwans; Londres, 1851, in-4° (xvi et 41 p.).

Le Gulistan de Saadi a reçu son complément ordinaire de traductions et d'éditions. M. Eastwick, qui avait publié, il y a deux ans, une édition de ce livre pour l'usage du collége de Haileybury, nous en donne maintenant une traduction nouvelle [1], faite avec beaucoup de soin et d'exactitude. Il a traduit en vers les morceaux de poésie dont l'ouvrage est parsemé, ajouté les notes nécessaires à l'intelligence des allusions, et donné dans sa préface une vie de Saadi, qui, au reste, ne contient rien de nouveau.

M. Sprenger, à Calcutta, a fait imprimer, pour les cours du collége de Fort-William, une nouvelle édition du Gulistan [2] qui se distingue en deux points des nombreuses impressions précédentes de ce livre. D'abord, l'éditeur s'est servi, pour base de son édition, d'un manuscrit copié sur l'autographe de Saadi pour l'empereur de Dehli, Alemguir, et le résultat de son travail a été un texte meilleur que tous ceux que nous possédons; ensuite, il a introduit la ponctuation européenne dans l'impression de son ouvrage. Il est incontestable que l'absence de ponctuation est une source perpétuelle de difficultés dans la lecture des ouvrages orientaux, et l'on a plusieurs fois essayé d'y remédier. On a imprimé à Paris des livres arabes ponctués comme les nôtres, et M. Sprenger se sert

[1] *The Gulistan or Rose-garden of shekh Muslihaddin Sadi of Shiraz*, translated for the first time into prose and verses by E. Eastwick; Hertford, 1852, in-8° (XXXII et 312 p.).

[2] *The Gulistan of Sady*, edited in persian vith punctuation and the accessory vowel marks, by A. Sprenger; Calcutta, 1851, in-8° (IX et 241 p.).

de signes encore plus nombreux pour marquer et distinguer les phrases et leurs différentes parties. Je ne pense pas qu'il faille rejeter en entier cette idée, parce que toute aide mécanique par laquelle on épargne au lecteur du temps et de la peine, ou des chances d'erreur, est évidemment chose bonne en soi, et on s'en est servi pour les langues classiques, au grand avantage de la science; mais je crois que, pour introduire la ponctuation dans des littératures de peuples vivants qui ne s'en servent pas, il faut en user avec beaucoup de sobriété et se contenter de ce qui est indispensable; il faut choisir des formes qui s'allient facilement avec l'écriture, et, autant qu'on peut, employer les moyens auxquels les nationaux eux-mêmes sont accoutumés. Ainsi, en persan, je suis convaincu que la marque de l'*izafet* et l'emploi du point à la fin des phrases suffiraient dans la plupart des cas, pendant que la ponctuation surabondante de M. Sprenger blesse l'œil du lecteur et le gêne plutôt qu'elle ne l'aide. Au reste, c'est une question qui sera probablement encore souvent discutée, avant qu'elle ait trouvé une solution qui satisfasse le besoin et ne contrarie pas trop les habitudes.

Il ne me reste plus à mentionner, en fait d'ouvrages persans publiés par des Européens, que la nouvelle édition de l'*Anwari Soheili*, publiée par le colonel Ouseley, pour l'usage des classes à Haileybury [1]. L'ouvrage lui-même est si bien connu, qu'il

[1] *Anvari Suheili, or Lights of the Canopus*, being the persian

est inutile de s'y arrêter; c'est un excellent livre pour l'enseignement de la langue, et M. Ouseley a rendu un véritable service en publiant un bon texte d'un ouvrage pour lequel on en était réduit à des éditions imprimées ou lithographiées dans l'Inde, dont une partie est à peine lisible, et qui toutes étaient rares et difficiles à obtenir.

Si l'Europe n'a pas produit un grand nombre d'ouvrages sur la littérature persane, il en a paru d'autant plus en Perse et dans l'Inde. Depuis que les Orientaux ont appris à connaître la lithographie, ils ont presque entièrement abandonné l'imprimerie, qui ne leur a été jamais agréable, parce qu'elle n'admet pas la liberté dans la liaison et la combinaison des lettres, à laquelle leur calligraphie les a accoutumés. C'est un véritable malheur pour la littérature; car la lithographie tend à perpétuer les défauts des manuscrits et à les exagérer encore. La nécessité de préparer la copie pour le compositeur et de corriger les épreuves, est un obstacle à ce qu'on emploie pour éditeurs des hommes peu lettrés, pendant que rien n'est plus simple et n'exige moins de connaissances que de remettre un manuscrit à un lithographe et de le faire reproduire. Aussi voyons-nous que les livres lithographiés, qui nous viennent aujourd'hui de l'Orient, sont en général moins corrects que les anciennes éditions imprimées dans l'Inde et en Perse, ou les ouvrages lithographiés au-

of the Fables of Bidpai by Husain Vaiz Kashifi, edited by Lieutenant-colonel J. W. D. Ouseley; Hertford, 1851, in-4° (545 p.).

trefois à Bombai, sous la direction d'éditeurs européens. La lithographie paraît être devenue dans l'Inde, et même en Perse, un métier très-lucratif, ce qui, dans tous les cas, a le bon côté de faire produire un nombre très-considérable d'ouvrages, et souvent des ouvrages d'une grande étendue; il est vrai que nous en profitons encore peu en Europe; car rien n'est plus difficile que de se procurer ces éditions indigènes.

Je dois à M. de Khanikof, à Tiflis, une série complète des annonces de librairie de Tebriz et de Teheran; mais je me contenterai d'indiquer le petit nombre de livres récemment publiés en Perse, que j'ai pu voir et examiner. Il a paru à Teheran une édition de Firdousi[1], qui est la reproduction exacte de l'édition de Macan, et même de l'appendice, qui ne fait pas partie du *Livre des Rois*. Il est vrai que l'éditeur dit, dans sa préface, qu'il a collationné d'anciens manuscrits pour améliorer le texte; mais c'est apparemment un mythe, et il n'a réellement ajouté à l'édition de Calcutta que des dessins fort mal faits. L'exécution lithographique est bonne et généralement correcte. On a publié aussi à Teheran une traduction persane des merveilles de la création, par Kazwini[2]. Le texte est accompagné de nombreuses

[1] شاهنامهٔ حکیم ابو القاسم فردوسی طوسی; Teheran, in-folio, 1267 de l'hégire.

[2] L'ouvrage ne porte pas de titre; il a paru en 1264 de l'hégire, à Teheran, in-fol.

figures, comme dans les manuscrits, et l'impression est inégale, mais lisible.

J'ai devant moi trois différentes éditions du *Mesnewi* de Djelaleddin Roumi, toutes lithographiées à Tebriz dans la même année et dans le même établissement [1], ce qui indique une grande imperfection dans les procédés. L'écriture en est médiocre et le tirage inégal et généralement mauvais. La grande sécheresse du climat, la médiocrité de l'outillage et la nature des pierres dont on se sert, et qui viennent, si je suis bien informé, des environs de Maragha, forment de grands obstacles au perfectionnement de la lithographie en Perse. Néanmoins elle a fait des progrès assez rapides. Un Manuel de généalogie et de chronologie, lithographié à Tebriz en 1846 [2], est presque illisible; une édition des œuvres de Saadi, de la même ville, publiée en 1848 [3], est déjà beaucoup meilleure, de même qu'une édition des œuvres d'Anweri, de 1849 [4]. Enfin, une petite édition de Hafiz, de 1850 [5], laisse, sous le rapport du tirage, peu à désirer; elle est écrite d'une main très-élégante, mais presque cursive, et est ornée de dessins qui passent pour des chefs-d'œuvre en Perse. Je ne saurais rien dire en leur faveur, si ce n'est qu'ils sont

[1] Ces trois éditions sont grand in-4°, mais de dimensions un peu différentes. Elles n'ont ni titre, ni préface, et ont paru l'an 1264 de l'hégire. Quelques-unes des pierres ont servi à deux de ces éditions.

[2] Tebriz, 1262, in-4°. خلاصة التواريخ.

[3] Sans titre, petit in-folio; Tebriz, 1264 (643 p.).

[4] Sans titre, petit in-folio; Tebriz, 1266 (381 p.).

[5] Sans titre, in-12; Tebriz, 1267.

meilleurs que ceux qui défigurent le *Livre des Rois* de Teheran. Dans ces éditions récentes, on ne trouve plus les irrégularités et les négligences qui déparaient les premières, où l'on remarque quelquefois des pages entièrement blanches, ou des feuilles dont le *verso* est imposé à rebours du *recto*. La lithographie s'est aussi introduite depuis quelques années en Turquie, et paraît y prospérer, malgré la longue habitude que les Turcs ont acquise de se servir des ouvrages imprimés à l'Imprimerie impériale de Constantinople. Je possède une édition du Mesnewi de Djelaleddin Roumi [1], lithographiée l'année dernière à Constantinople, et assez bien exécutée. Enfin, j'ai à mentionner une édition lithographiée du *Dabistan*, qui a paru à Bombai [2]. On n'en possédait auparavant qu'une édition de Calcutta, 1809, fort mal imprimée. La nouvelle édition est exécutée avec beaucoup de soin, et porte sur les marges quelques gloses marginales, qui ne sont pas d'une grande importance, mais qui prouvent néanmoins un certain savoir de la part de l'éditeur.

Vous trouverez peut-être que j'ai tort de ne parler que de l'exécution matérielle de tant de nouvelles éditions; mais on n'aperçoit dans presque aucune d'elles des traces d'un travail critique quelconque; ce n'est évidemment qu'une multiplication de manuscrits par un moyen mécanique, où le mérite de

[1] Sans titre, petit in-8°; Constantinople, 1268 de l'hégire, 2 vol. (119 et 602 p.).

[2] كتاب دبستان المذاهب; Bombai, 1264, in-fol. (334 p.).

l'édition dépend du choix accidentel du manuscrit qu'on a suivi et de l'exactitude du copiste. Au reste, si l'on ne nous donne pas un travail savant, on nous fournit au moins des moyens d'étude, ce qui sera un grand avantage quand il se trouvera un libraire européen assez intelligent et assez actif pour nous servir d'intermédiaire.

Les études sur l'Inde sont dirigées de plus en plus vers l'exploration de la littérature védique, et ce n'est ni sans raison ni sans nécessité. Au commencement de l'étude du sanscrit, on s'est adressé aux fleurs et aux fruits de l'arbre, à la poésie et à la législation, mais peu à peu on a vu que toute cette civilisation n'était intelligible qu'en remontant jusqu'à ses origines. Heureusement c'est une chose possible dans l'Inde, parce que, non-seulement les plus anciens hymnes, les produits les plus primitifs de l'esprit indien sont parvenus jusqu'à nous, mais encore tous les degrés que la nation avait à parcourir pour arriver au développement des idées philosophiques et législatives qui ont donné une forme définitive à la civilisation indienne, tous ces degrés sont marqués par des ouvrages, heureusement conservés, relatifs au culte, aux premiers essais de raisonnement théologique et philosophique, et aux premiers travaux sur la langue.

L'histoire de ce développement de l'esprit indien, qui remplit ce qu'on appelle l'époque védique, est encore très-obscure; on entrevoit à peine comment, en partant des hymnes si simples des *Védas*, on a abouti

à des systèmes philosophiques comme ceux que nous voyons formulés dans l'époque suivante. C'est en analysant les parties plus récentes des Védas, et les ouvrages qui s'y rattachent, les Brahmanas, les Sutras, les Upanischads, et en recueillant tous les indices que les premiers travaux des grammairiens nous transmettent, que l'on se rendra compte comment le culte multiple des phénomènes naturels a fini par être absorbé dans le panthéisme des Upanischads, et comment celui-ci a donné naissance aux systèmes philosophiques, qui, à leur tour, ont exercé une si grande influence directe et indirecte sur l'esprit de tous les peuples de cette famille. La littérature indienne est la seule qui nous permette de remonter jusque dans l'enfance de la pensée humaine, et d'en suivre la croissance jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à sa maturité, et c'est là ce qui lui donne une valeur si haute dans l'histoire de l'humanité.

Toute la série des ouvrages védiques trouve aujourd'hui des éditeurs et des traducteurs. M. Langlois a terminé sa traduction du *Rigvéda*[1], la première complète qui ait été faite du premier et du plus considérable des Védas. Il y a suivi la tradition indienne, telle que les meilleurs commentateurs, surtout Sayana, la donnent. C'était la marche naturelle; il faut d'abord savoir comment les Indiens eux-mêmes entendent ces hymnes, et puis la critique européenne examinera si cette tradition a substitué

[1] *Le Rigvéda*, ou le livre des hymnes, traduit du sanscrit, par M. Langlois; vol. IV; Paris 1851, in-8° (544 p.).

des idées et des tendances modernes au sens antique.

Le quatrième Véda, l'*Atharva*, le seul dont on ne se fût pas encore occupé, a trouvé des éditeurs excellents en MM. Roth et Whitney. Ce Véda, le plus moderne de tous, n'a jamais été mis parmi les Brahmanes sur la même ligne que les trois premiers, et n'a même jamais été commenté. Il diffère des autres sensiblement par sa composition, qui, outre des hymnes empruntés aux autres Védas, comprend, d'un côté, une quantité de formules de magie, de l'autre des hymnes qui trahissent déjà une pensée philosophique. Il appartient évidemment à une époque de transition où le sentiment religieux se décomposait, allant d'un côté vers les superstitions du vulgaire, de l'autre vers les spéculations philosophiques des penseurs. Ce caractère intermédiaire rend l'Atharva Véda infiniment curieux. Les éditeurs se proposent de l'accompagner d'un commentaire.

M. Weber, à Berlin, continue sa publication du Yadjur Véda blanc[1], et M. Roer, à Calcutta, s'est chargé de faire imprimer le Yadjur noir, aussitôt qu'il aura réuni des manuscrits suffisants, ce qui complétera entièrement la série des Védas proprement dits, c'est-à-dire des hymnes. Mais il se rattache à ce noyau un nombre considérable de traités de diverses espèces, dont une des principales consiste

[1] *The white Yajurveda*, edited by A. Weber. Vol. II, cah. 2, 3; Berlin 1853, in-4° (p. 135-433).

en Upanischads, qui sont le résultat et l'expression du travail théologique que les Brahmanes ont fait sur les hymnes pendant toute la durée de l'époque védique, et peut-être encore plus tard. Ils traitent en partie du culte et des devoirs des Brahmanes, mais surtout de la nature de Dieu et de ses rapports avec le monde. Ils forment le passage des hymnes aux systèmes philosophiques, et sont peut-être en partie déjà l'effet d'une réaction philosophique contre les croyances primitives. Il s'est conservé à peu près cent de ces traités, qui forment pour les Brahmanes la règle de leur foi, et pour la critique européenne le moyen principal d'analyser et de suivre la formation graduelle des idées indiennes. Pour les Européens dans l'Inde, la connaissance des Upanischads a une importance toute particulière, parce qu'elle leur permet de pénétrer jusqu'au fond et à la véritable source de la manière de penser et de sentir de ceux qui ont une éducation savante, et elle est devenue une véritable nécessité dans le contact plus intime de ces deux races. Le premier qui ait fait connaître les Upanischads est Anquetil du Perron, dont l'*Oupnekhat* est tiré d'une traduction persane de cinquante-deux de ces traités. L'obscurité presque impénétrable de cet ouvrage n'était pas faite pour attirer l'attention sur un sujet qui d'ailleurs ne se rattachait à presque rien de ce qu'on savait alors de l'Inde. Plus tard on a publié plusieurs fois dans l'Inde et en Europe cinq de ces traités, les plus courts et les plus populaires. Main-

tenant M. Roer a entrepris d'insérer dans la *Bibliotheca indica* la série complète des Upanischads, accompagnés de commentaires indiens et suivis d'une traduction anglaise. Jusqu'à présent il en a fait paraître onze, dont sept avec une traduction [1].

Il serait impossible de donner en peu de mots une idée nette de l'ardeur avec laquelle les savants remuent aujourd'hui toutes les questions qui s'attachent aux Védas; mais le journal que M. Weber publie, et qui est entièrement consacré à l'Inde [2], et surtout un volume qu'il vient de faire paraître sur l'histoire de la littérature indienne [3], et dont la plus grande partie est consacrée à l'époque védique, sont des ouvrages qui contiennent un tableau très-intéressant de l'importance, de la méthode et de l'état actuel de ces études. L'Essai sur la littérature indienne est écrit avec l'entraînante vivacité d'un homme qui se voit à l'entrée d'une nouvelle science et tâche d'en mesurer les profondeurs. Il expose les résultats obtenus, discute les points douteux, indique les lacunes à remplir, les secours qui manquent encore, et cherche à s'orienter dans une époque littéraire à laquelle l'absence de toute date historique donne au premier abord l'apparence d'un chaos. Probablement bien des points qui paraissent

[1] *Bibliotheca indica*; Calcutta, in-8°. Les volumes II, III, VII, VIII et XV de la collection contiennent des Upanischads.

[2] *Indische Studien*. Beitræge für die Kunde des indischen Alterthums, von Dr A. Weber, vol. II; Berlin, 1852, in-8° (484 p.).

[3] *Akademische Vorlesungen über indische Literaturgeschichte*, von Dr A. Weber; Berlin, 1852, in-8° (VI et 284 p.).

aujourd'hui décidés seront modifiés plus tard; mais quand on se rappelle l'état de la science il y a trente ans, où le spécimen de la traduction du *Rigvéda* de Rosen était un véritable événement littéraire, on ne peut qu'admirer les progrès qui ont été faits et rester convaincu que les grands problèmes historiques dont il s'agit seront résolus.

De toutes les parties de la littérature sanscrite postérieure à l'époque védique, c'est la partie philosophique qui a attiré récemment le plus d'attention. Les Mémoires de Colebrooke, qui donnent un résumé très-exact, quoiqu'un peu sec, des doctrines des grandes écoles, avaient longtemps suffi à la curiosité de l'Europe; mais, dans ces dernières années, il s'est élevé, de la façon la plus inattendue, un conflit très-vif entre ces vieilles philosophies et les doctrines européennes, et aujourd'hui Aristote et Bacon sont l'objet de discussions presque passionnées dans la sainte ville de Bénarès, d'où était sorti autrefois le germe de toutes ces spéculations, qui y reviennent aujourd'hui développées, dépouillées de leur vieille écorce indienne, qu'il est si difficile de percer, et rendues plus claires par le génie européen. La Compagnie des Indes avait fondé en 1791, à Bénarès, un collége de hautes études indiennes, où toutes les sciences furent enseignées par des Brahmanes, d'après leurs propres méthodes et entièrement à leur ancienne manière; on alla si loin que l'astrologie y a été enseignée officiellement presque jusqu'à notre temps. Plus tard, on établit

des classes anglaises à côté des classes brahmaniques, et récemment le savant directeur de l'école, M. Ballantyne résolut de faire l'essai de greffer sur le fonds brahmanique les progrès que les sciences avaient faits en Europe. Il prit pour base le système du Nyaya, qui offre le plus de terrain commun aux deux partis, parce qu'il consiste essentiellement dans la logique et ne traite que subsidiairement des matières métaphysiques. Il publia[1] les Aphorismes du Nyaya avec une traduction anglaise et en fit le thème

[1] Voici la liste des publications de M. Ballantyne qui se rapportent à ce sujet, autant que j'ai pu me les procurer :

Lectures on the Nyaya philosophy, embracing the text of the Tarka Sangraha; Allahabad, 1849, in-8° (63 p.).

The Aphorisms of the Nyaya philosophy by Gautama, with illustrative extracts from the commentary of Wiswanatha. In sanscrit and english. Allahabad, 1850, in-8° (56 p.).

A lecture on the Sankhya philosophy, embracing the text of the Tattwa Samasa; Mirzapore, 1850, in-8° (65 p.).

The Aphorisms of the Mimansa philosophy by Jaimini, with extracts from the commentaries in sanskrit and english; Allahabad, 1851, in-8° (36 p.).

The Aphorisms of the Vedanta philosophy by Badarayana, with illustrative extracts from the commentary. In sanskrit and english. Mirzapore, 1851, in-8° (51 p.).

A lecture on the Vedanta, embracing the text of the Vedanta Sara; Allahabad, 1851, in-8° (84 p.).

The Aphorisms of the Vaiseshika philosophy of Kanda, with illustrative extracts from the commentary by Sankara Misra; Mirzapore, 1851, in-8° (34 p.).

The Tarka Sangraha or Annam Bhatta, with a hindi paraphrase and english version; Allahabad, 1851, in-8° (24 et 48 p.).

A Dialogue in sanskrit, with an english version on the new Nyaya of the sage Pratnavidyalayiya, published for the edification of the Benares pandits; Benares, 1849, in-8° (5 et 8 p.).

Concerning criticism on oriental matters in general and the Nyaya

de sa discussion. Bientôt il se vit entraîné à étendre sa controverse au cercle entier de la philosophie indienne, et j'ai devant moi les Aphorismes des cinq écoles principales, du Sankhya, du Nyaya, du Mimansa, du Védanta et du Vaiseschika, publiés par lui avec une traduction anglaise et accompagnés de leçons sur quelques-uns de ces systèmes. M. Ballantyne dit qu'il ne les a fait imprimer que pour les soumettre à ses antagonistes brahmanes et faire critiquer par eux sa manière de les interpréter; plus tard, et quand la discussion ardente que soulève le conflit aura bien fixé le sens des termes, il se propose de publier un ouvrage complet sur tous les systèmes de la philosophie indienne, et je vois, par une annonce, qu'il est sur le point de faire paraître la traduction d'un exposé du Sankhya.

Ce même système du Sankhya a été, à Paris, l'objet d'un mémoire étendu de M. Barthélemy Saint-Hilaire [1], qui avait déjà publié, il y a quelques années, une étude semblable sur le Nyaya. Il s'est servi des vers mnémoniques du fondateur de l'école, Kapila, dont il donne une nouvelle traduction, et

in particular: Mirzapore, in-8°, 1849 (15 p.), tiré du *Benares Magazine*.

On the argumentative portion of the Nyaya philosophy (9 p.), sans date ni lieu d'impression.

On the Nyaya system of philosophy, and the correspondance of its divisions with those of modern science (18 p.), sans lieu d'impression ni date.

[1] *Premier Mémoire sur le Sankhya*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; Paris, 1852, in-4° (456 p.), tiré des *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*.

se livre à l'examen le plus détaillé du système. Ensuite il discute l'époque de Kapila et les conséquences historiques de son enseignement; il croit que Bouddha Sakiamouni lui a emprunté la base philosophique de son enseignement religieux; s'il en était ainsi, Kapila serait de tous les philosophes certainement celui qui aurait exercé la plus grande influence sur le monde.

Notre connaissance de la poésie épique des Hindous a gagné par le progrès qu'ont fait les traductions du *Ramayana*. M. Gorresio a publié le second volume de sa belle traduction italienne de ce poëme[1], et M. Parisot a fait paraître le premier volume de sa traduction française, contenant le premier livre du Ramayana[2]. M. Parisot a adopté le texte de M. Gorresio, qui, comme vous savez, représente la rédaction bengali du poëme. M. Parisot accompagne son travail de notes courtes, mais nombreuses, dans lesquelles il indique ses raisons quand il s'écarte de la traduction de M. Gorresio, et donne d'autres éclaircissements quand ils peuvent se résumer en peu de mots; il renvoie l'examen des grandes questions qui se rattachent à ce poëme à des dissertations qui doivent précéder chaque volume. Cette

[1] *Ramayana*, poema sanscrito di Valmici, traduzione italiana con note dal testo della scuola Gaudana, per Gaspare Gorresio, vol. II; Paris, 1851, in-8° (LXXV et 364 p.).

[2] *Le Ramayana de Valmiki*, traduit pour la première fois du sanscrit en français, avec des études sur les questions les plus graves relatives à ce poëme, par Val. Parisot, t. I; Paris, 1853, in-8° (XLIII et 332 p.).

traduction commence d'une façon assez bizarre par un poëme sanscrit du traducteur à la mémoire de M. Burnouf.

J'arrive aux travaux sur les *Pouranas*, ces derniers monuments de la littérature sanscrite, pour me servir d'une expression empruntée à une brochure récente de M. Nève [1], expression qu'il ne faut au reste accepter qu'avec certaines restrictions. Ce sont dix-huit recueils immenses dont l'objet principal est la mythologie, surtout la vie de Krischna, mais dans lesquels on a trouvé moyen d'encadrer des traditions de tout genre; de l'histoire, des généalogies, des dogmes, de la métaphysique, des descriptions poétiques de toute espèce; ce sont des livres qui n'ont d'analogie avec aucun autre dans aucune littérature, et où tout se tient, parce que tout est sorti du mouvement unique d'une civilisation qui n'avait jamais subi d'influence étrangère. Une grande partie des matériaux des Pouranas est ancienne, mais la forme dans laquelle nous les avons paraît être l'expression du Brahmanisme après sa lutte avec le Bouddhisme, de sorte qu'on y trouve des débris de toutes les époques de la civilisation indienne et des réminiscences de tous les temps. Ces livres n'ont pas l'autorité sacrée des Védas et des Upanischads; mais la religion du peuple est entièrement basée sur eux, et leur influence sur les croyances, les sentiments et la morale des Hindous est immense. M. Wilson a pu-

[1] *Les Pouranas*, étude sur les derniers monuments de la littérature sanscrite, par M. Nève; Paris, 1852, in-8° (55 p.).

blié la traduction du *Vischnou Pourana;* M. Burnouf a fait paraître une grande partie du texte et de la traduction du *Bhagavata Pourana*, et, en attendant qu'on se décide à faire achever cette grande entreprise, M. Pavie a donné la traduction du dixième livre de ce Pourana, d'après la rédaction populaire faite en hindi par Lalatch Kab[1]. Il a voulu offrir aux lecteurs européens l'histoire mythologique de Krischna, dans une forme plus concise que ne le sont les récits des Pouranas. La grande étendue de ces poëmes est le véritable obstacle qui s'est opposé jusqu'ici à leur publication; M. Wilson avait entrepris le travail énorme d'en faire une traduction, partiellement abrégée, qui est restée en manuscrit, le traducteur ayant reculé devant l'impression d'un ouvrage aussi considérable; mais aujourd'hui l'avidité de la science européenne de tout connaître et le besoin des Anglais dans l'Inde d'approfondir les croyances de leurs sujets, vont triompher de cette difficulté. La Société asiatique de Calcutta a décidé qu'elle publierait la collection entière des Pouranas, texte et traduction, dans sa *Bibliotheca indica*. Elle en a chargé un brahmane converti, le révérend K. M. Banerjea, qui a commencé par le Markandeya [2], le plus ancien des Pouranas. Il n'est arrivé en Europe,

[1] *Krichna et sa doctrine*, Bhagavat dasam eskand, dixième livre du Bhagavât Pourana, traduit sur le manuscrit hindoui de Lalatch Kab, par Th. Pavie; Paris, 1852, in-8° (LX et 420 p.).

[2] *Purana Sangraha*, or a collection of the Puranas, in the original sanscrit, with an english translation, edited by rev. K. M. Banerjea. N° 1, Markandeya Purana. Calcutta, 1851, in-8° (XII et 88 p.).

jusqu'à présent, que le premier cahier de cette immense publication. Le texte et la traduction se trouvent sur la même page et entre les deux sont placées un petit nombre de variantes.

Les moyens d'études se multiplient, pour le sanscrit, en proportion de l'activité des indianistes, et il est rare qu'une année se passe sans produire de nouvelles grammaires. M. Ballantyne a fait paraître une édition et une traduction du *Laghou Kamoudi*, de Vahadaradja [1], grammaire indigène très en usage dans les écoles brahmaniques, et qui a été composée dans le but de rendre plus systématique l'arrangement de Panini, afin de soulager ainsi la mémoire de l'élève, que la complication des règles et des exceptions chez Panini surcharge. M. Ballantyne, pour donner de nouvelles facilités aux étudiants, a ajouté à chaque règle des exemples, un commentaire concis et des renvois aux règles précédentes. Son intention a probablement été bien plus d'abréger, pour les élèves indiens qui sauraient l'anglais, le temps très considérable qu'ils étaient obligés de dévouer à la grammaire sanscrite, que d'inviter les Européens à se servir du Laghou Kamoudi. M. Benfey, à Gœttingue, a publié une nouvelle Grammaire sanscrite en allemand [2], où il s'efforce de réunir, dans un

[1] *The Laghu Kaumudi*, a sanscrit grammar by Varadaraja, with an english version, commentary and references; Mirzapore, 1849, in-8° (480 p.).

[2] *Vollstaendige Grammatik der Sanskritsprache*, zum Gebrauch bey Vorlesungen und zum Selbststudium, von Th. Benfey; Leipzig, 1852, in-8° (XII et 449 p.).

ordre et sous une forme qui ne répugnent pas aux habitudes du lecteur européen, toutes les règles indiquées par les grammairiens indiens (à l'exception de celles qu'il croit inventées pour des cas imaginaires), et celles que la lecture des Védas et des poëmes épiques lui a suggérées.

La difficulté de se procurer des dictionnaires sanscrits qui, depuis quelques années, est devenue un véritable obstacle pour l'étude de cette langue, va disparaître; non-seulement M. Wilson prépare la troisième édition de son dictionnaire, mais MM. Bœthlingk et Roth vont commencer la publication d'un *Thesaurus* sanscrit, dans lequel chaque signification sera accompagnée de phrases et de preuves empruntées aux Védas et à la littérature classique des Hindous. Cet ouvrage paraîtra aux frais de l'Académie de Saint-Pétersbourg. M. Monier Williams a publié à Londres un Dictionnaire anglais sanscrit[1], ouvrage auquel certainement bien peu de personnes se seront attendues. Le but immédiat de l'auteur est de fournir aux élèves de Haileybury un aide pour leurs thèmes sanscrits, mais ce livre sera en outre utile à beaucoup de personnes dans l'Inde, surtout aux missionnaires pour leurs discussions avec les brahmanes, et il servira en Europe aux savants qui s'occupent de grammaire comparée et d'étymologie; car aujourd'hui que la connaissance du sanscrit a donné une base scientifique aux étymologies, on remplace partout

[1] *A Dictionary english and sanskrit*, by Monier Williams; Londres, 1851, in-4° (XII et 859 p.).

les fantaisies qui avaient fait le bonheur des anciens étymologistes, en établissant les véritables rapports des langues européennes avec le sanscrit. C'est dans cette intention que M. Holmboë a publié une excellente comparaison grammaticale et lexicographique des dialectes scandinaves avec le sanscrit [1], travail qui s'étend aux étymologies des autres langues de la même souche, et M. Delâtre a commencé à rendre le même service à la langue française [2].

Le résultat le plus frappant de ces études si variées et si profondes de la littérature sanscrite est le rétablissement graduel de l'histoire de l'Inde ancienne, ou plutôt la création de cette histoire, car les Indiens eux-mêmes n'ont jamais eu l'idée de l'écrire ni d'aider en rien à ce qu'elle se conserve. Autant ils ont tenu à préserver de l'oubli ce que leurs ancêtres avaient pensé, autant ils ont traité avec une sorte de mépris ce qu'ils avaient fait. Il a donc fallu essayer de reconstruire leur passé avec les traces que chaque siècle laisse nécessairement sur les œuvres de tout genre qu'il produit; il a fallu refaire une histoire approximative et souvent par époques plutôt que par règnes et par années, avec les indications que l'on peut tirer de la langue et des formes gram-

[1] *Det norske Sprogs væsentligste Ordforraad*, sammenlignet med Sanskrit og andre Sprog af samme Æt, af Chr. And. Holmboe; Vienne, 1852, in-4° (xx et 496 p.). Cet ouvrage sort des presses de l'Imprimerie impériale de Vienne.

[2] *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit et les autres langues européennes*, par M. Louis Delâtre; Paris, 1853, in-8° (livraisons 1 et 2).

maticales, avec l'histoire des idées, avec les données que contiennent les ouvrages de législation, avec des généalogies vagues et confuses, avec les faibles échos que les événements ont laissés dans la mythologie et dans les poëmes épiques des temps postérieurs, avec des inscriptions, avec des allusions dramatiques, avec des actes de ventes ou de donations qu'on a trouvés sous terre, avec les indices que fournissent des médailles, avec les récits que nous ont laissés des conquérants ou des voyageurs étrangers, avec les dates que nous fournissent les Bouddhistes qui, heureusement, ont toujours été moins insouciants de chronologie que les Brahmanes. Il faut lire les Antiquités de l'Inde[1] par M. Lassen, pour se convaincre de ce que le savoir et la critique européenne ont jusqu'ici pu tirer de ces éléments; on y voit avec étonnement une histoire de l'Inde sortir de tous ces matériaux hétérogènes; on voit renaître un tableau intelligible de ces temps anciens; comme une sorte de mosaïque où les circonstances les plus minimes en apparence, les indications les plus isolées trouvent leur place et se groupent autour d'un petit nombre de points de repère. Le sujet n'est pas épuisé; chaque année apporte un nouveau tribut de faits pour remplir les lacunes de cette histoire, mais il est surprenant qu'on ait pu créer ce cadre, réunir tout ce qui est déjà réuni et circonscrire l'inconnu comme on l'a circonscrit. Certainement l'histoire

[1] *Indische Alterthumskunde*, von Christian Lassen, vol. II; Bonn, 1852, in-8° (1181 et LII p.).

politique de l'Inde restera toujours fort incomplète et pleine de lacunes; mais il est probable que son histoire morale et sociale sera un jour mieux connue que celle d'aucun peuple de la haute antiquité, et l'on ne peut trop savoir gré à M. Lassen de n'avoir pas désespéré d'un pareil sujet et d'avoir, le premier, osé refaire l'histoire de l'Inde.

Je n'ai parlé jusqu'ici que d'ouvrages appartenant à la littérature brahmanique; il me reste à dire quelques mots sur ceux qui traitent du Bouddhisme. Le seul parmi eux qui soit tiré du sanscrit est l'ouvrage posthume du grand savant que nous avons perdu si prématurément et qui a laissé un si grand vide parmi nous; c'est le *Lotus de la bonne loi*, par M. Burnouf[1]. L'auteur s'était proposé de publier une traduction complète d'un des ouvrages népalais que la Société doit à M. Hodgson; il devait la faire précéder d'un essai sur l'histoire du Bouddhisme et traiter dans les notes des questions de détail. Mais l'introduction dépassa bientôt les proportions que l'auteur lui avait assignées, et il se détermina à la publier à part en deux volumes, qui devaient contenir l'histoire du Bouddhisme du nord et du midi. C'est ainsi que parut le premier volume de l'*Introduction à l'Histoire du Buddhisme indien*, qui fut accueilli avec tant de joie par tout ce qu'il y a de savants en Europe et dans l'Inde. Avant de publier le second volume, qui

[1] *Le Lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit, accompagné d'un commentaire et de vingt et un mémoires relatifs au Buddhisme, par M. E. Burnouf; Paris, 1852, in-4° (897 p.).

devait traiter de l'histoire du Bouddhisme du midi, M. Burnouf reprit le Lotus, qui était imprimé depuis longtemps, et qu'il voulut accompagner de quelques mémoires sur des sujets qui exigeaient trop de développement pour qu'ils eussent pu entrer dans l'Introduction, mais auxquels il avait besoin de renvoyer dans le second volume. Cet ouvrage s'accrut sous ses mains comme la première fois, et l'auteur n'eut pas le temps de le terminer entièrement. La fatigue de ce travail, dont il poussait l'achèvement avec une ardeur fiévreuse, fut trop pour lui, et il mourut de l'épuisement produit par une application trop continue. Il faudrait avoir bien plus d'espace que je n'en ai ici pour donner une idée exacte de ce volume, qui contient, outre la traduction et le commentaire du Lotus, vingt et un mémoires sur des sujets très-variés et, en partie, d'une étendue très-considérable. C'est une mine de renseignements historiques et philologiques sur le Bouddhisme indien, dans laquelle on trouvera l'explication d'un grand nombre de points obscurs, éclaircis avec cette netteté qui était un des premiers besoins de l'esprit de M. Burnouf et la véritable source des grandes découvertes qui l'ont illustré. Quand il était arrêté par une difficulté, si petit que fût en apparence le point dont il s'agissait, il n'avait de repos qu'il ne s'en fût rendu compte, ne se contentant jamais d'un à peu près, mais creusant la question jusqu'à ce que le sujet fût épuisé. Aussi ne doit-on pas s'étonner de trouver dans ce volume les dissertations les plus importantes pour

l'histoire ou l'intelligence du Bouddhisme, amenées par la nécessité d'expliquer un mot, comme, par exemple, cette grande et belle discussion sur les édits d'Asoka. L'auteur a laissé des matériaux immenses préparés pour le second volume de l'Introduction, et consistant principalement dans des traductions d'ouvrages en pali, en singalais et en birman. Il est probable qu'on en publiera une partie; mais ils ne pourront jamais tenir lieu de l'histoire du Bouddhisme du midi, à laquelle ils étaient destinés.

Il a paru récemment un travail sur le Bouddhisme de l'Inde méridionale, qui ne remplit pas non plus cette lacune, parce qu'il est pris d'un tout autre point de vue, mais qui n'en est pas moins un ouvrage fort remarquable. Ce sont les deux volumes que M. Spence Hardy a publiés, et dont l'un porte le titre de *Monachisme oriental*[1] et l'autre de *Manuel du Bouddhisme*. M. Spence Hardy a été vingt ans missionnaire à Ceylan, où il apprit le singalais et réunit une bibliothèque très-nombreuse de manuscrits relatifs au Bouddhisme. Il étudia les doctrines bouddhistes à l'aide des prêtres singalais, et prépara ainsi des matériaux nombreux dont il a tiré ces deux volumes à son retour en Angleterre Le volume qu'il intitule

[1] *Eastern Monachism*, an account of the origin, laws, discipline, sacred writings, mysterious rites, religious ceremonies and present circumstances of the order of mendicants founded by Gotama Budha, by R. Spence Hardy; London, 1850, in-8° (443 p.).

A Manual of Budhism in its modern development, translated from singhalese mss., by R. Spence Hardy; London, 1853, in-8° (XVI et 533 p.).

Monachisme traite de l'organisation extérieure du Bouddhisme, des prêtres, de leur ordination, de leurs vœux, de leur manière de vivre, des livres sacrés et du culte, pendant que le Manuel du Bouddhisme est consacré exclusivement à la doctrine, telle qu'elle est aujourd'hui acceptée et enseignée à Ceylan. M. Hardy se sert des traductions singalaises des livres écrits en pali; mais comme elles sont toujours très-littérales et généralement accompagnées de commentaires, il n'y a là que peu de danger d'erreurs, d'autant plus que des recherches historiques ou philosophiques, qui pourraient exiger la connaissance de la langue des livres originaux, n'entrent pas dans le plan de M. Hardy. Son exposition des doctrines bouddhistes consiste presque entièrement dans des traductions, dont il indique chaque fois la source, de sorte que son Manuel représente à peu près une chrestomathie méthodique du Bouddhisme singalais, et forme l'ouvrage le plus complet et le plus instructif que nous ayons sur ce sujet.

M. Latter, l'auteur de la meilleure grammaire birmane qui existe, a fait imprimer à Maulmein trois ouvrages bouddhistes en birman[1], dont le premier contient une collection d'anecdotes pieuses, le second, la vie et les discours de Sakiamouni, et le troisième l'explication des termes techniques de la théologie. Cet ouvrage est destiné aux écoles birmanes du gouvernement anglais, et ne peut, dans

[1] *Selections from the vernacular boodhist literature of Burmah*, by T. Latter; Maulmein, 1850, in-4° (VIII et 199 p.).

son état actuel, servir guère au delà de leurs murs, car les textes qu'il donne ne sont pas accompagnés de traduction.

M. Chester Bennet, missionnaire américain, a traduit du birman une vie de Bouddha [1]. Cette biographie est, comme toutes celles que nous connaissons jusqu'à présent, noyée dans des flots de légendes et de mythologie, dans lesquels le personnage naturel de Bouddha disparaît en grande partie. On y trouve de temps en temps des traits et des discours évidemment vrais, tels qu'on en attend de la part d'un grand homme qui a su se mettre au-dessus des habitudes d'esprit de son temps et de sa race, et qui a exercé une influence si humaine, si durable, et je crois en somme si favorable sur une partie considérable du genre humain. Il faut espérer qu'on recomposera un jour sa vie véritable à l'aide des récits que contiennent les ouvrages de ses premiers disciples, car plus on s'éloigne de son époque, plus on trouve les souvenirs de l'homme défigurés par l'amour du merveilleux et les progrès d'une mythologie monstrueuse.

Enfin nous arrivons à la littérature chinoise, où nous retrouvons le Bouddhisme dans un travail très-remarquable, publié par M. Stanislas Julien, sous

[1] *Life of Gaudama*, a translation from the burmese book entitled *Ma-la-len-ga-ra Wottoo*, by the rev. Chester Bennet (dans le *Journal of the American oriental Society*, vol. III, p. 1-164).

le titre d'*Histoire de la vie de Hiouen-thsang*[1]. On sait combien M. Rémusat attachait de prix aux relations écrites par les pèlerins bouddhistes chinois de leurs voyages dans l'Inde. Il annonça, quelques mois avant sa mort, qu'il mettrait prochainement sous presse un ouvrage sur les *voyages des Samanéens dans l'Inde.* Malheureusement il mourut avant d'avoir achevé la traduction et le commentaire du Foě kouei ki, qui devait former le premier volume de cette publication. Le dévouement de ses amis pourvut à l'achèvement et à l'impression du Foě kouei ki, que les indianistes reçurent comme une véritable conquête pour l'histoire de l'Inde, malgré des défauts inévitables dans tout ouvrage posthume. Le second volume devait contenir la discussion de la partie géographique du voyage de Hiouen-thsang, dont M. Rémusat ne paraît pas avoir possédé la relation entière. C'est dans cet état que ces études passèrent entre les mains de M. Julien, qui ne tarda pas à se procurer, non-seulement la relation complète de Hiouen-thsang lui-même, mais encore sa biographie, écrite après sa mort par deux de ses disciples. Mais il trouva de grandes difficultés dans ces ouvrages, difficultés qui venaient avant tout de la transcription chinoise des noms propres, des noms de lieux

[1] *Histoire de la vie de Hiouen-thsang* et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 620 jusqu'en 645, par Hoei-li et Yen-thsong, suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-thsang, traduite du chinois, par Stanislas Julien; Paris, 1853, in-8° (LXXXIV et 472 p.).

et des titres de livres sanscrits. Le son des mots chinois était un indice incertain et souvent trompeur; le système de transcription avait été changé plusieurs fois, de sorte qu'un résultat obtenu pour un livre récent ne servait à rien pour un plus ancien, et pour ajouter à la confusion, très-souvent des mots chinois, qui paraissaient une transcription du son, étaient, au contraire, la traduction d'un nom indien significatif. M. Rémusat n'avait réussi qu'imparfaitement à vaincre cette difficulté, et M. Julien se livra avec une ardeur et une constance admirables à des travaux longs et ardus pour découvrir une règle sûre qui put le guider à travers ce dédale. Je ne puis le suivre dans l'exposé de tous les efforts qu'il fit pour surmonter ce formidable obstacle; qu'il me suffise de dire qu'il pût, en 1849, imprimer dans le Journal asiatique, la transcription de neuf cents titres de livres bouddhistes sanscrits, qu'il avait tirés du chinois. Il reprit alors la publication du voyage de Hiouen-thsang; mais il le possédait sous deux formes: dans la rédaction du voyageur même, et dans celle de ses biographes. On se serait attendu à ce qu'il eût choisi la première, et se fût servi de la seconde comme supplément et pour en tirer des éclaircissements, car il s'agissait d'un document historique de la plus grande importance, qu'on devait désirer posséder dans sa forme la plus ancienne et la plus authentique. M. Julien choisit comme texte à traduire la biographie, en réservant la relation du voyageur même pour les éclaircissements et les sup-

pléments. Les raisons qui l'auront déterminé à cette déviation de la marche que la nature des choses paraissait prescrire, doivent être très-fortes; mais je regrette qu'il n'ait pas cru devoir les indiquer. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage que publie M. Julien est du plus haut intérêt. Hiouen-thsang quitta la Chine l'an 629, et y revint, après dix-sept ans de voyages en Tartarie, dans la Bactriane et dans la plus grande partie de l'Inde. Une grande réputation de savoir et de sainteté l'avait précédé; il fut reçu par l'empereur comme un père spirituel, comblé de plus d'honneurs qu'il n'en voulait accepter, et employé à traduire et à faire traduire les ouvrages bouddhistes sanscrits. Ces rapports entre l'empereur et le vénérable pèlerin sont un épisode très-curieux et très-caractéristique des mœurs de ce temps; mais le grand intérêt du livre consiste dans ce qu'il nous apprend sur l'Inde. Il y a, il est vrai, un inconvénient dans tous ces voyageurs bouddhistes; ils ne s'occupent que de leurs coreligionnaires, et l'on croirait, en lisant Hiouen-thsang, qu'au VIIe siècle l'Inde était entièrement bouddhiste, ce qui est loin d'être la vérité. Il en est d'eux comme des voyageurs juifs du moyen âge, qui font tellement abstraction des chrétiens, qu'on dirait, d'après leurs livres, que l'Europe n'était alors peuplée que par des Israélites. Cette tendance d'esprit nous a privés sans doute de beaucoup de renseignements que Hiouen-thsang aurait pu nous donner sur l'Inde brahmanique; mais elle ne nuit en rien à l'exactitude de ce qu'il dit sur l'Inde boud-

dhique, et à l'importance des faits et des dates qu'il nous fournit pour l'histoire d'un pays qui nous en donne si peu lui-même. Chaque nom d'homme ou de livre dans l'Inde, qui acquiert une date fixe, est un jalon de plus pour l'histoire de ce pays, et l'on comprend aisément de quelle importance est le travail ingénieux de M. Julien, qui nous permet de les retrouver. Dans tous les cas où l'auteur chinois indique le son et le sens d'un mot sanscrit, on peut être à peu près sûr de la restitution de M. Julien; quand l'auteur n'indique que le son, les règles de transcription que M. Julien a trouvées déterminent encore presque avec certitude le mot sanscrit; mais quand il n'indique que le sens, il peut rester des doutes sur les noms formés par le traducteur d'après cette donnée nécessairement un peu vague. Mais ce qui est positivement acquis à l'histoire est un gain énorme, et des renseignements venus d'autres côtés contribueront probablement à mettre hors de contestation les points qui aujourd'hui ne peuvent pas encore être fixés avec certitude, et que M. Julien a eu soin de marquer lui-même. Il termine son volume par un appendice géographique arrangé alphabétiquement et tiré du grand ouvrage de Hiouen-thsang lui-même. Il nous fait espérer un second volume, qui contiendra une analyse détaillée de l'ouvrage original, une traduction complète de la description du Maghada, les voyages et les vies des autres pèlerins chinois dans l'Inde, des renseignements bibliographiques sur les ouvrages sanscrits qu'ils citent, une chronologie

bouddhiste, la vie des patriarches et deux cartes chinoises de l'Inde, de sorte que le lecteur aura sous les yeux tous les renseignements sur l'Inde que peuvent fournir les bouddhistes chinois. Je ne puis terminer mes remarques sur ce livre sans un mot de regret sur la manière dont l'auteur parle de M. Rémusat. Je crois que beaucoup de lecteurs de l'ouvrage auront trouvé, comme moi, que le nom du restaurateur des lettres chinoises en Europe a droit à être prononcé avec plus de respect.

Sur la littérature chinoise proprement dite, il n'a paru, à ma connaissance, que le *Siècle des Youên* de M. Bazin [1]. C'est la réunion d'une série d'articles que vous aurez remarqués dans le Journal asiatique, et dans lesquels M. Bazin nous a retracé le tableau de la littérature savante et populaire des Chinois sous la dynastie mongole. Les notices sur les ouvrages savants sont pour la plupart empruntées au catalogue raisonné de la bibliothèque impériale de Pékin, et elles réunissent naturellement un degré d'exactitude et de connaissance de la bibliographie chinoise qu'il eût été impossible d'acquérir dans une bibliothèque en Europe; elles nous donnent en même temps un spécimen favorable de la critique littéraire de ce peuple lettré; les notices sur les ouvrages populaires sont le résultat des lectures personnelles

[1] *Le Siècle des Youên*, ou tableau historique de la littérature chinoise depuis l'avénement des empereurs mogols jusqu'à la restauration des Ming, par M. Bazin; Paris, 1852, in-8° (514 p.). Extrait du Journal asiatique. Le titre porte par erreur la date de 1850.

de M. Bazin, car la bibliothèque impériale de Pékin dédaigne, à ce qu'il paraît, les romans et les pièces de théâtre, et cela nous a valu des extraits et des notices faites dans le sens européen, et infiniment plus curieuses pour nous que si elles avaient été empruntées aux meilleurs critiques chinois. C'est la première fois qu'on met devant les yeux de l'Europe le tableau complet d'une époque littéraire de la Chine.

J'ignore quels travaux les Européens en Chine ont pu faire paraître récemment; nos communications sont si imparfaites et si lentes que je ne puis annoncer qu'un ouvrage qui a été imprimé il y a déjà six ans, c'est le Dictionnaire anglais-chinois de M. Medhurst[1], qui forme la contre-partie du Dictionnaire chinois-anglais que le même auteur avait publié quelque temps auparavant. Ce livre est tiré en grande partie du Dictionnaire de Kang-hi, mais non pas exclusivement; il est très-riche en phrases, et sera sans doute d'un grand secours aux Européens en Chine.

Je dois m'arrêter ici, quoique je sache que cette énumération est encore plus incomplète que dans les années passées, car, non-seulement la connaissance de beaucoup d'ouvrages m'aura manqué, mais j'ai été obligé de passer sous silence des parties entières de la littérature orientale pour ne pas augmenter encore l'étendue de ce Rapport, déjà trop long. J'espère que vous me permettrez de réparer l'année prochaine ces omissions involontaires.

[1] *English and chinese dictionary,* by W. H. Medhurst, deux vol. in-8°; Shanghaï, 1847 (v et 1436 p.).

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

I.

LISTE DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MM. Abbadie (Antoine d'), correspondant de l'Institut.

Acollas (Émile), avocat.

Alcober (Vincent), employé au Ministère de l'intérieur, à Madrid.

Amécourt (Gustave d').

Ampère, membre de l'Institut, professeur de littérature française au Collége de France.

Auer, directeur de l'Imprimerie impériale, à Vienne.

Ayrton, secrétaire du Divan au Caire.

Badiche (L'abbé), trésorier de la métropole.

Badjer, chapelain de la Compagnie des Indes, à Aden.

Bailleul fils.

MM. Barbier de Mesnard, employé au Ministère des affaires étrangères.

Barchou de Penhoën, membre de l'Institut.

Bardelli, professeur, à Pise.

Bargès (L'abbé), professeur à la faculté de théologie de Paris.

Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut.

Barucchi, directeur du musée, à Turin.

Bazin, professeur de chinois à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Beaufort (Henri de).

Beauté fils, à Alexandrie.

Belin, drogman, chancelier du consulat du Caire.

Benary (Le docteur Ferdinand), à Berlin.

Benzon (L'abbé comte), à Nice.

Berezine, professeur, à Casan.

Bergstedt, agrégé, à Upsal.

Bertrand (L'abbé), curé à Herblay (S.-et-Oise).

Bianchi, ancien secrétaire interprète pour les langues orientales.

Bland, membre de la Société royale asiatique de Londres.

Boilly (Jules).

Boissonnet de la Touche (Estève), chef d'escadron d'artillerie.

Bonnetty, directeur des Annales de philosophie chrétienne.

Botta (Paul), consul de France à Jérusalem, correspondant de l'Institut.

MM. Bourgade (L'abbé), à Tunis.
Bresnier, professeur d'arabe, à Alger.
Breulier (Adolphe), avocat à la cour impériale de Paris.
Brockhaus (Le docteur Herman).
Brown (John), interprète des États-Unis, à Constantinople.
Brugsch (Ph. D.), à Berlin.
Burgraff, à Liége.

Caldwell, prof. de mathém. à Colombo.
Caspari, professeur, à Leipzig.
Cassel, docteur en philosophie, à Paderborn.
Catafago, chancelier du consulat général de Prusse, à Beyrout.
Caussin de Perceval, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École des langues orientales vivantes et au Collége de France.
Charmoy, ancien professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
Chastenay (M[me] Victorine de).
Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine.
Chinaci Effendi, employé supérieur du Gouvernement ottoman.
Clément-Mullet (Jean-Jacques).
Clermont-Tonnerre (Le marquis de), colonel d'état-major.
Cohn (Albert), docteur en philosophie, à Presbourg.

MM. Combarel, professeur d'arabe à Oran.
Conon de Gabelentz, conseiller d'État, à Altenbourg.
Cor, chargé de la sous-direction du Levant au département des affaires étrangères.

Daninos, interprète au tribunal civil d'Alger.
Defrémery (Charles), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Delessert (Édouard), à Passy.
Delessert (François).
Delitzsch, professeur, à Leipzig.
Denjoy, conseiller d'État.
Derenbourg (Joseph).
Desgranges (Le comte Alix), premier secrétaire interprète aux affaires étrangères, professeur de turc au Collége de France.
Desmaisons, conseiller d'État à S[t]-Pétersbourg.
Desvergers (Adolphe-Noël).
Dieterici (Ant.), à Berlin.
Dittel, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.
M[lle] Djialynska (La comtesse Edwig), à Posen.
Dozon (Auguste).
Drach (P. L. B.), ancien bibliothécaire de la Propagande.
Dubeux (J. L.), professeur de turc à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Du Caurroy, ancien secrétaire interprète au Ministère des affaires étrangères.

MM. Duchatellier, à Versailles.
Dugat (Gustave).
Dulaurier (Édouard), professeur de malai à l'École des langues orientales vivantes.
Dumoret (J.), à Bagnères (Hautes-Pyrénées).

Eastwick, prof. au Collége de Haileybury.
Eckstein (Le baron d').
Eichthal (Gustave d').
Émin (Jean-Baptiste), professeur à l'Institut Lazareff, à Moscou.
Enis Effendi, à Constantinople.
Escayrac de Lauture (Le comte d').
Espina, agent consulaire à Sfax.

Falconer (Forbes), à Londres.
Fallet, docteur en théologie, à Courtelary.
Finlay (Édouard), à la Havane.
Finn, consul d'Angleterre à Jérusalem.
Fleischer, professeur, à Leipzig.
Florent, examinateur dramatique au Ministère de l'intérieur.
Flottes, professeur de philosophie, à Montpellier.
Flügel, professeur, à Meissen (Saxe).
Forbes (Duncan), professeur de LL. OO. au King's-College, à Londres.
Foucaux (Ph. Édouard).
Frankel (Le docteur), grand rabbin, à Dresde.

MM. Fresnel, correspondant de l'Institut.
Fürst (Le docteur Jules), à Leipzig.

Garcin de Tassy, membre de l'Institut, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Gayangos, professeur d'arabe à Madrid.
Gervy (L'abbé), à Saulcet.
Gildemeister, docteur en philosophie à Leipzig.
Gobineau (Arthur de).
Goldenthal, docteur en philosophie, à Vienne.
Goldstücker, docteur en philosophie, à Königsberg.
Gorguos, professeur d'arabe au lycée d'Alger.
Gorresio (Gaspare), membre de l'Académie de Turin.
Graf, professeur, à Meissen.
Grangeret de Lagrange, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal, correcteur pour les langues orientales à l'Imprimerie impériale, rédacteur du Journal asiatique.
Guerrier de Dumast (Auguste-François Prosper), membre de l'Académie de Nancy.
Guigniaut, membre de l'Institut.

Haight, à New-York.
Hase, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.
Hassler (Conrad-Thierry), professeur à Ulm.

MM. Hayes (Fletcher), maître ès-arts d'Oxford.

Hedde, délégué du commerce en Chine.

Hervey-Saint-Denys (Le baron d').

Hoffmann (J.), interprète pour le japonais au Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, à Leyde.

Hoffmann, conseiller ecclésiastique à Jéna.

Holmboë, conservateur de la bibliothèque de Christiania.

Joly, ancien employé au Ministère de l'intérieur.

Jomard, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la Bibliothèque impériale.

Jost (Simon), docteur en philosophie.

Judas, secrétaire du conseil de santé des armées, au Ministère de la guerre.

Julien (Stan.), membre de l'Institut, professeur de chinois au Collége de France, l'un desconservateurs adjoints de la Bibliothèque impériale.

Kasem-Beg (Mirza A.), professeur de langues orientales à l'Université de Saint-Pétersbourg, conseiller d'État actuel.

Kazimirski de Biberstein, bibliothécaire de la Société asiatique.

Kellgren (Herman), docteur en philosophie.

Kemal Effendi (Son Exc.), inspecteur général des écoles ottomanes, à Constantinople.

MM. Kerr (Mme Alexandre).

Krehl, docteur en philosophie, à Leipzig.

Kuch (Auguste), Dr en philosophie, à Zurich.

La Barthe, avocat.

La Ferté de Senectère (Le marquis de), à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).

Lajard (F.), membre de l'Institut.

Lancereau, maître de conférences au collége Saint-Louis.

Landresse, bibliothécaire de l'Institut.

Langlois, membre de l'Institut, ancien inspecteur de l'Université.

Langlois (Victor), élève de l'École des langues orientales vivantes.

Laroche (Le marquis de), à Saint-Amand-Montrond.

Latouche (Emmanuel), secrétaire adjoint de l'École spéciale des LL. OO. vivantes.

Lazareff (Christophe de), conseiller d'État actuel, chambellan de S. M. l'empereur de Russie.

Lebidart (Antoine de), à l'Académie orientale de Vienne.

Lecomte (L'abbé), à Vitteaux.

Lenormant (Charles), de l'Institut, l'un des administrateurs de la Bibliothèque impériale.

Lequeux, chancelier drogman, à Jérusalem.

Letteris, directeur de l'Imprimerie impériale orientale, à Prague.

MM. Levander (H. C.), à Versailles.

Loewe (Louis), docteur en philosophie, à Londres.

Longpérier (Adrien de), conservateur des antiquités au Musée du Louvre.

Luynes (Le duc de), membre de l'Institut.

Lynch (Blosse), capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes, à Bombay.

Mac Guckin de Slane, premier interprète de la province d'Alger.

Madden (J. P. A.), à Versailles.

Manakji Cursetji, à Bombay.

Marcel (J. J.), ancien directeur de l'Imprimerie impériale.

Marre, inspecteur primaire à Saint-Brieuc.

Martigny (de), ancien chargé d'affaires de France.

Martin, interprète de 1[re] classe, à Constantine.

Maury (A.), sous-bibliothécaire de l'Institut.

Meckel, docteur en théologie, à Cologne.

Medawar (Michel), secrétaire interprète du consulat général de France à Beyrout.

Merlin, sous-bibliothécaire au Ministère de l'intérieur.

Méthivier (Joseph), chanoine d'Orléans, doyen de Bellegarde.

Millies, docteur et professeur de théologie, à Amsterdam.

MM. Milon, sénateur à Nice.

Miniscalchi-Erizzo, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, à Vérone.

Mohl (Jules), membre de l'Institut, professeur de persan au Collége de France.

Mohn (Christian).

Mondain, capitaine du génie.

Monrad (D. G.), à Copenhague.

Mooyer, bibliothécaire à Minden.

Morley, trésorier du Comité pour la publication des textes orientaux, à Londres.

Mourier, attaché au cabinet du Ministre de l'instruction publique.

Muller (Maximilien), docteur en philosophie.

Munk (S.), employé aux manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Munzinger, de Soleure.

Nève, professeur à l'Université de Louvain.

Obeilly (Dr), professeur à Castres.

Ocampo (Melchior).

Oppert, professeur.

Orianne, conseiller à la cour d'appel de Pondichéry.

Overbeck (Le docteur).

Parthey, docteur en philosophie, à Berlin.

Pasquier (Le duc), membre de l'Académie française.

Pastoret (Amédée de), membre de l'Institut.

MM. Pavet de Courteille (Abel), répétiteur à l'École des jeunes de langues.

Pavie (Théodore), ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Perron, ancien directeur de l'École de médecine du Kaire.

Pertazzi, élève de l'Académie des langues orientales, à Vienne.

Picqueré, prof. à l'Académie orientale, à Vienne.

Pictet (Adolphe), à Genève.

Pijnappel, docteur et lecteur à l'Académie de Delft.

Place, consul de France à Mossoul.

Platt (William), à Londres.

Poissonnier.

Popovitz (Dimitri), à Jassy, en Moldavie.

Portal, maître des requêtes.

Portalis, membre de l'Institut.

Poujade, consul de France à Tarsous.

Pratt (G. W.), à New-York.

Preston (Théodore), Trinity-College, à Cambridge.

Rauzan (Le duc de).

Regnault, capitaine d'état-major, à Constantine.

Reinaud, membre de l'Institut, professeur d'arabe à l'École spéciale des LL. OO.

Renan (Ernest), attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Rendu (Anastase).

MM. Renouard (Le rév. Cecil), à Swanscombe.
Reuss, docteur en théologie, à Strasbourg.
Ricardo (Frédéric).
Ricketts (Mordaunt).
Rieu (Charles), employé au British-Museum, à Londres.
Ritter (Charles), professeur à Berlin.
Rivelli (Platon-Léonidas), de Corcyre.
Rohrbacher (L'abbé), supérieur du séminaire de Nancy.
Rondot, délégué du commerce en Chine.
Rosetti (Charles de), à Bucharest.
Rosin (De), chef d'institution à Nyon, canton de Vaud.
Rosny (Léon de).
Rothschild (Le baron Gustave de), à Paris.
Rougé (Le vicomte Emmanuel de), membre de l'Institut, conservateur honoraire des monuments égyptiens du Louvre.
Rousseau (Alph.), premier interprète, à Tunis.
Rousseau (Antoine), interprète principal de l'armée d'Afrique.
Rouzé (Édouard de), capitaine, attaché à la direction des affaires arabes à Alger.
Royer, à Versailles.

Salles (Le commandeur Eusèbe de), professeur d'arabe à l'École des LL. OO. succursale de Marseille.
Saltzbacher (Joseph de), chapelain de S. M. l'empereur d'Autriche.

MM. Sanguinetti (Le docteur).

Santarem (Le vicomte de), membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, correspondant de l'Institut de France.

Saulcy (De), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'artillerie.

Sawelieff (Paul), membre de l'Académie impériale des sciences, à Saint-Pétersbourg.

Schack (Le baron de).

Schefer (Charles), premier drogman de l'ambassade de France à Constantinople.

Sclhechta Wssehrd (Ottocar-Maria de), drogman de l'ambassade d'Autriche à Constantinople.

Sédillot (L. Am.), professeur d'histoire au collége Saint-Louis, secrétaire de l'École spéciale des langues orientales vivantes.

Seroka, capitaine, à Biskara.

Sotomayor (Bermudez de), à Madrid.

Stæhelin (J. J.), docteur et professeur en théologie, à Bâle.

Stecher (Jean), prof. à l'Université de Gand.

Steiner (Louis), à Genève.

Sumner (Georges), de Boston.

Taillefer, docteur en droit, ancien élève de l'École spéciale des langues orientales.

Tchihatcheff (De).

Theroulde.

Thomas (Edward), du service civil de la Compagnie des Indes.

MM. Tolstoï (Le colonel Jacques).
Torrecilla (L'abbé de).
Troyer (Le major).
Tullberg, docteur en philosophie à l'Université d'Upsal.

Umbreit, docteur et conseiller ecclésiastique, à Heidelberg.
Van der Maelen, directeur de l'établissement géographique, à Bruxelles.
Vandrival (L'abbé), à Boulogne.
Vaux (William), employé au Musée britannique de Londres.
Veth, professeur de langues orientales, à Amsterdam.
Vignard, interprète principal de l'armée, à Constantine.
Vigoureux, professeur à Brest.
Villemain, membre de l'Institut.
Vincent, orientaliste.

Weil, bibliothécaire de l'Université, à Heidelberg.
Wessély, docteur en philosophie, à Prague.
Wetzstein, docteur en philosophie, à Leipzig.
Wilhelm de Würtemberg (Le comte).
Woepcke, docteur en philosophie.
Worms, docteur en médecine, à l'École de Saint-Cyr.
Worms de Romilly.
Wustenfeld, professeur à Göttingen.

II.

LISTE DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. Le baron DE HAMMER-PURGSTALL (Joseph), à Vienne.

Le docteur MACBRIDE, professeur, à Oxford.

WILSON (H. H.), professeur de langue sanscrite, à Oxford.

OUWAROFF, ministre de l'instruction publique de Russie, président de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

RICKETS, à Londres.

PEYRON (Amédée), professeur de langues orientales à Turin, correspondant de l'Institut.

FREYTAG, professeur de langues orientales à l'Université de Bonn.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroi-Louis), professeur à l'Université de Greifswalde.

BOPP (F.), membre de l'Académie de Berlin.

WYNDHAM KNATCHBULL, à Oxford.

HAUGHTON (R.), ancien professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

SHAKESPEAR, à Londres.

LIPOVZOFF, interprète pour les langues tartares, à Saint-Pétersbourg.

Le général BRIGGS.

MM. Grant-Duff, ancien résident à la cour de Satara.

Hogdson (H. B.), ancien résident à la cour de Népal.

Radja Radhacant Deb, à Calcutta.

Radja Kali-Krichna Bahadour, à Calcutta.

Manakji-Cursetji, membre de la Société asiatique de Londres, à Bombay.

Le général Court, à Lahore.

Le général Ventura, à Lahore.

Lassen (Chr.), professeur à Bonn.

Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdhad.

Vullers, professeur de langues orientales, à Giessen.

Kowalewski (Joseph-Étienne), professeur, à Kasan.

Flügel, professeur à Meissen.

Dozy (Reinhart), bibliothécaire, à Leyde.

Brosset, membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

JOURNAL ASIATIQUE.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1853.

RECHERCHES
SUR
LE RÈGNE DU SULTAN SELDJOUKIDE BARKIAROK
(485-498 DE L'HÉGIRE = 1092-1104 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE),

PAR M. C. DEFRÉMERY.

(Suite et fin. Voyez le numéro d'avril-mai.)

A la nouvelle des succès de Toutouch, Turcan khatoun sortit d'Ispahan, où elle continuait à résider près de son fils. Elle voulait se joindre à son beau-frère; mais elle tomba malade à Djerbadékân, revint sur ses pas, et mourut à Ispahan, dans le mois de ramadhân 487 (septembre-octobre 1094), après avoir recommandé à l'émir Onar et à l'émir Sermez, gouverneur d'Ispahan, de conserver le royaume à son fils Mahmoud. Il ne restait plus entre ses mains que la forteresse d'Ispahan; mais elle commandait encore à dix mille cavaliers turcs. D'après Ibn Djouzy, Turcan khatoun écrivit d'Hamadân (lisez d'Ispahan), où elle séjournait, à Toutouch, et inspira à ce prince le désir de l'épouser [1]. Il marcha vers Ha-

[1] «Sur ces entrefaites, Têtousch reçut une lettre de la femme de son frère, dans laquelle elle l'invitait à venir promptement, lui promettant de le prendre pour mari. La lecture de cette lettre détermina aussitôt le départ du sultan pour la Perse.» (Matthieu d'Édesse, traduction manuscrite de M. Éd. Dulaurier, chap. CXLV.)

madân, et la khatoun sortit à sa rencontre; mais elle mourut entre Hamadân et Ispahan; et d'après un récit mentionné par le même auteur, elle périt empoisonnée. Turcan khatoun était une femme prudente et courageuse; elle commandait elle-même ses troupes, et protégeait les marchands et leurs biens [1]. Quelques mois avant sa mort, Turcan khatoun avait fait partir avec une armée l'émir Onar, afin qu'il reprît sur Tourân chah, fils de Kawert-beg, prince du Kermân, la province de Fars, dont la possession avait été abandonnée à Mahmoud par Barkiarok. Une bataille s'engagea entre les deux généraux, dans le mois de djomada second (juin-juillet 1094), et Tourân chah fut mis en déroute. L'émir Onar, énorgueilli de sa victoire, ayant traité fort mal les villes du Fars, les troupes furent mécontentes de sa conduite, se réunirent contre lui à Tourân chah et le vainquirent; mais Tourân chah mourut des suites d'un coup de flèche, un mois après la première action [2].

Barkiarok se trouvait à Nisibe lorsqu'il reçut l'avis de la marche de Toutouch vers l'Azerbéidjân. Il partit aussitôt de Nisibe, passa le Tigre à Béled,

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 114 r. Abou'lféda, p. 296; Hamd Allah, p. 49; Elmakin, *Hist. Saracenica*, p. 288; Ibn Djouzy, fol. 217 r. et v.

[2] Ibn Alathir, fol. 114 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. La date attribuée par le premier de ces historiens à la mort de Tourân chah est antérieure de deux ans à celle que d'Herbelot et Deguignes ont adoptée, sur la foi du *Tarikhi Guzideh* (voy. le ms. persan, n° 15, Gentil, fol. 212 v.), et que l'on peut déduire également de la durée assignée par Mirkhond au règne de ce prince. (*Historia Seldschukid.* p. 264.)

au-dessous de Moussoul, et prit la route d'Arbil. Il traversa ensuite le pays de l'émir curde Sorkhab, fils de Bedr, jusqu'à ce qu'il ne restât plus entre lui et son oncle qu'une distance de neuf parasanges (onze à douze lieues). Il n'avait pas près de lui plus de mille hommes, tandis que son oncle en avait cinquante mille. L'émir Yakoub, fils d'Ortok, s'étant détaché de l'armée de Toutouch, fondit sur Barkiarok, le mit en déroute, et pilla ses bagages. Il ne resta avec le sultan que Borsok, Kumuchtékin eldjandar et Alyarok, trois des principaux émirs; et il marcha vers Ispahan. La mort de sa marâtre, arrivée le mois précédent, pouvait lui faire espérer de trouver dans cette ville un asile sûr; mais les conseillers de son frère refusèrent de l'y recevoir, et il demeura campé pendant plusieurs jours aux portes d'Ispahan. S'il avait été poursuivi par l'ennemi, vingt cavaliers auraient suffi pour s'emparer de lui. Les émirs de Mahmoud lui permirent enfin d'entrer dans Ispahan; mais dans le but de le trahir et de se rendre maîtres de sa personne. Lorsqu'il fut sur le point de faire son entrée dans la ville, son frère Mélic Mahmoud en sortit et alla à sa rencontre. Ils s'embrassèrent, sans toutefois descendre de cheval[1]; mais à peine Barkiarok avait-il pénétré dans Ispahan, que les émirs Onar et Bolca Bek Sermez le resserrèrent étroitement, et conçurent le dessein de le priver de la vue, afin de le rendre incapable de régner. Heu-

[1] D'après Ibn Djouzy, Mahmoud descendit du trône et y fit asseoir son frère aîné.

reusement pour lui, son frère fut atteint, dès le lendemain, de la fièvre et de la petite vérole. Émin eddaulah ibn Ettelmiz, le médecin, dit aux émirs : « Le roi Mahmoud a été atteint de la petite vérole, à un degré qui laisse peu d'espoir de guérison. Je vois que vous avez de la répugnance à reconnaître pour souverain Tadj eddaulah Toutouch; ne vous pressez donc point de priver de la vue Barkiarok. Si Mahmoud meurt, reconnaissez-le pour roi; si, au contraire, Mahmoud guérit, vous serez les maîtres de rendre aveugle Barkiarok. » Mahmoud mourut à la fin de chevval (commencement de novembre 1094), et Barkiarok présida à ses obsèques.

Sur ces entrefaites, Moueiyd elmulc, fils de Nizam elmulc, vint trouver Barkiarok, qui le prit pour vizir, dans le dernier mois de l'année 487 (décembre 1094, janvier 1095). Son frère et son prédécesseur dans le vizirat, Izz elmulc, était mort à Moussoul, où il avait suivi le sultan. Son corps fut transporté à Bagdad et enseveli dans la nizamieh (collége de Nizam elmulc).

Barkiarok fut atteint à son tour de la petite vérole, accompagnée de délire; mais il en guérit. Après sa guérison, le vizir Moueiyd elmulc écrivit aux émirs de l'Irâk et du Khoraçân, pour chercher à les gagner à la cause de son maître. Tous se rallièrent au parti de Barkiarok, et le pouvoir de ce prince devint considérable [1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 113 v. 114 v. Abou'lféda, t. III, p. 292, 294, 296; Noveïri, ms. de la bibliothèque de l'Université de Leyde,

Après sa victoire sur Barkiarok, Toutouch, au lieu de poursuivre ce prince, avait repris la route d'Hamadân. L'émir akhor (chef de l'écurie ou grand écuyer) s'étant fortifié dans cette ville, Toutouch s'en éloigna. Cet officier se mit à sa poursuite, dans l'espoir de s'emparer de ses bagages; mais Toutouch se retourna contre lui et le défit. L'émir akhor se retira dans Hamadân, d'où il envoya demander l'aman à Toutouch, après quoi, il se joignit à lui. Sur ces entrefaites, Toutouch, ayant appris la maladie de son neveu, se mit en marche vers Ispahan. L'émir akhor lui demanda la permission de se rendre à Djerbadékân, afin d'y faire les préparatifs nécessaires à sa réception; mais dès qu'il eut obtenu cette permission, il se rendit de Djerbadékân à Ispahan, et informa Barkiarok de l'approche de son oncle. Lorsque celui-ci connut la défection de l'émir akhor, il mit Djerbadékân au pillage, et prit le chemin de Reï, après avoir écrit aux émirs qui se trouvaient à Ispahan, pour les inviter à se soumettre à lui, en leur promettant des sommes considérables. Comme Barkiarok était encore malade de la petite vérole, les émirs, dans leur réponse, promirent à Toutouch de se joindre à lui; mais leur dessein était d'attendre l'issue de la maladie de Barkiarok. Lorsque

n° 2 i, fol 86 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. et 297 r. et v. le même, t. III, fol. 536 r. Ibn Djouzy, (fol. 213 v.) mentionne, sans s'y arrêter, un récit, d'après lequel Mahmoud aurait été privé de la vue par Barkiarok. (Voy. encore Hamd Allah Mustaufy, p. 49-51; Mirkhond, p. 152, 153.

ce prince fut guéri, ils envoyèrent dire à son oncle : « L'épée seule décidera entre nous ; » et ils partirent d'Ispahan avec le sultan, quatre mois après la défaite de celui-ci.

Ils n'étaient d'abord suivis que d'un petit nombre de soldats; mais lorsqu'ils eurent atteint Djerbadékân, des troupes vinrent de toutes parts se joindre à eux, si bien qu'il se virent à la tête de trente mille hommes. D'après Ibn Djouzy, Toutouch n'en avait que la moitié. Les deux armées en vinrent aux mains, le 17 du mois de séfer 488 (26 février 1095), près d'une bourgade appelée Dachilou, à douze parasanges de Reï[1]. Toutouch se tenait au centre de son armée, vis-à-vis de son neveu. Ce prince, après avoir mis à mort Aksonkor et Bouzân, ayant fait prison-

[1] D'après Matthieu d'Édesse (traduction manuscrite de M. Éd. Dulaurier, chap. CXLV) : « Tëtousch parvint dans la plaine d'Asbahan (Ispahan). Bargiaroukh envoya implorer Tëtousch en ces termes : « Accorde-moi la ville d'Asbahan seulement, et que tous « mes peuples soient à toi. » Mais le sultan repoussa cette proposition, et tous les deux en vinrent aux mains, chacun ayant sous ses ordres des troupes innombrables. Mais lorsque l'étendard de Mélic chah fut déployé et que les Perses l'aperçurent, ils se tournèrent en majeure partie du côté de Bargiaroukh, et il s'ensuivit un grand carnage. Le scélérat Aghousian, qui se tenait au guet, avec un fort détachement, tourna le dos sans combattre, et toute l'armée de Tëtousch, témoin de cette défection, prit la fuite.... Cependant Tëtousch, ayant été cerné, eut son cheval criblé de coups, et fut précipité à terre. Il était là, assis au milieu des soldats, sans qu'aucun osât l'approcher, par respect pour son rang de souverain, et parce qu'il était le frère de Mélic chah. En ce moment, un amir des troupes de Bargiaroukh, se faisant jour vers lui, lui trancha la tête avec son épée. Son corps fut emporté et enseveli dans le tombeau de son père. »

niers plusieurs émirs, avait ordonné de les massacrer en sa présence. Parmi les victimes de sa cruauté, se trouvaient les fils de Becdjour, un des principaux émirs; Becdjour s'enfuit près de Barkiarok. Un jour avant la bataille, Toutouch avait fait proclamer dans son camp: « Tuez ceux des soldats de Barkiarok dont vous vous emparerez; après le combat, je massacrerai ceux qui survivront. » L'armée de Toutouch redouta la férocité de ce prince; aussi, dès que la bataille fut engagée, la majeure partie demanda l'aman à Barkiarok. Becdjour vint trouver le sultan et lui dit en pleurant : « Ton oncle a tué de sang-froid mes fils en ma présence, je le tuerai pour les venger. » — « Fais-le, » répondit Barkiarok. Becdjour se dirige aussitôt vers Toutouch, qui tenait ferme, malgré la défection de ses troupes, le perce de sa lance et le renverse de cheval. Un autre individu, nommé Sonkordjeh, qui avait aussi une vengeance à exercer sur Toutouch, mit pied à terre et lui coupa la tête. On dit aussi que ce prince périt de la main d'un ancien officier d'Aksonkor, qui voulut par là venger le meurtre de son maître. Enfin, on raconte qu'un esclave de Bouzân lui ayant lancé une flèche dans le dos, Toutouch tomba de cheval et fut tué, et sa tête apportée à Barkiarok. Elle fut promenée dans le camp et ensuite envoyée à Bagdad. Après le meurtre de leur chef, les soldats de Toutouch prirent la fuite; Barkiarok défendit de les poursuivre, et fit proclamer qu'il leur accordait l'aman (la vie sauve).

Peu de temps avant sa mort, Toutouch avait fait arrêter son vizir Fakhr elmulc. Ce ministre fut pris dans la déroute; mais Barkiarok lui pardonna et le remit en liberté, à la considération de son vizir Moueiyd elmulc, frère du prisonnier[1].

Dans le mois même où il fut tué, Toutouch avait envoyé à Bagdad Youçouf, fils d'Abik[2], le Turcoman, accompagné d'une troupe de Turcomans. Le khalife n'eut aucun égard pour Youçouf. On dit aussi que le divan lui envoya un *hadjib* ou chambellan; mais lorsque cet officier se présenta devant Youçouf, celui-ci le frappa; puis il descendit dans le palais des sultans. Son intention était de mettre Bagdad au pillage; mais le vizir fit des préparatifs contre lui et manda Sadakah, fils de Mansour, qui redoutait Toutouch. Tandis que Youçouf méditait de funestes projets, son frère vint le trouver et l'instruisit du meurtre de Toutouch. Youçouf s'enfuit alors à Alep. Tel est le récit d'Ibn Djouzy, avec lequel concorde assez bien Ibn Khaldoun; celui d'Ibn Alathir en diffère sur plusieurs points et offre plus de détails. D'après ce dernier historien, Youçouf ne fut pas admis dans Bagdad; mais Sadakah, prince de Hilleh, qui reconnaissait la souveraineté de Tou-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 114 v. Abou'lféda, t. III, p. 296; Ibn Khallikan's *Biographical dictionary*, t. I, p. 274; Ibn Djouzy, fol. 221 r. Bondari, fol. 59 v. 60 r. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. 297 v. Mirkhond, p. 153; Hamd Allah, p. 52; Elmakin, p. 290.

[2] Au lieu d'Abik, leçon qu'offrent Ibn Alathir et Ibn Khaldoun, Ibn Djouzy donne Ortok, et Elmakin, Arfak أرفق, ce qui est évidemment une corruption du même mot.

touch, se mit en marche pour rejoindre son lieutenant. Lorsque celui-ci apprit sa prochaine arrivée, il revint dans le district appelé Tharik Khoraçân[1] et mit au pillage Badjesra. L'armée de Bagdad lui livra bataille à Bakouba[2]; mais il la défit et pilla complétement ses bagages; puis ayant augmenté le nombre de ses Turcomans, il reprit le chemin de Bagdad. Quant à Sadakah, il était déjà retourné à Hilleh. Youçouf entra dans Bagdad et voulut la livrer au pillage et en exterminer les habitants; mais il en fut empêché par un émir qui l'accompagnait. La consternation régnait dans la ville; le khalife, ayant fait préparer des barques et des vaisseaux, y avait fait transporter ses richesses et sa famille, afin de descendre le Tigre et de se retirer à Ahwaz, dans le Khouzistân. Le vizir Amid eddaulah ibn Djehir, qui redoutait extrêmement l'arrivée de Toutouch, s'était enfui à Hilleh. Sur ces entrefaites, Youçouf apprit le meurtre de Toutouch. Cette nouvelle le détermina à quitter Bagdad; il se rendit à Moussoul, puis à Alep, où il périt misérablement au commencement de l'année suivante. La tête de Toutouch étant arrivée à Bagdad, elle fut promenée dans les divers quartiers de cette ville, et placée après dans le magasin des têtes (*khizanat arrooûs*). Ibn Djéhir

[1] On peut voir, touchant ce district, situé au nord-est de Bagdad, les détails que j'ai donnés ailleurs. (*Mémoire sur la famille des Sadjides*, p. 7 et 8, note.)

[2] D'après Ibn Khaldoun (fol. 247 v.), Sadakah marcha contre Youçouf, le combattit à Bakouba, et s'en retourna à Hilleh, après avoir essuyé une défaite.

revint ensuite de Hilleh, et ce hideux trophée fut exposé devant lui[1].

L'autorité de Barkiarok fut affermie par la défaite et la mort de son oncle. Ce prince laissa quatre fils, dont les deux aînés, Ridhouân et Dékak, furent reconnus rois à Alep et à Damas. Le dernier[2] ayant député un ambassadeur à Barkiarok, pour lui notifier son avénement, le sultan lui renvoya son ancien gouverneur Togtékin, qui avait été fait prisonnier dans la bataille où périt Toutouch. Togtékin épousa la mère de Dékak, et devint tout-puissant à Damas, sous le nom de ce prince[3].

Dans le mois de ramadhân 488 (septembre 1095), Barkiarok fut blessé au bras par un de ses porte-parasols, originaire du Sédjistân. Deux autres individus, natifs de la même province, avaient assisté le meurtrier. Celui-ci ayant été frappé à coups de fouet, confessa que ces deux hommes l'avaient aposté, et ils reconnurent la vérité de cet aveu. On les frappa violemment, pour qu'ils confessassent qui leur avait ordonné d'agir ainsi; mais ils n'avouèrent rien. On

[1] Ibn Djouzy, fol. 220 r. 221 r. et v. Ibn Alathir, fol. 114 v. 115 v. Ibn Khaldoun, fol. 247 v. 248 r. Elmakin, p. 291.

[2] On lit dans Ibn Alathir (fol. 115 r.) que Toutouch avait envoyé son fils Dékak à Bagdad, près de son frère le sultan Mélic chah, en demandant pour lui la main d'une fille du sultan. Après la mort de celui-ci, Dékak se rendit à Ispahan, avec Turcan khatoun et Mahmoud; il sortit ensuite de cette ville et alla trouver secrètement le sultan Barkiarok; mais il le quitta bientôt pour retourner auprès de son père, et assista à la bataille dans laquelle Toutouch perdit la vie.

[3] Ibn Djouzy, fol. 221 v. 222 r. Ibn Alathir, fol. 115 r.

les amena auprès d'un éléphant, afin de les jeter sous les pieds de cet animal, et l'on fit avancer d'abord l'un d'eux. Il dit : « Laissez-moi et je vous ferai des aveux. » Quand on l'eut lâché, il dit à son compagnon : « O mon frère, il n'y a pas moyen d'éviter cette mort ; ne couvre donc pas de honte les habitants du Sédjistân, en révélant leurs secrets. » Ils furent tous deux mis à mort. D'après Ibn Djouzy, l'assassin dénonça deux Sédjistaniens, qui lui avaient donné cent dinars. Hamd Allah Mustaufi et Mirkhond ont aussi fait mention de cet attentat, mais en l'attribuant positivement aux Ismaéliens[1].

Vers le même temps, Barkiarok destitua son vizir Moueiyd elmulc, et le remplaça par un autre fils de Nizam elmulc, Fakhr elmulc, qui avait déjà rempli les fonctions de vizir auprès de Toutouch. Moueiyd elmulc, par son esprit intrigant, fut cause de sa propre disgrâce. Barkiarok, après sa victoire sur Toutouch, avait envoyé un eunuque à Ispahan, afin d'en ramener sa mère, Zobeïdeh khatoun, à laquelle il était fort attaché. Moueiyd elmulc s'entendit avec plusieurs émirs, qui conseillèrent à Barkiarok de ne point rappeler sa mère près de lui ; mais le sultan leur répondit : « Je ne désire le pouvoir, qu'afin de le lui faire partager. » Lorsque la princesse arriva près de son fils et qu'elle apprit ce qui s'était passé, elle fut mécontente de Moueiyd elmulc. Le mustaufi (maître des comptes) Medjd elmulc

[1] Ibn Alathir, fol. 115 v. Ibn Djouzy, fol. 220 v. *Histoire des Seldjoukides*, p. 51 ; *Historia Seldschuk.* p. 153, 154.

Abou'lfadhl albélaçâni avait accompagné Zobeïdeh khatoun dans son voyage. D'après Bondari, lorsque Moueiyd elmulc partit avec le sultan, pour combattre Toutouch, il dit à Medjd elmulc Abou'lfadhl, qui se tenait caché à Ispahan : « Lève-toi et accompagne-moi. » Medjd elmulc lui répondit : « Allez-vous-en, toi et ton maître, et combattez ; nous restons tranquillement ici. » Dès que le succès fut décidé, Moueiyd elmulc s'approcha de Barkiarok sur le champ de bataille, et le complimenta de sa victoire. Le sultan lui répondit : « C'est à toi que tout cela est dû. » Lorsqu'ils parvinrent à Reï, après la victoire, Medjd elmulc Abou'lfadhl, étant arrivé d'Ispahan en toute hâte, commença par se concilier le cœur de la mère du sultan, s'empara du pouvoir, et fit arrêter l'ostad Aly elmustaufi, qui fut aveuglé et tué.

Medjd elmulc vit bien qu'il ne jouirait pas d'une autorité complète, tant que Moueiyd elmulc resterait au ministère ; en conséquence, il favorisa les prétentions de Fakhr elmulc. Ce dernier était en mauvaise intelligence avec son frère, au sujet de certaines pierreries qu'avait laissées leur père. Lorsqu'il apprit le mécontentement de la mère du sultan contre Moueiyd elmulc, il résolut d'en profiter, et envoya offrir au sultan des sommes considérables, à condition qu'il serait investi du vizirat. Barkiarok, ayant consenti à ce honteux marché, destitua Moueiyd elmulc, qui, d'après Bondari, fut même emprisonné durant quelque temps ; puis il resta pendant longtemps sous la protection d'un certain émir,

tantôt à Néhawend et tantôt à Machkân, feignant d'être uniquement adonné à la dévotion. Cependant Medjd elmulc s'empara de toute l'autorité vizirielle, et n'en laissa que le titre à Fakhr elmulc, qui était tout à fait dépourvu de capacité, de mérite et de savoir[1].

Lorsque Mélic Ridhouân, fils aîné de Toutouch, se fut mis en possession d'Alep, Barkiarok lui envoya un ambassadeur, pour lui ordonner de relâcher Kerbouka et son frère Altountach. Ridhouân ayant obéi, ces deux généraux se mirent en route, et beaucoup de soldats licenciés se joignirent à eux. Ils se rendirent à leur tête à Harrân, et occupèrent cette ville. Mohammed, fils de Cherf eddaulah Moslim, qui se trouvait à Nisibe, leur écrivit, ainsi que Therwan, fils de Wéhib, et Abou'lhidja, le Curde, prince d'Arbil, pour implorer leur assistance contre l'émir Aly, autre fils de Cherf eddaulah, qui exerçait l'autorité à Moussoul, où Toutouch l'avait placé, après la bataille de Modhaiy. Kerbouka s'étant mis en route pour le joindre, Mohammed alla à sa rencontre jusqu'à deux journées de marche de Nisibe, et lui fit jurer, ainsi qu'à Altountach, qu'ils ne le trahiraient pas. Malgré ce serment, Kerbouka le fit arrêter, l'emmena prisonnier et se rendit à Nisibe. Cette ville ayant refusé de lui ouvrir ses portes, il l'assiégea pendant quarante jours, la prit par capitulation, et marcha ensuite vers Moussoul. Il mit le

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 115 v. Bondari, fol. 59 v. 60 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. (ce dernier retarde la destitution de Moueiyd elmulc jusqu'à l'année 491); Mirkhond, p. 153; Hamd Allah, p. 51; Elmakin, p. 290, 291.

siége devant cette place; mais il ne put la prendre, et se rendit à Béled, où il fit tuer Mohammed et jeter son corps dans le Tigre; après quoi, il reprit le siége de Moussoul. Aly demanda du secours à l'émir Djékermich, prince de Djézireh Ibn Omar, et cet émir se mit en route pour le dégager; mais Altountach marcha à sa rencontre et le battit. Alors Djékermich, étant retourné à Djézireh, se soumit à Kerbouka, et l'aida même à presser le siége de Moussoul. Les vivres et toutes les denrées, jusqu'au combustible, manquèrent aux assiégés, au point qu'ils furent obligés de brûler de la poix et des graines de coton. Aly se voyant réduit à une telle extrémité, abandonna la ville et se retira près de l'émir Sadakah, à Hilleh. Kerbouka entra dans Moussoul par capitulation, dans le mois de dzou'lkadeh 489 (octobre-novembre 1096), après un siége de neuf mois. Les habitants furent remplis de crainte, parce qu'ils avaient appris qu'Altountach voulait mettre la ville au pillage, et que Kerbouka seul l'en empêchait. Altountach s'occupa de faire arrêter les principaux de la ville, et leur extorqua des sommes dont ils étaient dépositaires; mais ayant osé manquer de respect à Kerbouka, celui-ci le fit tuer dès le surlendemain. Les habitants furent rassurés par sa mort, et Kerbouka se conduisit envers eux avec bonté. Il marcha ensuite vers Rahbah, dont les habitants voulurent lui résister; mais il la prit de vive force, la pilla et y plaça un gouverneur[1].

[1] Ibn Alathir, fol. 116 r. Abou'lféda, t. III, p. 308; Ibn Khaldoun, fol. 248 r. et t. IV, fol. 122 v. 123 r.

Depuis plusieurs années le Khoraçân, éloigné du centre de l'empire et placé hors de l'action directe des divers compétiteurs que nous avons vus se disputer le trône, était agité par l'ambition d'un troisième frère de Mélic chah, nommé Arslân Arghoun. Ce prince possédait, du vivant de son frère, un fief dont le produit s'élevait à sept mille dinars (environ quatre-vingt-quatre mille francs). Il se trouvait près du sultan, à Bagdad, au moment de sa mort, et partit aussitôt pour Hamadân, avec sept esclaves. Un grand nombre de soldats se joignirent à lui, et il se dirigea vers Niçabour; mais n'ayant pu s'en rendre maître, il poursuivit sa marche jusqu'à Merve. Cette ville avait pour gouverneur un ancien esclave de Mélic chah, nommé Koudân. C'était lui qui avait été la cause du mécontentement du sultan contre Nizam elmulc. Comme Koudân ressentait de l'inclination pour Arslân Arghoun, il lui livra la ville, et entraîna par son exemple les troupes de cette province; elles vinrent joindre le prince, qui se dirigea vers Balkh, où résidait Fakhr elmulc, fils de Nizam elmulc. Fakhr elmulc abandonna la ville et se rendit dans l'Irâk, où il devint le vizir de Toutouch et ensuite de Barkiarok. Arslân Arghoun s'empara de Balkh, de Termedh, de Niçabour et de tout le Khoraçân; puis il envoya demander à Barkiarok et à son vizir Moueiyd elmulc[1] d'être confirmé dans la possession de cette province, telle que son aïeul Daoud l'avait

[1] D'après Bondari (f. 59 r.), il y eut entre les deux fils d'Alp Arslân, Boury Bors et Arghou (*sic*) des collisions مقارعات, à cause

jadis possédée, à l'exception de Niçabour, moyennant quoi, il s'engageait à payer un tribut et à ne pas disputer l'empire à Barkiarok. Le sultan ferma les yeux sur sa conduite, à cause de l'occupation que lui donnaient en ce moment son frère Mahmoud et son oncle Toutouch.

Lorsque Barkiarok eut destitué Moueiyd elmulc et que Medjd elmulc elbélaçani fut devenu maître du pouvoir, Arslân Arghoun cessa de correspondre avec Barkiarok. « Je ne consentirai jamais, dit-il, à m'adresser à Bélaçani. » Barkiarok manda son autre oncle, Boury Bers, fils d'Alp Arslân, et le fit partir avec une armée pour combattre Arslân Arghoun. Celui-ci avait été joint précédemment par Imad elmulc Abou'lcacem, fils de Nizam elmulc, qui était devenu son vizir. Lorsque l'armée de Boury Bers fut entrée dans le Khoraçân, Arslân Arghoun alla à sa rencontre, et lui livra bataille; mais il fut mis en déroute, et s'enfuit à Balkh. Boury Bers s'arrêta à Hérat. Arslân Arghoun, ayant de nouveau réuni une nombreuse armée, marcha vers Merve, l'assiégea pendant plusieurs jours et la prit d'assaut. Il y fit un grand carnage, enleva les portes de la ville et renversa ses murailles. Boury Bers partit enfin de Hérat pour le combattre. Les deux armées se rencontrèrent et se rangèrent en ordre de bataille, dans l'année 488 (1095). Dans l'armée que Barkiarok avait confiée à Boury Bers, se trouvait l'émir

desquelles Moueiyd elmulc Abou becr Obaïd Allah s'enfuit à Ispahan, où on le jugea digne du vizirat.

akhor (grand écuyer) de Mélic chah, qui était un des principaux émirs, et l'émir Maçoud, fils de Tadjir, dont le père avait été général de l'armée de Daoud, aïeul de Mélic chah. Ce Maçoud jouissait d'un rang élevé, et il était fort consideré de tous les habitants du Khoraçân. Comme il existait entre l'émir akhor et Arslân une vieille amitié, le prince seldjoukide envoya un message à l'émir akhor, pour le gagner à sa cause, et l'inviter à se soumettre. Sur ces entrefaites, Maçoud ibn Tadjir et son fils ayant rendu visite à l'émir akhor, celui-ci les fit arrêter et mettre à mort. Boury Bers, se trouvant affaibli par ce double meurtre, prit la fuite devant son frère, et son armée se dispersa; lui-même fut fait captif et mené à Arslân. Celui-ci l'emprisonna dans Termedh, et le fit ensuite étrangler, après une année de captivité. Non content de ce crime, Arslân tua ceux des chefs de l'armée du Khoraçân dont il redoutait le pouvoir, et imposa une amende de trois cent mille dinars à son visir Imad elmulc, après quoi il le fit périr. Il renversa les murs des villes du Khoraçân, telles que Sebzéwar, Merw Echchahidjân, la citadelle de Sarakhs, le *cuhundiz* (la forteresse) de Niçabour et la muraille de Chehristân. Ce fut dans le courant de l'année 489 (1096) qu'il accomplit la démolition de tous ces travaux de défense.

A la nouvelle des succès d'Arslân Arghoun, Barkiarok fit partir une armée pour le Khoraçan, sous le commandement de son frère Mélic Sindjar. Comme ce prince n'avait pas encore accompli sa

quatorzième année, Barkiarok lui donna pour *atabek* (tuteur) l'émir Komadj et pour vizir Abou'lfeth Aly, fils d'Hoceïn etthograyi. Lorsque Sindjar fut arrivé à Daméghân, il apprit la mort d'Arslân Arghoun. Ce prince avait été assassiné à Merve, au mois de moharrem 490 (décembre 1096-janvier 1097). C'était un maître sévère pour ses esclaves, qu'il traitait avec le dernier mépris, et auxquels il infligeait les plus rudes châtiments; aussi le craignaient-ils beaucoup. Or il arriva qu'un jour il manda un jeune esclave; celui-ci vint le trouver dans un moment où il n'avait personne près de lui, et Arslân lui reprocha le retard qu'il avait mis à le servir. L'esclave s'étant excusé, il n'agréa point sa justification et le frappa; alors le jeune homme tira un couteau qu'il avait sur lui, et tua Arghoun. Le meurtrier ayant été pris, on lui dit : « Pourquoi as-tu commis un pareil acte? » — « C'est afin, répondit-il, de délivrer les hommes de sa tyrannie[1]. »

Sindjar, son atabek et son vizir s'arrêtèrent à Daméghân, jusqu'à ce que Barkiarok les eût rejoints; tous ensemble partirent alors pour Niçabour, où ils arrivèrent le 5 de djomada premier 490 (20 avril 1097). Depuis près de deux ans cette ville était en proie aux dissensions intestines. Au mois de dzou'lhid-

[1] Ibn Alathir, fol. 116 r. et v. Abou'lfaradj, p. 367; Abou'lféda, t. III, p. 310, et Ibn Khaldoun fol. 248 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53; Mirkhond, p. 154, et Khondémir, fol. 256 r. attribuent un motif plus honteux à l'assassinat d'Arslân Arghoun. D'après ces deux historiens, il voulut abuser du jeune esclave, qui le tua.

djeh 488 (décembre 1095), un des plus puissants émirs du Khoraçân, ayant rassemblé une nombreuse armée, avait mis le siége devant Niçabour. Les habitants s'étaient réunis, et l'avaient combattu avec vigueur. Cet émir continua de les assiéger pendant environ quarante jours; mais désespérant enfin de les réduire, il s'éloigna dans le mois de moharrem 489 (janvier 1096). A peine avait-il levé le siége, que la discorde éclatait dans la ville, et qu'une dispute s'engageait entre la secte des kerramiens[1] ou anthropomorphistes, et les autres sectes composant la population de Niçabour. Il périt beaucoup de monde de chaque côté. Le chef des chafeïtes était Abou'lcacem, fils de l'iman elharemëin (ou des deux villes saintes, la Mekke et Médine), Abou'lméali eldjoueïni, et le chef des hanéfites, le kâdhi Mohammed, fils d'Ahmed, fils de Saïd. Tous deux s'étant ligués contre les kerramiens, qui avaient pour chef Mamchad, les vainquirent et ruinèrent leurs colléges[2].

Barkiarok s'empara de Niçabour sans coup férir,

[1] On appelait ainsi les disciples d'Abou Abd Allah Mohammed, fils de Kerram, qui mourut en l'année 256 (870 de J. C.). Ce personnage fonda la secte qui porte son nom, et dont le principal dogme consistait à attribuer à Dieu un corps et une figure semblables à ceux des créatures. Il existait en Syrie vingt mille et plus de ses sectateurs, sans compter ceux qu'il y avait dans les régions plus orientales, et dont le nombre était incalculable. (Voy. Makrizi, *apud* S. de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*, t. I, p. XIX, XX.)

[2] Ibn Alathir, fol. 115 r. et v. (Au lieu de Mamchad ممشاد, on y lit Mohamchad محمشاد.)

et après avoir conquis de même les autres villes du Khoraçân, il marcha vers Balkh. L'armée d'Arslân Arghoun avait reconnu pour roi, après le meurtre de son chef, un fils qu'il avait laissé, et qui n'était âgé que de sept ans. Lorsqu'elle apprit l'arrivée du sultan, elle se retira dans les montagnes du Tokharestân et demanda à capituler. Barkiarok ayant consenti à sa demande, elle vint le trouver, amenant avec elle le fils d'Arslân.

Le sultan reçut bien ce jeune prince, et lui donna le fief que son père avait possédé du vivant de Mélic chah. Lorsque le fils d'Arghoun arriva près de Barkiarok, il était accompagné de quinze mille cavaliers; mais la journée n'était pas encore écoulée, que tous l'avaient abandonné: chaque détachement s'engagea au service de quelque émir, et il resta seul avec un eunuque de son père. La mère du sultan prit cet enfant près d'elle, et chargea quelqu'un de le servir et de veiller à son éducation.

Après avoir reçu la soumission de l'armée d'Arghoun, Barkiarok se mit en marche vers Termedh, qui lui fut livrée. Il passa sept mois dans les environs de Balkh, et envoya de là des députés dans le Mavérannahr (Transoxiane). La prière fut faite en son nom à Samarcande et dans d'autres villes, et tout le pays se soumit à lui. Ce fut ce moment même qu'un émir, nommé Mohammed ben Soleïman, choisit pour se révolter contre Barkiarok. Ce personnage, connu sous le titre persan d'émir émirân (émir des émirs), était cousin germain de Mélic chah par son

père[1]; il demanda du secours au roi de Gaznah[2]. Celui-ci lui envoya une armée considérable et des éléphants, à la condition qu'il ferait la prière en son nom dans tous les cantons du Khoraçân dont il s'emparerait. Grâce à ce renfort, Mohammed ben Soleïman conquit un vaste territoire; mais Sindjar marcha contre lui en toute hâte et l'attaqua à l'improviste. Après une heure de combat, Mohammed fut fait prisonnier et conduit devant Sindjar, qui le priva de la vue.

A cette rébellion en succéda une autre, beaucoup plus dangereuse. L'émir Koudân, dont il a été question plus haut, s'était enrôlé dans le corps de troupes

[1] Voy. sur ce Soleïman ben Daoud, à qui son oncle Thogril beg avait légué l'empire, et qui en fut dépouillé par son frère Alp Arslân, les passages d'Ibn Alathir et d'Hamd Allah Mustaufy, que j'ai traduits ailleurs. (*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 14 note 2.)

[2] On lit plus loin, dans Ibn Alathir (fol. 117 r.) : «Dans la même année (490 = 1097) fut mis à mort Othmân, fondé de pouvoirs (*wekil*) de la famille de Nizam elmulc. Ce personnage avait correspondu avec le prince de Ghaznah, et lui avait annoncé ce qui se passait à la cour du sultan. Il fut arrêté et emprisonné pendant quelque temps à Termed. On découvrit ensuite qu'il continuait de correspondre de sa prison avec le prince de Ghaznah, et on le fit périr.» Le roi de Ghaznah, dont il est question dans cette note et dans le texte, était Ibrahim, fils de Maçoud, qui mourut au mois de redjeb 492 (juin 1099), à l'âge de plus de quatre-vingt-dix ans. (Cf. mon compte rendu de l'ouvrage de M. Éd. Thomas, sur les monnaies des rois de Ghazni, dans la *Revue numismatique*, année 1849, p. 241.) Ibn Djouzy, après avoir mentionné la mort de ce prince, sous l'année 492, ajoute ce qui suit (fol. 236 r. et v.) : «Le fakih Abou'lhaçan Ettabari fait le récit suivant : Barkiarok m'envoya près de lui en ambassade. Je vis dans son royaume des choses qu'il

de l'émir Komadj. Celui-ci étant venu à mourir, pendant le séjour du sultan à Merve, Koudân conçut des craintes pour sa sûreté. Il feignit une maladie, et sous ce prétexte, il resta à Merve, après que le sultan en fût reparti pour l'Irâk. Parmi ses émirs, le sultan en avait un nommé Akindji, qu'il avait investi du gouvernement du Khârezm, en lui donnant le titre de Khârezm-chah[1]. Cet émir réunit ses troupes, et se mit en marche, à la tête de dix mille cavaliers, afin de rejoindre Barkiarok; mais ayant devancé le gros de son armée, il se rendit à Merve, avec trois cents cavaliers seulement, et s'y livra sans défiance aux plaisirs de la boisson. Koudân conspira sa perte avec un autre émir nommé Yaroktach. Ils rassem-

n'est pas possible de dépeindre. Quand je le visitai, il était dans un bateau (?) aussi grand que le vestibule du collége de Nizam elmulc طيارة عظيمة بمقدار رواق مدرسة النظامية, et dont le plafond et les portes étaient recouverts d'or et d'argent. Les dernières étaient tendues de portières de la fabrique de Tennis. Ibrahim se tenait sur un trône d'or, incrusté de pierreries, et avait autour de lui des statues تماثيل incrustées de rubis. Je le saluai et m'assis devant lui. Lorsque je me fus acquitté du message dont j'étais chargé, il dit à un eunuque : « Promène-toi avec lui dans le palais. » Cet homme le parcourut avec moi, et j'y vis des objets qui me frappèrent d'étonnement. Il y avait, entre autres choses, une grande tente recouverte de feuilles d'or, et où se trouvaient des statues de rubis et de perles, que je ne puis décrire. Au milieu s'élevait un trône d'aloès *komari* (cf. *Journal asiatique*, numéro d'avril 1846, p. 369, 370, note), entouré de figures d'oiseaux en or. Lorsque le roi s'assied sur son trône dans cette tente, les oiseaux secouent leurs ailes..... Ibrahim ne construisait pas d'habitation pour son usage, sans bâtir en même temps pour Dieu une mosquée ou une médréceh (collége). »

[1] Ibn Khaldoun fait observer que l'on donnait ce surnom à tous les personnages qui exerçaient l'autorité à Khârezm.

blèrent cinq cents cavaliers, fondirent sur Akindji et le tuèrent; après quoi ils partirent pour Khârezm, publièrent que le sultan les avait nommés gouverneurs de cette ville, et s'en mirent en possession. Barkiarok, ayant appris cette nouvelle en chemin, n'en poursuivit pas moins sa route vers l'Irâk, parce qu'il avait reçu l'avis de la révolte de l'émir Onar et de Moueiyd elmulc. Il se contenta de renvoyer dans le Khoraçân l'émir Dadz, l'Abyssin, fils d'Altountak, avec une armée, pour combattre Koudân et Yaroktach. Cet émir se rendit à Hérat et y séjourna, afin de laisser aux troupes de la province le temps de le joindre; mais les deux émirs rebelles s'avancèrent contre lui, à la tête de quinze mille hommes. L'émir Dadz, reconnaissant qu'il n'était pas en état de leur résister, se retira au delà du Djeïhoun. Ils se mirent à sa poursuite, mais Yaroktach ayant pris les devants et attaqué l'ennemi, sans attendre que Koudân l'eût rejoint, fut mis en déroute et fait prisonnier. Lorsque cette nouvelle parvint au camp de Koudân, ses soldats se révoltèrent contre lui, et pillèrent ses trésors et ses bagages. Il se vit abandonné de tout le monde et s'enfuit à Bokhara, accompagné de sept personnes seulement. Le prince de cette ville le fit arrêter, mais dans la suite il le traita bien; et Koudân, ayant passé quelque temps près de lui, alla trouver Mélic Sindjar à Balkh. Il en fut très-bien accueilli, et prit envers lui l'engagement d'administrer les affaires de sa principauté, et de rallier toutes les troupes

sous son autorité; mais il mourut peu de temps après. Quant à Yaroktach, il resta en prison jusqu'au meurtre de l'émir Dadz.

Lorsque le Khoraçân tout entier fut soumis à l'émir Dadz, ce général donna le gouvernement de Khârezm, avec le titre de Khârezm chah, à l'émir Mohammed, fils d'Anouchtéguin. Le père de cet émir avait été esclave d'un émir seldjoukide nommé Bolcabek, qui l'avait acheté d'un habitant du Garchistân. Ce fut pour ce motif qu'on l'appela Anouchtéguin Garchah. Comme c'était un homme d'une bonne conduite et doué d'excellentes qualités, il fit une grande fortune et devint un général influent. Lorsque Sindjar fut devenu maître du Khoraçân, il confirma Mohammed dans le gouvernement de Khârezm et de ses dépendances. Ce Mohammed fut la souche d'une puissante dynastie de sultans, et son arrière-petit-fils mit fin au pouvoir des Seldjoukides dans l'Irâk[1].

La même année 490 (1097), qui avait vu s'accomplir dans le Khoraçân ces événements importants, fut aussi témoin, dans l'Irak, de plusieurs meurtres, commis, par les Ismaéliens ou Bathiniens, sur des personnages considérables de la cour de Barkiarok. Dans le mois de séfer (janvier-février) Abderrahmân essémiremi, vizir de la mère du sultan, périt de la main d'un Ismaélien, qui fut aussi-

[1] Ibn Alathir, fol. 116 v. 117 r. Abou'lféda, t. III, p. 310, 312; Ibn Khaldoun, fol. 248 r. et v. 275 v.

tôt massacré[1] Un autre Bathinien tua à Reï Arghich ennizami, ancien esclave de Nizam elmulc. Ce personnage s'était élevé à un tel degré de pouvoir, qu'il avait épousé la fille de Yacouti, oncle du sultan Barkiarok. Son meurtrier fut massacré[2]. Dans le mois de ramadhan (août 1097), un Bathinien assassina Borsok, un des principaux émirs. Ce Borsok avait été le compagnon de Thogril beg, et ce fut lui qui exerça le premier les fonctions de *chihneh* (préposé, représentant du sultan) à Bagdad.

Avant de partir pour le Khoraçân, Barkiarok avait nommé l'émir Onar gouverneur de tout le Fars. Les Chébancareh[3] s'étaient emparés de cette contrée, malgré la discorde qui régnait entre leurs différentes tribus. Ils demandèrent du secours contre Onar au

[1] Ibn Alathir, ms. nº 740 *bis*, t. V, fol. 117 v. ou ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 16.

[2] Ibn Alathir, fol. 117 v. ms. de la biblioth. de l'Institut, p. 16; Abou'lféda, p. 314.

[3] On peut consulter sur ce peuple d'origine curde, qui occupait la partie orientale du Fars, à l'ouest du Kermân, une note étendue de M. Quatremère, *Histoire des Mongols de la Perse*, p. 440 et suiv. (Cf. l'*Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 22 à 25, note, et sir William Ouseley, *Travels in various countries of the East*, t. II, p. 84, 471-473.) Les principales villes des Chébancareh étaient Ig ou Idj, Zergân, Isthahbanat ou Isbahanat, Berg ou Forg, Tarem, Khireh (Kheïr ou Khiil, selon la prononciation vulgaire; Ouseley, *ibid* p. 173 et 472), Niriz (et non Tébriz et Tiriz, comme a lu M. Quatremère) et Darabguerd. Au lieu de Tiriz, il faut aussi lire Niriz, dans le tome XIV des *Notices et Extraits*, 1re part., p. 48. C'est également Niriz نيريز qu'on doit lire, en place de Berid بريد ou تبريز, dans la *Géographie* d'Édrici, trad. par M. Am. Jaubert, t. I, p. 392. Dans le même endroit, il faut substituer Madévan à Marévan (voy. Ouseley, t. II, p. 156, 157), et Tarem à Barem.

prince de Kermân, Iran chah, dont le père, Tourân chah, avait été en guerre, quelques années auparavant, avec l'émir seldjoukide. Ce prince se réunit à eux, combattit Onar et le défit. L'émir retourna à Ispahan et envoya demander au sultan la permission d'aller le rejoindre dans le Khoraçân. Barkiarok lui ordonna de rester dans le Djébal, l'investit du gouvernement de l'Irâk, et écrivit aux troupes campées dans son voisinage d'obéir aux ordres qu'il leur donnerait. Onar séjourna quelque temps à Ispahan, et se rendit ensuite dans son fief, qui était situé dans l'Azerbéidjân. A son retour, il trouva que le pouvoir des Bathiniens avait pris de l'extension à Ispahan. En conséquence, il s'occupa de les combattre, et assiégea un château fort que Mélic chah avait fait construire sur une montagne voisine de cette ville, et dont ils s'étaient emparés. Sur ces entrefaites, il fut rejoint par Moueiyd elmulc. Après sa disgrâce, ce ministre s'était retiré à Bagdad, d'où il se rendit à Hilleh. Quoique Sadakah l'y eût reçu avec considération, Moueiyd elmulc le quitta pour aller trouver l'émir Onar. Il se réunit à d'autres personnes, pour détourner cet émir d'aller rejoindre Barkiarok, lui conseiller de rester éloigné de ce prince et d'écrire à Ghiïats eddin Mohammed, fils de Mélic chah, qui résidait alors à Guendjeh. Onar, cédant à ces perfides suggestions, résolut de se révolter contre le sultan, qui, non content de lui pardonner sa conduite criminelle avant la mort de Mahmoud, lui avait confié successivement l'administration de deux

provinces importantes. Il rassembla environ dix mille cavaliers d'excellentes troupes, marcha d'Ispahan vers Reï, et envoya dire au sultan qu'il lui obéirait comme un esclave soumis, si l'on remettait entre ses mains Medjd elmulc elbélaçani, ou que sinon, il se révolterait. Mais un jour qu'il finissait, à Sawah, de rompre le jeûne; car il avait la coutume de jeûner chaque semaine durant plusieurs jours, trois Turcs, nés à Khârezm et qui faisaient partie de sa cavalerie, fondirent sur lui. Un d'eux heurta le *mack'âl* (réchaud) et le renversa; le second poussa la bougie et l'éteignit; le troisième frappa Onar d'un coup de couteau et le tua. Le *djandâr* (écuyer) de l'émir fut tué avec son maître. Les soldats excitèrent du tumulte, à la faveur de l'obscurité, et pillèrent les trésors d'Onar; ensuite l'armée se dispersa, et le corps du malheureux émir resta étendu par terre. On ne trouva rien sur quoi on pût le transporter; enfin, il fut porté dans sa maison à Ispahan et y fut enseveli. La mort d'Onar eut lieu dans les premiers jours de l'année 492 (décembre 1098). Il n'était âgé que de trente-sept ans; c'était un homme pieux, bienfaisant et fort ami des gens de bien. Barkiarok reçut la nouvelle de sa mort à Khâr, dans le voisinage de Reï. Il était sorti du Khoraçân, dans le dessein de combattre l'émir rebelle, quoiqu'il le craignît extrêmement et redoutât l'issue de la guerre. Medjd elmulc elbélaçani, qu'Onar avait voulu sacrifier à sa haine, fut très-joyeux de sa mort. Il était loin de prévoir que le sort lui réservait une fin tout aussi tragique [1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 118 r. et v. ms. de l'Institut, p. 24, 25;

Outre Mahmoud et Sindjar, Barkiarok avait un autre frère, nommé Mohammed, qui était né de la même mère que Sindjar, mais trois ans avant celui-ci[1]. Mohammed se trouvait à Bagdad, près de son père, au moment de sa mort, et il s'était rendu à Ispahan, avec Turcan khatoun et Mahmoud. Mais lorsque Barkiarok eut mis le siége devant Ispahan, Mohammed en sortit secrètement et alla rejoindre sa mère, qui se trouvait dans le camp des assiégeants. Il accompagna Barkiarok à Bagdad, dans l'année 486 (1093). Le sultan lui donna en fief Guendjeh et ses dépendances, et plaça près de lui, en qualité d'atabek, l'émir Kotloghtéguin. Lorsque Mohammed vit son pouvoir bien affermi, il tua son atabek, et s'empara de tous les autres cantons de l'Arrân. Son père Mélic chah avait conquis ce pays sur Fadhloun, fils d'Abou'laswar, de la tribu curde des Revvadites, et l'avait remis à l'eunuque Serheng Sawtéguin, après avoir donné en fief à Fadhloun la ville d'Asterâbad. Fadhloun, étant revenu de cet endroit, prit à ferme le pays qu'il avait jadis possédé en toute souveraineté, puis il y leva l'étendard de la révolte. Le sultan fit marcher contre lui l'émir Bouzân, qui le combattit et s'empara de sa personne. Ses états furent partagés, à titre de fiefs, entre plusieurs émirs, parmi lesquels se trouvait Baghi Sian, prince d'Antioche. Fadhloun mourut, en 484 (1091-1092), à

Ibn Khaldoun, fol. 249 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53; Mirkhond, p. 155; Khondémir, fol. 256 r.

[1] Sa naissance avait eu lieu le 18 châban 474 (21 janvier 1082). Ibn Alathir, t. V, fol. 144 v.

Bagdad, dans une mosquée située sur le Tigre; il était alors réduit à la dernière détresse.

La conquête de l'Arrân ayant fait connaître le courage et l'ambition de Mohammed, Moueiyd elmulc, que la mort d'Onar et la dispersion de son armée venaient de laisser sans appui, se retira près de ce prince, et lui conseilla de se révolter contre son frère. Mohammed suivit ses conseils et le prit pour vizir; il cessa de faire la prière au nom de Barkiarok et la fit célébrer en son nom; puis il marcha vers Ispahan, et s'en empara sans coup férir[1].

Au moment même où Barkiarok allait avoir besoin de toutes ses forces pour résister à ce nouveau compétiteur, il voyait son autorité méconnue et foulée aux pieds par ses émirs, et il était abandonné de ses troupes. Cette révolution eut pour cause le grand pouvoir exercé par Medjd elmulc Abou'lfadhl Açad. Ce ministre traitait fort mal les troupes et avait diminué leur solde; il ne respectait même pas les émoluments des émirs. D'un autre côté, lorsque les Bathiniens eurent assassiné successivement les principaux émirs de Barkiarok, ils imputèrent ces crimes à Medjd elmulc, prétendant avoir été apostés par lui. L'intérêt qu'Elbélaçani avait à la mort d'Onar et la joie qu'il en témoigna donnèrent quelque con-

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. 233 r. Bondari, fol. 60 v. 61 r. Elmakin, p. 293; Hamd Allah, p. 53; Mirkhond, p. 155, 156; Ibn Khaldoun, fol. 249 v. et t. III, fol. 537 r. Khondémir, fol. 256 r. D'après ce dernier, ce fut au mois de chevval 492 que Mohammed partit de Guendjeh, dans l'intention de combattre son frère.

sistance à cette accusation. D'autre part, les enfants de l'émir Borsok, Zengui, Akbouri et leurs frères, soupçonnèrent Medjd elmulc de l'avoir fait assassiner, et abandonnèrent le sultan. Celui-ci s'étant rendu à Zendjân, parce qu'il avait appris la révolte de son frère, les émirs crurent le moment favorable pour satisfaire leurs haines contre Medjd elmulc. L'émir akhor, Bolca bek et Thogaïrek, fils d'Alyezen, mandèrent les émirs fils de Borsok, afin qu'ils se joignissent à eux pour sommer le sultan de leur livrer Medjd elmulc. Lorsqu'ils se virent tous réunis à Sédjas, ville située entre Abher et Hamadân[1], ils envoyèrent demander à Barkiarok qu'Albélaçani leur fût remis. Toute l'armée fut d'accord avec eux sur ce point. « S'il nous est livré, disaient les soldats, nous serons des esclaves tout dévoués au service du prince; mais si l'on nous le refuse, nous abandonnerons le sultan et nous prendrons Medjd elmulc de vive force. » Le sultan ayant refusé de livrer son ministre, celui-ci lui envoya dire : « Il convient que tu gardes les émirs de ton empire, et que tu me fasses périr toi-même, de peur que l'armée ne me tue, et que ce soit là pour ta puissance une cause d'affaiblissement. » Le sultan ne put se résoudre à

[1] On peut voir sur cette localité un passage du *Nozhet Elkoloub*, ou Géographie persane, d'Hamd Allah Mustaufy, traduit par M. Quatremère (*Notices des Manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 58, note). Je dois faire observer toutefois que, dans ce passage, il faut lire Sohraward سهرورد, au lieu de Sehroud سهرود. (Voy. encore Rawlinson, dans le *Journal of the royal geographical Society*, t. X, p. 66, note.)

la mort de Medjd elmulc, et envoya demander aux rebelles de jurer qu'ils respecteraient ses jours, et se contenteraient de l'emprisonner dans une forteresse. Lorsqu'ils eurent prêté ce serment, il livra Medjd elmulc; mais les esclaves le tuèrent avant qu'il fût arrivé près des émirs, et son corps fut coupé en morceaux et partagé entre les meurtriers. Le tumulte s'apaisa aussitôt.

Ibn Djouzy raconte ce tragique événement, d'une manière un peu différente. D'après lui, Medjd elmulc, qu'il appelle Elkomi[1] elmustaufi, dit à Barkiarok : « Puisse ma vie racheter la tienne! permets qu'ils me tuent, et la royauté te sera conservée. » — « Non, par Dieu! répondit le sultan, jamais je ne les rendrai maîtres de ta personne, » et il résolut de le dérober à leurs recherches; mais on lui dit : « Dès qu'il aura été emmené hors de ta présence, les soldats le tueront; mais fais-le sortir, accompagné de leurs chefs, et ils le respecteront. » Barkiarok le fit escorter de ses deux fils et des grands de l'empire, dans la pensée que les soldats le traiteraient avec respect. Les émirs ayant amené le mus-

[1] Komi est aussi le surnom donné à Medjd elmulc par Hamd Allah et Mirkhond. Il est facile de rendre compte de cette divergence, en supposant que la localité de Bélaçan, d'où Medjd elmulc tirait le surnom que lui attribue Ibn Alathir, était quelque bourgade du territoire de Kom. Ibn Djouzy place l'assassinat d'Elkomi, ainsi que la mort de Zobeïdeh khatoun, en 491, contrairement à l'autorité d'Ibn Alathir et d'Hamd Allah. Ce dernier précise la date de l'événement, en indiquant le mois de chevval 492 (août-septembre 1099).

taufi devant les troupes, leur dirent : « Le sultan s'en remet à vous du sort d'Elkomi; il intercède en sa faveur auprès de vous, et a envoyé avec lui ses deux fils. » Mais les soldats fondirent aussitôt sur lui et le tuèrent. Le lendemain ils se présentèrent au sultan et, après avoir baisé la terre devant lui, en signe de respect, ils lui dirent : « Nous sommes tes esclaves. » Barkiarok garda le silence.

Enfin, une troisième version du meurtre de Medjd elmulc nous est fournie par deux historiens persans du XIV[e] et du XV[e] siècle, Hamd Allah Mustaufi et Mirkhond. D'après eux, lorsque le sultan eut refusé aux émirs de leur livrer son ministre, ils se dirigèrent comme des furieux vers la tente de celui-ci. Medjd elmulc ayant été informé de leurs desseins, s'enfuit dans la tente du sultan. Les émirs le poursuivirent, se rangèrent autour du pavillon royal, et envoyèrent à Barkiarok un député chargé de demander l'extradition de Medjd elmulc. Celui-ci, jugeant toute résistance inutile, dit au sultan : « Livrez-moi à eux, afin que le trouble n'augmente pas; » mais Barkiarok n'y voulut point consentir. Alors les émirs, foulant aux pieds tout respect pour leur souverain, pénétrèrent dans le harem, en arrachèrent Medjd elmulc, sous les yeux mêmes du prince, en le traînant par la barbe, et le mirent en pièces.

Une circonstance extraordinaire, dit Ibn Alathir, c'est que le linceul de Medjd elmulc ne le quittait jamais, même en voyage; et qu'un jour son trésorier ayant ouvert un coffre en sa présence, il y vit

le linceul et dit : « Je ne me servirai pas de cela; mon affaire n'aboutira pas même à un linceul; mais, par Dieu ! je demeurerai étendu sur la terre, après ma mort. » Cela arriva ainsi qu'il l'avait prédit. La tête de Medjd elmulc fut portée à Moueiyd elmulc, qui s'était déjà emparé de sa maison et de ses richesses, à Ispahan. Medjd elmulc était un homme d'un bon caractère; il priait beaucoup pendant la nuit, jeûnait assidûment et répandait de nombreuses aumônes, principalement sur les Alides et sur les anachorètes [1]; enfin, il éprouvait de la répugnance à verser le sang. Medjd elmulc était chiite, ce qui avait pu contribuer à le faire passer pour un complice des Bathiniens; mais il ne parlait qu'avec respect des compagnons de Mahomet, et maudissait ceux qui les injuriaient [2].

Lorsque Medjd elmulc eut été tué, les émirs envoyèrent dire au sultan : « Il convient que tu retournes à Reï, pendant que nous marcherons contre ton frère et que nous mettrons fin à la guerre [3]. »

[1] Les mots ارباب البيوتات signifient des « hermites, des anachorètes, des reclus, » ainsi que l'a fait observer mon savant ami M. Reinhart Dozy, *The history of the Almohades*, p. XX et XXI.

[2] Ibn Alathir, t. V, fol. 119 r. et v. ou ms. de l'Institut, p. 31 et 32; Bondari, fol. 61 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. Ibn Khaldoun, fol. 250 r. Hamd Allah Mustaufy, p. 53, 54; Mirkhond, p. 156, 157; Khondémir, fol. 250. Voy. encore Ibn Alathir, t. V, fol. 126 r. lignes 19 et 20.

[3] Mirkhond donne ici quelques détails qu'il nous paraît utile de reproduire, comme pouvant seuls expliquer la détermination que prit Barkiarok, dans une circonstance aussi critique. Comment comprendre, en effet, à moins de raisons autres que celle qu'indique

Après avoir fait quelque résistance, Barkiarok partit pour Reï, accompagné de deux cents cavaliers seulement. L'armée pilla les tentes du sultan, celles de sa mère et de ses officiers; après quoi elle se mit en marche pour rejoindre le sultan Mohammed, et, l'ayant rencontré à Khorrakân, elle se dirigea avec lui vers Reï. Barkiarok avait été joint dans cette ville par l'émir Inal, fils d'Anouchtéguin alhoçami, un des principaux émirs, et par Izz elmulc Mansour, fils de Nizam elmulc et de la fille du roi des Abkhaz[1]. Ce dernier était accompagné d'un nombreux corps de troupes.

Lorsque Barkiarok apprit la marche de son frère, il quitta Reï et se rendit à Ispahan; mais les habitants de cette ville ayant refusé de lui en ouvrir les portes, il prit le chemin du Khouzistân. Mohammed arriva à Reï le 2 de dzou'lkadeh (20 septembre 1099) et y trouva Zobeïdeh khatoun, mère de Barkiarok, qui s'était séparée de son fils. Moueiyd elmulc fit

Ibn Alathir, l'abandon où le sultan laissa son armée, dans un moment où il était vraisemblable que son départ seul serait le signal d'une défection générale? « Le sultan, effrayé de ce meurtre (celui de Medjd elmulc), souleva les pans de sa tente, en sortit, et se réfugia dans la demeure d'Akhor-beg, qui était un des grands du royaume. Il le pria d'aller trouver les émirs rebelles et d'apaiser ce tumulte comme il l'entendrait. Akhor-beg le lui promit et partit, en apparence dans ce dessein; mais comme, au fond du cœur, il était d'accord avec les rebelles, il revint aussitôt, et dit au sultan : « Quoique j'aie adressé des conseils aux révoltés, ils n'ont pas voulu « les accueillir. Maintenant, ce qu'il convient de faire, c'est que le « sultan s'éloigne promptement de ces pervers, avec quelques es- « claves, afin de sauver sa vie. » (*Hist. Seldschuk.* p. 157.)

[1] Cf. *Histoire des Seldjoukides et des Ismaéliens*, p. 19, note 6.

arrêter cette princesse, l'emprisonna dans la citadelle, et la contraignit à signer un engagement de payer cinq mille dinars; puis il voulut la tuer, pour se venger de ce qu'elle lui avait fait ôter le vizirat par Barkiarok. Ses affidés lui conseillèrent de renoncer à son dessein; « car, disaient-ils, l'armée est au fond attachée à son fils, et elle n'a craint ce prince, qu'à cause de sa mère. Lorsque tu auras fait périr celle-ci, l'armée reviendra à Barkiarok. » Moueiyd elmulc n'écouta pas leurs conseils, et fit étrangler Zobeïdeh avec une corde d'arc. Cette princesse était âgée de quarante-deux ans. Quand le sultan Barkiarok eut fait prisonnier Moueiyd elmulc, il reconnut son écriture dans le billet de cinq mille dinars qu'il avait fait signer par Zobeïdeh; et ce fut là surtout le motif qui l'engagea à tuer ce vizir[1].

Le pouvoir de Mohammed se trouvant affermi par la fuite de Barkiarok, Saad eddaulah Gueuher Ayin quitta Bagdad, pour aller trouver le premier de ces princes, car il craignait depuis longtemps Barkiarok. Il se réunit à Kerbouka, Djékermich, Sourkhab, fils de Bedr, prince de Kengaver, et tous ces chefs rencontrèrent Mohammed dans la ville de Kom. Saad eddaulah retourna à Bagdad, après avoir reçu des

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Abou'lféda, t. III, p. 322; Ibn Khaldoun, fol. 249 v. et t. III, fol. 537 r. Ibn Djouzy, fol. 232 v. D'après une version rapportée par cet auteur, ce fut Mohammed lui-même qui fit étrangler sa belle-mère, après quoi il prétendit qu'elle était morte naturellement; mais Bondari (fol. 61 r.) accuse positivement Moueiyd elmulc d'avoir été l'auteur de la mort de Zobeïdeh khatoun.

habits d'honneur. Kerbouka et Djékermich accompagnèrent le sultan à Ispahan. Gueuher Ayin étant arrivé à Bagdad, demanda au khalife qu'on fît la prière pour le sultan Mohammed; Mostadhhir y consentit. La khotbah fut faite au nom de Mohammed, le vendredi 17 de dzou'lhiddjeh (4 novembre 1099), et ce prince y reçut les titres de *ghiâts eddounia weddin* « le renfort du monde et de la religion[1]. »

Cependant Barkiarok et ses compagnons étaient entrés dans le Khouzistân, dans le plus triste état. Le chef de l'armée était alors Inal. Barkiarok, ayant été joint par d'autres émirs, prit le chemin de Vacith. Les notables de cette ville s'enfuirent; l'armée y entra et en traita les habitants sans le moindre ménagement, leur imposant des amendes, démolissant les toits des maisons, pour en brûler les poutres, et réduisant les femmes en captivité; puis elle se dirigea vers les états de Sadakah, prince de Hilleh, et ne s'y conduisit pas mieux qu'elle n'avait fait à Vacith. Néanmoins l'émir Sadakah se réunit à Barkiarok. Sur ces entrefaites, plusieurs individus fondirent sur le sultan, dans l'intention de le tuer; mais ils furent

[1] Ibn Alathir, fol. 119 r. Ibn Khaldoûn, t. III, fol. 537 r. et v. Elmakin, p. 293. Abou'lféda, *loc. laud.* (Il existe en cet endroit une lacune qu'il est facile de suppléer, à l'aide d'Ibn Alathir.) On lit ce qui suit dans ce dernier auteur (fol. 119 v.) : « Au mois de châban 492 (juin-juillet 1099), le jurisconsulte chafeïte Alkia Abou'lhaçan Ali, fils de Mohammed Ettabari, plus connu sous le nom d'Elharras, et surnommé Imâd eddin Chems elislâm, arriva (à Bagdad), chargé d'un message du sultan Barkiarok pour le khalife..... Le vizir Amid eddaulah se leva devant lui lorsqu'il vint le visiter. »

arrêtés et amenés devant lui, et confessèrent que l'émir Sermez, gouverneur d'Ispahan, les avait apostés pour commettre ce meurtre. Un d'eux fut exécuté, et les autres furent mis en prison.

Barkiarok poursuivit sa route vers Bagdad. Saad eddaulah Gueuher Ayin était campé dans la portion de cette ville que l'on appelait Ennedjmi. Comme il était hostile au sultan et avait de l'amitié pour Mohammed chah, il quitta Bagdad dans le mois de séfer 493 (décembre 1099-janvier 1100), emmenant avec lui la femme de Moueiyd elmulc, qui était fille d'Abou'lcacim, fils de Ridhouan. Le samedi 16 de séfer, le vizir Amid eddaulah sortit à la rencontre de Barkiarok jusqu'à Sarsar[1], avec le cortége accoutumé pour les grandes cérémonies. Il revint le même jour, et Barkiarok fit son entrée le lendemain. Deux jours avant son arrivée, on avait recommencé à célébrer la prière en son nom. Gueuher Ayin se trouvait à Aschefiy; il se retira à Merdj, accompagné d'Ilghazi, fils d'Ortok, et de plusieurs autres émirs; et de là il expédia un message à Moueiyd elmulc et à Mohammed, pour les presser de venir le joindre; mais ils se contentèrent de lui envoyer Kerbouka et Djekermich. Encore ce dernier demanda-t-il à Gueuher Ayin la permission de retourner dans sa ville de Djezireh ibn Omar, sous prétexte que sa présence y était nécessaire; et Gueuher Ayin le lui permit. Les émirs qui étaient restés près de lui convinrent d'agir d'un com-

[1] Voy. Silvestre de Sacy, *Chrestomathie arabe*, seconde édition, t. I, p. 77, note 21.

mun accord ; puis ils résolurent tous d'écrire à Barkiarok. « Viens nous trouver, lui dirent-ils, aucun de nous ne te combattra. » C'était Kerbouka qui leur avait donné ce conseil. « Nous n'obtiendrons, dit-il à Gueuher Ayin, de Mohammed et de Moueiyd elmulc aucun avantage ; » car il était hostile à Moueiyd elmulc. Barkiarok se rendit à l'invitation des émirs. A son approche, ils descendirent de cheval et baisèrent la terre devant lui ; après quoi ils retournèrent avec lui à Bagdad [1].

Barkiarok rendit à Gueuher Ayin tout ce qu'il lui avait pris, tant armes que bêtes de somme et autres objets. Dans le mois de rébi premier (janvier-février 1100), il choisit pour vizir Elaazz Abou'lméhacin Abd eldjélil eddéhistani, et ayant fait arrêter le vizir du khalife, Amid eddaulah ibn Djéhir, il manda le kâdhi Abou'lhaçan eddaméghani ezzeïnébi et Abou Mansour, le hadjib de la porte. Quand ces personnages furent arrivés, Abou'lméhacin leur dit de la part du sultan : « Vous savez dans quelle position nous nous trouvons, par suite de notre gêne et des sommes que l'armée réclame de nous. Sous le règne de Mélic chah, ce vizir Ibn Djéhir et son père ont exercé l'autorité dans le Diarbecr, à Khélath, dans le Djezireh et à Moussoul, et en ont recueilli les tributs. Il convient qu'on rende à chacun ce qui lui est dû. » Ces trois personnages allèrent trouver le vizir, et l'informèrent des volontés de Barkiarok. Il répondit : « Je

[1] Ibn Alathir, fol. 119 v. Ibn Djouzy, fol. 236 v. 237 r. Ibn Khaldoun, fol. 250 r. et t. III, fol. 537 v.

suis un esclave, et je ne peux parler qu'avec la permission de mon maître (le khalife). » Les trois officiers s'en retournèrent et le vizir resta en prison ; mais le khalife écrivit au sultan une lettre par laquelle il le menaçait de sa colère, s'il ne renvoyait pas le vizir satisfait. Lorsque la lettre eut été lue au sultan, il fit venir Amid eddaulah ; le vizir Abou'lméhacin lui fit des excuses et transigea avec lui, moyennant cent soixante mille dinars (cent cinquante mille, d'après Ibn Djouzy), qu'Amid eddaulah paya à Barkiarok. Le khalife, pour témoigner à celui-ci sa satisfaction, le gratifia d'un habit d'honneur[1].

Le 4 de djomada second (16 avril 1100), Barkiarok partit de Bagdad, se dirigeant vers Chehrizour, dans le Kurdistân, où il passa trois jours. Beaucoup de Turcomans et d'autres troupes s'étant joints à lui, il marcha contre son frère. Le *reïs* (chef de la municipalité) d'Hamadân lui écrivit pour l'inviter à se rendre dans cette ville et à s'emparer des fiefs des émirs qui tenaient le parti de Mohammed ; mais Barkiarok n'en voulut rien faire, et poursuivit sa marche. Le combat s'engagea entre les deux frères, le 4 de rédjeb, sur les bords de l'Ispid Roud ou rivière blanche, à quelques parasanges d'Hamadân. Mohammed avait environ vingt mille hommes. Il se tenait au centre avec l'émir Sermez ; sa droite était commandée par l'émir akhor et par son fils adoptif Ayaz ; enfin, Moueïyd elmulc et les Niza-

[1] Ibn Alathir, *loco laudato ;* Ibn Djouzy, fol. 237 r. Ibn Khaldoun, *locis laudatis.*

miens étaient à l'aile gauche. Barkiarok commandait en personne le centre de son armée, avec le vizir Elaazz; la droite avait pour chefs Gueuher Ayin, Izz eddaulah, fils de Sadakah, et Sorkhab, fils de Bedr, et la gauche était conduite par Kerbouka et par d'autres émirs. Gueuher Ayin fondit sur l'aile gauche de Mohammed et la mit en fuite. Ses soldats pénétrèrent dans les tentes des fuyards et les pillèrent. De l'autre côté, la droite de Mohammed chargea la gauche de Barkiarok, qui se débanda. La droite de Mohammed s'étant alors jointe au centre, pour attaquer Barkiarok, ce sultan fut mis en déroute et Mohammed occupa ses positions. Au même moment, Gueuher Ayin revenait de la poursuite des fuyards; son cheval s'abattit et le renversa. Un soldat du Khoraçân, qui survint en cet instant, le tua sans le connaître et lui coupa la tête.

Gueuher Ayin, disent Ibn Alathir et Ibn Djouzy, avait débuté par être un eunuque au service de Mélic Abou Calendjar, fils de Sultan Eddaulah le Bouveïhide. Sa première maîtresse était une femme de Korkoub, dans le Khouzistân. Toutes les fois que, par la suite, il se rendait à Ahwaz, il visitait cette femme et s'informait de ses besoins. La famille de son ancienne maîtresse reçut de lui de nombreux bienfaits. Abou Calendjar envoya Gueuher Ayin à Bagdad, avec son fils Mélic Rahîm. Lorsque ce prince fut fait prisonnier par le sultan Thogril beg, Gueuher Ayin l'accompagna au château de Tabrek et partagea sa captivité. Après la mort de Mélic Rahîm, il

passa au service du sultan Alp Arslân, et le défendit au péril de sa vie, lorsque Youçouf elkhârezmi le blessa. Alp Arslân lui avait donné en fief la ville de Vacith, et l'avait nommé *chihneh* (chargé d'affaires) à Bagdad. Après le meurtre de ce sultan, Mélic chah l'ayant envoyé à Bagdad, Gueuher Ayin obtint du khalife, en faveur du nouveau souverain, les khilats et le diplôme d'investiture. Il atteignit un degré de pouvoir qu'aucun eunuque n'avait obtenu avant lui; et les principaux émirs obéissaient à ses ordres. Il était doux, généreux et bon, et respectait les richesses des habitants de son gouvernement; mais il mettait à mort les voleurs ou les mutilait[1].

Toute l'armée de Barkiarok se dispersa, et ce prince resta avec cinquante cavaliers seulement. Son vizir Elaazz fut fait prisonnier; Moueiyd elmulc le traita avec considération, lui fit dresser une tente, et lui envoya des tapis et des vêtements; puis il lui afferma la dignité d'*amid* (chef, gouverneur) de Bagdad[2], et le renvoya dans cette ville, en lui ordonnant de demander au khalife de faire rétablir le nom du sultan Mohammed dans la khotbah. Elaazz ayant rempli sa mission près du khalife, celui-ci consentit à sa demande, et l'on fit la prière au nom de Mohammed, le vendredi 14 redjeb (25 mai 1100).

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 120 r. Ibn Djouzy, fol. 238 r. Abou'lféda, t. III, p. 322; Ibn Khaldoun, *loco laudato*, et t. III, fol. 538 r. et v. Hamd Allah, p. 55; Mirkhond, p. 158; Elmakin, p. 294.

[2] ضمّنه عمادة بغداد Ibn Alathir, fol. 120 r. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 539. r.

Après avoir quitté le champ de bataille, Barkiarok s'arrêta, vers le milieu de la nuit, et prit quelque repos; puis il se dirigea vers Reï, et envoya des messages à ceux qu'il connaissait pour ses partisans, afin de les mander auprès de lui. Une troupe respectable s'étant réunie à lui, il marcha vers Isféraïn et écrivit à l'émir Dadz Habéchi, qui se trouvait à Daméghan, pour l'inviter à venir le trouver. L'émir, dans sa réponse, lui conseilla de séjourner à Niçabour jusqu'à ce qu'il pût le rejoindre. Il possédait alors la majeure partie du Khoraçân, le Thabéristân et le Djordjân. Lorsque Barkiarok fut arrivé à Niçabour, il se saisit de ses magistrats municipaux (*roouça*) et les emmena; mais il les relâcha bientôt, et ne retint en son pouvoir que l'amid du Khoraçân, Abou Mohammed et Abou'lkacim, fils d'Abou'lméali eldjoueïni[1]. Ce dernier mourut empoisonné, pendant qu'il était au pouvoir de Barkiarok. Le sultan ayant mandé derechef l'émir Dadz, celui-ci s'excusa, sous prétexte que Sindjar marchait contre lui, avec les troupes de Balkh; et pria Barkiarok de venir le trouver, afin de le secourir contre son frère. En conséquence, le sultan se dirigea vers lui, à la tête de mille cavaliers. Les principaux émirs de l'armée de Sindjar eurent connaissance de son approche; mais ils ne la firent pas

[1] Cette assertion d'Ibn Alathir (fol. 120 r.) est contredite par une autre, qu'on lit plus haut dans le même auteur (*sub anno* 492, fol. 119 v.) : « Abou'lcacim, fils de l'imâm des deux villes saintes (Abou'lméali Eldjouéini), fut tué à Niçabour, dont il était le khatib. La populace ayant soupçonné Abou'lbérécat Ettaalébi d'être l'instigateur de sa mort, fondit sur lui, le tua et dévora son cadavre. »

connaître aux émirs inférieurs, de peur qu'ils ne prissent la fuite. L'émir Dadz avait quinze mille cavaliers, sans compter cinq mille fantassins bathiniens[1]. Le combat s'engagea entre Barkiarok et son jeune frère, près d'Ennouchdjân[2]. L'émir Bazgouch se trouvait à l'aile droite de Sindjar, l'émir Kendékiz, à sa gauche, et l'émir Roustem, au centre. Barkiarok fondit sur Roustem et le perça de sa lance. A ce spectacle, les soldats de Roustem et de Sindjar prirent la fuite, et l'armée de Barkiarok se mit à piller. Bazgouch et Kendékiz choisirent ce moment pour fondre sur elle et pour tuer les pillards. Les fantassins s'enfuirent dans un défilé; mais on lâcha sur eux l'eau des montagnes voisines et on les noya. La déroute des compagnons de Barkiarok fut complète. Ce prince avait fait prisonnière, au commencement de l'action, la mère de Sindjar[3] et de Mohammed. Cette princesse craignait qu'il ne la fît périr en représailles du meurtre de sa mère; mais il la rassura et lui dit: « Je t'ai prise seulement afin

[1] وكان مع الامير داذ عشرون الف فارس فيهم من رجالة الباطنية خمسة الف Ibn Alathir, fol. 120 r. ou ms. de la bibliothèque de l'Institut, p. 37. (Cf. Bondari, fol. 177 v. 178 r.)

[2] Telle est la leçon que donne Ibn Alathir; mais ce nom n'étant porté par aucune localité située entre Niçabour et Daméghân, il doit être fautif. Peut-être faut-il lire Mourdjân, comme dans Édrici (trad. de M. Amédée Jaubert, t. II, p. 176, 177); mais je ne pense pas qu'il puisse être question de Bouchendj, comme le dit M. Weil (t. III, p. 145), Bouchendj, étant situé dans le voisinage d'Hérat, ne saurait convenir ici.

[3] Ibn Djouzy (fol. 237 v.) prétend qu'il fit aussi prisonnier Sindjar, et qu'il le renvoya, ainsi que sa mère, à Mohammed.

que mon frère Sindjar relâche les prisonniers qu'il a faits sur moi ; tu n'es pas l'égale de ma mère, pour que je te tue. » Lorsque Sindjar eut remis en liberté ses captifs, Barkiarok lui renvoya sa mère.

L'émir Dadz, s'étant réfugié dans un village, y fut fait prisonnier par un Turcoman, auquel il donna cent mille dinars pour se racheter. Mais cet homme, au lieu de le relâcher, le conduisit à Bazgouch, qui le fit périr. Barkiarok prit dans sa fuite le chemin de Djordjân, puis celui de Daméghân. Il n'était accompagné que de dix-sept cavaliers et d'un dromadaire (*djemmazeh*), mais bientôt sa troupe augmenta ; il se vit à la tête de trois mille cavaliers, parmi lesquels l'émir Djawéli Sékaweh, et il marcha, par le chemin du désert, vers Ispahan, dont les habitants lui avaient envoyé un message. Mohammed, ayant eu avis de son approche, le devança à Ispahan, et Barkiarok se retira à Semaïrem, entre cette ville et Chiraz[1].

Lorsque Moueiyd elmulc avait envoyé Elaazz à Bagdad, il lui avait ordonné de demander au khalife la destitution de son vizir, Amid eddaulah ebn Djehir. Amid eddaulah, ayant eu avis de cela, ordonna à l'*ispehbed* (général) Sébaweh, fils de Khomartéguin, d'aller au-devant d'Elaazz et de le tuer. L'ispehbed avait assisté avec Barkiarok au combat de l'Ispid Roud, et, après la déroute du sultan, il s'était retiré à Bagdad. Il sortit de cette ville, par ordre d'Amid

[1] Ibn Alathir, *loco laudato* ; Abou'lféda, t. III, p. 324 ; Ibn Khaldoun, fol. 250 v. et t. III, fol. 538 v. 539 r. Elmakin, p. 294.

eddaulah, pour aller à la rencontre d'Elaazz, le joignit près de Bakouba et attaqua son escorte. Elaazz se réfugia dans la bourgade et s'y mit en sûreté; alors l'ispehbed lui envoya dire : « Tu es vizir du sultan Barkiarok et je suis son esclave. Si tu es vraiment disposé à le servir, viens me trouver, afin que nous marchions vers Bagdad, et que nous fassions réciter la khotbah au nom du sultan. Tu seras pour nous un maître que l'on ne contredit pas; mais, si tu repousses ma proposition, l'épée seule décidera entre nous. » Elaazz ayant consenti à sa demande et s'étant réuni à lui, Sébaweh lui révéla les ordres qu'il avait reçus d'Amid eddaulah, et ils passèrent ensemble la nuit suivante. Cependant Elaazz envoya un message à l'émir Ilghazi, fils d'Ortok, qui avait fait route avec lui, et l'avait quitté pour se rendre à Erradzân[1]. Ibn Ortok étant arrivé pendant la nuit, Sébaweh perdit tout espoir de s'emparer de la personne d'Elaazz et se sépara de lui. Elaazz se rendit à Bagdad, et demanda au khalife de destituer Amid eddaulah. Celui-ci fut destitué dans le mois de ramadan (juillet 1100), et on lui prit vingt-cinq mille dinars; puis il fut arrêté, ainsi que ses

[1] On lit dans le *Méracid al Ittila'* (édition de M. Juynbold, Leyde, 1852, t. I, p. 452) : « Radzano'la'la et Radzano'lasfal (c'est-à-dire R. supérieur et R. inférieur) désignent deux districts du territoire de Bagdad, lesquels renferment un grand nombre de villages. » Dans un passage d'un auteur arabe cité par M. Dozy (*Journal asiatique*, 1848, t. II, p. 518, note), on trouve mentionnée une localité du nom d'Erradain الرادايين. Au lieu de ce mot, je n'hésite pas à lire Erradzaneïn.

deux frères, et emprisonné dans le palais du khalife, où il mourut le 16 de chevval (24 août 1100)[1].

A la fin du mois de ramadan 493 (premiers jours d'août), l'émir Bolca bek Sermez fut tué à Ispahan, dans le palais même du sultan Mohammed. Il se tenait sur ses gardes contre les Ismaéliens, ne quittait pas sa cotte de mailles, et était toujours accompagné d'une garde nombreuse; mais, le jour de sa mort, il ne revêtit pas sa cotte de mailles, et entra dans le palais du sultan, avec un petit nombre de personnes. Deux Bathiniens le tuèrent; un d'entre eux fut massacré sur la place, l'autre parvint à s'échapper[2].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 120 r. et v. ou t. IV, fol. 173 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 539 r. et v. D'après Ibn Djouzy (fol. 237 v.), dans le mois de chevval, le khalife nomma vizir Abou'lméhacin Eddéhistani, vizir de Barkiarok, et lui donna le surnom de Djelal eddaulah; mais sur ces entrefaites Abou'lméhacin reçut une lettre de Barkiarok, qui le pressait de se joindre à lui, et il se mit en route pour aller le trouver.

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 120 v. ms. n° 740, t. IV, fol. 175 v. ms. de l'Institut, p. 41. — On lit ce qui suit dans Ibn Djouzy (fol. 237 v.) : « Dans le mois de dzou'lhidjdjeh 493 (octobre 1100), un émir fut tué à Reï, dans la maison de Fakhr elmulc. On dit que le meurtrier était un Bathinien; il fut amené devant Fakhr elmulc, qui lui dit : « Malheur à toi! tu as tué cet émir dans ma « maison, tu as souillé ma considération et anéanti le respect qui « m'est dû. » Le Bathinien lui répondit : « Est-ce que tu as une con« sidération que l'on puisse souiller? Possèdes-tu bien une maison, « ou jouis-tu d'un tel respect que tu puisses empêcher de répandre le « sang? Ou bien, ne sais-tu pas que nous sommes six individus qui « avons été envoyés auprès de six autres, dont l'un est ton frère, afin « de les tuer? — Est-ce que je fais partie de ce nombre, demanda « Fakhr elmulc? — Tu es trop peu de chose, reprit le Bathinien, pour

De Somaïrem, Barkiarok avait pris la route du Khouzistân et s'était rendu à Asker Mokrem. Les deux émirs Zengui et Albegui, fils de Borsok, s'y joignirent à lui. Après un séjour de deux mois dans cette localité, il marcha vers Hamadân, où l'émir Ayaz, qui avait été page de Mélic chah, se réunit à lui. Voici quelle fut la cause de la jonction de cet émir avec Barkiarok : l'émir akhor (grand maître de l'écurie) étant venu à mourir quelque temps auparavant, Ayaz soupçonna Moueiyd elmulc de l'avoir fait empoisonner. Ce soupçon se fortifia dans son esprit, parce que le vizir de l'émir akhor prit la fuite après la mort de son maître. Ayaz s'empara de cet officier et le fit périr. L'émir akhor avait adopté Ayaz pour fils, et lui avait légué la totalité de ses richesses. La mort de son bienfaiteur ayant inspiré à Ayaz des craintes pour sa propre sûreté, celui-ci écrivit à Barkiarok, et se joignit à lui avec cinq mille cavaliers. Mohammed ne fut pas découragé par cette défection, et marcha à la rencontre de son frère. Lorsque les deux armées furent en présence, l'émir Sorkhab, fils de Keïkhosrew, prince d'Avah, de-

« qu'on fasse mention de toi, ou que tu souilles de ton sang nos poi-« gnards. » On le mit à la torture afin de lui faire confesser les noms de ceux qu'il avait reçu l'ordre de tuer; mais il n'avoua rien et fut exécuté. Après avoir quitté le service de Barkiarok, Fakhr elmulc se rendit à Niçabour, devint le vizir de Mélic Sindjar, et fut assassiné, le 10 de moharrem 500 (11 septembre 1106), par un Bathinien. (Voy. Ibn Alathir, ms. de l'Institut, p. 152, ou ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 133 r. Bondari, fol. 181 v. 182 r. Abou'lméhacin, *Nodjoum ez-zahiret*, ms. arabe, n° 669, fol. 183 r. et v. Abou'lféda, t. III, p. 358.)

manda l'aman au sultan Barkiarok, qui le traita avec honneur. La bataille s'engagea sur le territoire d'Hamadân, le 3 de djomada second 494 (5 avril 1101). Barkiarok avait cinquante mille hommes, ou, selon un autre récit, vingt-cinq mille seulement. Quant à son frère, il n'en avait que quinze mille. Le combat dura tout le jour; les soldats de l'armée de Mohammed passaient l'un après l'autre à Barkiarok, qui les accueillait avec bonté. Ibn Alathir raconte le fait suivant, comme un événement extraordinaire et qui présagea la victoire de Barkiarok. Les fantassins de l'armée de ce prince manquaient de boucliers. Le matin même du jour du combat, le sultan reçut d'Hamadân douze charges d'armes, parmi lesquelles se trouvaient huit charges de boucliers. Lorsqu'elles furent arrivées, Barkiarok descendit de cheval et fit une prière de deux *réc'ah* (génuflexions), en manière d'actions de grâces. Enfin, le sultan Mohammed fut mis en déroute, et Moueiyd elmulc fut fait prisonnier par un esclave de Medjd elmulc elbélaçani, et amené devant le sultan. Celui-ci l'invectiva, lui rappela en détail les injures qu'il avait prodiguées à sa mère, et l'accusation qu'il avait osé porter contre lui-même, de partager la doctrine des Ismaéliens; enfin, il lui reprocha d'avoir poussé son frère Mohammed à la révolte. Moueiyd elmulc restait muet et ne répondait point un seul mot[1].

[1] Bondari dit, au contraire: « Il avait élevé la voix pour prononcer la *chéhadeh* (profession de foi musulmane), et il ne montra aucune crainte, ni aucune faiblesse. » Hamd Allah Mustaufy (p. 55, 56) et,

Barkiarok le tua de sa propre main, en disant : « Celui-ci est pour ma mère. » Moueiyd elmulc était d'un naturel avare et se conduisait mal envers les émirs; mais il était très-rusé, et plein de ressources dans les circonstances critiques. C'était le plus capable des fils de Nizam elmulc. Il s'exprimait avec éloquence en vers et en prose; il avait vécu environ cinquante ans. Son cadavre resta étendu sur la terre pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que l'émir Ayaz obtînt la permission de lui donner la sépulture. Il fut alors transporté dans le mausolée de son père, à Ispahan, et enseveli près de lui [1].

Au mois de séfer de cette année (décembre 1100), Barkiarok avait repris pour vizir Elaazz Abou'lméhacin. Lorsque Moueiyd elmulc eut été tué, Elaazz envoya à Bagdad Abou Ibrahim elaçad-abadi, afin qu'il s'emparât des richesses de Moueiyd elmulc. On lui livra Mohammed echchérabi, fils de la tante maternelle du vizir. Après lui avoir fait subir d'odieux traitements, il lui enleva des sommes considérables et des pierres précieuses. On lui prit aussi des trésors dans d'autres lieux situés en Perse, et, entre

d'après lui, Mirkhond (p. 158, 159) et Khondémir, ont raconté le meurtre de Moueiyd elmulc par Barkiarok, avec des circonstances romanesques, lesquelles me paraissent, en partie, empruntées à l'histoire de Tadj elmulc Abou'lghanaïm. (Voy. le numéro d'avril-mai, p. 437.) Hamd Allah retarde même la mort de Moueiyd elmulc jusqu'au 20 de châban (20 juin 1101), c'est-à-dire deux mois et demi après la bataille.

[1] Ibn Alathir, fol. 120 v. 121 r. Bondari, fol. 59 v. 61 v. Ibn Djouzy, fol. 242 r. et v. Abou'lféda, t. III, p. 326, 328; Ibn Khaldoun, fol. 250 v. et t. III, fol. 539 v. Abou'lfaradj, p. 369.

autres objets de prix, un morceau de rubis balais (*balakhch*) du poids de quarante et un miscals (ou vingt drachmes et demie)[1].

Après sa victoire, Barkiarok marcha vers Reï, où il fut rejoint par Kerbouka et Nour-eddaulah Dobaïs ben Sadakah. Quant à Mohammed, il avait pris dans sa fuite le chemin du Khoraçân. Il s'arrêta à Djordjân, et envoya demander à son frère Sindjar de l'argent, des vêtements et d'autres objets. Sindjar lui fit porter tout ce qu'il désirait[2]. Après bien des pourparlers, ils conclurent ensemble un traité d'alliance. Il n'était resté à Mohammed que deux émirs et environ trois cents cavaliers; mais Sindjar alla le trouver, à la tête de son armée, et ils partirent de Djordjân pour Daméghân. L'armée du Khoraçân dévasta cette place, dont les habitants s'enfuirent dans le château de Kerdkouh; elle ruina également toutes les villes dont elle put s'emparer. Par suite de ces dévastations, une disette générale sévit dans cette contrée, au point que les habitants mangèrent

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 121 r. ms. n° 740, fol. 175 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 540 r.

[2] Selon Ibn Djouzy (fol. 242 v.), Sindjar envoya un ambassadeur à Barkiarok, pour intercéder près de lui en faveur de Mohammed. Barkiarok répondit : « Il faut absolument qu'il me fasse sa soumission. » Mais Mohammed refusa d'y consentir, et rassembla contre Barkiarok des troupes de Turcs. Lorsqu'il eut écrit à Sindjar pour lui demander de l'argent, ce prince leva une taxe sur les habitants de Niçabour, et n'en dispensa ni les bains, ni les khans, ni grands, ni petits, ni puissants, ni faibles. قسّط على اهل نيسابور حتى اخذ من الحمامات والخانات والكبير والصغير والقوى والضعيف

des charognes et des chiens, et que quelques-uns s'entre-dévorèrent. Les deux frères n'en poursuivirent pas moins leur marche vers Reï. Lorsqu'ils furent arrivés près de cette ville, les Nizamiens se joignirent à eux, et leur armée devint très-nombreuse.

De son côté, Barkiarok avait été joint à Reï par des troupes considérables, et le chiffre de son armée s'était élevé à près de cent mille cavaliers. Une telle agglomération d'hommes ayant amené une disette, les soldats se dispersèrent. Dobaïs, fils de Sadakah, retourna près de son père. Sur ces entrefaites, Mélic Maudoud ben Ismaïl ben Yakouti s'étant révolté dans l'Azerbéidjân, Barkiarok fit marcher contre lui Kerbouka, avec dix mille cavaliers. L'émir Ayaz demanda et obtint la permission de se rendre dans sa demeure, à Hamadân, pour y jeûner durant le mois de ramadhan, et revenir aussitôt après. Le reste des troupes se dispersa pour le même motif, et le sultan demeura avec une poignée de soldats. Lorsque ses deux frères connurent le petit nombre de ceux qui étaient restés près de lui, ils firent une marche forcée, afin de le surprendre avant qu'il eût rassemblé ses troupes. A leur approche, il abandonna Reï, et se dirigea vers Hamadân, afin de se réunir à l'émir Ayaz; mais il apprit que celui-ci, craignant pour son gouvernement, qui se composait d'Hamadân et de quelques autres villes, avait écrit à Mohammed, pour lui faire sa soumission. A cette nouvelle, Barkiarok quitta le chemin d'Hamadân, et se dirigea vers le Khouzistân, où il avait déjà trouvé un asile

après sa première défaite. Lorsqu'il fut arrivé près de Touster, il écrivit aux émirs, fils de Borsok, pour les inviter à venir le trouver; mais ils n'en firent rien, parce qu'ils savaient qu'Ayaz n'était pas avec Barkiarok et qu'ils redoutaient Mohammed. Barkiarok reprit alors la route de l'Irak; il reçut à Holwân un député de l'émir Ayaz, qui le pria, de la part de son maître, de s'arrêter, afin que celui-ci pût le joindre. En effet, Mohammed avait repoussé l'offre qu'Ayaz lui avait faite de se réunir à lui, et avait acheminé son armée vers Hamadân. L'émir abandonna cette ville, et s'étant joint à Barkiarok, qui l'attendait à Holwân, tous deux marchèrent vers Bagdad. L'armée de Mohammed s'empara de tout ce qu'Ayaz avait laissé à Hamadân, argent, bêtes de somme, bagages, etc. On n'y comptait pas moins de cinq cents étalons arabes, valant chacun depuis trois cents jusqu'à cinq cents dinars (trois mille six cents à six mille francs). La maison d'Ayaz fut pillée et ses officiers se virent frappés d'une amende. Le reïs d'Hamadân, pour sa part, fut taxé à cent mille dinars[1].

Au mois de châban de cette année (juin 1101), Barkiarok avait ordonné de massacrer les Bathiniens ou Ismaéliens. Ces sectaires avaient été connus, deux siècles auparavant, sous le nom de Karmathes, qu'ils avaient rendu célèbre par leurs succès sur les khalifes de Bagdad et par le pillage de la Mekke; mais

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 121 r. Ibn Khaldoun, fol. 250 v. 251 r. le même t. III, fol. 540 r. et v. Abou'lféda, p. 369, 370.

ils n'avaient commencé à signaler de nouveau leur existence, sous les noms de Bathiniens, ou partisans de la doctrine secrète ou allégorique, et d'Ismaéliens ou partisans d'Ismaïl, que pendant les dernières années du règne de Mélic chah. Dix-huit d'entre eux s'étaient réunis à Sawah, dans l'Irâk persique, et y avaient célébré la prière de la fête du *fitr* (la rupture du jeûne). Le gouverneur de cette ville, ayant eu connaissance de leur doctrine, les fit arrêter et les emprisonna; mais on intercéda près de lui en leur faveur, et il les relâcha. D'après Ibn Alathir, ce fut la première circonstance dans laquelle ils se réunirent. Par la suite, ils essayèrent de gagner un mouezzin, originaire de Sawah, qui résidait à Ispahan. Cet homme rejeta leur doctrine; et, de peur qu'il ne les dénonçât, ils l'assassinèrent. Nizam el-mulc, ayant appris ce meurtre, ordonna d'arrêter celui qui en serait soupçonné. Les soupçons tombèrent sur un charpentier nommé Thahir; on le mit à mort, et son cadavre fut traîné par les pieds dans les places publiques. Cet homme avait pour père un prédicateur qui se rendit à Bagdad, avec le sultan Barkiarok, dans l'année 486 (1093), et qui obtint près de ce prince une grande considération. Dans la suite, il se transporta à Basrah et y fut investi de la dignité de kâdhi; enfin, il alla dans le Kermân, en qualité d'ambassadeur, et y fut tué par la populace pendant une sédition, sous prétexte qu'il était Bathinien[1].

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. 122 r. Ibn Djouzy, ms. de l'Uni-

Cependant les Bathiniens avaient assassiné Nizam elmulc, comme ils s'en vantèrent, afin de venger la mort de leur coreligionnaire, le charpentier. Le premier endroit dont ils se rendirent maîtres, et dans lequel ils se fortifièrent, était une ville voisine de Kaïn, dans le Kouhistân, dont le chef professait leur doctrine. Une nombreuse caravane, qui se transportait de Kermân à Kaïn, étant venue à passer dans leur voisinage, ils sortirent à sa rencontre et la massacrèrent entièrement, à l'exception d'un Turcoman, qui se réfugia à Kaïn et y fit connaître ce triste événement. Les habitants de Kaïn, avec leur kâdhi Elkermani, s'empressèrent de combattre les Bathiniens, mais sans pouvoir les vaincre. Le meurtre de Nizam elmulc, suivi de si près de la mort de Mélic chah, fortifia la puissance des sectaires et accrut leur ambition. Aussitôt que Barkiarok eut levé le siége d'Ispahan, en 486 (1093), leur doctrine se manifesta dans cette ville et s'y répandit. Ils étaient dispersés dans les divers quartiers; mais ils se réunissaient, enlevaient ceux de leurs adversaires dont ils pouvaient s'emparer et les faisaient périr. Ce fut ainsi qu'ils traitèrent un grand nombre de personnes; aussi lorsqu'un individu restait absent de sa maison au delà de l'heure accoutumée, on regardait sa mort comme certaine et l'on s'occupait de célébrer ses funérailles. Chacun se tenait sur ses gardes et personne n'osait rester seul. Un jour, à Ispahan, un Bathinien se saisit

versité de Leyde, n° 88, fol. 65 r. ms. n° 641, fol. 241 r. Noveïri, ms. de Leyde, n° 2 i, fol. 90 v.

d'un mouezzin de son voisinage, et la famille de cet homme se mit aussitôt à pleurer sa mort. Cependant, les Bathiniens le firent monter sur le toit de sa maison, et lui montrèrent sa famille occupée à se lamenter et à se frapper le visage. Il n'osait proférer une seule parole, tant il craignait les Bathiniens [1].

Il arriva un jour qu'un individu d'Ispahan, entrant dans la maison d'un de ses amis, y aperçut des étoffes, des vêtements et des sandales qu'il ne connaissait pas; il sortit aussitôt et raconta ce qu'il avait vu. Les habitants de la ville firent une enquête à ce sujet, et découvrirent que cela provenait de personnes assassinées. Ils coururent tous pour s'informer de ceux d'entre eux qui avaient été tués, et s'emparèrent des rues qu'habitaient les Ismaéliens. Lorsqu'un homme passait auprès de ces misérables, ils l'entraînaient vers une maison de ce quartier, le tuaient et le jetaient dans un puits qui s'y trouvait, et qui avait été creusé pour cet usage [2]. Un aveugle,

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 122 r. Noveïri, ms. de Leyde, *loc. laud.*

[2] On lit dans Ibn Djouzy : « Ils firent asseoir la femme [les deux manuscrits de Paris et de Leyde présentant ici une lacune, il nous est impossible de dire de quelle femme il s'agit; c'était sans doute la maîtresse de la maison, ou peut-être la femme de l'aveugle dont il va être question immédiatement; cette dernière conjecture est d'accord avec le récit d'Hamd Allah Mustaufy (p. 62), et de Mirkhond (p. 166)] sur une natte, dont elle ne bougea pas *un seul instant; mais les autres* entrèrent dans la maison, firent éloigner cette femme, et trouvèrent en dessous de la natte un puits dans lequel gisaient quarante cadavres. Ils tuèrent la femme et ruinèrent sa maison, ainsi que le quartier *où elle était située.* » (Ms. de Leyde, fol. 65 r. et v. ms. n° 641, fol. 241 r.) Hamd Allah Mustaufy (p. 61, 62 de ma traduction), et Mirkhond (p. 164-166), ont raconté avec

aposté par eux, se tenait à la porte de la ruelle dans laquelle était située cette maison, et lorsqu'un individu passait près de là, il lui demandait de le guider pendant quelques pas, jusqu'à la porte du logis. Le passant y consentait, croyant faire ainsi un acte charitable; mais, dès qu'il entrait dans la rue, il était saisi, entraîné dans la maison et mis à mort.

Abou'lkacim Maç'oud ben Mohammed alkhodjendi, jurisconsulte de la secte chafeïte, s'appliqua à tirer vengeance des Bathiniens, et rassembla dans ce but une troupe nombreuse et bien armée; puis il ordonna de creuser des fosses et y fit allumer du feu. La populace amenait les Bathiniens, soit par couple, soit isolément, et les jetait dans le brasier. On plaça un homme auprès des fosses remplies de feu, et on l'appela Malic, du nom de l'ange de la mort; enfin, on fit périr un grand nombre de sectaires.

A la faveur des troubles qui suivirent la mort de Mélic chah, les Ismaéliens s'étaient emparés de beaucoup de forteresses, parmi lesquelles il faut distinguer celle qui était située sur une montagne voisine d'Ispahan, et dont l'émir Onar avait entrepris le siége. Un homme originaire du Khouzistân, qui avait obtenu le gouvernement de ce château fort, y reçut Ahmed ben Attach, chef des Ismaéliens, lui donna sa confiance et lui remit l'exercice de son au-

beaucoup plus de détails l'histoire de l'aveugle; mais ils rapportent ce fait sous le règne du sultan Mohammed, sans toutefois affirmer qu'il n'ait pas eu lieu plus tôt.

torité. Le commandant de la forteresse étant venu à mourir, Ahmed s'en rendit maître. A partir de ce moment, il causa de grands dommages aux musulmans, leur enleva leurs biens, les fit périr, et leur intercepta toutes les communications; enfin, il les tenait dans une frayeur perpétuelle.

D'après Ibn Djouzy [1], la première forteresse dont les Bathiniens s'emparèrent était une forteresse du canton d'Ispahan, que l'on appelait Errounadz [2], et qui dépendait du Deïlem. Elle appartenait à un officier de Mélic chah nommé Komadj, qui était soupçonné de partager leur doctrine. Lorsque le sultan fut mort, il leur livra la place [3], moyennant une somme de douze cents dinars. On dit aussi qu'à l'époque de ce marché, Mélic chah n'était pas encore mort. Dans l'année qui précéda le trépas de ce sultan, les Ismaéliens se rendirent maîtres du château de Wasnamcouh, aux environs d'Abher. Les habitants du voisinage, et notamment ceux d'Abher, se virent dès lors exposés aux plus grands

[1] Ms. n° 641, fol. 241 r. ou ms. de Leyde, fol. 65 v.

[2] Roudnadz, d'après le manuscrit de Paris, fol. 241 r. On voit, par la suite du récit, qu'il ne peut être question ici que d'Alamout. Il est donc probable qu'Ibn Djouzy avait écrit Roudbar; et au lieu d'Ispahan, il faut lire Cazouîn. Elmakin, qui paraît avoir copié Ibn Djouzy, écrit Arroudbar; car c'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de Roudiar que porte l'édition d'Erpenius (p. 286).

[3] Les deux manuscrits et Elmakin placent cet événement dans l'année 483, ce qui implique contradiction, Mélic chah n'étant mort que deux ans après. Selon Elmakin, c'était le lieutenant de Komadj à Roudbar, et non Komadj lui-même, qui partageait la manière de voir des Bathiniens.

dommages. Ils implorèrent le secours du sultan Barkiarok, qui fit marcher contre le château un corps de troupes, avec ordre de l'assiéger. Après un siége de huit mois; la forteresse fut prise dans l'année 489 (1096), et tous ceux qui s'y trouvaient périrent jusqu'au dernier [1].

On comptait encore, parmi les forteresses des Ismaéliens, le château de Khalendjân, à cinq parasanges d'Ispahan. Il appartenait à Moueiyd elmulc et passa, après sa mort, à Djawéli Sékaoua, qui y mit, en qualité de gouverneur, un homme de race turque. Un charpentier bathinien gagna l'amitié de cet individu, au moyen d'un présent considérable [2]. Quand le commandant eut pris confiance en lui, au point de lui remettre les clefs du château, le charpentier l'invita, ainsi que ses compagnons, à un festin et les enivra. Alors il appela Ibn Attach; et celui-ci, étant accouru pendant la nuit, avec un détachement d'Ismaéliens, fut hissé dans la forte-

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 182 r. ms. de l'Institut, p. 56; ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 122 v. Abou'lféda, t. III, p. 330, 332.

[2] D'après Ibn Djouzy, ce présent se composait d'une jeune esclave, d'un cheval et d'un étrier مركب. Cette signification du mot *merkeb* manque dans nos dictionnaires; mais elle se trouve dans ce passage d'Ibn Djouzy : وبين يديها الجنائب بمراكب الذهب ومعها مائة وصيفة بمراكب الذهب مرصعة بالجواهر. Ms. de Leyde, fol. 143 r. et dans cet autre de Noveiri : اعطى فرسا بمركب ذهب, ms. de Leyde, n° 2 *m*, fol. 49 v. Je dois la communication de ces deux passages à mon excellent ami R. Dozy. (Cf. Ibn Djouzy, ms. n° 641, fol. 173 r. ligne antépénultième; fol. 175 v. ligne dernière; Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 106 r. l. 4 et l. 10.)

resse avec des cordes, et tua ceux qui s'y trouvaient, à l'exception du Turc, lequel parvint à s'enfuir. Ibn Attach fut fortifié par cette conquête, et leva des tributs considérables sur les habitants d'Ispahan[1].

L'émir Djaouéli Sékaoua, dont il vient d'être question, avait le gouvernement de tout le pays compris entre Ram Hormouz et Ardjân. Les Ismaéliens s'étant emparés du château d'Annadhir (château de l'inspecteur) et de celui de Thonbour, situés tous deux dans ses possessions, il résolut de leur faire la guerre. Dans ce but, il ordonna à plusieurs de ses soldats de simuler une révolte contre lui, de l'abandonner et d'aller trouver les Bathiniens, sous prétexte qu'ils partageaient leurs opinions. Quand les prétendus transfuges eurent gagné la confiance des sectaires, Djaouéli répandit le bruit que les émirs fils de Borsok voulaient marcher contre lui et lui enlever ses possessions; mais qu'il s'était résolu à les abandonner et à se retirer à Hamadân, vu l'impuissance où il se trouvait de résister à une pareille attaque. Lorsqu'il eut manifesté ce dessein et se fut mis en route, ceux de ses soldats qui se trouvaient parmi les Bathiniens leur dirent : « Nous sommes d'avis qu'il faut nous poster sur le chemin que doit suivre Djaouéli, et nous emparer des richesses qu'il emporte avec lui. » Les Bathiniens leur donnèrent, pour les accompagner, trois cents de leurs plus braves guerriers; mais, quand les deux partis furent en pré-

[1] Ibn Alathir, *dicto loco;* Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 40 v. Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 69 r. ms. n° 641, fol. 241 v.

sence, les prétendus auxiliaires des Bathiniens se tournèrent contre eux et les passèrent au fil de l'épée; il n'en échappa que trois, qui montèrent sur une hauteur et s'enfuirent. Djaouéli mit au pillage les bêtes de somme et les armes des vaincus[1].

On peut juger, par ce stratagème, de la haine qu'inspiraient les Ismaéliens aux musulmans orthodoxes. Une partie de cette haine rejaillissait sur Barkiarok. Comme la plupart des émirs qu'ils avaient assassinés étaient des partisans de Mohammed, tels que le gouverneur d'Ispahan, Sermez, Arghich, Kumuch, tous deux anciens esclaves de Nizam elmulc, etc., les ennemis de Barkiarok lui imputèrent ces meurtres, et le soupçonnèrent d'avoir du penchant pour les Ismaéliens. Lorsque le sultan eut vaincu son frère et fait périr Moueiyd elmulc, une troupe de sectaires se mêla parmi ses soldats et en séduisit un grand nombre. Peu s'en fallut qu'ils ne manifestassent ouvertement leur multitude et leur force; leur puissance s'accrut, et ils menacèrent de la mort quiconque ne serait pas d'accord avec eux. Les émirs ou les généraux avec qui ils étaient en hostilité les craignaient tellement, que personne d'entre eux n'osait sortir de sa demeure, sans porter sous ses habits une cuirasse. Le vizir Elaazz lui-même revêtait une cotte de mailles, et les courtisans de Barkiarok lui demandèrent la permission d'entrer

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 183 r. t. V, fol. 122 v. Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 40 v. Noveïri, ms. de l'université de Leyde, n° 2 i; Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 66 r. ms. n° 641, fol. 241 v. 242 r.

chez lui avec leurs armes, lui faisant connaître combien ils redoutaient d'être attaqués à l'improviste. Ils lui conseillèrent d'écraser les Bathiniens, tandis qu'il pouvait encore le faire, et lui apprirent qu'il était soupçonné d'avoir du penchant pour leur doctrine, de sorte que l'armée de son frère lui en faisait un sujet de reproche. Enfin, on lui mit devant les yeux le sort funeste qui venait d'atteindre son parent Iran chah, fils de Touran chah, roi du Kermân, auquel ses liaisons avec les Bathiniens et ses cruautés avaient coûté le trône et la vie[1].

Toutes ces considérations déterminèrent le sultan à permettre qu'on fondît sur les Bathiniens et qu'on les massacrât. Il se mit lui-même à la recherche de ces sectaires; on prit un certain nombre de leurs tentes, et il n'en échappa aucun, à l'exception de quelques individus obscurs. Parmi ceux que l'on soupçonnait d'être leurs chefs, se trouvait l'émir Mohammed ben Duchmenziar ben Ala eddaulah, prince de la famille de Bouveih et souverain de la ville d'Yezd. Il prit la fuite et marcha, sans s'arrêter, l'espace de vingt-quatre heures; mais il s'égara et fut tout étonné de se retrouver, le lendemain, dans le camp de Barkiarok. On le mit à mort et on pilla ses

[1] Voy. Ibn Alathir, t. V, fol. 122 v. Ibn Khaldoun, t. V, fol. 251 r. Bondari, fol. 47 v. Hamd Allah Mustaufy, ms. persan, n° 15 Gentil, fol. 212 v. Mirchondi *Historia Seldschukidarum*, p. 264. Feu M. le baron C. d'Ohsson a avancé de près de dix ans cet événement, en le plaçant sous le règne de Mélic chah. (*Histoire des Mongols*, t. III, p. 160.)

tentes, où l'on trouva des armes toutes préparées[1]. Les personnes suspectes d'hérésie furent conduites dans l'hippodrome et tuées, et plusieurs innocents partagèrent leur sort. En effet, lorsque les gens malintentionnés virent quelle ardeur Barkiarok mettait à exterminer les sectaires, ils dénoncèrent comme tels leurs ennemis particuliers. Parmi ceux qui furent tués, on comptait le fils de Keï Kobad, gouverneur de Técrit. Le père de cet infortuné ne cessa pas de faire réciter la khotbah au nom de Barkiarok; mais il s'occupa de fortifier et de réparer le château de Técrit, place extrêmement forte par son assiette. Il détruisit la principale mosquée djami de la ville, laquelle avoisinait le château, afin qu'il ne fût pas attaqué de ce côté-là, et convertit en mosquée une église (*biah*), située dans la ville.

Barkiarok écrivit à Bagdad, pour ordonner d'arrêter Abou Ibrahim elaçad-abadi, qu'il y avait envoyé avec la mission de se saisir des richesses de Moueiyd elmulc, et qui était un des chefs des Bathiniens. Cet homme fut arrêté et jeté en prison. Lorsqu'on fut sur le point de le mettre à mort, il dit aux exécuteurs: « Supposez que vous me tuiez, est-ce que vous pourrez tuer ceux qui sont renfermés dans des châteaux et des villes? » Personne ne pria

[1] L'accusation d'hérésie (*ilhad*) n'avait guère été moins funeste, quatre ans auparavant, à un autre prince, issu de la famille de Bouveih, Abou Nasr, fils de Djélal eddaulah Abou Thahir, à qui Mélic chah avait donné en fief Médaïn et Deïr Elaakoul. (Voy. Ibn Djouzy, *sub anno* 490, fol. 230 v.)

sur son corps; et il fut jeté en dehors des murs. Il avait un fils déjà avancé en âge, et qui fut tué dans le camp de Barkiarok. Elkia elharras, professeur du collége de Nizam elmulc, fut soupçonné d'être un Bathinien et dénoncé comme tel au sultan Barkiarok[1]. Celui-ci ordonna de l'arrêter et voulut le faire périr; mais le khalife lui ayant envoyé des députés chargés de demander son élargissement, de rendre témoignage à la pureté de sa foi et à l'éminence de son savoir, le sultan le relâcha[2].

Mais il est temps de reprendre le récit de la guerre de Barkiarok contre ses deux frères, Mohammed et Sindjar. Par sa jonction avec Ayaz, le sultan avait vu son armée portée au chiffre de cinq mille cavaliers; mais il était totalement dépourvu de tentes et de bagages. Il arriva à Bagdad le 17 de dzou'lkadeh (13 septembre 1101). Le khalife envoya à la rencontre du sultan son cortége habituel, sous la conduite d'Emin eddaulah, fils de Mousselaïa. Lorsque arriva le jour de la fête des victimes (10 de dzou'lhiddjeh = 6 octobre), le khalife fit porter un *minber*

[1] Au lieu de Barkiarok, que donnent Ibn Djouzy et Abou'lméhacin, les deux manuscrits d'Ibn Alathir portent le nom de son frère Mohammed. Ibn Djouzy raconte cet événement sous la date de l'année 495.

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 184 r. et v, 185 r. ms. n° 740 *bis*, t. V, fol. 123 r. Ibn Djouzy, ms. de Leyde, fol. 65 r. 66 v. 71 v. ms. n° 641, fol. 245 v. Abou'lméhacin, ms. n° 660, fol. 175 r. et v. 185 r. Bondari, fol. 47 v. Ibn Khaldoun, fol. 40 v. et fol. 251 v. Noveïri, ms, de Leyde, n° 2 *i*. Ibn Djouzy et son copiste Abou'lméhacin portent à plus de trois cents le nombre des Bathiniens mis à mort par Barkiarok.

(une chaire) au palais du sultan. Le chérif Abou'l-kérim fit la khotbah sur cette chaire, et prononça la prière de la fête. Barkiarok n'assistait pas à cette cérémonie, car il était alors malade. L'argent lui manquait, et il se voyait dans l'impossibilité de fournir à son entretien et à celui de ses troupes. Il envoya vers le khalife, pour se plaindre à lui de l'état de gêne auquel il était réduit, et le pria de venir à son aide. Après bien des pourparlers, le khalife consentit à lui payer cinquante mille dinars. Malgré ce sacrifice d'Almostadhhir, Barkiarok et ses officiers s'emparèrent des richesses des habitants de Bagdad, et le dommage qu'ils causèrent fut général. Aussi, les gens de la contrée soupiraient-ils après leur départ. Sur ces entrefaites, Abou Mohammed Obeïd Allah ibn Mansour, connu sous le nom d'Ibn Essalihah, kâdhi et prince de Djabalah, en Syrie, arriva à Bagdad avec des richesses considérables. Ce prince avait abandonné Djabalah, qu'il désespérait de défendre plus longtemps contre les croisés, et l'avait livré à l'atabek Thogtékin. Dès qu'il fut entré à Bagdad, le vizir Elaazz le fit venir et lui dit : « Le sultan est dans le besoin, et ses troupes lui demandent ce qu'il ne possède pas. Nous voulons que tu nous donnes trente mille dinars; tu nous rendras par là un grand service, et tu mériteras nos récompenses et nos actions de grâces. » Obeïd Allah répondit : « Entendre, c'est obéir; mes richesses et mes bagages sont à Anbar, dans la maison où je suis descendu. » Il ne demanda même pas qu'on lui laissât quelque

chose. Le vizir fit partir pour Anbar une troupe d'affidés, qui y trouvèrent une somme considérable et des objets d'un grand prix. Dans le nombre, il y avait onze cents pièces d'orfévrerie d'un merveilleux travail, et une grande quantité de vêtements et de turbans, tels qu'on n'en pouvait trouver de pareils[1].

A peu près dans le même temps que le vizir Elaazz déshonorait son maître par cette odieuse spoliation, il lui aliénait l'affection de l'émir Sadakah, prince de Hillah[2]. Il envoya dire à ce chef arabe : « Tu es redevable envers le trésor du sultan d'un million et tant de dinars, composant le tribut de plusieurs années. Si tu n'envoies pas cette somme, nous ferons marcher des troupes vers ton pays et nous te l'enlèverons. » Dès que Sadakah eut reçu cet imprudent message, il cessa de faire réciter la prière au nom de Barkiarok, auquel il substitua celui de Mohammed. Sur ces entrefaites, Barkiarok, étant arrivé à Bagdad, envoya, à plusieurs reprises, inviter Sadakah à venir le trouver; mais l'émir arabe refusa. Ayaz lui fit conseiller de se rendre à Bagdad, s'engageant à lui faire obtenir tout ce qu'il désirerait. Sadakah ré-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 r. et v. t. IV, fol. 177 r. 179 v. Abou'lféda, t. III, p. 328, 330; Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et t. III, fol. 540 v. 541 r. Ibn Djouzy, fol. 243 r.

[2] Si dans ce passage, ainsi que dans plusieurs des précédents, j'ai donné à Sadakah le titre de prince de Hilleh, c'est uniquement pour me conformer à l'exemple des écrivains arabes. En effet, ce fut seulement dans l'année suivante que Seif eddaulah Sadakah bâtit la ville de Hilleh « et y fixa sa résidence. Jusque-là, lui et ses ancêtres avaient habité des tentes arabes. » (Ibn Alathir, t. V, fol. 126 r. Cf. Ibn Djouzy, fol. 245 v. et le *Méracid*, éd. Juynboll, t. I, p. 315.)

pondit : « Je n'irai trouver le sultan et ne me soumettrai à lui qu'après qu'il m'aura livré son vizir Abou'lméhacin. S'il ne le fait pas, qu'il ne s'imagine pas me voir jamais paraître devant lui ; mais, s'il me le livre, je serai un serviteur sincère et vraiment obéissant. » Barkiarok ayant rejeté sa demande, il envoya des troupes à Coufa, en chassa le lieutenant du sultan, et la réunit à ses possessions[1].

Après s'être emparés d'Hamadân, Mohammed et Sindjar avaient pris le chemin de Bagdad. Lorsqu'ils arrivèrent à Holwân, Ilghazi, fils d'Ortok, vint trouver Mohammed, avec ses troupes, et lui rendit hommage. L'armée de Mohammed dépassait dix mille cavaliers, sans compter les goujats. Lorsque l'on reçut ces nouvelles à Bagdad, Barkiarok était dangereusement malade, et ses courtisans répandaient, matin et soir, de fausses nouvelles sur son état. Ses officiers s'agitaient, tremblaient et étaient hors d'eux-mêmes ; enfin, ils se décidèrent à transporter le sultan, dans une litière, sur la rive occidentale du Tigre, et campèrent dans l'endroit appelé Erramlah. Barkiarok n'ayant plus qu'un souffle de vie, ses officiers le crurent mort, et tinrent conseil entre eux sur ses funérailles et le lieu de sa sépulture. Tandis qu'ils délibéraient ainsi, le sultan leur dit : « Je sens que mon âme s'est fortifiée et que mes forces augmentent. » Ils furent enchantés de cette

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. t. IV, fol. 127 v. le même, t. III, fol. 541 r. et v. Ibn Djouzy, fol. 242 v.

parole, et se remirent en marche. L'autre armée, dont les chefs étaient entrés à Bagdad, le 27 de dzou'lhiddjeh (23 octobre 1101), occupait déjà la rive opposée. Toutes deux n'étant plus séparées que par le Tigre, elles commencèrent à se lancer des flèches et à s'accabler d'invectives. L'injure que l'armée de Mohammed prodiguait le plus aux soldats de Barkiarok consistait dans ces mots : « Ô Bathiniens ! » L'armée de Barkiarok pilla le pays situé sur son chemin, jusqu'à Vacith. Lorsque les soldats en garnison dans cette ville reçurent la nouvelle de son approche, ils furent saisis de frayeur, et ayant rassemblé tous les bateaux qu'ils purent trouver, ils y chargèrent leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses, et descendirent à Zobeïdieh, où ils s'établirent[1].

A son entrée dans Bagdad, Mohammed se logea dans le palais des sultans. Quant à Mélic Sindjar, il s'établit dans la maison de Gueuher Ayin. Mohammed reçut un billet autographe (*tewki'*) du khalife Almostadhhir, contenant des plaintes sur la mauvaise conduite de Barkiarok et de ses soldats, et des félicitations touchant l'arrivée de Mohammed. Ce prince avait choisi pour vizir, après le meurtre de Moueiyd elmulc, Khathir elmulc Abou Mansour Mohammed. Au mois de moharrem 495 (novembre 1101), Seïf

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et v. et t. III, fol. 541 v. Ibn Djouzy, fol. 242 v. Ce dernier, dont la chronologie est souvent fautive, met l'entrée de Mohammed et de Sindjar dans Bagdad au 25 de djomada second.

eddaulah Sadakah vint trouver Mohammed à Bagdad, et toute la population de cette ville sortit audevant de lui [1].

Mohammed demeura à Bagdad jusqu'au 17 de moharrem 495 (11 novembre 1101). Alors il quitta cette ville, ainsi que son frère Sindjar, et chacun d'eux reprit la route de ses états. Lorsque Mohammed fut sorti de Bagdad, on y apprit que Barkiarok avait envahi les domaines particuliers du khalife, à Vacith, et avait tenu, sur le compte de ce prince, les propos les plus outrageants. A cette nouvelle, Mostadhhir, ayant envoyé un message à Mohammed, le rappela à Bagdad et lui raconta ce qu'il venait d'apprendre. Il résolut même de se joindre en personne à Mohammed, afin de combattre Barkiarok; mais son allié lui dit : « Il n'est pas nécessaire que le prince des croyants se mette en mouvement; je me comporterai dans tout ceci de manière à obtenir son approbation [2]. » Puis il se remit en route, après avoir établi à Bagdad, pour recueillir les contributions, Abou'lméali Mofaddhal ibn Abd errezzak, et avoir nommé, comme son chargé d'affaires (*chihneh*), Ilghazi. Avant d'entrer à Bagdad, Mohammed avait laissé son armée dans le district appelé Tharik Khoraçân, qu'elle dévasta et mit au pillage. Mohammed, ayant repris le commandement

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 121 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 r. et t. III, fol. 541 v.

[2] On voit que M. Weil a commis une inexactitude, en disant que Mohammed renvoya le khalife à Bagdad. (T. III, p. 146.)

de ses troupes, marcha en toute hâte vers la ville de Roudraver[1].

Cependant, Barkiarok était arrivé tellement malade à Vacith, qu'on le portait dans une litière. Il avait perdu une grande partie des bêtes de somme et des bagages de ses soldats; car ces derniers accéléraient leur marche, de crainte que le sultan Mohammed ou l'émir Sadakah ne les poursuivît. Dès qu'ils avaient traversé un pont, ils avaient soin de le rompre, afin d'arrêter ceux qui voudraient les poursuivre. Aussitôt après son arrivée à Vacith, Barkiarok recouvra la santé, et il ne lui resta plus, ainsi qu'à ses soldats, d'autre préoccupation que celle de passer de la rive occidentale sur la rive orientale du fleuve; mais ils ne trouvèrent point une seule barque en cet endroit, vu que la garnison de Vacith les avait toutes emmenées dans sa retraite. On était alors en hiver; le froid était violent, et le fleuve, considérablement accru. Les soldats s'établirent dans la mosquée principale et dans les maisons des habitants, ainsi que ceux-ci l'avaient craint; les chemins et les marchés restèrent déserts. Le kâdhi Abou Aly alfariki alla trouver l'armée, eut une entrevue avec l'émir Ayaz et le vizir, et chercha à les disposer favorablement pour la population de Vacith. Il demandait la nomination d'un gouverneur, comme moyen de tranquilliser les habitants. Après lui avoir accordé sa demande, ils lui dirent : « Nous voulons

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 123 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 v. et t. III, p. 541 v.

que tu rassembles des gens qui fassent traverser l'eau à nos bêtes de somme, pendant que nous nagerons avec elles. » Le kâdhi ayant rassemblé un certain nombre de jeunes gens, à qui il donna un salaire considérable, ils firent traverser le fleuve aux chevaux, aux mulets et aux chameaux. L'émir Ayaz en personne poussait devant lui ces animaux, faisant ainsi ce que font d'ordinaire les esclaves. L'armée n'avait qu'un seul bateau, qui avait descendu le Tigre depuis Bagdad, et dans lequel on avait transporté le sultan. On s'en servit pour passer l'argent et les bagages[1].

Dès qu'ils se virent sur la rive orientale, ils chassèrent leurs inquiétudes, et recommencèrent à piller le pays. Le kâdhi revint aussitôt et les invita derechef à s'abstenir du pillage. Le sultan consentit à sa prière, et fit partir avec lui des gens chargés d'empêcher le dégât. Bientôt après, l'ancienne garnison de Vacith envoya demander un sauf-conduit, afin qu'elle pût venir rendre ses hommages au sultan. Barkiarok lui ayant accordé ce gage de sûreté, la majeure partie vint le trouver, et marcha avec lui vers Ahvaz, où les fils de Borsok exerçaient le pouvoir. Ceux-ci vinrent également le joindre, et des troupes considérables se rassemblèrent auprès de lui. Sur ces entrefaites, la nouvelle du départ de Mohammed de Bagdad lui étant parvenue, il se mit à sa poursuite, dans la direction de Néhavend, et

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, t. IV, fol. 187 v. 740 *bis*, t. IV, fol. 123 v. Ibn Khaldoun, fol. 251 v.

l'atteignit à Roudraver[1]. Les deux armées étaient à peu près égales en nombre, chacune d'elles comptant quatre mille cavaliers turcs. Elles restèrent toute la journée en ordre de bataille, sans en venir aux mains, à cause de la violence du froid. Le lendemain, elles reprirent leurs positions et attendirent de même. De temps en temps, un homme sortait des rangs de l'une des deux armées, et un autre s'avançait contre lui, pour le combattre. Lorsqu'ils s'étaient approchés l'un de l'autre, chacun prenait au collet son adversaire et luttait avec lui, après quoi ils se saluaient et se séparaient. Enfin, l'émir Beldadji et un autre émir de l'armée de Mohammed, appelé Aï Tékin, s'avancèrent vers l'émir Ayaz et le vizir Elaazz. Tous quatre eurent une entrevue, et convinrent de conclure la paix sur les bases suivantes : Barkiarok restera seul en possession du titre de sultan, et Mohammed se contentera de celui de roi. Trois *noubah* (concert de musique militaire, qui forme en Orient un des attributs de la souveraineté[2])

[1] Au lieu de Roudraver ou Roudzraver, M. Weil (p. 156) écrit Roudsroui, en citant, comme son garant, la Géographie d'Abou'l-féda, p. 410 ; mais dans cet endroit, ligne 6, de même que dans sa chronique, Abou'lféda écrit Roudzraver روذراور, et telle est, en effet, la vraie leçon. (Voyez, entre autres écrivains, Ibn Haukal et le *Méracid elittila'*, apud Uylenbroëk, *Iracæ Persicæ Descriptio*, p. 6, l. 9 et suiv. et p. 68, l. 1 du texte arabe. La comparaison de ces deux passages prouve qu'il faut lire Roudraver, au lieu de Roudhan, dans la Géographie d'Édrici, traduction de M. A. Jaubert, t. II, p. 106 et p. 162, 165.)

[2] Cf. l'*Histoire des Mongols de la Perse*, trad. de M. Quatremère, t. I, p. 418 et suiv. note.

auront lieu chaque jour à la porte de son palais; Guendjeh et ses dépendances (c'est-à-dire l'Arrân); l'Azérbéidjân, Hamadân, Cazouïn, le Diarbecr, le Djezireh et Mossoul lui appartiendront, et le sultan l'aidera à se mettre en possession de celles de ces provinces qui lui résisteraient. Chacun des médiateurs jura la paix au nom de son maître, et les deux armées évacuèrent le champ de bataille, le 4 de rébi premier (27 décembre 1101). Barkiarok marcha vers la prairie de Karatékin, pour se rendre ensuite à Savah, et Mohammed se dirigea vers Açad Abad. Les deux armées se dispersèrent, et chaque émir prit la route de son fief[1].

D'Açad Abad, Mohammed se rendit à Cazouïn. Lorsqu'il fut arrivé dans cette ville, il accusa de tiédeur pour ses intérêts et de trahison les émirs qui avaient négocié la paix entre lui et son frère. Il excita secrètement le reïs de Cazouïn à lui offrir un repas et à intercéder près de lui en faveur de ces émirs, afin qu'il pût les y inviter en même temps que le prince[2]. Le reïs ayant joué son rôle, Mohammed

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, f. 188 r. et v. ms. n° 740 *bis*, f. 123 v. 124 r. Abou'lféda, t. III, p. 334; Ibn Khaldoun, fol. 252 v. Ibn Djouzy, fol. 245 v. On voit donc que Deguignes a eu tort d'avancer que «les propositions de paix ne furent point acceptées.» (*Histoire des Huns*, etc. t. II, p. 229.)

[2] فوضع رئيس قزوين ان يتوسل اليه باولئك الامرآء ليحضر دعوته فاستشفع الرئيس بهم الى السلطان فحضر دعوته بعد ان امتنع Ibn Alathir, ms. n° 740, t. V, fol. 124 v. ودسّ الى رئيسها ان يصنع صنيعا ويدعوه اليه مع الامرا Ibn Khaldoun, t. IV, cf. t. III, fol. 542 r. (Voy. aussi Hamd Allah, p. 56; Mirkhond, p. 160.)

accepta son invitation, après l'avoir d'abord refusée. Il avait prescrit à ses courtisans de cacher des armes sous leurs tuniques; puis, s'étant rendu au festin, avec l'émir Basmal, qui était un des principaux émirs, et l'émir Aï Tékin, il fit mettre à mort Basmal et aveugler Aï Tékin. L'émir Inal ben Anouchtékin, qui avait précédemment commandé l'armée de Barkiarok, venait de se séparer du sultan, et avait entrepris d'attaquer les Bathiniens dans leurs châteaux et leurs montagnes. Lorsqu'il apprit que Mohammed rompait le traité conclu avec son frère, il vint le trouver et marcha avec lui vers Reï, où ce prince voulait faire acte de souveraineté, en faisant frapper cinq fois par jour devant sa porte les instruments de musique militaire (*ennoueb elkhams*). Des troupes se rassemblèrent auprès de lui, pendant les huit jours qu'il passa à Reï. Le neuvième jour, Barkiarok étant arrivé près de cette ville, un combat s'engagea entre son frère et lui. Le nombre des deux armées était à peu près égal, chacune se composant de dix mille cavaliers. Lorsqu'elles furent rangées en bataille, l'émir Sorkhab ben Keï Khosrew eddeïlémi, prince d'Avah, fondit sur l'émir Inal et le mit en déroute. La totalité de l'armée de Mohammed suivit Inal dans sa fuite, et se dispersa; le reste se retira à Cazouïn. Il ne périt dans cette bataille qu'un seul homme, lequel même fut massacré de sang froid. Les trésors de Mohammed furent pillés, et lui-même ne se retira du champ de bataille qu'avec soixante et dix cavaliers seulement.

Il portait son étendard de ses propres mains, afin que ses compagnons ne l'abandonnassent pas. L'émir Albéki, fils de Borsok, et l'émir Ayaz marchèrent à sa poursuite jusqu'à Kom, pendant que Barkiarok poursuivait le gros des fuyards et leur enlevait leurs richesses [1].

Après sa défaite, Mohammed prit le chemin d'Ispahan, ville qui lui était soumise et où il avait placé un lieutenant. Il avait été rejoint par l'émir Inal. Il entra dans la ville au mois de rébi premier 496 (janvier 1102), et ordonna de reconstruire la partie du mur qui était détruite. Ce mur était le même qu'Ala eddaulah ben Cakweïh avait fait construire, soixante-six ans auparavant, à cause des craintes que lui inspirait Thogril beg. Mohammed commanda de creuser plus profondément et de remplir d'eau les fossés, et confia la garde de chaque porte à un émir; enfin, il dressa sur les murailles des machines à lancer des projectiles. Il y avait dans la ville onze cents cavaliers et cinq cents fantassins. Lorsque le sultan Barkiarok apprit la retraite de son frère à Ispahan, il marcha à sa poursuite, dans le mois de

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 188 v. 189 r. t. V, fol. 124 r. Abou'l-féda, t. III, p. 334; Ibn Khaldoun, fol. 251 v. Celui-ci place cette action dans le mois de djomada premier; mais il ajoute qu'elle fut postérieure de quatre mois à la précédente, ce qui est une erreur palpable, puisque, d'après la leçon d'Ibn Alathir, il n'a pas dû s'écouler un mois entre chacune. Hamd Allah Mustaufy prétend que le combat eut lieu près de Sawah, dans le mois de rebi second 495 (*Histoire des Seldjoukides*, p. 56), et Mirkhond a reproduit la première de ces assertions (*Hist. Seldsch.* p. 160).

djomada premier (février-mars 1102). Ses troupes dépassaient quinze mille cavaliers, sans compter cent mille valets à la suite de l'armée. Barkiarok mit le siége devant la ville et la serra de près. Mohammed faisait trois fois, chaque nuit, le tour des murailles de la place. Le blocus étant devenu plus pénible, il fit sortir d'Ispahan les infirmes et les pauvres, si bien que les quartiers restèrent déserts. Malgré cette précaution, les vivres manquèrent, et l'on en fut réduit à dévorer les chevaux et les chameaux. L'argent n'était pas moins rare que les provisions, et Mohammed dut en emprunter une forte somme à des notables de la ville. Les troupes ayant renouvelé leurs demandes, il fixa une autre somme, que les habitants auraient à payer, et qu'il perçut en employant la force et la violence[1]. Le prix des denrées ne cessa d'augmenter d'une manière excessive, au point que dix menns (cinquante-huit livres et douze onces) de froment parvinrent à un dinar (environ

[1] فقسّط على اهل البلد شيًا اخر واخذه منهم بالشدة والعنف Ibn Alathir. Ce sens du verbe قسّط, à la 2ᵉ forme, manque dans le dictionnaire; mais il a été indiqué par M. R. Dozy, *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, intitulée : *Albayano'l Mogrib*, t. II, p. 39. Cf. cet autre passage d'Ibn Djouzy : وكانت خاتون الجلالية قد قسّطت على اهل اصفهان مالا على قدر احوالهم فقسطت عليه جملة وافرة (fol. 245 r.). «La khatoun djélalienne (Turcan khatoun) avait fixé un tribut qui devait être levé sur les habitants d'Ispahan, d'après leur condition. Elle taxa Mohammed, fils de Mansour, à une somme considérable». (Voyez encore un autre passage d'Ibn Djouzy, ci-dessus, p. 166, note 2.) Le nom d'action تقسيط est employé par Ibn Alathir, ms nº 740 *bis*, t. V, fol. 126 r.

douze francs), et quatre rothls (livres) de viande montèrent au même prix; enfin, cinq rothls de paille valaient quatre dinars; mais les marchandises étaient à vil prix, faute d'acheteurs. Les vivres étaient, au contraire, à bon marché dans le camp de Barkiarok. Le siége de la ville continua jusqu'au 10 de dzou'l-hiddjeh (25 septembre 1102); et rien ne peut mieux donner une idée de l'état d'affaiblissement auquel était déjà arrivée la puissance seldjoukide, que la résistance opposée pendant si longtemps à une armée de quinze mille hommes, par une ville dont la garnison ne s'élevait guère qu'au dixième de ce chiffre et qui, de plus, était réduite à la famine. Mohammed, désespérant enfin de repousser l'ennemi, et fatigué de se voir bloqué depuis près de huit mois dans Ispahan, résolut d'en sortir, afin de rassembler des troupes, à la tête desquelles il reviendrait dégager cette ville. Il quitta Ispahan, à la faveur de la nuit, accompagné de l'émir Inal et de cent cinquante cavaliers seulement, ayant soin de laisser dans la place plusieurs de ses principaux émirs, avec le reste de la garnison; mais, comme les montures de son escorte ne pouvaient marcher longtemps, à cause de la disette de fourrage qu'elles avaient eu à souffrir pendant le siége, il s'arrêta à six parasanges (sept lieues et demie) d'Ispahan. Aussitôt que Barkiarok eut appris sa fuite, il fit partir l'émir Ayaz avec un nombreux détachement, et lui ordonna de hâter sa marche. On dit que Mohammed échappa à la poursuite d'Ayaz et que celui-ci ne put l'atteindre. D'a-

près une autre version, l'émir l'ayant atteint, il lui envoya dire : « Tu sais que j'ai sur toi les droits que me donnent des pactes et des serments qui n'ont pas été rompus, et je n'ai commis envers toi rien qui puisse t'autoriser à t'efforcer de me faire du tort[1]. » Ayaz lui répondit : « Va-t-en à la garde de Dieu. » — « Mon cheval est épuisé, » répliqua Mohammed. Ayaz lui envoya un cheval; mais il lui prit son étendard, son parasol (*tchitr*) et trois charges d'or monnayé; puis il vint trouver Barkiarok, faisant porter devant lui les étendards de Mohammed renversés. Barkiarok désapprouva sa conduite et lui dit : « Quoiqu'il eût fait le mal, il ne convenait pas que nous lui souhaitassions cela. » Ayaz lui apprit alors la vérité, et Barkiarok donna son approbation à la conduite qu'il avait tenue[2].

Lorsque Mohammed eut abandonné Ispahan, des malfaiteurs, des villageois et des gens avides de pillage se réunirent, au nombre de plus de cent mille, et, s'avançant vers cette ville avec des échelles et des tours roulantes[3], comblèrent le fossé avec de

[1] انت تعلم انّنى لى فى رقبتك عهود وايمان ما نُقِضت ولم يكن منّى اليك ما تبالغ فى اذاى

[2] Ibn Alathir, ms. n° 740, fol. 189 r. et v. n° 740 *bis*, fol. 124 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 542 r. Abou'lféda, t. III, p. 334, 336; Ibn Djouzy, fol. 245 v. (d'après celui-ci, Barkiarok ne fut pas satisfait de l'évasion de son frère); Elmakin, p. 295.

[3] دبّابات. On peut consulter, sur ce mot, l'*Histoire des Mongols de la Perse*, p. 274, note, B; M. Reinaud, dans le *Journal asiatique*, septembre 1848, p. 224; M. Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, t. III, p. 257.

la paille et escaladèrent les murailles. Les habitants d'Ispahan résistèrent en hommes qui avaient à défendre leurs femmes et leurs biens, et les assaillants furent repoussés. Les émirs conseillèrent alors à Barkiarok de décamper; il suivit ce conseil (18 de dzou'l-hiddjeh 495 = 3 octobre 1102) et prit la route d'Hamadân, après avoir laissé toutefois auprès de la vieille ville, que l'on appelait Chehristân, Terchek assawabi, auquel il confia un corps de mille cavaliers et son fils Mélic chah[1].

Pendant le siége de cette ville[2], Barkiarok s'était vu enlever, par un assassinat, son vizir Elaazz. Ce ministre, qui se trouvait dans le camp, sortit de sa tente à cheval, pour aller rendre ses devoirs au sultan. Un jeune homme roux, qui, dit-on, avait été au nombre des esclaves d'Abou Saïd[3] alhaddad, que le vizir avait fait périr l'année précédente, épiait depuis lors l'occasion de venger son maître. Il la saisit avec d'autant plus d'empressement, qu'à ce que l'on prétend, il était Ismaélien. Il perça Elaazz de plusieurs coups de poignard. Le cortége du vizir l'abandonna dans le premier moment d'effroi; mais il revint

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740, fol. 189 v. 190 r. ms. n° 740 *bis*, fol. 124 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 542 v.

[2] Ibn Alathir et Ibn Khaldoun disent positivement que le meurtre d'Elaazz eut lieu pendant le siége d'Ispahan; mais la date du 12 séfer (6 décembre 1101), que le premier de ces chroniqueurs assigne à cet événement, contredit son assertion, puisque le siége d'Ispahan ne commença qu'au mois de djomada premier (février-mars 1102). Ibn Djouzy met l'assassinat d'Elaazz dans l'année 494 (1100-1101).

[3] Abou Saad, selon Ibn Djouzy.

bientôt, afin de lui porter secours. L'assassin fit plusieurs blessures à celui qui se trouvait le plus près; puis, il s'acharna sur sa victime, et ne la quitta que lorsqu'elle n'eut plus qu'un souffle de vie. Barkiarok ordonna que le meurtrier fût écorché vif.

Elaazz était d'un caractère libéral et d'un bon naturel. Il aimait beaucoup à bâtir; mais comme il entra au ministère dans un temps où les règles constitutives du vizirat avaient subi une altération, et où la source des revenus était tarie, il fut obligé de se faire craindre des populations, pour percevoir leurs tributs. Toutefois, il agissait d'une manière convenable dans ses relations avec les marchands, et, grâce à lui, un grand nombre d'hommes vivaient dans l'abondance et le priaient de commercer avec eux. Aussi, lorsqu'il eut été tué, perdirent-ils une somme condérable. On raconte qu'un trafiquant lui avait vendu des marchandises pour mille dinars, et que le vizir ayant dit à cet homme : « Prends, en retour, cinquante corr de froment d'Erradzân, à vingt dinars chacun, » le marchand refusa d'y consentir. « Je ne veux, dit-il, rien autre chose que de l'or. » Le lendemain, le marchand étant venu trouver le vizir, celui-ci lui dit : « Reçois mes compliments, ô un tel. » — « Qu'y a-t-il donc, répliqua le marchand? » — « La nouvelle de ton froment. » — « Je n'ai point de froment et n'en veux point. » — « Très-bien : chaque corr a été vendu cinquante dinars. » — « Mais je n'ai pas accepté le froment. » — « Je ne suis pas homme à rompre un engagement que j'ai contracté. » Le marchand sortit

et reçut le prix du froment, c'est-à-dire deux mille cinq cents dinars. Il y ajouta pareille somme et s'associa avec le vizir pour la faire valoir; mais celui-ci ayant été tué, il perdit le tout. Elaazz était infatué de l'alchimie. Il était dupe d'un alchimiste, qui lui promettait, de mois en mois et d'année en année, d'opérer la transmutation des métaux. Après sa mort, Barkiarok choisit pour vizir Khathir elmulc Abou Mansour elmeïboudi. Cet individu avait été vizir de Moḥammed, qui, pendant le siége d'Ispahan, lui confia la garde d'une des portes de la ville. L'émir Inal lui dit un jour : « Tu nous importunais, tandis que nous étions à Reï, afin que nous marchassions vers Hamadân, et tu nous disais : « J'entretiendrai l'armée « de mes propres deniers, et je lui procurerai ce qui « lui sera nécessaire; maintenant, tu ne peux te dis- « penser d'agir ainsi. » — « C'est ce que je ferai, » répondit Khathir; mais dès que la nuit fut arrivée, il abandonna la ville, sortit par la porte qui lui avait été confiée et se dirigea vers Meïboud, sa ville natale, dans la citadelle de laquelle il se fortifia. Barkiarok ayant envoyé un détachement pour l'y assiéger, il capitula, à condition qu'on lui garantirait la vie. On l'emmena dans un bât, sur un mulet. Il reçut en route la nouvelle du meurtre du vizir Elaazz, ainsi que le sauf-conduit que lui envoyait le sultan. Aussitôt qu'il fut arrivé au camp, Barkiarok le revêtit d'une khilah et le nomma vizir.

Voilà, remarque Ibn Alathir, des événements bien propres à faire réfléchir. Dans l'année 493 (1099-

1100), on vendit les meubles des enfants de Djébir et leurs maisons de la porte du Peuple, à Bagdad. Le produit de cette vente fut perçu par Moueiyd elmulc. Celui-ci ayant été tué l'année suivante, ses richesses et ses bagages furent vendus, et leur prix fut porté au vizir Elaazz. Enfin, le vizir Elaazz fut assassiné cette année-ci (495 = 1101-1102); ses bagages furent vendus et ses richesses partagées. Le sultan et son successeur dans le vizirat en prirent la majeure partie, et elles furent dispersées. Telle est la fin ordinaire de ceux qui servent les rois [1].

Nous avons vu que Mohammed, en quittant Bagdad, y avait laissé comme *chihneh* (résident), l'émir Ilghazi, fils d'Ortok. Au mois de redjeb 495 (avril-mai 1102), cet émir, après avoir passé quelque temps dans le district de Tharik Khoraçân, rentrait à Bagdad. Plusieurs de ses compagnons s'étant approchés du Tigre, crièrent à un patron de barque de venir les prendre, pour les transporter sur l'autre rive. Comme il tardait à obéir à leur appel, un d'eux lui lança une flèche et le tua. La populace se saisit du meurtrier et l'emmène; mais le fils d'Ighazi, accompagné d'une escorte, ayant rencontré ce rassemblement, lui enlève le prisonnier. Aussitôt la populace l'attaque à coups de pierres, dans le marché du mardi. Il va trouver son père et lui demande assistance. Le chambellan de la porte a beau faire ar-

[1] Ibn Alathir, t. V, fol. 124 r. et v. t. IV, fol. 190 r. et v. 191 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et t. III, fol. 142 v. Ibn Djouzy, fol. 245 v. Bondari, fol. 62 r.

rêter ceux qui avaient pris quelque part au tumulte, Ilghazi ne se contente pas de cette satisfaction. Il passe le Tigre avec ses soldats, entre dans le quartier des mariniers, suivi par une troupe nombreuse, et pille tout ce qu'il trouve; mais les vagabonds (*aiiar*) se jettent sur lui et tuent un grand nombre de ses compagnons. Ceux qui parviennent à s'échapper se précipitent dans des bateaux, afin de repasser le Tigre; dès qu'ils sont arrivés au milieu du fleuve, les mariniers se jettent à l'eau et les abandonnent. Ils furent submergés, et le nombre des noyés dépassa celui des morts. Ilghazi ayant rassemblé des Turcomans, voulut mettre au pillage le quartier occidental de Bagdad; mais le khalife lui députa le kâdhi des kâdhis et Elkia elherraṣ, qui le firent renoncer à son dessein [1].

La ville de Vâcith avait à peine eu le temps de se remettre des dégâts qu'y avait causés l'armée de Barkiarok, que déjà elle se voyait menacée par un nouvel ennemi. Basrah avait pour gouverneur, depuis quelques années, un émir nommé Ismaïl, fils de Sélandjouk ou Aslandjouk (en turc, le petit Arslan). Cet individu avait été chargé, durant la vie de Mélic chah, du gouvernement de Reï. A l'époque de sa nomination à ce poste, les habitants de Reï et des villages voisins avaient fatigué, par leur turbulence, leurs précédents gouverneurs, qui s'étaient vus impuissants à les réduire. Ismaïl suivit avec eux une règle de conduite, au moyen de laquelle il les pa-

[1] Ibn Alathir, ms. n° 740 *bis*, fol. 124 v. ms. n° 740, fol. 191 r. et v. Ibn Khaldoun, t. III, fol. 542 v. 543 r.

cifia. Il en tua un grand nombre, et envoya au sultan leurs cheveux, avec lesquels on fit des brides et des entraves pour des bêtes de somme. Ismaïl fut ensuite destitué du gouvernement de Reï. Barkiarok ayant donné en fief la ville de Basrah à l'émir Komadj, celui-ci y envoya Ismaïl en qualité de son lieutenant. Lorsque Komadj eut quitté Barkiarok, pour passer dans le Khoraçân [1] avec Sindjar, Ismaïl conçut le projet de s'emparer de Basrah et de se rendre indépendant. Mohaddzib eddaulah Ahmed, fils d'Abou'l-djebr [2], prince du Bathiha, sortit de ses marais pour le combattre, avec Ma'kil ben Sadakah ben Mansour, prince de l'île de Dobaïs. Tous deux s'avancèrent, accompagnés d'un grand nombre de bateaux et de chevaux, et arrivèrent à Mathara. Tandis que Ma'kil combattait auprès du château qu'Inal avait construit en cet endroit, et qui avait été réparé et fortifié par Ismaïl, une flèche lancée par une main inconnue l'atteignit et le tua. Ibn Abou'ldjebr retourna dans le Bathiha, et Ismaïl s'empara de ses vaisseaux (491 = 1098). Le prince du Bathiha ayant demandé du secours à Gueuher Ayin, celui-ci fit partir Abou'lhaçan Hérawi et Abbas ben Abou'ldjebr. Ils en vinrent aux

[1] Voyez ci-dessus, p. 234. — [2] Au lieu d'Abou'ldjebr, qui est la leçon de notre meilleur manuscrit d'Ibn Alathir, l'autre manuscrit, Aboulféda, p. 344, et Ibn Khaldoun donnent Abou'lkhaïr. — Sur ce prince, qui régnait dans la contrée marécageuse, ou Bathiha, située entre Bagdad et Bassora, dans le voisinage de Vacith, on peut consulter MM. Reinaud et Derenbourg, *op. sup. laud.*, p. 9. — L'île de Dobaïs ou des Bénou Dobaïs est citée ailleurs par Ibn Alathir (t. V, fol. 47 v. 57 v. 60 v.); elle comprenait les villes de Thib et de Korkoûb.

mains avec Ismaïl, qui les vainquit et les fit prisonniers. Il relâcha Abbas, moyennant une rançon que lui paya son père, et il fit la paix avec lui. Quant à Hérawi, il resta en prison pendant quelque temps; après quoi, Ismaïl le renvoya libre, moyennant cinq mille dinars, dont toutefois il n'en toucha pas un seul.

Ces divers succès ayant fortifié la puissance d'Ismaïl, il construisit une forteresse à Obollah et une autre vis-à-vis de Mathara. Son pouvoir fut redouté; grâce à lui, les habitants de Basrah vécurent en repos, et il abolit une partie des taxes qui pesaient sur eux. Son autorité s'étendit, à la faveur de la guerre que se faisaient les deux sultans rivaux, et il s'empara de la ville de Méchân ou Mochân[1], située au nord de Basrah. Enfin, dans la seconde moitié de l'année 495 (1102), quelques soldats de la garnison de Vâcith lui ayant écrit une lettre, offrirent de lui livrer la ville. Ismaïl n'eut garde de négliger ces ouvertures; il partit de Basrah le 20 de chevval (7 août 1102), remonta le Tigre, avec une flotte, jusqu'à Néhrabân, situé à une demi-journée de Vâcith, et envoya sommer les soldats de tenir leurs promesses. Ils répondirent : « Nous t'avons, il est vrai, envoyé un message; mais, depuis, nous avons changé d'avis. » Ismaïl descendit alors sur la rive orientale, et campa sous des palmiers, ayant ses vais-

[1] Sur cette ville, où le célèbre Hariri, contemporain des événements que nous racontons, avait des propriétés considérables, on peut consulter un passage du *Méracid Alittila'*, ou *Lexique géographique arabe*, publié par S. de Sacy, *Chrest. ar.*, t. III, p. 180.

seaux rangés devant lui. Les troupes de Vâcith campèrent en face de lui. Il leur députa de nouveau des ambassadeurs, mais sans plus de succès que la première fois. La populace de Vâcith se joignit même à la garnison, pour injurier Ismaïl de la manière la plus outrageante. Lorsqu'il eut perdu tout espoir d'obtenir leur soumission, il reprit le chemin de Basrah, pendant que les ennemis marchaient vis-à-vis de lui, sur la rive opposée. Il parvint ainsi à Amara et fit traverser le fleuve, au-dessus de la ville, par un détachement de son armée; car il supposait que Vâcith avait été abandonnée de ses habitants, qu'il pourrait y mettre le feu, et que, quand les Turcs retourneraient sur leurs pas, pour éteindre l'incendie, il les suivrait et tomberait sur eux. Son espoir fut trompé, parce que la population de Vacith se trouvait sur le Tigre, partie dans la ville elle-même, partie avec les Turcs, en face de lui. Lorsque ses compagnons eurent passé le fleuve, les Turcs se retournèrent contre eux, accompagnés de la populace, en tuèrent trente et en firent prisonniers un grand nombre; le reste se jeta dans le fleuve.

Après cet échec, Ismaïl revint à Basrah, où son retour était en ce moment bien nécessaire. En effet, pendant son absence, l'émir Abou Saad Mohammed ben Modhar ben Mahmoud avait marché sur cette ville. Cet émir possédait de vastes provinces, telles que la moitié de l'Omân, Djennabah[1] et Sirâf sur la côte du

[1] C'est la ville à présent appelée *Ghénaoué* (Gunow de la carte de Macdonald Kinneir). Voyez ma traduction des *Voyages d'Ibn Ba-*

Fars, et l'île des Bénou Nèfis; il s'y était rendu indépendant depuis plusieurs années. Quelque temps avant l'expédition d'Ismaïl contre Vâcith, trois individus, nommés Djaférek, Zendjweih et Abou'lfadhl Obolli, étant venus le trouver, lui avaient suggéré de construire des vaisseaux et de les faire monter par des guerriers, qu'il enverrait contre Abou Saad et d'autres chefs du voisinage. En conséquence, Ismaïl avait équipé plus de vingt vaisseaux. Dès qu'Abou Saad avait eu connaissance de ces préparatifs, il avait fait partir un nombreux corps de troupes, avec environ cinquante navires. Cette armée navale, étant arrivée dans le Tigre de Basrah (Didjlet Elbasrah, sans doute le canal sur lequel est située Basrah ou Nahr Ma'kil) en 494 (1101), y séjourna et s'occupa de combattre Ismaïl. Elle vainquit un détachement de ses troupes, et tua le gouverneur du château d'Obollah; puis elle fit demander aux fils de Borsok, émirs du Khouzistân, d'envoyer à son secours une armée qui l'aidât à s'emparer de Basrah. Avant que leur réponse fût arrivée, les deux partis avaient conclu la paix, à condition qu'Ismaïl livrerait à ses adversaires Djaférek et ses deux compagnons, et qu'il leur accorderait, à titre de fiefs, des lieux de leur choix, parmi les dépendances de Basrah; mais dès qu'ils se furent éloignés, Ismaïl ne tint aucun de ses engagements, et s'empara même de deux vaisseaux appartenant à

toutah en Perse et dans l'Asie centrale, p. 80, note. Au lieu de *Hanana* حنانا, on doit lire *Djenaba* جنابا, dans la Géographie d'Édrici, traduction de M. Am. Jaubert, t. I, p. 363.

des compagnons d'Abou Saad. Cette agression porta ce dernier à se mettre lui-même à la tête de sa flotte, composée de plus de cent navires, tant grands que petits. Lorsqu'il fut arrivé à l'embouchure du canal d'Obolleh (*Nahr Elobolleh*), la flotte d'Ismaïl sortit à sa rencontre et le combat s'engagea. Les ennemis étaient au nombre d'environ dix mille hommes, et les soldats d'Ismaïl, au nombre de sept cents seulement. Abou Saad ayant remonté le Tigre et incendié plusieurs localités, les troupes d'Ismaïl se retirèrent, partie à Obolleh, partie à Nehr eddéir, le reste, enfin, dans d'autres endroits. Ismaïl, se voyant dans l'impossibilité de résister à Abou Saad, pria le fondé de pouvoirs (*wékil*) du khalife, dans le pays qu'il tenait à titre de tributaire de la chancellerie de Bagdad, de s'efforcer de lui obtenir la paix. Ce fonctionnaire ayant envoyé à cet effet un message à Abou Saad, le prince de l'Omân y répondit en rappelant la mauvaise conduite qu'Ismaïl avait tenue envers lui, à deux reprises différentes; mais enfin, après bien des pourparlers, il consentit à la paix, eut une entrevue avec Ismaïl, et s'en retourna dans ses états. Chacun des deux princes envoya à son nouvel allié un présent magnifique. Ismaïl continua d'exercer à Basrah une autorité absolue, jusqu'à ce que Sadakah lui enlevât cette ville, dans l'année 499 de l'hégire (1105-1106). Ismaïl mourut de maladie à Ram Hormouz[1], au moment où il était en route pour se rendre dans le Fars.

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 191 v. 192 r. et v. 193 r. t. V, fol. 124 v. 125 r. Ibn Khaldoun, fol. 252 r. et v. t. IV, fol. 128 r.

Nous avons vu plus haut que Barkiarok avait envoyé l'année précédente l'émir Kerbouka dans l'Azerbéidjân, où son cousin Mélic Maudoud ben Yakouti avait levé l'étendard de la révolte. Après s'être emparé sur le rebelle de la plus grande partie de cette province, Kerbouka arriva à Khoï, où il tomba malade. Il avait près de lui l'ispehbed (général) Sabaweh, fils de Khamartékin, et Sonkordjeh. Au bout de treize jours de maladie, se voyant sur le point de mourir, il légua son autorité à ce dernier, ordonna à ses Turcs de lui obéir, et lui fit prêter par ses troupes le serment de fidélité; puis il rendit le dernier soupir, à quatre parasanges (cinq lieues) de Khoï, au milieu du mois de dzou'lcadeh 495 (le 1er septembre 1102). Il fut enveloppé dans un tapis de laine[1], à défaut de linceul, et enseveli à Khoï. Son-

[1] Les deux manuscrits d'Ibn Alathir portent زلی *zily*, mot qui manque dans le dictionnaire, où l'on trouve seulement زلیة *zillich*, pluriel زلالی *zelaly* «espèce de couverture ou de tapis de laine, dépourvu de duvet.» Le dictionnaire de Freytag indique comme la racine de ce mot le persan زیلو *ziloa*, que Richardson traduit seulement par les mots : «espèce de laine portée par les pauvres.» Mais le terme زیلو et son diminutif زیلوچه désignent aussi un tapis. En effet, on trouve le dernier dans le *Matla' assa'deïn*, accolé aux mots بستر «oreiller», بالش «coussin» et حصیر «natte.» (*Notices des manuscrits*, t. XIV, 1re partie, p. 325, ligne 2.) On lit dans le *Zafer nameh* : نمدها و زیلوها وخیمها بر روی لای انداختند وراه ساختند بتمامی بیرون رفتند «On jeta sur le bourbier des pièces de feutre, des tapis et des tentes, et grâce à ce chemin improvisé, tout le monde s'en tira.» Ms. persan, n° 54 Gentil, fol. 258 v. et dans le *Habib assiier* de Khondémir : بریك زیلوچه نشسته «s'étant assis sur un petit tapis» (ms. n° 69 Gentil, t. III, p. 324 r.), et enfin, وکلیمها و زیلوچهای ابریشمین «des tapis de soie.» (*Ibid.* fol. 264 r.)

kordjeh se dirigea vers Moussoul, avec la plus grande partie de l'armée et s'en empara.

Aussitôt que les notables de Moussoul avaient eu appris la mort de leur prince, ils avaient écrit au Turcoman Mouça, qui se trouvait à Hisn Keïfa, où il remplissait les fonctions de lieutenant de Kerbouka. Ils l'invitaient à se rendre auprès d'eux en toute hâte, afin qu'ils lui livrassent la ville. Quoiqu'il eût employé la plus grande diligence, il n'arriva que trois jours après Sonkordjeh. Celui-ci, ayant eu avis de son approche, pensa qu'il venait pour lui rendre hommage, et sortit à sa rencontre, avec les habitants de la ville. Chacun d'eux ayant mis pied à terre, ils s'embrassèrent et pleurèrent ensemble la mort de leur maître; puis ils marchèrent l'un à côté de l'autre, et Sonkordjeh dit à Mouça, dans le cours de la conversation : « De tout ce qui appartenait à notre défunt maître, je ne désire que le trône. Les richesses et les gouvernements seront pour vous. » — « Que sommes-nous donc, répondit Mouça, pour que les trônes nous appartiennent? C'est au sultan à en ordonner; il y établira qui il voudra. » La discussion ayant continué, Sonkordjeh tira son épée, donna un coup du plat sur la tête de Mouça et lui fit une blessure. Mouça se jeta par terre, entraînant après lui Sonkordjeh. Le fils de Mansour ben Mervân, dont le père avait été prince du Diarbecr, accompagnait Mouça. Il tire son poignard, en frappe la tête de Sonkordjeh et la sépare du tronc. Après ce meurtre, Mouça, étant entré dans la ville, distribue

des habits d'honneur aux officiers de Sonkordjeh, se concilie par là leur affection et s'empare de l'autorité.

Lorsque Chems eddaulah Djékermich, prince de Djezireh Ibn Omar, eut appris cette nouvelle, il se dirigea vers Nisibe et s'en rendit maître. Mouça marcha aussitôt contre Djezireh; mais dès qu'il fut arrivé près de l'ennemi, son armée le trahit et passa du côté de Djékermich. Mouça s'étant retiré dans Moussoul, Djékermich l'y suivit et l'y tint assiégé pendant longtemps. Mouça demanda du secours à l'émir Sokmân, fils d'Ortok, qui se trouvait alors dans le Diarbecr, où il avait soutenu contre Kerbouka plusieurs combats, dans l'un desquels son neveu Yakouti avait été fait prisonnier[1]. Pour obtenir son assistance, Mouça lui donna Hisn Keïfa et dix mille dinars. Sokmân s'étant mis en marche vers Moussoul, Djékermich leva le siége de cette ville, et Mouça en sortit pour aller au-devant de son nouvel allié. Lorsqu'il fut arrivé près d'une bourgade appelée Kératha, plusieurs anciens esclaves de Kerbouka fondirent sur lui, probablement dans le dessein de venger leur camarade Sonkordjeh, et l'un d'eux le tua d'un coup de flèche. Il fut enseveli sur une colline qui se trouve en cet endroit, et qui prit depuis lors le nom de colline de Mouça (*Tell Mouça*).

[1] Voy. Ibn Khaldoun, fol. 254 v. 319 v. 324 r. et v. Abou'lféda, p. 350, 352. Ce fut à cette circonstance que les Ortokides furent bientôt après redevables de la conquête de Mardin. (Voy. Ibn Khaldoun et Abou'lféda, *dict. loc.* et cf. ci-dessus, la note 2 de la p. 439.)

et son armée retourna en désordre à Moussoul. L'émir Sokmân se rendit à Hisn Keïfa, et se mit en possession de cette ville, laquelle resta pendant cent trente-quatre années entre les mains de ses descendants. Quant à Djékermich, il revint assiéger Moussoul, et y entra par capitulation, au bout de quelques jours. Il traita cette ville avec bonté; mais il se saisit des meurtriers de Mouça, et les fit mettre à mort. Il s'empara ensuite de Khabour, et força les Arabes et les Curdes à reconnaître son autorité[1].

Nous avons laissé Mohammed au moment où il venait de sortir d'Ispahan. Ce prince était accompagné d'Inal, fils d'Anouchtékin, qui lui demanda le permission de se rendre à Reï, où l'on faisait la prière au nom du sultan Barkiarok, afin d'y substituer celui de Mohammed. Cette autorisation lui ayant été accordée, il partit avec son frère Aly et arriva à Reï, dans le second mois de l'année 496 (novembre-décembre 1102). Les lieutenants de Barkiarok en cette ville se soumirent à Inal, et l'on y fit la prière au nom de Mohammed. Inal s'étant mis en possession de Reï, en traita injustement la population, et lui imposa un tribut de deux cent mille dinars; mais au milieu du mois de rébi premier (fin de décembre), l'émir Borsok, fils de Borsok, envoyé contre lui par le sultan, arriva aux portes de Reï et le mit en fuite, ainsi que son frère Aly. Le dernier retourna dans

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 193 r. et v. 194 r. t. V, fol. 125 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 252 v. et 319 v. (*Histoire des Ortokides*); Abou'lféda, t. III, p. 336.

son gouvernement de Cazouïn. Inal ayant suivi le chemin des montagnes, un grand nombre de ses compagnons périrent, et les autres se dispersèrent. Enfin, il arriva à Bagdad, accompagné de sept cents hommes, et le khalife le traita avec honneur. Il eut une entrevue avec les fils d'Ortok, Ilghazi et Sokmân, dans le mausolée d'Abou Hanifah, et tous trois jurèrent de rester fidèles au sultan Mohammed; puis ils allèrent à Hilleh trouver Sadakah, qui leur prêta le même serment.

Lorsque Inal se vit fermement établi à Bagdad, il commença à traiter injustement tous les habitants et à leur extorquer des sommes d'argent. De leur côté, ses soldats n'observèrent aucune mesure envers le peuple; ils frappaient, tuaient, levaient des taxes, et rançonnaient les receveurs des contributions. Le khalife envoya près d'Inal le kâdhi des kâdhis, Abou'lhaçan Daméghani, pour lui défendre de se comporter ainsi, et le faire rougir des actes d'injustice et d'oppression qu'il avait commis. Ce député alla aussi trouver, à plusieurs reprises, Ilghazi, dont Inal venait d'épouser la sœur, laquelle avait été auparavant mariée à Tadj eddaulah Toutouch. Ilghazi, ayant consenti à jouer près de son beau-frère le rôle de médiateur, se joignit au kâdhi, pour faire jurer à Inal qu'il obéirait aux ordres de khalife, renoncerait à traiter injustement les habitants de Bagdad. et retiendrait ses soldats; mais il ne tint pas son serment et persévéra dans sa coupable conduite. Le khalife, ayant alors envoyé un message à Seïf eddaulah Sa-

dakah, lui apprit les excès que commettait Inal, et le pria de venir les réprimer. Sadakah quitta Hilleh, dans le mois de ramadhân (juin 1103), arriva à Bagdad le 4 de chevval (11 juillet 1103), et dressa ses tentes à Nedjmi. Sadakah, Inal, Ilghazi et les *naïbs* (substituts, lieutenants) du divan se réunirent; il fut convenu qu'Inal toucherait une somme d'argent, et qu'il abandonnerait l'Irâk. Inal ayant demandé un délai, Sadakah retourna dans sa ville d'Hilleh, le 10 de chevval (17 juillet), laissant à Bagdad son fils Dobaïs, afin qu'il empêchât l'émir de se livrer à l'injustice et de transgresser leurs stipulations. Celui-ci resta encore près d'un mois à Bagdad, après quoi il se rendit à Awana, dans le Dodjeïl, non sans piller, sans intercepter les chemins et traiter injustement les habitants de la contrée. Il distribua même les bourgs, à titre de fiefs, à ses compagnons. Le khalife ayant envoyé prévenir Sadakah, celui-ci fit partir mille cavaliers, qui marchèrent contre Inal, avec un détachement de l'armée khalifale et avec Ilghazi. Lorsque l'émir eut reçu la nouvelle de leur approche, il traversa le Tigre, se rendit à Badjisra, et après l'avoir dévastée, il s'approcha de Chehrabân; mais il en fut repoussé par les habitants, après un combat dans lequel périrent, de chaque côté, plusieurs personnes; et il se dirigea vers l'Azerbéidjân, pour se joindre au sultan Mohammed. Après son départ, Ilghazi et Dobaïs se séparèrent[1].

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 198 v. 199 r. t. V, fol. 126 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 252 v. 253 r. le même, t. III, fol. 544 r. et v.

Lorsque Barkiarok fut arrivé à Hamadân, après la levée du siége d'Ispahan, il fit partir pour Bagdad, afin d'y remplacer Ilghazi, en qualité de chihneh, Kumuchtékin elkaïçari. Quand Ilghazi apprit cette nouvelle, il envoya prier son frère Sokmân, prince d'Hisn Keïfa, de venir l'aider à repousser Kumuchtékin. De son côté, il se rendit à Hilleh, près de Sadakah, et l'invita à renouveler le pacte par lequel il s'était engagé à combattre quiconque marcherait contre Ilghazi au nom de Barkiarok. Sadakah ayant consenti à prêter de nouveau ce serment, Ilghazi retourna à Bagdad. Cependant Sokmân, étant arrivé près de Técrit, résolut de s'emparer de cette ville. Dans ce dessein, il expédia une troupe de Turcomans, conduisant plusieurs charges de fromage, de beurre et de miel. Ces individus, tout en vendant leurs marchandises, semèrent le bruit que Sokmân avait renoncé à se rendre à Bagdad. Les habitants de Técrit, tranquillisés par cette nouvelle, ayant négligé de faire bonne garde, la nuit suivante, les Turcomans se jetèrent sur les sentinelles, les tuèrent et ouvrirent les portes à Sokmân, qui mit la ville au pillage; puis il continua sa route jusqu'à Bagdad, et vint camper à Erramleh. De son côté, Kumuchtékin étant arrivé, le 1[er] de rébi elevvel 496 (13 décembre 1102), à Kermisin (Kermanchah), envoya des messages aux partisans de Barkiarok, et leur fit connaître son approche. Plusieurs d'entre eux vinrent le joindre à Bendenidjeïn, lui apprirent ce qui s'était passé et lui conseillèrent de se hâter. En conséquence, il pressa

sa marche, et arriva à Bagdad au milieu de rébi premier (fin de décembre 1102). Ilghazi abandonna sa maison et se réunit à son frère Sokmân. Ils remontèrent le Tigre, et mirent à sac plusieurs des villages du Dodjeïl. Un détachement de l'armée de Kumuchtékin partit à leur poursuite; mais il revint bientôt sur ses pas. On recommença dans Bagdad à réciter la prière au nom de Barkiarok. Kumuchtékin envoya un député, accompagné d'un chambellan du divan, à Seïf eddaulah Sadakah, pour l'inviter à faire sa soumission. Sadakah répondit par un refus, se déclara rebelle[1], et marcha de Hilleh vers le pont du Sarsar. On cessa de nouveau de faire la prière à Bagdad pour Barkiarok; et aucun des deux compétiteurs au titre de sultan ne fut nommé dans les mosquées de cette ville, les prédicateurs se bornant à prier pour le khalife.

Sadakah étant arrivé sur le Sarsar, envoya dire à Ilghazi et à Sokmân qu'il venait à leur secours. Ces deux chefs se trouvaient alors à Harby, petite ville située entre Bagdad et Técrit. Ils se hâtèrent de retourner dans le Dodjeïl et pillèrent ce canton, sans épargner aucun village, grand ou petit; les richesses furent enlevées et les vierges violées. Les Arabes et les Kurdes, qui se trouvaient avec Sadakah sur le Nahr Mélic, se mirent aussi à piller, employant pour cela le feu et les mauvais traitements; mais on ne leur attribue pas envers les femmes des excès semblables à ceux des Turcomans. Les provisions furent anéan-

[1] كشف القناع فى مخالفته

ties et le prix des subsistances monta tellement, que le pain, qui valait auparavant un kirath les dix livres, se vendit un kirath les trois livres. Le khalife envoya un député à Sadakah, afin de négocier la paix; mais on ne put tomber d'accord sur les conditions. Ilghazi, Sokmân et Dobaïs, fils de Sadakah, vinrent camper à Erramleh. Un nombreux rassemblement d'hommes du peuple marcha contre eux et les attaqua. Quatre de ces soldats improvisés furent tués et un plus grand nombre faits prisonniers; mais on les relâcha après leur avoir enlevé leurs armes. Le khalife envoya le kâdhi des kâdhis, Abou'lhaçan eddaméghâni et Tadj errooûça ben Elmousselaïa auprès de Sadakah, pour lui ordonner de renoncer à la conduite qu'il tenait, et lui faire connaître la triste situation à laquelle étaient réduits les habitants de Bagdad. Sadakah promit d'obéir au khalife, pourvu qu'il fît sortir de Bagdad Kumuchtékin; mais, dans le cas contraire, il menaçait de se porter aux dernières extrémités. Le khalife consentit à chasser Kumuchtékin, qui abandonna Bagdad le 12 de rébi second (23 janvier 1103), et se rendit à Nehréwân. Seïf eddaulah retourna à Hilleh, et l'on fit de nouveau la prière à Bagdad pour le sultan Mohammed.

Kumuchtékin alla de Nehréwân à Vacith, dont les habitants voulurent abandonner la ville, pour se mettre en sûreté. Il les en empêcha et fit à Vacith la prière pour Barkiarok. Ses soldats pillèrent une grande partie de la banlieue. Lorsque Sadakah eut appris cette nouvelle, il marcha vers Vacith et entra dans cette

ville. Il se conduisit avec équité envers les habitants, et empêcha son armée de les maltraiter. Ilghazi étant venu le rejoindre à Vacith, Kumuchtékin abandonna cette ville, et se retrancha sur les bords du Tigre; mais on dit à Seïf eddaulah : « Il y a là un gué, » et il y marcha avec son armée. A cette vue, les troupes de Kumuchtékin abandonnèrent leur chef; il resta seul avec ses officiers les plus intimes, et demanda la vie à Sadakah. Celui-ci lui ayant accordé l'aman, il vint le trouver et en fut traité avec considération. Sadakah donna l'aman à toute la garnison de Vacith et à l'armée de Kumuchtékin, excepté deux individus seulement. Encore ceux-ci étant venus se remettre entre ses mains, il leur accorda la vie. Kumuchtékin alla retrouver Barkiarok, et l'on fit de nouveau la khotbah pour le sultan Mohammed, à Vacith, et après lui pour Sadakah et Ilghazi. Chacun d'eux plaça son fils dans cette ville, en qualité de lieutenant, après quoi Ilghazi retourna à Bagdad et Sadakah à Hilleh, le 20 de djomada premier (1er mars 1103). Sadakah envoya son fils cadet Mansour avec Ilghazi, près du khalife Mostadhhir, pour en obtenir son pardon[1].

Mais il est temps de revenir à la lutte de Barkiarok et de son frère. Celui-ci possédait toujours Guendjeh et toute la province d'Arrân, et y avait laissé une armée commandée par l'émir Gozogli. Le dernier endroit du côté de l'Azerbéidjân, où l'on fit la prière pour Mohammed, était Zendjân, dans le

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 199 r. et v. t. V, fol. 126 v. Ibn Khaldoun, fol. 253 r. 319 v. t. III, fol. 543 r. et v. et t. IV, fol. 127 v.

Djébal. Lorsque ce prince fut assiégé dans Ispahan, Gozogli, l'émir Mansour, fils de Nizam elmulc, et son neveu Mohammed, fils de Moueiyd elmulc, marchèrent à son secours, et arrivèrent près de Reï le 20 de dzou'lhiddjeh 495 (5 octobre 1102). La garnison que Barkiarok avait laissée dans cette ville l'ayant évacuée, ils y entrèrent et y passèrent trois jours. Sur ces entrefaites, ils apprirent que Mohammed était sorti d'Ispahan et arrivé à Savah. Ils se remirent aussitôt en route et le joignirent à Hamadân. Par cette jonction, il vit le chiffre de son armée porté à six mille cavaliers, et il séjourna dans Hamadân jusqu'à la fin du mois de moharrem 496 (13 novembre 1102), époque où il reçut l'avis de l'approche de Barkiarok. Cette nouvelle répandit le trouble et l'irrésolution parmi les officiers de Mohammed; Inal et son frère Aly partirent pour Reï, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et Mohammed lui-même prit la détermination de se retirer dans le Chirvân. Lorsqu'il fut arrivé à Ardébil, il reçut un message de la part de Mélic Maudoud, qui avait hérité de son père, Ismaïl ben Mohammed Yakouti, d'une portion de l'Azerbéidjân, et dont il avait épousé la sœur. Ce prince brûlait de venger sur Barkiarok le meurtre de son père. Il fit dire à Mohammed : « Il convient que tu viennes nous trouver, afin que nous te reconnaissions pour notre souverain, et que nous t'aidions à combattre notre ennemi commun. » Mohammed marcha vers lui en toute hâte. Pendant la route, il se mit à chasser entre Ardébil et Beïlekân, et s'éloi-

gna de son armée. Tout à coup une panthère se jette sur lui à l'improviste et le blesse au bras; mais Mohammed tire son poignard et fend le ventre à la bête féroce. Sur ces entrefaites, Maudoud vint à mourir, au milieu du mois de rébi premier (fin de décembre 1102), âgé de vingt-deux ans seulement.

Dès que Barkiarok eut reçu l'avis de la réunion de Mohammed et de Maudoud, il se mit en marche pour les combattre; mais il n'arriva qu'après la mort de Maudoud. L'armée de celui-ci avait été unanime à se soumettre à Mohammed, et lui avait prêté serment. On y remarquait Sokmân Elkothbi, prince d'Akhlath ou Khélath, en Arménie, et ancien esclave d'Ismaïl ben Yakouti; Mohammed, fils de Baghi Siân, et Kizil Arslân, fils du Lion Rouge (Essiba'l ahmar[1]). Le combat s'engagea entre les deux partis, aux portes de Khoï, vers le coucher du soleil, le 8 de djomada second (19 mars 1103), et dura jusqu'à l'heure de la dernière prière du soir. Au moment où les deux armées étaient épuisées de fatigue, l'émir Ayaz prit cinq cents cavaliers tout frais, avec lesquels il tomba par derrière sur l'armée de Mohammed et la mit en fuite: la déroute fut complète. Barkiarok se transporta sur une montagne située entre Méragha et Tébriz, et abondante en gazon et en eau, et il y passa quelques jours, après quoi il marcha vers Zendjân. Quant à Mohammed, il se dirigea, avec un détachement de son armée, vers Ardjich, en Arménie, à

[1] On voit, par un passage d'Ibn Djouzy (fol. 252 r., *sub anno* 498), que ce personnage était prince d'As'ird, dans le Diarbecr.

cinquante lieues du champ de bataille. Cette ville dépendait de Khélath et faisait partie du fief de l'émir Sokmân. D'Ardjich, Mohammed se rendit à Khélath, où l'émir Aly, prince d'Arzen Erroum vint le trouver. Il se dirigea ensuite vers Ani, dont le prince était Manoudjehr, frère de Fadhloun errevvadi, et de là vers Tébriz [1]. L'émir Mohammed, fils de Moueiyd elmulc, avait assisté avec le sultan Mohammed à la bataille de Khoï. Après la défaite, il entra dans le Diarbecr et se rendit à Djezireh Ibn Omar, puis à Bagdad [2].

Le reste de l'année n'offrit aucun événement de quelque importance, si l'on excepte ce qui se passa dans Bagdad et dans l'Irak et que nous avons raconté ci-dessus; mais au mois de rébi second de l'année suivante (janvier 1104), une nouvelle paix fut conclue entre Barkiarok et son frère [3]. Le premier de ces princes se trouvait alors à Reï, où l'on faisait la khotbah en son nom, ainsi que dans le Djébal, le Thabaristân, le Khouzistân, le Fars, le Diarbecr, le Djezireh, la Mecque et Médine. Mohammed était dans l'Azerbéidjân, au voisinage de

[1] D'après Hamd Allah Mustaufy (p. 56), copié par Mirkhond (p. 160), Mohammed s'enfuit à Guendjeh.

[2] Ibn Alathir, t. IV, f. 201 r. et v. 202 r. t. V, f. 127 r. Abou'lféda, t. III, p. 338; Ibn Djouzy, fol. 247 r. Ibn Khaldoun, fol. 253 r. et t. III, fol. 544 v. 545 r. et v. Elmakin, p. 295.

[3] Hamd Allah (p. 56, 57), et d'après lui Mirkhond (p. 160), prétendent que cette paix eut lieu au mois de djomada second 496 (mars-avril 1103), dans lequel, comme nous l'avons dit plus haut, fut livrée la cinquième bataille entre les deux frères.

Méragha, et l'on récitait la prière en son nom dans cette province, dans l'Arrân, l'Arménie, à Ispahan et dans tout l'Irâk, excepté Técrit. Pour les cantons du Bathiha, quelques-uns faisaient la khotbah pour Barkiarok, et quelques autres, pour Mohammed. A Basrah, l'on célébrait la prière pour tous deux à la fois. Quant au Khoraçân, depuis les confins du Djordjân jusqu'au Mavérannahr, Sindjar y faisait réciter la prière en son nom et en celui de Mohammed, qu'il reconnaissait pour son suzerain. Lorsque Barkiarok vit qu'il se trouvait sans argent, et que l'avidité de ses troupes ne faisait qu'augmenter, il envoya près de son frère le kâdhi Abou'lmodhaffer Djordjani et Abou'lfaradj Ahmed ben Abd elghaffar Hamadâni, pour arrêter les conditions d'un traité. Les deux ambassadeurs exposèrent à Mohammed l'objet de leur mission, et lui inspirèrent le désir de conclure la paix. En conséquence, le prince fit partir avec eux des députés, chargés d'y travailler en son nom. Il fut stipulé que le sultan Barkiarok n'empêcherait pas son frère de faire battre des timbales à la porte de sa résidence[1]; que Mohammed posséderait tout le pays compris depuis le fleuve Ispid Roud (la rivière blanche) jusqu'à Derbend, et, en outre, le Diarbecr, le Djézireh, Moussoul, la Syrie; et dans l'Irâk, le pays de Seïf eddaulah Sadakah; que son

[1] On a vu plus haut que c'était là un des attributs de la souveraineté. En effet, Ibn Khaldoun dit positivement que Mohammed devait être reconnu comme sultan dans les pays qui se trouvaient en son pouvoir.

nom seul serait mentionné dans la prière sur toute l'étendue de ses états; qu'aucun des deux frères n'écrirait à l'autre, mais que la correspondance aurait lieu par l'intermédiaire de leurs vizirs; enfin qu'aucun soldat des deux armées ne serait empêché de se joindre à celui des deux princes qu'il préférerait pour maître. Aussitôt que le traité fut conclu, Mohammed envoya l'ordre à la garnison d'Ispahan d'évacuer cette ville, après l'avoir livrée aux officiers de son frère. Barkiarok se rendit en personne à Ispahan. Lorsque les soldats de son frère lui eurent remis cette place, il les invita à embrasser son service; mais ils refusèrent, préférant rester fidèles à leur ancien maître, ce qui leur valut, de la part des deux armées, le surnom d'hommes fidèles. Ils partirent d'Ispahan avec les femmes de Mohammed. Barkiarok les traita honorablement, offrit aux femmes de son frère une somme considérable, ainsi que trois cents chameaux et cent vingt mulets pour porter leurs bagages, et les fit escorter par un détachement de son armée[1].

Lorsque les envoyés de Barkiarok furent arrivés à Bagdad, avec le traité qui venait d'être conclu, l'émir Ilghazi se présenta au divan et demanda la permission de faire réciter la khotbah au nom de Barkiarok. On y consentit et l'on fit la prière pour ce prince, dans le divan même, le jeudi 19 de djomada

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 205 r. et v. 206 r. t. V, fol. 128 r. Abou'lféda, t. III, p. 340; Ibn Djouzy, fol. 249 r. Ibn Khaldoun, fol. 253 v. et t. III, fol. 546 r. 547 r. Abou'lfaradj, p. 370.

premier (18 février 1104), et le lendemain dans les mosquées, ainsi qu'à Vacith. La conduite d'Ilghazi, en cette circonstance, déplut à l'émir Sadakah, qui fit dire au khalife : « Le prince des croyants m'attribuait tous les torts d'Ilghazi; à présent il vient de lever le masque à l'égard de mon sultan (c'est-à dire Mohammed), qui l'avait choisi pour son lieutenant. Je ne souffrirai pas qu'il en soit ainsi; mais je marcherai contre lui et le chasserai de Bagdad. » Ilghazi ayant eu connaissance des dispositions de Sadakah, commença de rassembler des Turcomans. De son côté, Sadakah arriva à Bagdad, descendit de cheval en face du *Tadj* (salle d'audience du palais du khalife[1]) et baisa la terre, en signe d'obéissance; puis il campa sur la rive occidentale du Tigre. Ilghazi abandonna Bagdad, pour se retirer à Bakouba, et envoya des députés à Sadakah, afin de s'excuser de sa soumission à Barkiarok, alléguant la paix qui avait été conclue, que son fief d'Holwân et d'autres encore faisaient partie des états de ce prince, et enfin que Bagdad, où il exerçait l'emploi de chihneh, lui était soumise. Sadakah agréa ses excuses et retourna à Hilleh. Dans le mois de dzou'lkadeh (août 1104), des habits d'honneur furent envoyés par le khalife au sultan Barkiarok, à l'émir Ayaz et au vizir Khathir elmulc. Un diplôme, par lequel Barkiarok était de nouveau reconnu en qualité de sultan, ac-

[1] Voyez le passage du *Méracid Alittilá*, ou *Dictionnaire géographique arabe*, traduit par S. de Sacy, dans sa *Chrestomathie arabe*, seconde édition, t. I, p. 74, 75.

compagnait cet envoi. Les députés du khalife lui firent prêter serment d'obéissance à leur maître, et reçurent le même serment d'Ayaz et du vizir[1].

Quoique Sadakah eût paru approuver la conduite d'Ilghazi, il ne l'imita pas dans sa soumission à Barkiarok. Et dans le mois de chevval de l'année 497 (juillet 1104), il descendit de Hilleh à Vacith, avec une armée nombreuse, et ordonna de proclamer que tous les Turcs qui resteraient dans cette ville, ne devraient s'attendre à jouir d'aucune sûreté. Une partie des Turcs alla retrouver Barkiarok, une autre se retira à Bagdad, enfin, le reste se joignit à Sadakah. Celui-ci fit venir du Bathiha Mohaddzib eddaulah et lui afferma Vacith, jusqu'à la fin de l'année, moyennant cinquante mille dinars, après quoi il retourna vers Hilleh. Mohaddzib eddaulah ne séjourna dans Vacith que jusqu'au 6 de dzou'lcadeh (31 juillet), et il rentra ensuite dans sa principauté[2].

Barkiarok ne devait pas jouir longtemps du repos que lui promettait sa nouvelle paix avec son frère. Pendant son séjour à Ispahan, que le traité venait de lui rendre, il se vit attaqué d'une phthisie pulmonaire et d'hémorroïdes; mais il n'en quitta pas moins cette ville, porté dans une litière, et se dirigea vers Bagdad, car Ilghazi était venu le trouver au mois de moharrem 498 (23 septembre-22 oc-

[1] Ibn Alathir, t. IV, fol. 206 r. et v. t. V, fol. 128 r. et v. Ibn Khaldoun, fol. 253 v. et t. III, fol. 547 v.

[2] Ibn Alathir, t. IV, fol. 208 v. t. V, fol. 129 r. Abou'lféda, t. III, p. 344; Ibn Khaldoun, t. IV, fol. 128 r. et 229 v.

tobre 1104), pour l'engager à s'y rendre. Lorsqu'il fut arrivé à Boroudjerd, il ne put supporter plus longtemps la marche, et s'arrêta durant quarante jours. La maladie ayant fait des progrès, il désespéra d'en réchapper. En conséquence, il fit revêtir un habit d'honneur à son fils Mélic chah, alors âgé de quatre ans et huit mois, ainsi qu'à l'émir Ayaz; puis, mandant tous ses émirs, il les informa qu'il instituait son fils pour son successeur, et lui donnait pour atabek (régent) l'émir Ayaz, aux ordres duquel il leur recommanda d'obéir. Tous répondirent par des protestations d'obéissance et de dévouement. « Nous sacrifierons, dirent-ils, notre vie et nos richesses pour défendre votre fils et lui conserver la souveraineté. » Il leur demanda de garantir par un serment l'exécution de leurs promesses, ce qu'ils firent aussitôt; puis il leur prescrivit de marcher vers Bagdad. Ils n'étaient encore qu'à quinze lieues de Boroudjerd, lorsqu'ils reçurent l'avis de son trépas. L'intention de Barkiarok avait été de regagner Ispahan; mais la mort le prévint. (2 de rébi second 498 = 22 décembre 1104.) Aussitôt que l'émir Ayaz apprit cette nouvelle, il ordonna au vizir Elkhathir et à d'autres officiers de transporter la bière du sultan à Ispahan, où on l'ensevelit dans le mausolée que sa concubine favorite lui avait fait construire. Cette femme ne lui survécut que quelques jours, et son corps fut enseveli vis-à-vis de celui de Barkiarok.

Ce prince n'était âgé que de vingt-cinq ans, sur lesquels il avait régné douze ans et quatre mois.

D'après Ibn Alathir, il était doux, patient, libéral, sage, habile à dissimuler. Il ne montrait pas une sévérité excessive, et pardonnait plus souvent qu'il ne punissait. La mort l'atteignit au moment même où son pouvoir venait de se fortifier, et où ses adversaires lui avaient fait leur soumission. Ses émirs avaient convoité de s'emparer de son pouvoir, à la faveur des dissensions qui signalèrent son règne, de sorte qu'ils osaient lui demander de leur livrer ses lieutenants pour les tuer, et qu'il ne lui était pas possible de s'y refuser. Comme le fait observer Ibn Djouzy, Barkiarok vint trois fois dans l'Irâk arabe, et l'on fit la khotbah pour lui à Bagdad jusqu'à six reprises différentes. Toutes les fois que l'on récita la prière en son nom à Bagdad, la disette se déclara, et les moyens d'existence et les profits des habitants furent taris. Malgré cela, la population de cette ville l'aimait et préférait sa domination à toute autre[1].

[1] Ibn Alathir, t. IV, f. 209 v. 210 r. et v. t. V, f. 129 r. Abou'lféda, t. III, p. 346; Ibn Khaldoun, fol. 254 r. et t. III, fol. 548 r. Ibn Djouzy, fol. 252 r. et v. 253 r. Elmakin, p. 220; Abou'lfaradj, p. 370. D'après Ibn Djouzy, Barkiarok mourut au mois de rébi premier (21 novembre 20-décembre 1104). Enfin, d'après deux manuscrits de Hamd Allah Mustaufy (p. 17), Mirkhond (p. 161), et Khondémir, fol. 213 v. sa mort eut lieu dans le mois de djomada second (18 février-17 mars 1105).

DE L'ALGÈBRE CHEZ LES ARABES.

L'algèbre nous est venue des Arabes, voilà un fait qui n'est point contesté; mais jusqu'à quel point l'école de Bagdad avait-elle porté ses connaissances dans cette branche si importante des mathématiques, c'est une question dont la solution intéresse à un haut degré les amis de la science.

Gérard Meerman, en 1742; Montucla, en 1798; M. Gartz, en 1823, avaient conjecturé, d'après le titre d'un manuscrit de Leyde, que les Arabes avaient traité des équations cubiques; toutefois ce n'était qu'une simple hypothèse; le premier, nous avons démontré qu'à cet égard le doute n'était plus permis, en donnant, il y a déjà plusieurs années, l'analyse d'un opuscule découvert dans le riche dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale[1].

Cet opuscule était un fragment du traité conservé à Leyde, traité qui se compose de cinquante pages environ, et que M. Wœpcke a publié en 1851[2]. L'auteur, Omar-Kheiam (Ghaiat-eddin-Aboul-fetah-Omar-ben-Ibrahim), était un mathématicien et un astronome du plus grand mérite; c'est lui qui avait

[1] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIII, p. 130 et suiv.

[2] *L'algèbre d'Omar Alkhayyâmi*, publiée, traduite et accompagnée d'extraits inédits, par F. Wœpcke. Paris, 1851, in-8°.

été chargé, en 1076, de la réforme du calendrier persan, ordonnée par le sultan seldjoukide Mélik-schah, et nous avons fait voir qu'il avait déterminé avec une précision remarquable la durée de l'année tropique, évitant même l'erreur de trois jours en dix mille ans, dans laquelle devait tomber Aloyse Lilio, en 1582[1]. Il avait connu dans les écoles Hassan-ben-Sabbah, fondateur de l'ordre des Ismaéliens ou Assassins, et Nedham-el-Mulk, premier ministre de Mélik-schah, qui n'oublia pas ses condisciples dans sa haute fortune. Hassan, nommé hadjeb ou chambellan, trahit son bienfaiteur, fut éloigné de la cour, et se vengea plus tard en faisant poignarder Nedham-el-Mulk par un de ses sectaires. Pour Omar-Kheiam, il préféra une vie retirée, et cultiva les sciences avec succès. M. Wœpcke regrette qu'on n'ait point la date de sa mort; il ne s'était pas aperçu que Hyde l'avait indiquée dans son livre, si justement estimé, sur *La religion des anciens Perses;* Omar-Kheiam rendait le dernier soupir à Nischabour l'an 517 de l'hégire (1123 de J. C.[2]).

Avant de parler de l'ouvrage de ce mathématicien, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de l'origine de l'algèbre, question dont M. Wœpcke ne s'est point préoccupé et que nous avons déjà examinée dans nos *Matériaux pour servir à l'histoire compa-*

[1] Voyez notre *Manuel de Chronologie universelle*, t. I, p. 14; le *Bulletin de la Société de géographie*, 4e série, 1851, t. I, p. 165, et notre *Lettre à M. de Humboldt sur les travaux des Arabes*, p. 28.

[2] Cf. Hyde, *De religione veterum Persarum*, etc. p. 529.

rée des sciences mathématiques chez les Grecs et les Orientaux[1].

Lorsque le khalife Almamoun chargea, en 830, Mohammed-ben-Musa de rédiger des éléments d'algèbre, il paraîtrait qu'on possédait à Bagdad quelques livres indiens sur les mathématiques et l'astronomie, et que Mohammed-ben-Musa y puisa une partie de son travail. Le traité qu'il composa a été connu de bonne heure en Occident; il a fourni aux Européens leurs premières connaissances algébriques[2]. Fibonacci et Cardan en ont fait usage; ils mettaient l'auteur au nombre des douze plus grands génies de la terre. Aujourd'hui on est disposé à croire qu'il avait emprunté ses inspirations aux Indiens plutôt qu'aux Grecs, et c'est entre ces deux peuples que le débat se trouve engagé. Ceux qui cherchent à établir l'origine indienne de l'algèbre s'appuient sur cette considération, que la méthode de Mohammed-ben-Musa diffère de celle de Diophante. Il faut dire cependant que les Arabes n'attribuent nulle part aux Indiens la découverte de l'algèbre; comme ils n'en revendiquent pas non plus l'honneur pour eux-mêmes, il est très-présumable que les mots *algebr we mocabalat*, réduction et opposition, servaient à désigner l'ouvrage de Diophante, qui a toujours passé

[1] Teme II, p. 446 et suiv.

[2] Voy. Chasles, *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes en géométrie*, p. 511 et 535, et le *Traité d'Algèbre*, traduit de l'arabe, par Gerard Crémone, et publié par M. B. Boncompagni dans un opuscule intitulé : *Della vita et delle opere di Gerardo Cremonense, etc.* Roma, 1851, in-fol. p. 27-56.

pour le véritable inventeur de cette science. Rien n'empêche d'ailleurs que les Indiens n'aient reçu des Grecs des notions d'algèbre; nous ne connaissons pas les travaux de l'école d'Alexandrie d'une manière assez complète, pour pouvoir affirmer que les doctrines contenues dans les six premiers livres de Diophante, les seuls qui nous soient parvenus, aient régné sans partage. Déjà, comme nous avons eu occasion de le faire observer [1], bien des inventions attribuées aux Indiens ont été reconnues d'origine grecque. Nous pouvons citer, par exemple, le système de la trépidation des fixes, le cercle indien, la numération décimale, etc. [2]. La formule de l'aire du triangle, disait-on, appartient à Brahma-Gupta, et M. Chasles affirme que ce théorème avait été démontré par Héron l'Ancien, deux cents ans avant l'ère chrétienne; les nombres 13, 14 et 15, que les Indiens ont pris dans l'application numérique de cette formule, sont aussi ceux d'Héron. Rosen, le traducteur de Mohammed-ben-Musa, dit lui-même que l'auteur arabe résout la plupart de ses problèmes par les règles que suit Diophante, et qui sont présentées d'une manière *moins intelligente* par les hindous; et si certaines méthodes indiquées dans les écrits astronomiques ou mathématiques de l'Inde s'éloignent

[1] *Matériaux* déjà cités, t. II, p. 456, et *Bulletin de la Société de géographie*, décembre 1851, t. II de la IV[e] série, p. 429; cf. *Ueber die Algebra des Bhaskara* von H. Brockhaus, Leipsig, 1852, p. 586 de *Zeitschrift der deutschen morgenländischen gesellschaft.*

[2] Voy. le *Bulletin de la Société de géographie*, ut supra.

de celles de Ptolémée et de Diophante, ne peuvent-elles pas avoir été communiquées aux Hindous, à des époques diverses, par des savants de l'Occident, qui auraient été eux-mêmes inventeurs, mais dont les noms et les ouvrages nous seraient restés inconnus? Ce qui est certain, c'est que les Arabes, dès qu'ils sont en possession des livres grecs, rejettent bien loin les traités indiens. Le *Sind-hind* (Siddhanta), traduit sous le règne du khalife Almanzor, est déjà abandonné au milieu du IXᵉ siècle, et cent ans plus tard, l'algèbre des Grecs domine dans les écoles.

Mohammed-ben-Musa, Brahma-Gupta, etc. ne vont pas au delà des équations du second degré, et jusqu'à présent, Omar-Kheiam est le premier que nous sachions s'être occupé des équations cubiques. M. Wœpcke nous montre les Arabes fidèles aux traditions qu'ils ont reçues des Grecs, désignant par nombre, عدد, ou nombre absolu, عدد مطلق, le nombre entier, ou nombre d'unités, et employant même ce terme comme un équivalent de l'unité. Dans les conditions qu'énonce Omar-Kheiam pour la solution arithmétique des équations du second degré, il lui est impossible de méconnaître l'influence de Diophante.

La résolution numérique de l'algébriste arabe comprend, ajoute M. Wœpcke, 1° ce qu'on entend aujourd'hui par résolution algébrique d'une équation; 2° la détermination des conditions nécessaires pour que la fonction des coefficients qui est égale à l'inconnue devienne un nombre entier. Si les coefficients

de l'équation proposée ne satisfont pas à ces conditions, la résolution numérique ne peut se faire sans la construction géométrique qui lui sert de complément.

On infère de là que l'objet de l'algèbre est formé autant par les nombres absolus que par les quantités géométriques, et cette séparation de la quantité continue d'avec la quantité discontinue, ou, si l'on veut, de la quantité rationnelle d'avec la quantité irrationnelle, semblerait une conséquence de la distinction fondamentale établie entre le *ποσὸν διωρισμένον* et le *ποσὸν συνεχές* par Aristote, dont le système a si puissamment influé sur le développement et sur le génie de la science arabe.

Les démonstrations d'Omar-Kheiam, pour la résolution des équations du second degré, sont plus élégantes et plus scientifiques que celles de Mohammed-ben-Musa ; toute la discussion est prise de plus haut et maniée avec supériorité. La manière dont ce mathématicien construit ses équations, au moyen des propositions connues *des données et du deuxième et du sixième livre des Éléments*, justifie en quelque sorte l'hypothèse de Cossali, qui pensait que la transformation de ces propositions de géométrie en théorèmes algébriques pouvait avoir eu lieu à une époque déjà éloignée; seulement il n'attribuait pas cette transformation aux Arabes, il la faisait remonter à l'intervalle de temps qui sépare Euclide de Diophante. M. Wœpcke [1] ne serait pas éloigné de croire que le

[1] Page XI.

célèbre Hipparque s'est occupé de cette question, puisqu'on lit dans le *Kitab-al-Fihrist*, qu'on a de lui un traité d'algèbre, traduit et revu par Aboulwéfa, qui est aussi auteur d'un commentaire sur le même ouvrage, accompagné de démonstrations fondées sur des raisonnements géométriques; il cite de plus ces mots de Plutarque : *Χρύσιππον δὲ πάντες ἐλέγχουσιν οἱ ἀριθμητικοί, ὧν καὶ Ἵππαρχός ἐστιν*; mais nous devons dire que, dans le Dictionnaire de Zouzeni, il ne s'agit point d'Hipparque, mais de Diophante. Voici les propres expressions de ce biographe, rapportées par Casiri[1] : « E multis quæ scripsit (Aboulwefa) « circumferuntur hæc : commentarius in librum Al- « khuarezmitæ de algebra, commentarius in librum « Diophantis de algebra, commentarius in librum Abi- « Iahia de algebra, etc. »; et plus loin : « Aboulwéfa « Diophantem illustravit[2]. »

M. Wœpcke passe ensuite[3] aux équations du troisième degré d'Omar-Kheiam. Nous ne le suivrons pas dans ses explications; toutefois nous croyons devoir reproduire le passage suivant, qui nous paraît irréfutable. « On dit quelquefois, et on pense assez généralement que les Grecs ont construit des équations du troisième degré; cependant on conviendra qu'il est très-différent de résoudre géométriquement un semblable problème, ou de reconnaître que ce

[1] *Bibl. hisp. arab. Escur.* t. I, p. 430 et 433.

[2] Voy. nos *Matériaux, etc.* t. II, p. 450, et sur Aboulwéfa, t. I, *passim.*

[3] Wœpcke, *Omar Alkhayyâmi*, p. XII.

problème dépend d'une équation cubique ; de traiter, entre autres problèmes de géométrie, quelques-uns du troisième degré, ou d'énumérer systématiquement les cas particuliers que présentent ces solutions ; tout cela avec le but clairement prononcé de donner implicitement, au moyen de ces théorèmes généraux, la résolution de tel problème spécial qu'on voudra se proposer. C'est ce qui n'a été fait nulle part par les géomètres grecs, et c'est ce qu'on trouve chez les Arabes, et notamment dans l'algèbre d'Omar-Kheiam.

« En effet, pour construire les équations cubiques, les géographes grecs auraient avant tout dû les connaître. Or, comme on ne trouve dans les ouvrages géométriques des Grecs nulle trace d'algèbre, il est impossible de dire que les Grecs aient construit des équations du troisième degré. Ce sont les Arabes qui ont le mérite d'avoir les premiers essayé d'appliquer l'algèbre à la géométrie, et *vice versa*, d'avoir jeté les fondements de cette liaison du calcul avec la géométrie, qui, dans la suite, a éminemment contribué au progrès des mathématiques. »

Notre auteur prend même à tâche de montrer comment ce progrès se fit chez les Arabes. Ce fut d'abord le Mahani[1] qui, en parlant d'un problème posé par les anciens, essaya de le résoudre en le ramenant à son expression algébrique. Ce premier essai ne fut pas couronné de succès ; mais bientôt d'autres géomètres furent plus heureux, et les cons-

[1] Voy. notre *Introduction aux prolégomènes d'Oloug-Beg*, p. XXVIII.

tructions qu'ils donnèrent de plusieurs équations cubiques, auxquelles ils furent conduits par des problèmes qui n'étaient encore que particuliers, firent naître chez Omar-Kheiam la conception d'une théorie systématique des équations du troisième degré.

Les additions dont M. Wœpcke a fait suivre son travail[1] prouvent que les Arabes se sont élevés jusqu'aux problèmes du quatrième degré, qu'ils ont ramenés à leur expression algébrique. On voit qu'ils ont même construit l'équation binôme du cinquième et du sixième degré. M. Wœpcke y a joint l'extrait d'un traité arabe de la trisection de l'angle, où nous retrouvons les noms si connus d'Alkuhi, d'Albirouni, d'Alsagani et de Thébit-ben-Corrah. On sait que les deux problèmes de la duplication du cube et de la trisection de l'angle sont étroitement liés l'un à l'autre, et que, depuis Platon jusqu'à Viete, ils n'ont pas cessé d'exercer le génie des géomètres; il n'est donc pas sans intérêt de constater les développements qu'ils ont reçus de l'école de Bagdad. M. Wœpcke montre en dernier lieu que les Arabes ont ramené la construction de l'ennéagone inscrit au cercle à une équation cubique; qu'ils ont construit le côté de l'heptagone inscrit au cercle au moyen de l'intersection de deux coniques, et il conclut en disant[2] que, non-seulement les mathématiques ne sont pas restées stationnaires en Orient depuis Mohammed-ben-Musa, comme l'avait conjecturé Cole-

[1] Wœpcke, *Omar Alkhayyâmi*, p. 88 et suiv.
[2] *Id. ibid.* p. XIX.

brooke et comme nous l'avons si souvent proclamé, mais qu'elles n'ont pas cessé de prendre, à une époque intermédiaire, un essor et un accroissement dignes d'une véritable admiration.

Le passage de Mériem-al-Tchélébi que nous extrayons du manuscrit persan n° 163, ancien fonds, confirmera l'opinion favorable que nous avons exprimée sur les travaux des Arabes; nous pouvons dire aussi que nous nous estimerons heureux, si nous pouvons fournir au savant professeur, M. Chasles, le sujet d'une nouvelle page pour son histoire de la géométrie, et si nous contribuons une fois de plus à restituer à l'école de Bagdad et aux écoles du Caire ou de Samarcande, une part de la gloire qu'elles ont si justement conquise et qui leur est encore aujourd'hui contestée [1].

Parmi les commentateurs d'Oloug-Beg, nous devons placer au premier rang Mériem-al-Tchélébi, fils de Cadhi-Zadeh, que nous avons mis fréquemment à contribution. Oloug-Beg, dans le second chapitre de sa deuxième partie, traite des sinus et des sinus verses. Il dit qu'il a déterminé le sinus d'un degré par la voix démonstrative; Mériem, après avoir rapporté les propres expressions du sultan martyr

[1] Les traités d'algèbre que nous tenons des Arabes sont en très-petit nombre; parmi les manuscrits de la Bibliothèque bodleyenne nous n'avons à mentionner que les n°s 918 (algèbre de Mohammed-ben-Musa et autres), 902, 980; à Leyde, le n° 1076 (algèbre d'Omar-Kheiam) et le n° 168 du legs Warnérien; à l'Escurial, les n°s 930 et 931; à Paris, enfin, les n°s 1104, 1106, 1132, 1136 et 915, 2 du supplément.

(titre donné à Oloug-Beg, parce qu'il mourut assassiné), s'exprime ainsi, p. 123 :

Nous exposerons d'abord l'artifice dont les savants se sont servis pour obtenir la valeur approchée de sinus 1°, et nous rapporterons ensuite les calculs faits par l'illustre auteur (que sa tombe royale soit sanctifiée!), en nous conformant à l'ordre qui convient *à la méthode d'exposition et d'élucidation*. Nous mettrons à découvert le sens de la question dont le principe est enveloppé dans les replis de l'obscurité; nous la discuterons ensuite, et nous en donnerons les démonstrations d'après le commentaire des tables d'Oloug-Beg par Ala-Eddin-Ali-Koschdji, et l'opuscule qui a été composé sur le même objet par le savant Cadhi Zadeh-el-Roumi, le collaborateur d'Oloug-Beg. Et comme la claire exposition de ces questions dépend de la connaissance de plusieurs règles fondamentales, nous allons nous occuper du développement de ces règles :

PREMIÈRE RÈGLE FONDAMENTALE, قاعدة اول.

Détermination des cordes capitales. — Les cordes, dont la grandeur se mesure exactement en parties du diamètre, telles que les cordes de la moitié, de $\frac{1}{3}$, de $\frac{1}{4}$, de $\frac{1}{5}$, de $\frac{1}{6}$, de $\frac{1}{8}$ et de $\frac{1}{10}$ de la circonférence, sont dites *cordes capitales* ou *mères cordes*. Et jusqu'à présent on n'a pas eu de méthode exacte pour déterminer la grandeur relative de la corde de $\frac{1}{7}$ et de $\frac{1}{9}$ de la circonférence.

Selon les géomètres, c'est d'après les cordes que l'on détermine les sinus (جيب pli) des arcs; car le sinus d'un arc est la moitié de la corde de l'arc double.

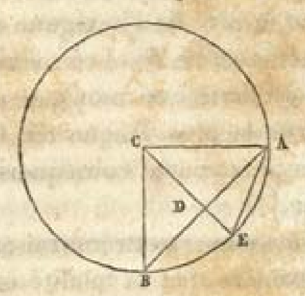
La corde de $\frac{1}{2}$ circonférence, c'est-à-dire la corde de 180°, est le diamètre même du cercle, que l'on fait de 120 parties; mais ce n'est pas cette corde qu'il s'agit de faire connaître; ce sont les autres cordes que l'on doit évaluer en parties du diamètre. Le demi-diamètre, qui est de 60 parties, est le sinus du quart de cercle (ou de 90°).

La corde de $\frac{1}{3}$ circonférence est celle de 120°. Il est démontré, dans la quinzième proposition du XIII[e] livre des *Éléments* d'Euclide, que le carré de la corde du tiers est égal à 3 fois le carré du demi-diamètre du cercle. En voici la détermination : Le demi-diamètre est de 60 parties; son carré est 60 haussé ($= 60 \times 60$), c'est-à-dire 1 haussé 2 fois ($= 1 \times 60 \times 60$). Ainsi le triple est 3 haussé 2 fois ($= 3.60.60$). La racine (du triple), c'est-à-dire la corde de 120° $=(\sqrt{10,800^p})$, est de $103^p.55'.22''.58'''$. La moitié (de la corde), qui est le sinus de 60°, est de $51^p.57'.41''.29'''$.

La corde de $\frac{1}{4}$ circonférence, est celle de 90°. Par la démonstration de la proposition de *l'épousée* (du carré de l'hypoténuse), son carré est égal à deux fois le carré du demi-diamètre. Je double donc le carré du demi-diamètre; j'ai 2 haussé 2 fois ($= 2.60.60$), et la racine ou la corde du quadrant est $84^p.51.10.8$. La moitié, ou le sinus 45°, est donc de $42^p.25.35.4$.

La corde de $\frac{1}{6}$ circonférence, ou de 60°, est égale au rayon, c'est-à-dire à 60P, ainsi qu'il résulte de la quinzième proposition du IVe livre des *Éléments;* et la moitié de 30P est le sinus de 30°.

La corde de $\frac{1}{8}$ circonférence est celle de 45° : pour la déterminer, je décris le cercle AEB du centre C, et je mène les deux rayons AC, BC perpendiculaires l'un à l'autre. Je joins AB corde du quadrant, et je la divise en deux parties égales au point D. Puis, je mène CD prolongée en E, et je mène AE, qui est la corde de $\frac{1}{8}$ circonférence ou de l'arc AE.



Comme l'angle EDA est droit, par la troisième proposition du IIIe livre des *Éléments*, qu'il en est de même de l'angle CDA, et que l'angle DCA est égal à la moitié de l'angle droit par la construction ﻊﻠ, l'angle restant DAC est aussi la moitié de l'angle droit par les troisième et deuxième propositions du Ier livre, et les deux lignes CD, DA sont égales entre elles par la sixième proposition du même livre. Et comme DA, ainsi que DC, sont de 42P.25.35.4, l'excès de EC, qui est le demi-diamètre de 60P sur DC, savoir : ED (=EC — DC), est de 17P.34.24.56; j'ajoute son carré 5.8.49.52.10 avec le carré de AD 30.0.0.0.10; et, par la proposition de *l'épousée*, la somme est égale au carré de AE (35.8P.49.52.20), et la racine à la

ligne AE ($= 45^p.55.19.15$), qui est la corde de 45°, et dont la moitié, 22.57.39.37, est le sinus de 22°30′.

La corde de $\frac{1}{10}$ circonférence est la corde de 36° par la douzième proposition du XIIIe livre des *Éléments;* il est démontré que le côté de l'hexagone et du décagone inscrits au même cercle étant en même ligne droite, leur somme est divisée en moyenne et extrême raison, et la partie la plus longue est le côté de l'hexagone. (Et la plus courte conséquemment, le côté du décagone.)

Or une ligne divisée en moyenne et extrême raison est une ligne divisée de manière que sa totalité est à sa plus grande partie, comme cette plus grande partie est à la plus petite. Et, dans la proposition quinze du livre XIII des *Éléments*, il est démontré que, pour toute ligne divisée en moyenne et extrême raison, lorsque l'on joint la moitié de la plus grande partie à la plus petite, le carré de cette somme est égal à 5 fois le carré de la moitié de la plus longue partie; c'est-à-dire que si la moitié de la plus longue, qui est le côté de l'hexagone ($=60^p$), est de 30^p, son carré 15 haussé ($=15.60=30.30$) étant pris 5 fois, ce qui donne 75 haussé ($=75.60$), cela est égal au carré de la somme de $\frac{\text{la plus grande partie}}{2}$ + la plus petite. Tirant donc la racine, nous avons $67^p.4.55.20$, somme de la moitié de la plus grande partie et de la plus petite entière, qui est le côté du décagone. Nous retranchons de la somme la moitié

de la plus grande partie, ou 30^p; et le reste est le côté du décagone ou la corde de $36° = 37^p.4.55.20$, dont la moitié, qui est le sinus de $18°$, est $18^p.32.27.40$.

La corde de $\frac{1}{5}$ circonférence est celle de $72°$, et il est démontré, dans la treizième proposition du XIIIe livre des *Éléments*, que le carré de la corde de $\frac{1}{5}$ circonférence est égal aux deux carrés du côté de l'hexagone et du côté du décagone. Or le carré du côté de l'hexagone est 60 haussé ($= 60.60$), et le carré du côté du décagone est $22.55^p.4.39.30$; la somme de ces deux carrés, qui est le carré du côté du pentagone, comprend donc 1 haussé deux fois; elle est $1^2.22^1.55^p 4' 39'' 30'''$, dont la racine est le côté du pentagone, savoir : $70^p.32.3.14$; et la moitié $35^p.16.1.37$, est le sinus de $36°$.

Telles sont les cordes dont on peut avoir la valeur exacte par une méthode certaine. On trouve ensuite, par la méthode que l'auteur a exposée, le cosinus des arcs dont le sinus a été déterminé, et de même leur sinus verse.

SECONDE RÈGLE FONDAMENTALE.

Détermination réciproque des sinus les uns par les autres. — Toutes les fois que le sinus d'un arc est connu, on peut en déduire le sinus de la moitié de cet arc; et si le sinus de la moitié est connu, on peut en déduire le sinus du double (de cette moitié).

1° On multiplie la moitié du sinus verse de l'arc

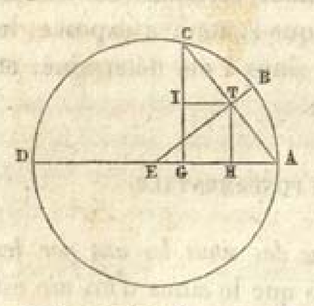
par le demi-diamètre; et, prenant la racine du produit, on a le sinus de $\frac{1}{2}$ arc

$$\left(\sin^2 \frac{1}{2} \text{arc} = \frac{\text{cord}^2}{4} = \frac{\text{sin verse}}{2} \times \frac{\text{diamètre}}{2}\right).$$

2° On multiplie sinus arc donné par son cosinus, et on double le produit : c'est le sinus de l'arc double demandé (divisez par R).

Exemple du premier cas : Nous supposons de 18° l'arc dont le sinus est donné; son sinus verse est $2^p.56.12$. La moitié est $1^p.28.6$. Je multiplie par 60, c'est-à-dire 1 haussé une fois, j'extrais la racine; il vient $9^p.33'.9''$; c'est le sinus de 9°.

Exemple du deuxième cas : Nous supposons encore de 18° l'arc dont le sinus est donné. Ce sinus est $18^p.32'.28''$. Le sinus du complément est de 57.3.48; le produit de ces 2 sinus est 17.38.1.3, dont le double, 35.16.2.6, est le sinus de 36°.



Pour éclairer ces deux propositions, soit le cercle ABCD sur le centre E, je mène le diamètre AED, et je suppose que l'arc AC est donné, et en même temps la corde AC et son sinus droit CG; j'abaisse sur la corde le rayon perpendiculaire ETB, qui coupe la corde en deux parties égales au point T et l'arc au point B.

La demande est que, si la ligne CG, qui est le

sinus droit de l'arc AC, est donnée, la ligne CT, qui est le sinus de CB, sera connue; et que si la ligne CT est donnée, la ligne CG, qui est le sinus de l'arc double, sera connue. Pour cela, si j'abaisse les perpendiculaires TH, TI, sur AE et CG, la ligne AG sera coupée en deux parties égales au point H, et la ligne CG au point I, selon la deuxième proposition du VI[e] livre des *Éléments;* et puisque CG (= sin AC) est donnée, on connaît GE, qui est cosinus AC, et AG, qui est le complément de GE au demi-diamètre, et en même temps HA, qui est $\frac{1}{2}$ AG; comme ATE est un triangle rectangle, et TH perpendiculaire sur AE, on a, par la septième proposition du VI[e] livre, EA : AT :: AT : AH, et par la dix-septième proposition du même livre, surface $AE \times AH = AT^2$; mais la surface AE par AH, ou du demi-diamètre par le demi-sinus verse est connue, ainsi le carré AT^2, et conséquemment la racine AT, qui est le sinus de $\frac{AC}{2}$. Et si c'est sinus $\frac{1}{2}$ AC qui est donné, savoir AT, on connaît son sinus verse BT, comme nous l'avons dit, et aussi TE cosinus, et l'on a AT : TH :: AE : ET par la septième proposition du VI[e] livre; ensuite la surface connue $AT \times ET$ est comme $TH \times AE$ par la dix-septième proposition du même livre; divisant $AT \times ET$ par AC = demi-diamètre, on a TH, dont le double CG est le sinus de AC double de AB; C. Q. F. D.

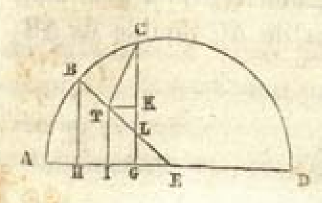
TROISIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Déterminer le sinus de la somme et le sinus de la différence de deux arcs dont le sinus est donné. — Nous multiplions le sinus de chacun de ces deux arcs par le cosinus de l'autre abaissé (c'est-à-dire divisé par le rayon = 60); la somme des deux produits donne le sinus de la somme des deux arcs, et la différence de ces deux produits donne le sinus de la différence des deux arcs.

Exemple : Nous voulons avoir, par les sinus de 18° et de 15°, le sinus de 33°, somme des deux arcs, et le sinus de 3°, différence de ces deux arcs.

Nous multiplions sin 15°, qui est 15ᵖ 33′ 44″ 55‴, par cosinus 18° = sin 72° abaissé, qui est 57.3.18.2. J'ai au produit 14.46.8.14. Je le mets de côté. Nous multiplions de même sinus 18°, qui est 18ᵖ. 32.27.40, par cosinus 15° = sin 75° abaissé, qui est 57.57.19.59. J'ai au produit 17.54.33.48. Je l'ajoute à ce que j'ai mis de côté : j'ai 32.40.42.2 = sin 33°. La différence des deux produits est 3ᵖ.8.24.34 = sin 3°.

Mais pour établir et démontrer la première proposition, مدعاى, c'est-à-dire la détermination du sinus de la somme de deux arcs :



Soit le cercle ABCD décrit sur le centre E, et le diamètre AED, nous supposons que AB, BC, sont les deux arcs dont le

sinus est donné; nous menons EB, et nous abaissons les deux perpendiculaires BH, CT sur AE et BE, et la perpendicula re CG sur AE; ensuite, comme BH et CT, qui sont les sinus des arcs AB et BC, sont connues, elles servent à déterminer CG, qui est le sinus de la somme de ces deux arcs.

En voici la démonstration :

Du point T j'abaisse les perpendiculaires TI, TK sur AE, CG; les deux triangles BHE, TIE sont semblables par la quatrième proposition du VI[e] livre des *Éléments*.

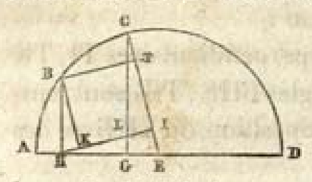
Il y a ici un passage où Mériem paraît faire l'énumération des différents cas où AB et AC seraient $<$ ou $>$ ou $= 90°$, et ce qui en résulterait pour la valeur de sin $AB \pm BC$; mais cette partie du manuscrit est altérée.

Les deux triangles CTK, TLK, sont semblables par la septième proposition du VI[e] livre des *Éléments;* TLK est aussi semblable à EGL par la quatrième, et EGL à BEH et à TIE, ainsi que CTK (c'est-à-dire que les 5 triangles BHE, TIE, EGL, CTK TLK, sont semblables entre eux); on a $BE:TE::BH:TI\left(=\frac{BH\times TE}{BE=R=60^{p}}\right)$; ces quatre nombres sont proportionnels, le quatrième inconnu; ainsi, je multiplie $BH=\sin AB$ par $TE=\cos BC$ abaissé (d'un ordre, c'est-à-dire divisé par $R=60$), et j'ai TI, qui est égal à KG à cause des côtés parallèles TK et GI.

De même $BE:EH::CT:CK\left(=\frac{CT\times EH}{BE=R}\right)$. Je

multiplie CT = sin BC par EH = cos AB abaissé, et j'ai CK. Ainsi, CG, somme de TI + CK = sin AB + BC, est déterminée, ce qui est l'objet de la première question.

Celui de la seconde est de déterminer le sinus de la différence des deux arcs :



Soit le cercle ABCD sur le centre E et le diamètre AED; j'abaisse les deux perpendiculaires BH, CG; je joins CE, et du point B j'abaisse sur CE la perpendiculaire BT; comme on connaît BH = sin AB et CG = sin AC, on connaîtra BT = sin CB = différence des deux arcs.

Démonstration : Du point H, j'abaisse sur CE la perpendiculaire HI, qui coupe CG au point L, et du point B sur HI la perpendiculaire BK. Les deux triangles EHI, ECG, ont un angle commun et un angle droit G et I; ainsi l'angle H est égal à l'angle C, et les deux triangles sont semblables par la quatrième proposition du VI[e] livre.

On a donc EC : CG :: EH : HI $= \left(\frac{CG \cdot EH}{EC = R}\right)$. Ainsi je multiplie CG = sin AC par EH = cos AB abaissé (d'un ordre), et j'ai au produit HI. Quant aux deux triangles BKH et CIL, ils ont chacun un angle droit K et I, et les deux angles BHK, CLI, égaux; ainsi ils sont semblables. Les deux triangles CLI et CEG, à cause de l'angle commun C et des angles droits I et G, sont aussi semblables; ainsi BHK est semblable

à CEG par la vingt et unième proposition du VIe livre des *Éléments*.

$$\text{On a } EC : EG :: BH : HK \left(= \frac{EG \cdot BH}{EC = R}\right).$$

Ainsi je multiplie BH = sin AB par EG = cos AC abaissé d'un ordre, et j'ai HK.

HI a été déterminé; ainsi on a IK = HI — HK = BT = sin BC = sin AC — AB, qui est la chose demandée.

QUATRIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Établissement des préliminaires au moyen desquels on peut déterminer du sinus d'un degré une valeur approximative qui ne s'éloigne pas sensiblement de la vérité. — Ces préliminaires sont que les arcs, dont les différences sont égales entre elles, ont des sinus dont les différences sont inégales entre elles, et que les différences des sinus qui sont plus rapprochés du centre sont plus petites que celles des sinus qui en sont plus éloignés.

Pour en donner la démonstration :

Soit le demi-cercle ABC sur le centre D, j'abaisse le demi-diamètre BD perpendiculaire sur ADC. Je suppose le quadrant AB divisé en 4 arcs égaux AE, EG, GH, HB. J'abaisse de E, G, H sur AD les perpendiculaires EN, GM, HL, et sur BD les perpendiculaires EK, GI, HT; et je dis que les arcs AE, AG, AH, AB, dont les

différences sont égales entre elles, ont pour sinus les perpendiculaires inégales EN, GM, HL, BD, et que la différence des sinus des plus grands arcs est plus petite que la différence des sinus des plus petits arcs.

Démonstration : Je mène la corde BG, qui coupe HT au point S, puis DH, qui coupe la corde BG en deux parties égales au point O, suivant la troisième proposition du III[e] livre des *Éléments*. BS est plus petit que GS; l'on a BS : GS :: BT : TI, selon la deuxième proposition du VI[e] livre. Donc BT est plus petit que TI.

Je mène la corde EH, qui coupe la perpendiculaire GI au point F. Je mène le rayon DG, qui coupe en deux parties égales la corde EH au point Z. Il est évident que HF est plus petit que FE, c'est-à-dire que TI est plus petit que IK. On verrait de même évidemment que IK est plus petit que KD.

Ainsi, BT, TI, IK, KD, différences des sinus des arcs AB, AH, AG, AE, sont successivement plus petites les unes que les autres, la plus petite de toutes étant BT, malgré l'égalité des différences entre les arcs.

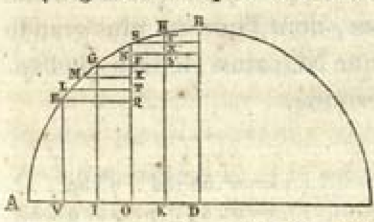
CINQUIÈME RÈGLE FONDAMENTALE.

Déterminer de sinus 1° une valeur approximative qui ne s'éloigne pas sensiblement de la vérité au moyen des règles précédentes. — Il faut prendre les sinus des trois arcs les plus rapprochés d'un degré pour déterminer le sinus d'un degré.

Ainsi, par la deuxième règle (qui a donné le sinus de 3°), je déduis de sinus 3° le sinus d'un degré et demi; et de sinus 1° 30′, sin 45′, qui est $0^p 47' 7'' 21''' 9^{iv} 30^v$. De sinus 9°, je déduis sin. 4° 30′, puis sin 2° 15′ et sin 1° 7′ 30″, qui est $(= \sin 1° + \frac{1}{8})$ $1^p 10' 40'' 52''' 24^{iv} 00^v$.

Et de sin 15°, par la même suite d'opérations, $\sin 1° - \frac{1}{16} = \sin 56' 15'' = 0^p 58' 54'' 7''' 59^{iv} 1^v$.

Ce sont les sinus des trois arcs les plus près de 1° (trigonométriquement déterminés).



Je décris ensuite, de la manière indiquée précédemment, le cercle ABC sur le centre D et le demi-diamètre AD, et je suppose l'arc AE de 45′, l'arc AG de $1° - \frac{1}{16}$ $(= 56' 15'')$, l'arc AH de $1° + \frac{1}{8}$. $AE = \frac{12}{16} = 1° - \frac{2}{8}$; $AG = \frac{15}{16} = 1° - \frac{1}{16}$; $AH = \frac{18}{16} = 1° + \frac{1}{8}$; je fais $GH = GE (= \frac{1}{8} + \frac{1}{16} = \frac{3}{16})$, de manière qu'ils sont chacun d'un huitième et un demi-huitième.

Je partage chacun de ces deux arcs EG et GH en trois parties égales aux points L, M, N, S; chacune de ces parties est nécessairement de $\frac{1}{16}$; l'arc AN de 1°, et son sinus la ligne NO, qui est la chose demandée.

Pour en avoir une valeur approchée qui ne diffère pas sensiblement de la vérité, j'abaisse (sur NO et HK) les perpendiculaires EQ, LT, MX, GS′, NX′, ST′. L'excès de GI sur EV, qui a pour mesure FQ,

est divisé en trois parties inégales (sur NO), dont la plus petite est FX, selon la quatrième règle. Ainsi, le $\frac{1}{3}$ de FQ est plus grand que FX, et FX est plus grand que FN. Ainsi, le $\frac{1}{3}$ de FQ est plus grand que FN. Donc, FO, c'est-à-dire GI ou $\sin AG + \frac{1}{3} FQ$, est plus grand que $NO = \sin 1°$. De même, l'excès de HK sur GI, qui a pour mesure HS', est divisé en trois parties inégales, dont la plus grande est $S'X' = FN$; ainsi, le tiers de HS' est plus petit que FN; de là, $FO + \frac{1}{3} HS'$ est plus petit que NO. Voilà deux quantités connues, dont l'une est plus grande et l'autre plus petite que NO; ainsi, le sinus de l'approximation sera déterminé.

En voici le calcul :

La ligne $GI = FO = \sin 1° - \frac{1}{16}$.... $= 0^p.58'.54''.\ 7'''.59''''.\ 1^v$
$EV = QO = \sin 45'$ $= 0.47.\ 7.21.\ 9.30$

La différence du premier au second est de 0 . 11 . 46 . 46 . 49 . 31
C'est la valeur de FQ, dont $\frac{1}{3}$ est........ 0 . 3 . 55 . 35 . 36 . 30
J'ajoute cette quantité à FO, il vient.... 1 . 2 . 49 . 43 . 35 . 31
Et NO est plus petite que cette quantité.
Pour $HK = \sin. 1° + \frac{1}{8}$........... $=$ 1 . 10 . 40 . 52 . 34 . 0
Je prends son excès sur GI, j'ai......... 0 . 11 . 46 . 44 . 34 . 59
C'est la valeur de HS', dont le $\frac{1}{3}$ est de.. 0 . 3 . 55 . 34 . 51 . 39
Je l'ajoute à $FO = GI$, j'ai............. 1 . 2 . 49 . 42 . 50 . 40
Et NO est plus grande que cette deuxième quantité.
On voit donc que sin 1° est......$<$ 1 . 2 . 49 . 43 . 35 . 31
Et...........................$>$ 1 . 2 . 49 . 42 . 50 . 40
La différence de ces deux quantités est de........................... 0 . 0 . 0 . 0 . 44 . 51
La demi-différence est de........... 0 . 0 . 0 . 0 . 22 . 25 . 30

Et le calcul exige que nous ajoutions la moitié de la différence à la plus petite somme, ou que nous

retranchions cette demi-différence de la plus grande ; ce qui donne, pour la somme ou pour le reste, $\sin 1° = 1^{p}\, 2'\, 49''\, 43'''\, 13''''\, 5^{v}\, 30^{vi}$. C'est la valeur approchée du sinus de 1°, que nous nous proposions de déterminer.

Quoiqu'on connaisse encore d'autres méthodes pour déterminer sin 1°, nous nous bornons à celle-ci pour abréger, et pour ne pas trop nous étendre sur cet objet. Quant aux multiples et aux sous-multiples, ou fractions d'un degré, on les obtient facilement par les règles que nous venons d'exposer, lorsque sin 1° est connu.

La méthode par laquelle l'illustre auteur a été inspiré, est une méthode algébrique (de l'algèbre et de la mocabalah[1]) ; et le savant Cadhi-Zadeh Roumi (que sa tombe soit sanctifiée !) rapporte, dans l'opuscule indiqué ci-dessus, que la perle glorieuse et l'honneur de son temps, Atab-Eddin-Djemschid, qui, employant la méthode algébrique, après avoir supposé que sinus 1° est la *chose* (inconnue), a réduit finalement ce problème à ceci, que 45 élevé une fois (c'est-à-dire 45.60), multipliant les *choses* اشيا (le texte porte مه مرفوع مره ایست), sont l'équivalent du cube (de la *chose*), et du nombre ($45.60x = 45^{h}x = x^{3} + N$).

D'où il suit qu'en divisant le nombre et le cube par 45^{h} (le texte porte بر شی), le quotient de la di-

[1] Voyez la notice que nous avons publiée sur le *Traité des connues géométriques* de Hassan-ben-Haithem, 1834, p. 3 et 4, et le t. XIII des *Notices et extraits des manuscrits*, déjà cité, p. 130 et suiv.

vision donnera la valeur de la *chose*, qui est la quantité cherchée,

$$\left(\text{savoir } x = \frac{x^3 + N}{45^h} = \frac{x^3 + \frac{1}{4}\sin 3^\circ}{45 . 60}\right).$$

Et afin d'obtenir cette racine, l'auteur se sert d'un artifice ingénieux pour introduire le cube de la *chose* (le texte porte ض ما اورا) dans la division.

Nous allons exposer d'abord la méthode du calcul, après quoi nous en rapporterons les preuves برهان, selon la manière dont elles doivent être disposées, d'après le commentaire de la table et l'opuscule cidessus mentionnés.

La méthode du calcul (طريق عمل) consiste à prendre pour dividende $(N = \frac{1}{4}\sin 3^\circ)$ $47^h 6^\circ 8' 29'' 51''' 53^{iv} 37^v 3^{vi} 45^{vii}$ (il y a des erreurs de chiffres dans le manuscrit), et pour diviseur 45^h. (haussé une fois).

On trace ensuite les lignes (du réticule شبكة) de même longueur, et l'on place le dividende et le diviseur[1] comme cela est expliqué dans les traités d'arithmétique.

1	2	49	43									
47^h	6°	$8'$	$29''$	$51'''$	53^{iv}	37^v	3^{vi}	45^{vii}				
2	1											

[1] Nous donnons cette figure telle qu'elle est dans le manuscrit,

Cela posé, on divise d'abord 47^h par 45^h. Le quotient est 1°; on le pose en son lieu, et l'on place le reste de la division, 2, au-dessous de la ligne transversale de séparation. Ensuite on prend le cube de 1° (première partie du quotient), qui est de même 1°, on le pose au-dessous des 6° du dividende, on les ajoute ensemble, et on pose la somme, qui est 7, au-dessous de la ligne de séparation. Après cela, on tire le second quotient partiel, qui est $2'$ $\left(\frac{2^h 7^\circ}{45^h} = 2 + R = 37\right)$, et l'on fait pour lui le calcul de la division partielle.

Ensuite on prend le cube des deux quotients, c'est-à-dire de $1^\circ 2'$, par le moyen du réticule; puis on retranche de ce cube celui du premier quotient, qui est 1°, et l'on ajoute la différence au reste (37) de la deuxième (le manuscrit porte أوّل) division partielle;

Puis on tire le troisième quotient, qui est 49, et l'on fait à son égard le calcul de la division partielle.

On prend ensuite le cube des trois quotients, on en retranche le cube des deux quotients, et l'on ajoute la différence au reste de la troisième division partielle (que le commentateur nomme deuxième division, n'y comprenant pas la première $\frac{47}{45}$).

c'est-à-dire très-incomplète; les chiffres mêmes ne sont pas exacts. On voit, par ce qui suit, qu'il faut mettre en première ligne le diviseur 45, puis le quotient $1^\circ 2' 47''$, le dividende $47^h 6^\circ$, etc. et séparer ces diverses quantités par des barres transversales; on place au-dessous le 1er reste, 2e div., 2e reste, différ. cub., 3e div. etc.

On a un (quatrième dividende, dont on tire le) 4ᵉ quotient, qui est 43, et l'on termine le calcul de la division qui le concerne.

Après cela, on prend le cube des 4 quotients ($1°2'49''43'''$), puis la différence de ce cube à celui des trois premiers quotients. On ajoute cette différence au reste de la 4ᵉ (man. 3ᵉ) division.

On a un cinquième (dividende, dont on prend le) quotient, et l'on continue de la même manière le calcul jusqu'où l'on veut.

1° On voit comment l'auteur introduit successivement le cube de la *chose* dans le dividende, dont l'unité principale est d'un degré plus élevé que l'unité principale de la *chose;* il résout donc par une simple division l'équation cubique $x^3 - px + q = 0$ dans le cas particulier dont il s'agit, et il obtient une des racines de cette équation.

2° Après avoir donné l'exemple de ce calcul en nombre, il fera voir dans la démonstration comment il a obtenu l'équation $x^3 - 45^h x + N = 0$.

Exemple : Le premier quotient est 1°, son cube est 1°; je le pose en sa place, qui est au-dessous (lisez تحت) de 6°.

Le second quotient est 2'. Le cube des deux quotients est $1°6'12''8'''$; son excès sur le cube du premier quotient (1°) est : $0°6'12''8'''$. Je le pose de même en sa place, qui est au-dessous de 37, et j'ajoute $37.6.12.8'''$ au reste de la division, les mêmes espèces aux mêmes espèces.

Le troisième quotient est 49''. Le cube des trois

quotients est $1^{\circ}8'51''10'''23^{iv}46^{v}49^{vi}$; son excès sur le cube des deux premiers quotients est $0^{\circ}2.39.2.23.46.49$. Je le pose en son lieu, et je fais pour lui comme pour le précédent.

Le quatrième quotient est $43'''$. Le cube des quatre quotients est $1^{\circ}8'53''31'''49^{iv}9^{v}2^{vi}55^{vii}8^{viii}7^{ix}$; son excès sur le cube des trois quotients est $0.0.2.21.25.22.13.55.8.7$. Je fais pour lui comme pour le précédent.

Le cinquième quotient est 51? (ب). Le cube des cinq quotients est $1^{\circ}8'53''32'''25^{iv}20^{v}8^{vi}21^{vii}31^{viii}52^{ix}44^{x}31^{xi}$.....; son excès sur le cube des quatre premiers quotients est $0\,0\,0\,0'''36^{iv}11^{v}5^{vi}26^{vii}23^{viii}45^{ix}44^{x}31^{xi}11^{xii}$. Je le pose en son lieu.

L'opération étant arrivée jusqu'ici, j'en supprime le reste, attendu que si l'on veut la terminer, on voit clairement comment il faut procéder, d'après la forme du calcul.

Enfin, je fais le produit du quotient par le diviseur, et je le place sous le dividende, en mettant les unités de même espèce les unes au-dessous des autres, pour qu'on n'ait pas besoin d'une attention trop grande; ensuite j'écris le premier cube, et de même les différences des autres cubes, en encre rouge, pour les distinguer et éviter les fautes de chiffres (nombres) qui ne correspondent pas l'un à l'autre; (j'en prend la somme, que je retranche du produit que je viens d'obtenir, pour retrouver le dividende primitif N, dans lequel n'est pas compris le cube x^3).

Démonstration de la question et exposition de deux

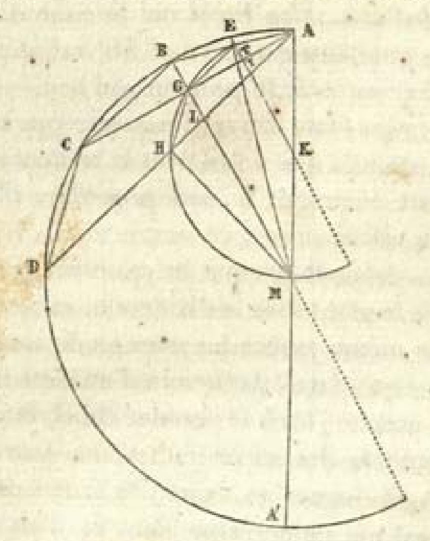
questions préliminaires, dont la première, est tirée de l'Almageste (livre I), et *la seconde*, des *Éléments d'Euclide*.

La proposition de l'*Almageste* est exprimée ainsi :

« Dans tout quadrilatère inscrit au cercle, la somme des deux rectangles (produits) des côtés opposés est égale au rectangle (produit) des deux diagonales. »

Et celle d'Euclide :

« Lorsque deux cordes se coupent dans le cercle, le rectangle des deux parties de la première est égal au rectangle des deux parties de la seconde. »



Cela étant : soit le cercle ABCD, dont le centre est en M; je prends chacun des arcs AB, BC, CD, chacun de deux degrés, et je mène les cordes AB, BC, CD, AC, AD, et le diamètre AMA'.

Du point K, milieu de AM, je décris le demi-cercle AM, qui coupe les cordes AB, AC, AD aux points EGH, de telle manière que les demi-diamètres (du grand cercle), menés du point M aux trois points d'intersection, sont respectivement perpendiculaires aux trois cordes (AB, AC, AD), selon la troisième proposition du III[e] livre des *Éléments*, et que chacun des trois arcs du petit cercle AE, EG, GH, est de deux degrés de ce petit cercle, parce que le rapport des arcs du petit cercle aux arcs du grand cercle est égal au rapport des deux diamètres.

Le demi-diamètre BGM coupe la corde AD au point L, et le demi-diamètre KE (du petit cercle), qui va du centre K au point de partage de l'arc AB, coupe la corde AG du petit cercle en deux parties égales au point T. Le même demi-diamètre KE coupe au point I la corde AD, et l'on a $ET = TI$ et $BG = GL$, parce que les deux angles BAC, CAD, sont égaux par la vingt-sixième proposition du III[e] livre, et que AG est perpendiculaire aux deux (parallèles) EK, BM, par la troisième proposition du III[e] livre. Je mène ensuite dans le petit cercle $EG = GH = AE$ et $AG = EH$. J'ai le quadrilatère AEGH, dont le côté AE ($= \frac{1}{2} AB = \frac{1}{2}$ corde $2°$) est le sinus d'un degré, et le côté AH ($= \frac{1}{2} AD = \frac{1}{2}$ corde $6°$) est le sinus de trois degrés.

D'après la proposition de l'*Almageste* :

la somme $AE \times GH + EG \times AH = AG \times EH$;

(ou en transformant) $AE^2 + AE \cdot AH = AG^2$.

Et comme nous avons supposé que sinus $1°$ est la *hose* (inconnue x), le quadrilatère AEGH donne :

$$x^2 + x . \sin 3° = AG^2 = N$$

x^2 est la puissance, *il censo, mâl;* $x . \sin 3°$ est la chose, *la cosa*, multipliée par un coefficient égal à sin 3°, savoir : $3^p 8' 24'' 33''' 59'''' 32^v 28^{vi} 15^{vii}$; et la somme de ces deux surfaces est égale au carré de la diagonale AG (= le nombre, *il numero*).

Par la même proposition de l'*Almageste*, si l'on suppose que corde 2° est la *chose*, le quadrilatère ABCD donne pour la puissance $AB \times CD = AB^2 = x^2$; pour la chose avec coefficient, $BC \times AD$ ou $AB \times AD$, $x . \text{cord}. 6°$, c'est-à-dire le produit de la *chose* par $6^p 16' 49'' 7''' 59'''' 4^v 58^{vi} 30^{vii}$; et la somme de ces deux surfaces est égale au carré de la diagonale AG.

Par la proposition d'Euclide, le carré de AT (qui est égal au produit de AT par TG) est égal au rectangle ET par le surplus du diamètre du petit cercle; et le carré de AE ou de sinus 1°, dont nous avons fait la puissance, est égal au rectangle ET par le diamètre entier du petit cercle.

D'autre part, on a, par la proposition de l'*épousée* ou du carré de l'hypothénuse, le carré de AE égal à la somme des carrés de AT et de ET. [$AT^2 = ET(2R - ET)$ $AE^2 = ET . 2R$] et $AE^2 = AT^2 + ET^2$.

De même, on a, par la proposition d'Euclide, le carré de AB, que nous avons aussi supposé être puissance, = le rectangle BG par le diamètre du grand cercle. [Ce qui donne :

$AB^2 = BG . 2R$ et $BG = \frac{AB^2}{2R}$; mais on a aussi $AB^2 = AC^2 + BG^2$, transposant et substituant :

$AG^2 = AB^2 - \left(\frac{AB^2}{2R}\right)^2$; $AB = 2\,AE = 2x \times R^2 = 60^h$;

$AG^2 = 4x^2 - \frac{4x^4}{R^2} = 4x^2 - \frac{x^4}{15^h}$.

De là $x^2 \times x \sin 3^\circ = AG^2 = 4x^2 - \frac{x^4}{15^h}$, ou $15.^h\, x \sin 3^\circ = 3.15^h x^2 - x^4$.

Changeant les signes, $45^h x^2 - 15^h \sin 3^\circ\, x = x^4$. Divisant par $x.45^h$, et transposant,

$$x = \frac{x^3 + 15.^h \sin 3^\circ}{45^h}.$$

Ce que je viens d'ajouter depuis le crochet supplée à ce qui manque nécessairement dans le manuscrit, et facilitera l'intelligence de ce qui va suivre.] Comme tous ces préliminaires sont démontrés, et que nous supposons que sinus 1° est la chose inconnue (et $\sin^2 1^\circ = x^2 =$ puissance, *al mál*, *il censo*), nous retranchons de la puissance ou carré (x^2) le quart de ce carré et la quantité des choses que voici :

$$\left(= \tfrac{1}{4} \sin. 3^\circ\right) 0^p\, 47'\, 6''\, 8'''\, 29^{iv}\, 53^{v}\, 37^{vi}\, 3^{vii}\, 45^{viii}.$$

Le reste donne les $\frac{3}{4}$ de la puissance moins les *choses* susdites (savoir, $\frac{3}{4} x^2 - \frac{1}{4} \sin 3^\circ . x$). Je multiplie ce reste par 4, il vient ($3x^2 - x.\sin 3^\circ$) trois fois la puissance, moins les *choses* (savoir x multiplié par) $3^p\, 8^\circ\, 24'\, 33''\, 59'''\, 34^{iv}\, 28^{v}\, 15^{vi}$. Je multiplie 15 haussé ($= 15.60 = \frac{1}{4} 60^h$), j'ai $45^h . x^2 - x(47^h\, 6^\circ\, 8'\, 29'' \ldots)$, ce qui est l'équivalent du carré *mál mál* $= x^4$. Ensuite $45^h . x^2 = x^4 + x.M$ ou $47^h 6^\circ$, etc.

Abaissant d'un degré (en divisant par x) chacun des deux équivalents ou membres de l'équation, il vient : ($45^h . x = x^3 + M$).

45^h ou 60×45 fois les *choses*, égalent le cube et le nombre, qui est ici de $M = (47^h 6^\circ 8' 29'' 53''' 37^{iv} 3^v 45^{vi})$.

Ensuite on revient à l'artifice ingénieux par lequel on développe le cube, et on le joint au nombre (M), qu'on divise par 45^h jusqu'à ce qu'on ait la valeur de la *chose* (x), l'objet de la question, par les divers calculs dont nous avons exposé les détails.

Quoiqu'on ait encore imaginé d'autres méthodes, nous ne donnerons que celle-ci, pour éviter les longueurs; mais ceux qui voudraient examiner ces méthodes, les trouveront dans le commentaire cité, avec un exposé clair de leurs démonstrations.

SÉDILLOT.

LETTRE A M. GARCIN DE TASSY,

SUR MAS'OUD,

POÈTE PERSAN ET HINDOUÏ.

Randalls Park, 28 octobre 1852.

Mon cher Monsieur,

Vous nous avez appris par l'intéressante découverte à laquelle vous ont conduit vos recherches sur la littérature de l'Inde, que le poëte qui a écrit les plus anciens vers *rekhtas* est précisément Muslih ud-

dîn Saadî, le plus connu en Europe des auteurs persans. Vous nous avez montré, le premier, le célèbre poëte moraliste de Schiraz, comme le coryphée, si ce n'est l'inventeur de ce genre de compositions, et vous avez pu ainsi relever, en quelque sorte, la valeur de l'hindoustani, en y associant un des plus grands noms de la Perse. J'ose penser que vous ne vous intéresserez pas moins à un fait semblable qui se rapporte à un dialecte plus ancien que celui employé par Saadî, et que l'essai que je vais tracer sur Mas'oud, poëte persan et hindouï, fera le pendant de la notice que vous avez donnée en 1843 dans le Journal asiatique, sous le titre de : *Saadi, auteur des premières poésies hindoustanies.*

Mas'oud, appelé Mas'oud-i Saad-i Selmân, c'est-à-dire Mas'oud, fils de Saad, et petit-fils de Selmân[1], est déjà connu des orientalistes par la courte notice de sa vie qu'on trouve dans le *Tazkira* de Daulet schâh[2], qui nous apprend qu'il a joui, dans son propre pays, d'une réputation beaucoup plus grande que celle que la rareté des manuscrits de ses ouvrages lui permet d'avoir actuellement. Ce n'est cependant qu'en li-

[1] On le nomme aussi plus simplement Mas'oud-i Selmân, et quelquefois ce poëte se sert à la fois comme takhallus de ses trois noms dans ses poésies. Nous devons ajouter que son *kounyat*, ou « sobriquet, » était Aboul Fazl, et que Aufî lui donne le titre honorifique de Saad uddaula wa uddin.

[2] M. de Hammer donne la vie de Mas'oud dans son *Schöne Redekünste Persiens*, n° V, surtout d'après Daulet schâh. Il en est aussi question dans la *Rhétorique des nations musulmanes*, p. 61 du tirage à part.

sant les ouvrages biographiques moins connus, que nous apprenons que Mas'oud a écrit aussi des vers hindouïs, et même en si grand nombre, qu'il a pu compléter un diwân de gazals en cet idiome. A la vérité, les auteurs de ces biographies ne mentionnent pas tous le diwân hindouï de Mas'oud, et ceux mêmes qui en parlent [1] considèrent une telle composition comme si extraordinaire, qu'ils affectent de la décréditer, ou qu'ils tâchent de l'expliquer en affirmant que Mas'oud était né dans l'Inde. Les opinions varient, en effet, tant sur le lieu de la naissance de ce poëte, que sur d'autres points de l'histoire de sa vie. Pour éviter de reproduire les récits contradictoires de tant d'auteurs, il me paraît plus convenable de donner, d'une manière abrégée, le résultat de tous ces récits, en réservant, pour le discuter à part, le sujet qui a motivé cette notice.

La famille de Mas'oud habitait Hamadân, en Perse; mais son père, Khâja Saad ben Selmân, alla résider, selon les uns, à Lahore, selon d'autres, à Gazna, et y entra au service des princes Naçirides. Ce fut à Lahore que naquit Mas'oud, d'après les autorités les

[1] Ceux qui le mentionnent sont : Muhammed Aufi عوفی, dans le *Lubâb ul Albâb;* Auhadî, dans le *Caaba-i Irfân* (la section de la lettre *m* manque dans la seule copie que je connaisse de son grand ouvrage, intitulé *Ourfât* عرفات); Ali Culî khân Daghistânî dans le *Riâz usschuarâ;* Gulâm-i Ali Husaïn, dans le *Khazâna-i Amira*, et Mirzâ Abou Tâlib khân, dans le *Khalâsat al Afkâr*. Les biographes qui n'en parlent pas sont Daulet schâh et Taquî Kâschî (*Khalâsat ul Aschaâr*), les auteurs de l'*Atesch keda* et du *Suhaf-i Ibrâhîm*.

plus respectables, vers la fin du règne du sultan Mas'oud ben Mahmoud. Daulet schâh, qui donne ce poëte comme natif de Djordjân, fixe le départ de son père au règne de Cabous dans ce pays. Saad jouit longtemps de la faveur des sultans gaznawis, et remplit quelques postes élevés sous leur gouvernement. Son fils hérita de ses honneurs, et devint ensuite juge dans les provinces du Seistan et du Zabulistan, où il déploya beaucoup d'habileté, et se distingua par d'importants services. Par suite d'intrigues de cour, et à cause, dit-on, de son attachement au prince Saïf uddaula Mahmoud, fils du sultan Ibrahîm, qui fut accusé de trahison, le sultan le fit mettre en prison, en 472 de l'hégire (1079-80 de J. C.[1]). Ce fut pendant son incarcération qu'il composa quelques-unes de ses plus belles élégies, qui furent dédiées à son patron offensé; mais qui ne lui valurent cependant pas son pardon. Le poëte resta enfermé jusqu'à la mort d'Ibrahîm, et il fut délivré à cette époque. Toutefois, il fut jeté de nouveau en prison sous le règne de Mas'oud, fils et successeur d'Ibrahîm, à cause de sa liaison avec Abou Nasr Parsâ, ou, selon quelques biographes, par suite des calomnies d'Abou Faradj Rounî, poëte du temps, qui avait accès à la cour. Cette fois, il demeura en prison vingt ou vingt-deux

[1] D'après Nizâmi 'Arûzi (dans le *Chár Macála*), on informa Ibrâhîm du dessein qu'avait son fils de passer en Irac et de s'associer avec le sultan Melek schâh. Ibrâhîm envoya aussitôt saisir le jeune prince par un certain émir, nommé Camâdj قماج, et il le fit mettre en prison, ainsi que ses partisans, dans différentes forteresses du Khorasan. Mas'oud fut du nombre de ces derniers.

ans ; mais ce qui paraît certain, c'est qu'il y resta en tout trente-deux ans. Enfin, il fut relâché à la sollicitation d'un personnage éminent, nommé Thicat oul Moulk Tâhir Mischkâtî [1]. Quelques-uns disent que ce fut son premier emprisonnement qu'Abou Faradj occasionna, et il y a aussi une différence d'opinion sur la durée des deux emprisonnements. Comme l'historien Firischta ne décide pas si Ibrâhîm régna trente et un ou quarante et un ans, il n'est pas facile de déterminer, d'une manière précise, la durée de ces deux emprisonnements. Mas'oud paraît avoir été détenu, la première fois, dans le fort de Nâï [2], et ce nom donne naissance à des jeux de mots dans les vers que Mas'oud, comme beaucoup d'autres *rossignols en cage* de l'Orient, écrivit pendant sa captivité [3].

[1] ثقة الملك طاهر مشكاتى.

[2] On peut supposer que la forteresse ou le château de Nâï est celui de Nischapour, en Khorasan.

[3] ناى « flûte, chalumeau ». Voici, entre autres, un rubâï où se trouve cette allusion :

ای نای ندیده ام دل شاد از تو
نایّ تو ولیکن نرمه باد از تو
جز ناله مرا چو نای نکشاد از تو
ای نای مرا چو نای فریاد از تو

Les élégies que Mas'oud écrivit en prison sont nommées *habsiyah* حبسيّه « élégies de prison » ; et ses *casidas* à la louange du sultan Amir Thicat, sont nommées *madhiyah* مدحيه « pièces d'éloge ».

Aufi, dont l'ouvrage est écrit d'un style très-élevé, joue aussi sur le

Il charma aussi ses ennuis par l'amusement plus orthodoxe d'apprendre par cœur le Coran.

Dégoûté d'un monde qu'il n'avait guère connu qu'en prison, et des princes dont il n'avait éprouvé qu'injustice, Mas'oud passa le reste de ses jours dans la tranquillité de la vie privée, et il n'employa plus son talent poétique qu'à célébrer l'unité des êtres en Dieu et les choses spirituelles, et à jouir de la société des savants et saints hommes qui le fréquentaient, ou comme élèves, ou comme amis. Sa mort eut lieu à Gazna, en 515 (1121-22 de J. C.), ou selon Taqui Kâschî, le plus exact de tous les biographes, en 525 (1130-31).

La première mention du diwân hindî de Mas'oud se trouve dans le *Lubâb ul albâb* de Aufi, qui est la plus ancienne biographie des poëtes persans, et qui, par conséquent, doit naturellement avoir une grande autorité. Cette mention est faite succinctement; mais comme un fait incontestable. On y lit : « Il (Mas'oud)

mot نای (et نی, qui a le même sens), et il fait cette seule allusion à l'emprisonnement de notre poëte. Voici ses expressions :

گاه چون نی بشکر فضل وافضال کام جان جهان را شیرین کردی وگاه در قلعهٔ نای تلخیٔ زهر حادثه تجرّع نمودی

Ceci rappelle l'admirable commencement du *mesnawi* de Djelâluddin Roumi :

بشنو از نی چون حکایت میکند

et cet hémistiche de Hâtif Isfahâni :

چو نی نالدم استخوان از جدائی

Mes os gémissent comme la flûte, à cause de ma séparation de toi.

est auteur de trois diwâns, un en arabe, un en persan et un en hindouï [1]. » Auhadi copie purement et simplement cette assertion; mais le *Riyâz usschuarâ* [2] et le *Khazâna-i a'mira* paraissent mettre en doute le fait, ou penser du moins que, dans ce cas, Mas'oud doit avoir été natif du pays où l'on parle l'hindouï, langue qui, selon le *Riyâz*, « est comme un océan sans limite, et que personne ne peut apprendre, si ce n'est dans sa plus tendre enfance, surtout pour l'écrire; car la simple connaissance d'une langue et l'habileté nécessaire pour l'écrire sont deux choses fort différentes. On doit donc présumer que Mas'oud était né dans l'Inde. »

L'auteur du *Khazâna*, qui donne une longue notice sur Mas'oud dans celle de son fils Abou Saad ben Mas'oud, cite le *Riyâz*, et déclare adopter la même opinion en l'appuyant de quelques vers adressés par Mas'oud à un des monarques gaznévides. Il dit que Saad, père de Mas'oud, avait été, pendant soixante ans, au service de ces princes; il parle d'un fils et d'une fille de Mas'oud, nés sur leur territoire, et il mentionne aussi deux de ses sœurs et d'autres parents qui y ont vécu longtemps. D'après ces circonstances, il conclut, contre l'autorité de Aufî, que Mas'oud doit être né à Gazna et non à Hamadân.

Dans tous les cas, que la ville natale de Ma-

[1] اورا سه دیوانست یکی بتازی ویکی بفارسی ویکی بهندوی

[2] Et non *Riâzat*, comme il a été mis par erreur d'après un manuscrit incorrect, dans la notice qui a paru dans le *Journal of the royal asiatic Society*.

s'oud soit Gazna ou Hamadân; qu'il soit né dans le pays du Hindî, ou qu'il soit allé s'y fixer dans sa première jeunesse, il est toujours hors de doute qu'il a écrit des compositions poétiques en hindî. Ainsi nous avons à enregistrer le fait aussi curieux qu'intéressant, qu'un poëte persan célèbre est auteur d'un diwân hindî, ou bien, ce qui est presque aussi remarquable, qu'un poëte *indien* a écrit des poésies persanes dans un style qui a été jugé digne d'être imité par Khacânî et Félékî, et qui a mérité d'être loué par les plus grands poëtes, tant d'entre ses contemporains, que de ceux qui sont venus après lui : Sanâî, Moukhtarî, Abd oul Razzâc, Mouïzaï, Adib Sâbir, et même par son rival en poésie, Abou'l Faradj[1], et par le fameux critique persan Raschîd uddîn Watwat.

Mas'oud n'est pas, à la vérité, le seul poëte oriental qui se soit distingué par la flexibilité de son talent poétique, particulièrement dans des contrées comme l'Inde musulmane et la Turquie, où il y a un langage pour la religion et la loi, c'est-à-dire l'arabe, une langue littéraire, c'est-à-dire le persan, et enfin une langue usuelle, c'est-à-dire ici le turc, soit osmanlî, soit oriental, et là l'hindoustani. Gulâm-i Alî Azâd se vante, dans son *Khazâna*, déjà cité, d'avoir écrit un diwân arabe et un persan, outre ses compositions en hindî et en urdû. L'*Histoire de la littérature hindoustanie* offre plusieurs exemples pour l'arabe, le persan et le rekhta, comme le *Geschichte des Osma-*

[1] On trouve des notices sur tous ces poëtes dans l'ouvrage de M. de Hammer, XL, XXXIX, XXIX, XXX, L, XVIII, XXXIV, X.

nischen Dictkunst pour l'arabe, le persan et le turc. *Danâ-ï seh lisân* et *Sâhibu alsinâti salasat*[1] sont parmi les savants musulmans des titres littéraires aussi connus et appréciés que l'était à Rome celui de *utriusque linguæ doctus* dans le siècle d'Auguste. Ces poëtes bilingues et trilingues ont même adopté d'autres noms, comme *takhallus*, selon les différentes langues dans lesquelles ils ont écrit. Ainsi, nous avons, dans la littérature hindoustanie, Nizâm ou Asaf; et Mîr Alî Schîr, qui offre un remarquable exemple de facilité et de fécondité, s'est appelé *Fénâï* ou *Fânî* dans ses gazals persans, et *Néwâï* dans ceux qu'il a écrits en turc djagataï. Ce qui est le plus remarquable dans les compositions de Mas'oud en hindî, c'est peut-être, d'abord, la difficulté de l'idiome qu'il a employé, et qui est reconnue par ceux mêmes à qui il était familier; puis l'ancienneté de la date de ces poésies. En effet, les monuments les plus anciens du dialecte indien mis en œuvre par Mas'oud ne datent que du VIe siècle de l'hégire[2]. Ainsi notre poëte, qui mourut le plus tard en 525, doit compter parmi les plus anciens auteurs hindîs, s'il n'est pas même le plus ancien de ceux que nous connaissons.

Malheureusement on n'a donné, dans les tazkiras qui font mention de Mas'oud, aucun extrait de ses

[1] صاحب السنة ثلثة = دانای سه لسان

[2] Chand, qui vivait à la fin du XIIe siècle, est auteur d'une des plus anciennes productions hindies. (Voyez l'*Histoire de la littérature hindouie et hindoustanie*; et la préface des *Rudiments de la langue hindouie*.)

poésies hindîes, probablement parce qu'il aurait été déplacé dans une anthologie persane, quoiqu'on trouve néanmoins quelquefois dans ces biographies anthologiques de courts spécimens en arabe. Peut-être aussi, l'âge reculé dans lequel ces poésies ont été écrites peut faire supposer que l'auteur s'est servi du caractère dévanagari, qu'il aurait été choquant d'introduire dans un manuscrit persan, quand même l'écrivain eût été capable de s'en servir. Au surplus, aucun des biographes dont nous parlons n'a pris la peine de dire si le diwân hindî de Mas'oud se trouvait encore de son temps, ou s'il en restait des fragments.

Quant au diwân arabe, le *Khazâna* le place dans la même catégorie que le *anca*, et que la pierre philosophale. Il en donne cependant une très-courte citation d'après des extraits conservés dans le *Hadâïc ulsihr*. Le diwân que Mas'oud écrivit en persan paraît également peu connu, et s'il n'est pas tout à fait comme le *anca*, il est au moins comme un *anca* écourté et sans ailes. Il contenait, selon quelques auteurs, quinze mille, et selon d'autres, dix, six ou cinq mille *baïts* de toutes les variétés des mètres. L'auteur du *Khazâna* en avait vu un exemplaire complet de quinze mille *baïts*, et Taquî Kâschi, un exemplaire de six mille seulement. Ce dernier écrivain avait trouvé ces vers si admirables, qu'il en avait copié quatre mille six cent cinquante dans son Anthologie. Je ne connais que trois manuscrits de ce dernier diwân en Europe : le premier, qui est en ma possession

et qui est plutôt un recueil de *mucattaât* ou de fragments qu'un diwân et deux manuscrits du même genre, mais plus amples, qui se trouvent au British Museum. Au surplus, de nombreux extraits de ce diwân se lisent dans les tazkiras persans; il y en a, par exemple, cinq cents *baïts* dans le *Atesch Kédah*. On admire surtout un quatrain (*rubâï*) qui a une triple rime, et qu'Arzû considère comme n'ayant été égalé par aucun poëte, dans le monde. L'auteur du *Khazâna* nous apprend aussi que Mas'oud a composé un *mesnawî* digne de grands éloges, et dont il cite les premiers vers. C'est une description du *Barschakâl*[1], ou de la saison des pluies dans l'Inde, et elle est évidemment dictée par la vue du tableau que le poëte présente, soit qu'il soit né dans ce pays, soit qu'il y ait habité[2].

[1] برشکال. Cette expression, qui est indienne, dérive des mots sanscrits वर्ष « pluie, » et काल « saison. »

[2] Voici deux vers des dix-huit qui sont cités dans le *Khazâna* :

برشکال ای بهار هندوستان
ای نجات از بلای تابستان
داری از تیر مه بشارتها
باز رستم از ان حرارتها

Le contentement que le poëte éprouve à l'arrivée de la saison des pluies, qui rafraichit l'air et calme ainsi la chaleur brûlante, rappelle ce passage du poëme des saisons :

« Bear me Pomona to thy citron groves, etc. »

Voici le rubâï à triple rime dont il a été parlé :

لرزان زبلا چو ترك دانه یارم
وآنگاه همی ببرك خوانه كارم

Il y a aussi, dans différentes biographies, des notices sur Saad, père de Mas'oud, et sur Abou Saad, fils de Mas'oud. Khâja Saad, fils de Salmân, était, comme nous l'avons déjà dit, natif de Hamadân, d'où il alla se fixer à Lahore. Il est auteur de différentes pièces de vers, mais qui étaient déjà perdues dès le temps de Auhadi, qui vivait sous Schâh Abbâs et et Jahânguir.

Selmân, père de Saad, paraît avoir aussi été poëte; et ainsi Mas'oud hérita du talent de deux générations, et le légua encore à son propre fils. Je manque, du reste jusqu'ici, de renseignements sur l'aïeul de notre poëte.

Quant à Abou Saad, le *Khazâna*, d'après le *Heft Iclîm*, rapporte qu'un jour, pour mettre son talent à l'épreuve, on lui proposa, dans une assemblée (*madjlis*) que tenait le sultan Behramschâh de Gazna, de composer un *rubâï* de l'espèce dite *lâzim*, en y introduisant les mots *gul* et *rukh*. Il réussit à merveille, et le sultan, pour le récompenser, donna ordre de lui remplir la bouche de pièces d'or. La même anecdote est rapportée dans le *Suhuf* du poëte Saïd Saad, qu'on y distingue de Mas'oud; mais sans dire que c'était son fils. Il est de fait que les noms patro-

اشکی که همی تگرگ رانند بیارم
عمری که همی بمرگ ماند دارم

L'abondance des extraits que nous avons indiqués comme étant accessibles au lecteur, nous dispense de citer d'autres spécimens des poésies persanes de Mas'oud. M. de Hammer donne aussi la traduction d'un fragment cité par Daulet schâh.

nymiques de Saad et de Selmân jettent de la confusion parmi les différents membres de la famille de notre poëte. Dans quelques manuscrits, et spécialement dans ceux du tazkira de Daulet schâh, le mot Selmân est écrit Suleimân, ce qui est une erreur.

Telles sont, mon cher Monsieur, les particularités qu'il m'a été permis de réunir relativement à Mas'oud, l'auteur d'un diwân hindî, et sur lesquelles j'ai voulu appeler votre attention.

Actuellement, à propos du parallèle que j'ai établi dans cette lettre entre Saadî et Mas'oud, permettez-moi d'ajouter un mot sur le tazkira de Câïm, ou plutôt de Quiyâm uddîn, dont Câïm est le surnom poétique, tazkira dans lequel l'auteur du *Majma' ulintikhâb* a pris ce qu'il dit sur les poésies hindîes de Saadî, et qui était inconnu en Europe à l'époque où vous avez fait connaître le fait que je rappelle. Je possède actuellement une copie de ce diwân, dans un volume qui m'a été dernièrement prêté par mon honorable et savant ami le docteur Sprenger, de Calcutta, volume qui contient aussi, sous la même couverture, le tazkira persan intitulé *Hémischa Béhâr,* qui est également rare. L'ouvrage de Quiyâm uddîn, qui n'est pas très-étendu, se divise en trois *tabacah* ou « classes, » dans lesquelles sont placés les poëtes les plus anciens, ceux d'une antiquité moyenne, et enfin les poëtes modernes. Il y a en tout environ cent dix poëtes. Saadî, comme le plus ancien, occupe la première place du premier tabacah. La collation du passage cité dans le *Majma'* n'offre pas

d'importantes variantes, et elle confirme les leçons que vous avez adoptées. Je regrette de ne pouvoir rien ajouter sur ce qui concerne les vers rekhtas de Saadî, d'après sa biographie qui se trouve dans près de vingt tazkiras que je puis actuellement consulter. Ces notices n'offrent partout que les faits connus et les mêmes anecdotes. Probablement les tazkiras dont il s'agit, n'envisageant Saadî que comme poëte persan, n'ont pas attaché d'importance aux vers qu'il a écrits dans un langage étranger, quoique ce fait paraisse, au surplus, constant.

Je suis, etc.

N. Bland.

OBSERVATION.

Depuis la rédaction de cet intéressant morceau de biographie indo-persane, le Dr Sprenger a publié, dans le Journal asiatique de Calcutta (nº VI de 1852, p. 513 et suivantes), un article dans lequel il met en doute le fait dont il s'agit ici, et il revient à l'opinion que j'avais exprimée dans le premier volume de mon Histoire de la littérature indienne, p. 434, avant de connaître la biographie de Kamâl, qui m'a fait changer d'idée et a donné naissance à la notice spéciale que j'ai publiée en 1843 dans le Journal asiatique. J'avais suivi, dans mon histoire, Fath Ali Huçaïnî Gurdézî, qui attribue à un autre Saadî les vers hindoustanis qu'une tradition conservée dans l'Inde met sous le nom du célèbre poëte de Schiraz.

Le raisonnement du savant secrétaire de la Société asiatique de Calcutta est celui-ci : Câïm, qui rédigea son tazkira en 1754, est le premier des biographes indiens qui ait affirmé, d'après une tradition populaire reçue de son temps, que Saadi a écrit des vers hindoustanis ; mais Gurdézî, qui avait écrit sa

biographie trois ans auparavant, contredit positivement cette assertion, et fait connaître le véritable auteur des vers attribués à Saadî. Il est donc probable que Câïm, dont on invoque le témoignage, n'aurait pas énoncé son assertion, s'il eût connu la dénégation de Gurdézî, dont l'ouvrage n'était pas parvenu jusqu'à lui.

Je n'ai pas de peine à admettre que l'assertion de Câïm repose sur une tradition reçue dans l'Inde, et, en effet, Gurdézî a combattu, non pas l'assertion de Câïm, qu'il ignorait, puisqu'il a rédigé sa biographie avant celle de Câïm, mais l'opinion générale de ses compatriotes. Câïm eut peut-être modifié son opinion s'il eût connu la dénégation de Gurdézî. C'est encore admissible; mais, dans tous les cas, Kamâl, qui a connu toutes les biographies antérieures à la sienne, tant du nord que du midi, et par conséquent celle de Gurdézî, Kamâl, dis-je, a été instruit des objections opposées à la tradition populaire, et cependant il n'en a tenu aucun compte, et il a reproduit, en la confirmant, l'assertion de Câïm. Il y a plus, il a persisté dans ce sentiment jusqu'en 1843, ainsi qu'on doit le conclure de la lettre que le regrettable M. Newbold m'écrivit cette année-là de Karuaul, dans la présidence de Madras, et qui fut publiée, à la même époque, dans le Journal asiatique. Cependant Kamâl avait alors résidé plus de quarante ans dans le Décan, et il eût pu entendre parler de ce Saadî du Décan, avec lequel, selon Gurdézî, on a confondu le célèbre poëte de Schiraz.

Voilà donc deux assertions très-positives, soutenues l'une et l'autre par des biographes distingués, qui ont écrit sur les poëtes hindoustanis. Câïm et Kamâl admettent Saadî de Schiraz parmi les poëtes indiens, et assurent qu'il a écrit des vers rekhtas pendant son séjour dans l'Inde. Gurdézî, Mîr Taquî et Schorisch pensent, au contraire, que le Saadî qui a écrit en hindoustani est différent du premier. Je ne parle pas des autres biographes qui se taisent sur ce point. Or c'est Gurdézî qui, le premier, a signalé ce Saadî du Décan, dont on ne donne ni le *alam* « prénom, » ni les surnoms honorifiques;

car Saadî n'est qu'un nom de relation, dérivé de *saad* « bonheur. » Mais ce Saadî, qu'on ne désigne sous aucun autre nom, et sur lequel on ne donne aucune espèce de renseignement, ne serait-il pas Saadi de Schiraz lui-même, appelé du Décan ou *Dakhnî*, parce qu'il écrivit les vers dont il s'agit dans la partie de l'Inde ainsi nommée, et dans le dialecte hindoustani propre à cette contrée, c'est-à-dire en dakhnî? Tant qu'on ne dira pas au juste ce qu'est ce Saadi du Décan, on est en droit de mettre en doute son existence; et quand même elle serait réelle, il ne s'ensuivrait pas que Saadî de Schiraz n'eût pas écrit en hindoustani. Le fait resterait toujours très-probable, si l'on ne veut pas en admettre la certitude que semble y donner la tradition. Pourquoi, en effet, Saadî, qui voyagea dans l'Inde à plusieurs reprises, et qui dut nécessairement en parler la langue usuelle, n'aurait-il pas écrit des vers dans cette même langue, comme il en a écrit en arabe? Mais la tradition ne dit pas seulement que Saadî écrivit des vers hindoustanis, elle ajoute qu'à son voyage à Dehli, Saadî vit l'amir Khurrau, et que ce poëte, qui a incontestablement écrit un assez grand nombre de vers hindoustanis, ne les fit qu'à l'imitation de l'écrivain célèbre dont il admirait le talent.

GARCIN DE TASSY.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Vullers, qui envoie

à la Société le premier cahier de son Dictionnaire persan-latin. Il prie le Conseil de le recommander aux membres de la Société. Il demande que la Société souscrive à son ouvrage. Il sera répondu à M. Vullers que, par décision adoptée par la Société, elle ne prend plus de souscriptions.

On procède, par voie de scrutin, au renouvellement de la commission du Journal. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. Grangeret de Lagrange, Mohl, Garcin de Tassy, Dulaurier, Bazin.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOUT 1853.

Le procès-verbal de la séance dernière est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont proposés et reçus membres de la Société :

MM. Lequeux, chancelier drogman du consulat de Jérusalem;

Le Dr Jules Fürst, professeur à Leipzig;

D'Obeilly, professeur de littérature ancienne et des sciences naturelles, à Castres.

M. Breulier lit un rapport sur un ouvrage de M. Delâtre, intitulé : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit.*

On donne lecture d'une lettre de M. Guerrier Dumast, à Nancy, qui accompagne sa brochure, intitulée : *L'Orientalisme rendu classique*, et dans laquelle il appelle l'attention de la Société sur la question de l'élargissement de l'enseignement des langues orientales qu'il propose.

M. Mohl annonce la prochaine publication du commencement de la *Collection des auteurs orientaux*, publiée par la Société asiatique, par le premier volume des *Voyages d'Ibn Batoutah*, dont l'impression est presque terminée. Le Conseil fixe le prix du volume à 7 francs 50 centimes, avec une diminution d'un tiers pour les membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Annuaire des établissements français de l'Inde, pour l'année 1853*, par M. Sicé. Pondichéry, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Chrestomathie aus sanskrit Werken*, von Theodor Benfey. Vol. I. Leipzig, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *L'Orientalisme rendu classique*, avec une lettre adressée à M. Mohl sur la langue perse, par M. Guerrier Dumast. Nancy, 1853, in-8°.

Par la Société, *Journal of the asiatic Society of Bengal*, nos LVII et LVIII.

Par la Société. *Journal of the archæological Society of Delhi*. Janvier 1853. Delhi, in-8°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu, et la rédaction en est adoptée.

Est proposé et admis comme membre de la Société :

M. le docteur W. H. Scott, d'Édimbourg.

On donne lecture d'une lettre par laquelle le directeur de l'Imprimerie impériale informe la Société que S. M. l'Empereur lui accorde un nouveau crédit de 1,500 francs, pour l'impression du 2e volume des *Voyages d'Ibn Batoutah*.

M. Defrémery lit un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur les Ismaéliens ou Bathyniens de Syrie, plus connus sous le nom d'Assassins*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Ibn-el-Athiri chronicon quod perfectissimum inscribitur, volumen duodecimum idemque ultimum, annos h. 584-628 continens, ad finem codicis Upsaliensis collatis passim Parisinis, edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1853, in 8°.

Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum, ex museo

regio Holmiensi; edidit Car. Joh. Tornberg. Upsaliæ, 1853, in-4°.

The original sources for the biography of Mahomet. Calcutta, 1853, in-8°.

Journal of the Bombay branch of the royal asiatic Society. January, 1853, in-8°.

Bulletin de la Société de géographie. Juin, 1853, in-8°.

Journal des Savants. Août 1853, in-4°.

Le Mobacher, journal algérien. Juillet, août, in-fol.

Grammatica linguæ thaï, auctore D. J. Bapt. Pallegoix, episcopo Mallensi, vicario apostolico Siamensi. Ex typographia collegii Assumptionis B. M. V. in civitate regia Krŭng Thèph măhá năkhon sí Ajŭthăja, vulgo Bangkok. Anno Domini 1850. In-4°.

Mgr J. B. Pallegoix vient de publier sous ce titre une grammaire de l'une des langues les plus importantes de la presqu'île au delà du Gange : la langue thaï ou siamoise. Après avoir habité près de vingt ans le royaume de Siam, et avoir eu des rapports journaliers avec les différentes classes de la société, il a été à même d'apprendre parfaitement cette langue, tant parlée qu'écrite.

Constatons d'abord que cet ouvrage a été imprimé avec des types gravés par des chrétiens de Malakka et fondus par les soins de J. H. Chandler, fondeur de la mission des Baptistes de Bangkok.

Dans un premier chapitre, l'auteur traite de l'origine, du nom, et de la nature de la langue thaï; il lui paraît certain, qu'ainsi que celle de Lao, elle a tiré son origine des Brahmanes de l'Inde. Quant au nom de *thaï,* il remarque qu'autrefois les Siamois appelaient leur langue *săjámă phasá,* langue săjám (siam, siamoise); mais que par la suite, et probablement sous le règne de P'hraă Ruáng, qui secoua le joug de Camboje, les Siamois adoptèrent le mot de *thaï,* ou *libres,*

et par cela même ils appellent leur langue *phasá thaï* « langue des hommes libres ».

Ainsi donc avec Mgr Pallegoix, et malgré l'usage souverain, laissons au peuple qui s'en honore, et que nous devons honorer, le nom de Thaï, et repoussons avec lui celui de Siamois, comme glorieux souvenir d'affranchissement de son antique esclavage.

La langue thaï vulgaire, ajoute le prélat, contient peu de mots étrangers, c'est-à-dire lao, cambojiens, chinois, malays; mais la langue sacrée, au contraire, n'est presque entièrement formée que de sanscrit et de pali, appropriés toutefois au génie de la langue thaï.

Mgr Pallegoix donne l'alphabet, avec d'amples et d'utiles détails sur les sons et la prononciation.

Suit un tableau des tons figurés le plus exactement possible par les notes musicales; puis viennent toutes les parties de la grammaire, d'après l'ordre admis dans les grammaires latines, avec une liste des principales numérales thaï, c'est-à-dire des syllabes indiquant l'espèce des mots qu'ils accompagnent, remarquable singularité usitée chez les Chinois, chez les Malays et chez la plupart des autres peuples de l'extrême Orient. C'est ainsi qu'ils diront : *tharak song khon* « enfants deux individus », pour deux enfants : comme l'on dirait en malay انق دوا اورغ, *anaq doua orang*, pour l'équivalent.

Enfin, une syntaxe et un chapitre concernant les idiotismes, dont un certain nombre sont communs à tout l'extrême Orient.

Différents textes sont donnés à titre d'exercices avec une traduction latine en regard; mais ils seraient de peu d'utilité pour celui qui n'aurait d'autre guide que cette grammaire dans l'étude de la langue thaï. Un vocabulaire des mots contenus dans l'ouvrage eût été indispensable, et sans son secours il est à peu près impossible de comprendre le mot à mot des textes dont une traduction plus ou moins libre est le seul aide offert à l'étudiant; mais le savant et persévérant évêque de Mallos va bientôt remédier à cette omis-

sion, en publiant un dictionnaire étendu de la langue thaï, fruit de longues années de travail.

Des spécimens de vers thaï, une chronologie du royaume de Siam, extraite de ses Annales de Siam, intitulées *Phŏngsá vă-dan*, et allant jusqu'à l'année 1196 de la petite ère de Siam, ou 1834 de l'ère chrétienne; une table géographique des principales villes de Siam; un catalogue des principaux livres thaï, celui des livres sacrés des Bouddhistes, et un aperçu du système bouddhique selon les Siamois, complètent l'ouvrage.

Nous avons à regretter que l'auteur ait préféré la langue latine à sa langue maternelle, bien que prêtant à son œuvre un caractère plus savant. Selon nous, la langue française eût imprimé, à son œuvre, un cachet plus en harmonie avec le but qu'il voulait atteindre, et certainement le français ou l'anglais sont aussi généralement compris que le latin.

Nous ne terminerons point cette courte notice sans exprimer à Mgr Pallegoix notre reconnaissance pour son précieux travail, évidemment supérieur à tout ce qui a déjà paru sur cette matière, tant par le nombre des faits qu'il renferme, que par la justesse de ses définitions. Nous savons qu'aujourd'hui le savant prélat, à qui nous devons tout récemment la formation du catalogue des manuscrits siamois de la Bibliothèque impériale, a fait graver sous sa direction, à l'Imprimerie impériale, de nouveaux caractères thaï infiniment supérieurs à ceux qui existent, et a livré aux presses de cette imprimerie un dictionnaire complet de la langue thaï, et le monde savant devra à la persévérance de Mgr Pallegoix l'étude, désormais facile, de cette langue de l'extrême Asie.

L. Léon de Rosny.

JOURNAL ASIATIQUE.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1853.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

SUR L'ORIGINE ET LA CONSTITUTION DES BIENS DE MAIN-MORTE, EN PAYS MUSULMAN,

PAR M. BELIN.

Les *ouaqfs*, ou biens de main-morte, occupent une grande place dans la constitution territoriale des pays musulmans; et, à ce titre, cette institution a, depuis longtemps, attiré mon attention, et m'a fourni un sujet d'études intéressantes. En effet, l'origine de ces dotations qu'on pourrait, en quelque sorte, désigner sous le nom de *majorats religieux*, remonte à l'établissement de l'islamisme et à Mahomet lui-même; car, dans un grand nombre de versets de son livre, le prophète musulman exhorte les vrais croyants à faire, en vue de Dieu et de son amour (*fi-sébîlillâhi*), l'offrande et l'abandon de tout ou partie de leur fortune, voire même le sacrifice de leur personne. Il m'a donc paru intéressant d'étudier avec soin, et sous ses divers aspects, l'histoire de ces sortes de dotations, et de suivre le développement, les modifications et le caractère de permanence que la piété des princes et des peuples leur a donnés ultérieurement.

Un voyage en France m'a contraint d'interrompre momentanément ce travail, dont je ne puis offrir aujourd'hui qu'un extrait aux lecteurs du Journal asiatique; cet extrait se compose de deux documents juridiques, émanés, le premier, du tribunal du qâdi de Constantinople, et le second,

du *mehkèmè* de Galata, l'un des faubourgs de la capitale; ces documents font partie de la collection de mes manuscrits turcs; ils sont l'œuvre d'une main turque à la fois élégante et exercée; et les caractères d'authenticité dont ils sont tous deux revêtus leur donnent, à mon avis, un certain intérêt, au point de vue pratique.

Des savants judicieux et profonds se sont déjà amplement occupés de la question des *ouaqfs*, et l'ont traitée avec une supériorité incontestable; j'espère, toutefois, qu'ils me permettront de glaner dans le champ qu'ils ont délaissé, et qu'ils voudront bien accueillir cet essai avec quelque indulgence.

Paris, septembre 1853.

PIÈCE N° 1.

ENREGISTRÉ AU PETIT REGISTRE DES *OUAQFS* (FONDATIONS PIEUSES), FOLIO....

Charte (titre légal) du *ouaqf* de la noble mosquée construite en Roumélie[1] par l'illustre *vézír*[2], ancien *Bostândji-bâchi*[3], Othmân-Pâchâ.

[1] L'empire Ottoman se divise en deux sections, parfaitement indiquées dans l'ordre judiciaire : la Roumélie et l'Anatolie; elles sont placées chacune sous la haute juridiction de deux grands juges (*sadreïn*) qui prennent le titre de grand-juge de Roumélie (*sadri-roum*) et grand juge d'Anatolie (*sadri-anadolou*). (Cf. d'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman.* Paris, 1788, t. IV, 2° part. p. 531 et suiv. Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, trad. de Hellert, Paris, 1835, t. XVII, p. 3 et suiv. Bianchi, *Notice sur le premier Annuaire de l'Empire Ottoman*, Journal asiatique, janvier 1848, p. 1 et 2; Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, Paris, 1851, p. 33 et suiv.)

[2] La dignité de *vézír* se donne, en Turquie, en dehors de l'échelle hiérarchique; le grade de *mouchír*, dont il sera parlé plus bas, emporte avec lui cette qualité. Soïouti (*Kitâb el-Aouâïl*, chap. des noms et surnoms, de mon ms.) dit que le premier personnage qui porta ce titre, dans l'islâm, fut Abou-Selma Hafs ibn-Suleïmân el-Khilâl, vézír d'Aboul-Abbas es-Saffâh, chef de la dynastie abbasside.

[3] Le *Bostândji-bâchi* était l'un des premiers officiers de la cour

Vers. — Dans ce livre, la lumière des bonnes œuvres est éclatante, et tout ce qu'il contient est d'une légalité incontestable.

Ce *ouaqf* est devenu obligatoire, en vertu d'une sentence juridique; les stipulations bienfaisantes qui y sont attachées ont été faites d'après les principes légaux *reconnus par toutes les sectes musulmanes comme n'étant sujets à aucun doute*[1].

Agrée, ô Seigneur! le but que le fondateur s'est proposé; et pardonne-lui, dans l'immensité de ta miséricorde!

Telle est l'opinion du soussigné Ahmed[2], qui se consacre aux fonctions judiciaires dans la ville d'Istambol[3], le centre des bonnes œuvres[4]. L. S[5].

Louanges à l'élu de Dieu, bénédictions à son prophète Mahomet, à sa famille, et à ses compagnons imbus de ses principes!

ottomane, et, en même temps, le grand maître des forêts. (Cf. d'Ohsson, *Tableau de l'Empire Ottoman*, Paris, 1788, t. IV, p. 27; Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 62.)

[1] نصّ *nass*. Consultez, sur la signification technique de ce mot, Mirza Kazem-Beg, *Journal asiatique*, février 1850, p. 185.

[2] Nom du qâdi qui a reçu l'acte.

[3] On écrit aussi quelquefois *Islâmboul*; c'est ainsi qu'on lit sur le cachet officiel du chargé d'affaires actuel de Perse en Turquie: حاجی میرزا احمد خان مصلحت گذار دولت علیهٔ ایران مقیم اسلامبول «Hâdji Mirza Ahmed Khân, chargé d'affaires de la Sublime cour d'Irân, à Constantinople.» Le qâdi de Constantinople, *Istâmbol qâzîci* ou *efendici*, occupe la troisième place de la magistrature; il prend rang après les *qâzi-'asker* (d'Ohsson, t. IV, 2e part. p. 541).

[4] Ces vers sont du mètre *hadjaz*.

[5] Le cachet du qâdi porte l'inscription suivante : احمد كل حال الله المتعال «Je loue en toute circonstance le Dieu très-haut, qu'il soit exalté!» Le mot *ahmedou*, qui fait ici fonction de verbe, représente le nom du qâdi; on le retrouve également, comme suit, dans le cachet particulier du chargé d'affaires de Perse cité plus haut:

Les gens éclairés et les hommes perspicaces n'ignorent pas que, dans ce monde trompeur et dans ce siècle perfide, le bonheur n'est qu'une ombre fugitive, la vie une courte station[1], et que la santé est toujours accompagnée d'infirmités, et la gloire mêlée d'opprobre. Aussi, l'homme vertueux, clairvoyant et sage est celui qui, pénétré du sens de ce verset[2] : « Je n'ai créé les hommes et les génies que pour m'adorer et me servir, » prépare avec une conduite saine et droite, pendant cette vie, le viatique de la vie future; et qui, se plongeant dans de sages méditations sur le sens de cette parole : « La vie présente est le champ de culture de l'autre vie[3], » sème en ce monde la graine des bonnes œuvres, cultive la semence de la vertu, et consacre enfin la plénitude de ses moyens à l'accomplissement d'œuvres pies et méritoires. — La pensée de l'autre vie doit être, en ce monde, le devoir de tout esprit net et sain; c'est le but que toute nature droite doit se proposer.

من ياتى بعدى اسمه احمد « Celui qui viendra après moi se nomme Ahmed. » (Voyez sur ce cachet et le *paraclet* auquel il fait allusion, les *Monuments musulmans du Cabinet de M. le duc de Blacas*, par M. Reinaud, Paris, 1828, t. II, p. 71.)

[1] On lit dans le *Sahîh* de Boukhâri (titre *Kitâb edda'ouât*), de mon ms., le *hadîs* suivant : كن فى الدّنيا كانك غريب او عابر سبيل « Considère-toi, dans ce monde, comme un étranger ou comme un simple voyageur. »

[2] *Coran*, chap. LI, vers. 56.

[3] Les Arabes disent aussi : يحصدون الناس ما هم يزرعون « Les hommes recueilleront ce qu'ils auront semé. » (M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 266.)

D'après cela, le noble ministre, le sage *mouchîr*[1], le *vézîr* éclairé, le droit conseiller, l'homme aux œuvres pies et bienfaisantes, et qui recherche sans cesse l'occasion de faire le bien, S. Exc. Othmân-Pâchâ (que Dieu lui accorde l'objet de ses vœux et de ses désirs!), présentement lieutenant (*alter ego*) du grand vézirat et de la délégation suprême[2] à Constantinople, siége du gouvernement de la Sublime-Porte (que le Très-Haut la préserve de tout malheur!), voulant cheminer aussi dans la voie des hommes généreux dont la charité se manifeste chaque jour et dont les actes de bienfaisance ont un caractère durable, a désiré se conformer au texte de cette parole véridique : « Tout ce que l'homme a fait pendant sa vie disparaît avec lui au moment de la mort, à l'exception de trois choses seulement : le fils vertueux qui prie pour lui; la science qu'il a acquise, et dont on tire profit, et enfin l'aumône[3], qui se reproduit constamment. »

[1] مشير مشترى تدبير litt. le *mouchîr*, dont l'opinion, les sentiments sont placés sous l'influence de la planète de Jupiter. Le grade de *mouchîr* est supérieur à celui de lieutenant général. (Voyez sur ce mot, M. Bianchi, *Journal asiatique*, septembre 1847, p. 183. Cf. aussi sur l'influence des planètes présidant aux différentes situations de la vie sociale, M. Reinaud, *loc. laud.* t. II, p. 378.)

[2] Le lieutenant du grand vézîr était le *kiahia-bei* ou *qâîmmaqâm* (ministre de l'intérieur). (Voy. M. de Hammer, *ut supra*, t. XI, p. 334; XVII, p. 43.)

[3] On lit dans le *Kitâb medjma' elèhâdis-elqoudcîiè*, de mon ms., par le cheikh el-Menâoui, le *hadîs* suivant : محبتى للذين يتصادقون من اجلى وحقت محبتى للذين يتناصرون من اجلى الخ « Mon affection est acquise à ceux qui feront l'aumône à leur prochain par

Dans ce but, et voulant valider et revêtir d'un caractère légal et authentique les revenus et les bénéfices gratuits *qu'elle va constituer*, Son Exc. a fait, de son plein gré, dans les termes suivants, la déclaration valide et la protestation formelle et valable ci-après; elle l'a formulée par-devant l'auguste tribunal du Prophète [1], dans l'assemblée suprême de l'élu divin (le *mehkèmè*), et en présence d'Eumer-Efendi ibn-Mohammed, la colonne des fonctionnaires de la rédaction et du *qalem* (de la plume [2]), la quintessence des employés de la composition écrite et du roseau, présentement *kiâtib* (écrivain)

amour pour moi; en vérité, elle est acquise à ceux qui secourront leurs frères en vue de moi; ..... rapporté par Taberâni, dans son *El-aouçat*. »

Les *hadis* sont de deux sortes: 1° حديث نبوى, qui émanent du Prophète, et pour le sens مآلًا, et pour l'élocution لفظًا; 2° حديث قدسى qui émanent de Dieu, quant au sens مآلًا, et qui ont été prononcés par Mahomet, lequel, en cette circonstance, n'a été, pour ainsi dire, que l'instrument قالب dont Dieu s'est servi pour prononcer ces paroles.

[1] مجلس شريف نبوى Dans le *Recueil des lettres* du qâdi Abou-Ali Abdurrahim ibn-Ali elbeiçâni (de mon ms.) on retrouve souvent l'expression الديوان العزيز النبوى en tête des *Bulletins de la grande armée* d'alors, quand Saladin annonçait au divan du Caire ses succès et ses victoires de Diarbekir, Haleb, Sindjar, etc., pendant les années 575 et suivantes (1179 de J. C). (Cf. sur cette partie intéressante de l'histoire musulmane, M. Marcel, *Histoire de l'Égypte*, Paris, 1834, p. 311, et M. Reinaud, *Extraits des auteurs arabes relatifs aux croisades*.)

[2] Les emplois se divisent, dans l'empire Ottoman, en trois classes: *ménâcibi-qalèmiiè* (emplois de la plume, bureaucratie), *ménâcibi-séïfiiè* (emplois du sabre, armée), *ménâcibi-'ylmiiè* (emplois de la science, magistrature-clergé).

du *Mîri-Sebzè-khânè* (entrepôt d'approvisionnement des légumes du gouvernement), qui a été désigné par Son Excellence comme *mutévelli*[1] du *ouaqf* qu'elle va constituer; et ce, aux fins de faire enregistrer le présent acte, et d'en assurer la pleine exécution.

«Je prélève, par entier privilége, sur mes biens les plus nets et les plus liquides, une somme de mille cinq cents piastres *ècèdi*[2]; et, animé de l'intention la meilleure et la plus pure, j'en fais et constitue un *ouaqf* valide (*sahîh*) et perpétuel, et un *habs*[3] formel et inaltérable, pour l'amour[4] du Dieu très-haut et très-grand, et à titre d'œuvre pie en l'honneur de l'âme[5] de son saint et généreux prophète.

[1] Administrateur, régisseur d'un *ouaqf*. (Cf. d'Ohsson, *loc. cit.* t. IV, 2e partie, p. 593; Ubicini, *ut supra*, p. 190.) — Les *ouaqfs* légaux consacrés aux mosquées ou au soulagement des pauvres فقراى مسلمين, sont administrés par un *mutévelli* et par un *nâzir* (inspecteur) désignés tous deux par le fondateur de la dotation, dans l'acte constitutif du *ouaqf*.

[2] غروش إسدى La «piastre au lion» est encore citée, de nos jours, en Égypte, dans les enchères publiques, sous le nom de *ghourouch aslâni;* mais le mot *aslâni* (*arslâni*) est, aujourd'hui, tout à fait explétif; il désignait autrefois une pièce de Hollande qui avait la valeur d'une piastre, et qui, selon Savary (*Lettres sur l'Égypte*, t. II, p. 199), équivalait à trois livres tournois.

[3] On se sert plus généralement, en Turquie, du mot *ouaqf;* et en Barbarie, du mot *habs*, au pluriel, *ahbâs*, pour désigner les fondations pieuses.

[4] حسبةً لله Fait pour l'amour de Dieu, pour être porté en compte auprès de Dieu, يومَ يقوم الحساب au jour du règlement général des comptes, au jugement dernier.

[5] حسبةً لروح رسوله Les inscriptions funéraires, à Constanti-

« Je mets audit *ouaqf* les conditions suivantes :

« Sur la somme précitée, mille piastres seront remises au *mutévelli* de Constantinople[1], et cinq cents à celui du village (*qarïiè*) de Qazânitcha, lieu de ma naissance, situé dans la commune (*qazá*) de Tchernitchè, sous-préfecture (*sandjaq*) d'Hersek (Herzégovine), pays (*vilâïet*) de Roumélie.

« Par l'entremise desdits administrateurs, ces deux sommes seront mises en rapport et prêtées à l'intérêt, dans la forme autorisée par la loi, et au taux annuel de onze piastres et demie pour dix (15 p. 0/0)[2], soit en prenant des gages solides et un garant solvable, soit même en se contentant de l'une de ces deux conditions.

nople, se terminent par les mots : روحیچون فاتحة « Lisez un *fâtihah* (1er chapitre du Coran) pour son âme. » C'est le *De profundis* des cimetières d'Occident.

Voici l'une de ces inscriptions; elle a été relevée dans le cimetière musulman de Galata : هو الباقی، فنادن بقایه ایلدی رحلت، ایده قبرینی حق روحنه جنّت، غلطه‌ده اوتوراقچی مرحوم مغفور قیه صقال الحاج مصطفی افندینك روحنه فاتحة فی ١٥ س ١٢١١

« Allah seul est permanent!

Vers. Il est passé de cette demeure périssable dans celle de l'éternité ; que Dieu accorde à son âme le repos du paradis !

Lisez un *fâtihah* pour l'âme de El-hâdj Moustafa-efendi, à la grosse barbe, invalide, demeurant à Galata; que Dieu le couvre de sa clémence et de sa miséricorde! décédé le 15 chabân 1211 (1797 de J. C.).

[1] Il sera question, plus bas, de l'organisation du *ouaqf* de Constantinople.

[2] C'est l'intérêt indiqué également pour cet objet par d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 551.

« La rente qui proviendra, avec la grâce de Dieu, du placement de ladite somme, sera employée par le *mutévelli* résidant à Qazânitcha à l'entretien de la noble mosquée, de l'école et de l'*imâm-khânè* (presbytère) que j'ai bâtis récemment audit Qazânitcha, de mes propres deniers et que j'ai faits *ouaqfs*, desquels immeubles les limites et la circonscription sont parfaitement connues des voisins et de tous les habitants dudit village.

« Un homme vertueux et d'une piété reconnue, attaché à l'orthodoxie, qui saura le Coran par cœur, et qui, en outre, sera apte à faire l'*iqâmè*[1] des cinq prières[2] et celles du vendredi et des deux fêtes[3],

[1] L'*iqâmè* est la répétition, dans la mosquée, par l'imâm, de l'*èzân* prononcé sur le minaret par le muezzin. (D'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 110, 116.)

[2] Voyez le même ouvrage sur les prières canoniques, t. II, p. 99 et suiv. — Ces prières sont désignées, en Turquie, par les noms suivants : صباح نمازى، اويله نمازى، ايكندى نمازى، اخشام نمازى، ياتسى نمازى *sabâh namâzi, euïlè namâzi, ikindi namâzi, akhchâm namâzi, ïatci namâzi*; et en Égypte, par ceux-ci : *salât el-fegr, salât ed-douhour, salât el-'asr, salât el-maghreb, salât el-'èchè*; « la prière de l'aurore, de midi, de trois heures, du coucher du soleil, de la nuit (deux heures après). » On lit dans le *Medjma elèhâdis elqoudciïè*, le *hadîs* suivant : افترضت على امّتك خمس صلوات وعهدت عندى عهدًا انّ من حافظ عليهن لوقتهن ادخلته الجنة ومن لم يحفظ عليهن فلا عهد له عندى « J'ai ordonné de précepte à ton peuple la pratique des cinq prières, et j'ai contracté avec moi-même cet engagement, que tous ceux qui les accompliront scrupuleusement et en leur temps, entreront dans le paradis; mais je n'ai pris aucun engagement envers moi pour ceux qui ne rempliraient pas ce devoir. Rapporté par Ibn-Madjaz, d'après Ibn-Qotâda. »

[3] Le Baïrâm et le Qourbân-Baïrâm (la Pâque des Musulmans : *el-'yd el-kébir*). Voyez d'Ohsson, *loc. laud.* p. 222.

sera nommé *imâm*[1] de cette sainte mosquée et de ce noble sanctuaire. Il recevra, à ce titre, un salaire quotidien de dix aspres[2].

« Il remplira également les fonctions de *khatîb*[3], et recevra, pour cela, une solde de quatre aspres par jour.

« Il tiendra aussi l'école[4], et recevra, à cet effet, huit aspres par jour.

[1] Curé de la mosquée. (Voy. d'Ohsson, *loc. laud.* p. 591; Ubicini, p. 61.)

[2] L'aspre vaut trois paras; quarante paras font une piastre, ou environ un quart de franc. (Cf. sur sa valeur à différentes époques, Hammer, *loc. laud.* t. II, p. 474 et suiv. t. V, p. 443, 470.)

[3] Le khatîb récite, le vendredi à la mosquée, la *khoutbè*, ou profession de foi publique sur l'unité et les attributs de l'Être suprême; elle est suivie de la prière récitée pour le prince (l'*Exaudiat* ou le *Domine salvum*, en France). Le pontife-roi de l'islamisme faisait autrefois la *khoutbè* lui-même; et, dans les premiers temps, il était dans l'usage de la faire suivre d'une sorte de sermon, où il discourait sur les affaires publiques et sur les divers règlements civils ou politiques qu'il se proposait d'adopter. Depuis l'an 324 (936 de J. C.), les princes se sont dispensés de monter en chaire (*member*) pour faire la *khoutbè*; ils en ont laissé le soin aux ministres du culte. (Voy. dans d'Ohsson, t. II, p. 214, la formule de la *khoutbè*.)

[4] Les écoles, en Égypte, sont nommées *medrècè* ou *mekteb*, selon l'importance de l'établissement. Il était d'usage à peu près absolu, que chaque sultan qui élevait une mosquée fît construire en même temps, attenant à la mosquée, une école ou un collége, et un *turbè* ou *maqâm*, qui devait recevoir sa dépouille mortelle. On y joignait quelquefois aussi, mais plus rarement, un *maristân* (hôpital) et un *imârè* (cuisine pour les pauvres et les étudiants nécessiteux). (Voyez la description du fameux *maristân* du Caire, dans la *Description de l'Égypte*, éd. Panckoucke, t. XVIII, p. 321; Marcel, *Contes arabes du cheikh El-Mohdi*, t. II, p. 129.)

Plusieurs princes d'Égypte ont consacré des sommes considérables à la fondation des colléges, et Soïouti (*Kitâb husn el-mouhâderah fi*

« Il fera encore le service de *kiâtib* (écrivain [1]), pour lequel il recevra deux aspres par jour.

« En somme, les ministres revêtus de la charge d'*imâm* de cette noble mosquée jouiront en totalité d'une paye journalière de vingt-quatre aspres; et, tant qu'ils ne manqueront à aucun de leurs devoirs, on ne se permettra envers eux aucune infraction aux présentes dispositions.

« Un *muezzin* (crieur qui annonce, du haut du minaret, l'heure de la prière) sera également attaché à ce saint temple; il lira [2] l'*èzân* (appel à la prière) sur le minaret pour proclamer et faire con-

akhbâri-masr ouel-qâhirah, titre des *medrècè*, de mon manuscrit) rapporte, d'après Makrizy, que Sultân-Haçan-ibn-Nâcer-Mohammed-ibn-Qalâoun commença la construction du magnifique collége existant encore aujourd'hui sur la place de Roumeilè, au Caire, l'an 758 de l'hégire; on ne connaît pas, dit-il, dans tout l'islâm, de temple pour l'édification duquel on ait dépensé des sommes aussi considérables; en effet, on mit trois années entières à l'élever, sans perdre un seul jour; la dépense quotidienne était de vingt mille *dirhem*, soit environ mille *mithqâl* d'or, tellement que si le sultan n'eût craint qu'on ne supposât qu'il n'était pas assez riche pour continuer ce travail, il l'aurait abandonné. Ce collége en renfermait quatre autres affectés à chacun des quatre rites orthodoxes. Sultân-Haçan avait eu le projet de faire placer quatre minarets à ce *medrècè*; il y en avait déjà trois de terminés, lorsque celui qui se trouvait au-dessus de la porte vint à s'écrouler, le samedi 6 rebi ul-akher 762 (1361 de J. C.), et causa, dans sa chute, la mort de trois cents orphelins entretenus dans l'école et d'autres personnes encore. On regarda cet événement comme d'un mauvais présage pour le prince; et, en effet, trente-trois jours après la chute du minaret, il périt assassiné.

[1] L'intention du fondateur était sans doute que l'imâm remplît ces fonctions pour les pauvres gens du village seulement.

[2] Le verbe *lire*, tant en arabe qu'en turc, est employé pour désigner la récitation des prières religieuses.

naître les heures canoniques de la prière [1]; tous les vendredis et toutes fêtes, il fera l'*èzân* dans la forme accoutumée; il devra, en outre, remplir exactement les devoirs de sa charge, et il lui sera payé, pour cela, huit aspres par jour.

« Un *qâïm* (sacristain chargé du service de propreté et de décoration du temple) devra ouvrir et fermer les portes du sanctuaire aux temps et heures voulus; il nettoiera l'intérieur et l'extérieur du temple; il allumera les bougies, et ne se permettra aucune négligence dans son service. Il jouira d'une paye de cinq aspres par jour [2].

« On brûlera journellement, dans la mosquée, pour deux aspres de bougies, et jamais moins.

« L'administrateur du *ouaqf*, à Qazânitcha, jouira d'une paye quotidienne de trois aspres [3].

« Sur la rente du capital ci-dessus mentionné, ledit administrateur, à la fin de chaque Ramazan (au Baïrâm), donnera à tout enfant qui sera venu à l'é-

[1] Voyez l'institution de l'*èzân* par Mahomet, dans l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant l'islamisme*, par M. Caussin de Perceval, t. III, p. 33. Belâl le mulâtre, affranchi d'Abou-Bekr, et dont la voix était forte et sonore, fut le premier musulman investi des fonctions de *muezzin*. (Cf. M. Reinaud, *loc. laud.* II, 133.)

[2] Cf. sur la composition et la hiérarchie du clergé d'une mosquée; Ubicini, p. 61; d'Ohson, 2[e] partie, t. IV, p. 589 et suiv.

[3] L'administrateur et l'inspecteur d'un *ouaqf* ne peuvent rien s'approprier sur les biens dont le maniement leur est confié; leurs fonctions sont réputées gratuites, afin de répondre à l'esprit du fondateur, qui sacrifie une partie de sa fortune par un sentiment de piété, ou par humanité pour le prochain; aussi, le seul droit légitime qui leur est acquis est un mince émolument, fixé par le fondateur, à titre d'*épingles*. (Cf. d'Ohsson, t. II, p. 537.)

cole pendant une année entière, et qui aura étudié le saint livre du Coran, un habillement complet [1] du costume usité dans le pays [2].

« On pourvoira également, sur le fonds de ladite rente, et selon l'urgence, aux travaux de réparation et de restauration de la mosquée, de l'école et du presbytère.

« L'imâm de la mosquée et les habitants de Qazânitcha seront, de droit (حسبى), *nâzir* (inspecteurs) du présent *ouaqf*. — Le payement des honoraires des employés et les frais de réparations seront inspectés, contrôlés et écrits, chaque année, par leur entremise; ils surveilleront tous les actes de l'administrateur; enfin l'état des recettes et des dépenses opérées sur les cinq cents piastres ci-dessus mentionnées

[1] *Thôb;* voyez, sur la signification de ce mot, l'article ثوب du *Dictionnaire détaillé des noms des vêtements chez les Arabes*, par M. Dozy, p. 105. Un habillement complet se dit aujourd'hui, en Égypte, *boghtcha*, le contenu étant pris pour le contenant. (Cf. *Histoire des sultans mamlouks* de Makrizy, par M. Quatremère, *passim;* d'Ohsson, t. IV, 2e partie, p. 610.) Avant l'introduction en Égypte, d'une manière générale et absolue, du costume européo-constantinopolitain, ce qui ne remonte pas à plus de cinq ans, le *boghtcha* se composait des pièces suivantes : 1° *charouâl* (pantalon); 2° *suderi* (gilet); 3° *antari* (veste); 4° *tozlouk* (sortes de guêtres); 5° *roubât* (jarretières); 6° *kizâm* (large ceinture); 7° *tarbouch* (bonnet); le tout enveloppé dans une *foutah* (serviette de soie). A l'occasion du baïrâm, les grands envoyaient quelquefois un *boghtcha* à ceux de leurs amis, ou plutôt de leurs subordonnés, qu'ils affectionnaient le plus.

[2] En Égypte, les musulmans sont dans l'usage de s'habiller entièrement de neuf à l'époque du Baïram, et ceux de la classe pauvre se priveraient même des choses de première nécessité pour pouvoir se procurer une robe bleue et une paire de babouches jaunes pour le jour de la fête (*'ali-chân el-'yd*).

sera dressé en leur présence; cet état sera ensuite envoyé à Constantinople; et la personne qui sera chargée de l'y porter, pour qu'il y soit soumis à vérification, recevra mille cinq cents aspres, à titre de frais de route.

« La personne qui occupera dans la capitale la place de chef des *Bostândjis* particuliers (*khâssè*) de S. M. sera *nâzir* de mondit *ouaqf*, avec un salaire d'une aspre par jour.

« Le *mufettich-efendi* (inspecteur suprême[1]) chargé d'inspecter l'administration du *Bostândji-bâchi* sera aussi l'inspecteur de mondit *ouaqf;* il touchera, à ce titre, une solde d'une aspre par jour; il devra chaque année réviser les affaires du *ouaqf*.

« L'administration (*tevliïet*) de mondit *ouaqf*, à Qazânitcha, sera donnée à mon cousin Moustafa-Beï; et, après lui, au plus intègre de mes parents.

« L'administration de mondit *ouaqf*, à Constantinople, sera donnée aux écrivains du *Mîri-Sebzè-Khânè*, qui recevront, en compensation de leurs fatigues, un salaire quotidien de trois aspres.

« L'écrivain comptable employé au bureau du *mufettich-efendi* remplira les fonctions d'écrivain de mondit *ouaqf;* il fera l'encaissement et l'emploi des mille piastres (*que j'attribue à Constantinople*), et

[1] Conf. sur cette classe de magistrats, d'Ohsson, t. IV, 2e partie, p. 567 et suiv. — Les *mufettich* ne sont au nombre que de cinq; trois d'entre eux résident à Constantinople, et les deux autres à Brousse et à Andrinople. Ils ne jugent que les affaires relatives aux *ouaqfs;* partout ailleurs, ce sont les *mollahs*, *qâdis* et *nâïbs* qui prononcent sur ces sortes de contestations.

il en dressera l'état de comptabilité; il recevra pour cela une rétribution quotidienne d'une aspre.

« Les honoraires et les frais de réparations payés, on prélèvera, sur l'excédant de recette, une haute paye quotidienne de quatre aspres pour le suppléant du professeur de l'école; s'il reste encore de l'excédant, il sera ajouté au capital primitif, et sera mis en rapport comme il est dit ci-dessus par l'administrateur de Roumélie.

« L'état des recettes et des dépenses des cinq cents piastres de Qazânitcha, qui sera envoyé à Constantinople, sera examiné par le *nâzir* et le *mufettich-efendi* de mondit *ouaqf*, dans cette capitale, en même temps que le compte des mille piastres affectées à ce dernier *ouaqf*.

« Si, par la suite, on se trouvait dans l'impossibilité de remplir les conditions et stipulations ci-dessus fixées, la rente du *ouaqf* serait alors employée, en totalité, au soulagement des pauvres musulmans.

« Enfin, je me réserve entièrement la faculté de faire des substitutions ou des changements dans mondit *ouaqf*, de le diminuer ou de l'augmenter, comme aussi de nommer et de révoquer, selon mon gré, les employés salariés qui y sont attachés[1]. »

Après avoir déterminé et stipulé de la sorte les conditions et les obligations du *ouaqf*, S. E. le do-

[1] Ceci revient à dire que le donateur se réserve, sa vie durant, le droit d'apporter à ce *ouaqf* toutes les modifications qu'il jugera convenables; mais qu'après sa mort on ne pourra plus y faire aucun changement.

nateur a déclaré qu'il faisait consignation des mille cinq cents piastres au *mutévelli* Eumer-Efendi; et, celui-ci les ayant reçues, il ajouta qu'il le mettait en possession de la même manière et de la même façon que tous les *mutévellis* entraient en possession de leurs *ouaqfs*.

Les parties ayant réciproquement confirmé et accepté[1], dans les formes légales, tout ce qui précède, S. E. le donateur (qu'il conserve à jamais le rang qu'il occupe![2]) a insinué une demande en révocation de *ouaqf;* et il a dit que les *ouaqfs* d'argent comptant, avec toutes les conditions et stipulations qui en dérivent, n'étant pas regardés comme licites et légaux, dans l'opinion des trois Imâms[3], il révoquait dès lors la donation qu'il venait de faire, et demandait que l'administrateur fût contraint à lui restituer les sommes qu'il venait de lui remettre.

[1] غب التصديق الشرعي *Tasdyq* signifie, au Caire, l'approbation que l'on donne à un avis, à une opinion émise. Ce mot se dit aussi de l'*homologation* donnée par l'autorité supérieure aux jugements rendus par le tribunal de commerce, afin de leur donner la force exécutoire.

[2] Littéralement : « qu'il ne cesse jamais d'être celui que chacun indique avec le doigt, comme le personnage à qui on doit s'adresser. »

[3] Dans une note de son excellent mémoire sur la législation musulmane sunnite, rite hanéfi (*Journal asiatique*, mars 1851, p. 220), feu M. Ducaurroy nous apprend que les imâms Mâlik, Châféi et Hanbel, qui, avec Abou-Hanifa, sont les quatre fondateurs des quatre rites orthodoxes reconnus par l'*Idjmâ* (recueil des Pères de l'église musulmane), sont désignés dans le *Multéqa* et ses commentaires sous la dénomination des *trois imâms*. Ce seraient donc ces docteurs qui seraient cités ici, et sur l'opinion desquels le donateur s'appuierait pour annuler sa donation.

Le *mutévelli*, en homme habile, lui opposa cette réponse pleine de sens et de raison, que bien que la question touchant les *ouaqfs* d'argent comptant fût telle que le donateur le disait, cette sorte de *ouaqf* était cependant valide, d'après le dire de l'imâm Zoufer[1] *ansâri*; que dès lors, et conséquemment à ce dire, il demandait, de son côté, qu'une sentence intervînt sur la validité du présent *ouaqf*, et se refusait à rendre et à restituer les sommes qu'il avait reçues.

En conséquence, les parties soutinrent contradictoirement leur cause devant le juge[2], dont le saint et noble sceau est apposé en tête du présent acte (puisse-t-il avoir part à la félicité éternelle!); et elles demandèrent qu'il statuât sur leurs dires réciproques.

Et comme celui-ci penchait à trouver le *ouaqf* bon; et que le *moufti*[3] se prononçait pour l'opinion de l'imâm Zoufer, il rendit une sentence qui déclara le *ouaqf* bon et valide.

[1] L'imâm Zoufer-ibn-elhezil, qui est rangé dans la classe des *éimmèï madjtehidîns*, était disciple d'Abou-Hanifa; il naquit à Koufa, l'an 110 (728 de J. C.), et mourut à Basra, en chabân 158. Il était le *qyâs* (le parangon) de son temps. (Voy. sur cette expression de jurisprudence, *Journal asiatique*, mars 1850, p. 195, et conf. sur ce personnage, d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Zefer*; M. de Slane, *Kitâb vefaïât ul'aïân* d'Ibn Khallicân, texte arabe, p. 272; *Tezkèrèt elhikem fi tabaqât eloumem*, éd. de Boulaq, p. 269; Mirza Kazem-Beg, *Journ. asiat.* mars 1850, p. 201; voyez aussi la définition de l'*idjtihâd*, Mirza Kazem-Beg, p. 181.)

[2] Le *hâkim*, opposé au *zâbit*, représentant des pouvoirs civil et administratif, est le dépositaire de l'autorité religieuse et judiciaire.

[3] Interprète de la loi. (Voy. d'Ohsson, I, introd. p. 52.)

Mais le donateur, tournant alors son action sur un autre point, s'exprima en ces termes : « Une sentence vient, il est vrai, de valider le *ouaqf;* mais, comme selon l'opinion du grand et profond imâm Abou-Hanîfa[1] el-Koufi (puisse-t-il être rétribué par la meilleure des récompenses, et rémunéré[2] *selon son mérite!*), la validité de ce *ouaqf* n'emporte pas avec elle l'obligation d'exécution; et que, dès lors, j'ai la faculté de revenir sur ce que j'ai fait, et d'annuler cette donation, je la révoque donc, et je demande que l'administrateur soit contraint à me rendre et à me restituer la somme que je lui ai consignée. »

L'administrateur répliqua, à son tour, que, bien que la validité du *ouaqf* eût été prononcée sur l'opinion d'imâm Zoufer seulement, ce *ouaqf* était encore valide selon les augustes paroles des autres imâms; que la validité, surtout quand la consignation a déjà été faite au *mutévelli*, étant d'ailleurs inséparable de l'obligation d'exécution, d'après l'opinion des deux profonds imâms[3] (que Dieu les couvre de sa misé-

[1] *Imâmi 'Aâzem* Abou-Hanîfâ No'mân ibn-Thâbit el-Koufi, naquit à Koufa, l'an 80 (699) de l'hégire, et il mourut dans les prisons de Bagdâd, en redjeb 150 (767 de J. C.), à l'âge de soixante et dix ans. (Conf. Mirza Kazem-Beg, *loc. laud.* p. 170; *Tézkèrèt elhikem*, p. 226 et suiv.; d'Herbelot, au mot Abou-Hanifah, et d'Ohsson, I, Introd. p. 11 et suiv.)

[2] Il y a ici jeu de mots entre *el-Koufi* « natif de Koufah », et *koufiia*, verbe, « puisse-t-il être rémunéré! »

[3] D'après Ibn-Kemâl-Pâchâ, auteur d'un passage rapporté à la page 203 de l'intéressant mémoire de Mirza-Kazem-Beg, déjà cité, je suis porté à croire que les deux imâms mentionnés ici sont : imâm Abou-Iouçouf-Iacoub-ibn-Ibrahim, et imâm Mohammed-ibn-el-Ha-

ricorde!), il se refuse, en conséquence, à la restitution réclamée, et demande qu'une sentence statue sur la qualité obligatoire du *ouaqf*.

Le juge ayant entendu de nouveau les parties contradictoirement, prononça sa sentence; et, s'appuyant sur le dire des deux profonds et savants imâms, il déclara que l'exécution du présent *ouaqf* était obligatoire.

Or donc ce *ouaqf* étant, à l'avenir, valide et obligatoire, il ne peut être ni diminué, ni annulé; « quiconque l'altérerait, après ce qu'il a entendu!.. que le crime en retombe sur sa tête! — Dieu voit tout et entend tout[1]. »

C'est au Dieu vivant et souverainement généreux à récompenser le donateur.

De tout quoi il a été passé et dressé le présent acte, le 22 du noble mois de zil-qydè 1086 (janvier 1676 de J. C.).

Témoins de ce que dessus :

Ahmed-Agha, *kiahia* de S. E. le Qaïmmaqâm-Pâchâ.

Mourâd-Agha-ibn-Huceïn, chef des *tchâouchs* de la Sublime Porte[2].

Qâcim-Agha, Agha des huissiers des janissaires de la Sublime Porte.

çan-el-Cheïbâni; en effet, Kemâl-Pâchâ dit que si les deux imâms sont d'une opinion, et Abou-Hanifa d'une autre, le moufti peut adopter la première. (Voyez aussi M. Ducaurroy, ouvrage cité, *ibid.*)

[1] *Coran*, chap. II, v. 177.

[2] Le *Tchâouch-bâchi* de la Porte a, sous ses ordres, trois cent soixante messagers d'état, divisés en quinze compagnies. (Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 46.)

El-Hâdj-Moutafa-Agha, ancien premier écuyer de S. M.[1].

Haçan-Efendi-ibn-Mohammed, *imâm* (chapelain) de S. E. le Pâchâ.

Haçan-Efendi, premier maître des requêtes de S. E. le Pâchâ[2].

Mourâd-Efendi, *mektoubdji* (secrétaire) du cabinet de S. E. le Pâchâ.

Suleïmân-Agha-ibn-Moustafa, ancien garde du *sofa* de S. E. le Pâchâ.

Hâdji-Ahmed-Agha, *selâm-tchâouch*[3] de S. E. le Pâchâ.

Abbâs-Beï, *mahurdar* (garde des sceaux) de S. E. le Pâchâ.

Mahmoud-ibn-Arslân, parent de S. E. le Pâchâ.

Eümer, *tchoqadâr* (premier valet de chambre) de S. E. le Pâchâ.

Halîl-Beï, *itch-mehtar-bâchi* (chef de la musique intérieure) de S. E. le Pâchâ.

Khalîl-Beï-ibn-Abou-Bekr, grand maître d'hôtel de S. E. le Pâchâ.

Ibrâhîm-ibn-Abdallah, deuxième maître d'hôtel de S. E. le Pâchâ.

[1] C'est l'officier qui tient l'étrier au sultan quand il monte à cheval. (Hammer, *loc. laud.*, t. XVII, p. 64; voy. sur le mot *chehriâr*, M. Garcin de Tassy, *Journ. asiat.* décembre 1850, p. 528.)

[2] Dans le service public, le *buïuk tezkèrèdji* est un sous-secrétaire d'état, chargé de dresser les ordres expédiés par le grand vézir aux divers départements ministériels de la capitale. (Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 45.)

[3] Huissier féliciteur. Cet officier est aussi désigné sous le nom de *douâdji tchâouch*. Il est chargé de prononcer la formule : *Sélâm 'aleïkoum ou rahmètoullâh* « que la paix et la miséricorde de Dieu soient sur vous! », devant le grand vézir, quand il entre dans le palais. (Cf. Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 46.)

PIECE N° 2.

J'ai lu ce glorieux document (*eldjélîl*) dont les arguments sont dignes de foi et de créance; j'en ai pesé attentivement et minutieusement le contenu; j'ai trouvé qu'il avait été dressé de la manière la plus remarquable, et je n'y ai pas rencontré le moindre défaut qui pût l'entacher de blâme.

En foi de ce, je donne ici mon approbation, et j'appose ci-dessous mon vu et ma signature.

Écrit par le pauvre devant l'Être éternellement riche, Véli-eddîn[1] Ibn-elmollâ cheikh Mohammed,

[1] *L'ami, le protecteur de la religion.* Ces sortes de surnoms n'ont pas toujours été employées dans l'islamisme; Soïouti (*Kitâb-el-aouâïl,* de mon ms., chap. des *Noms et surnoms*) s'exprime comme suit à ce sujet : « Le premier exemple du mot *eddîn* « de la religion » avec une épithète, employé comme nom d'homme, a eu lieu au IV° siècle de l'hégire, à l'époque où les Turcs, ayant subjugué le khalifat, donnèrent à tel et tel les surnoms de *Chems-eddôlè* « le soleil de la dynas- « tie », *Nâcir-eddôlè* « l'auxiliaire de la dynastie », *Nedjm-eddôlè* « l'étoile « de la dynastie », etc. Quelques personnes du vulgaire, qui n'avaient pas reçu de semblables titres, désirèrent les obtenir, par suite de la considération et des honneurs qu'ils entraînaient avec eux; mais, n'ayant pu y parvenir, parce qu'elles ne faisaient pas partie du gouvernement, elles prirent alors des surnoms dans lesquels elles substituèrent le mot *eddîn* à celui de *eddôlè*; l'usage de ces surnoms se répandit, et il devint tellement général, qu'il fut adopté par les ulémas, chez lesquels il se conserva. C'est du moins ce qu'attestent Ibn-el-Hâdj, dans son *Medkhel*, et Hélâl-ibn-el-Haçan-es-Sâbi, dans son livre intitulé *Ruçoum-el-Khilâfè.* » (Cf. sur ces sortes de surnoms, M. Reinaud, *Extraits des historiens arabes*, intr. p. xl; *Mon. ar.* t. II, p. 362.)

Qâzi-'asker du florissant pays de Rouméлie. Que Dieu nous couvre, mon père et moi, de sa miséricorde!

L. S.[1].

Ce titre de *ouaqf* légal, établi et prouvé, a déjà reçu l'approbation du chef des savants et profonds ulémas; je lui donne également ma sanction et mon assentiment.

Écrit par le pauvre Esseïd-Mohammed-Zéïn-el-'Abidîn[2] el-Huceïni, *Naqyb ul-echrâf*[3], *Qâzi-'asker*

[1] L'empreinte de ce cachet est peu lisible; je crois cependant qu'il contient la légende suivante : الله حسبى وبه التوفيق «Dieu me suffit; c'est en lui que je mets ma confiance.»

[2] Zéïn-el-'Abidîn est le surnom donné au quatrième khalife, Ali, en raison de sa piété. (Cf. M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 203.)

[3] Le *Naqyb-ul-echrâf* était autrefois, comme il est encore aujourd'hui, dans l'empire Ottoman, le chef des chérifs, ou descendants de Mahomet, par Fatmah sa fille, épouse d'Ali. — Cette dignité, abolie par Sultân-Mehemmed II, et rétablie par Sultân-Bâïézîd II, était donnée assez arbitrairement; mais, depuis le dernier siècle, les sultans se sont fait une loi de ne la conférer qu'à ceux des chérifs qui sont parvenus à la magistrature de premier ordre, et leur choix ne s'étend jamais au delà des *soudours* (*qâzi-'asker*), de l'*Istambol-Qâzici*, et des ex-mollâhs, leurs anciens. Cette dignité est à vie, et celui qui en est revêtu ne pourrait la perdre que dans le cas où il serait nommé *Cheikh-ulislâm*. (Cf. d'Ohsson, t. IV, 2ᵉ part. p. 553 et suiv.)

Cette dignité s'est conservée en Égypte, malgré la chute du siége khalifal dans ce pays, à la conquête ottomane : d'après des renseignements que j'ai recueillis au Caire, en 1850, le *naqyb-ul-echrâf*, de même que le *vâli* (gouverneur général), était envoyé autrefois de Constantinople; mais l'un des derniers *naqybs* ayant été assassiné, à son arrivée à Boulaq, les grands du pays résolurent de nommer entre eux un *naqyb-ul-echrâf*, dont l'élection serait ensuite validée à Constantinople; l'unanimité des suffrages se porta sur le *cheikh El-Bakri* (représentant de la lignée d'Abou-Bekr), et cette dignité se perpétua dans cette famille jusqu'à l'expédition française. — Plus tard, le cheikh El-Bakri, par suite des relations qu'il avait entretenues avec

d'Anatolie; que Dieu lui soit propice et lui accorde le pardon[1]! L. S.[2].

les étrangers, et aussi, dit-on, en raison de la conduite trop légère de sa fille avec les infidèles, fut dépossédé de ses charges, et remplacé par le neveu de son prédécesseur, qui était encore en bas âge. Un certain Seïd-Omar-Maqram, homme capable et influent, dont le frère, Seïd-Abdullatif, jouissait, pour son savoir, d'une grande faveur auprès de Sultân-Abdulhamid, fut nommé par ce prince *naqyb-ul-echrâf*, et, en même temps, tuteur du jeune *cheikh el-Bakri*. N'ayant d'autre but que de dépouiller son jeune pupille, il chercha par ses intrigues, à gagner à ses intérêts Mehemmed-Khosrev-Pâchâ, qui était alors gouverneur général de l'Égypte; et il était sur le point d'arriver à ses fins, et de convaincre le pacha qu'il ne restait plus d'autre descendant d'Abou-Bekr que cet enfant inepte, lorsque le cheikh Sâdât, dans l'assemblée des cheikhs réunis auprès du pacha, fit connaître à celui-ci l'existence d'un certain Seïd-Mohammed-Saad, descendant du premier khalife, et qui se trouvait dans la plus profonde misère. Le pacha ordonna de faire comparaître cet homme devant lui; sa généalogie fut vérifiée et constatée, et il fut aussitôt revêtu de la dignité de *Cheikh El-Bakri;* son fils et son successeur est encore aujourd'hui en possession de cette même dignité. Quant à celle de *naqyb-ul-echrâf*, Seïd-Omar-Maqram, la conserva quelque temps encore; puis il fut exilé par Mehemmed-Ali-Pâchâ et cette dignité fut ensuite rendue au *Cheikh el-Bakri* (*sâhib-sedjâdet-el-Bakriiè*). Les lignées d'Abou-Bekr, Omar et Ali sont représentées, en Égypte, par trois cheikhs (*âshâb-es-sedjâdè*) : le cheikh El-Bakri; le cheikh El-'Anâniiè et le cheikh Es-Sâdât. (Cf. J. J. Marcel, *Contes ar.* t. III, p. 423; Lanes' *Modern Egyptians*, t. I, p. 161, 330.)

[1] Sous le règne des deux premiers sultans, il n'y avait qu'un qâdi dans la capitale, et ce juge n'avait qu'une simple prééminence sur ceux des provinces. En 763 (1362), Sultân-Mourâd I[er] décora le qâdi de sa cour du titre de *qâzi-'asker*, et lui donna juridiction sur tous les ulémas de l'empire; il suivait le prince dans ses expéditions militaires. En 1480, d'après Saad-Eddin, Sultân-Mehemmed II créa deux *qâzi-'asker*, qui portèrent le nom collectif de *Sadreïn*.

[2] Ces déclarations des *qâzi-'asker* sont, pour ainsi dire, le visa, *l'approbation des supérieurs*, ou simplement la légalisation du sceau du qâdi qui a reçu l'acte. (Cf. d'Ohsson, t. IV, 2[e] partie, p. 532.)

Les perles précieuses de la législation des *ouaqfs*, et la parure du visage de ses stipulations et de ses clauses, ont brillé à mes yeux dans cet acte judiciaire et légal; elles m'y sont apparues dans tout leur éclat. Aussi, est-ce en toute connaissance des divergences d'opinion existantes entre les ulémas, nos prédécesseurs, que j'ai prononcé la validité et l'obligation d'observance du présent *ouaqf*, tant en ce qui touche ses prescriptions générales que ses conditions particulières, afin qu'aucune interruption ne vienne y porter atteinte, et qu'il ne soit jamais menacé de violation ou d'altération.

Moi, le pauvre devant Celui dont la gloire sera à jamais exaltée! Mohammed-Sélîm, *qâdi* de Galata[1], la bien gardée.

L. S.[2].

Que le concert d'innombrables louanges qui s'épa-

[1] Galata fait partie des trois faubourgs de Constantinople, désignés sous le nom de *Bilâdi-Célècè* بلاد ثلاثه, et qui sont Galata, Scutari et Eioub. Les mollahs de ces siéges judiciaires portent le titre de *makhredji;* c'est le premier grade qui permette aux magistrats d'espérer, quand ils l'ont obtenu, de parvenir aux plus hautes charges de la magistrature. (Cf. d'Ohsson, *loc. laud.* t. IV, 2ᵉ partie, p. 643, Ubicini, *loc. cit.* p 63.)

[2] Ce cachet porte l'inscription suivante : اتق الله حيث كنت محمد سليم « Crains Dieu, quelque part que tu sois; Mohammed-Sélîm ». — Ce cachet est apposé, en outre, à la marge intérieure de chaque feuillet, et porté en même temps par moitié sur l'autre page, afin de constater, d'une manière authentique, comme cela se pratique d'ailleurs dans les chancelleries consulaires, que les divers feuillets de l'acte, quoique n'étant pas attachés les uns aux autres, se suivent sans interruption et qu'il n'y a ni déchirure, ni interpolation.

nouissent comme autant de boutons de roses sur le rosier de la bouche des glorificateurs d'Allâh[1] soit offert matin et soir et à jamais à Celui qui veille constamment (*ouâqyf*) sur les actions des hommes et des *djinns* (génies, êtres intermédiaires entre l'ange et l'homme), au souverain maître de l'empire des deux mondes[2], édificateur du monument de la générosité et de la libéralité, dispensateur des biens de la nature; que sa grandeur soit exaltée, sa sagesse glorifiée, son nom sanctifié à jamais! Il n'y a pas d'autre dieu que Lui!

Que des bénédictions infinies et des salutations (*salve*) sans nombre soient également récitées sur le tombeau lumineux du cavalier magnifique de l'hippodrome de la libéralité, sur le sépulcre embaumé de celui qui est le fil du collier de la vie, le chef de la caravane des prophètes, le confident divin à qui ce verset fait allusion[3] : « Louanges à celui qui a transporté pendant la nuit (*son serviteur, de la Mecque à Jérusalem*), etc. », l'astre de la constellation glorieuse des choses existantes, la perle des choses possibles, le *fâtiha* (l'*alpha*) du rosaire des saints, le *khâtimè* (l'*oméga*) de la chaîne des prophètes, le pôle des envoyés célestes, la gloire des élus, l'ami de Dieu, l'appui des saints : Mohammed-el-Moustafa;

[1] Voy. le chap. XXIV du *Coran*, v. 41.

[2] Le monde actuel et celui qui a précédé, à l'époque où la terre était au pouvoir des génies. (Cf. sur cette expression, M. Reinaud, *Mon. ar.* t. II, p. 197.)

[3] Commencement du chap. XVII du *Coran*, v. 1; allusion au voyage nocturne de Mahomet.

qu'il soit couvert des plus saintes bénédictions et des invocations les plus parfaites!

Paix et félicité à ses nobles enfants, à sa famille, à ses vénérables compagnons, et, surtout, à ses quatre amis de prédilection[1], les quatre colonnes[2] du belvédère[3] de la Loi inébranlable, qui, chacun en particulier, sont le guide sûr de la vérité, le héraut des voies du Seigneur; que les grâces divines leur soient accordées à tous!

La fortune et les grandeurs de ce monde périssable et trompeur n'ont aucune durée; les trônes et les couronnes, dans ce siècle inconstant, ne sont que des objets d'emprunt et de nulle fixité; aussi, le sage ne doit-il jamais oublier cette divine parole : « Tout passera; la face de Dieu seul ne passera point[4] »; et cette autre : « Si le monde eût dû être éternel, l'apôtre de Dieu y fût resté à jamais[5] ». Pendant cette

[1] Les quatre premiers khalifes: Abou-Bekr, Omar, Othmân et Ali. Les Sunnis placent ces personnages à la tête des autres compagnons de Mahomet, et ils leur donnent le titre de چهار يار گزين « les quatre amis par excellence », ou اصحاب گزين « les compagnons élus. (M. Reinaud, *Monum. ar.* t. I, p. 349; t. II, p. 135 et 142.)

[2] On lit dans une pièce turque émanée de la chancellerie ottomane : دولتك اركان اربعه‌سى اولان وزرا وعلما ورجال واوجاقلر « Les vézirs, les ulémas, les hauts fonctionnaires et les odjaqs de janissaires, qui sont les quatre colonnes de l'empire ».

[3] چارطاق, petite chambre carrée, soutenue par quatre colonnes, et qui est ouverte de tous côtés; elle est placée sur la terrasse de la maison, et l'on s'y tient pour prendre le frais. (Bianchi, *Dict. turc-français*, 2e édit.)

[4] *Coran*, chap. XXVIII, v. 88.

[5] Ces paroles me paraissent, par leur forme, faire partie des *Ehâ-*

vie, le sage doit toujours penser à la vie future, et s'appliquer sans cesse à faire provision d'œuvres pies et méritoires[1]; car, après l'anéantissement du corps et après la mort de la matière, la renommée seule des bonnes œuvres peut assurer à l'homme la perpétuité et l'immortalité de son nom.

Or donc, puisque ce monde périssable offre si peu d'intérêt, l'homme sage doit, dès lors, se conformer à ce verset : « Ceux qui feront l'aumône le jour et la nuit, en secret et en public, seront récompensés par Dieu; ils n'ont aucune crainte à concevoir, et ils ne seront point affligés[2] »; il doit donc consacrer tous ses efforts à amasser une grande richesse en œuvres pies, et s'appliquer constamment à ce que ses actes lui fournissent le moyen d'obte-

dici qoudciïè; je ne les ai pourtant point trouvées dans le manuscrit que je possède de ce recueil.

[1] Un *hadîci-qoudci* est ainsi conçu : من عمل حسنة فله عشرة امثالها وازيد «Quiconque aura fait une bonne œuvre, sera récompensé au décuple et au delà même».

[2] *Coran*, chap. II, v. 275. — Un *hadîci-qoudci* est ainsi conçu : ثلاث من كنوز البر اخفاء الصدقة وكتمان المصيبة وكتمان الشكوا «Trois choses font partie des trésors de la sainteté : faire l'aumône en secret, supporter l'adversité, et taire ses plaintes (ce qu'on dirait, dans le langage catholique, garder le silence dans les croix, les porter avec résignation; *Journée du chrétien*).» — Boukhâri, dans son *Sahîh* (titre *Zekât*, de mon manuscrit), dit, d'après Abou-Horeïra : «Il y aura sept classes de mortels que Dieu couvrira au jour du jugement; ..... ورجل تصدق بصدقة فاخفاها حتى لا تعلم شماله ما تنفق يمينه «et l'homme....... qui fait l'aumône tellement en secret, que sa main gauche ignore l'œuvre que sa droite a faite.»

nir les grâces du seigneur souverainement miséricordieux.

En conséquence, et afin de marcher dans cette voie d'élection, Othmân-Agha-ibn-Moustafa, ici présent, le modèle de ses pairs, directeur du jardin impérial, dit *Iskender-pâchâ-bâghtchèci*, situé auprès du village de Khâs-Keuï[1], commune de Khâslar, a comparu à la barre du tribunal (*medjlis*) de la noble loi d'Ahmed[2]; et, par-devant le siége judiciaire de l'auguste foi de Mohammed, il a fait la déclaration suivante valide et légale, et la protestation ci-après formelle et authentique, en présence d'Ibrahîm-Agha-ibn-Ali, qu'il a nommé et constitué *mutévelli*, à l'effet de faire enregistrer et exécuter l'acte de *ouaqf* dont la désignation suit :

« Le terrain (*arcè*) situé au quartier de Sefriqoz, village de Qâcim-Pâchâ, dépendance de Galata, et qui est borné, d'un côté, par la maison de Qâzi-Zâdè-Mohammed-Efendi; de l'autre, par le *mulk* (propriété, bien libre) de Haçan-Qapoudân; d'une part, par les chambres affectées par stipulation de *ouaqf* (*mechrouta*) à la demeure de l'imâm du quartier; et, d'autre part enfin, par la voie publique, était un *mouqâté'a*[3] annuel, attribué, d'ancienne date, au *ouaqf*

[1] Faubourg de Constantinople. (Voy. Hammer, *loc. laud.* t. XVII, p. 217.)

[2] Ahmed est, aussi bien que Mohammed, le nom du prophète musulman; il a été employé ici, dans la forme adjective, pour rimer avec le mot *mohammedi*, qui vient ensuite.

[3] Cf. sur ce mot, l'*Histoire des Sultans mamlouks* de Makrizi, traduite par M. Quatremère, t. I, 1re part. p. 42. Le *mouqâté'a* est la

de Sultân-Bâïézîd-Khân (que sa tombe répande un parfum agréable, que Dieu le couvre de sa miséricorde[1]!).

« Feu *Bâlyqtchi* El-Hâdj-Ramazân avait fait construire une école sur ce terrain, et l'avait affectée à une autre destination pieuse; mais, par la suite, cette école tomba complétement en ruines, et, comme il ne restait plus sur ce terrain aucune trace de l'œuvre de *Bâlyqtchi* El-Hâdj-Ramazân, l'administration du *ouaqf* de Sultân-Bâïézîd-Khân avait fait dresser précédemment un état des lieux[2], et avait fait mesurer ce terrain par le ministère du *mehkèmè* et du *mi'mâr-âghâ*; elle en fit constater la contenance, qui était, en longueur, de quatorze coudées, et en largeur, de onze coudées et demie; soit, en multipliant les nombres l'un par l'autre, cent cinquante-quatre coudées; puis, elle prit possession de ce terrain, et me le donna en location, moyennant une redevance

concession faite à une mosquée, du revenu de la terre; c'est-à-dire partie ou totalité de l'impôt dû par elle, le sol lui-même restant propriété de l'État. (Voy. d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 562 et suiv.) Ce mot s'employait aussi pour désigner des affermages annuels. (Ubicini, *ut supra*, p. 199.)

[1] On lit dans d'Ohsson, *ibid.* t. II, p. 566, que le terrain du faubourg de Péra, qui présentait un vaste vignoble à l'époque de la conquête ottomane, fut cédé, à titre d'*arcèï mouqâté'a* (terrain affermé), par Sultân-Bâïezîd II, à la mosquée que ce prince fonda dans la capitale.

[2] *Kechf* se dit, en Égypte, de tout procès-verbal dressé par l'autorité judiciaire ou par l'édilité pour constater l'état de lieux d'un immeuble; il se dit aussi de l'établissement d'un compte, pour en faire résulter le *doit* et l'*avoir*. — Le *mi'mâr-bâchi*, ou *mi'mâr-âghâ*, est le fonctionnaire chargé de la direction des travaux publics.

annuelle (*mouqâte'a*) de quatre aspres; et comme cette administration avait consenti, en outre, à ce que les constructions que j'élèverais, de mes deniers, sur ce terrain, fussent ma propriété (*mulk*), j'y avais dès lors bâti, de mes propres deniers, et pour être mon bien (*mulk*), une nouvelle maison qui se compose, à l'étage supérieur, d'une école et d'un *sofa*[1]; et, à l'étage inférieur, d'une boutique de barbier, d'une boutique de cuisinier et de lieux communs.

« Présentement, je fais et constitue en *ouaqf* valide et perpétuel, et je donne par cette donation formelle et à titre perpétuel, pour l'amour du Très-Haut (que son nom soit glorifié!), ladite maison, ma propriété, existant aujourd'hui sur le terrain susdésigné, et se composant, à l'étage supérieur, d'une école et d'un *sofa*, et, à l'étage inférieur, de boutiques et de lieux communs.

« A cette donation, je mets les conditions suivantes :

« Lesdites deux boutiques seront données à loyer par l'administrateur du *ouaqf*, qui payera, sur le pro-

[1] *Sofa* désigne, à Constantinople, une antichambre placée entre d'autres pièces, éclairée par une croisée sur la rue, et devant laquelle se trouve un banc de pierre où l'on peut s'asseoir pour regarder au dehors. — Le *soffé*, en Égypte, désigne une petite construction, placée dans un coin de l'appartement, et sous laquelle on place les aiguières (*kanéfiîè*) et les vases nécessaires pour les ablutions légales. (Voy. Lane's *Manners and customs of the modern Egyptians*, London, 1849; I, p. 18.) Bien que le texte ne porte pas de *techdîd* sur le *fé*, je suis porté à croire que cette seconde version est préférable à la première, car elle me paraît rentrer plutôt dans les idées du fondateur.

duit du loyer, une solde quotidienne de dix aspres au *khodja* de l'école que j'ai construite, en vue de Dieu, au-dessus desdites boutiques.

« Il sera également prélevé, sur le loyer, un salaire d'une aspre par jour pour l'administrateur du *ouaqf*.

« S'il reste un excédant en caisse, après le payement de ces honoraires (*vazâïf*), on achètera annuellement, avec ce solde créditeur, quatre cents oques de charbon, qui seront consacrées au chauffage de l'école, pendant l'hiver.

« Toutes les réparations, de quelque importance qu'elles soient, qui pourront devenir nécessaires dans ledit *ouaqf*, seront faites sur ce fond d'excédant.

« Quand l'un des emplois ci-dessus indiqués deviendra vacant (*mahloul*), l'administrateur présentera requête et procès-verbal à la Sublime-Porte, pour demander qu'elle y nomme telle personne qu'il proposera parmi les plus dignes.

« Je me réserve, ma vie durant[1], l'administration et l'inspection de mondit *ouaqf*; je me réserve aussi, ma vie durant, la faculté de changer, modifier, diminuer, augmenter mondit *ouaqf*; d'y ajouter des attenants et des dépendances, comme aussi de nommer et révoquer les gens salariés qui y seront employés.

« Après ma mort, le plus intègre et le plus digne de mes enfants, petits-enfants et arrières-petits-enfants, en ligne directe, la branche cadette après

[1] Cf. d'Ohsson, *loc. laud.* t. II, p. 543 et suiv.

l'aînée, sera investi de la charge d'administrateur de mondit *ouaqf*.

« A l'extinction totale de ma descendance, ces fonctions seront confiées au directeur du jardin impérial ci-dessus nommé[1].

« Si, par la suite des temps, on se trouvait dans l'impossibilité de remplir les conditions ci-dessus établies pour pourvoir à la charge d'administrateur de mondit *ouaqf*, elle sera donnée, sur la présentation de l'éfendi qui, à cette époque, sera qâdi de Galata, à une personne pieuse, d'un caractère droit et probe, et qui méritera la confiance générale.

« Les qâdis de Galata seront, de droit, *nâzirs* (inspecteurs) de mondit *ouaqf;* ils vérifieront annuellement la comptabilité de l'administrateur.

« Si, ultérieurement, on était dans l'impossibilité absolue d'observer toutes les conditions ci-dessus stipulées, la rente du présent *ouaqf* sera, dès lors, employée, en totalité, au soulagement des musulmans pauvres (*fouqarâï muslémin*). »

Après avoir établi et fixé de la sorte les conditions et les charges de cette donation, le donateur a fait consignation de l'immeuble entre les mains de l'administrateur, qui, d'ailleurs, ne l'était que pour la forme ; celui-ci le reçut et en prit possession aux titres et de la façon dont les administrateurs entrent en jouissance des *ouaqfs* placés sous leur direction.

Ensuite de quoi, persistant dans ses dires, le do-

[1] On a vu, plus haut, que le fondateur occupait lui-même cette place.

nateur déclara qu'il mettait ledit administrateur en jouissance et en possession dudit *ouaqf;* et l'administrateur, de son côté, ratifia le tout par son acceptation. — Mais le donateur, Othmân-Agha, passant alors du chemin de l'accord dans le sentier du dissentiment, dit que, lors même que ce *ouaqf* serait considéré comme valide par certains légistes, il n'était pas cependant d'une validité obligatoire, attendu qu'il se trouvait sur un terrain déjà *ouaqf* lui-même; que, dès lors, les dispositions des deux œuvres ne sont pas identiques; et qu'enfin, le donateur s'étant réservé et attribué tous les avantages de sa donation, cela ne constitue pas un *ouaqf* valide selon l'opinion de la plupart des nobles imâms (que le Dieu souverainement savant les comble de ses grâces!). « En conséquence, dit-il, je reviens sur la donation que j'ai faite; je demande que l'immeuble susindiqué me soit restitué en *mulk;* et je requiers qu'après avoir interrogé l'administrateur, on lui ordonne de me rendre et de me restituer ledit immeuble ».

Sur ce interpellé, ledit administrateur, Ibrâhim-Agha a opposé une réplique pleine de sens, en disant que, bien que l'état de la question fût tel que le donateur venait de l'exposer, cependant l'opinion des deux savants et profonds imâms (que le Dieu souverainement généreux leur accorde ses grâces!) est que la validité est inséparable de l'obligation d'observance; que le *ouaqf* est valide dans l'opinion de plusieurs glorieux imâms, lors même que l'œuvre ne serait pas unique dans le *ouaqf,* et lors même que

le donateur aurait déterminé et stipulé en sa faveur tous les avantages de son *ouaqf*. « Je demande donc, dit-il, une sentence qui statue sur la validité du *ouaqf* selon l'opinion de certains juristes, et qui, en outre, prononce à la fois sur la validité du *ouaqf* et sur sa qualité obligatoire, conformément à l'opinion des deux imâms. »

Les parties ayant plaidé contradictoirement en présence du juge dont le sceau est apposé en tête du présent acte (que le maître souverainement généreux élève sa dignité!), et chacune d'elles ayant demandé qu'il prononçât dans le sens des conclusions qu'elle présentait, le *hâkim* (que Dieu le comble de ses grâces!) entendit les dires des parties, en se gardant de faire obstacle à la manifestation de la vérité; et, en toute connaissance des divergences existantes entre les anciens imâms, sur l'enregistrement des *ouaqfs*, il rendit un arrêt exécutoire, qui prononça la validité dudit *ouaqf* selon l'opinion de certains juristes; et il déclara, en outre, cette donation valide et obligatoire, conformément à l'opinion des deux profonds imâms.

En conséquence, ce *ouaqf* étant dès lors valide et obligatoire, il est impossible de pouvoir l'abroger ou le violer, et on ne peut nullement songer à le modifier ou à l'annuler.

« Quiconque l'altérerait, après ce qu'il vient d'entendre!..... que le crime en retombe sur sa tête! Dieu sait tout et entend tout[1]. »

[1] *Coran*, chap. II, v. 177.

C'est au Dieu souverainement grand et généreux à récompenser le donateur.

De tout quoi il a été passé et dressé le présent acte, le 1er mouharrem *el-harâm*[1] de l'an 1135 (1er octobre 1722 de J. C.).

Témoins de ce que dessus :

Mohammed-ibn-Qapoudân et dix autres noms, sans aucune désignation particulière.

TEXTE TURC DE LA PIÈCE N° I.

كوچك اوقاف دفترينه قيد اولندى

سابقا بوستانجى باشى وزير مكرم عثمان پاشا حضرتلرينك

روم ايلنده بنا ايلدوكى جامع شريف وقفيه سيدر

كتاب منه نور الخير لامع   صحيح كل ما يحويه واقع

بحكم صار وقفًا ذا لزوم   بتنصيص لشرط ذا المنافع

تقبّل منه ربّى ما نواه   واغفر له بفضل منك واسع

لدى احمد مجدًّا فى قضاه   باستانبول للخيرات جامع

L. S.

الحمد لوليه والصّلوة على نبيه محمّد وعلى آله واصحابه

المتادّبين بآدابه، امّا بعد ارباب الباب خفى و اصحاب ارايه

خبى دكلدركه اشبو دهر غدّار وروزكار زوركارك نعيمى

[1] Mois sacré, pendant lequel la guerre était suspendue chez les Arabes. (Cf. *Essai sur l'hist. des Arabes*, par M. Caussin de Perceval, t. I, p. 241 et suiv.)

ظلّ زائل ومقیمی ضیف راحل صحتی سقامه مقرون
وعزّتی ذلّتله مشحوندر، پس رجل کامل وعارف عاقل
اولدرکه وما خلقت الجنّ والانس الّا لیعبدون آیت
کریمه‌سی مقتضاسنجه حال عافیتنده مآل عاقبتنی رأی
رشید ایله تدبّر وفکر سدید ایله تفکر قیلوب الدنیا
مزرعة الاخرة نحواسی اوزره تخم خیراتی دنیاده زراعت
وبزر حسناتی حراست ایدوب مقدور ومیسورنی خیرات
عظیمه ومبرات جسیمه‌یه صرف ایلیه زیرا دنیاده فکر
اخرت مقتضای عقل سلیم ومستدعای طبع مستقیمدر،
بناءً علی ذلك دار السّلطنة السّنیة قسطنطینیة حمیت
عن الافات والبلیه‌ده حالا صدارت عظمی ووکالت کبری
قائم مقامی اولان دستور اکرم مشیر افخم وزیر روشن
ضمیر مشیر مشتری تدبیر صاحب الخیرات والحسنات
وراغب الصّدقات والمبرّات سعادتلو عثمان پاشا یسّر الله
ما یرید وما یشاء حضرتلری اذا مات ابن ادم انقطع
عمله الّا عن ثلث ولد صالح یدعو له وعلم ینتفع به
وصدقة جاریة نحوای صداقت انتماسی اوزره ارباب
حسنات جاریة واصحاب صدقات باقیة سلکنه منسلك
اولمغه راغب اولوب تصرّفات شرعیه‌سی وتبرّعات مرعیه‌سی
نافذه اولدیغی حالده مجلس شریف نبوی ومحفل منیف

مصطفویده وقف آتی الذکره لاجل التسجیل ولامر
الاتمام والتسبیل متولّی نصب وتعیین ایلدوکی بالفعل
میری سبزه خانه کاتبی اولان عمدة ارباب التحریر والقلم
زبدة اصحاب التقریر والرقم عمر افندی ابن محمد
محضرنده بالطوع آلصان اقرار صحیح شرعی واعتراف صریح
مرعی ایدوب اطیب مال وانفس منالمدن بیك بشیوز
غروش اسدی افراز وامتیاز تام ایله ممتاز قلوب نیت
خالصه وطویت صافیه ایله حسبةً لله العلی العظیم
وحسنة لروح رسوله الکریم وقف صحیح موبّد وحبس
صریح مخلّد ایله وقف وحبس ایدوب شویله شرط
ایلدم که مبلغ مزبورك بیك غروشی محمیهٔ مزبوره‌ده
وبشیوز غروشی ولایت روم ایلنده هرسك سنجاغنده
چرنیچه قضاسنده مسقط راسم اولان قرانیچه نام
قریه‌ده ید متولیلر ایله رهن قوی وکفیل ملی ویا
ایکیسندن بری ایله سنه‌ده اونی بر بچق حسابی اوزره
علی الوجه الحلال استرباح واستغلال اولنوب بفضل الله
تعالی حاصل اولان غلّه ونماسندن قریهٔ مزبوره‌ده واقع
لدی الاهالی والجیران معلوم الحدود والحیطان اولوب
کندو مالم واخصّ منالم ایله مجدّداً بنا ووقف ایلدیکم
جامع شریف ومعلّم خانه وامام خانه‌سنك امورلرینی

اقامته قريهٔ مزبوره‌ده اولان متولّی یدیله ویرلمك اوزره
جامع شریف ومعبد لطیف اچنده اقامت صلوات خمس
وجمعه وعیدین ادایه قادر بر صالح وورع حال ایله موصوف
ومتدین اهل قرآن کمسنه یومی اون اقچه وظیفه ایله
امام اولوب وخطابت دخی یومی دورت اقچه وظیفه ایله
امامه مشروطه ومعلملك خدمتی دخی یومی سکز اقچه
وظیفه ایله امامه مشروطه وکتابت خدمتی دخی یومی
ایکی اقچه وظیفه ایله امامه مشروطه اولوب جمعًا یومی
یکرمی دورت اقچه وظیفه‌یه جامع شریفده امام اولنلر
متصرّف اولوب ذکر اولنان خدمتلری اداده قصوری
اولمدقجه خلافیله عمل اولنمیه ، وجامع لطیفده بر کمسنه
موذّن اولوب اوقات صلاتی اعلام وایذان اچون مناره‌ده
اذان اوقیوب وایام جمعه واعیادده علی وجه المعروف بین
الانام صلا ویروب وسائر خدمات معتاده‌سنی کما ینبغی
ادادن صکره یومی سکز اقچه وظیفه‌یه متصرّف اوله ،
وجامع شریفك وقت وزمانیله قپوسین اچوب وقپایوب
واچروسین وطشره‌سین تطهیر وموملرین یاقوب تقصیرات
اتمیوب بر کمسنه قاعلق خدمتیله قائم اوله خدمتی
مقابله‌سنده یومی بش اقچه وظیفه‌یه متصرّف اوله ،
وجامع شریفده بهر یوم ایکشر اقچه‌لق موم ایقاد اولنه

نقصان اولنميه، وقريهٔ مزبورهده اولان متولّى يومى اوج اقچه
وظيفه‌يه متصرّف اوله، وغلّهٔ مذكورهدن ذكر اولنان
معلّم خانه‌ده كاملًا بر سنه كلوب تعلّم حضرت قرآن عظيم
الشّان ايدن صبياندن هر برينه اول دیارده معتاد اولان
لباسدن برر ثوب آلنوب يد متولّى ايله هر رمضان شريف
اواخرنده الباس اولنه، وذكر اولنان جامع شريف
ومعلّم خانه وامام خانه‌سى لدى الاقتضا فضلهٔ
مرقومه‌دن عمارت ومرمّت اولنه، جامع مذكورك امامى
واهالى قريهٔ مزبوره حسبى ناظر اولوب كرك وظيفه
اداسى وكرك ذكر اولنان عمارت ومرمّتلر بهر سنه
معرفتلريله تفتيش وتفحّص وتحرير اولنوب متولى‌نك هر
امورينه واقف حال اولوب بشيوز غروشك ايراد ومصرف
دفترى مواجهه‌لرنده تحرير بعده محكمهٔ مزبوره‌يه ارسال
اولنوب محاسبه ايچون استانبوله كلان كمسنه‌يه خرج راه
بيك بشيوز اقچه ويريله، وهر كم محكمهٔ مزبوره‌ده خاصّه
بوستانجى باشى اولورسه يومى بر اقچه وظيفه ايله وقف
مزبورمه ناظر اوله، وبوستانجى باشى نظارتنده اولان
مفتّش افندى يومى بر اقچه وظيفه ايله مفتّش اولوب
امور وقفى بهر سنه تفتيش ايليه، وقريهٔ مزبوره‌ده اولان
توليت عمّى زادهم مصطفى بكه حينوتده اولدقچه

مشروطه اوله بعده تولیت مذکوره اقربامدن اصلح اولنه
مشروطه اوله ، ومحمیهٔ مزبورهده اولان تولیت محمیه
مزبورهده میری سبزه خانه کاتبی اولنلره مشروطه اولوب
خدمت تولیت مقابلهسنده یومی اوچ اقچه وظیفهیه
متصرّف اوله ، ومفتش محاسبهسی خدمتنده اولان محاسبه
کاتبی دخی کاتب اولوب بیك غروشك ایراد ومصرفی ومحاسبه
تحریری خدمتی اداادن صکره یومی بر اقچه وظیفهیه
متصرّف اوله ، ذکر اولنان وظایف ومصارف مرمّاتدن
صکره فضله قلان غلّهدن مکتب خلیفهسی اولان کمسنهیه
یومی درت اقچه وظیفه اوله ، وفضلهسی اصل مالمه
ضمّ والحاق اولنوب وجه مشروح اوزره روم ایلنده اولان
متولّی یدیله استرباح اولنه ، وناظر مشار الیه ومفتش
افندی معرفتلریله قریهٔ مزبورهده اولان بشبوز غروشك
ایراد ومصرف دفتری کلوب محمیهٔ مزبورهده اولان بیك
غروشك محاسبهسی ایله معًا کوریله ، وشروط مذکوره
وقیود مرقومهیه رعایت متعذر اولورسه غلّهٔ وقف مزبور
مطلقًا فقراء مسلمینه صرف اولنه ، ووقف مزبورمك تبدیل
وتغییری وتقلیل وتقصیری وعزل ونصب ارباب جهاتی وتمییزی
مرةً بعد اخری یدمده اوله دیو تعیین قیود وتبیین
شروط ایتدوکدن صکره مبلغ مزبوری متولّی مرقوم عمر

افندی یه تسلیم اولدیغی بعد التسلّم سائر متولّیلر اوقافده
تصرّف اتدکلری کبی تصرّف ایلدی دیدکده غب التصدیق
الشرعی والتحقیق المرعی واقف مشار الیه لا زال بین الانام
مشار الیه حضرتلری دعوای رجوعه شروع ایدوب وقف
نقود واکه متفرّع اولان شروط وقیود عند الائمّة ثلثه
ناجائز ونامشروع اولماغله وقف مزبورمدن رجوع ایلدم
متولّی مرقوم مبلغ مزبوری باکه ردّ وتسلیم ایلسون
دیدکده متولّی رشید جواب سدیده متصدّی اولوب
اکرچه وقف نقودده حال بسط اولنان منوال اوزرهدر
لکن وقف نقود حضرت امام زفردن انصاری روایتی اوزره
صحیحدر روایت مذکوره اوزره وقف مزبورك صحتنه حکم
طلب ایدرم دیو ردّ وتسلیمدن امتناع ایدوب حاکم
موقّع اعلای کتاب بتوقیعه الشریف المستطاب طوبی له
وحسن مآب حضرتلری حضورنده مترافعان وهر بری
مبتغاسنجه فصل وحسمه طالبان اولدقلرنده حاکم
موی الیه حضرتلری دخی طرف وقفی اولی کوروب بو بابده
قول مفتی یه روایت مزبوره اوزره اولدیغنه بناء (1) وقف

[1] Le texte de ce passage ne me paraît pas correct, je suppose qu'il doit être modifié comme suit : وبو بابده قول مفتی روایت مزبوره اوزره عرفصدور اولدیغنه بناء

مزبورك صحتنه حكم ايتديكندن صكره واقف مشار اليه
حضرتلرى عنان كلامنى سمت اخره صاون اولوب اكر
چه وقف مزبور حكم مرقوم ايله صحت بولدى لكن امام
اعظم همام افخم ابو حنيفه الكوفى جوزى خير الجزاء وكوفى
حضرتلرى قتنده صحت مستلزم لزوم اولمامغله بنم ايچون
تكرار رجوعه مكنت وابطال وقف مزبوره قدرت اولمغين
وقف مزبورمدن رجوع ايلدم متولّى مرقوم مبلغ مزبورى
باكه ردّ وتسليم ايلسون ديدكده متولّى مرقوم دخى
تكرار جواب ويروب روايت مذكوره اوزره وقف مزبورك
صحتنه حكم اولنماغله سائر ائمّه قول شريفلرى اوزره دخى
صحيح اولوب صحت ايسه لا سيّما بعد التسليم الى المتولى
امامين همامين رحمة الله تعالى عليهما حضرتلرى قتلرنده
مفارق عن اللزوم دكلدر ديو ردّ وتسليمدن ابا ولزوم
وقف مزبوره قضا التماسيله تكرار مرافعه اولدقلرنده
حاكم مومى اليه حضرتلرى دخى امامين همامين مومى
اليهما قول شريفلرى اوزره وقف مزبورك لزومنه دخى حكم
اتمكين من بعد وقف مزبور صحيح ولازم اولوب نقض
ونقضنه مجال اولدى، فمن بدّله بعد ما سمعه فانّما
اثمه على الّذين يبدّلونه انّ الله سميع علم، واجر الواقف

على الحى الكريم ، جرى ذلك وحرّر فى اليوم الثانى والعشرين
من ذى القعدة الشريف سنة ست وثمانين والف

شهود الحال

احمد اغا كتخداء حضرت قائم مقام پاشا	مراد اغا ابن حسين سر چاوشان درگاه عالى	قاسم اغا اغاء محضران يكيچريان درگاه عالى
الحاج مصطفى اغا ركابدار سابق شهريارى	حسن افندى ابن محمد امام حضرت پاشا	حسن افندى تذكرهء اوّل حضرت پاشا
مراد افندى مكتوبى حضرت پاشا	سليمان اغا ابن مصطفى سابق صفه بكچيسى	حاجى احمد اغا سلام چاوش حضرت پاشا
عباس بيك مهردار حضرت پاشا	محمود بن ارسلان اقرباء حضرت پاشا	عمر چوقه دار حضرت پاشا
خليل بيك ايچ مهترباشى حضرت پاشا	خليل بيك ابن ابو بكر اشجى باشى حضرت پاشا	ابرهيم بن عبد الله اشجيلر خليفه‌سى حضرت پاشا

TEXTE TURC DE LA PIÈCE N° 2.

عرض على هذا السفر الجليل الصالح للاحتجاج والتعويل
ووقفت على ما تضمنه من كل دقيق وجليل فوجدته

منسوجا على احسن منوال خاليا عن سوائب معائب الاختلال وتلقيته بالارتضا والتنفيذ والامضا وانا الفقير الى الغنى الصمد ولى الدين بن المولى شيخ محمد القاضى بالعساكر المنصورة فى ولاية روم ايلى المعمورة عفى عنهما

L. S.

كتاب وقف شرعى المحوى والمدلول قد نفذه معظم العلماء الفحول فاقتضيته بالارتضا والقبول حرره الفقير السيد محمد زين العابدين النقيب على الاشراف القاضى بعساكر اناطولى غفر له

L. S.

ما حوته هذه الوثيقة الشرعية، والقبالة الانيقة المرعية من درر اصل الوقف وشطوطه، من غرر وجه قيوده وشروطه، برقت بشارته لدى، وتجلت فى نضارته بين يدى، فحكمت بصحته ولزومه فى خصوصه وعمومه حتى لا يؤوب الانفصام حراها، ولا يطوز الانتقاض بعراها، عالما بالخلاف بين الائمة الاسلاف، وانا الفقير اليه عز شانه محمد سليم القاضى بمدينة غلطة المحروسة،

L. S.

صد هزار غنچهٔ زيباى حمد كه شاخسار السنهٔ حامدينده ظاهر وعياندر اول واقف احوال انس وجان مالك ملك

هر دو جهان بانئ مبانئ خیرات وجود واهب امانئ ما فی الوجود جلّت عظمته وعلت حكمته وعظم شانه ولا اله غیره حضرتلرینه هر صبح وشام بلكه علی الدّوام اهدا اولنه، وصلوات بی پایان وتسلیمات بی كران اول شهسوار مضمار جود و واسطهٔ قلادهٔ وجود سردار قافلهٔ انبیا سردار سبحان الّذی اسری اختر برج شرف كائنات كوهر صدف ممكنات فاتحهٔ سبحهٔ افضلین خاتمهٔ سلسلهٔ مرسلین قطب انبیای كرام فخر اصفیای عظام حبیب خدا سند اصفیا اعنی حضرت محمّد المصطفی علیه افضل الصّلوات واكمل التحیّات حضرتلرینك مرقد منوّر ومشهد معطّرلرینه اهدا اولنه وبقیّهٔ سلام وپیام اولاد كرام وآل واصحاب ذوی الاحترام با خصوص چهار یار كزین چارطاق سرای شرع متین اوزرلرینه اولسون كه هر بری طریق حقه هادی وسبیل توفیقه منادی اولمشلردر رضوان الله تعالی علیهم اجمعین، وبتاكم بو جهان غدارك مال وجاهی بی قرار وبو دنیای نا پایدارك تخت وتاج مستعاری بی استقرار در كُلُّ شَیْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ قول شریفی ولو كانت الدنیا تدوم لواحد لكان رسول الله فیها مخلّدا كلام لطیفی مصداقنجه هر عاقل غافل اولمیوب زمان عافیتده عاقبت ملاحظه اتمكله خیرات وحسنات

تدارکنه مداومت ایلیه که بعد فناء الجسم سبب بقاء
اسم وبعد هلاك البدن موجب ثبات ذکر حسن دره
امدی عاقله لازمدرکه بوجهان فانی قلیل الاعتنا اولوب
الّذین ینفقون اموالهم باللّیل والنّهار سرًّا وعلانیةً فلهم
اجرهم عند ربّهم ولا خوف علیهم ولاهم یحزنون موجبنجه
تحصیل امور موفورهیه بذل مقدور ووسائل مرضات ربّ
غفور اولان امور اکتسابنه سعی موفور ایلیه ، بناءً علی ذلك
بو مسلك پر صوابه شارع وسالك اولمغیچون حدائق
خاصّهدن خاصّلر قضاسنه تابع قصبهٔ خاصکوی قربنده
واقع اسکندر پاشا باغچهسی دیمکله معروفه حدیقهٔ
خاصهنك اوستهسی اولان عمدة الاشباه عثمان اغا ابن
مصطفی مجلس شرع شریف احمدی ومحفل دین منیف
محمّدیده وقف آتی البیانه لاجل التّسجیل ولامر التّکمیل
متولّی نصب وتعیین ایلدوکی ابرهیم اغا ابن علی محضرنده
اقرار صحیح شرعی واعتراف صریح مرعی قیلوب محروسهٔ
غلطه مضافاتندن قصبهٔ قاسم پاشاده سفربقوز محلهسنده
واقع بر طرفی قاضی زاده محمّد افندی خانهسی وبر طرفی
حسن قپودان ملکی وبر طرفی محلهٔ مزبوره امامنه مشروطه
اولان اوطهلر وبر طرفی طریق عام ایله محدود وممتاز
عرصهسی مرحوم ومغفور له سلطان بایزید خان طاب

تراه وقفنه سنوی مقاطعهٔ قدیمه‌لی واوزرنده اولان معمّم
خانه‌نك ابنیه‌سی مرحوم بالتجی الحاج رمضان نام بکسه‌نك
جهت اخرایه مشروطه وقفی اولوب لکن ذکر اولنان
معمّم خانه مرور ازمان ایله خراب وویران اولدوغندن
ناشی مرحوم مزبور بالتجی الحاج رمضان وقفندن عرصهٔ
مرقومه اوزرنده اثر بنادن بر نسنه قالمامغله عرصهٔ
مرقومه بوندن اقدم مرحوم مشار الیه سلطان بایزید
خان وقفی طرفندن معرفت شرع ومعمار اغا ایله کشف
ومساحه اولنوب وعرصهٔ مرقومه طولاً اون درت وعرضاً
اون بر بچق بحساب تربیعی یوز اللّی درت ذراع اولدیغی
حالده وقف ایچون ضبط وسنوی دورت اقچه مقاطعه
ایله طرف وقفدن باکه ایجار ومالم ایله عرصهٔ مرقومه
اوزرینه هر نه بنا واحداث ایدرسم ملکم اولمق اوزره
باکه اذن ویرلکین بنفدانخ عرصهٔ محدودهٔ مرقومه
اوزرینه مالم ایله ملکم اولمق اوزره فوقانی برمعمّم خانه
وبر صفه وتحتانی بر باب بربر دکّانی وبر اتچی دکّانی وبر
کنیف بنا واحداث ایلمشیدم، بناءً علیه حالاً عرصهٔ
محدودهٔ مرقومه اوزرینه ابنیه‌سی ملکم اولان سالف
الذکر فوقانی برمعمّم خانه وصفه وتحتنده ذکر اولنان
کنیف ودکّانلری حسبةً لله تعالی وقف صحیح مؤبّد ایله

وقف وحبس صریح مخلّد ایله حبس ایلدم وشویله
شرط ایلدم که ذکر اولنان ایکی عدد دکاکین ید متولّی
ایله اخره ایجار اولنوب حاصل اولان اجاره‌سندن یومی
آلتی اقچه‌سی دکاکین مرقومه‌نک فوقانیسنده لوجه الله
بنا ایلدیکم مار الذکر معلّم خانه‌ده خواجه اولنلره
ووقف مزبوره متولّی اولنلره یومی بر اقچه ویریله ووظایف
مزبوره‌دن هر مقدار فضله قالورسه باقی قلان فضله‌دن
بهر سنه دردر یوز وقیه کومر اشترا اولنوب وقت شتا
وزمان سرماده ذکر اولنان معلّم خانه‌ده ایقاد اولنه
و وقف مزبورك اقتضا ایدن کلّی وجزئی تعمیر وترمیمی
فضلهٔ مرقومه‌دن اولنه وجهات مرسومه‌دن محلول واقع
اولدقده متولّی وقف مستحقیندن برکسنه‌یه توجیه
رجاسیله در دولت علیّه‌یه عرض واعلام ایلیه ووقف
مزبورك تولیت ونظارتی حیاتده اولدقجه باکه مشروطه
اوله و وقف مزبورك تبدیل وتغییر وتقلیل وتکثیری وضم
والحاق واهل وظایفك عزل ونصبی کذلك حیاتده
اولدقجه یدمده اوله وفاتمدن صکره اولاد واولاد اولاد
واولاد اولاد اولادیمك بطناً بعد بطنٍ وفرعاً عب اصلٍ
اصلح وارشدی وقف مزبوره متولّی اوله وبعد انقراض
الاولاد ذکر اولنان حدیقهٔ خاصهٔ مرقومه‌ده هرکم

اوسته اولورسه وقف مزبوره متولّی اوله ومرور ایام ایله
تولیت خصوصنده ذکر اولنان شروطه مراعات متعذّر
اولورسه معتمد ومستقم ودیندار بر کمسنه اول تاریخده
غلطه قاضیسی بولنان افندینک عرضیله وقف مزبوره
متولّی نصب وتعیین اولنه وغلطه قاضیلری وقف مزبوره
حسبی ناظر اولوب بهر سنه متولّیٔ وقفک محاسبه‌سن
کوره واکر مرور وکرور اعوام وازمان ایله بالکلّیه شرائط
مذکوره‌یه رعایت متعذّر اولورسه غلّهٔ وقف مطلقا فقراء
مسلمینه صرف اولنه دیو تعیین شروط وتبیین قیود
ایدوب املاک مزبوره‌یی فارغًا عن الشّواغل متولّیٔ مزبوره
تسلیم اولدخی اخذ وتسلم وسائر اوقاف متولّیلری تصرّف
ایلدیکی کبی ضبط وتصرّف ایلدی دیو تحقیق ومتولّی
مزبور دخی واقف مزبوری اقوال مشروحه‌سنده بعد
التّصدیق واقف مزبور عثمان اغا سمت وفاقدن جانب
شقاقه عازم اولوب وقف مزبور علی قول من یراه صحیح
اولورسه دخی صحّت لزومی مستلزم اولمیوب وبالخصوص
وقف مزبور ارض وقف اوزرینه اولمغله جهت قربت
متّحده اولمایوب و واقف منافع وقفی نفسنه شرط وتعیین
اتمکله اکثر أئمّهٔ کرام اکرمهم الملك العلام قتلرنده وقف
صحیح اولمامغین حالا وقف مزبوردن رجوع ایدوب املاك

مرقومه‌يى ملكه رد مراد ايده‌رم متولّىء مزبوردن سؤال
اولنوب املاك مرقومه‌يى باكه رد وتسليمه تنبيه اولنسون
ديدكده عقب السؤال متولّئ مزبور ابرهيم اغا جواب
باصوابه تصدّى ايدوب اكرچه حال بسط اولنان منوال
اوزره‌در لكن امامان هامان اكرمهما الله الملك المنّان حضراتى
قتلرنده صحت لزومدن مفارقت اولمايوب وبعض ائمّهٔ
فخام قتلرنده دخى وقف مزبورده جهت قربت غير متّحده
اولديغى وواقف منافع وقفى نفسنه شرط وتعيين ايلديكى
صورتلرده دخى وقف صحيح اولمغين وقف مزبورك على قول
من يراه صحتنه وامامين هامين حضراتى مذهب شريفلرى
اوزره هم صحّت وهم لزومنه حكم طلب ايدرم ديو حاكم
موقّع اعلى الكتاب رفع قدره مولاه الوهّاب حضرتلرى
حضورنده مترافعان وهر برى مبتغاسنجه فصل وحكمه
طالبان اولدقلرنده حاكم مومى اليه اسبغ الله نعمه
عليه حضرتلرى دخى طرفينك كلاملرينه نظر ومناع للخير
اولمقدن حذر ايليوب عالمًا بالخلاف بين الائمّة الاسلاف
فى تسجيل الاوقاف على قول من يراه وقف مزبورك صحتنه
وامامين مكرّمين مذهب خطيرلرى اوزره هم صحت وهم
لزومنه حكم صحيح مرعى ايله حكم اتمكين بعد اليوم
وقف مزبور صحيح ولازم اولوب من بعد نقض ونقصنه

فجال محال وابطال واخلال ممتنع الاحتمال اولدى فمن
بدّله بعد ما سمعه فانّما اثمه على الّذين يبدّلونه إنّ الله
سميع عليم واجر الواقف على الحىّ الجواد الكريم جرى
ذلك وحرّره فى غرّه محرّم الحرام سنه ١١٣٥

شـــــــهود الحال

محمد بن قپودان   احمد   محمد بن چاوش   محمد بن على
محمد بن احمد   محمد بن اسماعيل   مصطفى بن محمد   عثمان
حسن   نصوح بن مصطفى   ة ا مصطفى ۞

FRAGMENTS DU LIVRE GNOSTIQUE

INTITULÉ

APOCALYPSE D'ADAM, OU *PÉNITENCE D'ADAM*
OU *TESTAMENT D'ADAM*,

PUBLIÉS D'APRÈS DEUX VERSIONS SYRIAQUES,

PAR M. ERNEST RENAN.

Les manuscrits syriaques 58 et 164 du Vatican renferment divers fragments d'un ouvrage apocryphe intitulé *Testament d'Adam*. L'absurdité de ce titre et le peu d'intérêt que ces fragments semblent offrir, au premier coup d'œil, les avaient fait négliger jusqu'ici; Assemani les appelle : *Otiosi cujusdam Syri putidam opus*[1]. Sans en faire pour le fond beaucoup

[1] *Bibl. Orient.* t. III, part. 1, p. 282.

plus de cas que le savant Maronite, j'ose croire pourtant que ces fragments ne paraîtront pas entièrement dénués d'importance, quand on saura qu'ils appartiennent à un livre d'origine gnostique, qui jouit d'une certaine vogue dans quelques familles chrétiennes des premiers siècles. Il est bon d'observer à ce propos que plusieurs écrits syriaques et arabes, que l'on regarde comme des produits assez modernes de l'imagination des chrétiens orientaux, plusieurs *Apocalypses*, par exemple, portant le nom d'apôtres, ne sont que des traductions d'apocryphes grecs, dont les textes ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Le titre de *Testament d'Adam* semble tout d'abord rattacher les fragments qui nous occupent à cette classe si nombreuse d'apocryphes qui affectaient la forme de *testaments* de personnages illustres des temps anciens; tels que les *Testaments des douze patriarches*, le *Testament de Job*, le *Testament de Salomon*, etc. Mais ce titre ne paraît pas avoir été le seul qu'ait porté l'ouvrage original dont ces fragments sont tirés. Le pape Gélase, en effet, dans son décret de l'an 494 sur les livres apocryphes, en mentionne un sous ce titre : *Liber qui appellatur Pœnitentia Adæ, apocryphus*[1]. Saint Épiphane, d'un autre côté, dans son Traité des Hérésies[2], compte parmi les livres des gnostiques des *Apocalypses d'Adam*. Les *Constitutions apostoliques*[3], qui sont du IVe siècle, mentionnent également un

[1] Apud Labbe, *Conc.* V, 389.
[2] *Adv. hæreses*, l. I, part. II, *hær.* XXVI, 8.
[3] Liv. VI, ch. XVI.

livre attribué à Adam comme damnable et empreint de gnosticisme. Enfin le Syncelle [1] et Cédrénus [2], en parlant, dans leurs chronographies, de la *pénitence* d'Adam et des *révélations* qui lui furent faites à la fin de sa vie, donnent sur ce sujet des détails que nous retrouverons trait pour trait dans nos fragments syriaques. Afin que l'on puisse mieux juger de cette identité, je vais transcrire ici le passage entier de Cédrénus.

Ἀδὰμ τῷ ἑξακοσιοστῷ ἔτει μετανοήσας ἔγνω δι' ἀποκαλύψεως τὰ περὶ τῶν Ἐγρηγόρων καὶ τοῦ κατακλυσμοῦ, καὶ τὰ περὶ μετανοίας καὶ τῆς θείας σαρκώσεως, καὶ περὶ τῶν καθ' ἑκάστην ὥραν ἡμερινὴν καὶ νυκτερινὴν ἀναπεμπομένων εὐχῶν τῷ Θεῷ ἀπὸ πάντων τῶν κτισμάτων δι' Οὐριὴλ τοῦ ἐπὶ τῆς μετανοίας ἀρχαγγέλου. Ὥρᾳ πρώτῃ ἡμερινῇ, πρώτη εὐχὴ ἐπιτελεῖται ἐν τῷ οὐρανῷ· δευτέρᾳ εὐχὴ ἀγγέλων· τρίτη εὐχὴ πτηνῶν· τετάρτη εὐχὴ κτηνῶν· πεμπτῇ εὐχὴ θηρίων· ἕκτη ἀγγέλων παράστασις, καὶ διάκρισις πάσης κτίσεως· ἑβδόμη ἀγγέλων εἴσοδος πρὸς Θεὸν, καὶ ἔξοδος ἀγγέλων· ὀγδόη αἴνεσις καὶ θυσίαι ἀγγέλων· ἐννάτη δέησις καὶ λατρεία ἀνθρώπου· δεκάτη ἐπισκοπαὶ ὑδάτων, καὶ δεήσεις οὐρανίων καὶ ἐπιγείων· ἑνδεκάτη ἀνθομολόγησις καὶ ἀγαλλίασις πάντων· δωδεκάτη ἔντευξις ἀνθρώπων εἰς εὐδοκίας.

Le Syncelle et Cédrénus disent avoir tiré ces détails de deux ouvrages fort répandus de leur temps, la *Vie d'Adam* et la *Petite Genèse*; mais ces deux ou-

[1] P. 10 (Paris 1652).
[2] P. 9 (Paris 1647).

vrages n'étaient eux-mêmes que des remaniements de seconde main. Les mots *μετανοήσας ἔγνω δι' ἀποκαλύψεως* indiquent clairement que la source première de ces fables était le livre mentionné par Épiphane et Gélase sous les titres d'*Apocalypse* et de *Pénitence d'Adam*. Aussi Labbe et Hardouin n'ont-ils vu sous ces deux titres qu'un même ouvrage[1], et Fabricius paraît se rapprocher du même sentiment[2]. Il semble, du reste, que le mot *Pénitence* (*μετάνοια*) désignait dans la littérature apocryphe des *révélations* d'une certaine espèce, et était à peu près synonyme d'*ἀποκάλυψις*. C'est ainsi qu'on trouve des *Pénitences* d'Origène, de saint Cyprien, de Jamnès et Mambré[3]. Le mot *μετάνοια* est employé avec le même sens dans le *Testament des douze patriarches*[4], et dans *La fidèle Sagesse*, récemment publiée d'après les papiers de M. Schwartze, ce mot sert à désigner les hymnes apocalyptiques, que l'auteur de cet ouvrage gnostique met dans la bouche de *Pistis Sophia*.

Un important passage de l'historien arménien Samuel d'Ani, dont je dois la communication à notre savant confrère, M. Dulaurier, confirme ces inductions et montre le rôle important que notre livre a joué en Syrie et chez les fractions les moins épurées du christianisme oriental. « A cette époque (l'an 590 de notre ère), dit Samuel[5], vinrent en Arménie des

[1] *Conc.* l. c.

[2] *Codex pseud. Vet Test.* t. I, p. 35, sqq.

[3] *Decret. Gelasii*, apud Labbe, *Conc.* V, 389-390.

[4] *Ruben*, ch. II.

[5] Mss. armen. de la Bibliothèque impériale, n° 96, fol. 24 v.

Syriens, hommes à la parole de miel, lesquels voulaient y semer les doctrines de Nestorius. Ils furent anathématisés et chassés; mais quelques-uns les accueillirent, et les Syriens traduisirent pour ceux-ci leurs faux livres : 1° le *Kaurdosag*, 2° le *Gairagosag* (*τὰ κυριακά?*), 3° la *Vision* (c'est-à-dire l'Apocalypse) *de saint Paul*, 4° la *Pénitence d'Adam*, 5° la *Diathéké*, 6° l'*Enfance du Seigneur* (l'Évangile de l'enfance), 7° le *Sebios*, 8° la *Grappe de bénédiction*, 9° *le livre qui ne doit pas être caché*, 10° *l'Explication de l'Évangile de Mani* (Manès). » Il appartient aux arménistes de déterminer exactement les livres contenus dans cette curieuse énumération. Il nous suffit d'y voir la *Pénitence d'Adam* et la *Diathéké* ou *Testament d'Adam* énumérés dans une série d'ouvrages plus ou moins gnostiques, portés en Arménie par des Syriens.

La *Pénitence* et la *Diathéké* sont, il est vrai, présentés par Samuel d'Ani comme deux ouvrages distincts. Mais, d'une part, nous avons établi que la *Pénitence* et l'*Apocalypse d'Adam* n'étaient qu'un même livre. De l'autre, les fragments donnés par Cédrénus comme extraits de l'*Apocalypse*, se retrouvent presque mot pour mot dans les manuscrits syriaques et arabes, sous le titre de *Testament d'Adam*. Il faut donc admettre une certaine indétermination dans le titre et les parties de l'ouvrage, indétermination qui se retrouve du reste dans les manuscrits syriaques : en effet, dans le n° 164 du Vatican, le titre de *Testament d'Adam* ne s'applique qu'aux deux derniers fragments que nous publions, et qui sont d'une phy-

sionomie moins ancienne que les deux premiers relatifs aux heures du jour et de la nuit. Peut-être les deux fragments sur les heures du jour et de la nuit appartiennent-ils seuls à l'*Apocalypse* ou *Pénitence* d'Adam, et les deux autres au *Testament*, qui serait ainsi une composition plus récente et sans caractère gnostique bien prononcé. En effet, le nom de *Testament* ne se trouve pas chez les Pères du IVe et du Ve siècle, qui nous parlent de la *Pénitence* et de l'*Apocalypse* d'Adam.

Nous avons, du reste, un témoignage éclatant de la vogue qu'obtinrent ces compositions apocryphes parmi les Syriens, dans la première partie de la chronique de Denys de Telmahar (VIIIe siècle), dont M. Tullberg, récemment enlevé aux études syriaques, a publié le texte. Dans une foule de passages[1], Denys s'en réfère à des traditions analogues à celles qui sont contenues dans nos fragments. Il est probable que, comme Cédrénus, il s'est contenté en plusieurs endroits de transcrire le texte même du livre apocryphe qu'il avait sous les yeux. Cela est certain, du moins pour un passage qui s'étend de la page 79, ligne 11, à la page 83, ligne 19, et en tête duquel on lit :

ܐܘܦ ܡܢ ܟܬܒܐ ܕܐܝܬ ܗܘܘ ܒܡܥܪܬܐ ܕܓܙܐ
ܝܕܥܝܢܢ. ܥܠ ܦܬܓܡܐ ܕܡܠܠ ܐܕܡ ܠܫܝܬ
ܬܘܡܟܝ ܕܟܠ ܚܕ ܡܢܗ ܒܢܘ.

[1] *Dionysii Telmaharensis Chronici liber primus*, p. 5-10, 74-76, 84. Upsal, 1850.

Extrait des livres qui se trouvaient dans la Caverne des Trésors des mystères cachés, ou entretien d'Adam, le père de notre race, avec son fils Seth.

Denys ne donne pas le titre exact du livre qu'il cite, il le qualifie seulement de premier livre qui fut écrit sous l'invocation du Dieu très-haut : ܘܟܬܒܗ ܐܡܪ ܗܢܐ ܡܫܟܚܢܐ ܐܚܝܕ. ܟܬܒܐ ܒܟܬܒܐ ܕܫܝܬ ܒܫܡܗ ܕܥܠܝܐ. ܘܐܫܬܡܠܝ ܗܢܐ ܟܬܒܐ ܕܫܝܬ ܠܒܢ̈ܘܗܝ. On ne rencontre parmi les passages qu'il cite aucun des fragments qui se trouvent textuellement dans nos manuscrits syriaques; mais la manière dont il désigne le contenu du livre, ܐܪ̈ܙܐ ܟܣ̈ܝܐ ܕܟܬܒ̈ܐ ܕܫܝܬ *Mystères cachés des livres de Seth*, et plusieurs rapprochements de détails prouvent que l'ouvrage d'où il a tiré ces fables faisait corps avec celui dont nous allons essayer de reproduire quelques parties.

Eutychius[1], Elmacin, El-Kesaï[2] et d'autres historiens arabes, chrétiens et musulmans[3], ont connu l'ouvrage apocryphe que nous publions, ou du moins des compositions analogues. Les récits sur la *Caverne des trésors* étaient devenus une partie obligée de toutes les chronographies, qui préten-

[1] *Annales*, t. I, p. 18, 33, 37, edit. Pococke.

[2] *Kasas el-anbia*, manuscr. arabe de la Bibliothèque impériale, supplément mis en ordre par M. Reinaud, n° 631, fol. 41, sqq.

[3] Voy. Fabricius, op. cit. p. 35.

daient remonter jusqu'à l'origine des choses. Les mêmes fables se retrouvent dans une chronique syriaque du Vatican, intitulée ܡܥܪܬ ܓܙܐ, la *Caverne des trésors*, dont Assemani a donné l'analyse[1]. On pourrait croire qu'au même cycle de traditions se rattachent les récits qui avaient cours au moyen âge sur la pénitence et la mort d'Adam, récits que l'on peut lire dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale 3768 (anc. fonds latin), 6769, 7330 et 7864 (ancien fonds français), et de l'Arsenal, théologie, 14[2]. Ces récits n'ont cependant aucun rapport avec les fragments qui nous occupent. Ils se rattachent au cycle du saint Graal, et ultérieurement à des traditions apocryphes extraites en partie de l'*Évangile d'Ève*, mentionné par saint Épiphane.

De tous les fragments que nous allons essayer de reproduire, les plus intéressants sont de beaucoup les deux premiers, relatifs à la division des heures du jour et de la nuit, et aux liturgies mystiques qui y étaient attachées dans la vie paradisiaque. Ces fragments, dis-je, me semblent curieux parce qu'ils prouvent combien d'emprunts le gnosticisme fit aux idées de la Perse, et quelle communication d'idées

[1] *Bibl. Orient.* t. II, p. 498; t. III, 1re part. p. 281. — *Bibl. Apost. Vatic. Catal.* t. III, p. 329-331.

[2] M. Van Praet a donné une analyse étendue de la traduction française de cet ouvrage exécutée par Colard Mansion, sur l'ordre du seigneur de la Gruthuyse. *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse*, p. 94. — *Notice sur Colard Mansion*, p. 96, 99. Cf. P. Paris, *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. I, p. 124.

eut lieu dans les premiers siècles de notre ère entre les branches les plus orientales du christianisme et la religion avestéenne. Il est bien probable que les deux fragments susdits nous présentent un fond d'idées empruntées à l'Avesta; la division mystique du temps qu'on y rencontre offre des rapports frappants avec celle qui sert de base aux *Ieschts Sadés* et au *Sirouzé*. J'ajouterai que rien ne ressemble plus aux *Vadjs* et aux *Tavids*, qu'on trouve à la suite des *Ieschts Sadés*, que certains recueils de prières syriaques, tels que le ms. 217 du Vatican, par exemple[1]. Aucun texte chrétien n'a conservé avec autant de précision que le nôtre les imaginations des gnostiques sur ces liturgies du jour et de la nuit. Cependant on trouve un curieux vestige des mêmes croyances dans les canons apostoliques des Coptes, publiés par M. Tattam. Les étoiles, les arbres, les eaux y ont, comme dans notre livre, leurs heures d'adoration[2]. Les mêmes idées se retrouvent, mais dépouillées de leur teinte naturaliste et gnostique, dans les *Constitutions apostoliques* grecques (liv. VIII, chap. XXXIV)[3], et ont servi de base à la division des heures canoniques.

On pourrait croire, d'après le rôle que joue Seth dans nos fragments, que le livre dont ils faisaient

[1] Fol. 99, 212, etc. Ce manuscrit est décrit d'une manière fort incomplète dans le Catalogue d'Assemani.

[2] *The apostolical Constitutions in coptic*, p. 80-88. London, 1848.

[3] *SS. Patrum qui temporibus apostolorum floruerant Opera* (edit. Cotelier et J. Leclerc, Amsterdam, 1724) t. I, p. 420.—Cf. S. Hippolyti *Opera* (edit. Fabricius, Hambourg, 1716) t. I, p. 255.

partie n'était pas étranger à la secte gnostique des Séthiens, pour lesquels Seth paraît avoir joué le rôle de révélateur [1]. Toutefois la comparaison de nos fragments avec ce que nous trouvons sur la doctrine des Séthiens dans le livre des *Philosophumena*, récemment publié par M. Miller et dans les autres traités des Pères contre les hérésies, ne révèle aucune analogie décisive. Il paraît, du reste, que les révélations d'Adam et de Seth étaient souvent confondues; nous en avons la preuve dans le Syncelle (p. 10) et Cédrénus (p. 8-9), qui, à quelques lignes de distance, leur attribuent des visions toutes semblables.

Au contraire, des ressemblances incontestables se remarquent entre la doctrine de nos fragments et celle des Sabiens, nommés aussi Mendaïtes, Nazoréens, ou chrétiens de saint Jean, et dont la religion n'est qu'un mélange d'idées persanes et chaldéennes, comme l'a démontré M. Chwolsohn dans un savant travail encore inédit, mais dont nous devons une intéressante analyse à M. Kunik, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg. On ne peut douter que cette religion n'ait eu une grande influence sur le gnosticisme, et n'ait compté elle-même comme une secte gnostique. Je suis persuadé que les *Elchasaïtes*, secte qui fut apportée à Rome par un Syrien d'Apamée, n'étaient autres que des Sabiens. Saint Épiphane nous apprend que ces Elchasaïtes avaient

[1] Fabricius, *Cod. pseud. Vet. Test.* t. I, p. 140, 143 et suiv.; t. II, p. 47 et suiv. — *Origenis Philosophumena*, edit. Miller, p. 147-148. — S. Epiph. l. I, part. II, *hæres.* XXVI, c. VIII. *hær.* XXXIX, c. V.

leur siége dans le pays des Nabatéens, l'Iturée et la Moabitide[1]. Ils tenaient, disait-on, leur livre d'un certain Ἠλχασαΐ, qui l'avait reçu lui-même *ἀπὸ Σηρῶν* (*Συρῶν?*) *τῆς Παρθίας*, et le transmit à un certain *Σοϐιαΐ*[2]. Ces noms, évidemment sémitiques, sont déjà significatifs; mais la doctrine attribuée à ces sectaires l'est encore bien davantage. L'usage fréquent des ablutions (d'où le nom de Sabiens, de ܨܒܥ, en dialecte sabien צבא, en arabe المغتسلة), la préocupation des phénomènes astrolologiques (d'où l'opinion répandue que le *sabéisme* était le culte des astres), le rôle des anges figurant sans cesse comme révélateurs, l'habitude d'attribuer des livres à Adam et aux patriarches antédiluviens, les vertus magiques attribuées aux éléments, et une foule d'autres particularités ne permettront guère à ceux qui voudront comparer nos fragments, d'un côté, aux livres des Sabiens qui ont déjà été publiés, de l'autre, aux passages qui concernent les Elchasaïtes dans les ouvrages des Pères, de douter de l'identité de ces derniers sectaires avec les Sabiens, et des relations qui durent exister entre le sabisme et la secte gnostique à laquelle appartient notre *Apocalypse d'Adam*.

J'ai eu pour constituer le texte de ce livre, outre les deux manuscrits syriaques du Vatican mentionnés ci-dessus, quatre manuscrits arabes, l'un du Vatican (mss. arabes, n° 32), les trois autres de la Bibliothèque impériale (ancien fonds arabe, n°s 52, 54, 158).

[1] *Adv. hæreses*, lib. I, *hær.* XIX, n°s 1 et 2.

[2] *Origenis Philosophumena*, ed. Miller, p. 292, sqq.

Parmi ces manuscrits arabes, le n° 52 s'éloigne de tous les autres, à tel point qu'il faut l'envisager comme une rédaction tout à fait à part. Dans le n° 54, notre texte fait partie d'un ouvrage apocryphe attribué à saint Clément, et intitulé كتب الصفاء المكتومة, *Les livres secrets de la pureté*. Le texte du n° 158 doit être envisagé comme un extrait de cet ouvrage : quant au manuscrit du Vatican, il appartient à la même famille que les deux précédents, mais avec des variantes importantes. — Les deux textes syriaques, de leur côté, diffèrent considérablement l'un de l'autre. Aucun de ces textes n'ayant le droit d'être préféré d'une manière absolue, j'ai suivi, en général, le plus développé, en mentionnant au bas des pages les variantes qui offraient quelque intérêt, et dans des notes les différences plus considérables. Je ne donnerai le texte arabe qu'autant qu'il ajoute au texte syriaque, ou qu'il sert à le corriger.

J'avais à peu près terminé mon travail, lorsque j'ai appris de mon excellent ami, M. Paul Bœtticher, que le Musée britannique (n° 14624 Codd. Addend.) possédait aussi un exemplaire du *Testament d'Adam*. M. Bœtticher a eu la bonté d'en faire pour moi une copie, d'après laquelle j'ai reconnu que le texte du Musée britannique est identique au n° 58 du Vatican, mais plus correct. Bien que ce manuscrit soit de beaucoup le plus ancien de tous ceux qui renferment nos fragments (on le rapporte au IXe siècle), je n'ai pas cru devoir négliger le manuscrit 164 du Vatican, qui renferme des morceaux

qu'on ne trouve pas ailleurs, et qui nous a transmis une version que rien n'oblige à regarder pour le fond comme plus moderne que l'autre.

TEXTE SYRIAQUE.

ܬܘܒ ܕܚܫܒܢܐ ܕܐܕܡ ܐܒܘܢ ܩܕܡܝܐ

ܫܥ̈ܐ ܕܠܠܝܐ.

ܫܥܬܐ ܩܕܡܝܬܐ ܕܠܠܝܐ. ܬܫܒܘܚܬܐ ܗܝ ܕܫܐܕ̈ܐ[1].
ܘܒܗ̇ ܫܥܬܐ ܕܬܫܒܘܚܬܗܘܢ ܠܐ ܡܙܝܩܝܢ ܘܠܐ ܡܚܒܠܝܢ
ܘܠܐ ܡܣܟܠܝܢ ܡܕܡ ܠܐܢܫ[2]. ܬܪܬܝܢ ܕܫܥܬܐ ܕܝܘ̈ܢܐ
ܡܢ ܬܫܒܘܚܬܗܘܢ. ܫܥܬܐ ܕܬܠܬ ܕܢܘ̈ܢܐ ܘܕܢܘܪܐ ܘܕܟܠܗܘܢ
ܬܗܘ̈ܡܐ ܬܚܬܝ̈ܐ[3] ÷ ܫܥܬܐ ܕܐܪܒܥ. ܬܫܒܘܚܬܐ ܗܝ
ܕܩܕ̈ܝܫܐ[4] ܘܣܪ̈ܦܐ ܩܕ̈ܝܫܐ ÷ ܫܥܬܐ ܕܚܡܫܐ.
ܬܫܒܘܚܬܐ[5] ܕܡܝ̈ܐ ܕܠܥܠ ܡܢ ܫܡܝܐ ܘܒܗ̇

[1] Syr. 164 : ܘܫܐܕ̈ܐ ܘܕܝܘ̈ܐ.

[2] Le reste de la phrase manque en Syr. 58 et dans le ms. du Musée britannique.

[3] Syr. 164 ajoute, à la fin de la phrase, cette formule, qui paraît provenir du copiste : ܪܘܚܐ ܟܠ ܡܫܬܠܡܢܐ ܡܫܡܫܢܐ ܕܡܪܝܐ.

[4] Syr. 58 et Musée britannique : ܩܕ̈ܝܫܐ.

[5] Syr. 58 et M. br. ܩܕ̈ܝܫܐ ܘܕܝܘܪܐ.

ܡܢ ܬܗܘ̈ܡܐ ܘܕܝܘܪ̈ܐ ܕܠܬܚܬ[1] ܠܐ ܡܫܟܚܝܢ ܠܐܢܫ
ܠܡܣܥܪܘ ܗܘ ܀ ܫܥܬܐ ܕܐܪܒܥ. ܩܕܝܫܐ
ܕܣܪ̈ܦܐ. ܘܗܟܢܐ ܒܪܝ ܫܡܥ ܗܘܝܬ ܡܢ ܩܕܡ
ܕܐܣܟܠܬ[2] ܩܠܐ ܕܟܢ̈ܦܝܗܘܢ ܒܦܪܕܝܣܐ. ܟܕ ܢܩܫܝܢ
ܗܘܘ ܣܪ̈ܦܐ ܒܟܢ̈ܦܝܗܘܢ ܒܩܠܐ ܩܠܐ ܬܠܝܬܝܐ
ܕܩܘܕ̈ܫܝܗܘܢ. ܡܢ ܕܝܢ ܟܕ ܣܟܠܬ[3] ܘܥܒܪܬ ܥܠ
ܦܘܩܕܢܐ[4] ܬܘܒ ܠܐ ܫܡܥܬ ܠܗ ܘܠܐ ܡܫܡܥܝܢ ܐܝܟ ܗܘ
ܩܠܐ ܀ ܫܥܬܐ ܕܚܡܫ. ܬܫܒܘܚܬܐ ܗܝ ܕܡ̈ܝܐ ܕܠܥܠ
ܡܢ ܫܡܝܐ. ܘܗܟܢܐ ܒܪܝ ܫܡܥ ܗܘܝܬ ܐܢܐ
ܘܥܡ ܡܠ̈ܐܟܐ ܕܓ̈ܠܠܐ ܥܡܝ̈ܩܐ ܕܒܗܘܢ ܠܡܫܒܚܘ
ܠܒܪܘܝܐ ܥܠܝܐ ܘܙܡܪܘ ܟܠܗܘܢ ܕܐܚܪܝܢ[5] ܥܕܢܐ
ܗܘܐ ܥܡܗܘܢ ܀ ܫܥܬܐ ܕܫܬ. ܙܘܥܐ ܕܥܢ̈ܢܐ
ܘܕܚܠܬܐ ܪܒܬܐ ܕܗܘܝܐ ܒܦܠܓܗ ܕܠܠܝܐ ܀
ܫܥܬܐ ܕܫܒܥ. ܫܠܝܐ[6] ܕܚܝ̈ܠܘܬܐ ܘܕܡܟܝܢ

[1] Ar. Vatican : التى سفل النجوم ; Ar. Paris : التى اسفل من النجوم.

[2] Syr. 58 et M. br. ܥܕܠܐ ܐܣܟܠܬ.

[3] Syr. 58 et M. br. ܘܡܢ ܕܥܒܪܬ.

[4] Syr. 58 et M. br. ܢܡܘܣܐ.

[5] Syr. 58 et M. br. ܥܕܢܐ.

[6] M. br. ܫܠܝܐ.

ܫܡܝ̈ܐ ܥܠ ܕܪܩܝܥ ܫܡܝ̈ܐ. ܘܒܗܿܝ ܫܥܬܐ
ܡܬܢܝܚܝܢ ܡܝ̈ܐ. ܘܡܙܓ ܒܗܘܢ ܟܗܢܐ
ܕܐܠܗܐ ܡܫܚܐ ܕܩܘܕܫܐ. ܘܡܫܚ ܠܐܝܠܝܢ
ܕܟܪܝܗܝܢ ܘܠܐ ܕܡܟܝܢ ܡܬܚܠܡܝܢ. ܘܢܝܚܝܢ ✠
ܫܥܬܐ ܕܚܕܐ. ܬܘܕܝܬܐ ܗܝ ܒܥܘܬܐ ܕܫܡܝܢ̈ܐ
ܘܐܪ̈ܥܐ ܕܐܪܥܐ. ܘܡܠܐ ܕܢܦܩ ܒܫܘܒܚܗܘܢ ܠܗܠ ܡܢ
ܫܡܝܐ ✠ ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܝܢ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܡܠܐܟ̈ܐ[1]
ܘܡܠܐ ܕܫܡܝ̈ܐ ܡܢ ܒܗܘܦܟܐ ܕܡܢ ܪܘܡܐ ✠
ܫܥܬܐ ܕܬܠܬ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܦܪ̈ܚܬܐ. ܘܒܗܿ
ܐܪܥܐ ܕܡܥܒܕܐ ܕܠܐܠܗ ܒܚܕ̈ܘܬܐ[2] ܕܟܠ ܕܚܝ ܘܡܫܒܚܝܢ
ܘܢܩܦܝܢ. ܘܒܗܿܝ ܫܥܬܐ ܟܠ ܡܢ ܕܡܬܠܟ ܐܢܫ[3]
ܡܢ ܐܠܗܐ[4] ܡܫܬܡܥܐ ܠܗ ܠܒܥܘܬܗ. ܫܥܬܐ
ܕܐܪܒܥ ܚܝ̈ܘܬܐ ܕܫܕ̈ܝܐ ܘܩܝܡܝܢ[5] ܠܫܘܒܚܐ ✠
ܫܥܬܐ ܕܚܡܫ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܠܥܠ ܐܪܥܐ ܡܢ

[1] Syr. 58 et M. br. ܬܘܕܝܬܐ ܕܡܪ̈ܘܡܐ. Le reste de la phrase manque.

[2] Syr. 58 : ܕܠܐܠܗ.

[3] Syr. 164 : ܢܫܬܡܥ.

[4] Syr. 164 : ܠܒܥܘܬܗ.

[5] M. br. ܩܝܡܝܢ manque.

ܕܢܗܘܢ ܡܫܡܫܢܐ ܡܢ ܩܕ ܕܢܫܡܫܘܢ ܕܐܠܗܐ ܚܝܠܐ ܟܠܗ
ܒܪ̈ܝܬܐ ܘܕܢܣܒܠ ܒܟܠܗ ܐܪܥܐ܀ ܥܒܕܐ ܕܬܪܬܝܢ.
ܫܘܒܚܐ [1] ܘܡܫܬܡܠܝܐ ܦܫܝܛܐ ܟܠܗ ܒܥܒܕܘܗܝ
ܫܦܝܪܐ [2]ܕܢܘܗܪܐ ܘܕܪ̈ܘܚܐ . ܒܥܕܢܐ ܕܫܡܫܝܢ ܒܥܒܕܘܗܝ
ܒܪ̈ܘܚܐ ܒܫܡ̈ܝܐ ܠܐܠܗܐ [3]. ܘܫܒܚܝܢ ܡܫܬܒܚܝܢ
ܒܥܒܕܘܗܝ ܠܪ̈ܚܩܐ ܘܩܪ̈ܝܒܐ ܡܫܒܚܐ ܀ ܡܥܒܕܢ ܥܒ̈ܕܐ
ܕܐܠܗܐ܀

܀

ܐܘܟ ܥܒ̈ܕܐ ܕܐܫܬܬܐ.
ܥܒܕܐ ܩܕܡܝܐ ܕܐܫܬܬܐ. ܒܫܡܝܐ ܕܡ̈ܠܐܟܐ [4]܀
ܥܒܕܐ ܕܐܪܥܐ. ܢܘܗܪܐ ܕܬ̈ܠܝܬܐ܀ ܥܒܕܐ ܕܐܠܗܐ.
ܠܘܬܐ ܕܦܬ̈ܝܚܐ܀ ܥܒܕܐ ܕܐܪܒܥ. ܠܘܬܐ
ܘܬ̈ܚܘܬܐ [5] ܀ ܥܒܕܐ ܕܚܡܫ. ܠܘܬܐ ܕܟܠ ܡܢ

[1] Syr. 58 : ܫܘܒܚܐ ܕܒܫܡ̈ܝܐ. M. br. lacéré en cet endroit.

[2] Syr. 164 : ܠܪ̈ܘܚܩܐ.

[3] Syr. 58 et M. br. ܠܐܠܗܘܬܗ.

[4] Cédrénus : ἐν τῷ οὐρανῷ; Ar. اولادى.

[5] Arab. الروحانيين; Cédr. κτηνῶν.

ܒܥܝܪܐ[1] ܀ ܫܥܬܐ ܕܚܡܫ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܪ̈ܘܚܢܐ
ܕܡܫܡܫܝܢ ܠܗ ܒܟܠ ܕܐܠܗܘܬܗ ܀ ܫܥܬܐ
ܕܫܬ. ܡܒܥܐ ܘܡܬܟܫܦܐ ܕܚܘܒܐ ܐܚܘܐ. ܕܒ̈ܢܝ
ܢ̈ܫܐ ܕܠܐ ܕܚܛ ܘܫܒ̈ܩܝܢ ܘܢܣܩܘܢ ܀ ܫܥܬܐ
ܕܬܡܢܐ. ܬܘܕܝܬܐ ܕܢܘܪܐ ܘܕܡܝ̈ܐ[2] ܀ ܫܥܬܐ ܕܬܫܥ.
ܐܬܟܫܦܬܐ ܕܡܠܐ̈ܟܐ ܗܢܘܢ ܕܩܝܡܝܢ ܩܕܡ
ܟܘܪܣܝܐ ܕܪܒܘܬܐ ܀ ܫܥܬܐ ܕܥܣܪ. ܣܘܥܪܢܐ
ܕܡܝ̈ܐ. ܕܢܚܬܐ ܪܘܚܐ ܘܡܪܚܦܐ ܥܠ ܡܝ̈ܐ ܘܥܠ
ܡܒ̈ܘܥܐ. ܘܐܠܘ ܪܘܚܐ ܕܡܪܚܦܐ ܕܢܚܬܐ ܗ̱ܘܬ
ܘܡܪܚܦܐ ܥܠ ܡܝ̈ܐ ܘܥܠ ܡܒ̈ܘܥܐ. ܡܬܚܪܒܝܢ
ܗ̱ܘܘ ܒܢ̈ܝܢܫܐ. ܘܟܠ ܕܚܙܝܢ ܗ̱ܘܘ ܫܐܕ̈ܐ ܡܚܒܠܝܢ
ܗ̱ܘܘ ܠܗܘܢ. ܘܒܗ̇ ܫܥܬܐ ܡܫܬܩܠܝܢ ܡܝ̈ܐ.
ܘܡܙܓ ܒܗܘܢ ܟܗܢܐ ܕܐܠܗܐ ܡܫܚܐ ܕܩܘܕܫܐ.
ܘܡܫܚ ܠܐܝܠܝܢ ܕܟܪܝܗܝܢ. ܘܡܬܐܣܝܢ
ܘܡܬܚܠܡܝܢ ܀ ܫܥܬܐ ܕܚܕܥܣܪܐ. ܕܝܨܐ ܘܚܕܘܬܐ
ܕܙܕܝ̈ܩܐ ܀ ܫܥܬܐ ܕܬܪܬܥܣܪܐ ܗ̱ܝ ܕܪܡܫܐ.

[1] Arab. عبادة سائر الحيوانات ; Cédr. θηρίων.

[2] Arab. عبادة السماويين النورانيين.

ܐܫܬܠܡܬ ܕܩ̈ܕܝܫܐ ܓܒܝܢܐ ܡܫܒܚܐ ܕܚܘܐ
ܠܚܘܐ ܡܢܗ ܠܠ ܀

܀

ܕܡܚܘ ܗܘ ܕܡܚܘ ܕܐܝܟ ܕܡܢ ܡܫܝܚܐ ܕܐܚܘܗܝ
ܐܝܟ.

ܐܡܪ ܐܝܟ ܕܟܬܝܒ ܒܪܘ. ܡܫܝܚܐ ܒܪܗ ܚܝܠ ܕܐܬܐ
ܠܥܠܡܐ[1] ܡܢ ܫܡܝܐ ܫܠܝܚܐ ܡܢ ܠܘܬ ܐܒܐ. ܘܡܢ
ܒܬܘܠܬܐ ܩܕܝܫܬܐ[2]. ܘܠܒܫ ܦܓܪܐ. ܘܐܬܚܙܝ
ܐܝܟ ܒܪܢܫܐ. ܘܗܘܐ ܐܝܟ ܚܕ ܡܢܢ. ܘܥܒܕ ܚܝ̈ܠܐ.
ܘܗܒ: ܐܬ̈ܘܬܐ ܘܬܕܡܪ̈ܬܐ ܘܐܣܘ̈ܬܐ ܕܠܐ ܐܓܪܐ.
ܡܗܠܟ ܥܠ ܓܠ̈ܠܐ ܕܝܡܐ ܐܝܟ ܕܥܠ ܐܦ̈ܝ ܝܒܫܐ[3].
ܦܬܚ ܥܝܢܝ̈ ܣܡ̈ܝܐ ܘܡܢܗܪ. ܘܫܪܐ ܠܡܚܝ̈ܠܐ ܘܡܫܪܝ[4].
ܡܦܬܚ ܫܡ̈ܥܐ. ܡܕܟܐ ܓܪ̈ܒܐ. ܡܩܝܡ ܡܝ̈ܬܐ.
ܦܫ̈ܝܐ ܡܥܠܠ. ܘܫܩ̈ܐ ܡܚܠܡ[5]. ܡܫܪܐ

[1] Syr. 164 : ܡܫܝܚܐ.
[2] Syr. 164 : ܡܚܡܕ.
[3] Arab. يمشيه على الارض اليابسة.
[4] Syr. 164 : ܡܫܬܡܫ.
[5] L'arabe ajoute : وينهض المقعدين

ܡܣܝܢ. ܠܟ̈ܐܒܐ ܡܚܠܡ[1]. ܠܗܪ̈ܕ ܒܘܩ̈ܐ. ܡܗܠܟ
ܚܓ̈ܝܪܐ. ܘܡܫܪ̈ܝܐ ܡܚܝܠ. ܘܡܝ̈ܬܐ ܡܩܝܡ
ܐܡܪ ܡܫܝܚܐ ܗܘܘ ܕܡܠܠ. ܡܢ ܩܕܡ ܗܠܝܢ ܡܡܠܠ
ܗ̱ܘܐ ܠܝ ܒܦܪܕܝܣܐ. ܟܕ ܛܥܡܬ ܡܢ ܦܐܪܐ
ܕܡܛܫܐ ܗ̱ܘܐ ܒܗ ܡܘܬܐ. ܘܐܡܪ ܠܝ. ܐܕܡ ܐܕܡ
ܠܐ ܬܕܚܠ. ܨܒܝܬ ܕܬܗܘܐ ܐܠܗܐ. ܐܠܗܐ ܥܒܕ
ܐܢܐ ܠܟ[2]. ܠܘ ܗܫܐ ܗܘ. ܐܠܐ ܠܒܬܪ ܙܒܢܐ ܣܓܝܐܐ
ܕܫ̈ܢܝܐ. ܠܡܘܬܐ ܡܫܠܡ ܐܢܐ ܠܥܠܡܟ[3]. ܘܐܟܠܐ
ܠܗ ܣܣܐ ܘܬܘܠܥܬܐ ܠܦܓܪܟ. ܘܥܢܝܬ ܘܐܡܪܬ
ܠܗ. ܡܛܠ ܡܢܐ ܡܪܝ. ܘܐܡܪ ܠܝ. ܡܛܠ ܕܫܡܥܬ
ܠܡ̈ܠܘܗܝ[4] ܚܘܝܐ[5]. ܡܐܟܘܠܬܐ[6] ܠܚܘܝܐ ܬܗܘܐ ܐܢܬ
ܘܒܢ̈ܝܟ[7] ܡܢ ܒܬܪܟ. ܘܡܢ ܒܬܪ ܙܒܢܐ ܩܠܝܠ

[1] L'arabe ajoute : ويهدى كثير من الخطاة الى الله.

[2] Syr. 164 : ܐܠܗܐ ܪܒܐ ܕܨܒܝܬ ܗ̱ܘܝܬ ܕܬܗܘܐ ܥܒܕ ܐܢܐ ܠܟ

[3] Syr. 58 et M. br. ܠܟ.

[4] Syr. 164 : ܠܡܠܬܗ.

[5] *Ibid.* ܕܚܘܝܐ.

[6] M. br. ܡܐܟܘܠܬܗ.

[7] Syr. 58 et M. br. ܒܢ̈ܝܟ.

ܠܐܚܝܢ ܩܕܝܫܐ[1] ܒܟܠܗܘܢ. ܡܛܠ ܕܒܪ ܟܢܫܐ
ܒܪܬܗ[2]. ܘܠܐ ܫܒܩ ܐܢܐ ܠܗ ܕܐܬܠܐ ܠܡܘܬܐ.
ܡܫܟܚܬ ܡܢ ܩܕܡ ܠܡܗܠܟܬܐ ܡܫܡܥ ܐܢܐ.
ܡܫܟܚܬ ܡܛܠ ܕܝܢ ܐܢܐ ܘܟܠܗܝܢ ܡܫܠܡܬܐ
ܠܟܠ ܐܢܐ[3]. ܡܫܟܚܬ ܐܦܠܐ ܚܕܐ ܡܫܟܚܐ
ܚܕܐ ܥܒܕ ܐܢܐ. ܘܡܬܒܥܝܐ[4] ܡܫܠܡ ܐܢܐ ܠܗܘܢ.
ܘܠܘܬ ܐܠܗܐ ܡܘܩܕܢ ܕܗܘܐ ܐܢܐ ܠܗܘ ܡܪܝܐ.
ܡܢܚܡ ܐܢܐ ܠܡܪܝܐ ܕܒܥܛܬ ܡܢܗ. ܘܡܩܒܠ
ܐܢܐ[5]. ܘܡܩܘܝܐ ܐܢܐ ܠܗ[6] ܥܡ ܢܦܫܐ ܕܟܠܗܘܢ:
ܘܥܒܕ ܐܢܐ ܠܗ ܠܟܠܐ ܐܝܟ ܕܪܚܡܬ[7]. ܘܢܦܩ
ܐܢܐ ܡܢ ܡܘܗܒܬܐ. ܘܡܦܩܐ[8] ܐܢܐ ܠܗ ܘܡܫܒܚ

[1] Syr. 58 et M. br. ܢܘܡܣ.

[2] *Ibid.* ܐܬܚܙܝܬ.

[3] Cette phrase manque dans les deux manuscrits du Vatican.

[4] Syr. 164 : ܚܒܝܒܘ.

[5] Manque en 58 et M. br.

[6] Syr. 164 : ܘܡܬܒܬ ܥܡ. Arab. واصعده معي......واجلسه, meilleure leçon.

[7] Ce qui suit manque en Syr. 164.

[8] Je suppose qu'il faut lire : ܡܫܠܡܐ.

ܕܐܬܗܘܢ ܥܠܝܗܘܢ ܐܬܐ ܕܡܫܝܚܐ¹. ܘܐܡܪܬ ܠܗ ܠܐܟܣ
ܐܝܟ ܐܠܐ ܥܡܟ. ܕܡܢ ܗܘ ܡܫܡܗ ܕܦܬܓܡܐ ܕܐܠܗܐ ܡܫܡܗ.
ܐܡܪ ܠܝ. ܕܠܐ ܐܬܗܘܢ ܗܘܐ ܒܪܝ. ܒܬܪܥܐ
ܕܟܠ ܒܗ ܡܫܬܐ ܟܠܗ ܘܟܠ ܡܠܘܗܝ ܡܟܝܢ ܟܘܢ
ܡܢ ܒܬܪ ܚܪܝܢ ܕܢܬܦܢܐ ܟܕ ܚܛܝܬ ܘܡܚܒܠܢ.
ܐܬܪܥܝ [ܚܝܘܬܐ] ܡܠܟܐ ܘܡܫܟܚ ܦܪܕܝܣܐ ܘܡܢ
ܟܠܗܘܢ ܕܒܗܘܢ ܟܕ ܢܦܩܬ ܠܐܪܥܐ. ܡܫܬܟܚ
ܒܪ. ܥܡܟ ܕܠܐ ܬܗܘܐ ܠܘܩܒܠ ܘܢܦܫܝ² ܟܠܗܘܢ ܐܝܟܐ³
ܡܛܠ ܟܢܫܐ ܩܕܡ ܐܢܫ. ܕܡܛܠ ܚܛܝܬ ܕܚܢܘܢ
ܚܘܒ ܡܛܠܬܗ ܟܠܗܘܢ ܐܢܫ. ܟܕ ܗܘ ܕܡܢ
ܐܢܘܢ ܗܘܐ ܐܬܪܥܝܬ ܚܘܝܐ⁴. ܘܟܕ ܠܘܩܒܠ
ܢܦܘܩ ܡܛܠ ܒܪܢܫܐ ܕܟܠܡܐ ܗܘ ܡܠܟܘܬ ܐܒܐ
ܠܟܠܗ ܕܥܡܠܐ. ܘܗܘܝܘ ܕܠܐ ܐܬܐ ܡܫܡܫܢ ܕܟܠܡܐ
ܗܘ. ܘܠܐ ܐܝܟ ܟܠܗ ܕܡܫܝܚܐ ܗܘ ܕܐ. ܘܡܢ
ܟܠܗ ܕܡܢܟ ܟܕ ܐܟܝ ܐܢܫ. ܡܟܬܒܢܘܢ ܐܢܐ

¹ Ce qui suit manque en Syr. 58.

² Syr. 164 : ܘܢܦܫܐ.

³ Ce qui suit, sauf quelques phrases, manque en Syr. 164.

⁴ Il faut lire, je pense, ܚܘܝܐ.

ܘܐܚܝ ܡܢ ܡܥܒܕ̈ܢܝܬܐ ܦܓܪܢܝܬܐ. ܠܘܩܒܠ ܡܪܬܐ

ܦܘܩܕܢܝܬܐ ܕܐܬܐܟܢܫܬ ܥܠ ܐܪܥܐ ܕܡܫܘܚܬܗ ܚܠܘܦ.

ܘܐܬܚܘܝ ܐܝܟ ܡܢ ܡܠܐܟ̈ܐ ܘܚܝ̈ܠܘܬܐ ܕܫܡܝܐ.

ܩܠܗܝܢ ܕܢܫܡܫܢܗ ܕܠܚܘܕ ܐܒܘܗܝ. ܘܫܒܚܘ

ܫܡܫܐ ܘܣܘܥܪܐ. ܘܗܘܐ ܠܫܘܠܛܢܐ ܡܫܪܪܐ ܗܝܡܢ̈ܘܬܐ.

ܘܚܬܡܢܘܗܝ ܒܪܘܚܐ ܚܝܐ ܗܘ ܕܐ ܘܫܡܥܘܗܝ ܒܫܒܪ̈ܐ

ܚܝ̈ܐ. ܒܢܦܫܐ ܒܫܘܒܚܐ. ܒܗ ܡܫܒܚܝܢܐ ܕܐܦ

ܐܝܟ ܡܢ ܦܓܪܢܝܬܐ. ܕܗܘܐ ܘܗܘܐ ܘܡܠܘܠܐ.

ܘܐܬܐ ܩܕ̈ܡ ܩܕ̈ܝܫܐ ܡܫܝ̈ܚܐ ܘܫܡܥܝܢ ܠܗܘܢ.

ܘܣܡܝܟ ܠܗܘܢ ܠܒܪ ܡܢ ܠܚܘܕ ܠܒܝܬ ܠܒܝܫ

ܕܚܘܪܐ ܠܫܘܒܚܐ. ܩܠܒܝܗ ܕܫܠܝܚܐ ܕܐܒܘܗܝ

ܐܝܟ ܀

܀

ܬܘܒ ܕܕܫܠܝܚܐ ܕܐܒܘܗܝ ܐܝܟ :

ܣܟܘܡ̈ܐ ܡܩܕ̈ܫܐ ܕܐܡܠܐ ܐܬܚܕܘܗܝ ܘܥܠܝܐ ܟܡܐ

ܐܝܟ ܥܠ ܠܚܡܐ ܕܡܫܘܚܘܗܝ ܡܢ ܐܡܫܚܬܐ ܘܡܢ

ܡܕܒܪܢܘܬܐ ܕܚܘܝܬ ܚܫܒܐ ܡܫܚܐ ܫܘܒܚܗ.

ܒܪ ܦܪܘܪܝܢ ܠܗܘܢ ܠܚܡ̈ܐ ܣܡ ܟܕ ܐܦ ܫܟܪܗ ܡܢ

ܫܬܝܬܝܬ. ܟܕ ܟܠ ܕܡܫܡܫܝܢ ܩܕܡܘܗܝ ܕܟܠܗܝܢ

ܫܠܝܐ ܀ ܗܘܐ ܒܗ ܘܡܬܢܝܚܝܢ ܥܠܝܗܝܢ ܡܚܝܠܐ ܫܘܒܚ

ܐܬܘܢܒܪܒܡ ܕܡܢ ܕܗܘܐ. ܡܠܐܟ̈ܐ ܕܫܬܝܬܝܬܐ ܐܝܟ

ܡܢ ܝܘܬܪ ܕܫܠܝܐ . ܗܘܐ ܒܗ ܡܢ ܢܘܗܪܐ ܐܠ

ܡܢ ܦ̈ܘܠܚ ܕܠܫܠܝܐ . ܘܠܐ ܚܒܝܒ ܠܡܬܘܪܐ ܕܒܝ̈ܫܐ

ܗܘܐ ܠܗܢ ܐܝܟ ܕܠܒܝ ܡܢ ܥܠܝܗ ܢܛܝܪܐ ܐܝܟ ܕܥܠܝܐ

ܐܬܘܢܗܪܐ ܡܢ ܗܘܐ ܫܠܝܐ ܀ ܚܘܫܒܢܐ . ܗܘܐ

ܘܗܘܐ ܘܡܬܐ ܕܝܢ ܫܠܝܐ ܀ ܕܫܒܒܘܗ ܐܝܟ

ܕܒܥܒܒܝܢ. ܕܫܒܒܘܗ ܐܝܟ ܗܘ ܗܘܐ. ܡܠܐܟ̈ܐ ܕܒܝ

ܐܝܟ ܕܠܐܘܗ ܡܢ ܘܠܐ . ܐܢܘܗܪܐ ܒܪܝܬܐ ܐܝܟ ܕܠܐ

ܐܠܫܝܢ ܢܘܗܪܐ ܒܪܝ . ܐܢܘܗܪܐ ܐܝܠ . ܗܘܐ ܒܪܝܬܐ

ܦܘܫܒܐ ܐܘܬܡܫܡܫܝܢ ܕܐܟܠ . ܠܐ ܢܒܘ ܐܘ . ܫܘܚܐ ܐܘ

ܡܢ ܪܡܐ ܗܘܐ ܒܪܝܬܐ ܐܝܟ ܕܠܐ ܕܒܝ ܢܛܪܬܡܫ

ܝܡܪܐ ܐܢܘܗܪܐ ܚܢܬܘܗ ܠܗܘܢ ܒܫܝܢ ܘ. ܠܫܝ̈ܢܐ

ܐܘܫܟܐ ܐܝܟ ܕܘܗܘܗܐ ܐܝܟ ܕܒܝ ܫܠܝܐ ܀ ܗܘ

ܐܘܩܝܢܐ ܕܥܠܝܐ ܕܠܐ ܘܡܬܢܝܚܝܢ . ܫܒܒܘܗ ܐܝܟ ܗܘ ܗܘܐ

. ܘܚܕܐ ܢܒܝܐ ܥܠܝܗ ܐܝܟ . ܐܪܥܐ ܕܘܫܘܦܘܗ ܡܢ ܐܢܫ

ܡܢܗܘܢ ܘܟܠܗܘܢ . ܐܪܥܐ ܐܠ ܢܛܪܝܢ ܘܢܫܡܬܐ

ܡܘܬ̈ܒܘܗܝ ܕܐܬܪ ܗܘ ܡܥܠܝ ܒܗܘܢ. ܟܡ
ܡܠܟ ܠܡܕ̈ܝܐ. ܘܡܠܟ ܠܝܘ̈ܢܝܐ. ܘܡܠܟ
ܠܒܒܠ̈ܝܐ. ܘܡܠܟ ܠܦܪ̈ܣܝܐ. ܘܡܠܟ ܠܪܘܡܝܐ. ܘܗܘ
ܚܢܢ ܡܫܬܥܒܕ ܠܗܘܢ. ܘܒܝܘܡܝܗܘܢ ܚܢܢ
ܩ̈ܕܡܝܐ ܘܐܘܪܫ ܕܚܕܝܐ ܀ ܠܝܗܘܕܝܐ ܚܢܢ ܕܐܬܚܒܠ
ܕܐܬܘܗܝ ܫ̈ܘܠܛܢܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܐܡܩܒܠܘܗ.
ܡܕܡܕܢܚܬܐ ܕܢܗܝܪܐ ܒܡܥܡܠ ܘܩܘܪܒܐ ܘܡܬܚܠ ܀
ܠܝܗܘܕ ܕܝܢ ܕܢܫܡܥ ܕܐܬܘܗܝ ܫ̈ܠܠܐ. ܗܕܐ ܗܝ
ܐܡܩܒܠܘܗ. ܕܐܬܒܥܝ ܒܫ̈ܠܕܐ ܕܠܐ ܢܥܒܕܘܢ
ܒܒܢܬܗ ܕܐܠܗܐ ܣܓܝܐܐ ܣܡܥܟܘܢ ܕܒܘܐ
ܩ̈ܢܘܢܐ. ܒܗܘܢ ܕܐܠܗܐ ܚܢܢ ܡܡܠܠܝܢ ܗ̱ܘܐ ܒܝܬܐ
ܒܗܡܐ ܕܫ̈ܠܕܐ ܕܢܥܒܕܘܢ ܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܐ ܒܝܕ
ܥܒܕܐ. ܘܒܝܬ ܡܘܩܕܘܢ ܗ̱ܘܐ ܒܗ ܒܒܢܬܐ
ܡܟܝܢ. ܐܦ ܠܐ ܦܐܡ ܒܗܘܢ ܣܠܐ ܕܐܠܗܐ. ܒܗܘ
ܕܥܡ ܒܥܠܝܗܘܢ ܚܢܢ ܢܗܘܐ ܕܠܐ ܢܥܒܕܘܢ ܦܓܪܐ
ܕܡܫܝܚܐ ܒܥܠܕܒܒܐ ܀ ܠܝܗܘܕ ܕܝܢ ܕܢܗܘܐ ܕܐܬܘܗܝ
ܡܘܬ̈ܒܐ. ܗܕܐ ܗܝ ܐܡܩܒܠܘܗ. ܗܘܝܘ ܕܡܬܚܙܝܢ
ܠܠ ܡܫ̈ܡܫܢܘܬܐ. ܘܡܠ̈ܘܐ ܗܘܘ ܗܘܢ ܐܦܠܐ

ܘܣܓܕܬܐ ܠܒܪܘܝܐ. ܘܡܫܡܫܝܢ ܕܝܢ ܗܘܘ
ܕܗܘܠܝܢ܆ ܐܢܘܢ ܠܘܬ ܡܠܐܟܐ ܕܐܬܪܘܬܐ. ܡܢ
ܕܝܢ ܗܕܐ ܟܠ ܐܘܪܚܬܐ. ܢܝܚ ܡܠܐܟܐ. ܘܒܗ
ܒܫܥܬܗ ܕܒܠܠ. ܘܡܢܗ ܒܗܘܢ ܒܢܝ ܒܢܝܐ
ܡܠܐ ܘܐܡܢܝܢ ܘܫܥܪܐ ܠܟܗܢܐ. ܘܐܘܦ ܕܝܢ ܐܦ
ܠܗܘܢ ܐܦܢܐ [ܚܠܐ] ܚܕ ܡܠܐܟܐ ܒܢܘܗܪܐ
ܟܒܪܐ ܕܫܡܝܐ ܟܠܗ ܗܘܢܐ ܗܘܡܢܐ. ܕܦܐܝ
ܚܣܝܢ ܐܡܝܢܐ ܕܡܢܟܠ. ܘܚܕܪܘ ܩܕܡܐ ܚܘܪ̈ܐ
ܘܗܘܡܢܐ. ܘܫܪܝܐ ܠܐܝܕܝܗܘܢ. ܘܐܦ ܚܘܪܐ
ܡܫܡܫܝ [ܚܠܐ] ܚܕ ܡܠܐܟܐ ܡܢ ܩܕܡ ܟܠ
ܗܘܢܐ ܗܘܡܢܐ ܕܚܝܠܐ ܒܢܝܗ ܡܠܐܟܐ ܕܪܘܚܐ.
ܚܝܠܗ ܡܫܬܝܗ ܕܐܬܚܙܝܘ ܟܠܠ. ܘܒܬܪܗ
ܒܗ ܡܢ ܡܫܝܚܘܬܗ. ܘܟܠ ܐܢܫ ܕܗܘܐ ܐܒܘܐ
ܘܣܓܕܬܐ ܗܘܝ ܒܥܕܢܐ ܗܘ ܕܚܝܠܗ ܕܟ
ܣܝܐ ܕܦܩܕ ܒܗܘܢ ܒܥܡܛܢܐ ܕܪܘܚܐ ܀ ܘܒܬܪܗ
ܠܢܘܢܐ ܐܢܫܝܐ ܕܒܝܡܐ ܘܕܪ̈ܚܫܐ ܘܕܟ̈ܘܠܐ.
ܘܥܡܗ ܕܝܢ ܢܘܗܪܐ ܕܒܬܗ̈ܘܡܐ ܡܫܡܫܢܐ
ܦܩܕܝܢ. ܘܡܫܡܫܝܢ ܒܚܘܦܪܐ. ܘܐܝܟܢܐ

ܡܬܢܝܚܝܢ ܟܠܗ ܒܣܘܓܕܬܗܘܢ. ܟܪ̈ܘܒܐ ܕܝܢ
ܒܓܦܝܗܘܢ ܡܛܪܦܝܢ ܘܡܫܡܫܝܢ ܘܫܬܩܐ
ܐܝܬܝܗ. ܫܥ̈ܬܐ ܕܝܢ ܒܡܢܝܢܗܘܢ ܕܡܫܢܝ
ܡܫܬܡܫܝܢ. ܘܐܬ̈ܪܐ ܕܝܢ ܐܘܪܚܐ ܕܢܘܚ ܫܘ̈ܬܐ
ܐܝܬܝܗ ܀ ܗܘܐ ܕܝܢ ܒܬܪܐ ܫܘܦܐ ܠܡܫܡ̈ܫܢܐ
ܕܡܫܒܚܢܐ ܕܡܠܐ̈ܟܐ ܕܒܘܠܐ ܟܟܠܐ ܀ ܡܟܝܠ
ܒܫܠܐ ܟܘܢܝܗ ܕܡܢܝ ܒܡܟܠܬܐ ܕܝܗܒܐ ܕܐܟܘܢ
ܐܝܟ ܀

TRADUCTION.

I.

TESTAMENT DE NOTRE PÈRE ADAM PREMIER (1).

HEURES DE LA NUIT (2).

Première heure de la nuit. C'est l'heure de l'adoration des démons ; durant tout le temps que durent leurs adorations, ils cessent de faire le mal et de nuire à l'homme, parce que la force cachée du Créateur de l'univers les retient.

Deuxième heure. C'est l'heure de l'adoration des poissons et de tous les reptiles qui sont dans la mer.

Troisième heure. Adoration des abîmes inférieurs et de la lumière qui est dans les abîmes, et de la lumière inférieure, que l'homme ne saurait sonder (3).

Quatrième heure. Trisagion des Séraphins. Avant mon péché, j'entendais à cette heure, ô mon fils, le bruit de leurs ailes dans le paradis; car les séraphins avaient coutume de battre des ailes en rendant un son harmonieux dans le temple consacré à leur culte. Mais depuis que j'eus péché et transgressé l'ordre de Dieu, je cessai de les voir et d'entendre leur bruit, ainsi qu'il était juste (4).

Cinquième heure. Adoration des eaux qui sont au-dessus des cieux. A cette heure, ô mon fils Seth, nous entendions, moi et les anges, le bruit des grandes vagues, élevant leur voix pour rendre gloire à Dieu, à cause du signe caché (5) de Dieu qui les agite (6).

Sixième heure. Assemblage de nuées (7) et grande terreur religieuse, qui marque le milieu de la nuit.

Septième heure. Repos des puissances et de toutes les natures, pendant que les eaux dorment; et à cette heure, si l'on prend de l'eau, que le prêtre de Dieu y mêle de l'huile sainte, et oigne de cette huile ceux qui souffrent et ne dorment pas, ceux-ci sont guéris (8).

Huitième heure. Actions de grâces rendues à Dieu pour la production des herbes et des graines, au moment où la rosée du ciel descend sur elles.

Neuvième heure. Service des anges qui se tiennent devant le trône de la Grandeur.

Dixième heure. Adoration des hommes; la porte du ciel s'ouvre, afin d'y laisser entrer les Prières de tout ce qui vit: elles se prosternent, puis elles sortent. A cette heure, tout ce que l'homme demande

à Dieu lui est accordé, au moment où les séraphins battent des ailes et où le coq chante (9).

Onzième heure. Grande joie dans toute la terre, au moment où le soleil monte du paradis du Dieu vivant sur la création, et se lève sur l'univers.

Douzième heure. Attente et profond silence parmi tous les ordres de lumières et d'esprits, jusqu'à ce que les prêtres aient placé des parfums devant Dieu : puis tous les ordres et toutes les puissances du ciel se séparent.

Voilà pour les heures de la nuit.

II.

MAINTENANT LES HEURES DU JOUR (10).

Première heure du jour. Prière des êtres célestes.

Deuxième heure. Prière des anges.

Troisième heure. Adoration des oiseaux.

Quatrième heure. Adoration des animaux terrestres.

Cinquième heure. Adoration des êtres qui sont au-dessus des cieux.

Sixième heure. Adoration des chérubins, qui prient pour les péchés des hommes.

Septième heure. Entrée et sortie devant Dieu. Les Prières de tous les êtres vivants entrent, se prosternent et sortent.

Huitième heure. Adoration de la lumière et des eaux.

Neuvième heure. Prière des anges qui se tiennent devant le trône de la Grandeur.

Dixième heure. Inspection des eaux : le Saint-Esprit descend et plane sur les eaux et les sources. Et si l'Esprit du Seigneur ne descendait pas et ne planait pas ainsi sur les eaux et les sources, le genre humain serait perdu; et les démons feraient périr d'un regard tous ceux qu'ils voudraient. Et si à cette heure, on prend de l'eau, et que le prêtre de Dieu y mêle de l'huile sainte, et en oigne les malades, ceux-ci recouvrent immédiatement la santé (11).

Onzième heure. Joie et transports des justes.

Douzième heure, qui est celle du soir. Prière des hommes à la Volonté bienveillante, qui réside devant Dieu, seigneur de toutes choses (12).

III.

ENCORE D'ADAM, NOTRE PREMIER PÈRE (13).

Adam dit à son fils Seth : « Tu sais, mon fils Seth, que Dieu descendra du ciel en terre à la fin des temps, qu'il naîtra d'une vierge, revêtira un corps, naîtra comme un homme, grandira comme un enfant ordinaire, fera des signes et de grands miracles, marchant sur les flots de la mer comme sur un plancher, commandant aux vents et les apaisant, faisant taire les flots par un signe, ouvrant les yeux aux aveugles, purifiant les lépreux, rendant l'ouïe aux sourds, la parole aux muets (14), redressant les bossus, resserrant les membres des paralytiques, retrouvant ce qui était perdu, chassant les démons, délivrant les possédés, ressuscitant les morts, arra-

chant au tombeau ceux qui y étaient enfermés. C'était lui, le Christ, qui me dit dans le paradis : Tu as cueilli du fruit qui recelait la mort. Et il ajouta : Adam, Adam! ne crains rien; tu as voulu être Dieu, je te ferai Dieu (15), non pas maintenant, il est vrai, mais au bout d'un grand nombre d'années. Je livrerai ton corps à la mort; les vers et la pourriture dévoreront tes os. — Je lui répondis : Pourquoi, Seigneur? — Et il me dit : Parce que tu as prêté l'oreille à la parole du serpent, toi, et tes enfants après toi, vous serez la pâture du serpent. Mais bientôt après, ma miséricorde se révélera sur toi, parce que je t'ai créé à mon image, et je ne permettrai pas que tu restes dans le *scheol* (le tombeau, les enfers). A cause de toi, je naîtrai de la vierge Marie; à cause de toi, je goûterai la mort, j'entrerai dans la maison des morts; pour toi je créerai une terre nouvelle et des cieux nouveaux, et j'en donnerai le domaine à tes enfants. Et après trois jours passés dans le tombeau, je reprendrai le corps que j'ai revêtu de toi; puis montant au ciel, je t'y ferai asseoir à la droite de ma divinité, et je te ferai Dieu, comme tu l'as voulu (16). Et je te ferai part de mes dons, et je t'apprendrai, à toi et à tes enfants, qu'il y a une justice dans le ciel.»

. . . .

Et moi Seth, je dis à mon père Adam : « Quel est le nom du fruit dont tu as mangé?» — Et il me dit : « C'était un figuier, mon fils. La porte par laquelle la mort entra sur moi et sur mes enfants est

aussi celle par laquelle la vie entrera pour moi et pour mes enfants; car Notre-Seigneur s'incarnera et revêtira un corps d'une Vierge sainte à la fin des temps. »

. . . .

« Tu as entendu, mon fils Seth, qu'il viendra un déluge qui lavera toute la terre, à cause du crime des filles de Caïn, qui, par jalousie contre Lébora ta sœur, a tué Abel ton frère (17); car, par suite du péché de ta mère Ève, ils ont été créés pécheurs. Et après le déluge, ce monde durera encore deux mille ans, et puis viendra la fin de ce monde. »

. . . .

Et moi Seth, j'ai écrit ce testament; et après la mort de mon père Adam, nous l'ensevelîmes, moi et mon frère, à l'orient du paradis, en face de la ville d'Hénoch, la première qui fut bâtie sur la terre. Et les anges et les vertus des cieux firent eux-mêmes ses funérailles, parce qu'il avait été créé à l'image de Dieu. Et le soleil et la lune s'obscurcirent, et il y eut des ténèbres durant sept jours. Et nous scellâmes ce testament, et nous le plaçâmes dans la *Caverne des Trésors*, où il est resté jusqu'à ce jour, avec les trésors qu'Adam avait tirés du paradis, l'or, la myrrhe et l'encens. Et les fils des rois Mages viendront, les prendront et les apporteront au fils de Dieu, dans la grotte de Bethléem de Juda (18).

Fin du testament de notre père Adam.

IV.

ENCORE DU TESTAMENT DE NOTRE PÈRE ADAM (19).

Quelle est la nature des puissances célestes, quels sont les offices et les attributions que le Tout-Puissant leur a conférés pour le gouvernement de ce monde; écoutez-le, mes amis! Ces êtres forment différents ordres placés les uns au-dessous des autres, jusqu'à celui qui est immédiatement porté et mû par Jésus-Christ (20).

L'ordre inférieur est celui des *Anges*. L'attribution qui leur a été confiée par Dieu est de veiller sur chacun des hommes. A chaque homme vivant en ce monde est adjoint pour sa garde un ange de cet ordre inférieur : tel est leur office.

Le second ordre est celui des *Archanges*. Leur fonction est de faire vivre tous les êtres par l'ordre de Dieu. Tout ce qui existe dans la création, soit animaux terrestres, soit animaux ailés, soit reptiles, soit poissons; en un mot, tout ce qui est dans ce monde, à l'exclusion des hommes, est confié à leurs soins et à leur gouvernement.

Le troisième ordre est celui des *Principautés*. Leur fonction est de se porter aux lieux où les nuages montent des extrémités de la terre (21), selon la parole du prophète David, et de faire descendre la pluie sur la terre. Tous les changements de l'atmosphère, la pluie, la neige, la grêle, les pluies de poussière, les pluies de sang, sont produits par eux. A eux appartiennent aussi les tonnerres et les éclairs.

Le quatrième ordre est celui des *Puissances*. Leur fonction est le gouvernement des corps lumineux, comme le soleil, la lune et les étoiles.

Le cinquième ordre est celui des *Vertus*. Leur fonction est d'empêcher les démons de détruire la création de Dieu par envie pour les hommes. Car s'il était permis à la race maudite des démons de faire sa volonté durant une heure, à l'instant ils bouleverseraient toute la création (22); si, dis-je, la puissance de Dieu ne veillait sur eux, et ne leur avait imposé des gardiens qui les empêchent de faire le mal qu'ils désirent.

Le sixième ordre est celui des *Dominations*. Leur attribution est d'avoir l'intendance sur les royaumes. Entre leurs mains sont les victoires ou les défaites, comme l'éprouva le roi d'Assyrie : en effet, lorsqu'il marcha sur Jérusalem, l'ange descendit, dispersa son armée impie, et en un instant il perdit cent quatre-vingt-cinq mille hommes. Saint-Zacharie (le prophète) (23) vit aussi un ange semblable à un homme monté sur une jument rousse, se tenant à l'ombre au milieu d'un bouquet d'arbres, et derrière lui des chevaux blancs et roux (montés par des anges) qui tenaient des épées dans leurs mains. Judas Macchabée aussi vit un ange monté sur un cheval roux, tenant dans sa main une coupe d'or ; et quand l'armée d'Antiochus l'impie aperçut cet ange, elle prit la fuite devant lui. Toutes les victoires et toutes les défaites, ce sont eux qui en décident, sur le signe du Dieu vivant, qui leur a confié le soin de la guerre.

Les autres ordres sont ceux des *Trônes*, des *Séraphins* et des *Chérubins*. Ce sont eux qui se tiennent devant la grandeur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, font le service du trône, et lui adressent à toute heure leurs hommages et leurs offrandes. Les Chérubins portent le trône avec respect, et tiennent le sceau. Les Séraphins font le service de la chambre de Notre-Seigneur. Les Trônes sont placés à la porte du Saint des Saints.

Telle est en vérité la division des fonctions confiées aux anges qui ont le gouvernement de ce monde.

Nous avons fini, avec l'aide de Notre-Seigneur, d'écrire le Testament de notre père Adam.

NOTES.

(1) La distinction du premier et du second Adam est fondée sur saint Paul (1 Cor. 15, 45, sqq.). On sait quel rôle Adam premier, ארם קרמון (l'Ἀδάμας des Naasséniens) joue dans la théologie juive et chrétienne des premiers siècles. — Dans le ms. syr. Vat. 164, le premier titre est ainsi conçu :

ܒܚܝܠܗ ܕܡܪܢ ܫܪܝܢܢ ܠܡܟܬܒ ܟܬܒܐ

ܟܬܒܐ ܗܢܐ ܗܘ ܕܡܬܩܪܐ ܡܟܬܒܢܘܬ

ܙܒ̈ܢܐ . ܐܡܝܢ . « Avec l'aide de Dieu, nous commençons à écrire cet ouvrage, qui s'appelle *Description des temps*. Amen. » Ce titre semble indiquer que le copiste tirait ces fragments d'une *Chronographie*, ou peut-être de quelque roman historique sur les temps patriarcaux, analogue à celui qui a pour titre la *Caverne des Trésors*, ou à l'ouvrage pseudo-clémentin, dont il a été parlé ci-dessus (p. 438). Jacques d'Édesse composa un livre sous ce même titre : ܡܟܬܒܢܘܬ ܙܒ̈ܢܐ (Assem. *Biblioth. Orient.* I, 476). Mais comme l'expression

ܡܟܬܒܢܘܬܐ ܕܙܒܢܐ est le nom générique de toutes les chroniques, on ne saurait affirmer qu'il s'agisse en cet endroit de l'ouvrage de Jacques d'Édesse.

(2) Le ms. arabe 52, outre le détail des fonctions attachées à chaque heure du jour et de la nuit, donne les noms mystiques de ces heures. Ce sont, pour les heures du jour : نعمة، فرح، زين، بركة سلامة، بهجة، نور، حيا، عون، كلام، امانة، حق.
Pour les heures de la nuit : حيا، تعزية، بهجة، اينفاط، قوام، حب امانة، رجا، رحمة، قيامة لان الناس كلهم يقومون ويسرق الصبح، طبيعة، ذبح لكل الخليقة.

On peut rapprocher de ces noms arabes les noms grecs des heures données par Hygin (*Fabulæ*, n° 183), dont plusieurs sont relatifs aux actes religieux ou profanes qui s'accomplissent à chaque heure du jour et de la nuit.

(3) La traduction arabe ajoute : وفى هذه الساعة لا يتهيأ لاحد ان ينطق « et à cette heure, il n'est possible à personne de parler. »

(4) Allusion au chap. VI d'Isaïe.

(5) ܪܡܙܐ signifie proprement *nutus* (ܪܡܙ, *annuit, innuit*). (Cf. Wiseman, *Horæ syriacæ*, p. 45.)

(6) La traduction arabe diffère ici beaucoup du syriaque : وفى الساعة الخامسة عبادة الماء الذى فوق السماء ولقد كنت اسمع ذلك والملائكة يسبحون فى هذه الساعة من الماء الذى فى العلو اصواتا وضجيجا كضجيج المراكب والعجل العظام وتصرخ الامواج بالامواج وتعجيجها للصوت بالتسبحة للرب

(7) Peut-être y a-t-il ici une allusion à Isaïe, chap. XIX, 1 : הנה יהוה רכב על עב קל, et faudrait-il traduire : « Ascension (de Dieu) sur les nuées. »

(8) Le sens de ce passage serait fort obscur sans la traduction arabe : وفى الساعة السابعة تهدأ قوات الارض وتسبح وتنام المياه وتهدأ ولو خطف انسان شيا من الماء فى هذه الساعة وخلط معه الكاهن زيتا مقدسا ودهن به المرضى والذين لا ينامون الليل ولا النهار فانه يشفيهم Les *Constitutions apostoliques* des Coptes parlent d'une cérémonie analogue, qui doit se faire à l'heure du chant du coq. (Cf. Tattam, *The apost. Constit. in Coptic*, p. 53-55.)

(9) Le ms. arabe 32 (fol. 7) ajoute ici quelques circonstances intéressantes : وفى تلك الساعة تقبل الصلوات وما دعا الانسان يستجاب منه، وفى الساعة الثامنة من اقصاء الارض الى اقصاءها تصعد صلوات الناس قدام الرب يسوع المسيح ابن الله الوحيد وتنفتح ابواب السماوات وتدخل صلوات الفوقانيين والسفلانيين قدام المسيح ويبطل الغضب من العالم وينزلون الملايكة الى الفردوس ليطرحوا البخور الطيب فى الفردوس من لجل ان ابن الله المسيح ينزل يمشى فيه ✿ .

(10) Cette partie manque dans le manuscrit syriaque 164; en revanche, elle se trouve en grec dans le fragment de Cédrénus, que nous avons cité. Dans les mss. arabes, ce morceau est placé avant celui qui est relatif aux heures de la nuit, et il est précédé d'un préambule, beaucoup plus long dans les mss. de Paris que dans celui du Vatican.

ذلك وصية آدم ابى البشر لابنه شيث وقت كان فى فردوس كان يبصر ذلك فقال

اسمع ما اوصيك به يا ابنى شيث فاوعه فى قلبك وافهمه واخبر به عند وفاتك لابنك انوش وليوص انوش بذلك قينان وليوص قينان مهلالايل وليعمل بهذه الوصية ويعلمها ساير اجيالكم

جيلا بعد جيل، واول ما اوصيك به ابنى اذا مت ان تحنط جسمى بالمر والسليخة وان تجعله فى مغارة الكنوز فى الجبل المقدس وليعمل من يعيش من عقبك الى الزمان الذى يكون به خروجكم من هذا البلد المقدس المحيط بالفردوس على ان يحمل جسدى معه ويصيره فى التابوت ويسير به الى وسط الدنيا والارض ويضعه هناك، فان فى ذلك الموضع يكون لى الخلاص لجميع اولادى، وتكون انت يا ابنى شيث بعد موتى تدبر لشعبك بمخافة الله وابتعد انت واولادك جميعكم من اولاد قاين القتول، وافهم يا ابنى حال ساعات الليل والنهار واسماءها وما يسبح الله فيها وكيف يجب ان يدعوا الله به عند حلولها وفى اى ساعة يجب الطلبة والتضرع فيها فان ربى اعلمنى ذلك وافهمنى اسماء جميع الحيوانات التى فى الارض وطيور السماء واوقفنى على عدد ساعات الليل والنهار وعلى امور الملايكة وقواتهم وكيف هم، واعلم يا ابنى شيث ان فى الساعة الاولى من النهار.....

Ceci est le testament d'Adam, le père du genre humain, adressé à son fils Seth. Cette révélation lui fut faite, au temps où il était encore dans le paradis, et il dit :

« Écoute et renferme dans ton cœur, ô mon fils Seth, les instructions que je te donne par ce testament, et transmets-les, à ta mort, à ton fils Énos; que celui-ci les transmette à Caïnan, et Caïnan à Malaléel. Que tous vos descendants se conforment à ces prescriptions, et en soient instruits, de génération en génération. La première chose que je te recommande, mon fils, est que, lorsque je serai mort, tu embaumes mon corps avec de la myrrhe et de la cannelle, et que tu le places dans la *Caverne des trésors*, au pied de la montagne sainte; et que ceux de tes descendants qui vivront à l'époque où vous quitterez la région sacrée qui entoure le paradis, emportent mon corps avec eux, l'enferment dans une arche, le transportent jusqu'au point central du monde et l'y déposent. C'est en ce lieu que s'opérera

le salut pour moi et pour toute ma postérité. Et après ma mort, ô mon fils Seth, tu gouverneras ta tribu avec la crainte de Dieu, et tu éviteras tout commerce, toi et ta famille, avec les enfants de Caïn le meurtrier. Et apprends, mon fils, le détail des heures du jour et de la nuit, les noms de ces heures, quels sont les êtres qui, à chacune de ces heures, adressent à Dieu leurs louanges, comment ils doivent prier Dieu, et à quelle heure doivent avoir lieu les prières et les prostrations. Mon Créateur m'apprit toutes ces choses, ainsi que le nom de tous les animaux qui sont sur la terre, et des oiseaux des cieux. Et il m'instruisit du nombre des heures de la nuit et du jour, de ce qui concerne les anges, leurs facultés et leur manière d'être. Et sache, mon fils Seth, qu'en la première heure de la nuit...... »

Une partie de ce début se retrouve presque textuellement dans les Annales d'Eutychius (t. I, fol. 18, 33, edit. Pococke).

(11) Ce passage est fort différent dans l'arabe, et présente en cette langue un sens beaucoup plus clair : وفى الساعة العاشرة صلاة الماء وفى تلك الساعة ترفرف الروح القدس وتطلع على ساير المياه وتقدسها وتذهب الشياطين عنها، ولولا رفرفة الروح القدس وحلولها فى هذه الساعة العاشرة فى كل يوم على المياه لولا ذلك كان كل من يشرب منها يهلك من الشياطين المفسدين، ومن خطف فى تلك الساعة ماء وخلط معه احد كهنة الله زيتا مقدسا ودهن به المرضى والذين بهم الارواح النجسة فانهم يشفون، « A la dixième heure, prière des eaux; et à cette heure, le Saint-Esprit agite ses ailes et plane sur les eaux, les sanctifie, et en chasse les démons; et si, tous les jours, à cette heure, le Saint-Esprit ne planait pas sur les eaux, tous ceux qui en boiraient périraient, par suite de l'action malfaisante des démons. Et si, à cette heure, on prend de l'eau, et que l'un des prêtres de Dieu y mêle de l'huile sainte, et en oigne les malades et ceux qui sont possédés d'esprits impurs, ils sont guéris immédiatement. »

L'expression رفرف, employée pour correspondre à ܡܪܚܦܐ, est digne de remarque. On sait que le sens de l'expression מרחפת, au verset 2 du premier chapitre de la Genèse, a été tiré par les plus

anciens interprètes du syriaque. Saint Basile atteste en avoir reçu l'interprétation de saint Éphrem lui-même (*In Hexaem.* Homil. 2), et cette particularité est devenue pour les Syriens un motif de fierté nationale. (Voy. la Vie anonyme de saint Éphrem, dans Assem. *Bibl. Or.* t. I, p. 45.) Le mot رفرف vient, du reste, par réduplication et disparition de l'aspirée, de la même racine que רחף ou ܪܚܦ. La version arabe du Pentateuque emploie l'expression تَهُبّ.

C'est ici qu'il faut rapprocher ce passage d'une formule déprécatoire des Elchasaïtes : *Ἰδοὺ μαρτύρομαι τὸν οὐρανὸν καὶ τὸ ὕδωρ καὶ τὰ πνεύματα τὰ ἅγια καὶ τοὺς ἀγγέλους τῆς προσευχῆς καὶ τὸ ἔλαιον καὶ τὸ ἅλας καὶ τὴν γῆν.....* (*Philosophumena*, p. 294 et 295; cf. saint Épiph. *Adv. hæreses*, l. I, *hær.* XIX, n° 1.)

(12) Le syriaque est ici conforme au texte de Cédrénus : *ἔντευξις ἀνθρώπων εἰς εὐδοκίας.* L'*Εὐδοκία*, désignant la bonne volonté de Dieu envers les créatures (*τὸ ἀγαθὸν θέλημα, εὐδοκία τοῦ θελήματος*), est quelquefois personnifiée et censée résider *devant Dieu*, comme la *Σοφία*. Cet attribut a donné pareillement origine à un nom propre, *Eudocie*. L'arabe est ici un peu différent : تضرع البشر ودعاء مقبول بين يدى الله.

(13) Cette partie manque dans le manuscrit arabe du Vatican; elle a été connue du Syncelle et de Cédrénus. Elle ne se trouve, dans les deux manuscrits syriaques, que par fragments et avec de nombreuses omissions : le texte, tel que nous le donnons ici, est formé par la réunion des deux manuscrits, complétés l'un par l'autre. La version arabe, contenue dans les manuscrits de Paris, diffère parfois des deux textes syriaques. En voici le commencement (fol. 104 v.) : واعلم يا ابنى شيث وانصت الى كلامى وتيقن ان الله سينزل الى الارض كما قال لى وفهمنى وعرفنى فى وقت تعزيته اياى بخروجى من الفردوس ، فانه قال جلت انارة كلمتى فى اخر الزمان يتجسد من جارية بكر تسمى مريم واحتجبت بى ، ويلبس جسدا ويولد كولادة انسان قوة وتدبيرا لا يفهمه غيره ، ومن احبّ يطلعه على ذلك ، ويسعى مع الاولاد والبنين والبنات والذين يكونون فى ذلك الزمان ،

(14) Le mot ܦܐܡܐ signifie proprement *bègue*. Michaelis a pourtant cité un exemple, où il correspond à l'arabe أخرس. (Ad Castelli *Lexicon syr.* p. 686 *). La traduction arabe porte en effet : وتتكلم الخرس.

(15) La version arabe diffère ici notablement des deux textes syriaques :

فانك ان اردت ان تكون الاها لما تجاوزت وصيتى، وايضا
ساخرجك من الفردوس الى الارض المنبتة الشوك حتى تسكنها،
واحنى ظهرك وارعد ركبتيك من الكبر والشيخوخة حتى للموت
اسلمك، ويكون جسمك طعامًا للدود، وبعد خمسة ايام ونصف (يوم)
من ايامى انزا آف (sic) برحمتى عليك واليك انزل وفى بيتك اسكن
وجسمك البس، ومن اجلك يا ادم اكون طفلا، ومجلك فى
الاسواق امشى، مجلك يا ادم اربعين يوما اصوم، مجلك يا ادم
اقبل المعمودية، مجلك يا ادم على الصليب ارفع، من اجلك
يا ادم الغربة اقبل، من اجلك يا ادم بصوط اضرب، من
اجلك يا ادم الخل اذوق، من اجلك يا ادم تسمر يداى، من
اجلك يا ادم بالحربة اطعن، من اجلك يا ادم للعلى ارعد، من
اجلك يا ادم للشمس اظلم، من اجلك يا ادم للصخور اشقق، من
اجلك يا ادم للقوات السمايية ارعد وارعب، من اجلك يا ادم
للسماء ارج، من اجلك يا ادم للقبور افتح، من اجلك يا ادم
للبرية افرع، من اجلك يا ادم ارضًا جديدةً اصنع،

J'ai cru devoir conserver les incorrections et les tours plus syriaques qu'arabes qu'on trouve dans ce morceau.

* Il y a en cet endroit une faute d'impression assez grave dans Michaelis. Il faut lire ܦܐܡܐ, et non ܦܐܦܐ.

(16) Ici la version arabe donne un autre morceau, qui n'est pas dans le syriaque, mais qui n'est en partie que la répétition de ce qui précède : فاحفظ يا ابنى شيث وصايا ابه ، ولا تنس عندك كلامى ، واعلم انه لا بدّ للرب من المجى الى الارض ، فياخذونه قوم منافقون ، ويمدونه على عود الصليب ، ويعرونه من لباسه ، ويرفعونه بين لصين رديين ، ويصعد ناسوته على الصليب ، ويقتل ويدفن الجسم الذى ياخذه منا ، ثم يقيمه ويطلعه معه الى السماء ، ويجلسه عن يمين لاهوته ، الذى له التسبحة والمجد والوقار والعظمة والسجود والتهليل والترتيل ولابيه ولروحه المقدس ، من الان والى كل اوان والى دهر الداهرين ، والسبح لله دايمًا سرمدًا ،

(17) Il est fait allusion ici à une fable adoptée par les Grecs et les Orientaux, d'après laquelle Ève aurait mis au monde, avec Caïn et Abel, deux filles, *Calmana* et *Lebora*, la première, sœur jumelle de Caïn, la seconde, d'Abel. Adam ayant voulu que chacun de ses deux fils épousât la jumelle de son frère, Caïn fut mécontent de cet arrangement, qui lui donnait la moins belle des deux sœurs : telle aurait été la cause de la haine des deux frères. Méthodius, Eutychius, Barhebræus ou Abulfaradj, Vincent de Beauvais, et d'autres chroniqueurs, ont adopté cette fable. (Voir Fabricius, *Codex pseudep. Vet. Test.* t. I, p. 109, sqq. t. II, p. 44.) Les Grecs nomment la jumelle d'Abel Λεβόρα ou Δεβόρα. Nos deux manuscrits syriaques portent ܠܒܘܕܐ, leçon qui a été suivie par Aboulfaradj (*Hist. Dyn.* p. 4). Eutychius (*Annal.* t. I, p. 14) donne *Laphura*, par la confusion du ܦ et du ܒ. Saint Irénée et saint Épiphane mentionnent ces rêveries et les attribuent aux gnostiques et aux Séthiens. (Fabricius, *op. cit.* t. I, p. 125, 128.)

(18) Cette fable de la *Caverne des trésors* (ܡܥܪܬ ܓܙܐ) est fort répandue parmi les chrétiens d'Orient et même les musulmans. (Cf. Eutychius, p. 18, 33, 37; El-Kesaï, suppl. arabe 634, fol. 41 et suiv.) La chronique de Denys de Telmahar me paraît le texte le plus ancien où on la trouve complétement développée (p. 5, 6, 7,

9, 10, 74 et suiv. de la partie publiée par M. Tullberg). Adam et tous les patriarches antédiluviens furent enterrés dans cette caverne. Là aussi Adam et Seth cachèrent l'or, l'encens et la myrrhe que les Mages devaient offrir au Christ à Bethléem. La connaissance de ces mystères se conserva de père en fils dans la race de Seth. Noé et ses enfants, à l'approche du déluge, retirèrent de la caverne les corps de leurs ancêtres et les trésors qui y étaient renfermés. Au-dessus, apparaîtra l'étoile qui annoncera la naissance du Christ. La tradition du voyage des Mages à la caverne a pris dans la chronique de Denys de Telmahar de singuliers développements, et occupe plus de quarante pages dans l'édition de M. Tullberg. Denys diffère de notre texte pour la position assignée à cette grotte mystérieuse. Il la place dans la montagne de Schir, située aux extrémités de l'Orient, en face du grand Océan qui entoure le monde, et à l'orient du pays de Nud, où habita Adam, au sortir du paradis. ܒܛܘܪܐ ܗܘ ܕܡܬܩܪܐ ܣܥܝܪ ܕܐܝܬܘܗܝ ܒܪܝܫܐ ܕܡܕܢܚܐ ܕܟܠܗ ܥܠܡܐ ܠܘܩܒܠ ܐܘܩܝܢܘܣ ܝܡܐ ܪܒܐ ܕܚܕܪ ܡܢ ܟܠܗ ܥܠܡܐ ܡܢ ܡܕܢܚܗ ܕܐܪܥܐ ܕܢܘܕ ܗܝ ܕܝܬܒ ܗܘܐ ܒܗ ܐܕܡ. Il l'appelle aussi ܛܘܪܐ ܩܕܝܫܐ «Montagne sainte», ou ܛܘܪ ܢܨܝ̈ܚܐ «Montagne des Illustres[1],» ou ܡܥܪܬ ܓܙ̈ܐ ܕܐܪ̈ܙܐ ܟܣ̈ܝܐ «Caverne des trésors des mystères cachés.» (Cf. G. Syncelli, *Chron.* p. 15. — S. Ephrem, *De paradiso*, Hymni xv. — Fabricius, *Cod. pseud. Vet. Test.* t. I, p. 153.)

(19) Ce fragment ne se trouve que dans le manuscrit syriaque 164. On pourrait être tenté de douter qu'il ait fait partie du texte primitif du *Testament d'Adam*; car, malgré la permission dont usent largement les fabricateurs de livres apocryphes de tenir peu de compte du bon sens, il est difficile d'admettre qu'ils aient poussé l'absur-

[1] Je lis ܢܨܝ̈ܚܐ, au lieu de ܢܨ̈ܝܚܐ, que porte l'édition de M. Tullberg. Ces deux leçons se confondent presque dans les manuscrits.

dité jusqu'à attribuer à Adam un morceau où sont nommés David, Sennacherib, le prophète Zacharie et Judas Macchabée. Cependant il semble que Cédrénus et le Syncelle avaient en vue ce fragment, quand ils attribuent à Adam des révélations *περὶ τῶν Ἐγρηγόρων*. (V. *supra*, p. 429.) La doctrine qu'on y trouve n'est qu'un abrégé de celle de la *Hiérarchie céleste* de Denys l'Aréopagite.

(20) Pour comprendre ce passage, il faut se représenter le système cosmographique généralement admis par les Pères de l'Église, et d'après lequel, au-dessus du ciel des étoiles fixes, s'étendaient les neuf orbes des esprits célestes, embrassés et soutenus extérieurement par Jésus-Christ. (Voir à ce sujet le mémoire de M. Letronne, sur les *Opinions cosmographiques des Pères de l'Église*, dans la *Revue des deux mondes*, mars 1834.) L'ordre inférieur, c'est-à-dire le plus rapproché de la terre, est celui auquel est confié le soin des choses humaines. Les philosophes arabes, Ibn-Roschd en particulier, professent une doctrine toute semblable : selon eux, l'intellect actif, qui donne le mouvement à l'esprit humain, est la *dernière* intelligence, c'est-à-dire l'intelligence de la sphère planétaire la plus rapprochée de nous, qui est l'orbe de la lune. Ces étranges théories provenaient de débris de la cosmographie antique, assemblés au hasard, mal interprétés et combinés avec un système d'anges qui paraît d'origine persane.

(21) Allusion au psaume 135, v. 7. L'auteur a suivi la version Peschito.

(22) Ce tour, que nous avons déjà rencontré (dixième heure du jour), est très-fréquent dans le livre des Sabiens ou Nasoréens, et en particulier dans leur *Divan*, dont la bibliothèque de la Propagande, à Rome, possède un précieux manuscrit. Décrivant, par exemple, la croix, qui s'élève comme un mât sur la barque du soleil, l'auteur du *Divan* ajoute aussitôt : « Si cette croix n'y était, le soleil et la lune feraient naufrage, faute de lumière. » De même, dans les Ieschts Sadés : « Si le soleil ne se levait pas, les dews détruiraient tout ce qui est sur la terre, etc.... » (Anquetil du Perron, *Zend-Avesta*, t. II, p. 14.)

(23) Zacharie, 1, 8. L'hébreu porte, comme notre texte : במצלה. La version Peschito, au contraire, ܡܛܠܠܐ, conformément au grec : *τῶν κατασκίων*.

APPENDICE.

Pendant que je corrigeais les épreuves de ce travail, j'ai eu connaissance d'un curieux opuscule, traduit de l'éthiopien, et récemment publié en Allemagne par M. Dillmann, professeur à l'Université de Tubingue, sous ce titre : *Das christliche Adambuch des Morgenlandes* (Gœttingen, 1853). Ce titre pourrait faire croire à l'identité du livre traduit par M. Dillmann avec celui dont je viens de donner quelques fragments. Il n'en est rien : le vrai titre de l'ouvrage éthiopien est : *Combat d'Adam et d'Ève*. C'est une sorte de chronique, s'étendant depuis Adam jusqu'à J. C., et où l'on a cherché à grouper toutes les fables répandues en Orient sur Adam, le paradis terrestre et la vie des premiers patriarches. D'après l'analyse que donne Assemani de l'ouvrage syriaque intitulé ܡܥܪܬ ܓܙܐ, *la Caverne des Trésors*, M. Dillmann pense que cet ouvrage doit avoir la plus grande analogie avec le livre éthiopien qu'il vient de traduire. M. Dillmann aurait trouvé non moins de ressemblance entre son texte et la première partie de la chronique de Denys de Telmahar, si ce dernier ouvrage, dont le texte a été récemment publié, lui avait été connu. Il faut supposer évidemment que ces traditions apocryphes formaient une sorte de fonds légendaire, commun à toutes les chrétientés de l'Orient, sans rédaction bien arrêtée. M. Dillmann établit avec certitude que l'ouvrage éthiopien qu'il vient de donner au public a été traduit de l'arabe; les nombreuses allusions qui y sont faites à des usages ecclésiastiques assez modernes, empêcheraient d'ailleurs de le rapporter à une bien haute antiquité. Le savant éditeur avoue que la source primitive de ces traditions lui est inconnue, et fait quelques efforts pour les rattacher à saint Éphrem; mais il faut reconnaître que dans les écrits de ce Père, les mythes sur Adam se bornent à des métaphores et à des effets oratoires qui ne doivent pas être pris à la lettre.

M. Dillmann donne incidemment dans sa préface quelques renseignements sur un autre livre éthiopien que possède la bibliothèque de l'Université de Tubingue, et qui a sans doute avec le nôtre bien plus d'analogie que le *Combat d'Adam et d'Ève.* Il s'agit d'un recueil de traditions apocryphes attribué à saint Clément, et où, au milieu des récits relatifs à Adam et à la Caverne des Trésors, se trouve le détail des heures du jour et de la nuit. Il est bien probable que ce livre éthiopien n'est qu'une traduction de l'ouvrage contenu dans notre manuscrit arabe 54 (ancien fonds). M. Dillmann prouve, en effet, que les chroniqueurs arabes, en racontant les fables relatives à Adam, s'en sont parfois référés à l'autorité de saint Clément.

LÉGISLATION MUSULMANE SUNNITE,

RITE HANÈFI.

CODE CIVIL (SUITE).

§ 4. *Rôles d'inscription des* MUDJAHID.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

489. Pour séparer, même avant de franchir la frontière, les *mudjahid* dont les armées ou corps d'armée seront composés d'avec la foule que divers intérêts, services ou autres motifs étrangers à l'intention de combattre les habitants du pays que l'on doit envahir, pourraient attirer daus le *daru-l-harb*,

Devront être inscrits sur les rôles de l'armée, les noms de tous ceux qui se présenteront comme *mudjahid*

490. Cette inscription, en constatant pour chaque inscrit sa qualité de *mudjahid*, constate à la fois celle de cavalier ou de fantassin, qui détermine l'étendue de ses droits.

491. Elle fixe en principe, pour toute la campagne, sa position dans le corps auquel il appartient. = T. *fy*.

T. *fy*. 1° « L'unique règle de la mesure des droits ac- « quis au butin, est la qualité sous laquelle chaque membre « de l'armée a été inscrit sur les rôles en passant la fron- « tière; s'il l'a passée en qualité de fantassin, il est difficile « d'apporter aucun changement à sa position.

« S'il fallait, en effet, que l'*imam* dût s'occuper de vé- « rifier à chaque instant la qualité de chaque *mudjahid*, « quel travail et quelles peines n'exigeraient pas de pa- « reilles vérifications! Pour les faciliter, on a cru qu'il suf- « firait de s'arrêter à leur qualité lors de l'entrée dans le « *daru-l-harb*, instant où l'armée est passée en revue comme « elle l'est à sa sortie.

« A l'entrée, les rôles constatent la qualité de chaque « combattant, soit comme cavalier, soit comme fantassin, « sans qu'ensuite il convienne de la changer sans motif « légitime. » = *Sièri qèbir*, p. 284.

2° « Le moyen de vérifier si le *mudjahid* a droit à la « part de fantassin ou à celle de cavalier, est de profiter de « l'instant où il passe, dans l'intention de combattre, la « frontière qui sépare le *daru-l-islam* du *daru-l-harb*. L'*imam* « ou son délégué doit, à ce moment, faire une revue des « troupes, en faire l'inspection, constater leur nombre et « inscrire leurs noms. » = *Sunbuli-Zadè*, *mode de partage*.

3° « Pour les hanéfites, le moyen de vérifier quels sont « les fantassins et quels sont les cavaliers, est de profiter « de l'instant où l'armée franchit la frontière, et non,

« comme l'enseignent les trois *imam*, de vérifier la pré-
« sence des uns et des autres au combat. » = *Mèdjmaa'*,
p. 311.

492. L'armée principale, celle à qui sont généralement envoyés les corps auxiliaires, comme point central de réunion, formera la première catégorie.

DEUXIÈME CATÉGORIE.

493. La deuxième catégorie, dite des *auxiliaires*, *mèdèd*, comprend trois classes de *mudjahid* :

1° Les corps, véritablement auxiliaires, envoyés en cette qualité à l'armée. = C'est d'eux que cette catégorie emprunte son nom ;

2° Les corps indépendants de l'armée que l'*imam* aurait envoyés dans le même pays contre le même peuple, avant ou après l'entrée de l'armée, pour des expéditions spéciales et sur un autre point que l'armée. = T. *f z.*

T. *f z.* 1° « Si l'*imam* a envoyé un premier corps de
« troupes pour combattre les Grecs, et un deuxième pour
« combattre un autre peuple chez qui on ne pût arriver
« qu'en passant par le pays grec, et que, dans son chemin,
« ce dernier corps eût rencontré le premier ;

« Ces deux corps n'auraient aucun droit sur le butin
« l'un de l'autre, parce que le deuxième corps, n'ayant
« pas pour but de combattre les Grecs, ne serait pas un
« corps auxiliaire envoyé au premier. = Considérés sous
« le rapport du butin, ils ne seraient l'un à l'autre que des
« *marchands* (voir la note 52 et la troisième catégorie, dite

« des *marchands*), des étrangers qui se seraient rencontrés
« dans le *daru-l-harb*; ils ne pourraient prétendre à la com-
« munauté du *g'animèt* l'un de l'autre, même après s'être
« rencontrés (à moins que chacun d'eux n'eût combattu
« pour défendre le butin de l'autre, voir 3°).

2° « Si, au contraire, tous deux avaient été envoyés
« pour combattre le même peuple, ils seraient regardés
« comme *auxiliaires* l'un de l'autre après qu'ils se seraient
« rencontrés.

« La raison de la différence qui existe entre la solution
« de ces deux questions, est que le bruit de la défaite de
« ce peuple par un des deux corps influe sur la défaite de
« ce même peuple dans toute autre partie du pays, tandis
« que le même effet n'est pas produit sur deux peuples dif-
« férents; quelquefois même l'impression peut être con-
« traire, vu qu'en apprenant la défaite de son voisin, celui
« à qui en arrive la nouvelle est averti qu'il doit réunir
« toutes ses forces pour ne pas éprouver le même sort.

3° « S'il arrivait que les deux corps envoyés dans des
« pays différents (voir 1°), voulant, après s'être joints, faire
« chacun *ihraz* leur butin, eussent été, à l'improviste, at-
« taqués dans le *daru-l-harb* par une armée ennemie, et
« qu'ils eussent tous deux combattu pour la défense des
« deux butins; qu'enfin, après la défaite des infidèles, ils
« eussent fait un nouveau *g'animèt* et fussent rentrés dans
« le *daru-l-islam* :

« Ils partageraient en commun la totalité du *g'animèt*,
« parce que, tous ayant contribué à l'*ihraz* et même à la
« prise du dernier butin, ils sont l'un pour l'autre dans la
« position de *marchands* qui ont combattu l'ennemi en se
« réunissant à l'armée. » — *Sièri qèbir*, p. 2, 2° partie.

4° « Si l'*imam*, après avoir envoyé dans le pays grec un
« corps de troupes qui y aurait fait du butin, en envoie
« un autre contre un pays situé au delà du premier; que le
« deuxième corps de troupes rencontre, sur son chemin,
« le premier, et que, l'hiver étant survenu, il n'ait pu se

« rendre à sa destination; qu'ensuite, sur les ordres de « l'*imam*, il ait dû retourner avec le premier corps pour « lui prêter secours au besoin, et que tous deux soient « rentrés ensemble avec le butin de celui-ci,

« Le deuxième corps n'aurait acquis aucun droit au *g'a-* « *nimèt* du premier, parce que ce deuxième, n'étant pas « entré dans le *daru-l-harb* pour aider celui qu'il a ren- « contré dans le pays grec, ne peut être pour lui que dans « la catégorie des *marchands*, qui n'auraient droit au par- « tage que dans le cas où, pendant leur retour, et avant « d'arriver dans le *daru-l-islam*, ils auraient eu à soutenir « un nouveau combat.

3° « Il en serait autrement si le deuxième corps avait « été envoyé aussi dans une province du pays grec; comme « ils y seraient tous deux venus pour en combattre les « habitants, ils seraient l'un pour l'autre des auxiliaires, « qu'ils connussent ou non le lieu précis où ils se trouvent, « l'un par rapport à l'autre; s'ils finissent par faire leur « jonction dans le *daru-l-harb*, ils participent au butin l'un « de l'autre. » = *Sièri qèbir*, p. 3, 2ᵉ partie.

494. 3° Les particuliers individuellement autorisés à aller combattre les habitants du même pays. = T. *g a.*

T. *g a.* « Un musulman, autorisé par l'*imam*, est entré « après l'armée, dans le *daru-l-harb*, en qualité de cava- « lier; mais, son cheval étant mort après son entrée, il a « rejoint l'armée à pied :

« Il a droit à la part de cavalier, parce que son entrée « dans le *daru-l-harb*, avec l'autorisation du prince et dans « l'intention de combattre, équivaut, pour le principe du « droit à la communauté du butin, à la jonction avec l'ar- « mée, et le range parmi les *auxiliaires*. Or, les *auxiliaires* « sont, ainsi que nous l'avons dit, assimilés, sous ce rap-

« port, à ceux qui ont été présents au combat; ils ont la « part de cavalier ou de fantassin, suivant la qualité qu'ils « avaient en franchissant la frontière. » = *Sièri qèbir*, « p. 285.

495. Les auxiliaires formant ces trois classes sont auxiliaires les uns des autres, comme les première et deuxième catégories sont aussi réciproquement auxiliaires l'une de l'autre. = Voir T. *g a*, n°s 2 et 5.

496. Tous ceux qui font partie de l'une de ces deux catégories ont droit à la communauté du *g'animèt* fait dans un combat dont ils auront été ou seront censés avoir été les témoins.

Seraient censés avoir été témoins du combat ceux qui, se trouvant dans les conditions exigées dans les articles 480 et 481, auraient été assez rapprochés pour que leur présence pût être connue des combattants, ou qu'ils pussent venir au secours de l'armée musulmane si elle en avait besoin.

Mais leur jonction partielle ou totale opère la fusion de tous les *g'animèt* faits antérieurement par chacune des parties réunies. Elle donne à tous un même droit imprescriptible à la communauté de tous ces butins, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait eu, de la part des nouveaux ayants droit, même simple présence ou coopération morale quelconque dans les combats qui ont procuré ces *g'animèt*. = T. *g b*.

T. *g b*. « Dans le *daru-l-harb*, les auxiliaires sont asso-

« ciés au *g'animèt*, quand même ils n'auraient pas été pré-
« sents au combat (pourvu qu'ensuite ils opèrent leur jonc-
« tion avec l'armée), parce que leur seule entrée sur le
« territoire *harbi*, avec l'intention d'en combattre les habi-
« tants, les constitue *mudjahid*. » (Voir, art. 478 : « *La par-
« ticipation au butin est le droit exclusif des* MUDJAHID. »)

« Le *daru-l-harb* est, d'ailleurs, le *pays des combats*, et qui-
« conque s'y trouve dans le dessein de combattre est censé
« présent aux combats qui s'y livrent. = Il en est tout au-
« trement du *daru-l-islam*; comme il n'est pas le pays des
« combats, celui seul qui combat, ou qui est prêt à com-
« battre, est censé y être présent. » = Voir T. *fy* et T. *fw*
(où se trouve le véritable motif de la communauté du
butin accordée aux *mudjahid*. Ce motif est leur participation
à l'*ihraz* par leur jonction à l'armée avant la rentrée dans
le *daru-l-islam*, ainsi qu'on va le voir).

497. Mais, pour obtenir ces effets, la jonction aura dû être faite *en temps utile*, c'est-à-dire avant que la propriété du butin fait sans la participation des nouveaux admis à la communauté ait été, soit par l'*ihraz*, dans le *daru-l-islam*, soit par le partage ou la vente, dans le *daru-l-harb*, définitivement acquise à ceux qui, par la prise, en étaient jusque-là les seuls en possession. = Voir T. *fw*. = T. *g c*.

498. T. *g c*. 1° « Les *auxiliaires* qui n'ont fait leur jonction
« qu'après le prélèvement du cinquième dans le *daru-l-harb*,
« doivent avoir leur part du *g'animèt*, *pourvu qu'il n'en ait
« encore été rien distribué*.

499. « Au contraire, ils n'ont droit à rien, s'ils ne font leur
« jonction qu'après la distribution du cinquième, quoique
« nulle partie des quatre cinquièmes restants n'ait encore
« été distribuée.

500. « Pareillement les auxiliaires n'ont aucun droit, s'ils « arrivent après que l'*émir* a partagé, non le cinquième, « mais tout ou partie des quatre cinquièmes. — *Sièri qèbir,* « pages 336 et 337.

2° « Les auxiliaires ont les mêmes droits que les com- « battants, soit avant, soit après la fin du combat, dans le « *daru-l-harb;* leur droit à la communauté du *g'animèt* ne « cesse que, soit par l'*ihraz* dans le *daru-l-islam* (s'ils n'ont « pas fait leur jonction à cet instant), soit par le partage ou « la vente du butin dans le *daru-l-harb*. Dans chacun de « ces trois cas, les auxiliaires n'ont aucun droit, parce que « déjà la propriété est acquise aux *g'animin,* circonstance « qui met fin à l'acquisition du droit de communauté.

3° « Lorsque le partage ou la vente du butin a eu lieu « dans le *daru-l-harb*, les auxiliaires n'ont droit à rien, s'ils « ne se présentent qu'après, parce que leur droit à la com- « munauté ne peut avoir lieu qu'autant que les *g'animin* « n'ont pas encore de droit acquis (à la propriété); et, « après le partage ou la vente, ce droit se trouve acquis, « comme après l'*ihraz* dans le *daru-l-islam.* » — *Sièri qèbir,* page 289.

501. Les *mudjahid* qui, appartenant à l'une des deux catégories, n'auraient pu se trouver présents au combat qu'aurait eu à soutenir le corps de troupes dont ils faisaient partie, auraient également droit au butin résultat de ce combat, si leur absence était due à un empêchement légitime.

502. Ainsi, les malades qui n'ont pu prendre part au combat; les soldats qui, entrés avec l'armée dans le *daru-l-harb*, ont été faits prisonniers, n'en ont pas moins droit aux butins faits en leur absence,

pourvu qu'ils puissent rejoindre l'armée avant soit l'accomplissement de l'*ihraz*, soit le partage, ou la vente du butin dans le *daru-l-harb*.

TROISIÈME CATÉGORIE.

503. La troisième catégorie est dite *des marchands*. Voir 52.

Elle se forme de ceux qui, quel qu'ait été l'instant de leur entrée dans le *daru-l-harb* et de leur réunion à l'armée, s'y trouvent dans d'autres conditions que les deux premières catégories; étrangers à l'armée, parce qu'ils n'en font partie, comme *auxiliaires*, ni directement, ni indirectement, aucun d'eux n'est pour elle *mudjahid;* mais une partie, du moins, peut le devenir et acquérir, à ce titre, des droits au butin. = T. *g d*.

T. *g d*. 1° « Les *marchands* qui ne combattent pas n'ont « pas droit au butin; car, ce qui y donne droit, c'est l'in- « tention de combattre, à l'instant où l'on franchit la fron- « tière. Or, cette intention ne se trouve pas dans les *mar-* « *chands;* s'ils se trouvent présents au combat, c'est pour « le commerce, et non pour la gloire de l'islamisme; mais, « s'ils ont combattu, ils ont droit à une part. Leur parti- « cipation au combat prouve en effet leur intention; le « commerce ne vient qu'après, et ne peut nuire à l'in- « tention.

2° « De ce qui précède on peut tirer cette induction, « que la femme et l'esclave, qui sont dans le *daru-l-harb* « pour servir, l'une son mari, l'autre son maître, et qui « ne combattent pas, n'ont droit à rien, ni l'une, ni l'autre.

3° « Le principe est que celui qui est entré avec l'in-

« tention de combattre a droit à une part, qu'il ait com-
« battu ou non (pourvu qu'il ait manifesté cette intention
« et qu'il ait eu des excuses légitimes pour ne pas com-
« battre); et que celui qui est entré dans une autre inten-
« tion n'a droit à rien, à moins que déjà il n'ait combattu;
« il est alors compté parmi les *mudjahid*.

4° « Celui qui est entré pour combattre, et qui ne l'a
« pas fait, par suite de maladie, ou de tout autre empê-
« chement, a droit à une part de cavalier, s'il est cavalier,
« de fantassin, s'il est fantassin.

« Il en est de même de celui qui, entré comme combat-
« tant, a été fait prisonnier, pourvu qu'il ait été délivré
« avant l'*ihraz* (et se soit réuni à l'armée).

5° « Il n'y a aucun droit pour celui qui serait mort
« avant l'*ihraz*, parce que le droit d'hérédité ne peut s'exercer
« que sur un bien propriété du défunt, propriété qui ne
« lui est pas acquise sur le *g'animèt* (avant l'*ihraz*). » = *Sunbuli-zadè, partage du butin.*

On peut distribuer la catégorie des *marchands* en plusieurs classes :

504. *1re classe.* Les corps de troupes envoyés vers un pays et contre un peuple autre que celui que l'armée combat, mais qui, s'étant rencontrés passagèrement avec elle et se rendant à leur destination, ou par toute autre circonstance, ne pourront lui être qu'étrangers.

Ne faisant point partie des *mudjahid de cette armée*, leur seule présence ne peut leur donner droit au butin qui sera fait; il faudra, de leur part, pour l'acquérir, une participation active au combat. = Voir T. *fs*, 2°, parties 2 et 3; en outre, T. *fz*, 1°, 3°, et 4°.

505. 2e *classe*. Ceux qui sont attirés à l'armée :

1° Dans des vues de commerce, tels que les marchands musulmans ou *raïa*, ou même *harbi* (c'est de ces marchands que la troisième catégorie a reçu son nom). = T. *g e*, 1°;

2° Par l'espoir d'un salaire, tels que les ouvriers, domestiques, et, en général, toutes personnes salariées. = T. *g e*.

T. *g e*. « L'homme qui s'est loué pour un salaire à un « combattant n'a droit à aucune part du butin, parce qu'il « a reçu le prix de son entrée dans le *dara-l-harb*. Le prin- « cipe fondamental de cette exclusion est la réponse que « fit le Prophète à un homme qui s'était voué pour trois « *dinar* à *Abdu-r-rahman-bèn-'Arif* : « *Ces dinar sont ta part* « *dans ce monde et dans l'autre*. » = *Aqèrmè* raconte que le « Prophète prit avec lui, dans une expédition, un merce- « naire et ne lui donna aucune part du butin.

« *Ibnu-'Abbas* accorde, a-t-on dit, une part à l'homme « salarié; mais l'explication de cette tradition est que, si « l'homme qui s'est loué pour un salaire, quitte son travail « pour combattre, il perd tout droit au salaire et a droit à « une part du *g'animèt;* sinon, il a droit à son salaire et « pas à une part; sa position dans l'armée est celle du « *marchand*, qui a droit à une part, s'il combat, et n'a « droit à rien, s'il ne combat pas. » = *Sièri qèbir*, p. 283.

3° Par des devoirs étrangers au *djihad*, tel que le service des femmes et des esclaves, les unes auprès de leurs maris, les autres auprès de leurs maîtres;

Ces marchands, ouvriers, femmes, esclaves et autres semblables, sont assimilés à la première classe, pour l'acquisition du droit au butin, qu'ils n'ob-

tiennent qu'après avoir combattu. = T. *g f;* voir en outre T. *g e*, 2e partie.

T. *g f.* « Si les *marchands* musulmans, ou *raïa*, qui se « trouvent dans le camp s'empressent de combattre avec « les *mudjahid*, ce n'est que de cet instant que leur position « dans l'armée est fixée, parce que, avant le combat, ils « n'étaient que *marchands*, et non *mudjahid*. C'est à leur « participation au combat qu'ils doivent cette nouvelle po- « sition ; ils ont droit, s'ils sont musulmans, à la part en- « tière du cavalier ou du fantassin ; et, s'ils sont *raïa*, il « leur est accordé une rétribution proportionnée à leur « qualité de cavaliers ou de fantassins. » = *Sièri qèbir*, page 285.

506. Équivaut, pour cette classe de *marchands*, à la participation au combat, le butin qu'ils feraient et apporteraient au camp musulman, parce que le *g'animèt*, supposé acquis par la force, suppose à la fois un combat. = Voir *f s*, 1°.

507. Les gens loués pour un salaire journalier ne peuvent guère faire partie des *mudjahid*, à moins qu'ils ne soient libres de renoncer aux engagements qu'ils auraient pris.

Dans tous ces cas, ils ne peuvent acquérir de droit au *g'animèt*, même après avoir combattu, qu'en renonçant à la journée à laquelle ils auraient eu droit. = Voir T. *g e*.

508. Les femmes seront peu souvent dans le cas de combattre, et par conséquent d'avoir acquis, par ce genre de service, un droit quelconque au butin.

Encore moins pourront-elles compter dans l'armée comme *mudjahidat*. = T. *g g*.

T. *g g*. 1° « Selon nous (hanèfites), il n'y a pas (dans « le *g'animèt*) de part pour les femmes, les enfants, les « esclaves ou les *raïa*; il n'y en a que pour les *mudjahid* « musulmans, libres, qu'ils aient combattu ou non.

2° « Après les *mudjahid*, parmi ceux que nous venons « de citer, les femmes qui seront venues pour panser les « blessés et pourvoir à leurs besoins en préparant leurs « aliments, ont droit (non à une part, mais) à une récom« pense, ainsi que tous autres qui auront combattu.

V. 3° « Mais, les jurisconsultes de la Syrie accordent « une part aux femmes, aux enfants et aux esclaves.

« D'après cette dissidence, *Mahammèd* (auteur du *Sièri* « *qèbir*) a dit : « Si le chef de l'armée leur donne (aux « femmes, enfants et esclaves ayant combattu) la part ac« cordée aux autres musulmans, cette décision doit rece« voir son exécution, tellement que, s'il en était appelé à « un autre chef pensant autrement, cet autre doit y sous« crire, et que la décision contraire qu'il rendrait serait « nulle, parce que celle du premier portait sur une ques« tion controversée, et, par conséquence, soumise à l'*idj*« *tihad*; et, dans pareil cas, l'*idjma'* exige l'exécution de la « décision rendue et en interdit l'annulation. » = *Sièri qèbir*, p. 283.

509. Seront dans la même position, les esclaves *kinn*, voir art. 26, parce qu'ils ne peuvent combattre sans la permission de leur maître; l'armée ne pourrait donc compter sur eux comme *mudjahid*.

Dans tous les cas, la faible rétribution qui leur serait attribuée ne leur appartiendrait pas, elle reviendrait à leur maître. = T. *g h*.

T. *g h.* « Si un esclave est entré dans le *daru-l-harb* avec « son maître, et avec son autorisation, dans l'intention de « combattre en qualité de cavalier, et que les musulmans « aient fait quelque butin, qu'ensuite son maître l'ait af- « franchi et lui ait donné le cheval sur lequel il a combattu, « qu'enfin un nouveau butin ait été fait ;

« Dans cet état de choses, la rétribution due à l'esclave « sur le butin fait avant son affranchissement, est remise « à son maître, rétribution qui, quoiqu'elle puisse être, en « sa qualité de cavalier, supérieure à la part du fantassin, « ne peut cependant égaler la part du cavalier ; car la ré- « tribution de l'esclave (musulman) est égale à celle du « *raïa*, et celle du *raïa* doit être inférieure à la part du ca- « valier. » = *Sièri qèbir*, p. 286.

V. 510. Suivant *Èbou-Hanifè*, l'esclave a droit à une part entière, s'il a combattu avec l'autorisation de son maître. = Voir T. *g*, 2ᵉ partie.

511. Il en serait de même des *harbi* prisonniers de l'armée et faisant partie du *g'animèt;* le butin qu'ils feraient appartiendrait à la communauté musulmane, parce qu'ils ne sont, en effet, que des esclaves *kinn*, qui n'ont encore d'autre maître que la communauté musulmane, puisque le butin est encore indivis.

V. 512. Dans la doctrine de l'auteur du *Sièri qèbir*, au contraire, comme le *muq'àtèb* n'est pas esclave *kinn*, et qu'il est, à ce titre, autorisé par son maître à s'amasser un pécule devant servir à sa rançon, il ne peut être empêché par ce maître de combattre, et la rétribution levée sur le *g'animèt* pour récompense de sa participation au combat, est la propriété de ce *muq'àtèb*, et non celle du maître.

V. 513. S'il est entré avec l'armée et a été inscrit sur les rôles, il est *mudjahid*, à partir de son entrée dans le *daru-l-harb*, comme le sont les autres membres de l'armée, voir art. 489, 490, 491.

V. 514. Si, entré après elle, il ne s'y est réuni que dans le *daru-l-harb*, et sans avoir annoncé son intention de combattre, il est assimilé aux personnes de la deuxième classe, troisième catégorie; il devient *mudjahid*, comme elles, c'est-à-dire à la suite du combat auquel il aura pris part, parce que le fait de sa participation est la preuve de son intention.

V. 515. Si, au contraire, il a manifesté son intention dès son arrivée, il est *mudjahid*, à partir de sa réunion à l'armée, comme le sont les personnes de la troisième classe, même catégorie, ainsi qu'on va le voir. = *Sièri qèbir*, p. 286 et suivantes.

516. Dans la doctrine d'*Èbou-Hanifè*, le *muq'atèb* est, au contraire, traité comme l'esclave *kinn*. = *Mèdjmæ'a*, p. 212.

517. *3e classe.* Ceux qui, en se réunissant à l'armée par une cause quelconque, auront manifesté, à leur arrivée, leur intention de combattre, seront *mudjahid* à partir de cet instant.

Tels seront généralement :

1° Les *harbi* transfuges convertis à l'islamisme. = Voir T. *f d*, 2°.

2° Les musulmans apostats transfuges chez les *harbi*, et, depuis, rentrés dans le sein de l'islamisme. = T. *g i*.

T. *gi*. 1° « L'apostat qui, après avoir passé à l'ennemi, « retournerait à l'islamisme, et rejoindrait, dans le *dara-l-« harb*, l'armée musulmane, serait en tout assimilé, soit « au musulman prisonnier des *harbi*, soit surtout au *harbi* « converti à l'islamisme. » = *Sièri qèbir*, p. 285.

2° « Si cet apostat (faisant partie de l'armée) est passé « chez les infidèles après la prise du butin, et qu'ensuite, « retourné à l'islamisme, il soit rentré dans l'armée avant « ou après l'*ihraz*, il est mis au rang des *harbi* de naissance : « or un *harbi* de naissance qui, devenu musulman, se join- « drait à l'armée avant ou après l'*ihraz*, ne pourrait avoir « aucun droit de communauté aux divers butins, à moins « qu'après sa réunion à l'armée, les musulmans n'eussent « eu un combat à soutenir. De même cet apostat n'aurait « droit à aucun des butins (antérieurs à sa rentrée dans « l'armée musulmane, quoiqu'il eût été présent à la prise « de ces butins). = Comment en serait-il autrement, quand « ses biens deviendraient le *fèï* des musulmans, s'ils tom- « baient en leur pouvoir (pendant son état d'apostasie, « dans le *dara-l-harb*)?

3° « Si cet apostat s'emparait d'une partie du butin de « l'armée (musulmane), et qu'il le fît *ihraz* dans le *dara-« l-harb* ; qu'ensuite il retournât à l'islamisme, il en aurait « la propriété ; on voit par ces exemples qu'il est assimilé « aux *harbi* de naissance. (Voy. art. 537.)

4° « S'il passait à l'ennemi après que le butin (fait par « les musulmans) aurait été fait *ihraz* dans le *dara-l-islam*, « ou qu'il aurait été partagé ou vendu dans le *dara-l-harb*, « la part à laquelle il aurait eu droit fait partie de sa suc- « cession, et passe à ses héritiers, parce qu'ayant un droit « acquis à cette part, elle est jointe à ses autres biens ; par « son apostasie et sa désertion, il est mort civilement. » = *Sièri qèbir*, p. 288.

3° Les musulmans ou *raïa*, prisonniers échappés à la captivité, militaires ou non, mais, dans tous

les cas, étrangers à l'armée actuelle [52]. = Voir T. *f s*, 2°.

[52] Les musulmans ou raïa qui, faisant partie de l'armée, auraient été faits prisonniers, et ensuite délivrés, peuvent se trouver dans trois positions différentes.

Ils retrouvent ou ne retrouvent pas dans le *daru-l-harb* leur armée :

1° S'ils la retrouvent et qu'ils s'y réunissent, ils rentrent nécessairement dans la catégorie à laquelle ils appartenaient et dans les mêmes droits que possèdent leurs compagnons d'armes; leur captivité est censée n'avoir pas existé.

Ils ont donc droit aux butins faits avant, pendant et après leur captivité.

Avant : par droit de coopération à la prise, droit qu'ils ne peuvent perdre que par leur mort arrivée pendant le séjour de l'armée dans le *daru-l-harb*, et avant le partage ou la vente de ces butins, perte qui leur serait commune avec tout *mudjahid* dont la mort arriverait dans les mêmes circonstances.=Voir T. *g d*, 5°.

Pendant : par droit de coopération à l'*ihraz* après leur jonction, droit dû à leur seule présence dans l'armée, à la suite de leur captivité, et avant que ces butins ne fussent devenus la propriété de l'armée.

Après : par droit de coopération à la fois, soit à la prise, soit à l'*ihraz*, soit à l'une et l'autre.

Comme ils appartiennent, dans tous ces cas, à l'une des deux premières catégories à titre de *mudjahid*, nous n'avons pas à les faire figurer dans la troisième, à laquelle ils n'appartenaient pas.

2° Si, après leur captivité, ils ne retrouvent plus leur armée, et qu'elle soit rentrée dans le *daru-l-islam*, ou que, la retrouvant, ils ne se réunissent pas à elle, ils n'ont aucun droit sur le butin fait postérieurement à leur prise par l'ennemi; mais alors ils peuvent se joindre à un autre corps de troupes; et, comme ils lui sont étrangers, ils ne sont auprès de lui que des *marchands*, qui deviendront des *mudjahid* par leur seule jonction à ce corps, s'ils se sont présentés à lui comme ayant l'intention de combattre, mais qui ne deviendront *mudjahid* qu'après avoir prouvé cette intention par une participation active au combat, si jusque-là ils se sont tus sur leur intention.

4° A cette liste, on pourrait ajouter les *raia* transfuges chez les *harbi*, morts civilement ou non, mais

Dans cette position, ils appartiennent à la troisième catégorie, parce qu'ils sont étrangers à l'armée actuelle.

3° Enfin, ils ont pu, en se voyant désormais libres, vouloir rentrer dans le *daru-l-islam*; et, s'ils ont, avant leur rentrée, fait quelque butin, sans aucune espèce de coopération quelconque, soit à sa prise, soit à son *ihraz*, ils en ont la propriété exclusive.

L'armée, dont ils faisaient partie, ne peut rien en réclamer.

Comme eux-mêmes ne peuvent rien réclamer des butins faits par l'armée, hors leur part de communauté aux butins faits avant leur captivité, parce que, d'aucune part, il n'y a eu coopération réciproque, ni à la prise, ni à l'*ihraz* de leurs autres butins respectifs.

Ici, ils n'appartiennent à aucune catégorie; nous avons donc dû les excepter des militaires faisant partie de l'armée actuelle.

Ces principes se trouvent confirmés par les textes T. *g d*, 4°; T. *g e*, 2° partie; T. *f s*, 4° et 5°; et par le texte suivant :

T. *g j*. «Un cavalier, dont le cheval a été tué après son entrée avec «l'armée dans le pays ennemi, a lui-même été fait prisonnier *avant la «prise d'aucun butin*; il parvient à s'échapper des mains des *harbi*, et à «rejoindre l'armée avant sa rentrée dans le *daru-l-islam*;

«Il a droit à la part des cavaliers, parce qu'en passant la frontière «avec les autres musulmans, il a acquis les mêmes droits qu'eux au «butin qui se ferait; = et que, par sa participation à l'*ihraz* du butin «(fait par l'armée en son absence), sa séparation de l'armée, qui n'a été «qu'un accident passager, est réputée n'avoir pas eu lieu.

2° «Mais, si, son armée étant déjà sortie du *daru-l-harb*, il s'est réuni à «une autre armée qui aurait remplacé la première, il sera, il est vrai, «compris dans la communauté du butin fait depuis sa réunion à cette «nouvelle armée, mais non à la communauté de celui qui aurait été fait «auparavant, parce qu'il ne s'est pas trouvé avec les soldats de cette «deuxième armée, lorsque, par leur entrée dans le *daru-l-harb*, ils se «sont assuré des droits au butin qui serait fait; le départ de la première «armée ayant, d'autre part, anéanti les droits qu'il aurait eus avec elle, «il ne lui reste que les droits nouvellement acquis au butin fait depuis «sa jonction avec la deuxième armée, et c'est l'époque de cette jonction «qui doit déterminer si ces droits sont ceux du cavalier ou du fantassin : «pour se présenter comme cavalier, il faudra que le cheval qu'il montera «ait été acheté par lui aux *harbi*, ou qu'il lui ait été donné par eux, «parce que ce cheval est alors son bien véritable; mais, s'il le leur a pris

réunis au camp musulman pour rentrer dans leur première condition de *raïa* soumis au *q'aradj* [53].

«de force et malgré eux, il ne peut être que fantassin, et son cheval est «le *fêï* des musulmans (formant l'armée), parce qu'il l'a fait *ihraz* sous «le *ménè'a* de l'armée, qui a, sur ce cheval, un droit de communauté «avec lui.

«Cet homme est dans la position du *harbi* nouveau converti, ou du «*marchand musté'mèn* dans le *daru-l-harb*, qui se réunit à l'armée; il ne «peut avoir de droit au butin fait avant sa réunion à l'armée, qu'à la «suite d'un combat où il aurait combattu pour sauver ce butin.» = *Sièri qébir*, p. 285.

[53] On sera peut-être surpris de voir des *raïa* ou des apostats, transfuges, condamnés à la mort civile, et dont les biens sont passés à leurs héritiers, venir, avec toute sécurité et sûreté, dans le camp musulman, sans autre formalité préalable que l'aveu de leur faute et le retour, des uns à leur religion, et des autres à leur ancienne condition de *raïa*, et être admis, comme tout autre, dans le partage du butin, à la prise duquel il suffit qu'ils aient coopéré activement.

Un court exposé de la législation qui les concerne, sous ce rapport, en donnera l'explication.

Les successions s'ouvrent par la mort naturelle ou par la mort civile.

La mort civile est spécialement encourue par l'apostasie des musulmans et par la désertion des *raïa* en pays *harbi*, etc.

Le délit qui la fait encourir ne suffit toutefois pas pour que les effets en aient lieu, et par conséquent pour que l'ouverture de la succession coure de l'instant même où le crime a été commis : il faut que les tribunaux aient prononcé la mort civile.

C'est de cet instant seul que la succession est ouverte.

L'intervention du *bèïtu-l-mal* dans les biens du mort civilement, à la suite de la sentence, ne peut être, de sa part, une prise de possession, parce que les confiscations n'existent pas dans la loi musulmane.

Cette intervention est donc essentiellement conservatrice, et dans l'intérêt, tant des ayants droit, tels que créanciers, légataires, héritiers naturels, etc., que du mort civilement lui-même.

En effet, l'apostat, s'il retourne à sa religion;

518. Ceux des deuxième et troisième classes qui ont mérité, les uns par la manifestation de leur intention de combattre, et les autres par le fait de leur participation active et réelle au combat, d'être inscrits au nombre des *mudjahid*, ont, à compter du moment de leur inscription, sauf l'exception objet de l'article 520 ci-après, la même position que l'inscription des membres de l'armée leur a assurée dès l'instant de leur entrée dans le *daru-l-harb*, art. 490, 491. = Voir T. *g f*.

519. Il paraît devoir s'ensuivre que leur seule présence au combat devrait suffire pour leur donner droit au butin acquis dans le combat où ils auraient assisté, ainsi qu'à tous les butins qui seraient faits, art. 231, 232, 233, 234.

Mais aucuns de ceux qui appartiennent à la troi-

Le *raïa* déserteur, s'il revient en pays musulman, et qu'il reprenne sa condition première de sujet de la puissance musulmane,

Rentrent, l'un et l'autre, dans tous leurs biens et droits.

Le *bèïta-l-mal*, s'il en est encore détenteur, doit les leur remettre intégralement, quand, après leur réhabilitation, ils se présentent devant lui pour les réclamer.

Mais, si le *bèïtu-l-mal* s'en est dessaisi, et qu'ils aient été distribués entre les légataires et héritiers naturels, chacun d'eux est devenu, il est vrai, propriétaire réel de la part qui leur est échue; il en dispose à son gré, la vend, la donne, la dissipe même, sans en être responsable; mais la propriété, quoique réellement acquise, ne l'est pas définitivement.

Il en est de même du *bèïtu-l-mal*, si, à défaut d'ayant droit, la succession lui a été acquise en partie ou en totalité.

A l'instant où le réhabilité se présente devant les détenteurs de ses biens, ils doivent lui remettre tous ceux qui se trouvent encore exister; — mais ils ne sont tenus à aucune indemnité pour ceux qui ne se trouveraient plus entre leurs mains.

sième catégorie n'ont encore acquis, comme les auxiliaires, 496, 497 et 498, le droit de communauté aux butins faits antérieurement au combat auquel ils auraient pris part. = Voir T. *f z*, 1°.

520. Pour acquérir ce droit, il faudra que l'attaque de l'ennemi leur ait fourni l'occasion, dont ils auront profité, de défendre ces butins et de contribuer à leur conservation. = Voir T. *f s*, 3°.

521. Les *raïa*, considérés comme individus, peuvent, ainsi qu'on l'a vu, faire partie de l'armée des *auxiliaires* et de chacune des classes de la troisième catégorie; mais jusque-là leur position est toujours inférieure à celle des musulmans, telle est la règle générale. = Voir T. *g i* ci-après.

§ 5. *Droits divers des combattants autres que les musulmans.*

522. Formant, au contraire, un corps de troupes *èhli-mènè'a*, les *raïa* sont, en tout point, assimilés aux musulmans, pour le droit à la communauté du butin :

Leur butin est G'ANIMÈT; il est, à ce titre, sujet au prélèvement du cinquième;

Leur part, soit comme cavaliers, soit comme fantassins, est égale à celle des cavaliers et fantassins musulmans, et est prise sur l'ensemble des deux *g'animèt* réunis. = T. *g k*, 4°.

T. *g k*. 1° « S'il se trouve, dans l'armée musulmane, une « troupe de *harbi-mustè'mèn* (sans *mènè'a*), quelle doit être « la règle?

= « Il faut distinguer :

1° « S'ils y sont venus avec l'autorisation de l'*imam*, ils « sont assimilés aux *raïa*; et, s'ils ont combattu avec l'armée « musulmane, ils peuvent être admis, comme les *raïa*, au « *nèfl* et à une légère récompense.

« S'ils y sont sans permission, il ne leur est rien donné; « la dépouille du vaincu et autre *nèfl* qu'ils auront pris, « tout est exclusivement donné aux musulmans, parce que « pareil droit faisant partie des avantages réservés par la « loi aux habitants du *daru-l-islam*, ne peut être accordé à « ceux qui y sont étrangers,

« A moins que l'*imam* n'ait réclamé leur concours; car « alors ils seraient censés appartenir au *daru-l-islam*. = Il « en est de ce cas, comme de celui où un *harbi-mustè'-* « *mèn* aurait trouvé dans le *daru-l-islam* une mine de mé- « taux ou autres minéraux; s'il l'exploite sans permission, « tout lui est enlevé; s'il y est autorisé, il est assimilé au « *raïa* : le cinquième est prélevé sur le métal qu'il en ex- « trait, et les quatre cinquièmes lui sont abandonnés.

« La totalité de tout autre minéral lui appartient sans « prélèvement, comme il appartiendrait aux *raïa*. = Voir « la subdivision des mines et trésors.

2° « Si, après l'entrée des musulmans dans le *daru-l-* « *harb*, une troupe de *harbi-mustè'mèn* étrangers au peuple « ennemi est entrée à la suite de l'armée; que, étant *èhli-* « *mènè'a*, elle ait fait dans ce pays du butin, ainsi qu'en « auraient fait, de leur côté, les musulmans; et que les uns « et les autres l'aient rapporté dans le *daru-l-islam*, le cin- « quième en est prélevé sur le *g'animèt* des musulmans, et « les quatre cinquièmes restants sont partagés entre eux, « d'après les lois du partage;

« Quant au butin fait par les *mustè'mèn*, la totalité leur « en est remise sans prélèvement, parce que la loi qui or- « donne le prélèvement, le borne au butin fait pour la « plus belle des causes, la propagation de l'islamisme; et « le butin fait par les *mustè'mèn* est loin d'avoir été fait dans « cette intention. — Le *g'animèt* fait par les musulmans est

« seul fait dans ce but; = le butin est le seul but des « *harbi*.

3° « La question du 1° est tout autre: les *mustè'mèn* « combattaient sous le drapeau musulman; leur *mènè'a* « était ce drapeau; leur butin a été fait sous ce *mènè'a*; « Quant au concours qu'ils ont prêté, il est comme celui « des animaux dressés à la chasse. Le cinquième doit donc « être prélevé sur tout ce butin, et le reste livré aux mu- « sulmans, si les *harbi* ont combattu sans autorisation: « s'ils étaient autorisés, il ne leur en est donné qu'une « faible partie.

« 4° Dans la question n° 2, au contraire, supposons, « au lieu de *harbi mustè'mèn*, des *raïa* formant une troupe « *èhli-mènè'a* : le butin fait par les musulmans et par les « *raïa* est tout réuni dans une seule masse; et, après *pré-* « *lèvement*, les quatre cinquièmes restants sont partagés « entre les deux troupes.

« On procède, dans cette question, autrement pour les « *raïa* que l'on n'a fait pour les *mustè'mèn*, parce que, si les « *raïa* ont combattu ici, c'était pour éloigner l'ennemi du « *daru-l-islam* qu'ils habitent. = Si les *raïa* étaient battus « dans le *daru-l-harb*, ne serait-il pas de notre devoir de « venir à leur secours, si nous le pouvions; ce à quoi nous « ne sommes pas obligés envers les *harbi mustè'mèn* qui en- « vahiraient le pays d'un autre peuple *harbi*. » = *Sièri qèbir*, p. 231.

523. Si les *harbi-mustè'mèn*, étrangers au peuple que combattent les musulmans, forment un corps de troupes, *èhli-mènè'a*, et combattent sous leur propre drapeau, ils ne peuvent être rangés dans aucune catégorie, parce que leur butin n'étant pas fait dans la vue de la propagation de l'islamisme, ne peut être G'ANIMÈT, ni par conséquent soumis au prélèvement du cinquième. = T. *gj*, 3°.

524. Rentrés avec les *mustè'mèn* dans le *daru-l-islam*, les musulmans leur remettent la totalité du butin qu'ils ont fait et se partagent entre eux séparément leur propre G'ANIMÈT. = T. *g j*, 3°.

525. Les *mustè'mèn*, sans *mènè'a*, mais autorisés à combattre, sont assimilés aux *raïa* sans *mènè'a*. = T. *g j*, 2°, 3° et T. *g k*, 6°.

526. Les *mustè'mèn*, sans *mènè'a* ni autorisation, n'ont droit à rien, lors même qu'ils ont combattu. = T. *g j*, 1°, 3°, part. 2, et T *g k*, 5°.

Ils n'appartiennent donc à aucune catégorie.

L'*imam* lui-même ne pourrait, après le combat, rien changer à cette loi, parce que les vainqueurs ont alors acquis au butin des droits de possession qu'ils n'avaient pas auparavant. = T. *g k*, 5°.

527. Les femmes venues au camp pour donner leurs soins aux malades et aux blessés, ont droit au *g'animèt*, quoiqu'elles n'aient pris aucune part aux combats. = Voir T. *g h*, 2°. = T. *g l*, 1°.

T. *g l*. 1°. « On n'accorde pas de part entière à l'esclave, « à l'impubère, à la femme ou au *raïa*; mais, pour en- « courager l'esclave qui a combattu, la femme qui a pansé « les blessés, le *raïa* qui a servi de guide ou qui a procuré « des informations sur les *harbi*, l'*imam* donne, à titre « d'encouragement à chacun d'eux, une petite gratifica- « tion prise sur les quatre cinquièmes et proportionnée à « leur condition.

2° « Si l'esclave avait combattu avec l'autorisation de « son maître, il aurait une part entière.

3° « Il en est de même pour l'impubère qui aurait com- « battu, étant assez fort pour le faire, sans être cependant

« encore rangé au nombre des *mukatil;* c'est même alors « une obligation pour lui.

4° « Le *raïa* qui n'a pas une part entière pour avoir « combattu, peut l'obtenir à raison des services qu'il au- « rait rendus en procurant des renseignements.

« Il y a ici une observation à faire : l'auteur n'aurait pas « dû restreindre aux *raïa* la récompense accordée pour « renseignements fournis; cette récompense est également « due à l'esclave et à toute autre personne qui rendrait les « mêmes services; et même le salaire n'a, dans ce cas, « d'autre borne que celle qui résulte de l'importance des « renseignements. = *Medjmœ'*, p. 212.

5° « L'*imam* ne peut rien accorder au *harbi mustè'mèn* « qui, sans sa permission, aurait marché avec les musul- « mans contre les infidèles; ce *harbi* n'aurait aucun droit « sur le butin qu'il aurait contribué à faire.

6° « Au contraire, si le *harbi mustè'mèn* avait obtenu la « permission de combattre avec les musulmans, il aurait, « comme les *raïa*, droit à une légère partie du *g'animèt*, « après le prélèvement du cinquième. » = *Sïèri qèbir*, p. 329.

528. Ont également un droit indéterminé au *g'animèt*, les personnes ayant rendu à l'armée des services soit comme guides, soit par renseignements fournis au chef de l'armée. = T. *g k*, 4°.

529. Le musulman qui, faisant partie de l'armée, mais retenu dans le *daru-l-harb* pour affaires publiques, serait resté après elle et aurait ensuite été fait prisonnier, ne perdrait aucun de ses droits à la communauté du *g'animèt*. = T. *g m*.

T. *g m*. « Si un musulman, à l'instant, soit du partage « ou de la vente du butin (dans le *daru-l-harb*), soit de

« l'*ihraz* (dans le *daru-l-islam*), se trouvait avoir été retenu « dans le *daru-l-harb* pour les affaires des musulmans, et « avait été fait prisonnier, sa part serait mise de côté et « gardée pour être livrée à ses héritiers, s'il était connu « qu'il fût mort, ou lui être remise à lui-même, s'il reve« nait vivant, parce que, l'*ihraz* et la vente du butin ayant « assuré les droits qu'il y a, son droit à une part est le « même que celui des absents sur leurs anciens biens. » = *Sièri qèbir*, p. 289.

§ 6. *Nature du droit acquis par la prise.*

530. Nous avons exposé quels sont ceux qui acquièrent un droit au *g'animèt* par la prise, par la coopération, ou même par leur seule présence à la prise; nous avons fait connaître les conditions auxquelles est acquis ce droit, mais nous n'avons rien dit sur sa nature.

En principe, il devrait être un droit de propriété acquis par le seul fait de l'occupation, art. 43 et 44.

531. *V.* Aussi *Chafi'i* veut-il que le *g'animèt* soit la propriété du vainqueur, aussitôt après la défaite de l'ennemi, que ce *g'animèt* ait été fait dans le *daru-l-islam* ou dans le *daru-l-harb*. = T. *g n*, 3ᵉ partie.

T. *g n.* 1° « Le *g'animèt* n'est point partagé dans le *daru-« l-harb*, à moins que ce ne soit à titre de dépôt entre les « mains des *g'animin*.

« Par ces mots *n'est point partagé*, on doit entendre (sui« vant *Èbou-Hanifè*) que la loi en défend expressément « le partage; c'est donc une chose dont il est bon de s'abs« tenir.

« *V. Zèilè'i* le regarde comme particulièrement défendu.

2° « *Chafi'i* le permet dans le *daru-l-harb*, pourvu que « ce soit après la défaite de l'ennemi.

3° « Le motif de cette différence est que, chez nous « (Hanèfites), la propriété n'est acquise qu'après l'*ihraz* « dans le *daru-l-islam*; et, selon *Chafi'i*, qu'elle est acquise « auparavant.

4° « De cette différence de doctrine résultent des con- « séquences différentes :

V. « Ainsi, selon *Chafi'i*, les corps auxiliaires qui font « leur jonction avant l'*ihraz* (mais après la défaite) n'ont « aucun droit au butin.

« Dans notre doctrine, au contraire, ils y ont droit (parce « que la propriété n'en est pas encore acquise aux *g'ani-* « *min*).

V. « Une autre question est décidée différemment par « ces deux *imam : Chafi'i* permet la vente du butin dans le « *daru-l-harb;* Èbou-Hanifè ne la permet pas (sans néces- « sité).

V. « Suivant les chafi'ites, les héritiers du soldat mort « après la victoire, mais avant l'*ihraz*, héritent de sa part « au butin; selon nous, ils n'en héritent pas (parce qu'il « n'y avait pas encore de propriété acquise).

« Celui qui prive l'armée d'une partie du butin en est « responsable dans la doctrine de *Chafi'i;* il ne l'est pas « dans la nôtre (parce que, avant l'*ihraz*, personne n'en est « encore le propriétaire). » = Voyez *Zèilè'i* pour les autres questions. = *Sunbulizadè*[34].

[34] Le texte renvoyant à *Zèilè'i* pour la suite des conséquences résultant de la différence de doctrine entre les deux *imam* Èbou-Hanifè et Chafi'i, nous croyons devoir en donner ici la traduction :

Extrait de *Zèilè'i* : « *V.* Une autre conséquence de la doctrine de Chafi'i « est que l'enfant qui proviendrait de l'union d'un des *g'animin* avec l'une « des prisonnières serait légitime, si le père le reconnaissait ; cette femme « serait son *oummou-l-wèlèd*, mère *légitime de l'enfant*, voir 17. = Selon « Èbou-Hanifè, l'enfant ne serait pas légitime, parce que le père n'avait « pas la propriété de cette femme; ce père devrait payer l'*okr* (l'indem-

532. *Èbou-Hanifè* reconnaît, avec les autres *imam*, ce droit de propriété immédiat, mais uniquement

«nité due à la mère), et la mère, l'enfant, ainsi que l'*okr* (réunis à la «masse générale du butin), devraient être compris dans le partage entre «les *g'animin*.

«*Question : Serait-il permis de vendre l'enfant?* — Réponse : *V. Oui*, sui«vant Chafi'i. — *Non*, selon nous *.

«Si l'*imam* partage le butin, sans le faire en vertu de la faculté ac«cordée par la loi de l'*idjtihad*, ou sans être déterminé par les besoins «de l'armée, ce partage est nul, selon nous.

«*V.* Il est valide, suivant Chafi'i, parce que, dit cet *imam* : le Prophète «a partagé le butin du combat de *q'aïbèr*, et celui des *Béni Mustalik*, sur «les lieux mêmes; et qu'en outre, comme il y a accomplissement de la «condition mise à l'acquisition de la propriété, c'est-à-dire, occupation «de la chose *mubah* par les premiers occupants, art. 43 et 44, la propriété, «qui en est la conséquence, est acquise, comme elle l'est pour le gibier «que l'on a pris, et pour le bois (*mubah*) que l'on a fait.»

«— Nous répondons : Le Prophète a défendu la vente du butin dans «le *daru-l-harb* ; or, le partage équivaut à la vente, en ce que l'un et «l'autre renferment l'idée d'échange **.

«Il y a décision positive contre la vente, et induction à tirer contre «le partage.

«D'ailleurs, la *vente* (ou *le partage*) annule le droit des troupes auxi«liaires, ce qui est contraire à la loi.» (En se voyant privées de tout droit au butin, ces troupes pourraient s'abstenir de prêter à l'armée le secours dont l'envoi des *auxiliaires* doit faire présumer qu'elle avait besoin).

* La réponse négative des Hanéfites à cette question est simple et facile à comprendre. — L'enfant n'est encore la propriété de personne. Or la vente suppose un propriétaire qui vend ; et les Hanéfites n'en reconnaissent un qu'après l'*ihraz*.

La réponse affirmative des Chafi'ites repose sur le principe opposé à celui que l'enfant soit la propriété du *g'anim*; mais la difficulté repose sur ce que cet enfant qui, en sa qualité d'esclave, serait sa propriété, ne peut l'être en sa qualité d'enfant dont le *g'anim* est le père.

** Le mot *bii'* est défini, chez les musulmans, *échange* d'un bien contre un autre, et spécialement, parmi ces échanges, celui de la chose échangée contre l'argent monnayé; l'échange est donc *positivement défendu*.

Quant au partage, il se fait de deux manières dans une société :

1° Ou l'on donne en nature, sur le bien social, la part due à chacun des sociétaires;

2° Ou, quand il n'est pas possible de le diviser, au moins sans préjudice pour une partie des copartageants, en autant de parts qu'il y a d'ayants droit, on procède par échanges; et cette marche doit nécessairement être suivie, surtout pour le partage du butin, qui se compose toujours de choses différentes de nature, telles que esclaves, chevaux, armes, marchandises, etc. Aussi, au lieu de s'arrêter au principe rationnel qui reconnaîtrait à tout *mudjahid*, suivant sa qualité de cavalier ou de fantassin, un droit

pour le *g'animèt* fait dans le *daru-l-islam*. Voir 473 et 474.

533. Il suspend, au contraire, l'acquisition du droit de propriété au *g'animèt* fait dans le *daru-l-harb*, et il n'accorde d'abord qu'un droit de possession. = Voir T. *g n*.

534. L'eau et le fourrage font seuls exception à cette règle.

La propriété incomplète de ces deux choses, qui, dans la loi musulmane, sont nécessairement communes à tous les hommes, dans toutes les terres et dans tous les pays (voyez art. 453), est obtenue par la simple occupation, sans que leur mise en sûreté dans le pays de celui qui en a été le premier occupant soit indispensable, comme elle l'est pour les autres choses, ainsi que nous allons le dire. = T. *g o*.

T. *g o*. « Le bois suit, comme les autres biens, les lois « de l'*ihraz*; le fourrage, *qèlà*, et l'eau ne sont pas dans le « même cas; pour eux, il suffit de l'*isbat bi-l-ièd*, « l'occu- « pation *par la main* » (ou possession); l'*ihraz bi-l-mèq'an* « n'est pas indispensable.

« Le trèfle, l'orge, la paille, et autres substances pa- « reilles, qui font partie des *'alef* (substances servant à la « nourriture des bestiaux), deviennent *g'animèt*; et chaque « *g'anim* a droit de les employer à son profit; elles ne « sont pas comprises dans les *hachich*; aussi celui qui s'en « emparerait sur le terrain d'autrui serait-il exposé à ce que « le maître de ce terrain les revendiquât. . . *Hachich* est le

à une ou plusieurs parties tout à fait minimes de chacune des choses dont se compose la masse du butin, n'y voit-on qu'un droit individuel à une part de la valeur totale du G'ANIMÈT, part proportionnée au nombre et à la qualité des ayants droit.

« nom donné aux plantes qui naissent à la surface de la « terre, sans être portées par une tige. » = *Sièri qèbir*, p. 7 [55].

[55] Nous avons exposé sur quelle base les musulmans fondent le privilége qu'ils s'attribuent de remplacer, au besoin, l'*ihraz bid-dar* par le partage ou par la vente et échange dans le pays ennemi, privilége dont ils excluent les infidèles qui ne combattent pas, comme eux, pour la vraie foi.

On a vu, dans une première note sur l'*ihraz*, que le principe général établi par *Zèilè'i*, est qu'il ne suffit pas de s'emparer, *istila*, d'une chose, pour s'en assurer la propriété, ou même la simple possession; que l'*istila* suppose deux actes : la prise et le transport (l'*istila* et le *nakl*) de la chose dans un endroit quelconque, où elle soit présumée être en sûreté; pour l'armée musulmane, cet endroit ne peut être que le *daru-l-islam*.

Ici nous entrerons dans quelques développements sur la distinction à faire entre les différents *ihraz* :

Ihraz est un des dérivés de *harz*', « garder, » et il en a à peu près la signification. Le *Kamous* définit IHRAZ, *employer à la garde d'une chose les moyens de sûreté dont on peut disposer.*

Or on peut veiller à la sûreté d'une chose, soit par soi-même ou par un gardien, soit en la déposant dans un endroit que l'on puisse croire sûr, *hirz*, tel qu'une maison, un magasin, un coffre, etc. = Le premier mode d'*ihraz* s'appelle *ihraz* BI-L-ÌÈD, littéralement, *la garde par la main*, parce qu'elle ne suppose pas de lieu où la chose soit déposée; c'est le cas où le possesseur lui-même, ou son mandataire, veille à la sûreté de la chose qu'il a sous la main.

Le deuxième moyen de sûreté consiste à déposer l'objet dans un lieu, *ihraz* BI-L-MÈQ'AN, *mise en sûreté par le lieu.*

Ces distinctions trouvent leur application spéciale, par exemple, dans le code pénal musulman, section du vol; elles forment ce que nous appelons les *circonstances aggravantes* ou *atténuantes*, et, par elles, le plus ou le moins de gravité de la peine.

Pour l'*ihraz* complet du *g'animèt*, Èbou-Hanifè exige, outre l'*ihraz* BI-L-ÌÈD dont nous venons de parler, le *transport*, non plus dans un lieu quelconque du pays envahi, ni même dans un autre pays indéterminé, l'*ihraz* BI-L-MÈQ'AN, transport dans un lieu en général, mais uniquement dans le propre pays du vainqueur, c'est-à-dire,

DEUXIÈME SUBDIVISION.

DE L'IHRAZ.

SOMMAIRE.

§ 1er. *Conséquences de l'*IHRAZ.

535. Dans la doctrine *hanèfite*, la propriété du butin n'est acquise, pour les musulmans, que par sa mise en sûreté dans le *daru-l-islam*, l'*ihraz*.

536. Ou, exceptionnellement, soit par le partage, soit par la vente ou échange dans le *daru-l-harb*, quand l'*imam* a jugé nécessaire de les substituer à l'*ihraz*. = Voir T. *g n*.

537. Cet *ihraz* doit avoir lieu dans le pays même du peuple, quel qu'il soit, qui a fait le butin. = T. *g p*.

T. *g p*. « Il ne suffit pas qu'une armée musulmane fasse « IHRAZ son *g'animèt*, d'un pays *harbi* dans un autre, parce « qu'aucun pays du *daru-l-harb* ne lui offre de sûreté; la « propriété ne lui en est acquise que dans le *daru-l-islam*; « la distinction entre les diverses parties du *daru-l-harb* « n'existe que pour les peuples *harbi* entre eux; pour les « musulmans, il n'y a (particulièrement en ce qui con-

l'*ihraz* BI-D-DAR, et, pour les musulmans, c'est indispensablement l'*ihraz* BI-DAR-IL-ISLAM.

Enfin, nous remarquerons que les auteurs musulmans, au lieu de dire toujours l'*ihraz bi-dar*-IL-ISLAM, se servent indifféremment des seuls mots *ihraz* BI-D-DAR, *ihraz* BI-L-MÈQ'AN, ou même simplement du mot *ihraz*.

« cerne le *g'animèt*) qu'un pays des infidèles (c'est le *daru-*
« *l-harb*); le droit de propriété ne peut être acquis que par
« l'accomplissement entier des conditions requises. Ces con-
« ditions sont que : après l'*ihraz bi-l-ïed*, le butin soit, pour
« les musulmans, introduit dans un pays sûr, par l'*ihraz*
« *BI-DAR-IL-ISLAM.* »

538. Les *harbi* sont soumis à cette même loi pour leur butin : il n'est pas regardé par *Èboa-Hanifè* comme leur propriété, tant qu'il n'a pas été fait *ihraz* dans *leur propre pays.* = T. *g q.*

T. *g q.* 1° « Lorsque les *harbi*, étant entrés dans le *daru-*
« *l-islam* pour le piller, se font musulmans sans avoir mis
« leur butin en sûreté dans leur pays, l'*imam* le leur prend
« et le rend aux propriétaires, parce qu'ils n'ont pas la
« propriété du butin qu'ils n'ont pas fait *ihraz* dans leur
« propre pays ; l'acquisition de la propriété exige l'impuis-
« sance complète et entière des vaincus (et c'est l'*ihraz* qui
« en offre la preuve, parce qu'ils n'ont pu l'empêcher). »
= *Sièri qèbir,* p. 24, II° partie.

2° « Si des infidèles *turcs* (voir la note 14), *èhli-mènè'a*,
« envahissent le territoire des infidèles grecs, et font pri-
« sonniers parmi eux des hommes libres ; qu'avant de les
« avoir emmenés dans *leur propre pays*, ces prisonniers se
« soient faits musulmans, tous sont libres, parce que les
« Turcs étant infidèles, leur religion n'a pu suppléer à leur
« *ihraz ;* et la supériorité qu'ils ont acquise sur leurs en-
« nemis par la prise de prisonniers ne peut être complète
« qu'après qu'ils les auront fait *ihraz* dans le pays *turc.* »
= *Sièri qèbir,* p. 25, II° partie.

539. Les musulmans font intervenir en leur faveur les considérations religieuses, dont ne peuvent s'autoriser les infidèles ;

Et, d'autre part, ils s'autorisent de la loi de l'*idjtihad* qui leur est particulière, et leur donne l'option entre deux doctrines, dans les questions controversées [56].

[56] Nous avons déjà vu plusieurs fois les vrais principes et l'emploi de l'*idjtihad;* nous nous bornerons donc ici à peu près à la définition de ce mot.

Idjtihad vient de *djèhd:* mais, en conservant sa signification radicale, ce dérivé reçoit, conformément à une règle assez générale dans la langue arabe, une acception dont l'étendue est proportionnée au nombre de lettres dont il dépasse la racine; il signifie donc : *employer à atteindre un but tous les moyens dont on dispose;* on a pu faire, note 25, la même remarque pour *djihad*, qui vient également de *djèhd*.

L'un et l'autre ont, en outre, reçu chacun une application particulière, religieuse pour ce dernier, juridique pour le premier. Ainsi *idjtihad* signifie ici *employer,* pour arriver à la solution d'une question juridique *controversée,* tous les moyens que peut fournir une connaissance parfaite de l'état des choses, ajoutée à une mûre réflexion et à un examen approfondi : moyens appliqués à l'espèce sur laquelle la personne appelée à prononcer doit donner sa décision.

Du reste, quelle que soit cette décision, elle est définitive et hors de tout contrôle, même de la part de l'*imamu-l-muslimin,* quoiqu'elle ne puisse faire loi pour les autres cas, parce que la différence des positions peut obliger à la modifier dans une autre espèce, par un autre *idjtihad;* elle doit nécessairement être exécutée, quand même une autorité supérieure, à qui elle aurait été déférée, aurait rendu une décision contraire; elle a force de chose jugée, et ne peut être sujette à aucun appel. = Les *fetva* ne sont que des décisions sur telles espèces exposées au mufti; elles deviennent des *idjtihad*, quand la question est controversée. C'est ainsi que l'on trouve souvent deux questions qui peuvent paraître identiques, décidées différemment par le même mufti; et que le juge à qui est soumise l'espèce pour laquelle a été rendu le *fetva,* ne se conformera peut-être pas au *fetva*, parce que l'espèce soumise au juge diffère réellement de celle exposée à la décision du mufti.

540. Puisque, avant l'*ihraz bi-d-dar,* le *g'animèt* n'est encore que la possession de l'armée, et que nul musulman ne peut dépouiller son coreligionnaire de la possession qu'il a acquise et à laquelle il n'a pas renoncé, personne ne peut s'en approprier aucune partie, en rien donner, vendre, échanger, en un mot, faire acte de propriétaire de ce dont il n'a encore que la communauté de possession. = T. *gr.*

T. *gr.* 1° « Il n'est permis à personne de rien vendre du « *g'animèt* commun avant qu'il n'ait été partagé. *Il n'est,* « a dit le Prophète, *permis à personne qui croie à Dieu et au* « *jugement dernier, de rien vendre du G'ANIMÈT avant qu'il* « *n'ait été partagé;* parce que, avant l'*ihraz*, il n'est encore « la propriété de personne; et que, après l'*ihraz* (quoique « devenu la propriété commune de l'armée), rien n'en est « encore la propriété déterminée de personne. » = *Sunbuli-zadè.*

2° « On ne peut, dans aucun cas, tirer profit de cette « partie du *g'animèt* (les comestibles[57]), soit en la vendant « pour de l'or ou de l'argent, que l'on en ait besoin ou « non; soit en l'employant à se procurer par échange un « autre bien; soit en se l'appropriant. » = *Mèdjmæ'*, p. 301.

3° « Il ne suffit pas d'obtenir la permission de les con- « sommer (*les comestibles*), pour en avoir la propriété. Ce « qui est permis, c'est uniquement de prendre les objets « de consommation pour les consommer dans le besoin;

[57] Il est essentiel d'observer qu'il ne s'agit ici que du *g'animèt* dont toute l'armée a la communauté, et de distinguer les *comestibles, etc.*, qui en feraient partie, des *comestibles* objet de l'art. 453, qui ne sont pas même *g'animèt*, mais la propriété individuelle et exclusive du *mudjahid* qui en a été le premier occupant, alors que personne n'en avait encore la propriété. (Voir *Subdivision du nèfl.*)

« et cette permission ne confère pas la propriété, qui seule « donnerait le droit de les vendre. » = *Sunbuli-zadè.*

4° « Le droit de vendre ou de s'approprier les objets de « consommation ou de simple usage n'existe pas davantage « quand on a quitté le *daru-l-harb*, parce que ce qui en « autorisait l'emploi, c'était le besoin, qui n'existe plus « dans le *daru-l-islam.*

5° « Celui qui les vendrait, en devrait le prix à la masse « du butin, ainsi que le dit *Zèïlè'i.*

« On devrait également restituer ce qui reste des choses « mentionnées ci-dessus, et qui en auraient été distraites « dans le *daru-l-harb* pour en tirer une utilité, parce qu'il « n'en est besoin que dans le *daru-l-harb*, considération qui « seule en avait autorisé la distraction.

6° « Si, après la rentrée dans le *daru-l-islam*, il en a été « employé quelque chose, on en doit verser la valeur à la « masse, si le partage n'a pas encore eu lieu. » = *Mèdjmæ'*, p. 310.

541. Nul non plus n'est responsable, dans le *daru-l-harb*, du dommage résultant par son fait, de la perte, détérioration, usage, consommation, etc., d'une partie quelconque du *g'animèt*, parce que la responsabilité suppose un propriétaire à qui l'indemnité soit due; or, par l'occupation de la chose *mubah*, le propriétaire premier n'existe plus; et, avant l'*ihraz bid-dar*, le propriétaire par occupation n'existe pas encore. = T. *g s.*

542. Mais, quand, par l'*ihraz*, l'armée a acquis la propriété du *g'animèt*, l'auteur du dommage doit restituer au *g'animèt* ce qui existe encore, entre ses mains, de l'objet qu'il a distrait dans le *daru-l-harb.* = *Ibidem.*

543. Si, ayant modifié la nature de cet objet, il lui a donné une valeur plus grande que celle qu'il avait, si, par exemple, un ouvrier, un artiste *mudjahid* a distrait, avant l'*ihraz*, une partie de bois, toile, métal, etc., qui, par son travail ou son industrie, aurait acquis une valeur qu'elle n'avait pas, il doit, après l'*ihraz*, une indemnité égale à la valeur du bois, etc., distrait et introduit dans le *daru-l-islam;* la plus-value lui appartient. = *Ibidem.*

544. Si, à la suite de l'*ihraz*, avant le partage, un objet a été distrait, il doit être rendu à la masse, s'il existe encore; sinon, l'indemnité est due à l'armée entière, parce qu'elle en a la propriété commune et indivise. = *Ibidem.*

T. *g s.* « Si un menuisier faisant partie de l'armée s'est « emparé, dans le *daru-l-harb*, d'une pièce de bois équar« rie et prête à être travaillée; qu'il en ait fait, dans le « même pays, des écuelles et des tables, et les ait intro« duites dans le *daru-l-islam*, l'*émir* doit les lui prendre et « les faire vendre (parce que le bois dont elles sont faites « appartenait au *g'animèt*, art. 461 et 462); il fait ensuite « deux parties de la totalité du prix obtenu; la valeur du bois, « avant qu'il n'ait été travaillé, est déduite du prix obtenu « de la vente, et versée au *g'animèt;* le surplus est donné « à l'ouvrier pour prix de son travail. Le motif de cette « mesure est que ce bois, avant d'être travaillé, ayant une « valeur, faisait partie du *g'animèt* (art. 455), et que ce« pendant sa mise en œuvre l'a, sous un rapport, dénaturé.

« Si un *g'acib*, un homme qui s'en serait emparé sans « droit, lui avait fait subir la même modification, il de« vrait une indemnité pour en acquérir la propriété; mais « d'une part, *la perte d'objets faisant partie du butin ne peut,*

« *dans le daru-l harb, donner lieu à une indemnité;* et, d'autre
« part, cependant, il est évident que l'ouvrier ne peut ac-
« quérir la propriété du bois même, sans en payer l'in-
« demnité (à l'armée); dans l'impossibilité où l'on se trouve
« de séparer le bois premier, qui faisait partie du *g'animèt*,
« du travail identifié en quelque sorte, avec ce bois, tra-
« vail étranger au *g'animet*, le moyen de rendre à chacun
« ce qui lui appartient est de vendre les objets travaillés,
« et de partager le prix de la vente entre les parties, dans
« la proportion de leurs droits respectifs.

« La même solution doit être donnée à toute autre ques-
« tion semblable, telle qu'habits que l'on aurait fait teindre,
« peaux que l'on aurait fait corroyer, poisson que l'on
« aurait salé, etc.

« Quant au menuisier, il peut aussi, en payant la valeur
« du bois non travaillé, s'assurer la propriété des objets
« travaillés avec ce bois. » = *Sièri qèbir,* p. 7, IIe partie.

545. Celui qui, avant comme après l'*ihraz*, mais avant le partage, aurait vendu une partie du butin, en devrait restituer *le prix*, qui devra être versé à la masse du butin.

546. L'indemnité due pour donation, perte, consommation, anéantissement, etc., d'un objet appartenant au *g'animèt* et distrait après l'*ihraz*, est *la valeur* de cet objet. = Voir T. *g q*; T. *g r*.

547. Le *mudjahid* qui mourrait après la prise, mais avant l'*ihraz* du *g'animèt*, n'étant pas encore copropriétaire de la part à laquelle il aurait eu droit par suite, ses héritiers n'auraient aucun droit à succéder à cette part. = Voir T. *g e*, 5°.

548. Ils y auraient des droits, au contraire, s'il n'était mort qu'après l'*ihraz*, parce que, dès lors, ce

combattant était devenu copropriétaire du butin avec l'armée entière, et sa copropriété devra cesser avec le partage. = *Ibidem.*

§ 2. *Droits acquis par l'IHRAZ, et étendue de ces droits.*

549. La différence de doctrines entre Èbou-Hanifè et Chafi'i a donné lieu à quantité de conséquences aussi différentes entre elles que le sont les principes dont elles découlent; nous venons d'en faire connaître, dans les articles précédents, une très-petite partie.

Mais la plus remarquable est que, dans le système *hanèfi*, la propriété du *g'animèt* n'étant encore dévolue définitivement à personne, il n'y a pas de droit acquis qui doive en interdire, jusqu'à présent, la copossession à de nouveaux venus, étrangers, il est vrai, à la prise, mais dont la coopération aura contribué à sa conservation.

550. La doctrine de Chafi'i exclut évidemment cette copossession, puisque, suivant elle, il n'y a pas simple possession, mais propriété acquise, d'abord pour l'armée, en général, avant le partage, et ensuite pour les *g'animin* individuellement, à la suite du partage. = Voir art. 533 et T. *g n.*

551. Et, comme il n'est pas de position où les premiers occupants se trouvent, plus que dans le *daru-l-harb*, exposés à se voir enlever le butin qu'ils ont fait; que souvent il sera plus difficile de le conserver, qu'il n'aura été de le prendre; que c'est même l'instant où l'armée a le plus besoin du secours des auxi-

liaires (voir, à la suite de T. *g n*, la fin de la note *Extrait de* ZÈÏLÈ'I).

Il est incontestable que ceux dont l'adjonction aux ayants droit par la prise aura coopéré à mettre le *g'animèt* en sûreté dans le *daru-l-islam*, n'auront pas acquis moins de titres que les premiers à sa copossession, et ensuite à sa propriété.

Il a donc été établi que les auxiliaires dont se forme la deuxième catégorie seront toujours censés avoir coopéré à l'*ihraz* du butin, pourvu que leur jonction à l'armée ait eu lieu dans le *daru-l-harb*, et avant le partage ou la vente du butin dans le même pays, s'il a eu lieu. = Voir art. 496, 497 et textes correspondants.

552. Ce droit commence à l'instant où, postérieurement à la prise à laquelle on suppose qu'ils n'ont pas coopéré, la jonction, soit réelle, soit regardée comme telle, *haq'mi*, aura été opéré, n'eût-elle duré qu'un instant, comme cela a lieu pour la prise, et quand même ils n'auraient pas eu à défendre, de fait, le butin contre l'ennemi.

553. Si une circonstance quelconque, mettant fin à cette jonction, amenait une séparation entre les deux troupes mutuellement auxiliaires les unes des autres, les ayants droit par l'*ihraz* resteraient nécessairement d'abord copossesseurs avec les ayants droit par la prise, tant que le *g'animèt* continuerait d'être dans le *daru-l-harb*.

Et, dans le *daru-l-islam*, la propriété en serait acquise aux uns et aux autres également, parce que

les deux parties seraient légalement censées avoir contribué de toutes leurs forces réunies à sa conservation et à son introduction dans le pays où il devait trouver toute sûreté.

554. Aucunes personnes, aucuns corps d'armée autres que les *auxiliaires*, 493 et 494, ne peuvent, même présents au combat, obtenir aucun droit de communauté à la masse du *g'animèt*, à titre de coopérants à l'*ihraz bi-d-dar*, à moins que, pendant l'*ihraz*, ils n'aient pris une part active au combat, 520.

555. Enfin, nul n'a droit à la communauté du *g'animèt*, à la prise ou à l'*ihraz* duquel il serait resté entièrement étranger.

556. D'où il suit que,

Lorsqu'un corps d'armée s'étant séparé en deux détachements, l'un deux aura fait seul du butin, mais se sera ensuite rencontré, même un instant, avec l'autre, qui n'en aura pas encore fait, il n'aura pas seul droit à son butin, mais il devra le partager avec ce dernier, qui sera censé avoir coopéré à l'*ihraz*.

557. Que, au contraire, celui qui, ayant fait ensuite, de son côté, du butin, sera rentré dans le *daru-l-islam*, sans avoir, depuis la prise de ce butin, communiqué avec le premier, y aura un droit exclusif, parce que seul il l'aura pris et fait *ihraz*, opérations auxquelles le premier sera resté tout à fait étranger. = T. *g t.*

T. *g t.* 1° « Supposons qu'un corps d'armée, *éloigné* du « quartier général, se soit divisé en deux détachements, « de manière à n'avoir pu s'entr'aider, et que chacun d'eux,

« ou un seul, ayant fait du butin, ils se soient rejoints avant « d'être arrivés au quartier général, ils seront censés avoir « été réunis pour faire le butin et tous deux auront un « droit égal à la totalité du *nèfl*[53].

2° « S'ils y sont arrivés chacun séparément, chacun « n'aura droit qu'à son propre *nèfl*.

3° « Si même, arrivés séparément, ils ne se trouvent « réunis qu'à proximité et en vue du camp, en sorte que « l'armée eût pu les secourir, s'ils avaient eu un combat à « soutenir, cette proximité se confondant avec le camp lui-« même, ils seraient censés avoir fait et leur jonction, et « l'*ihraz* de leur butin, au sein même du camp; et ils n'au-« raient aucun droit au *nèfl* l'un de l'autre (parce que, « pour eux, le camp est censé *daru-l-islam*).

4° « Si ce corps de troupes (*munèffel* et éloigné de l'ar-« mée, sans s'être partagé en deux détachements), après « avoir fait du butin loin de l'armée et n'ayant pu faire sa « jonction avec elle (ni arriver à sa proximité), était rentré « dans le *daru-l-islam* par un point de la frontière éloigné « de l'armée, tout son butin serait, après prélèvement du « cinquième, partagé conformément aux lois du partage « du *g'animèt* (le *nèfl* serait nul et l'armée n'aurait aucun « droit à être associée au *g'animèt*).

« Car, ce qui donne droit au *g'animèt* (dont on n'a pas « fait la prise), c'est la coopération à l'*ihraz*. Or ce corps « d'armée l'a fait seul (et sans aucune coopération, même « celle qui résulte de la proximité). » — *Sièri-qèbir*, p. 213 et 214.

558. Par le même principe, si des troupes détachées d'une armée établie sur la frontière, et envoyées dans le *daru-l-harb*, rentrent dans le *daru-l-islam* avec le butin qu'elles auront fait dans le pays

[53] Tout ce texte suppose que ce corps d'armée était *munèffel* an le *hou*, « attributaire. » Voir les définitions de la subdivision du NÈFL.

ennemi, elles seules auront droit au *g'animèt*, quand même elles se seraient ralliées à l'armée dont elles ont été détachées; cette armée n'aurait aucune prétention à élever à ce sujet, puisque, n'étant pas dans le *daru-l-harb*, elle n'aurait pu avoir aucune participation quelconque ni à la prise, ni à l'*ihraz*, et que, rentrées dans le *daru-l-islam*, ces troupes seraient devenues définitivement propriétaires de leur butin. = T. *g u.*

T. *g u.* «Si le gouverneur de *Mèciça*, ville du *daru-l-islam*, envoie dans le *daru-l-harb* un détachement, il ne «peut lui faire *tènfil* le *g'animèt* qu'il prendra.

«Si, au contraire, l'*imam*, ou tout autre chef entré dans «le *daru-l-harb* avec une armée, en détache un corps de «troupes pour une expédition, le *tènfil* qu'il leur accordera «sera conforme à la loi.

«La différence entre ces deux dispositions est que les «troupes envoyées de *Mèciça* seraient seules à se partager «le butin, comme elles auraient été seules à le prendre «et à le faire *ihraz*, parce que le reste de l'armée, n'ayant «pas quitté *Mèciça*, n'aurait aucun droit au partage du «butin fait par le détachement. Or le *tènfil* accordé à un «détachement ne peut, en principe, s'étendre à la totalité «du butin qu'il fera; une partie plus ou moins grande en «doit être réversible à la masse générale du butin de l'armée; sinon, il n'y a que *g'animèt* ordinaire, et pas de *nèfl*.» = *Sièri qèbir*, p. 212.

559. Le *g'animèt* peut être fait *ihraz* par des gens salariés à cet effet; et, dans ce cas, il reste la propriété exclusive de ceux qui l'auront pris, qu'ils soient ou non rentrés dans le *daru-l-islam*, sans que les gens

salariés qui l'y auront introduit aient à réclamer autre chose que le salaire convenu. = T. *g v.*

T. *g v.* 1° « Si un détachement, envoyé du *daru-l-islam*, « avait fait du butin dans le *daru-l-harb*, et que, après l'avoir « laissé entre les mains de gens salariés par lui, il fût rentré « dans le *daru-l-islam*; qu'ensuite, un autre détachement, « après avoir lui-même fait du butin, eût rencontré ces « mercenaires et fût rentré avec eux et avec les deux bu- « tins;

« Les deux détachements auraient un droit commun au « premier butin, parce que l'un d'eux l'aurait pris, et l'autre « l'aurait fait *ihraz* (par coopération); mais, comme le pre- « mier n'aurait en rien contribué ni à la prise, ni à l'*ihraz* « du butin du second, puisqu'il aurait été alors rentré dans « le *daru-l-islam*, il ne pourrait y avoir acquis aucun droit « de participation.

2° « Ce serait l'opposé, si le premiér détachement, après « avoir envoyé son butin dans le *daru-l-islam* par des gens « salariés, avait rencontré dans le pays ennemi un second « détachement avec le butin que celui-ci aurait aussi fait, « et était rentré dans le *daru-l-islam*;

« Le deuxième détachement n'aurait aucun droit sur le « *g'animèt* du premier, qu'il n'aurait contribué ni à prendre, « ni à faire *ihraz*. = Le premier, au contraire, aurait un « droit de communauté au butin du second, à l'*ihraz* du- « quel il aurait coopéré.

3° « Si le premier détachement, après avoir laissé son « butin dans le *daru-l-harb*, à la garde de quelques per- « sonnes, était passé outre, et s'était réuni au second déta- « chement; et que tous deux, après avoir fait ensemble « de nouveau butin, fussent rentrés dans le *daru-l-islam*, « sans avoir rencontré les personnes commises à la garde « du premier butin,

« Ce butin continuerait nécessairement d'appartenir ex- « clusivement au premier détachement, parce que le second

« n'aurait eu aucune participation ni à sa prise, ni à son « *ihraz*;

« Mais le second *g'animèt*, fait *ihraz* par les deux détachements, serait commun à ces deux troupes, qui auraient coopéré à son *ihraz*; et ce butin serait partagé entre « eux.

4° « Dans cette question, si le point de réunion des deux « troupes s'était trouvé à proximité des gardiens du premier butin, toutes deux y auraient une part égale, parce « que les deux corps, étant assez rapprochés pour se prêter « secours, au besoin, sont censés ne faire qu'une armée, « dont les divers corps se servent mutuellement d'appui et « de refuge.

« Si, au contraire, le point de réunion était éloigné, ils « seraient assimilés à deux armées séparées, qui seraient « entrées dans le pays grec de deux côtés différents. » = *Sièri qèbir*, p. 5, 2ᵉ partie.

560. Il peut également être confié, dans le *daru-l-harb*, à la garde de gens salariés, sans que le droit acquis par sa prise soit perdu pour ceux qui en ont été les premiers occupants, que ceux-ci soient rentrés dans le *daru-l-islam* sans leur butin, ou restés dans le *daru-l-harb*. = *V.* T. *g v*, 3°.

561. Les détachements qui trouveraient ce butin dans le *daru-l-harb* sous la garde de gens salariés acquerraient sur lui, par cette seule circonstance (voir 549 et 550), un droit de communauté, parce qu'ils l'auraient fait, ou seraient censés l'avoir fait *ihraz* dans le *daru-l-islam*. = Voir T. *g v*, 4°.

562. Le butin que les premiers occupants auront renfermé dans un endroit du *daru-l-harb*, et laissé pour se porter sur un autre point du même pays,

n'est pas censé abandonné par eux, tant qu'ils sont dans le *daru-l-harb;* il est, au contraire, censé abandonné par eux, si, étant rentré dans le *daru-l-islam*, une autre troupe l'avait pris dans cet endroit. = T. *g w.*

T. *g w.* 1° « Si un détachement, envoyé du *daru-l-islam*, « après avoir fait quelque butin, et l'avoir renfermé dans « une église, dont il aurait fermé les portes, s'était enfoncé « dans le *daru-l-harb*, et qu'ensuite un autre détachement « étant survenu eût ouvert les portes de cette église, en eût « retiré le butin et l'eût emmené dans le *daru-l-islam*, qu'en- « fin le premier corps y fût lui-même retourné,

« Les deux détachements auraient un droit commun à « ce *g'animèt*, parce que l'un l'a pris, et que l'autre l'a fait « *ihraz*.

2° Mais, si l'arrivée du deuxième détachement à l'église « avait été postérieure à la rentrée du premier dans le *daru- « l-islam*, la totalité de ce butin appartiendrait au deuxième, « parce que le premier, en l'abandonnant dans le *daru-l- « harb*, dont il serait sorti, en aurait perdu entièrement la « possession; et ces biens seraient regardés comme biens « perdus par un *harbi*, et n'ayant encore passé entre les « mains de personne; le deuxième *surïè* y aurait acquis un « droit exclusif, parce que seul il l'aurait (pris et) fait « *ihraz*.

3° « Il en serait de même si, lors même que le premier « détachement ne serait pas encore rentré dans le pays « musulman, les habitants, informés que ces biens sont « dans l'église, et s'en étant emparés, le deuxième *surïè*, « arrivé sur les lieux, leur avait repris ce butin, et était « rentré avec lui dans le *daru-l-islam*, sans s'être rencontré « avec le premier détachement,

« Ce butin qu'ils auraient sauvé des mains des *harbi*, « leur appartiendrait exclusivement, parce que les *harbi*

« qui l'auraient pris dans leur pays, en ayant fait l'*ihraz*
« par ce seul fait, en seraient devenus les propriétaires,
« comme ils le sont des autres biens qui, jusqu'alors, ne
« leur ont pas été enlevés, et que ce deuxième détache-
« ment, ayant été seul à le prendre et à le faire *ihraz*, y au-
« rait seul droit.

4° « Si des hommes du premier *surié* avaient joint au
« butin renfermé dans l'église quelques effets qui leur ap-
« partinssent, ils ont le droit de les reprendre gratuite-
« ment, soit avant, soit après le partage, des mains du
« deuxième détachement qui les aurait pris avant que les
« *harbi* ne s'en fussent emparés.

« Ils devraient, au contraire, en payer la valeur, si le
« deuxième détachement les ayant repris des mains des
« *harbi*, les propriétaires ne les avaient réclamés qu'après
« le partage; ils les reprendraient gratuitement s'ils les
« avaient réclamés auparavant (parce que, en effet, ces objets
« étaient la propriété et non simplement la possession de
« ceux qui les avaient laissés; et que, au contraire, le bu-
« tin laissé par le premier détachement n'était que sa pos-
« session et non sa propriété, puisqu'il ne l'avait pas fait
« *ihraz*). » = *Sièri qèbir*, p. 6, 2° partie.

563. Si, au lieu de rester dans le *daru-l-harb*, ces premiers occupants étaient déjà rentrés dans le *daru-l-islam* lorsqu'un détachement, trouvant ce butin dans l'endroit où il était renfermé, l'en aurait retiré et l'aurait fait *ihraz*, ce dernier en aurait seul la propriété, parce que la rentrée des premiers dans le pays musulman équivaut à un abandon de possession. = *Ibidem*, 2°.

564. Si, lors même que les premiers occupants ne seraient pas rentrés dans le *daru-l-islam*, les *harbi*, découvrant le lieu où le butin serait renfermé, s'en

étaient emparés, et que, ensuite, un détachement musulman le leur eût repris, ce détachement en aurait seul, après l'*ihraz*, la propriété au préjudice des premiers, parce que ceux-ci auraient perdu, par le fait des *harbi*, le droit de possession qu'ils avaient conservé jusqu'alors. = *Ibidem*, 3°.

565. Mais le jet que ces premiers occupants feraient de leur butin serait une véritable renonciation à sa possession, et ceux qui s'en empareraient, même devant eux, y acquerraient tous les droits appartenant à tout premier occupant. = T. *g x*, 1°.

T. *g x*. 1° « Lorsque, avant le partage ou la vente, le « butin étant encore dans le *daru-l-harb*, le corps d'armée « qui l'a fait, l'a jeté; et qu'un autre corps survenant s'en « est emparé avant les *harbi* ou même après eux et l'a fait « *ihraz*, le premier corps n'y a plus aucun droit, parce que « ce butin (ainsi jeté par ceux qui n'en avaient encore que « la possession), se trouve assimilé à ceux des biens des « *harbi* qui ne leur auraient pas encore été pris.

2° « Si, au contraire, ce n'est qu'après la vente ou le « partage des biens dans le *daru-l-harb* qu'il a été jeté (par « les *g'animin* devenus propriétaires) dans le dessein de le « soustraire par le feu aux *harbi*; mais que, la crainte des « *harbi* les ayant empêchés d'accomplir ce dessein, il ait « été abandonné par eux; qu'enfin, un deuxième corps, « survenu avant les *harbi*, l'ait pris et fait *ihraz*; ce der- « nier détachement est tenu de le remettre aux *g'animin* « nouveaux propriétaires, parce que cet abandon forcé « n'a pu anéantir le droit de propriété.

3° « Mais, si, dans les mêmes circonstances d'abandon, « les *harbi* s'en étaient emparés et que (ce butin fait *ihraz*, « au profit des *harbi*, par le fait de cette prise) le deuxième « détachement l'eût repris aux *harbi*, les *g'animin* du pre-

« mier détachement, que le premier partage en avait ren-
« dus propriétaires, et qui se présenteraient (pour récla-
« mer leurs droits sur ces biens abandonnés par eux, ainsi
« qu'il est dit au n° 2 ci-dessus), avant qu'un nouveau
« partage ne fût fait au profit du deuxième corps, auraient
« le droit de reprendre leur bien sans rien payer; si, au
« contraire, ils ne se présentaient qu'après le partage (pour
« le reprendre), ils devraient en payer la valeur, parce
« que ce *g'animèt* est rentré dans la catégorie des biens
« que les *harbî* auraient pris (aux musulmans dans le *daru-*
« *l-islam*) et faits *ihraz* dans leur pays. » = *Sièri qèbir*, p. 260.

566. Mais le jet de la chose qui serait propriété ne suffirait pas pour être regardé comme une renonciation. = T. *g w*, 2°.

§ 3. *Du transport du butin.*

567. La loi, qui attache l'acquisition de la propriété du butin à la condition de l'*ihraz bi-d-dar*, a pourvu aux difficultés qu'elle fait naître;

Ainsi, quand les animaux de transport que possède l'armée manquent ou sont insuffisants, l'*èmir* les fait charger sur les bêtes de somme faisant partie du *g'animèt*. = T. *g x*, 3°.

568. Si, ni le *g'animèt*, ni le *bèïta-l-mal*, ne peuvent les fournir, il les fait charger sur les animaux de l'armée qui restent sans emploi. = *Ibidem*, 4°.

§ 4. Vente ou partage du *g'animèt* dans le *daru-l-harb*.

569. S'il ne reste d'autre moyen que d'y employer l'armée, le chef répartit le *g'animèt* entre

tous les soldats, mais seulement à titre de dépôt, qu'ils devront restituer à la masse après l'*ihraz*. = *Ibidem*, 8°.

570. S'ils s'y refusent, on les y force, mais en leur accordant un salaire convenable. = *Ibidem*; 9°.

571. Enfin, à défaut de tout moyen de transport, si, définitivement, les circonstances font une nécessité de renoncer au transport; = *Ibidem*, 1° et T. *g y*, 1°.

572. Ou si, se fondant sur la faculté que lui donne la loi d'opter, dans les questions controversées, entre deux doctrines, dont l'une permet et l'autre défend le partage ou la vente du butin dans le *daru-l-harb*, le chef de l'armée croit prudent de se décider pour l'un de ces deux derniers moyens;

Reste, comme dernier parti à prendre, l'emploi, soit de la vente, soit du partage du *g'animèt* dans le *daru-l-harb*. = *Ibidem*, 1° et 7°, et T. *g h*, 3°, 2° partie.

573. Mais on ne doit pas faire, avant l'*ihraz bi-d-dar*, le partage des prisonniers, parce que, jusqu'à cet instant, l'*imam* conserve encore sur eux son droit de vie et de mort. = *Ibidem*, 2°.

574. Après la vente du butin, on ne doit pas différer d'en partager le prix entre les *g'animin*, parce qu'étant désormais leur propriété, tout délai mis à le leur remettre serait sans but, et ne serait même pas sans inconvénient. = T. *g y*, 2°.

T. *g y*. 1° «Si des marchands, présents sur les lieux,

« demandaient à acheter le *g'animèt*, il serait permis de le « leur vendre; car si, dans cette position (de nécessité), « le partage en est permis, la vente doit l'être, puisque le « partage et la vente sont deux transactions reposant l'une « et l'autre sur le même principe, celui d'assurer les droits « des *g'animin* à la propriété du butin (et qu'en outre leur « droit sur le butin indivis porte, non sur chacune des « parties qui composent le *g'animèt*, mais sur l'ensemble « de sa valeur).

2° « Après la vente, on doit se hâter d'en partager le « prix entre les *g'animin*, sans en remettre l'exécution jus- « qu'à la rentrée dans le *daru-l-islam;* la différer serait en « effet sans but utile, puisque, d'une part, la consomma- « tion de la vente équivalant à l'*ihraz bi-d-dar*, par elle, « la propriété du *g'animèt* est acquise aux *g'animin*; et que, « de l'autre, après elle, tout droit de copropriété est perdu « pour les auxiliaires. » Voir art. 496 et 497.

§ 5. *Étendue des droits acquits aux* g'animin.

575. Aucun des *g'animin* ne peut avoir droit, pour sa personne, à plus d'une part de fantassin (ce que reçoit de plus le cavalier est la part simple ou double du cheval).

Mahomet lui-même n'en avait pas davantage comme combattant; et, s'il avait, comme prophète, des droits spéciaux, soit sur le cinquième, soit sur l'ensemble du butin, il n'en avait pas sur les quatre cinquièmes consacrés aux *g'animin;* nul autre que lui n'ayant et ne pouvant avoir, après lui, le même titre, ne peut avoir les mêmes priviléges, spécialement sur le cinquième du cinquième. = T. *g z.*

T. *g z.* = 1° « Sur le butin, le Prophète avait droit à « trois parties :

« Le *safiè ;*

« Le cinquième du cinquième ;

« Une part de combattant.

A. « Le *safiè* était un objet précieux que le Prophète « avait le droit de choisir pour lui-même sur le butin, et « avant le partage ; par exemple, une épée, une cuirasse, « une esclave, etc.

« Avant l'islamisme, les chefs d'armée prenaient et s'ap- « propriaient, entre autres choses, le *safiè.* C'étaient ces « divers priviléges qui les distinguaient des autres officiers « de l'armée ; c'est même à ce sujet que, s'adressant à l'un « d'eux, un poëte a dit :

« *A toi appartient la part du butin,* le droit de *huqm* « comman- « dement, » celui de *nèchita,* enfin celui de *fud'oul.* »

« On appelle *nèchita,* le butin que l'armée fait dans la « route avant d'arriver au but de son voyage.

« Le *fud'oul* est la partie du butin qui reste indivise, « parce qu'elle n'est pas susceptible d'être partagée.

« Dans ces temps anciens, l'avidité des chefs d'armée « saisissait et engloutissait ces casuels, qui, depuis l'isla- « misme, ont été abolis.

« Le *safiè seul* avait encore subsisté, mais *restreint à la* « *personne du Prophète.* Après sa mort, l'abolition en a été « unanimement décidée.

B. « Il ne restait donc plus que : 1° *la part sur le cin-* « *quième,* c'est-à-dire *le cinquième du cinquième,* au lieu du « *quart* auquel les chefs d'armée antérieurs avaient droit ; « et 2° la part de combattant ;

« Mais, depuis sa mort, il y a eu dissidence sur l'*emploi* « du cinquième. — *Sièri qèbir,* p. 208.

« La part du Prophète (sur le cinquième) n'a plus d'em- « ploi depuis sa mort ; car ce qui lui donnait droit à cette « distinction, c'était sa mission. Or il n'y a plus de Pro- « phète après lui. — *Mèdjmœ',* p. 212.

« *Ebou-Hanifè* veut que, par la mort du Prophète, sa

« part dans le cinquième et celle de ses parents retournent « au profit des trois dernières classes. = *Bèid'awi.*

V. « *Chafi'i* a dit : « Elle est employée au profit du kha- « life ; mais les décisions juridiques sont en faveur de la « doctrine hanèfite. » =

V. « Suivant *Maliq'*, c'est à l'*imam* à disposer, dans sa « sagesse, de la part du Prophète, et à l'employer comme « il le jugera convenable aux intérêts de l'islamisme. » = *Bèid'awi.*

576. Il est, au contraire, des personnes qui ne peuvent avoir droit à une part entière :

Ce sont les *raïa*, les esclaves, les femmes qui auront pris part au combat; les musulmans impubères, encore trop faibles pour avoir droit à une part entière, quoiqu'ils aient combattu dans les rangs des *mudjahid.*

V. Il est, au reste, des *imam* qui accordent à ces personnes une part entière. = Voir T. *g f*, *g h*, *g i* et *g l*.

577. Les femmes qui ont consacré leurs soins au soulagement des malades et au pansement des blessés ont droit à une récompense de leurs services. = Voir T. *g l*.

578. La même mesure doit être adoptée en faveur des personnes employées comme guides, et à celles qui auront fourni, sur l'état de l'ennemi, des renseignements plus ou moins circonstanciés et souvent précieux. = Voir *ibidem*.

579. Toutes ces récompenses seront prises sur les quatre cinquièmes du *g'animèt*, et soumises, pour

la quantité, par voie d'*idjtihad*, à la décision de l'*imam* ou de son délégué.

580. Ont droit à des parts entières ceux qui, après avoir contribué, comme *raïa*, de leur personne à la prise du *g'animèt*, s'étant ensuite convertis à l'islamisme, auront contribué à son *ihraz*, comme musulmans. = Voir le *Sièri qèbir*, p. 285 et suiv.

581. Outre la part que le cavalier reçoit à titre de *madjahid*, une ou deux autres parts (suivant les doctrines) lui sont dues pour le dédommager des frais d'achat et d'entretien de son cheval. = T. *h a*.

582. *V*. *Èbou-Hanifè* n'accorde qu'une part; d'autres deux parts pour un seul cheval; d'autres, enfin, attribuent deux parts pour deux chevaux. = T. *h a*.

T. *h a*. « Le fantassin a droit à une part; le cavalier à « deux.

V. « Suivant les deux disciples d'*Èbou-Hanifè*, les trois « *imam* et la plupart des jurisconsultes, le cavalier a trois « parts.

« On donne, pour le cheval, dans le premier cas, une « part; et, dans le second, deux.

« *Èbou-Hanifè*, en n'accordant que deux parts au cava- « lier, se fonde sur la tradition qui admet que le Prophète « donnait au cavalier deux parts; une pour lui, l'autre « pour le cheval.

V. « Les autres *imam*, de leur côté, se fondent sur une « autre tradition, qui prétend que le Prophète accordait « au cavalier trois parts; une pour lui, deux pour son che- « val.

« Après bien des discussions, la première tradition a été « adoptée par les *hanèfites*. = *Mèdjmæ'*, p. 311.

583. Pour être admis comme cavalier, il ne suffit pas au *mudjahid* de se présenter avec un cheval;

Il faut que ce cheval soit reçu, car tous ne le sont pas et ne méritent pas au cavalier la double ou triple part.

Quatre espèces de chevaux au plus lui offrent cet avantage, ce sont :

1° Le cheval arabe, *fèrès* ou *'atik;* il est unanimement reçu;

2° Le cheval turcoman, *birzèwn;* il est reçu à peu près unanimement;

3° Le cheval provenant d'un père arabe et d'une mère turcomane, *bèdjin;*

4°. Le cheval provenant d'un père turcoman et d'une mère arabe, *moukrif*.

Beaucoup d'*imam* rejettent ces deux dernières espèces. = *Sièri qèbir*, p. 281. = T. *h b*.

584. T. *h b.* 1° « On n'accorde de parts que pour un cheval :

585. *V.* « Et, suivant Èbou-Youçouf, on en accorde pour « deux chevaux ; car le Prophète a donné cinq parts (quatre) « pour deux chevaux, et une part de combattant pour la « personne du cavalier.

« Les deux *imam* (*Èbou-Hanifè* et *Mèhmèd*) répondent à « *Èbou-Youçouf :* « Le Prophète n'a donné, dans la journée « de *q'aibër*, de parts que pour un seul cheval à celui qui « en avait plusieurs; et quant à ce que l'on rapporte ici du « Prophète, le surplus des parts accordées l'a été par voie « de *tènfil*, comme ont été données deux parts à *Silmèt ben* « *Eqwa'*, qui n'était cependant qu'un fantassin.

2° « Les *bèrazin* (pluriel de *birzèwn*) sont des chevaux « *'adjèm* « persans, » comme les *'ituk* (pluriel de *'atik*) sont

« des chevaux arabes de races *djè'wad* « pures; » ces deux « races sont mises sur le même rang, parce que toutes deux « jettent la terreur chez l'ennemi, et qu'elles font (par ce « motif) partie des chevaux dont se compose la cavalerie. « Le cheval *birzèwn* possède la force et la patience, et l'*atik* « la force nécessaire pour la poursuite de l'ennemi et pour « les longues courses, qualités qui, toutes, sont d'une « grande utilité.

586. « Il n'est pas accordé de part pour le cheval de charge, « ni pour le mulet, parce qu'ils ne servent ni dans le com- « bat, ni pour chercher ou poursuivre l'ennemi. » = *Mèdjmæ'*, p. 317.

587. Ont droit aux parts de cavalier :

1° Celui qui, avant l'entrée de l'armée dans le *daru-l-harb*, s'est fait inscrire sur les rôles, et a été reçu comme cavalier, voir T. *f z*.

2° Celui qui est entré après l'armée, comme cavalier, mais avec l'autorisation de l'*imam*, voir T. *g b*.

3° Celui qui, appartenant à la troisième catégorie, s'est réuni à l'armée avec l'intention manifestée de combattre comme cavalier, voir T. *g e*.

4° Celui qui, entré d'abord sans l'intention manifestée de combattre, a, de fait, ensuite combattu comme cavalier. = Voir T. *g d*, 3°.

588. Par faveur et exception aux règles générales, est admis au nombre des cavaliers :

Celui dont le cheval, jugé d'abord trop faible pour combattre, a, depuis, acquis les qualités qui lui manquaient. = T. *h c*, 5°.

589. N'a aucun droit de cavalier, celui dont le

cheval serait, par l'âge ou par tout autre motif, hors d'état de jamais servir. = T. *h c*, 4°.

T. *h c*. 1° « Nous avons dit que le cavalier dont le cheval « serait mort après avoir passé la frontière aurait droit à « une part de cavalier; il est dans la position de celui dont « le cheval aurait eu les jarrets coupés ou aurait été tué « par l'ennemi; quoiqu'il soit constant que le butin fait « ensuite, l'a été pendant qu'il n'a pu combattre qu'à pied, « il a droit à une part de cavalier, comme il l'a si l'ennemi « a pris son cheval et l'a fait *ihraz;* si, en effet, on privait « ainsi le cavalier de sa part, personne ne voudrait com- « battre à cheval, tandis qu'il est, au contraire, com- « mandé à l'*imam* de s'occuper uniquement des moyens « d'exciter l'ardeur des combattants. » Voir *Coran*, ch. VIII, verset 66.

« Si le cavalier a droit à plusieurs parts, ce n'est point « parce que, de fait, il a combattu à cheval, mais unique- « ment parce que, pour être classé parmi les cavaliers, il « doit supporter la charge des frais d'un cheval. Si les ca- « valiers ont à enfoncer les portes d'une forteresse, à com- « battre dans des défilés, sur un vaisseau, ils ont les parts « attribuées au cavalier, quoiqu'ils aient dû renoncer à « combattre à cheval. On en doit conclure que ce qui est « ici pris en considération, ce sont les frais d'entretien du « cheval, et non que le cavalier ait combattu à cheval.

590. 2° « Celui qui combat à pied, et laisse son cheval « dans le camp, pour le ménager ou le mettre au vert, « n'en reçoit pas moins les parts du cavalier; il doit donc, « à plus juste titre, avoir le même droit, quand il a perdu « son cheval.

591. 3° « Celui qui, étant entré à pied dans le *daru-l-harb*, « achèterait un cheval, n'a droit qu'à une part de fantassin;

« *V*. Mais, suivant *Ibni-Mubarèq*, il a droit aux parts « du cavalier, parce que, pour combattre l'ennemi, il n'a « pas reculé devant les frais d'achat et d'entretien d'un

« cheval dans le *daru-l-harb ;* quand la simple entrée dans « le même pays est regardée comme équivalant au combat, « et donne droit aux parts du cavalier, peut-on les refuser » à celui qui a réellement combattu à cheval?

4° « Celui qui est entré avec un cheval trop âgé ou trop « jeune pour être monté n'a pu entrer qu'en qualité de « fantassin; il n'a donc pu être traité comme cavalier.

« Si, à son entrée, la maladie seule avait mis son cheval « hors d'état de servir, et qu'après le rétablissement de ce « cheval, du butin eût été fait par l'armée, la règle vou- « drait que le maître du cheval n'obtînt qu'une part de « fantassin, parce que, entré d'abord avec un cheval hors « de service, qui n'a recouvré ses forces que plus tard, il « est dans la position de celui qui n'a acheté de cheval « bon à monter qu'après l'entrée sur le territoire ennemi, « ou qui n'est entré qu'avec un jeune poulain, qu'il n'a « été possible de monter qu'après un séjour plus ou moins « long chez l'ennemi. Or, dans tous ces cas, cet homme a « dû être classé parmi les fantassins.

« Cependant l'auteur du *Sièri qèbir,* l'*imam Muhammèd,* « se relâchant de la rigueur de la règle, lui accorde un « droit de cavalier sur tout le butin fait dans le *daru-l-harb* « depuis son entrée, parce que, s'il a supporté les frais de « maladie et d'entretien de son cheval, il ne l'a fait que « dans l'intention de l'employer à combattre les infidèles. « La faiblesse de son cheval n'était qu'un mal accidentel, « qui, passé bientôt après, doit être considéré comme non « avenu, et qui diffère essentiellement de l'impuissance « provenant de la vieillesse. »

592. Il est, en outre, exigé du cavalier que, à l'instant du combat, il soit à cheval, ou, tout au moins qu'il ait son cheval à sa disposition, et soit prêt à y monter, hors le cas où il serait forcé de combattre à pied. = Voir art. 482, et T. *fv*, 2°.

593. S'il combattait à pied, parce qu'il aurait disposé de son cheval en faveur d'un autre, ou qu'un autre s'en serait emparé, ou par tout autre motif, les circonstances détermineraient si les parts de cavalier lui seraient dues, ou si elles seraient reversibles à celui qui aurait combattu sur son cheval.

594. Mais, dans aucun cas, les parts de cavalier ne peuvent être accordées à deux personnes à la fois pour le même cheval.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Guerrier de Dumast, qui annonce que l'Académie de Nancy a formulé le vœu que, dans chaque faculté des lettres, en France, soient créées des chaires d'arabe et de sanscrit; il exprime l'espoir que les savants de Paris aideront ce mouvement sorti de la province, pour répandre l'enseignement des langues orientales.

On lit une lettre de M. Dobelly, à Castres, qui offre au Conseil des travaux sur l'Ancien Testament, dont il désire l'insertion dans le *Journal asiatique*. Ces manuscrits seront renvoyés à la Commission du Journal.

On donne lecture d'une lettre de M. Clément Mullet, qui

annonce qu'il a achevé le Catalogue de la bibliothèque de la Société, et demande à le remettre au bureau. Le bureau est chargé d'examiner ce Catalogue.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. Guillemin, recteur de l'Académie de Rennes;
Alexandre de Metz-Noblet, membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy;
John B. Green;
Philippe Delaporte, drogman chancelier du consulat de France à Mossoul.

M. Mohl annonce au Conseil l'achèvement du premier volume de la *Collection d'ouvrages orientaux*, entreprise par la Société asiatique, et contenant le commencement des *Voyages d'Ibn Batoutah*, publiés et traduits par MM. Defrémery et Sanguinetti. Il annonce que le volume est en vente, et que chaque membre peut en retirer un exemplaire, à l'agence, au prix de 5 francs. Le prix, pour le public, est fixé à 7 francs 50 centimes. Il soumet en même temps au Conseil une convention qu'il a faite avec MM. Norgate et Williams, pour la vente de la Collection à Londres, et d'après laquelle ces libraires s'engagent à la tenir en vente à un prix qui n'excéderait pas 6 sh. 6 p. Cette convention a reçu l'approbation de la Commission des fonds, et est approuvée par le Conseil.

M. L. Léon de Rosny donne lecture d'un mémoire sur *la littérature japonaise*.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *La croix de Chine instructive et historique*, par M. C. Marchal, de Lunéville. Paris, 1853, in-8°.

Par l'auteur. *Démonstration du postulatum d'Euclide*, par Victor Dobelly. Castres, 1853, in-8°.

Par l'éditeur. *Lexicon geographicum cui titulus est Merasid*, edidit Juynboll. Leyde, 1853, in-8° (le sixième cahier).

Par l'éditeur. *Indische Studien*, von ALBRECHT WEBER. Vol. II, cah. 3. Berlin, 1853, in-8°.

Par M. Guerrier de Dumast. *Académie de Stanislas de Nancy*. Extrait de la séance du 19 août 1853, in-8°.

Par la Société. *Address of the anniversary meeting of the royal geographical Society*, by MURCHISON. Londres, 1853, in-8°.

Par l'Académie. *Denkschriften der K. Academie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe*. Vol. IV, in-fol. Vienne, 1853.

Par l'Académie. *Denkschriften, etc., mathematisch-naturwissenschaftliche Classe*. Vol. V, n° 1. Vienne, 1853, in-4°.

Par l'Académie. *Fontes rerum austriacarum*. Vol. VI. Vienne, 1853, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der Morgenlændischen Gesellschaft*. Vol. VII, n° 3. Leipzig, 1853, in-8°.

Par la Société. *Transactions of the philosophical Society of Philadelphia*. Vol. X, p. 2. Philadelphie, 1852, in-4°.

Par la Société. *Journal of the American oriental Society*. Vol. III, n° 2. New-York, 1853, in-8°.

Par l'Institution. *Smithsonian contributions to knowledge*. Vol. V. Washington, 1853, in-4°.

Par l'Institution. *Sixth annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*. Washington, 1852, in-8°.

Par l'Institution. *Portraits of north american Indians* printed by STANLEY. Washington, 1852, in-8°.

Par l'auteur. *Official report of the United States expedition to explore the dead Sea and the river Jordan*, by Lieutenant LYNCH. Baltimore, 1852, in-4°.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1853.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu; la rédaction en est adoptée.

Sont présentés et reçus membres de la Société :

MM. J. COCKBURN THOMSON;
DE DELSOLL (LAFARGUE Guillaume-Jacques), à Verteillac (Dordogne);
DE MERITENS (Eugène);
MAZOLLIER (Joseph), consul de France à Tarsous.

M. le Président annonce que M. Clément Mullet a terminé le Catalogue de la bibliothèque de la Société; que le bureau a examiné le travail et l'a trouvé satisfaisant; il propose, par conséquent, que le Conseil en prenne livraison. Le bureau propose d'allouer à M. Clément Mullet la somme de 530 francs pour son travail.

Ces propositions sont adoptées. Le Conseil vote des remerciments à M. Clément Mullet.

Le Conseil charge le bureau de présenter un projet de règlement pour l'administration de la Bibliothèque.

M. Victor Langlois lit un mémoire sur le tombeau de Sardanapale, à Tarsous.

OUVRAGES OFFERTS À LA SOCIÉTÉ.

Par l'auteur. *Voyage au Sénégal*, par C. MARCHAL, de Lunéville. Paris, 1853, in-4°, liv. I.

Par l'Académie de Vienne. *Archiv für Kunde östreichischer Geschichtsquellen*. Vol. IX, cah. 1-2. Vienne, 1853.

Par l'Académie de Vienne. *Sitzungs-Berichte der philosophisch-historischen Classe*. 1852, cahiers 1-5; 1853, Vienne, in-8°.

Par la Société. *Zeitschrift der deutschen Morgenlændischen Gesellschaft*. Vol. VII, cah. 4. Leipzig, 1853, in-8°.

Par la Revue. *The aborigines and early commerce of Arabia*. (Extrait de la revue de Calcutta.) Calcutta, 1853, in-8°.

Rapport fait par M. Adolphe **Breulier**, à la Société asiatique, sur l'ouvrage de M. Louis **Delâtre** (1[re] et 2[e] livraisons), intitulé : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit, et avec les autres langues indo-européennes.*

Les langues sont-elles le produit du hasard ou procèdent-elles logiquement et régulièrement dans leur transformation? Il n'y a point à hésiter dans la réponse à cette question. L'homme étant un être logique et harmonique, tout ce qu'il produit est nécessairement logique et harmonique, et de toutes ses créations celle qui doit le plus revêtir ce double caractère doit être le langage, qui est la pensée elle-même traduite par la parole, et frappant l'air et l'oreille avec l'aile des sons. On a reconnu des lois constitutives et organiques dans la langue grecque et dans la langue latine, langues qui sont écloses dans un milieu tranquille, et qui n'ont été troublées dans leur développement par aucune secousse violente, par aucune invasion de langues étrangères; mais on s'accorde à regarder le français comme une langue à part, dont la formation est un mystère et dont les mots sont des énigmes insolubles. Ceci est vrai jusqu'à un certain point, car notre langue attend encore son Champollion, et peu de personnes en France connaissent ses origines et ses rapports avec les autres idiomes. Les mots qui la composent se sont tellement altérés dans leur forme, qu'il est devenu très-difficile de retrouver leurs prototypes latins, grecs ou germains; ils se sont tellement éloignés de leur acception primitive, qu'il paraît souvent impossible d'en préciser la véritable signification.

Un travail où toutes ces difficultés seraient éclaircies, où tous ces problèmes seraient résolus, ne pourrait donc manquer d'être bien accueilli parmi nous, et c'est avec le plus vif intérêt que nous avons lu la première livraison de l'ouvrage que publie M. Louis Delâtre sous ce titre : *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit, et avec les autres langues indo-européennes.*

Cet ouvrage doit comprendre tous les mots de la langue sans exception; il doit les analyser tous dans leur forme et dans leur signification, et rendre compte exact de l'une et de l'autre. Tous les mots sont rangés sous les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, et ceux-ci sont distribués sous les racines sanscrites qui les ont produits. La racine sanscrite donne naissance à un verbe; de ce verbe sortent des participes qui deviennent des adjectifs et, par conséquent, des substantifs; car, étymologiquement parlant, il n'y a point, suivant M. Delâtre, de substantifs proprement dits, et il le prouve. Tous les mots que nous considérons ainsi sont des qualificatifs, adjectifs ou participes, qui ont perdu, avec le temps, leur signification vague et commune, pour en prendre une plus déterminée et plus fixe. Cette vérité ressort à chaque page du livre de M. Delâtre avec une évidence saisissante. Qu'est-ce que *père?* C'est celui qui nourrit, le nourrissant. Qu'est-ce que *mère?* C'est celle qui allaite, *l'allaitante*, si j'ose m'exprimer ainsi. Qu'est-ce que *la fille?* En sanscrit c'est la trayeuse de vaches; sanscrit, *duhitri;* grec, θυγάτηρ; allemand, *tochter;* persan, *dokhter*, etc. — En latin c'est *la plus chérie*, la *plus attachée*; on trouve *fidius* pour *filius* dans les inscriptions: *fidius* vient de *fides*.

Les substantifs abstraits eux-mêmes sont des adjectifs, les uns au comparatif comme: *option*, *onction* et tous les mots terminés en *ion*, terminaison identique au comparatif grec en *ιων*, comme: βελτίων, « meilleur, » ou καλλίων comparatif de καλὸς, les autres au superlatif, comme: *veritas*, *—tatis*, *charitas*, *—tatis*, et tous les mots en *tas*, *tatis*, terminaison identique au suffixe superlatif grec τατος.

Mais, pour rendre la démonstration plus claire, nous tirerons nos exemples d'une seule racine. — Nous choisirons la racine PA, ou PI, « boire. » Le verbe sanscrit *PI-ba-mi*, forme redoublée de PA, troisième conjugaison, fait en latin *BI-bo*, dont l'infinitif, *bi-be-re*, fit le vieux français *BOI-vre*, aujourd'hui *BOI-re*; voilà le verbe. Voici quelques-uns des dérivés: *PA-ta*, sanscrit, devient, en latin, *PO-tus*, d'où *PO-tio*, *—onis*,

po-*tion*, ce qu'on boit, ce qui est buvable; c'est la racine pa prise dans le sens passif. —*Pi-ppala*, sanscrit, a fait en persan pil-*pil*, en arabe, fil-*fil*, et en latin pi-*per*, d'où poi-*vre*. *Pippala* signifie ce qui fait boire: c'est la racine *pa*, *pi*, prise dans le sens passif. — *Pi-scis*, d'où le vieux français poisse, français moderne poi-*sson* (*on* est ici terminaison diminutive) signifie l'animal qui boit sans cesse, l'animal buveur; c'est la racine prise dans le sens actif. — *a-pi-s* exprime la même idée que *piscis*, c'est pareillement un animal buveur, l'abeille; mais le préfixe *a*, pour *ad*, ajoute à l'idée de boire celle de la fixité; *Apis* est l'insecte qui suce le miel en se collant à la corolle des fleurs. L'exactitude de ces observations est confirmée par le témoignage des autres langues et même des langues des autres familles, des langues sémitiques, par exemple; la racine arabe *baraqa* (برق) signifie « briller » ou « brûler; » la qualité d'être brillant ou brûlant convient à une infinité d'objets; on a tiré de la racine *baraqa* des dérivés qui, à première vue, paraissent n'avoir rien de commun entre eux; ainsi, *baraqoun* est le bélier, *barqoun* est la foudre, *barqouq* est l'abricot. Évidemment, aux yeux de bien des gens, il ne saurait y avoir rien de commun entre ces trois mots; mais, aux yeux du linguiste profond ces mots renferment la même idée primitive de brûler et de briller; *baraqoun* est l'animal chaud, le mâle; *barqoun* est le fluide qui brûle et qui éclaire, *barqous* est le fruit brillant, au teint jaune et vermeil. — Un mot, un substantif, un nom ne peut exprimer qu'une idée; il ne peut indiquer qu'un seul des mille attributs des objets; chaque langue choisit l'attribut qui la frappe le plus et qu'elle croit être le plus essentiel, de là la différence des idées par lesquelles les différents idiomes expriment les mêmes objets. Nous venons de voir que le bélier est considéré en arabe comme l'animal *chaud* par excellence; en grec, c'est l'animal reproducteur de l'espèce, l'étalon du troupeau (κριός); en latin, c'est celui qui marche en tête du troupeau, le chef (*ari-es*); en allemand, c'est le lutteur, l'animal qui frappe avec ses cornes (*widder*); en français, c'est l'animal qui, par son

bêlement, appelle et rassemble les brebis autour de lui (*bélier* de *béler*).

Cette grande variété de points de vue explique le nombre considérable de noms différents qui servent à désigner le même objet. Un autre fait encore rend compte de la multitude extraordinaire de mots dont la parenté est méconnaissable au premier coup d'œil, tandis qu'un examen attentif leur découvre une origine primitive commune. La génération incessante des idées de l'homme par dérivation se traduit, dans les langues, par la foule infinie de ces dérivés dont le rapprochement est parfois si difficile pour le linguiste.

On serait certainement tenté de nier tout d'abord un rapport possible entre le terme d'architecture *frise* et le verbe *griller*, et cependant le passage suivant du livre de M. Delâtre rend ce rapport indubitable :

« Racine sanscrite *BHRIJ*. — Dans le sens de *rôtir, griller*, *BHRIJ* devient *FRIJ* en latin et *Φρύγ*- en grec.

« Φρύγ-ω, « torréfier, griller ; » Φρυγ-ία (le pays grillé par le soleil) : *PHRYG-ie, —ien.* Φρύγ-*ιος*; latin, *PHRYG-ius*, « Phrygien, » travaillé à la manière phrygienne ; « brodé » (dans Virgile). *PHRYG-io*, « brodeur » (dans Plaute); *PHRYG-ium opus*, « broderie ; » italien, *FREG-io* —*FRISE*, partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche ; on trouve dans Pline le participe *PHRYG-iatus*, « brodé, » qui fait supposer l'existence d'un verbe *PHRYG-iare* dans la haute latinité. De là, dans l'italien, *FREG-iare*, « orner ; » *FRIS-er*, 1° crêper, anneler, boucler ; « *friser* ses cheveux ; *friser* du drap ; » 2° raser, effleurer. « Il a *frisé* la corde, » il a été bien près d'être pendu ; « il *frise* l'impertinence, » il fait des actions qui sentent l'impertinence. *FRIS-e* (pour *FRIS-é*, comme *borgne* pour *borgné ; aveugle* pour *aveuglé ; bécarre* pour *bécarré, etc.*), sorte d'étoffe de laine à poil frisé. —*EUR*, —*URE*, —*OTTER*, friser par menues boucles ; *dé-FRIS-er*, défaire la frisure. »

Une autre forme de cette racine va amener, pour un autre pays, un rapprochement anologue à celui qui vient d'ère signalé pour la Phrygie :

« *Braj*, » rôtir, brûler, » suédois, *bras-a*, tisons allumés ; le feu d'une cheminée ; italien, *brace*, *bragia* ; français, *brais-e* ; — *er*, faire cuire de la viande sur la braise ; —*ier*, huche où l'on met la braise ; —*ière*, vaisseau dans lequel on fait cuire à la braise différents mets ; italien, *brac-ier-o* ; français, *bras-ier*, feu de charbons ardents ; bassin de métal ; *em-bras-er*, —*ement*.

« *Bras-ill-er*, faire griller, reluire ; « la mer *brasille* ; » —*ement*, effet de la mer qui réfléchit les rayons du soleil ou de la lune ; anglais, *brass*, « airain, cuivre jaune, laiton ; » *bras-er*, joindre ensemble deux morceaux de métal au moyen d'une soudure ; *bras-ure*, endroit ou deux pièces de métal sont soudées ; lucarne. *Em-bras-ure*, ouverture, jour qu'on pratique dans les batteries pour tirer le canon, ouverture pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une maison ; *bras-qu-e*, mélange d'argile et de charbon pilé ; —*er*, enduire de brasque ; portugais, *bras-a*, « braise, » *Bras-il*, « le Brésil ; » ce nom vient de la racine *braj*, comme *Phryg-ie* vient de la racine *bhrij*. On appelle *brés-il*, par métonymie, une sorte de bois rouge qui est propre à la teinture. *Brés-iller*, couper par petits morceaux comme on coupe le bois appelé *brésil* ; suédois, *brus-a* « bouillir, bouillonner ; » allemand, *bruns-t* (*n* euphonique), « incendie ; » provençal, *brus-ar* ; italien, *bruci-are*, *brus-t-ol-are* ; vieux français, *brus-ler* ; français, *brû-l-er*, —*ure*, —*ot*. » A ces causes puissantes de multiplication des vocables et de leurs nuances diverses, on en peut joindre une autre naissant de l'effort incessant de la raison humaine pour passer de l'idée concrète à l'idée abstraite. C'est en effet le lieu de signaler un fait nouveau dans la philologie, et dont la constatation est due à M. Delâtre ; c'est qu'il n'y a pas, dans le langage, de mots abstraits proprement dits. « Tous les mots auxquels on donne le nom d'abstraits, dit l'auteur, ont commencé par désigner un acte matériel, un objet tangible, une qualité physique, et ce n'est que par métonymie ou par métaphore qu'ils ont fini par prendre une signification toujours de plus en plus immatérielle, métaphysique, abstraite. Ainsi, *pax*, « paix, » *pactum*, « pacte, » *jus*, « droit, » *lex*, « loi, »

religio, « religion, » *fœdus,* « contrat, » *fides,* « foi ; » viennent des racines sanscrites PAC, YU, LIG, BADH, qui toutes signifient *lier, attacher;* tous ces mots indiquent un lien qui attache les hommes entre eux, une *alliance*, une *obligation.* Remarquez qu'alliance et obligation expriment la même idée et contiennent, comme *lex* et *religio*, la racine *lig*, « lier. » — Quoi de plus vague que le verbe *placeo?* M. Delâtre le rapporte à *placo*, « apaiser, » rendre uni, *plat;* en effet *placere* c'est caresser avec la main, chatouiller, *flatter;* et *flatter* lui-même ne signifie pas autre chose que lisser, aplanir avec la main (*flat*—*plat*, mots germaniques). Les Latins tirent le verbe *juger* (*judico*) de la racine YU, *joindre, unir;* les Grecs expriment cette idée par le verbe κρίνω, qui veut dire passer au tamis, cribler; c'est le corrélatif du latin *cerno*, d'où *discernere*, « discerner, » c'est-à-dire *tamiser, cribler* les objets à l'aide du regard ou de l'intellect. — *Putare*, que l'on emploie dans le sens de *juger*, signifie proprement *émonder* ou écarter tout ce qui est accessoire et superflu, pour arriver à la tige ou à la racine des choses. — *Réfléchir* veut dire *réverbérer, refléter.* Quand je réfléchis, mon esprit est une surface plane et polie où les objets se reflètent comme dans un miroir, et l'image qu'ils y laissent je l'appelle réflexion. Quand je pense, mon esprit n'est plus un miroir, mais une balance où le poids et la valeur des objets sont scrupuleusement pesés et examinés. — *Penser* c'est *peser ; méditer* c'est *mesurer.* Quand je *médite*, mon esprit tient un mètre avec lequel il détermine l'espace ou la quantité de la matière; *cogito* est une contraction de *cum agito*, « j'agite avec moi-même ; » *decido* signifie « couper, trancher » (un nœud une question); *sincerus* signifie *sans cire*, « non fardé ; » *iniquus* signifie « raboteux ; » *sceleratus*, « boiteux ; » *candor*, « blancheur ; » *honor*, « ornement : » *malum*, « tache, souillure, » etc.

Cette observation profonde de M. Delâtre se trouve être, d'ailleurs, parfaitement d'accord avec les données les plus avancées de la philosophie moderne. Dans son livre *Du vrai, du beau et du bien*, résumé des doctrines établies dans ses

précédents ouvrages, M. Cousin, en effet, après avoir proclamé l'existence de principes universels et nécessaires, se propose d'en découvrir l'origine et les développements successifs dans la raison humaine, et il s'exprime en ces termes (p. 41 et suiv.) :

« . . . . . Je puis apercevoir la vérité de deux manières différentes ; quelquefois je l'aperçois dans telle ou telle circonstance particulière, dans telle ou telle application ; par exemple, en présence de deux pommes ou de deux pierres, et de deux autres objets semblables placés à côté des deux premiers, j'aperçois cette vérité de la plus absolue certitude que ces deux pierres et ces deux autres pierres font quatre pierres ; c'est là l'aperception en quelque sorte concrète de la vérité, parce que la vérité nous est donnée sur une quantité concrète, sur des objets déterminés ; quelquefois aussi j'affirme d'une manière générale que deux et deux valent quatre, en faisant abstraction de tout objet déterminé ; c'est la conception abstraite de la vérité.

« Or, de ces deux manières de connaître la vérité, quelle est celle qui précède l'autre dans l'ordre chronologique de la connaissance humaine ? N'est-il pas certain et peut-il ne pas être avoué par tout le monde que le particulier précède le général, que le concret précède l'abstrait, que nous commençons par apercevoir telle ou telle vérité déterminée, dans tel ou tel cas, dans tel ou tel moment, dans tel ou tel lieu, avant de concevoir une vérité générale, indépendamment de toute application et des différentes circonstances de lieu et de temps. . . . L'expérience répond que l'intelligence ne débute pas par l'abstraction, ... et nous pouvons considérer comme établi que les principes universels et nécessaires se manifestent à nous sous une forme concrète avant de recevoir une forme abstraite. »

Ainsi l'humanité marche progressivement du concret à l'abstrait pour arriver enfin à l'absolu ; cette tendance ascensionnelle de l'esprit de l'homme du fini à l'infini est encore constatée par les plus récentes découvertes de l'archéologie ;

et, des travaux philologiques de M. Delâtre, on pourrait très-naturellement rapprocher ceux de M. Oftried Müller, de M. Th. Bernard, etc., sur les religions antiques. Tant il est vrai que toutes les sciences se touchent et se donnent la main dans un concours et un contrôle mutuels et féconds.

De tout ce que nous venons de dire il résulte qu'au fond des mots il y a toujours une idée. Le livre de M. Delâtre est avant tout l'histoire des idées. C'est aussi, en même temps, l'histoire des mots dans leurs innombrables transformations. Dans les langues primitives, dont aucun mélange funeste n'a altéré la pureté, la forme des mots demeure intacte; dans les langues secondaires, l'idée originelle s'étant effacée à la longue, la forme s'en est ressentie et s'est altérée à son tour; car le mot et l'idée, l'âme et le corps s'affaissent de concert; quand le sens s'oblitère, la forme se corrompt. C'est à cette haute raison psychologique qu'il faut rapporter la décomposition des langues et leurs métamorphoses. Tant qu'un peuple comprend la langue qu'il parle il en respecte religieusement les racines; il les entoure de soins pieux comme une plante délicate dont le parfum lui est cher. Quand des siècles de barbarie et de misère l'ont privé de la vue intérieure, l'ont rendu insensible aux arts, lui ont fait de la réflexion un tourment, et de la pensée un supplice, il ne parle plus que des lèvres; il laisse échapper machinalement les mots de sa bouche dédaigneuse; il confond les vocables, il permute les lettres, il change les sons[1]. Il emprunte indifféremment des mots à tous ses tyrans;

[1] Le livre de M. Delâtre offre une multitude d'exemples, et des plus curieux, de ces altérations, pour quelques-unes desquelles il propose des rectifications très-rationnelles, encore possibles, tandis que d'autres erreurs, qu'il faut déplorer, sont désormais irréparables. Nous citerons seulement à ce propos, les observations de l'auteur au sujet 1° du mot *poulain*, « jeune cheval, » qu'on devrait écrire avec un *i* comme l'exige l'analogie, puisqu'on écrit une jument *poulinière* et *pouliner*; — 2° de l'expression *être en nage* : — « La quatrième forme de *aqua*, dit M. Delâtre, est *age*, que nous avons encore dans la locution *être en* AGE; » ce mot a été confondu avec *nage*, qui vient

de deux ou trois dialectes il fait un dialecte nouveau qui forme un véritable chaos de matières incohérentes, incompatibles, qu'une longue et laborieuse culture pourra seule débrouiller et assimiler. C'est ce qui est arrivé chez nous; la langue que nous parlons présente le plus bizarre amalgame qui se soit jamais vu; tous les idiomes de l'Europe y ont déversé quelques parcelles de leur limon, et il a fallu des siècles pour clarifier ce bourbier, pour en faire la langue de Corneille, de Racine et de Pascal. Notre grammaire est à peu près fixée depuis une soixantaine d'années; on est d'accord sur les principales règles syntaxiques; on a étudié à fond son mécanisme; il s'agit maintenant d'étudier ses origines, d'élucider la valeur et l'organisme de ses mots. C'est ce que M. Delâtre a entrepris dans l'ouvrage dont vous avez bien voulu nous charger de vous

de *nager* et qui a une tout autre signification; «être en *âge*» signifie être en eau. — Enfin, 3° ce passage relatif au double emploi de l'article devant certains mots : «Le *l* initial (dans *L-ambris*) est l'article *le* indissolublement uni au nom, comme dans *L-ierre* (vieux français, *ierre*, du latin *hedera*); *L-uette* (vieux français, *uvette*, diminutif du latin, *uva*); *L-en-demain* (le jour d'en demain).»

«L'emploi de deux articles pour un devant des mots d'origine latine est une monstruosité grammaticale dont on ne trouve d'exemple que dans la langue française. Pour qu'une langue commette un pareil barbarisme, il faut qu'elle ait entièrement perdu la conscience de sa force et de son génie. Aussi, les formes que nous venons de signaler datent-elles des temps les plus obscurs du moyen âge, lorsque régnait partout la plus profonde ignorance. Un fait analogue s'est produit, il est vrai, dans la langue espagnole; mais il n'a lieu que devant des mots d'origine arabe, et l'on conçoit aisément que le peuple, qui adoptait ces mots sans les comprendre, leur ait laissé l'article arabe dont il ne connaissait pas la valeur. Nous avons procédé de même à l'égard de plusieurs mots arabes qui ont passé dans notre langue vers le XVIe siècle. Ainsi nous employons deux articles, l'un français l'autre arabe, quand nous disons l'*al*-cohol, l'*al*-manach, l'*al*-batros, l'*al*-coran, l'*al*-ambic, l'*al*-fane, l'*al*-fange, l'*al*-cade, l'*al*-garade, l'*al*-cali, l'*él*-ixir.» On pourrait ajouter l'*ar*-senal, l'*a*-bricot, l'*al*-guasil, l'*al*-berge, etc.

rendre compte. Les mots y sont classés sous les racines de la langue sanscrite, d'où descendent la langue grecque, la langue latine et les langues germaniques. L'auteur explique la formation des mots latins, grecs, allemands, etc., après quoi il passe aux mots français qui en sont dérivés; il nous introduit, comme on l'a dit quelque part, dans le laboratoire mystérieux de la parole; il nous fait assister à la fusion et à la transfusion des vocables. Il n'est presque aucun secret de leur procréation et de leur structure qu'il ne mette au grand jour. On a longtemps accusé la philologie de n'être qu'une science de mots; celle inaugurée chez nous par M. Delâtre ne saurait, sous aucun prétexte, encourir le même reproche, car son travail n'est pas seulement l'ouvrage d'un savant, c'est aussi le livre d'un penseur. S'il est bien compris, s'il rencontre l'appui nécessaire, il peut, nous le croyons, faire faire un grand pas à la science, si jeune encore en France, de la philologie comparée, et il nous a paru, sous ce rapport, mériter tout l'intérêt de votre savante Société.

A. Breulier.

Grammar of the bornu or Kanûri language; with dialogues, translations and vocabulary, in-8°, de 102 p. Londres, 1853.

Dialogues and a small portion of the New Testament, in the english, arabic, haussa and bornu languages, in-4° oblong de 116 p. Londres, 1853.

Outre la langue arabe, qui s'est propagée avec la religion musulmane dans une grande partie du continent africain, il y a nombre de langues originales intéressantes à connaître: chaque jour les recherches de la science en dévoilent de nouvelles et fournissent ainsi un nouvel aliment à la philologie comparée, indépendamment de l'utilité pratique qui peut en résulter.

J'ai eu antérieurement l'occasion de parler des travaux de Tutschek sur le Galla et de ceux de M. Norris sur la langue vei qui a même une écriture particulière: or, voici aujour-

d'hui le même érudit qui, en même temps qu'il publiait dans le journal de la Société royale asiatique de Londres son savant Mémoire sur les inscriptions scythiques de Béhistun mettait au jour sa Grammaire de la langue bornu ou kanuri, qu'il composait d'après une collection de dialogues et d'une portion du Nouveau Testament en arabe, en bornu et en haussa (langue du soudan), rapportée par feu James Richardson, et publié par M. Norris lui-même.

Le bornu, nommé aussi kanuri, est la langue de l'empire de Bornu, en Nigritie, dont Balbi évalue la population à deux cents mille habitants. Ce qu'offre entre autres de curieux la grammaire de la langue bornu, c'est qu'elle ne ressemble en rien à celle des langues nègres déjà connues, et qu'elle diffère pareillement des grammaires du galla et des idiomes cafres. Sa structure ressemble plutôt à celle des langues tartares et spécialement du turc. En effet, les noms y sont déclinés au moyen de postpositions sans y être sujets à aucune modification; le pluriel se forme par l'addition d'une syllabe; il y a des pronoms possessifs affixes, un verbe négatif, etc. On trouve naturellement quelques mots arabes, mais en petit nombre.

Le bornu appartient donc à une classe de langues différentes des langues africaines qui nous sont connues. Des recherches ultérieures détermineront si les Begharmis, les Mandaras et autres tribus adjacentes parlent des langues analogues au bornu, et si des caractères physiologiques séparent ethnologiquement les Bornous des autres nègres, de même que décidément ceux-ci diffèrent des Gallas et des Cafres.

Les dialogues et les autres pièces qui servent de base au travail de M. Norris sont écris en caractères mogrébins fort cursifs et difficiles à déchiffrer. Heureusement M. Norris a eu soin d'en donner la transcription en caractères latins en tête de la grammaire, et il en a classé les mots dans un vocabulaire. Je n'entrerai pas dans d'autres détails; mais je ne veux pas terminer cette courte note sans donner au secrétaire adjoint de la Société asiatique de Londres les éloges

qu'il mérite pour ce nouveau service qu'il vient de rendre à l'érudition, et qui doit lui assurer la reconnaissance du monde savant.

G. T.

NÉCROLOGIE.

C'est avec un bien vif regret que nous annonçons aux lecteurs du Journal asiatique que la publication de la série d'articles sur la législation musulmane par M. Du Caurroy sera interrompue à cause de la mort de l'auteur, arrivée le o5 nvembre dernier.

M. Antoine-Joseph Du Caurroy, que nous avons tous connu pour un savant aussi profond que consciencieux et modeste, naquit à Eu, dans le département de la Seine-Inférieure, vers 1775, et fut tour à tour instituteur, sous-directeur de l'École des jeunes de langues au collége de Louis-le-Grand, puis directeur de l'École pratique des élèves interprètes que la France entretint à Constantinople de 1802 à 1814. Plus tard, et conjointement à ses fonctions de directeur de l'École, il fut nommé d'abord deuxième, puis premier drogman, et enfin secrétaire interprète du roi à l'ambassade de France à Constantinople.

Mis à la retraite vers 1831, il s'était, peu après cette époque, retiré à Eu, où il partageait son temps entre les affections de famille, un goût très-prononcé pour l'horticulture, et des travaux de littérature, et particulièrement de législation musulmane, qu'il a continués avec zèle, talent et persévérance, jusqu'à sa mort.

Bien que M. Du Caurroy n'ait publié que le travail qui a pour titre : *Législation musulmane sunnite, rite hanèfi*, inséré dans le *Journal asiatique*, il a, en outre, fourni à la commission algérienne de législation un mémoire d'une grande utilité pour le service de la colonie. Le ministère des affaires étrangères lui doit également un travail aussi considérable que

précieux sur les capitulations de la Porte Ottomane avec la France et les autres puissances européennes.

On trouvera aussi dans les papiers de M. Du Caurroy un écrit fort remarquable sur les mœurs, croyances et usages des derviches mevlevites.

Jusqu'à ce qu'une notice plus étendue sur la vie et les travaux de cet estimable savant ait eu le temps de se produire, terminons ce peu de mots en rappelant que la Bibliothèque impériale a pu, par suite du zèle scientifique et des recherches savantes de M. Du Caurroy, acquérir l'un des fonds les plus importants de son riche dépôt des manuscrits arabes, turcs et persans.

BIANCHI.

ERRATA

Pour la notice sur la *Grammatica linguæ thăi.*

Page 374, *ligne avant-dernière, au lieu de* P'hraă Ruáng, *lisez* phra: Ruàng.

Page 375, *lig.* 22, *au lieu de* tharak song khon, *lisez* tharȯk sȯng khôn (ทารก สอง คน).

Page 375, *lig.* 24, *au lieu de* anaq doua orang, *lisez* ānaq dōua 'ōrang.

Page 376, *lig.* 4, *au lieu de* de ses annales de Siam, *lisez* de ses annales.

RÈGLEMENT

CONCERNANT

LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,

Adopté par le conseil de la Société, dans sa séance du 9 décembre 1853.

ARTICLE PREMIER.

Les livres faisant partie de la bibliothèque de la Société asiatique sont à la disposition des membres de la Société, tous les jours non fériés, depuis onze heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

ART. 2.

Le prêt des livres au dehors est autorisé; mais le prêt n'aura lieu que pour l'enceinte de Paris, et il ne sera pas prêté plus de six volumes ou articles à la même personne.

ART. 3.

Ne sont pas prêtés au dehors les dictionnaires et les grammaires qui servent à l'enseignement; on ne laissera pas non plus sortir les journaux et les recueils périodiques de l'année courante, ni les ouvrages imprimés et manuscrits qui, au jugement du bureau, ne pourraient sortir sans inconvénient.

ART. 4.

Aucun livre ne sera prêté avant d'avoir été estampillé.

ART. 5.

Il sera tenu un registre de prêt contenant la mention de tous les livres communiqués au dehors, et où les mentions seront inscrites par ordre de date avec la signature des emprunteurs.

ART. 6.

A mesure qu'un livre prêté rentrera, l'inscription de prêt sera rayée, et l'on marquera à côté le jour de la rentrée.

ART. 7.

Chaque année, au 1[er] mars, une circulaire sera adressée à toutes les personnes qui auront entre les mains quelque livre appartenant à la Société; elles seront invitées à le rendre, ou, du moins, si ce livre leur est encore nécessaire, à le faire inscrire de nouveau.

ART. 8.

Tous les ans, au mois de novembre, le bureau de la Société se fera rendre compte de l'état du prêt, et, dans le cas où quelque personne montrerait de la négligence à se conformer au règlement, le bureau avisera.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.

NOUVELLES ET MÉLANGES.



